

HÉRODOTE

revue de géographie et de géopolitique

juillet-septembre 1992

revue de géographie
et de géopolitique
65/66

 Dialogue

Organe de 'Dialogue des Peuples'



AFRIQUES NOIRES / AFRIQUES BLANCHES

Dès qu'il est question de l'Afrique tropicale, c'est la litanie des calamités naturelles, des contraintes économiques qui s'aggravent. Or les pays de l'Asie tropicale, avec des PNB par tête tout aussi faibles et des contraintes comparables, ne donnent pas l'impression d'un tel marasme. Au sein du tiers monde, il y a un problème spécifique de l'Afrique, pas de toute l'Afrique, mais de l'Afrique noire, en raison de ses caractéristiques géopolitiques.

Les États d'Afrique noire ne sont pas encore des États-Nations: ils sont affaiblis, sinon paralysés, par les tensions qui perdurent et s'aggravent entre les groupes ethniques. Ces tensions, s'expliquent, en vérité, par la traite des esclaves. En effet jusqu'à la fin du siècle dernier, ce sont des Africains qui ont capturés et vendus d'autres Africains. Il faut surmonter ce terrible héritage et il faut que, dans chaque État, les peuples en discutent pour construire la Nation.

L'Afrique du Sud montre qu'il n'y a pas que marasme et tragédies en Afrique et qu'il peut s'y passer des choses extraordinaires et inespérées puisque l'apartheid est en voie d'abolition dans un processus relativement pacifique. Mais, du fait des luttes ethniques et des agissements des Blancs ultras, la catastrophe est encore possible.

Les États arabes du nord de l'Afrique connaissent un tout autre problème géopolitique: à la différence de l'Afrique noire, il s'agit d'États-nations, mais ces nations sont contestées par les mouvements islamiques qui prônent une autre représentation géopolitique, l'unité islamique.

Afriques blanches/Afriques noires, Yves Lacoste.

Algérie, origines et aspects géopolitiques de la crise, Zemri Benheddi.

Les Kabyles et la démocratie, Camille Lacoste-Dujardin.

Tunisie, le gouvernement et les islamistes, Sonia Jedidi.

Afrique du Sud, stratégies ambiguës de reconstruction, Dominique Darbon.

Vers une Afrique du Sud multiraciale et démocratique, Alexis Buval.

Les Zoulous et l'Inkatha, François Lafargue.

L'Égypte et le Soudan après la guerre du Golfe, Habib Ayeub.

L'Égypte et le Soudan au XIX^e siècle, Gérard Prunier.

La négation de l'Éthiopie?, Albert Rimbaud.

La Casamance: du particularisme au séparatisme, Jean-Claude Marut.

Le Nigéria: ligne de front chrétiens/musulmans?, Guy Nicolas.

Zaire: l'unité compromise d'un "sous-continent à la dérive", Roland Pourtier.

Géopolitique des musées en Afrique, Anne Gaugue.

Madagascar: le syndrome du caméléon, Jean-Michel Hoerner.

HÉRODOTE EN PLUS:

Los Angeles 1992, la première émeute multi-ethnique, Cynthia Ghorra-Gobin.

Hérodote

revue de géographie
et de géopolitique
65/66

D L P 0 9 - 1 1 - 9 2 0 5 6 1 4 4

juillet-septembre 1992

SOMMAIRE

3. *Afriques blanches, Afriques noires*, Yves Lacoste.
50. *Algérie : origines et aspects géopolitiques de la crise*, Zemri Benheddi.
63. *Démocratie kabyle. Les Kabyles : une chance pour la démocratie algérienne ?*, Camille Lacoste-Dujardin.
75. *Lettre d'Aït-Hichem*, Camille Lacoste-Dujardin.
78. *Tunisie : le gouvernement face aux islamistes*, Sonia Jedidi.
93. *Afrique du Sud : logiques de déstructuration et stratégies ambiguës de reconstruction*, Dominique Darbon.
113. *Lettre du Cap, le 20 avril 1992*, July Glidden.
116. *Vers une Afrique du Sud multiraciale et démocratique ?* Alexis Buvat.
138. *Les Zoulous et l'Inkatha*, François Lafargue.
148. *L'Égypte et le Soudan au lendemain de la guerre du Golfe*, Habib Ayeb.
169. *L'Égypte et le Soudan (1820-1885). Empire tardif ou protocolonisation en Afrique orientale ?*, Gérard Prunier.
191. *La négation de l'Éthiopie ?*, Albert Rimbaud.
207. *La Casamance : du particularisme au séparatisme*, Jean-Claude Marut.
235. *Le Nigéria : pôle de restructuration géopolitique, ou ligne de front entre chrétiens et musulmans ?*, Guy Nicolas.
266. *Zaïre : l'unité compromise d'un « sous-continent » à la dérive*, Roland Pourtier.
291. *Géopolitique des musées en Afrique : la mise en scène de la « nation »*, Anne Gaugue.
310. *Madagascar : le syndrome du caméléon du tiers monde pauvre*, Jean-Michel Hoerner.
321. *Hérodote a lu.*
326. *Hérodote en plus : Los Angeles 1992 : la première émeute multi-ethnique aux États-Unis*, Cynthia Ghorra-Gobin ; *Les nouvelles ambitions économiques régionales de la Turquie*, Pascal Lorot ; *La Chine entre l'ouverture et l'éclatement : fractures méridiennes et dynamiques régionales*, François Gipouloux.



Revue publiée avec le concours du Centre national des lettres

806
20647

Hérodote

DIRECTEUR : YVES LACOSTE.

COMITÉ DE RÉDACTION : Béatrice Giblin, Michel Korinman, Jean Racine, Charles Urjewicz, Stéphane Yérasimos.

A propos de la Bosnie : un problème géopolitique tragiquement compliqué. Dans le n° 63, « Balkans et balkanisation » (octobre-décembre 1991), *Hérodote* a souligné la particularité des situations géopolitiques dans une grande partie de la Yougoslavie : l'enchevêtrement de plusieurs nations sur des territoires exigus. Michel Roux a montré la complexité des enjeux territoriaux dans une guerre civile qui était alors limitée à la Croatie. C'est aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine qu'elle se déroule plus cruelle, encore plus complexe, et apparemment plus absurde puisqu'il y a un plus grand nombre des protagonistes enchevêtrés sur le territoire des divers cantons : non seulement des Serbes, des Croates et des « Musulmans », mais aussi, dans chaque camp, les chefs de chaque milice et de chaque enclave. La presse occidentale et surtout allemande dénonce, avec les connotations qui évoquent implicitement le grand génocide racial des années 1942-1945, la politique dite de « purification ethnique », que mènent les Serbes. On sait aujourd'hui que les Croates et les « Musulmans » en font de même dans les cantons qu'ils contrôlent, et que c'est essentiellement la conséquence tragique de cet enchevêtrement territorial de nations, ce qu'*Hérodote* est un des rares à souligner. Il faut trouver une solution.

Maintenant qu'entre ces nations la guerre est déchaînée, et que le retour au *statu quo* d'hier n'est plus possible, il ne sert pas à grand-chose de brandir les anathèmes, il faut raisonner, et raisonner en termes non pas d'extermination de populations, mais en termes d'échanges de territoires et de déplacements de populations. Ce ne sera certes pas la première fois que cela se produit dans les Balkans : à plusieurs reprises, au lendemain de la Première et de la Seconde Guerres mondiales notamment, Grecs, Turcs, Bulgares, etc. ont été ainsi déplacés dans les pires conditions. Il faut aujourd'hui faire au plus vite et au moindre mal, avant que le conflit s'internationalise davantage — les Turcs et des États islamiques viennent à la rescousse des musulmans de Bosnie — et il faut examiner les diverses cartes (nombreuses en Yougoslavie, elles sont évidemment contradictoires) et d'abord se rendre compte que les frontières intérieures de la Yougoslavie sont devenues absurdes, dès lors que les républiques deviennent indépendantes : ainsi, l'attribution à la Croatie de toute la côte dalmate jusqu'à Dubrovnik fait que la Bosnie n'a quasiment aucun débouché sur la mer. Le rôle de la conférence internationale pourrait être d'arbitrer ces échanges de territoires et de veiller à ce que les déplacements de populations se fassent dans les moins mauvaises conditions. Nous reviendrons sur ces problèmes dans le prochain numéro « **La question allemande - La question serbe** ».

Afriques blanches, Afriques noires

Yves Lacoste

Dès qu'il est question de l'Afrique, aussi bien dans les médias que sous la plume de personnalités les plus diverses, c'est, énoncée dans un ordre variable, la litanie des difficultés naturelles qui s'aggravent, des multiples contraintes économiques, des calamités, des maux chroniques et des catastrophes : l'inexorable dégradation des sols, l'échange inégal, les accaparements de ceux qui ont du pouvoir, leur incurie, les conflits ethniques, la dette, la sécheresse, les guerres civiles, les réfugiés et, pour finir..., le sida puisque les victimes (du moins les personnes séropositives) de cette épidémie nouvelle, qui affecte l'ensemble du globe, se trouveraient pour les deux tiers en Afrique. En comparaison, les autres grandes parties du tiers monde, l'Asie et l'Amérique latine, sont en bien moins mauvaise posture et de nombreux États paraissent même enregistrer des progrès encourageants, sans parler des fameux NPI asiatiques (les nouveaux pays industriels)...

Cependant, il n'y a pas que marasme et catastrophes en Afrique : en dépit de graves difficultés économiques, des États connaissent des évolutions plus ou moins démocratiques, et il se passe même des choses extraordinaires et inespérées en Afrique du Sud où l'*apartheid* vient soudainement d'être aboli dans un processus beaucoup plus pacifique que celui qu'on pouvait craindre (ce qui ne veut pas dire que tout soit gagné), en dépit des affrontements entre certains mouvements noirs et des agissements de Blancs ultras, ce qui risque de tout remettre en cause et de conduire au pire.

Par ailleurs, dans une vaste partie du continent africain, au moins tout le tiers septentrional, les États, tout en étant en situation économique difficile, ont des caractéristiques politiques, en vérité, très différentes de celles que l'on énumère à propos de ce que l'on appelle, de façon générale, l'Afrique. Formule abusive,

car lorsque l'on fait allusion au marasme et aux tragédies d'un grand nombre de pays africains, ce n'est pas de l'ensemble du continent africain qu'il s'agit, mais d'une partie seulement — la plus vaste, il est vrai —, celle qui s'étend au sud du Sahara.

Comment nommer les deux grandes parties de l'Afrique ?

Cette Afrique au sud du Sahara est ce que les géographes dénomment, par référence à un type de climat, l'Afrique tropicale, pour la distinguer de ce qu'ils appellent parfois l'Afrique méditerranéenne. Mais ce qualificatif est discutable s'il est climatique, car une grande partie de cette Afrique septentrionale, y compris les rivages méditerranéens d'Égypte et de Libye, est soumise au climat aride. Par ailleurs, à moins de postuler implicitement un « déterminisme » simpliste et inacceptable, ces distinctions climatiques n'ont guère de significations géopolitiques.

Comment donc dénommer géopolitiquement les deux grandes parties qu'on est obligé de distinguer en Afrique ? La question n'est pas anodine, car les façons de nommer participent des représentations, et celles-ci ont une grande importance en géopolitique. Si l'expression « Afrique septentrionale » est souvent utilisée, on ne parle pas d'Afrique méridionale, car l'Afrique du Sud est le nom d'un État très particulier, et l'expression « Afrique australe » désigne un ensemble de pays situés au sud d'une Afrique dite « centrale », dans la partie la plus méridionale du continent. Or, lorsque les médias évoquent abusivement l'Afrique en général, celle de la très grande pauvreté et de l'aggravation du sous-développement (mis à part le cas de l'Afrique du Sud que d'aucuns considèrent comme un pays « développé », en raison de sa puissance industrielle), il s'agit en fait de l'ensemble des États qui sont situés au sud du Sahara. C'est ce que l'on appelle parfois l'Afrique noire, mais de façon plus ou moins négligente aujourd'hui, sans chercher à nommer l'autre partie du continent par un adjectif faisant allusion à la couleur de la peau. Mais, autrefois, à l'Afrique noire, c'est classiquement l'Afrique blanche que l'on opposait ! Aujourd'hui, on n'ose plus utiliser ces termes dont la connotation raciale est évidente. Alors comment se fait-il qu'*Hérodote* en fasse le titre de ce numéro ?

Titre provocateur ? Ou incitation à poser une question difficile ?

Provocation ? Ce n'est pas mon genre (quoi que certains puissent en penser) et le fait que les termes en question soient au pluriel, « Afriques blanches/Afriques noires », fait de ce titre non pas une opposition métaphysique, mais une

incitation à réfléchir sérieusement en termes géopolitiques à des problèmes que l'on élude, mais qui ne s'en posent pas moins et de façon sans doute plus embarrassante aujourd'hui qu'autrefois. Car ces termes d'Afrique noire et d'Afrique blanche ne sont pas seulement ceux que l'on utilisait à l'époque coloniale. Ils ont en fait plus de mille ans, puisque les Arabes, dès leurs premiers contacts avec l'Afrique et les débuts de leur commerce des esclaves, ont distingué le Bylad (le *bled*) al-Bydan, le pays des Blancs, et le Bilad al-Soudan, le pays des Noirs.

Certes, aujourd'hui, on parle ouvertement des Noirs et des Blancs en Afrique du Sud, comme si cette formulation allait s'estomper avec l'*apartheid*, mais les récentes émeutes de Los Angeles montrent que le « problème noir » n'est toujours pas réglé aux États-Unis. Mais restons dans le cadre de l'Afrique : l'incurie et la tyrannie qui sévissent dans un certain nombre d'États, y compris ceux qui disposent de moyens financiers considérables, comme le Nigéria avec son pétrole, les comportements ahurissants de la soldatesque au Zaïre, le marasme économique d'un très grand nombre de pays, tout cela pose un problème de fond que la dette et l'échange inégal ne suffisent pas à expliquer, car ces contraintes pèsent sur les autres parties du tiers monde, l'Asie et l'Amérique latine, sans pour autant qu'elles connaissent une situation aussi pitoyable que l'Afrique noire. Pourquoi est-elle dans cet état ?

Il s'agit, en vérité, d'un problème difficile, embarrassant, qu'on n'ose généralement pas poser. Quel rapport y a-t-il entre le degré de pigmentation de la peau de populations très diverses par ailleurs¹ et leur niveau de développement économique et les situations géopolitiques ? Poser ce problème en ces termes serait absurde, en raison de l'importance du hiatus entre ces deux catégories de phénomènes et ce serait glisser vers des discours racistes du genre de ceux des adeptes d'une prétendue « biopolitique ». Alors que faire ?

Nous allons essayer de contourner ce problème et de l'aborder d'une autre façon, par d'autres cheminements et sans parler, pour commencer, d'« Afrique noire ». Pour cela nous devons revenir en arrière, au début de cet article, c'est-à-dire à cette vision d'ensemble que les médias et un certain nombre de personnalités ont de l'Afrique, comme si, dans sa quasi-totalité, elle connaissait une situation particulièrement déplorable au sein du tiers monde. A telle enseigne que tout le nord du continent africain est le plus souvent évoqué comme s'il ne s'agissait pas vraiment de l'Afrique.

1. Tous les mélanodermes ne se considèrent pas comme noirs et ne sont pas considérés comme tels ; ainsi les Maures, les Touaregs, une grande partie des Soudanais et des Éthiopiens se considèrent comme blancs, tout comme les populations du sud de l'Inde.

Tout le nord du continent, soit les deux tiers des Arabes, fait-il véritablement partie de l'Afrique ?

Certes, bien des caractéristiques majeures du Maghreb et de l'Égypte tiennent au fait qu'ils appartiennent à ce que l'on appelle le monde arabe. Mais ces pays ne font pas seulement partie de cet ensemble géopolitique, et il faut habituer l'opinion à raisonner non pas comme si le monde était une juxtaposition de cases étanches les unes aux autres, mais en termes d'intersections d'ensembles spatiaux différents. Ainsi, le Maghreb et l'Égypte peuvent être considérés comme relevant non seulement du monde arabe, mais aussi d'un autre ensemble géopolitique, celui de la Méditerranée — zone séculaire d'échanges et d'affrontements — qui inclut la façade méridionale de l'Europe, le sud-ouest de l'Asie (le Moyen-Orient) et la façade septentrionale de l'Afrique.

On a souvent tendance à considérer que le monde arabe est toujours centré au Moyen-Orient. Certes, c'est là que se trouvent La Mecque, Damas, Bagdad, les capitales des deux premiers grands empires arabes qui se sont étendus sur le nord de l'Afrique. Mais en fait, aujourd'hui, c'est en Afrique que se trouvent les deux tiers des populations qui sont considérées comme arabes (140 millions sur un total de 210 millions), l'Égypte avec près de 60 millions d'habitants étant de très loin la première nation arabe, suivie au deuxième rang *ex aequo*, avec 26 millions chacun, par l'Algérie et le Maroc, l'Irak suivant et d'assez loin (17 millions) pour le quatrième rang. Cette partie centrale du monde arabe — l'Égypte et la plus grande partie du Soudan — et cette partie occidentale — le Maghreb —, qui s'étendent sur le tiers septentrional de cette grande plaque géologique qu'est le continent africain, peuvent-elles être considérées comme exclusivement arabes, ou ont-elles des relations culturelles et politiques avec ce qu'il est difficile d'appeler le reste de l'Afrique, puisque c'est là que se trouvent en gros les cinq sixièmes de la population : 520 millions sur un total de 677 millions pour l'ensemble de l'Afrique, y compris la grande île de Madagascar (12 millions) fortement marquée d'influences asiatiques.

Il n'est pas inutile de rappeler que le nom même qui a été donné à ce continent par les géographes d'antan désigna d'abord sa pointe la plus septentrionale, *Provincia Africa*, termes sans doute d'origine berbère et carthaginoise (*Ifri*?) par lesquels les conquérants romains, il y a deux mille ans, désignèrent l'actuelle Tunisie, que les Arabes reprendront ensuite sous la forme *Ifrikiya*. Peu à peu, le nom Afrique a été étendu à l'ensemble du continent au fur et à mesure des découvertes portugaises des XIV^e-XV^e siècles depuis les côtes marocaines jusqu'au cap de Bonne-Espérance et celles de l'océan Indien.

L'expansion de l'islam en Afrique : la majorité des musulmans n'y est pas arabe

Durant des siècles, les relations ont été nombreuses de part et d'autre du Sahara : routes de l'or d'abord, à l'époque romaine, celle des Garamantes vers les côtes de l'actuelle Libye, puis celle du Sahara occidental du IX^e au XIV^e siècle, avant que ne soit rouvert aux échanges l'axe de la vallée du Nil, bloqué jusque-là par les royaumes chrétiens de Nubie. En cette année 1992 où l'on célèbre les « grandes découvertes », et surtout celle de ce que l'on devait dénommer ensuite l'Amérique, on oublie que c'est dans une grande mesure le détournement par la vallée du Nil des routes de l'or qui arrivaient jusqu'alors au Maroc avant de continuer vers Le Caire, Damas et Bagdad, sans oublier la péninsule ibérique, qui explique la poussée des Portugais le long des côtes d'Afrique à la recherche du nouvel itinéraire des caravanes parties du Soudan vers l'Égypte et vers l'Orient.

Tout cela est bien loin, mais si ces routes de l'or ont décliné avec l'afflux des métaux précieux apportés d'Amérique, les échanges transsahariens ont entraîné l'islamisation de vastes étendues d'Afrique sud-saharienne jusqu'aux rivages du golfe de Guinée. Dans cet ensemble, les régions non musulmanes se réduisent progressivement, surtout dans les dernières décennies, et le Nigéria rivalise aujourd'hui avec l'Égypte pour le plus grand nombre de musulmans en Afrique. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la vallée du Nil ne correspond pas à une plus forte poussée de l'islamisation vers le sud, puisque le Sud-Soudan est encore un foyer de résistance animiste et chrétienne, et les rivages africains de la mer Rouge, pourtant très proches de l'Arabie, sont dominés par le vieux bastion chrétien d'Éthiopie. C'est, somme toute, sur les côtes de l'océan Indien que l'islam arabe s'est étendu le plus loin au sud de l'équateur, jusque dans le nord du Mozambique, mais il s'agit surtout d'une localisation côtière liée aux anciens comptoirs négriers.

On peut dire qu'en Afrique le nombre des musulmans qui ne sont pas arabes l'emporte largement aujourd'hui sur celui des musulmans arabes ou, plus exactement, plus ou moins arabisés, pour tenir compte notamment des populations berbères au Maghreb et des particularités des populations d'Égypte et du Soudan. Si, du point de vue strictement religieux, l'ensemble des musulmans en Afrique est homogène (extension des mêmes confréries et prépondérance du sunnisme malékite), en revanche, pour ce qui est des caractéristiques politiques, les populations arabisées sont, dans leur grande majorité, tout à fait différentes des populations musulmanes non arabes, ces dernières étant très comparables, à cet égard, à la plupart des populations africaines qui ne sont pas (encore ?) islamisées.

Des États plus ou moins anciens où l'idée nationale est inégalement développée

Disons, pour être bref, que, dans leur grande majorité, les populations arabisées relèvent d'États anciens (ne serait-ce que pour le tracé d'une grande partie de leurs frontières) et d'encadrements relativement efficaces. Pour ces populations, en dépit de certaines de leurs particularités culturelles (berbérophones du Maghreb) ou religieuses (coptes d'Égypte), l'idée de la nation, de son unité et de son indépendance, correspond à des représentations largement partagées et chargées de valeurs fortes. Chacun de ces États est un État-nation.

Mais ces caractéristiques géopolitiques se retrouvent peu ou prou dans des pays qui ne sont pas du tout arabisés, ni guère islamisés : c'est le cas à Madagascar, où le sentiment national est relativement fort et où le malgache est depuis longtemps langue nationale. C'est aussi le cas dans une certaine mesure en Éthiopie, du moins pour une grande partie de la population, qui n'accepte pas l'actuel démantèlement de l'État et le développement de divers séparatismes à bases religieuse et ethnique. Il importe de souligner que l'on peut parler de l'existence d'une nation lorsqu'une grande partie de la population partage une telle représentation, mais cela n'exclut pas que, dans le cadre d'un même État, des minorités, des groupes, des tendances politiques aient, à un certain moment, d'autres représentations plus ou moins contradictoires.

Cela permet de saisir l'évolution de la question nationale, dans un État africain très particulier, l'Afrique du Sud : l'idée de l'indépendance nationale y a longtemps été surtout le fait d'une partie de la population blanche, les Afrikaners qui se souviennent encore de la terrible guerre dite « des Boers » qu'ils ont menée, il y a moins d'un siècle, contre la conquête britannique. Depuis 1950, le développement de la politique d'*apartheid* est allé de pair avec la mise sur pied d'un redoutable appareil d'État, mais aussi avec une politique paradoxale visant à la transformation des différents groupes ethniques noirs en autant de prétendus États-nations, les *bantoustans*, quitte à attiser leurs rivalités. Politique contradictoire aussi puisqu'il s'agissait de refouler les Noirs, les trois quarts de la population, sur les territoires exigus de ces pseudo-États qui ne formaient au total que 13 % de la superficie du pays. Mais la lutte contre cette stratégie d'*apartheid* a suscité, parmi les Noirs, la volonté de maintenir l'unité du pays, quitte à considérer aujourd'hui, comme c'est le cas de certains dirigeants de l'ANC, que les Blancs en font aussi partie, dès lors qu'ils ont renoncé à l'*apartheid*. C'est la nouvelle politique de Frederik De Klerk et de Nelson Mandela. Bien qu'elle soit combattue par des extrémistes noirs et des extrémistes blancs qui mènent la politique du pire et cherchent à attiser les tensions raciales comme les conflits ethniques entre Noirs, le projet d'une Afrique du Sud multiraciale et chrétienne (les

musulmans venus des Indes sont fort peu nombreux) a comme facteur de réussite l'efficacité de l'appareil d'État et la puissance d'une économie minière et industrielle.

En revanche, dans la plupart des nombreux États africains au sud du Sahara, exception plus ou moins faite de l'Afrique du Sud, qu'il s'agisse de populations islamisées ou non, ce sont des caractéristiques géopolitiques tout à fait différentes que l'on peut constater : des États relativement récents, issus de la décolonisation, dont les frontières comme la langue officielle sont l'héritage des colonisateurs ; États démunis et dotés de structures administratives sommaires fort peu efficaces ; États où la hiérarchie des groupes au pouvoir est souvent fonction des rivalités plus ou moins graves qui existent entre des groupes ethniques différents par leur langue et leur histoire et qui sont, en fait, des peuples différents. Aussi, dans le cadre de chacun de ces États, pour une plus ou moins grande partie de la population, l'idée de la nation reste bien abstraite, en dépit des efforts d'intellectuels chargés de diverses fonctions publiques ou d'encadrement. Dans la majorité de ces États, cette idée de l'unité nationale est en concurrence avec d'autres représentations géopolitiques, celles des différents groupes ethniques qui sont chacun d'autant plus attachés à leur autonomie et à leur territoire que les rapports de ces groupes les uns avec les autres sont plus ou moins tendus.

Les conséquences géopolitiques actuelles de la traite des esclaves

Dans le numéro d'*Hérodote* intitulé « Géopolitiques en Afrique » (n° 47, 1987), qui a provoqué des polémiques et dérangé les bons sentiments, j'ai avancé l'idée que les graves difficultés de la plupart des États d'Afrique tropicale sont, pour une grande part, la conséquence de la traite des esclaves et des problèmes géopolitiques internes qui en résultent aujourd'hui encore. En effet, durant des siècles, ce ne furent pas tellement les négriers arabes et européens qui allaient capturer en brousse des hommes et des femmes noirs pour aller ensuite les vendre au loin, mais c'étaient surtout des négriers noirs — des bandes, mais aussi des royaumes — qui menaient ces chasses à l'homme et qui étaient les premiers à tirer profit de ce commerce international. Lorsqu'il fut interdit en 1815 au congrès de Vienne, à l'initiative des Anglais, le trafic des esclaves n'en continua pas moins dans le cadre de l'Afrique jusqu'à la conquête coloniale proprement dite, jusqu'à la fin du XIX^e siècle et même, dans certains cas (en Angola), jusqu'aux premières années du XX^e siècle. Dans sa phase finale, la traite des esclaves prit même une ampleur considérable, les négriers noirs étant dès lors munis de fusils vendus par des trafiquants européens. Ces entreprises négrières — les plus célèbres furent celles de

Samory, de Rabah et de Béhanzin —, qu'elles aient le lucre comme mobile majeur, ou la volonté de puissance, fournissaient en esclaves, à vil prix, différents types de marchés africains, non seulement des notables propriétaires de plantations, mais aussi des groupes villageois, des tribus de pasteurs pour effectuer des cultures vivrières. C'est ce que montre Claude Meillassoux, dans un livre capital à cet égard, *Anthropologie de l'esclavage* (PUF, 1986).

Certes, en comparaison des dix siècles de la traite arabe et des trois ou quatre siècles de la traite européenne, la période de la traite intra-africaine massive dura relativement peu et (par une sorte de pudeur pour les uns, de crainte pour les autres ?) on n'en parle guère aujourd'hui. Mais c'est sans doute celle dont les conséquences géopolitiques actuelles sont les plus graves, car c'est la plus récente : les luttes qu'elle a provoquées sont encore dans les mémoires, surtout dans celles des tribus et des peuples qui en ont été les victimes, mais aussi dans celles des groupes qui, directement ou comme sous-traitants, ont mené ces dernières chasses au gibier humain et ont tiré profit de son trafic.

Tout cela explique, pour une grande part, les antagonismes qui existent aujourd'hui dans le cadre d'un même État entre tel et tel groupe ethnique : ainsi, exemple particulièrement démonstratif parmi combien d'autres, René Pélissier, dans ce numéro 47 d'*Hérodote*, a montré, outre les stratégies colonialistes et les diverses ingérences extérieures, le rôle considérable de ces facteurs géopolitiques internes dans le cas des guerres civiles qui, depuis l'indépendance (1975), ont ravagé l'Angola pendant dix-sept ans et continuent encore de sévir au Mozambique : l'UNITA avait comme fondement ethnique principal les Ovimbundu qui, outre leur conflit avec les Bakongo dans le nord de l'Angola, combattaient pour des raisons plus ou moins anciennes les Mbundu, soutiens du MPLA et du gouvernement de Luanda. Au Mozambique, les bandes de la RENAMO, avec le soutien de l'Afrique du Sud, se sont surtout recrutées dans l'ethnie Shona qui s'étend aussi sur le territoire de l'ex-Rhodésie devenue Zimbabwe.

Dans bien d'autres États qui n'ont pas été le théâtre de conflits aussi importants, les tensions géopolitiques actuelles entre groupes ethniques remontent dans une grande mesure à la traite des esclaves et à sa phase finale. En Afrique du Sud, les luttes qui opposent actuellement les militants de l'ANC, où les Xhosas sont majoritaires, aux Zoulous de l>Inkhata sont, pour une grande part, la conséquence des guerres qui, avant la domination blanche, ont opposé ces peuples, au XIX^e siècle, pour le contrôle du trafic des esclaves. Certes, depuis une cinquantaine d'années, les tenants de l'*apartheid* ont tout fait pour envenimer ce contentieux, mais celui-ci n'en existe pas moins et c'est un obstacle majeur à la formation d'une nation sud-africaine.

Il importe que soient faites, dans le plus grand nombre d'États possible, des

analyses précises des conséquences géopolitiques actuelles des conflits anciens provoqués par la traite des esclaves, et cela non pour raviver des antagonismes, mais au contraire pour essayer de les surmonter, en les expliquant. Car ces tensions, même celles qui ne sont pas formulées ouvertement, empêchent le développement d'une idée nationale, dans le cadre de la plupart des États d'Afrique noire, ce qui détermine, à mon sens, pour une grande part non seulement leurs faiblesses, mais aussi leur incurie et leurs exactions. Il faut aider les intellectuels et nombre d'hommes politiques africains à la construction de leur nation, pour que leur pays devienne un État-nation. Mais qu'est-ce qu'un État-nation ?

La formation des États-nations

L'État-nation, j'entends par là, non pas, bien qu'on le dise souvent, un État dont les gouvernements successifs sont plus ou moins directement élus par une plus ou moins grande partie de la population, mais, pour parler en termes de représentations, un État qui se fonde sur une nation et réciproquement : c'est-à-dire un État où une certaine représentation géopolitique, celle de la nation, l'emporte sur d'autres, en étant acceptée par la majorité de la population. C'est en vertu de cette représentation chargée de valeurs que l'État, en cas de péril et surtout en cas d'invasion, peut faire appel au soutien de l'ensemble de la population et même exiger que les hommes jeunes aillent combattre l'ennemi (et risquer leur vie gratuitement, à la différence des soldats de métier). Mais c'est aussi en fonction de cette même représentation que cette population entend être dirigée par des gens qui font partie de cette même nation et qui tiennent compte en principe de ses intérêts supérieurs, historiques.

Dans le cas de la France, l'esquisse de cette représentation de ce que l'on appellera la nation, qui était apparue au Moyen Âge et d'abord pour une minorité plus ou moins dirigeante, s'est peu à peu propagée par divers canaux à la majorité de la population du royaume, au détriment d'autres représentations plus ou moins géopolitiques correspondant aux diverses provinces et aux aires linguistiques, par exemple. A mon sens, la première preuve historique irréfutable que ce pays était progressivement devenu un État-nation, c'est moins, quoi qu'on en dise, la proclamation de la royauté constitutionnelle en 1790 et celle de la République en 1792, que, quelques jours auparavant, la montée des Marseillais vers Paris, « Aux armes citoyens ! », la proclamation de la « patrie en danger », et ce qui s'est passé à la bataille de Valmy (20 septembre 1792) lorsque, face à une redoutable armée de métier, des soldats d'occasion sans entraînement, bourgeois et paysans, se mettent à crier pour se donner du courage : « Vive la nation ! », à la grande sur-

prise d'ailleurs de leurs adversaires. « D'ici et d'aujourd'hui, date une époque nouvelle de l'histoire universelle », écrira Goethe, qui se trouvait sur le champ de bataille.

Il importe de noter que cette nation que l'on invoque alors, et qui devient une formidable force politique, est encore formée par des gens qui parlent des langues et patois divers (mais les « encadrements » parlent français) et qu'ils vivent encore pour la plupart hors des circuits d'un marché national qui ne se développera que beaucoup plus tard. Mais tous ces gens, entraînés par une minorité dans un certain contexte politique, se trouvent amenés à partager une même représentation géopolitique : qu'ils sont français et pas seulement alsaciens, picards ou provençaux, qu'ils forment une nation et qu'il faut la défendre puisqu'elle est attaquée. Et cette nation va soutenir l'État qui en usera et en abusera.

Ce peut sembler saugrenu ou une forme de chauvinisme que d'évoquer, à propos de l'Afrique, la formation de la nation française, encore que nombre d'intellectuels africains s'y réfèrent peu ou prou. Mais c'est un cas parmi d'autres que je cite et ce n'est pas même historiquement le premier puisque Goethe, à Valmy, aurait pu se rappeler que, quelques années plus tôt, des événements du même genre s'étaient produits en Amérique et qu'ils avaient donné naissance en 1776-1783 à la Déclaration d'indépendance de la nation américaine. Et je répète une fois encore, quoi qu'en disent certains, que l'État-nation n'est pas une spécificité ou même « invention » européenne et qu'il est apparu en Asie parfois plus tôt qu'en Europe, comme le prouvent, par exemple, les cas du Japon, du Vietnam ou de la Thaïlande... C'est au cours de guerres que ce type d'État est progressivement apparu, mais toutes les guerres — et Dieu sait qu'il y en a eu en Europe et en Asie — ne forgent pas des États-nations ; celles qui se déroulent entre tribus, entre féodaux et même entre groupes religieux ou linguistiques n'aboutissent pas à la formation d'États-nations, ce qui nécessite non seulement un appareil d'État qui encadre une population, mais aussi et surtout la formation par des intellectuels et la diffusion dans cette population d'un certain type de représentation géopolitique.

Nous parlons de l'État-nation à propos des difficultés de l'Afrique et de la faiblesse des États d'Afrique tropicale. On s'accorde à penser que ce ne sont pas des États-nations et, à mon avis, c'est ce qui explique leurs difficultés, en dépit de l'aide extérieure, à mettre en œuvre ce que l'on appelle le développement. Non pas que l'État-nation soit une panacée. Les exemples européens montrent qu'il peut conduire au pire, à de terribles guerres. Mais l'État-nation, même dans le cadre de l'économie ultra-libérale d'antan, est une structure d'organisation du développement. Ce n'est certes pas la condition suffisante, mais c'est la condition nécessaire du développement économique, politique et culturel. C'en est un

des grands moteurs et c'est pourquoi sont légitimes les luttes pour l'indépendance des peuples, c'est-à-dire les luttes pour la création de nouveaux États-nations, chaque peuple voulant avoir son État à lui, avec son territoire, et voulant aussi que ceux qui le dirigent appartiennent à la même nation.

De telles luttes plus ou moins violentes se déroulent aujourd'hui en Europe centrale, dans les Balkans et dans l'ex-Union soviétique. On les déplore non seulement à cause de leurs coûts en vies humaines, mais aussi parce qu'elles morcellent des ensembles économiques et politiques plus ou moins vastes et parce qu'elles seraient irrationnelles à l'époque de l'économie « sans frontières » gérée par les grandes firmes « multinationales ». Mais l'économie ne décide pas de tout, et l'indépendance de la nation et de son État est une aspiration démocratique puissante, surtout dans certaines circonstances économiques et idéologiques, lorsqu'elle est manipulée par certains groupes.

Les États d'Afrique et ceux d'Asie, esquisse de comparaison géopolitique

Revenons à l'Afrique : alors qu'en Asie, en Amérique latine, mais aussi dans la partie septentrionale de l'Afrique, c'est-à-dire dans des parties du monde qui ont été soumises à la colonisation européenne, les États sont non seulement plus ou moins anciens (surtout ceux d'Asie, très antérieurs à la colonisation), mais sont aussi des États-nations, dans l'acceptation énoncée ci-dessus, en revanche, en Afrique au sud du Sahara, les États sont récents et bien rares sont ceux qui correspondent aux caractéristiques de l'État-nation ; c'est-à-dire que, dans la plupart des pays, la représentation de la nation en tant qu'unité politique correspondant peu ou prou au territoire de l'État n'est partagée que par un petit nombre et qu'elle est concurrencée par d'autres représentations géopolitiques, notamment celles qui correspondent à un certain nombre de groupes ethniques, chacun d'eux se sentant plus ou moins rival de ses voisins.

On dit souvent qu'en Afrique les États ne sont pas devenus (encore) des États-nations parce que leurs frontières ont été arbitrairement tracées par les colonisateurs. Mais ce fut aussi le cas de l'Amérique latine où, de surcroît, le fait qu'on parle la même langue dans les anciennes colonies espagnoles aurait dû affaiblir l'idée des différences nationales. Ces nations latino-américaines se sont pourtant solidement constituées les unes contre les autres, ne serait-ce que par les dures guerres qu'elles se sont livrées. En Asie méridionale et orientale, mais aussi dans le nord de l'Afrique, les frontières sont, pour une grande part, anciennes et elles ont été plus ou moins entérinées par les colonisateurs, ce sont celles d'États, d'empires plus ou moins anciens ; avant la colonisation, certains étaient déjà des

États-nations, ou presque, en raison de l'assez grande diffusion d'une certaine idée de la nation, et celle-ci a ensuite été renforcée par la lutte pour l'indépendance.

C'est surtout entre l'Afrique et l'Asie tropicales que les comparaisons géopolitiques sont éclairantes, car l'Amérique latine, dont bien des aspects évoquent le tiers monde, relève surtout de ce que l'on appelle l'Occident même s'il s'agit d'un Occident « sous-développé » ne serait-ce que par les deux langues qu'on y parle et la religion qu'on pratique. En revanche, et cela a une grande signification géopolitique, l'Asie et l'Afrique ont diverses religions et surtout une très grande multiplicité de langues et de cultures. Mais les géographies linguistiques de l'Afrique et de l'Asie sont fort différentes. Celle de l'Afrique montre le plus grand morcellement alors que celle d'Asie montre, dans la plupart des États, un groupe très majoritaire (sauf en Inde, qui est énorme avec ses 800 millions d'hommes); en Asie tropicale, la plupart des langues correspondent à de très petits groupes en situation plus ou moins marginale, c'est le cas des divers « montagnards » au Vietnam, alors qu'une seule langue est aujourd'hui parlée par la grande majorité de la population d'un même État. Cette concentration linguistique et démographique est, dans une grande mesure, le résultat de la politique d'intégration menée depuis longtemps par chacun de ces États qui se souciait tout autant d'accroître l'extension des rizières dans les plaines, en y faisant réaliser d'importants travaux hydrauliques. En revanche, la géographie linguistique des États africains (abstraction faite de la langue officielle qui est celle de l'ancien colonisateur) ne montre que rarement la présence d'un groupe véritablement majoritaire, mais dans la plupart des cas une grande variété de groupes linguistiques pour la plupart de plus ou moins petite taille, et cela s'accompagnant de la faible diffusion de l'idée d'unité nationale.

Afin d'excuser l'absence ou la faiblesse des États-nations au sud du Sahara, certains arguent qu'État et surtout nation sont des concepts étrangers « occidentaux » (ils se sont pourtant très vite diffusés dans d'autres parties du monde), et même que, dans le passé africain, il n'y aurait pas eu d'État, mais une sorte de démocratie plus ou moins consensuelle, et somme toute assez sympathique. Une telle allégation, si elle était fondée historiquement — mais elle est fausse — aurait un effet inverse que celui que recherchent ceux qui la propagent, car elle contribuerait à étayer la thèse raciste de l'arriération historique de la plus grande partie de la population africaine, jugée incapable de constituer des États. Mais l'Afrique a vu, bien évidemment, se développer autrefois des États et certains d'entre eux ont eu une grande importance, dont les noms sont portés avec fierté par un certain nombre d'États actuels, Ghana, Mali, Bénin, Congo, Zimbabwe. Ces États africains du Moyen Age étaient surtout célèbres par leur rôle dans le

commerce de marchandises précieuses à longue distance ; ceux qui étaient situés sur la bordure sud du Sahara contrôlaient les points de départ des routes de l'or qui se dirigeaient à travers le désert vers la Méditerranée. Mais, à la différence des États asiatiques, les États africains ne semblent pas avoir eu le souci de faire réaliser les grands travaux hydrauliques (digues et canaux) qui auraient permis, comme en Asie, de développer dans les vallées et les deltas des formes d'agriculture intensive et d'y concentrer de gros effectifs de populations, ceux-ci permettant de réaliser de nouveaux équipements.

Comment pallier les héritages de la géo-histoire ?

Faute de travaux d'aménagement pour contenir les crues et assurer la maîtrise de l'eau, les vallées en Afrique sont restées plus ou moins désertes (à l'exception de celles situées en bordure du désert, et encore) et les villages se sont dispersés sur les espaces d'interfluves, afin de pouvoir pratiquer, après chaque défrichement, de très longues jachères, cela permettant de pallier l'appauvrissement des sols après quelques années de culture en milieu tropical. Ou est-ce la pratique générale de ce système de culture extensif, mais assez logique et à bonne productivité tant que la densité de peuplement reste faible, qui explique que l'Afrique n'a pas vu se développer des États et sociétés « hydrauliques » de type asiatique ? Si les causes de cette différence fondamentale entre l'Afrique et l'Asie sont encore assez obscures, le fait que les données naturelles y soient pour une grande part comparables au sein de la zone tropicale montre qu'il s'agit d'un des plus grands contrastes de la géo-histoire de l'humanité. Les conséquences actuelles en sont encore considérables, bien que l'Asie et l'Afrique tropicales subissent, depuis une cinquantaine d'années, les contraintes et les difficultés qui sont communes à l'ensemble des pays « sous-développés » — forte croissance démographique, échange inégal, etc. — mais ces deux grandes parties du tiers monde y font face — si l'on peut risquer cette formule — ou les subissent de façons qui apparaissent maintenant comme de plus en plus différentes.

Alors que l'on croit souvent que l'Asie tropicale avec ses énormes effectifs de population (plus de deux milliards d'hommes), surtout concentrés sur des parties minimes de sa superficie, les vallées et les deltas, devrait connaître les pires difficultés, c'est bien plutôt l'Afrique, avec des effectifs quatre fois moindres sur des superficies environ deux fois plus vastes, qui connaît l'évolution la plus catastrophique. En effet, les sols latéritiques à cuirasse² connaissent une dégradation

2. Recouverts d'une mince couche de sol meuble attaqué par l'érosion dès qu'a été défrichée la couverture arbustive ou arborée qui la protégeait.

rapide dès lors que l'augmentation du peuplement entraîne la réduction des temps de jachère ; le rendement des cultures s'effondre et de vastes étendues sont irrémédiablement stérilisées par le décapage des sols meubles et l'extension des cuirasses. En revanche, en Asie, les sols alluviaux des vallées et des deltas paraissent assez bien « tenir » et même les rendements s'accroissent en dépit de récoltes de plus en plus nombreuses, car l'augmentation du peuplement se traduit entre autres par l'accroissement du volume des engrais organiques qu'il « produit » et la multiplication des travaux agricoles a pour effet de ralentir l'exode rural. Il est, en revanche, de plus en plus considérable en Afrique où la population urbaine s'accroît proportionnellement beaucoup plus vite qu'en Asie, où les villes sont entourées de campagnes de plus en plus productives. Par ailleurs, dans la plus grande partie de l'Afrique, la production des espaces ruraux stagne ou régresse, ne serait-ce qu'en raison de l'accélération de l'épuisement des sols. A moyen terme, les villes africaines ne pourront être nourries que par l'aide extérieure.

Devant un tel contraste d'évolution globale entre l'Afrique et l'Asie, on peut penser que leur différence de destin a été décidée depuis des siècles par la géohistoire (si l'on peut risquer cette métaphore) et que celle-ci a réalisé des conditions géographiques tellement différentes, notamment pour ce qui est des formes du peuplement et de mise en valeur, qu'il n'y a pas grand-chose à faire.

En fait, il y a beaucoup à faire et d'abord mettre en valeur et de façon intensive les vallées inoccupées pour y concentrer progressivement la population rurale, car il y a de l'eau et des sols encore fertiles. Ce qui aurait été très long et très difficile est aujourd'hui possible, grâce à l'aide extérieure qui peut fournir les moyens techniques pour démarrer rapidement les travaux hydrauliques nécessaires et pour lutter contre les endémies qui sévissent dans ces vallées. De grands programmes ont été décidés il y a plus de vingt ans ; en Afrique de l'Ouest³, d'importants moyens financiers ont été réunis au plan international (PNUD, Banque mondiale, FAO, OMS, CEE, et même banques arabes), après des études agronomiques et sociologiques sérieuses pour tenir compte de toutes les données du problème ; des travaux ont même été entrepris entièrement financés par l'aide étrangère, et des opérations sanitaires menées à bien. Mais, hélas, il n'y a guère eu de suites, même au Burkina Faso, qui avait été choisi, pour ses conditions géopolitiques relativement favorables, comme point de départ de cette grande opération. Les gouvernements des États concernés ont fait preuve d'une relative indifférence ou de leur incapacité à résoudre des difficultés pourtant mineures. En revanche, depuis le début de ces projets aujourd'hui mis en veilleuse, leur population a presque doublé !

3. Voir Y. LACOSTE, « Stratégies dans la vallée de la Volta blanche » », in *Unité et diversité du tiers monde*, La Découverte, Paris, 1980, p. 199-299.

Cet exemple particulièrement significatif permet de mesurer le contraste avec les États du sud-est de l'Asie. Chez eux aussi, le PNB par tête est très bas, et l'aide qu'ils obtiennent de l'étranger est bien inférieure à celle que reçoit l'Afrique. Exception faite de la Chine, ils ont connu depuis vingt-cinq ans une croissance démographique aussi rapide que celle de l'Afrique, mais la plupart d'entre eux ont réalisé (en dépit de sérieuses difficultés politiques pour certains) une série de progrès économiques appréciables non seulement dans l'agriculture avec la « révolution verte », qui a encore intensifié les rendements, mais aussi en termes d'industrialisation. De multiples initiatives privées, petites entreprises et investissements étrangers concourent avec des appareils d'État efficaces qui organisent le développement. Devant ces bilans qui permettent au moins de faire face à la croissance démographique et d'éviter l'abaissement de niveaux de vie qui, évidemment, restent encore très bas, les carences de la plupart des États africains au sud du Sahara n'en apparaissent que plus évidentes puisqu'ils ne se soucient — apparemment — guère de préserver l'avenir, en négligeant de mettre en œuvre les aides extérieures qui leur permettraient de tirer parti de leurs dernières potentialités agricoles et de freiner la destruction des sols les plus exploités. Il apparaît de plus en plus aujourd'hui qu'il y a un problème de l'État africain.

L'État en Afrique

C'est le titre du livre extrêmement intéressant qu'a publié, en 1989, Jean-François Bayart (Fayard, 440 p.), avec comme sous-titre « La politique du ventre », pour désigner surtout les accaparements de ceux qui ont quelque pouvoir et qui tiennent à afficher leur réussite par leur propre embonpoint. Ce spécialiste réputé des questions africaines tient d'abord à dénoncer, en dépit de nombre de tiers-mondistes et d'africanistes, ce qu'il appelle « le paradigme du joug », à savoir que les carences et caractéristiques négatives des États africains et de leur personnel politique seraient essentiellement dues à leur dépendance à l'égard des grandes puissances et notamment des anciennes puissances coloniales. Bayart critique aussi l'idée fort répandue que l'État en Afrique ne serait qu'un produit d'exportation européen, et estime qu'en dépit du système économique mondial « l'État contemporain [en Afrique] se rapproche de plus en plus nettement dans son fonctionnement des sociétés anciennes [... précoloniales, par une sorte de...] repatrimonialisation [après] la phase bureaucratique coloniale » (p. 56), « [...] les acteurs sociaux contemporains chevauchant sans arrêt les secteurs arbitrairement circonscrits de la tradition et de la modernité » (p. 31). Selon Bayart, qui dénonce « le mythe de la "bourgeoisie nationale" » (p. 133) cher aux marxistes, la colonisation n'a pas été une césure fondamentale, mais l'indépendance a donné aux

« élites autochtones l'accès direct aux ressources de l'État » (p. 100), ce qui a rendu possible, « après la curée du butin post-colonial » (p. 299), la mise en place d'« un régime de manducation politique » (p. 325) d'une situation de « prédation généralisée », au profit de tous ceux qui ont quelque pouvoir, qu'il s'agisse de prébendes multiples, de la revente de matériels de l'armée ou de l'administration ou de véritables dîmes aussi bien sur les importations et transferts de fonds de toute sorte que sur l'aide alimentaire. Ces détournements de fonds publics au profit de fortunes privées peuvent porter sur des sommes énormes, dans certains cas, et surtout dans celui du Nigéria en raison de l'importance des revenus pétroliers dont dispose cet État. Bayart parle à ce propos de « kleptocratie », celle-ci ne faisant que reprendre des traditions précoloniales. Mais la colonisation puis l'aide au développement, « avec ses routes, ses avions, ses téléphones, ses ordinateurs, ses armes, a rendu possible l'unification territoriale » (p. 299) et le contrôle policier du territoire de l'État et des populations qui s'y trouvent. A ce propos, Bayart analyse ce qu'il appelle « le modèle zairois » avec ses différents services secrets pour le contrôle des opposants.

Mais pour Jean-François Bayart, ces appareils répressifs n'expliquent pas cette sorte de passivité dont font montre la plupart des populations africaines en dépit des scandales dont elles sont témoins et des exactions de leurs dirigeants. Selon lui, l'Afrique a fait échouer les prévisions des « développementistes », tout comme celles des anti-impérialistes, elle « a contourné tout à la fois la croissance et la révolution » (p. 33). Pour J.-F. Bayart, cela s'explique par le fait que tous ceux qui ont du pouvoir redistribuent à leurs clientèles une notable partie de ce qu'ils accaparent. C'est un des aspects de la « politique du ventre » ; « il ne s'agit pas seulement de ventre, mais aussi de politique [...] d'un *African way of politics* [...]. Redistribuées, les ressources amassées fournissent du prestige à l'homme de pouvoir et font de lui un homme d'honneur » (p. 296). D'où un « système de corruption généralisée » qui provoque sinon la paralysie de l'État, du moins son dysfonctionnement.

Mais l'ampleur et la multiplicité du phénomène clientélaire ne sont qu'un des aspects de ce que Jean-François Bayart n'aime guère appeler « tribalisme », en raison de l'ambiguïté de ce terme passe-partout : chacun de ceux qui ont du pouvoir, à tel ou tel niveau de l'appareil politique ou administratif, le doit, pour une grande part, au fait qu'il a le soutien de ce que l'on peut appeler un groupe ethnique (cette périphrase pour tenir compte des réserves et de la finesse d'analyse de J.-F. Bayart), chaque responsable ou chaque élu tendant à exercer ce pouvoir en fonction de son profit personnel et de ceux qui le soutiennent. Si les groupes les plus puissants placent en principe un plus grand nombre de notables, il arrive qu'un groupe autrefois modeste puisse prendre une grande place si tel ou tel de

ses membres qui s'était engagé dans l'armée coloniale a pu se hisser, après l'indépendance, à la tête de la nouvelle armée nationale, surtout si celle-ci a joué un rôle politique important (cas de Mobutu, d'Eyadema, etc.).

Tribalisme et « historicité dans l'extraversion » des sociétés africaines

Certes, aujourd'hui, « le tribalisme, au lieu d'être en soi une force politique, est un canal par lequel se réalise la compétition en vue de l'acquisition de la richesse, du pouvoir et du statut » (p. 82), car après une période plus ou moins longue d'instabilité après l'indépendance, les rapports de forces entre les différents groupes ethniques et les positions des différentes personnalités tendent à se stabiliser. Mais il importe de comprendre pourquoi le rôle des groupes ethniques, du « tribalisme », fut aussi grand au moment de l'indépendance. Bayart ne se borne pas à montrer que les administrations coloniales se sont, peu ou prou, appuyées sur eux, au point, dit-il, de contribuer à ce que leur différenciation soit plus marquée. Il considère qu'il faut envisager l'évolution des structures politiques de l'Afrique sur des temps encore plus longs et qu'il faut remonter au passé précolonial pour comprendre les caractéristiques fondamentales de la vie politique et de l'État en Afrique. Il est indispensable d'analyser « l'historicité des sociétés africaines » (p. 19).

Dans un passage intitulé « L'historicité dans l'extraversion », Jean-François Bayart souligne que, depuis des siècles, de grands courants commerciaux pour les marchandises précieuses traversent l'Afrique et que « les acteurs dominants des sociétés sud-sahariennes ont incliné à compenser leurs difficultés, à autonomiser leur pouvoir et à intensifier l'exploitation de leurs dépendants par le recours délibéré à des stratégies d'extraversion mobilisant les ressources que procurait leur rapport — éventuellement inégal — avec l'environnement extérieur » (p. 43). Aujourd'hui, « les groupes dominants qui détiennent le pouvoir en Afrique noire continuent de vivre pour l'essentiel des rentes que leur assure leur position d'intermédiaires vis-à-vis du système international » (p. 47), et vers la fin du livre, Bayart rappelle de nouveau le rôle fondamental sur la longue durée de ces « stratégies d'extraversion privilégiées des acteurs africains » (p. 245).

Mais le comble de ces stratégies d'extraversion, n'est-ce pas qu'ils aient, durant des siècles, vendu les hommes qu'ils possédaient à des étrangers? Or, Jean-François Bayart ne parle quasiment pas dans son livre de la traite des esclaves, à peine quelques furtives allusions (4 lignes p. 38, 3 lignes p. 39). Passe encore qu'Yves Person, dans sa thèse extraordinaire sur Samory (thèse, hélas, toujours inédite), se laissant entraîner par l'admiration pour son personnage, ne signale

qu'en passant qu'il s'agissait aussi d'un très grand razzieur et trafiquant d'esclaves, en laissant croire à une banalité pour l'époque (or, ce n'était plus le cas à la fin du XIX^e siècle). Mais dans son livre, Jean-François Bayart n'est pas tendre pour les Africains et de surcroît son silence quant à la traite prive son argumentation de deux articulations :

— d'une part, alors qu'il évoque longuement ce qu'il appelle, peut-être d'un terme un peu léger, l'« escapade » (p. 308), à savoir le fait que les populations africaines ont souvent fui des pouvoirs trop despotiques, il ne dit pas que bien souvent c'étaient les raids des négriers qui provoquaient ces exodes et qu'il y a, du fait de la traite des esclaves, un rapport étroit dans le « primat des stratégies d'extraversion et d'escapade » (p. 320) ;

— d'autre part, s'il était fait référence dans ce livre à la traite et aux chasses qui la fournissaient, on saisirait beaucoup mieux le rapport que suggère Bayart entre les « stratégies d'extraversion des acteurs dominants » durant des siècles, et la persistance jusqu'au XX^e siècle, en dépit des changements économiques et sociaux, de groupes ethniques d'allure « traditionnelle ». Étant donné que nombre de ces groupes, comme le montre Bayart, n'étaient ni particulièrement solides ni bien structurés, il faut logiquement pour expliquer leur persistance, avant la phase clientélaire actuelle, recourir à ce que Bayart analyse en termes théoriques pour expliquer l'ethnicité : « Un passé relationnel d'alliances, de guerres, de razzias, de concurrence économique, chargé de ce que certains historiens nomment des "événements traumatismes" et qui contribuent à modeler les interactions au sein des champs politiques contemporains » (p. 83). Mais pour un groupe ethnique, quels « événements traumatismes » auraient pu davantage fonder l'idée que les autres groupes sont ses ennemis potentiels, sinon les raids des négriers qu'il a pu subir, il y a encore un siècle, et qu'il impute encore à tort ou à raison à ses voisins ?

Comment traiter de l'historicité des sociétés africaines, ce à quoi exhorte Jean-François Bayart, sans poser clairement le problème de la traite des esclaves et de la façon dont elle était menée par les Africains eux-mêmes ? Mais Jean-François Bayart n'en parle pas, sans doute pour ne pas se brouiller avec nombre d'intellectuels africains qui n'aiment pas du tout que l'on aborde ce genre de problème historique. Il faut pourtant en parler, car c'est, je le répète, une façon de les aider à lever un certain nombre d'obstacles à la diffusion de l'idée nationale et à la construction de l'État-nation dans leurs pays.

**L'Afrique n'a pas eu le monopole de l'esclavage,
mais c'est en Afrique noire qu'il a duré jusqu'à la fin du XIX^e siècle**

Reprenons ce que dit fort justement Jean-François Bayart sur les « stratégies d'extraversion » menées depuis si longtemps par les acteurs dominants des sociétés subsahariennes et les États africains d'antan. Pendant des siècles, ils exportèrent surtout l'or et d'autres marchandises précieuses, mais à partir d'une certaine époque le trafic d'esclaves, qui existait depuis des siècles dans les pays du pourtour de la Méditerranée — il s'agissait surtout d'esclaves de race blanche, sauf dans le cas de l'Égypte —, s'est étendu peut-être d'abord par la vallée du Nil, aux régions sud-sahariennes, et il prit une grande ampleur avec les commerçants arabes, qui opéraient aussi sur les côtes de l'océan Indien. C'est alors que nombre de ces États africains et leurs relais sont devenus des appareils négriers pour la capture des esclaves qu'ils vendaient aux négociants musulmans. Ces États furent amenés à étendre leurs zones d'influence et leurs terrains de chasse à l'homme et même, dans certains cas, à en changer progressivement une fois qu'étaient dépeuplées les zones ainsi exploitées.

La traite des esclaves n'a pas été le seul fait de l'Afrique, elle a existé durant des siècles en Asie et en Europe depuis l'Antiquité grecque et romaine. En Europe de l'Est et dans les Balkans, elle dura jusqu'au XVI^e siècle, les Slaves — d'où leur nom ? — de religion orthodoxe ayant longtemps été victimes des raids des catholiques — féodaux ou trafiquants — qui ne les considéraient pas comme de vrais chrétiens. Mais, en Europe, ce trafic de captifs européens a progressivement décliné, alors que celui des Noirs d'Afrique prit un très grand essor du fait des commerçants européens pour fournir la main-d'œuvre aux plantations d'Amérique, ce qui s'ajoutait à la traite organisée par les Arabes depuis plusieurs siècles.

Il est certes bien triste que, durant des siècles, on ait jugé en Europe comme dans le monde arabe — Bible ou Coran à l'appui — que la mélanodermie des Africains était la preuve de leur infériorité naturelle et qu'ils étaient une espèce d'hommes dont on pouvait faire commerce comme s'il s'agissait d'animaux. Mais pendant des siècles, cette croyance raciste fut en quelque sorte confirmée et grandement renforcée par la participation active de souverains et trafiquants noirs à la capture et au commerce d'hommes et de femmes de la même « race » qu'eux. Cette image infériorisée du Noir a-t-elle été intériorisée en Afrique par nombre de ceux qui avaient quelque pouvoir, et qui en raison même de leur relative puissance oubliaient qu'ils étaient noirs en se pensant les égaux du Blanc ? Pour ceux-ci, la couleur de la peau était-elle une différence significative, puisqu'ils vivaient au sein d'une humanité noire ? N'y avait-il pas des Blancs à peau noire et qui se

proclamaient comme tels ? C'étaient d'autres signes anatomiques ou culturels (langue et tatouages) qui, aux yeux des marchands d'esclaves, marquaient l'infériorité des objets humains qu'ils négociaient. Questions lourdes et difficiles qui seront peut-être posées un jour, si s'ouvre, comme le veulent certains, le grand procès international sur la traite des esclaves.

Aimé Césaire et Léopold Cedar Senghor ont célébré la négritude et ses valeurs, mais celle-ci s'est beaucoup plus longtemps qu'ailleurs accommodée de cette contre-valeur qu'a été la pratique de l'esclavage, la licence tacitement accordée à quiconque de capturer comme gibier et de vendre comme marchandise non pas les êtres étranges d'une autre race, mais surtout des hommes et des femmes appartenant à la même culture que le chasseur ou le vendeur. Cette époque est révolue, mais l'Afrique au sud du Sahara continue d'en subir les séquelles profondes et voilà pourquoi — après ce long détour historique — il n'est ni absurde ni scandaleuse, me semble-t-il, de parler d'Afrique noire.

Toujours est-il que la traite des esclaves est devenue la grande ressource de la plupart des États ou appareils de pouvoir, au sud du Sahara (il y a cependant des exceptions), et qu'elle l'est restée — répétons-le — jusqu'à la fin du XIX^e siècle, pour fournir des marchés africains, c'est-à-dire bien après 1815, date de l'interdiction par les Anglais du trafic négrier vers l'Amérique. Sur ce continent, l'esclavage (qui y était devenu l'emploi d'esclaves nés ou vivant depuis longtemps dans la plantation) fut ensuite aboli avec plus ou moins de retard, d'abord aux Antilles anglaises puis françaises (1848), en 1865 aux États-Unis après la guerre de Sécession et seulement en 1888 au Brésil.

Géopolitiques des tensions ethniques et souvenirs du mode de production esclavagiste

La pratique de la capture et du trafic d'esclaves en Afrique jusqu'à une période particulièrement tardive fait que les États africains précoloniaux, au lieu de contribuer à l'intégration — ne serait-ce que linguistique — des différents groupes ethniques qu'ils dominaient⁴, ont au contraire accentué à une époque relativement récente leurs craintes et leurs rancunes mutuelles. Aujourd'hui, les groupes qui ont été victimes des razzias se sentent en droit de considérer, à tort ou à raison, leurs voisins comme leurs bourreaux, même si ces derniers étaient eux-mêmes

4. D'où le nombre record de langues que détient encore aujourd'hui l'Afrique noire.

exploités par des appareils négriers plus puissants ou si les chasses à l'homme avaient été menées par des troupes d'esclaves-soldats.

Si l'on hésite à parler de tout cela ouvertement dans la plupart des pays d'Afrique noire, et c'est même interdit par les gouvernements qui craignent d'exacerber de vieilles histoires et surtout d'être mis en cause pour appartenance à un groupe autrefois prédateur, les souvenirs plus ou moins déformés ou exagérés de ce qui s'est passé à l'époque de la traite des esclaves, il y a parfois moins d'un siècle, n'ont pas disparu.

J'estime qu'aujourd'hui, pour un grand nombre d'États africains, les difficultés auxquelles se heurte la diffusion de l'idée nationale parmi les populations qui se trouvent sur le territoire de chacun d'eux tient pour une grande part à la gravité et à la multiplicité des contentieux historiques et géopolitiques entre les différents groupes ethniques, ou plus exactement aux souvenirs et aux représentations plus ou moins déformés que chaque groupe a de ses rapports historiques avec les autres. Chacun d'eux considère qu'il a son territoire où il se sent plus en sécurité que sur celui des voisins. De surcroît, la rapide croissance démographique provoque maintenant des rivalités de territoire entre groupes voisins et une concurrence croissante pour l'occupation des espaces qui sont encore faiblement peuplés et où les sols ne sont pas encore trop dégradés.

Pour ce qui est de la vie politique au niveau dirigeant de l'État, il est classique — on l'a dit — que des gouvernements soient composés par des représentants d'un certain nombre de groupes ethniques plus ou moins alliés à celui du chef de l'État, et il est non moins classique que chaque groupe ethnique apporte le soutien de ses voix lors des élections à un leader, en dépit de ses défauts et quoi qu'il fasse, le député et plus encore le ministre devant faire profiter sa clientèle des avantages de ses fonctions.

Tout cela n'est évidemment pas favorable à l'efficacité de l'État, à la diffusion du sentiment d'unité nationale, à la prise de conscience de solidarité de classe et au développement de la démocratie. Ce particularisme des groupes ethniques, leurs rivalités au sein d'un même État, bref ce qui a été appelé, de façon impropre, le « tribalisme » n'est pas, à mon sens, le fait d'une spécificité de « l'âme africaine », comme disent certains, ni la preuve de l'attachement excessif des Africains à leurs rapports de parenté, mais la conséquence de l'achèvement tardif de la longue période durant laquelle a dominé ce que l'on pourrait appeler le mode de production esclavagiste, au sens de *produire des esclaves* pour les vendre après les avoir fait capturer et acheminer souvent sur de longues distances, car il existait de véritables systèmes de production des esclaves comme le montre notamment Claude Meillassoux. Cette acception n'exclut d'ailleurs pas, surtout dans la phase finale de la traite intra-africaine, le sens classique de l'expression marxiste

« mode de production esclavagiste » : l'exécution par un grand nombre d'esclaves et au profit de leurs propriétaires d'une notable partie du travail productif, notamment de celui destiné à la vente. Ces systèmes de production d'esclaves qui étaient mis en œuvre sur de vastes territoires et que l'on pourrait transcrire selon des modèles spatiaux centre-périphérie, dominants-dominés, ont eu d'importantes conséquences géopolitiques, que le tracé des frontières coloniales, cadres des actuels États, n'a pas fait disparaître.

Les problèmes fondamentaux de l'Afrique sont, à mon sens, beaucoup moins pour le moment des problèmes interétatiques que des problèmes *géopolitiques internes*. Bien qu'on en parle souvent, le fait qu'un certain nombre de peuples — ils ne sont pas si nombreux — se trouvent coupés en deux ou même en trois par le tracé des frontières coloniales, a des conséquences beaucoup moins graves que les cas extrêmement fréquents du voisinage de groupes plus ou moins antagonistes dans le cadre d'un même État. Certaines frontières coloniales ont au moins le mérite de séparer, d'ailleurs sans l'avoir voulu, des groupes particulièrement prédateurs de ceux qui en ont été les victimes ; c'est le cas, par exemple, de la frontière Ghana-Côte-d'Ivoire qui a coupé les royaumes Achantis d'une partie de ce qui étaient leurs terrains de chasse.

Dans nombre de cas, le territoire de l'État regroupe, et sans qu'il l'aient voulu, des groupes qui, pour le moins, ne s'aiment pas : le fait que lors de la conquête, fin XIX^e siècle, les Européens, qui luttèrent désormais contre la traite des esclaves, se soient heurtés à la résistance d'États ou d'appareils esclavagistes (celui de Samory notamment) et que les colonisateurs se soient alors plus ou moins alliés à des groupes jusqu'alors dominés a entraîné pour un temps, au profit de ces derniers, une sorte de retournement de situation. Du coup, les anciens dominants se sont sentis lésés par les groupes qu'avantageait relativement la présence coloniale et qui, après la décolonisation, ont pris un rôle dirigeant dans le cadre du nouvel État indépendant. Parfois, c'est le groupe ethnique dominant à l'époque précoloniale qui, après une éclipse plus ou moins longue, a conservé ou repris un rôle prépondérant. Au total, dans la plupart des États, mais pas nécessairement dans tous, des contentieux géopolitiques difficiles, dont les populations sont d'autant plus conscientes qu'ils sont tardifs.

Mais les ethnies ont-elles existé ? Existent-elles vraiment ?

Le schéma d'analyse historique et géopolitique que je propose, à savoir que les déficiences politiques des États d'Afrique noire, leur incurie et leur système clientélaire tiennent pour une grande part aux contentieux laissés par l'ère de la traite

entre les différents groupes ethniques, ce schéma est indirectement récusé, quant à sa causalité, par nombre d'africanistes surtout anthropologues. Ils estiment en effet qu'en Afrique l'ethnie⁵ n'existe pas et qu'il s'agit en quelque sorte d'une invention mystificatrice du colonialisme.

L'ouvrage le plus significatif à cet égard est celui de Jean-Loup Amselle et d'Eli-
kia M'bokolo, *Au cœur de l'ethnie — ethnies, tribalisme et État en Afrique* (1985); il s'agit d'un recueil d'articles de divers auteurs. Dans une introduction, Amselle et M'bokolo dénoncent, d'entrée de jeu, ethnie et « tribalisme », parce que, disent-ils, « tous les systèmes de domination en Afrique ont allégrement puisé dans les théories de l'ethnie et habilement manipulé les sentiments ethniques » (p. 9), et de citer à juste titre l'argumentation du régime d'*apartheid*, mais c'est oublier que des régimes qui sont non moins de domination — bien qu'ils soient exercés par des Africains — interdisent toute référence à l'ethnie au nom de la nation et de son parti unique. Pour J.-L. Amselle, le flou théorique du concept et les contradictions de ceux qui l'utilisent sont bien la preuve que l'ethnie n'existe pas en Afrique; ce genre d'arguments me paraît pouvoir être tout aussi bien utilisé pour affirmer qu'en Europe les nations n'existent pas non plus (et pourtant...).

Amselle se lance dans un discours intitulé « Ethnies et espaces: pour une anthropologie topologique » (les métaphores spatiales sont à la mode!), où il tend à assimiler, sur le plan théorique, ethnie, nation au sens européen, tribu et même (p. 41) les régionalismes qui se développent en Europe. « Sans beaucoup forcer les choses, on pourrait dire que le dénominateur commun de toutes ces définitions de l'ethnie correspond en définitive à un État-nation à caractère territorial au rabais. Distinguer en abaissant était bien la préoccupation de la pensée coloniale... » (p. 19). Pour lui, « la cause paraît donc entendue: il n'existait rien qui ressemblât à une ethnie pendant la période précoloniale. Les ethnies ne procèdent que de l'action du colonisateur qui, dans sa volonté de territorialiser le continent africain, a découpé des entités ethniques qui ont été elles-mêmes ensuite réappropriées par les populations » (p. 23).

Bien qu'Amselle soit ensuite obligé (p. 37) de nuancer quelque peu son propos (en admettant que des ethnonymes, des noms qui ont ensuite été attribués aux tribus, aient été antérieurs à la colonisation), il faut lui objecter:

— que les colonisateurs, pour « territorialiser le continent africain », traçaient non pas des limites d'ethnies qui leur paraissaient très floues, mais d'abord les frontières de leurs empires et ensuite les limites des territoires administratifs qu'ils distinguaient dans chacun de leurs domaines;

5. Voir le compte rendu, p. 325, du livre de Roland BRETON, *Les Ethnies*, qui aborde la question au plan mondial.

— que ces mêmes colonisateurs ont eu longtemps, en Afrique noire, bien d'autres préoccupations que le souci idéologique d'y empêcher la formation de nations, processus qui n'apparaîtra que très tardivement, au moment où les puissances coloniales auront décidé d'ailleurs de « décoloniser » ;

— et, objection majeure pour sa thèse, qu'il est bien étonnant que les populations africaines se soient « réapproprié » avec une telle ardeur ce « faux archaïsme » (p. 23) que serait l'ethnie si cette idée ne correspondait à rien (mais pourquoi Amselle dit-il *ré-approprié* ?), alors qu'elles font preuve, semble-t-il, d'indifférence à l'égard d'autres notions importées.

« Mais s'il n'existait pas d'ethnies avant la colonisation, qu'y avait-il donc ? Dans quel cadre les acteurs sociaux s'organisaient-ils ? » (p. 23). Jean-Loup Amselle évoque une série d'« espaces sociaux qui structuraient le continent africain à l'époque précoloniale : 1) espaces d'échange, 2) espaces étatiques, politiques et guerriers, 3) espaces linguistiques, 4) espaces culturels et religieux » (p. 24) Mais il s'agit d'espaces de très grandes dimensions, des centaines et même des milliers de kilomètres (pour le trafic transsaharien) connus seulement d'une petite minorité de la population, professionnels du commerce à très longue distance, chefs politiques ou religieux. De tels espaces n'excluent absolument pas, bien au contraire, des espaces de bien moindres dimensions connus et pratiqués au quotidien par l'ensemble de la population. Le raisonnement sur l'espace doit se faire à différents niveaux d'analyse.

A propos des espaces de grandes dimensions, qu'ils soient d'« échange » ou « étatiques, politiques et guerriers », il est à souligner que Jean-Loup Amselle effleure à peine la question de la traite, bien qu'il mentionne « la traite interne et externe des captifs du XVI^e au XIX^e siècle » (une ligne, p. 25) — en fait la traite arabe commence au X^e siècle — et qu'il note « l'existence d'un grand commerce international et le développement de l'esclavage, institution qui forme le substrat économique de ces organisations étatiques » (deux lignes, p. 27). Mais il envisage d'autant moins que la capture des esclaves puisse expliquer des conflits entre groupes ethniques qu'à ses yeux ceux-ci n'ont guère de réalité.

Les autres articles rassemblés dans cet ouvrage montrent beaucoup mieux la complexité des problèmes, en particulier celui de Jean-Pierre Dozon qui, en dépit de son titre, « Les Bété : une création coloniale », qui semble reprendre la thèse d'Amselle, montre qu'« il est incontestable qu'aujourd'hui l'ethnie bété existe, que sa désignation et son territoire ne font l'objet d'aucune ambiguïté » (p. 59). Mais il poursuit : « On ne peut être aussi affirmatif en ce qui concerne l'univers qui précède la colonisation française, loin s'en faut. » Et s'il montre que les administrateurs coloniaux ont largement contribué à créer ou à re-créeer cette ethnie, il conclut : « En définitive, s'il est clair que la société précoloniale représente l'un

des moments clefs de l'ethnicité, un enjeu fondé dans un passé immémorial d'identité ethnique, on ne peut pour autant aligner ne serait-ce qu'un essai de reconstruction sur ce mouvement réflexif » (p. 64). Je dirai qu'en l'occurrence il s'agit bien d'une *représentation* qui, si elle se réfère à un passé plus ou moins mythique, n'en a pas moins aujourd'hui une grande force politique.

Des représentations géopolitiques aux origines complexes

Jean-François Bayart, dans son chapitre un, « Le théâtre d'ombres de l'ethnicité », montre lui aussi la complexité des problèmes : « On ne peut nier l'existence, voire l'irréductibilité des consciences ethniques. Celles-ci ne sont pas le reflet d'un stade élémentaire de développement que condamnerait la modernisation. Elles ne sont pas non plus le simple fruit des manipulations du colonisateur, de l'impérialisme ou des tenants de l'État contemporain » (p. 66). Mais, [bien souvent], « la notion d'ethnie se dérobe à l'examen des faits, du moins sous la forme dont on se la figure généralement, celle d'une entité donnée, traversant les siècles et correspondant à un espace géographique délimité » (p. 71), et Bayart cite le cas d'un ensemble ethnique pourtant très singulier par son dynamisme économique et son rôle politique (foyer de la rébellion de l'UPC au lendemain de l'indépendance), celui des Bamiléké au Cameroun, qui résulte de l'intégration dans une sorte d'« ensemble ethnique absorbant », ne serait-ce que par sa langue, de divers groupes, y compris le groupe dirigeant, qui sont venus de diverses régions. Et Bayart rappelle aussi le caractère transethnique de grands mouvements politiques ou religieux.

Mais, poursuit Bayart, « le colonisateur s'est efforcé de conceptualiser les paysages humains indistincts qu'il s'était soumis en entités spécifiques [...]. L'administration française de souche jacobine et préfectorale en avait une conception franchement territorialisée, l'indirect *rule* britannique s'en faisait une idée plus culturaliste [...]. Ce fut en fonction de ces représentations que s'organisa le système colonial » (p. 77). Certes, mais on peut dire que ces représentations des différentes ethnies n'étaient pas nécessairement absurdes et qu'après quelques déboires et tâtonnements, ce ne furent pas des populations antagonistes qui furent regroupées en de mêmes ensembles par les administrateurs coloniaux. Ils y parvinrent d'autant mieux que, d'une part, les notables autochtones profitèrent de ces regroupements pour se faire attribuer chacun une fonction d'auxiliaire (avec prébendes) du fonctionnaire colonial, ce que dit Bayart. Et d'autre part — ce qu'il ne dit guère, mais ce qui me semble très important pour expliquer la réussite de cette représentation — que les populations, dans leur grande majorité, étaient

elles aussi persuadées de l'importance des différences entre ces groupes ethniques, moins pour leur cohésion interne qu'en raison de l'idée qu'ils avaient été plus ou moins ennemis les uns des autres. Pour un grand nombre de populations, surtout celles des vastes régions qui avaient été ravagées à la fin du XIX^e siècle par les raids des négriers, pour ces fuyards d'origines diverses qui avaient trouvé un refuge plus ou moins précaire dans des zones vides plus éloignées ou peu avant désertées par d'autres razzias, le fait de se voir imposer par les colonisateurs un nouveau cadre ethnique a sans doute été une marque d'installation. Et c'est sans doute une des raisons pour lesquelles Jean-Loup Amselle, qui considère pourtant que les « ethnies ne procèdent que de l'action du colonisateur », écrit aussi dans la même phrase qu'« elles ont été *réappropriées* par les populations » (p. 23).

Pour expliquer les causes de la puissance actuelle du fait ethnique, Bayart insiste notamment sur le rôle du clientélisme, surtout depuis l'indépendance, et le détournement des fonds publics par les notables au profit du groupe dont ils sont issus et qui les supporte. Cela fait évidemment beaucoup pour la consolidation des groupes ethniques, mais il faudrait dire aussi pour leur différenciation, car ceux-ci sont plus ou moins nantis, selon qu'ils sont plus ou moins bien vus et que leurs élus sont plus ou moins influents.

Toujours est-il que « l'idée ethnique jouit à présent d'un large consensus. C'est, écrit Bayart, un chef d'État africain⁶, et non un journaliste occidental ou un commandant de cercle à la retraite, qui voit dans les tribus, avant l'arrivée des Européens [...] des sortes de petites nations [...] où l'on se sentait en sécurité [...] et qui se considéraient comme des entités à part. Pour erronée qu'elle soit d'un strict point de vue historique, cette optique appartient désormais au paysage politique du continent. Elle n'autorise pas pour autant à discerner, dans le pluralisme ethnique, l'infrastructure culturelle à laquelle se ramènerait la genèse de l'État contemporain. Le jeu des acteurs constitutifs de ce processus ne consiste pas en un affrontement de forces ethniques closes sur elles-mêmes, comparable à l'entrechoquement de boules de billard » (p. 79). Ces propos de Jean-François Bayart, toujours dans *L'État en Afrique*, me paraissent d'une grande justesse.

L'aggravation du « tribalisme »

et le difficile problème du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes »

Les difficultés économiques croissantes que connaissent aujourd'hui la plupart des États africains ont pour effet d'aggraver ce que l'on appelle le tribalisme et

6. Il s'agit du président Biya, du Cameroun.

les rivalités entre les groupes ethniques : la diminution de la manne étatique que peuvent encore détourner les notables fait que ce sont les plus influents qui peuvent continuer de servir leur clientèle, mais les autres groupes se sentent de plus en plus victimes de l'inégalité ; la faillite de certains discours et l'accroissement du mécontentement populaire font que les élus cherchent plus encore à s'appuyer sur les groupes dont ils sont issus et la fin des partis uniques entraîne souvent l'apparition d'un pluripartisme dont chaque composante correspond sinon officiellement à une ethnie, du moins à une région. Hors des villes, la croissance démographique provoque l'aggravation des concurrences entre groupes ethniques pour les territoires où les sols ne sont pas encore trop épuisés. Dans les pays qui avaient enregistré, dans les précédentes décennies, une certaine croissance économique, ce qui avait attiré dans certaines régions nombre d'immigrés venant d'États voisins et parfois assez éloignés, le marasme économique actuel provoque l'essor, dans la région où se trouve la capitale, de mouvements xénophobes, qui veulent chasser tous les « étrangers », non seulement les ressortissants des autres États, mais aussi les « nationaux » qui sont venus des contrées les plus défavorisées du pays.

Bref, les effets du tribalisme s'aggravent, alors que l'idée de nation régresse. Nombre d'intellectuels n'y croient plus dans la mesure où le parti unique l'a transformée en slogans, en fait surtout au profit de telle ou telle ethnie. Aussi, de « vieilles histoires » de conflits entre tel et tel groupes ethniques réapparaissent ouvertement plus ou moins exagérées et, dans chacun d'eux, elles sont relancées non par les éléments les plus « arriérés », mais au contraire par les plus « évolués ».

Dans le cas des Bété, en Côte-d'Ivoire, qui s'étaient révoltés en 1970, et qui avaient même proclamé une « république d'Éburnie » pour s'opposer aux accaparements de terre du groupe dominant des Baoulé, Jean-Pierre Dozon écrit : « Ceux qui participent au premier chef à ce mouvement de l'ethnicité sont précisément ceux dont la conscience ou le ressentiment politiques sont les plus marqués, à savoir les intellectuels. Pour eux, l'enjeu culturel ne constitue pas seulement une réponse indirecte aux pratiques discriminatoires du pouvoir, il est aussi une manière privilégiée d'approfondir la conscience collective. » (P. 59.) Et il en est ainsi dans divers États, et même au Sénégal, qui est pourtant un État relativement stable et jusqu'alors sans tension majeure, où se développe un Mouvement pour l'indépendance de la Casamance (voir, dans ce numéro, l'article de Jean-Claude Marut).

De tels mouvements posent le problème du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », c'est-à-dire, en fait, à constituer leur propre État. Et c'est là que l'expression « groupe ethnique » que j'utilise par commodité (elle me paraît

plus neutre et plus globalisante qu'ethnie), et plus encore le terme de « tribu », que je n'utilise pas, sont à critiquer, mais d'un tout autre point de vue que celui des anthropologues qui discutent pour savoir s'il s'agit de véritables ethnies, à leurs yeux, qui seraient constituées depuis des siècles et qui auraient conservé le même territoire et les mêmes structures.

Un certain nombre de ces « groupes ethniques » ne sont-ils pas des *peuples* qui peuvent invoquer « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » ? Il s'agit d'un grave et difficile problème géopolitique, car on peut recenser largement plus d'un millier d'« unités langue » — 250 pour le seul Cameroun⁷ (mais une vingtaine seulement pour l'Afrique du Sud) —, chacune d'elles pouvant être considérée comme une ethnie potentielle. La création d'un aussi grand nombre d'États est évidemment impossible. Aussi faut-il compléter la formule « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » par « dans la mesure où ils en ont la possibilité matérielle et où ils sont assez forts pour pouvoir se défendre ».

C'était autrefois une sorte de règle implicite dont l'application par les armes mettait un terme aux volontés d'indépendance de groupes trop petits pour pouvoir se défendre : voilà pourquoi, par exemple, aucune des îles de la Méditerranée n'est un État indépendant, à l'exception de Malte et de Chypre, parce que ces deux dernières furent des bases britanniques jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, époque à partir de laquelle, sous l'égide des Nations unies, on commença d'accepter la création de micro-États insulaires protégés par le droit international. Voilà pourquoi chaque île des Antilles (ou presque), chaque archipel du Pacifique est devenu un « État » indépendant, avec, pour certains, des effectifs de population dérisoires. Mais il s'agit d'îles et d'archipels, isolés les uns des autres par des distances parfois considérables.

Le problème est tout différent pour les peuples d'Afrique. S'il n'est pas impossible que certains d'entre eux puissent un jour exercer réellement leur « droit à disposer d'eux-mêmes », à constituer et à défendre un État indépendant — c'est peut-être le cas des plus importants⁸ et qui se trouvent dans de très vastes États insuffisamment structurés —, en revanche, il n'est pas possible que tous les groupes ethniques qui se trouvent dans les États déjà fort nombreux d'Afrique noire, et théoriquement moins encore les plus petits par l'effectif de leur population, puissent devenir indépendants. Or, plus le « tribalisme » développe ses effets, et

7. Cf. Roland BRETON, *Atlas administratif des langues nationales du Cameroun*, Yaoundé, 1991.

8. Les deux principaux peuples du Nigéria, Haoussa et Yorouba, qui comptent chacun plusieurs dizaines de millions de personnes ne tiennent sans doute pas à se séparer de la Fédération, pour profiter des revenus pétroliers, les gisements ne se trouvant pas sur leur territoire mais sur celui des Igbo qui, eux, ont tenté la sécession du Biafra en 1966.

plus s'accroissent les tendances séparatistes et le cycle manifestation/répression/subversion/guerre civile...

Ethnie, tribu, peuple, nation : ne pas tout confondre

Dans ces mouvements culturels qui débouchent sur les revendications d'autonomie ou d'indépendance, les intellectuels — on l'a dit — jouent un rôle considérable dans la construction et la diffusion de représentations géopolitiques nouvelles : il en fut ainsi en Europe occidentale et c'est encore le cas dans l'ex-Union soviétique par exemple. Il faut donc aider ces intellectuels, qu'ils soient africains ou tatars de l'Oural, à analyser plus efficacement des situations géopolitiques, et aussi à mesurer les implications de certains termes.

Le terme de tribu qui sert à dénigrer les revendications ethniques peut être réservé à un sens précis et plus limité, celui de *sous-ensemble* d'un groupe ethnique beaucoup plus vaste : c'est ce que firent des ethnologues français comme Jacques Berque en Afrique du Nord pour désigner des organisations politiques plus ou moins rivales et fondées, en principe, sur des rapports de parenté relativement précis, celles-ci étant des sous-ensembles de groupements plus vastes, fédération de tribus, ensembles linguistiques (arabe ou des différents parlers berbère, chleuh, kabyle, etc.). Avant la colonisation, la population tunisienne est organisée en tribus qui parlent toutes l'arabe (à de rares exceptions près) et qui sont conscientes, en dépit de leurs rivalités relatives, de leur appartenance à un même ensemble géopolitique, dirions-nous aujourd'hui, la Tunisie. Il en était de même au Maroc, à ceci près que les tribus n'étaient pas toutes arabophones, mais majoritairement berbérophones, mais elles étaient non moins conscientes de relever de l'Empire chérifien, en dépit de leur désir de se soustraire, dans la mesure des forces de chacune d'elles, au paiement de l'impôt. En dépit ou à cause des changements provoqués par la colonisation, l'organisation de la population marocaine en tribus ne l'a certes pas empêchée de prendre conscience de son unité nationale et de lutter pour l'indépendance de son pays, en faisant taire ce qui restait de ses rivalités.

En Afrique noire, les rivalités que l'on appelle à tort « tribales » sont le plus souvent non des rivalités entre des tribus d'un même groupe, mais des rivalités entre des groupes ethniques différents, chacun d'eux ayant sa langue, son territoire, et subdivisé en tribus qui parlent la même langue. Si dans les tribus, on a une idée assez précise des rapports de parenté entre les familles, ceux-ci sont envisagés de façon plus abstraite dans le groupe ethnique dont elles font partie. Si le terme péjoratif de « tribalisme » est donc particulièrement inexact, les effets de ce que l'on désigne ainsi sont de plus en plus graves et grandement préju-

diciables non pas seulement au développement économique de ces États, mais à la sauvegarde de leurs potentialités agricoles, sans parler des risques de guerre civile. Après l'Angola et le Mozambique, elles font maintenant rage au Libéria, au Rwanda et en Somalie⁹.

Pour enrayer l'aggravation du « tribalisme » et de ses effets, il faut que les États d'Afrique noire deviennent des États-nations. Mais sur le territoire de chacun d'eux se trouvent différents groupes ethniques et certains d'entre eux peuvent être considérés comme des peuples, si l'on en juge par les revendications que formulent des intellectuels qui en sont les porte-parole. Problème géopolitique difficile ! Qu'est-ce qu'un peuple ? et le fait de se poser cette question oblige à revenir sur l'idée de nation.

Les deux termes sont souvent pris comme équivalents : la France est une nation, mais ses constitutions successives se réfèrent au Peuple français. Dans ce contexte, le mot peuple est pris en tant que terme particulièrement majestueux, inspiré de l'Antiquité romaine : « le Sénat et le peuple romains », *Senatus Populusque romanus*, était la formule consacrée, alors que le mot nation a été longtemps un terme mineur et n'a pris son sens actuel que beaucoup plus tardivement, au XVIII^e siècle, et ses plus grandes valeurs avec la Révolution de 1789. Mais aujourd'hui, en termes d'analyse géopolitique, nation et peuple n'ont pas exactement le même sens.

Ainsi, il est admis que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande comprend plusieurs peuples, anglais, écossais, gallois..., dans une même nation britannique, et l'expression *British Commonwealth of Nations* est formée de son association avec de nombreuses nations, canadienne, australienne, néo-zélandaise, indienne, etc. Les théoriciens soviétiques de la politique des nationalités ont essayé eux aussi de distinguer peuples et nations pour justifier la hiérarchie des prérogatives théoriques des républiques fédérées, républiques autonomes, territoires autonomes, mais la disparition de l'URSS et les risques de dislocation de la République fédérative de Russie posent des problèmes nouveaux, puisque, là aussi, de petits peuples réclament « leur droit à disposer d'eux-mêmes ».

Dans le cas des États d'Afrique noire, il est particulièrement nécessaire d'essayer de différencier plus nettement ces différents termes, mais c'est aussi particuliè-

9. Le cas de la guerre civile en Somalie est d'autant plus étonnant et lamentable que dans cet État qui ne semblait pas faire vraiment partie de l'Afrique noire — il fait partie en principe de la Ligue arabe — les populations, toutes musulmanes, parlent la même langue. Mais elles sont divisées en tribus, elles-mêmes regroupées en grands clans. La faillite du régime « socialiste » du général Syad Barré et les luttes pour le chasser du pouvoir se sont envenimées et elles ont débouché sur une terrible guerre entre ces grands clans et sur la cassure de cet État en deux parties qui correspondent l'une à l'ancienne colonie italienne, l'autre à l'ancien protectorat britannique.

rement difficile en raison du grand nombre des groupes ethniques, de leurs tailles et de leurs caractéristiques très différentes. Ajoutons aussi que si beaucoup de pays du tiers monde ont arraché leur indépendance au prix de dures luttes politiques et de longues guerres de libération pour certains, Algérie, Vietnam, ce qui a, comme on dit, forgé l'unité nationale de chacun d'eux, en revanche, pour la très grande majorité des États africains, l'indépendance a été octroyée, et dans bien des cas avant même que se développe véritablement un mouvement national qui aurait impliqué une grande partie de la population. Les seules exceptions sont celles des colonies portugaises où une plus ou moins grande partie de la population, et non pas l'ensemble quoi qu'on en ait dit, a mené une dure guerre de libération. Malheureusement, après le soudain repli de l'armée coloniale provoqué par la « révolution des œillets » à Lisbonne en 1975, les antagonismes entre les groupes ethniques et les manœuvres du gouvernement sud-africain ont entraîné dans la guerre civile l'ensemble des populations d'Angola et du Mozambique.

J'ai écrit ci-dessus qu'un État-nation est un État où une certaine représentation chargée de valeurs, celle de la nation et celle de son unité contre l'étranger, est acceptée par la grande majorité de la population. Il s'agit d'une représentation explicite, construite, argumentée par les intellectuels et diffusée par les « encadrements ». Dans le cas d'un peuple, l'idée de sa différence à l'égard de ses voisins est plus implicite, moins formulée, comme son opposition à des fonctionnaires d'un État qui ne parlent pas la même langue ; les intellectuels sont rares ou ils ont émigré. Pour essayer de différencier davantage peuple et nation, ne pourrait-on ajouter que l'idée de nation, beaucoup plus que celle de peuple, est liée directement à celle d'État : dans bien des cas, c'est dans le cadre d'un État et notamment lors des guerres avec les États voisins, que s'est propagée dans la population cette représentation de son unité politique ; dans d'autres cas, et c'est ce qui s'est passé dans le cadre de l'Empire austro-hongrois et dans celui de l'Empire ottoman, du moins pour ses possessions européennes (Grèce, Bulgarie, etc.), des *peuples*, où il n'y avait guère eu jusqu'alors de projets d'État, sont devenus, et parfois brusquement, des *nations* (sous l'influence de leurs intellectuels et à l'exemple de nations voisines) ; des nations qui voulaient être indépendantes et chacune avoir leur État, et ce dans le plus court délai, leurs dirigeants étant persuadés, à tort ou à raison, que la conjoncture internationale était favorable et qu'ils avaient les moyens de remplacer par des nationaux les cadres de l'empire dès lors considérés comme étrangers.

Précisons encore et résumons : dans la représentation de la nation, il y a l'existence ou l'imminence de l'État indépendant ; dans l'idée de peuple, il s'agit d'une représentation plus floue, moins explicite, le projet d'un État est plus vague et il est même considéré comme assez irréaliste par une grande partie de la

population concernée. Mais nombre d'exemples récents montrent qu'un peuple, ou même qu'une population plus ou moins consciente de ses différences par rapport à l'ensemble dont elle croyait jusqu'alors avoir fait partie, peut, dans un certain contexte géopolitique et sous l'influence d'intellectuels militants, devenir assez brusquement une nation avec le projet d'un État indépendant. C'est, par exemple, ce qui s'est passé pour les Palestiniens¹⁰ en 1967-1968 et les Sahraouis, en 1975.

La multiplication des mouvements séparatistes et des conflits ethniques

La transformation soudaine de peuples en nations est un phénomène qui peut se produire dans de nombreux États d'Afrique noire, en raison des données de leur géopolitique interne et surtout de l'aggravation du « tribalisme » dans la conjoncture économique actuelle, ce qui fait apparaître une inégalité croissante entre les différents groupes ethniques. Certains d'entre eux, les plus importants démographiquement, mais aussi ceux où les intellectuels ont un rôle particulièrement actif, sont en fait des peuples qui peuvent se transformer en nations.

Ce genre de mutation géopolitique, si on l'envisage de façon générale d'après divers exemples historiques, est un phénomène qui semble irréversible pour les populations concernées, ce qui ne veut pas dire qu'elles deviennent indépendantes aussi rapidement que l'escomptaient leurs leaders. Le « problème » peut durer des années entre les « séparatistes » (qui, eux, se nomment « nationalistes ») et les forces de l'État dont ils veulent se séparer. Dans cette longue épreuve de force avec ses hauts et ses bas et son cortège de « ratissages », de déportations et de tueries, les interventions extérieures ne tardent pas à se manifester de façon contradictoire, ce qui entraîne des difficultés et des destructions supplémentaires : les maquisards, mais aussi l'État qu'ils combattent, surtout s'il ne dispose pas de moyens suffisants pour maintenir l'ordre (ce qui est souvent le cas en Afrique noire), cherchent officieusement, auprès de diverses puissances plus ou moins lointaines, de l'argent et des armes qui sont acheminées par avions ou par trafiquants interposés. Le cas du Libéria montre que l'intervention d'une force d'interposition fournie par un certain nombre d'États africains ne suffit pas à faire cesser la guerre civile.

10. Pendant vingt ans après l'exode de Palestine d'une grande partie d'entre eux, ils s'étaient considérés, qu'ils soient réfugiés ou en « territoires occupés », comme des Arabes jordaniens, syriens ou égyptiens. La défaite arabe de 1967 et l'occupation de la Cisjordanie les amenèrent, à la suite de certains de leurs leaders, à se proclamer palestiniens et différents des autres Arabes.

Il importe évidemment que l'Afrique noire échappe à l'extension de cette gangrène, mais il ne faut pas attendre le coup de baguette magique d'une solution miracle : la conjoncture mondiale étant ce qu'elle est, et les « handicaps structurels » des États africains étant ce qu'ils sont, il ne faut pas s'attendre à ce que cesse dans le court terme le marasme économique qui fait que le « tribalisme » devient la cause d'inégalités de plus en plus insupportables entre les groupes ethniques. Dans la plupart des États, ce que l'on appelle les « conflits ethniques » se multiplient. Ce sont en fait les manifestations locales de conflits entre peuples qui peuvent prendre une beaucoup plus grande ampleur. Au sein de peuples qui se sentent les plus défavorisés, se propage l'idée qu'il faut se séparer d'un État aussi injuste, et surtout l'espérance qu'une fois indépendant on profitera directement de l'aide extérieure, sans que celle-ci soit détournée au profit de rivaux ou d'adversaires. Tous les États d'Afrique noire ne sont heureusement pas dans cette situation, mais rares sont les cas où les tensions internes ne sont guère marquées¹¹.

L'indépendance, concept-sentiment qui, depuis plus d'un siècle, d'abord en Europe et en Amérique, puis dans le tiers monde, est associé à un ensemble de représentations héroïques et à la grande histoire, séduit particulièrement les intellectuels. Parce qu'ils sont plus que d'autres sensibles aux idées, aux théories, et aussi parce qu'ils sentent que leurs discours peuvent avoir de grandes conséquences. Par intellectuels, j'entends ceux qui manient des idées, pas seulement ceux qui sont allés faire des études en Europe (pas tous), mais aussi un certain nombre d'instituteurs, de professeurs, de médecins, d'infirmiers, d'agronomes, d'animateurs ruraux, de prêtres comme de « marabouts » musulmans, mais aussi des commerçants ou des fonctionnaires... sans oublier des militaires. Non seulement grâce aux médias, surtout à la radio, ils sont maintenant au courant de beaucoup de choses, mais leur nombre a beaucoup augmenté depuis dix ans, du fait des relatives réussites des politiques massives de scolarisation menées dans les décennies précédentes, avec l'aide de l'Unesco et de certaines anciennes puissances coloniales. Aussi ne viennent-ils plus seulement de certains milieux, comme par le passé, mais aussi de divers groupes ethniques et même de ceux qui sont relativement défavorisés.

11. Le cas du Burkina Faso est tout à fait particulier dans la mesure où le groupe mossi, qui est démographiquement et politiquement dominant, se trouve entouré de groupes beaucoup plus petits, sans pour autant que de graves contentieux existent au sein de l'État, ce qui s'explique par le fait que les Mossis, pour des raisons complexes, n'ont pas participé à la grande traite des esclaves, et même qu'ils ont parfois protégé leurs voisins contre les raids des marchands d'esclaves. C'est dans un tel cas, à ma connaissance assez exceptionnel, que la représentation de la nation et de son unité rencontre le moins d'obstacles pour se propager à l'ensemble de la population qui est encore très consciente de sa diversité culturelle.

Ces intellectuels, qui dépendent plus ou moins de l'État et qui écrivent dans sa langue, le français, l'anglais, le portugais, pensent plus ou moins faire partie d'une nation, car la propagande du parti unique l'a longtemps répété et puis parce qu'il est normal, pensent-ils, qu'à un État corresponde une nation. Mais de plus en plus, les scandales de la corruption, ceux qu'on n'a pas voulu étouffer et surtout les carences de l'État qui ne paie plus ses fonctionnaires pendant plusieurs mois, incitent ces intellectuels à penser autrement et à se poser les problèmes du groupe ethnique, du peuple dont ils sont originaires. En Afrique, comme ailleurs, des idées font leur chemin après la dislocation de l'Union soviétique et de la Yougoslavie, quand on apprend que de multiples peuples et même des petits viennent d'obtenir leur « souveraineté » ou leur indépendance.

Pour une politique constructive de la nation

Pour la plupart des États d'Afrique noire, la situation me semble cruciale. S'ils veulent éviter la multiplication de mouvements séparatistes, l'un entraînant d'autres, il me paraît indispensable que soit entreprise une politique de construction progressive de la nation. D'abord, ne plus considérer que celle-ci existe de même que l'État et qu'il faut les maintenir de gré ou de force, mais prendre acte des problèmes de géopolitique interne et se rendre compte (il n'est pas besoin de l'admettre officiellement) que l'idée de l'unité nationale n'a en vérité qu'une assez faible diffusion, et même qu'elle régresse depuis quelque temps parmi les populations. Il faut prendre en compte l'existence de différents groupes ethniques sur le territoire de l'État, et les considérer non comme des survivances tribales (avec les connotations péjoratives que cet adjectif implique), mais comme des peuples. Il faut penser au risque que les plus importants d'entre eux ou ceux qui sont situés sur les côtes ou près des frontières puissent devenir des nations et que celles-ci cherchent à devenir indépendantes, avec des appuis extérieurs. Il faut se rendre compte qu'aujourd'hui, face à de tels mouvements, les politiques de répression ne sont guère efficaces, surtout pour des États aussi affaiblis et discrédités que ceux d'Afrique noire. Certes, les grandes puissances ne tiennent pas à ce que s'accroisse ce que l'on appelle la « balkanisation » de l'Afrique, mais à une époque où les nouveaux États indépendants se multiplient en Europe ou à son voisinage, elles ne s'impliqueront plus dans des conflits internes en Afrique, comme elles le firent dans l'affaire du Shaba au Zaïre, puisque la menace communiste a aujourd'hui disparu.

Pour conjurer la dislocation d'un grand nombre d'États d'Afrique noire dans de graves conflits intérieurs ou dans la guerre civile, il faut qu'ils deviennent, et

le temps leur est compté, des États-nations. En Europe ou ailleurs, ce sont les intellectuels qui sont (ou qui ont été) les propagateurs, certains d'entre eux sont même les inventeurs, de ces représentations géopolitiques qui correspondent chacune à tel ou tel projet nationalitaire. Mais les guerres ont aussi largement contribué, mais au prix de combien de tragédies personnelles et collectives, à forger l'unité de la nation, en combattant ses ennemis ou son oppresseur. La plupart des États d'Afrique noire n'ont pas eu à combattre pour leur indépendance et, jusqu'à présent du moins, ils ne se sont pas fait la guerre. Dans les différents États africains, pour construire la nation, pour que se propage l'idée de l'unité nationale, il faut donc faire appel aux intellectuels. En effet, il est parfaitement vain de proclamer une fois encore l'abolition du « tribalisme », et c'est une solution somme toute dangereuse que de faire la chasse aux « séparatistes ». Il faut que tribalisme et séparatisme, qui sont l'expression de difficiles problèmes géopolitiques internes, reculent devant l'expansion progressive d'une représentation géopolitique somme toute nouvelle dans beaucoup de pays d'Afrique, celle de la nation et de son unité. Et ce sont les intellectuels, parce qu'ils ont des idées, parce qu'ils écrivent et parlent aux autres, qui peuvent jouer un rôle essentiel dans la construction de la nation.

Or, la plupart de ceux-ci sont désabusés ; quelques-uns ne sont que des opposants qui attendent d'avoir une place dans un nouveau gouvernement, mais qui ne se posent guère les problèmes de fond. D'autres, même ceux qui habitent la capitale ou loin de l'endroit où ils sont nés, en viennent à se soucier de l'évolution de la situation dans leur région d'origine et à être tentés par l'idée de contribuer à ce que s'y crée un nouvel État indépendant, celui de leur peuple, et qui serait dénué des défauts et des injustices de celui qui n'a été que l'héritier de la colonisation. Pour beaucoup, ce genre de projet est d'abord une façon peut-être illusoire de chercher à « repartir à zéro », tout en renouant avec des valeurs culturelles, celles de la famille et du groupe, dont on s'était écarté pour adhérer à la « vie moderne », dans laquelle finalement on n'a guère trouvé place.

Il peut sembler paradoxal que je dise qu'à mon sens c'est sur cette sorte d'hommes, plus ou moins tentés par les projets séparatistes, que devraient s'appuyer, pour lancer une politique de construction progressive de la nation, ceux qui, au contraire, veulent le maintien et le renforcement des actuels États africains et d'abord de celui dans lequel ils vivent et exercent leur métier ou leur fonction à différents niveaux de responsabilité. Mais ces intellectuels plus ou moins tentés par un projet séparatiste savent mieux que d'autres aborder des problèmes qui sont en fait géopolitiques et ils ont surtout le souci, l'ardeur d'argumenter pour l'existence d'une nation et de plaider pour son unité et son indépendance. Certes l'État-nation, dont ils parlent comme d'un possible, devrait plus ou moins se

séparer de celui qui existe présentement, mais ce qui compte surtout pour chacun d'entre eux, c'est de faire reconnaître publiquement l'existence de son propre peuple en tant qu'égal des autres peuples, son droit à l'indépendance et de justifier une éventuelle séparation.

Pour des états généraux des peuples dans chaque État

On ne manquera pas d'objecter qu'une telle proposition est absurde : comment ceux qui veulent le maintien et le renforcement d'un État et, à plus forte raison, ceux qui le dirigent, accepteraient-ils de laisser s'exprimer des thèses séparatistes ? L'idée devient moins absurde si l'on tient compte que dans la plupart des États africains, ne serait-ce qu'en raison de leur hétérogénéité linguistique, il y a, au moins potentiellement, plusieurs thèses plus ou moins autonomistes ou séparatistes et, plus encore, que les différents groupes ethniques ont les uns par rapport aux autres, et surtout entre voisins, des griefs et des revendications géopolitiques contradictoires.

Aussi, l'expression publique dans des sortes d'états généraux de chacune de ces thèses et de chacune de ces revendications par ceux qui en sont les tenants ne peut manquer de faire apparaître aux uns et aux autres l'ensemble de ces contradictions et les difficultés qu'il y aurait à mettre en œuvre leur projet. Certes, ce genre d'entreprise, qui ne peut être menée que dans des conditions relativement démocratiques, présente des risques, mais ils sont sans doute moins grands que le danger de laisser se développer isolément les unes des autres des aspirations qui sont pour la plupart contradictoires, sinon même antagonistes, et qui risquent de plonger brusquement une partie du pays dans la guerre civile. La multiplication des conflits ethniques annonce des affrontements beaucoup plus graves entre peuples que l'État dont ils dépendent aura le plus grand mal à essayer d'arrêter.

En revanche, on peut espérer que l'organisation sérieuse d'états généraux sur les problèmes de la nation puisse permettre, dans chaque État, à nombre d'intellectuels d'exprimer les revendications de tel ou tel groupe ethnique, et amener un certain nombre d'entre eux à se rendre compte que les séparatismes conduisent à la catastrophe, et que la seule solution positive est dans la construction d'une nation véritable. Leur ardeur et leurs compétences à parler d'une possible petite nation et de ses problèmes géopolitiques peuvent en faire les acteurs d'un grand mouvement pour la construction d'une plus grande nation. Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire que des séparatistes contribuent de façon majeure à l'unité d'un État. Un certain Bonaparte n'était-il pas corse et fils d'un de ceux qui avaient dirigé la résistance aux troupes françaises ? Un certain Staline n'était-il

pas géorgien ? Mais ces exemples pour le moins despotiques iraient plutôt à l'encontre du mouvement démocratique qu'il faut impulser. Des leaders démocratiques se lèveront peut-être.

Dans le contexte de la plupart des États d'Afrique noire, l'organisation de tels états généraux *serait* un événement assez extraordinaire, du moins s'ils ne sont pas étroitement contrôlés par les pouvoirs en place. Pour déclencher un tel événement et lever bien des refus, il faut peut-être un événement symbolique au plan international.

Et pourquoi pas un grand procès international pour juger de la traite des esclaves ?

La célébration du 500^e anniversaire de la découverte de Christophe Colomb a été l'occasion de nombre de manifestations, surtout en Amérique latine, pour que soit reconnu sinon le génocide (plus ou moins involontaire) du moins la tragédie qu'avaient subie, après la conquête, les « Indiens » d'Amérique. Du coup, en Afrique noire, des voix s'élèvent pour que soit reconnue la tragédie des peuples noirs du fait de la traite des esclaves et de ses multiples conséquences : au total¹², une quinzaine de millions d'hommes auraient été enlevés autant par la traite arabe sur neuf siècles (X^e-XIX^e siècle) que par celle des Européens sur quatre siècles (XVI^e-XIX^e siècle). Il faudrait ajouter des pertes inchiffrables : le nombre des morts provoqués par les attaques des négriers, ou par les famines qui suivaient leurs raids, car ils enlevaient aussi les réserves alimentaires des villages, ne serait-ce que pour alimenter les captifs dans le long trajet vers leurs destinations définitives ; beaucoup d'entre eux mouraient d'ailleurs en route.

Certains parlent même aujourd'hui d'un « tribunal de Nuremberg » pour juger ce qu'ils considèrent comme un génocide et pour que les pays qui en furent bénéficiaires versent aujourd'hui « à l'Afrique » des contreparties financières. Le pape Jean-Paul II en visite officielle au Sénégal n'a pas repoussé un tel projet.

Un procès international des auteurs de la traite des esclaves ? Pourquoi pas ? S'il est sérieusement préparé dans tous les États d'Afrique noire, et s'il porte aussi sur la traite interne à l'Afrique (peut-être aussi meurtrière que la « traite externe ») et sur ceux qui capturaient les esclaves avant qu'ils soient expédiés au-delà des mers. Ce peut être le moyen d'inciter les pays d'Europe occidentale et d'Amérique, les États-Unis, le Brésil (et peut-être des pays arabes) à poser de façon

12. Selon divers auteurs, et notamment Catherine Coquery-Vidrovitch.

nouvelle et globale les problèmes de l'aide à l'Afrique. Mais aussi un tel procès, encore une fois s'il est sérieusement mené, serait, pour les intellectuels africains, le moyen de tirer au clair les causes des multiples et très complexes contentieux qui, du fait des négriers et ensuite des stratégies coloniales, existent encore aujourd'hui, à raison ou à tort, entre les différents groupes ethniques au sein des actuels États.

Ces contentieux qui sont géopolitiques (car ils portent notamment sur des territoires) empoisonnent les rapports entre groupes et peuples voisins les uns des autres, mais d'une façon plus générale, ils induisent une atmosphère de défiance et de rancune entre tous les peuples qui se trouvent dans le cadre des frontières d'un même État. Il importe, à mon sens, de tirer enfin au clair les raisons successives de ces conflits car, dans la plupart des cas, tout cela reste, au sein de chaque groupe ethnique, dans le domaine du non-dit, du chuchoté, de la rumeur, avec tous les malentendus et les surenchères possibles.

Or, la traite, surtout dans les phases premières de ce que j'ai appelé la production des esclaves, c'est-à-dire leur capture et leur acheminement vers le marchand qui ensuite les emmenait au loin, fut une affaire très compliquée. Il s'agissait d'un système complexe dans lequel intervenaient, selon les cas, ce que l'on peut appeler des sous-traitants, des groupes ethniques eux-mêmes plus ou moins contraints par des groupes plus forts de pratiquer la chasse aux esclaves sur les groupes les plus faibles. Par ailleurs, les royaumes négriers, qui organisaient la traite dans des zones plus ou moins vastes qu'il fallait étendre et déplacer quand les « réserves de gibier » y étaient épuisées, employaient aussi des armées d'esclaves chargées, sous peine de mort, d'aller capturer d'autres esclaves... Au total, une mise au point historique sérieuse faisant appel à diverses sources et, pour la période finale, aux souvenirs des personnes les plus âgées, l'analyse des divergences entre les récits contenus dans les cahiers de doléances historiques rédigés au sein de différents groupes feraient sans doute apparaître que, dans la plupart des cas, les groupes qui ont opéré des razzias sur leurs voisins avaient eux-mêmes été soumis au même traitement par plus forts qu'eux qui exigeaient la fourniture annuelle d'un certain nombre de captifs d'où qu'ils viennent.

Bref, il apparaîtrait sans doute que nombre des contentieux liés à la traite, qui encore maintenant empoisonnent les relations entre les différents groupes ethniques d'un même État, reposent sur des croyances inexactes ou exagérées, que les choses ont été très compliquées et qu'il est bien difficile aujourd'hui de désigner des groupes coupables et des groupes qui ont seulement été victimes. Il est probable qu'en dernière instance la responsabilité de la traite des esclaves qui durant tant de siècles sera imputée aux entreprises extérieures à l'Afrique noire, qu'il s'agisse des négriers arabes ou européens; la période de la traite interne à

l'Afrique, durant laquelle des trafiquants étrangers continuèrent de jouer un rôle important, étant considérée comme la continuation fâcheuse de pratiques antérieures induites par l'étranger. Tel sera probablement le jugement historique rendu lors d'un procès international de la traite des esclaves. Sans préjuger de ses résultats — et il est souhaitable qu'ils soient grands et qu'ils contribuent à faire changer les sentiments d'impuissance et de lassitude qu'aujourd'hui on éprouve souvent à l'égard de l'Afrique —, un tel procès international, par sa préparation même, peut avoir de grandes conséquences dans nombre d'États d'Afrique noire.

Si la tenue de ce procès pouvait être précédée dans quelques États — et leur exemple serait peut-être suivi — par le lancement d'une campagne appelant à la rédaction, dans les différents peuples et groupes ethniques de tout le pays, de ces sortes de cahiers de doléances géopolitiques mutuelles, les états généraux où celles-ci seraient confrontées pourraient, après diverses controverses, peut-être, déboucher sur une sorte de « nuit du 4 août » rétrospective où les représentants des diverses ethnies, exorcisant le passé, se réconcilieraient solennellement, se pardonnant mutuellement leurs offenses et jurant de proscrire le « tribalisme », s'engageraient à lutter pour l'unité de la nation tout entière.

On dira que tout cela est de l'utopie; je dirai que ce n'est pas une utopie (*u-topos, qui n'a pas de lieu*), car c'est d'hommes et de territoires qu'il est question. Je dirai qu'il s'agit plutôt d'une a-chronie, car le temps n'est peut-être pas encore venu d'entreprendre tout cela. Mais pour l'Afrique, le temps est compté, et plus tôt les Africains se poseront enfin des problèmes qui sont, pour eux, fondamentaux, plus tôt ils pourront reprendre leur développement sur des bases géopolitiques nouvelles, même dans le cadre des frontières actuelles.

On se gaussera peut-être de ces allusions — les états généraux, les cahiers de doléances, la nuit du 4 août — aux débuts de la Révolution française, mais son histoire montre l'importance des intellectuels, des discours et des représentations nouvelles pour provoquer la prise de conscience d'un peuple et mettre en marche une nation.

AFRIQUES BLANCHES

Les grands problèmes politiques dans les États arabes de la partie septentrionale de l'Afrique paraissent au premier abord tout à fait différents de ceux qui se posent dans les pays d'Afrique noire. Au nord, il s'agit d'États-nations (au sens expliqué ci-dessus) aux frontières anciennes (hormis dans les étendues saha-

riennes) et dont l'histoire est plus ou moins longue, le plus vieux et le plus important d'entre eux étant évidemment l'Égypte. On pourrait, à cet égard, ajouter l'Éthiopie, bastion depuis des siècles d'un christianisme, qui ne fait pas plus partie du monde arabe que de l'Afrique noire (d'où le titre *Afriques blanches* au pluriel). C'est sans doute un vieil État-nation, encore que la faillite du régime marxiste ait entraîné, comme aujourd'hui en Russie, de grandes menaces d'éclatement (voir l'article d'Albert Rimbaud, p. 191).

En revanche, dans la zone de contact Afrique blanche/Afrique noire, le Soudan, bien que le gouvernement le proclame arabe, est bien différent des États arabes du nord de l'Afrique ; ce n'est pas un État-nation, ne serait-ce qu'en raison, entre autres, des luttes qui se déroulent au sud entre « Blancs » et Noirs, musulmans et chrétiens. Ces antagonismes ethniques, qui, dans le cas du Soudan, résultent peut-être encore plus nettement qu'ailleurs de la traite des esclaves, sont — on l'a dit — ce qui empêche, pour le moment, les États d'Afrique noire d'être des États-nations.

Le rôle et la complexité des représentations géopolitiques

Alors qu'au sud du Sahara le grand problème, dans la plupart des États, est celui de la construction de la nation, au nord, les différentes nations arabes sont aujourd'hui dénigrées par un puissant courant d'idées, celui des divers groupes *islamistes* : ils prônent la dilution des États et de ce qu'ils considèrent comme de pseudo-nations dans un ensemble beaucoup plus vaste. Et pour les islamistes, il ne s'agit plus de la grande nation arabe comme le souhaitait Nasser, qui n'était certes pas islamiste, mais de l'*umma*, l'ensemble du monde musulman qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique.

Évidemment, les thèses islamistes ne se limitent pas à ce projet géopolitique, puisqu'elles prônent le rejet de ce qu'elles appellent les influences occidentales dans le domaine politique et culturel et qu'elles promettent aux musulmans la justice et l'harmonie dès lors qu'ils auront fait disparaître de gré ou de force les États dont les dirigeants sont, disent-ils, des tyrans corrompus (sauf s'ils sont bailleurs de fonds des islamistes). Certes, la critique des divers régimes politiques arabes fait beaucoup pour l'audience des islamistes, mais il est à souligner que leur projet, parce qu'il est géopolitique et d'ampleur mondiale, ne séduit pas seulement dans les milieux populaires les plus déshérités, mais aussi nombre d'intellectuels.

C'est dans de tels débats que l'on mesure la puissance de suggestion des représentations géopolitiques, mais aussi à quel point le simplisme des raisonnements

qui les utilisent peut avoir un pouvoir mobilisateur plus grand que l'analyse de la complexité des situations géopolitiques. Répétons-le, la nation, le monde arabe, l'*umma* sont des *représentations* (ce qui ne veut évidemment pas dire qu'elles ne correspondent à rien), et des représentations qui sont particulièrement chargées de fortes valeurs éthiques, spirituelles et politiques. Mais il s'agit aussi de représentations géopolitiques car, selon les idées invoquées, il est question de territoires différents et de groupes humains plus ou moins vastes.

Le Maghreb est sans doute la partie du monde arabe où ces représentations géopolitiques ont les rapports les plus complexes, puisqu'il s'agit indiscutablement d'un même ensemble culturel et relativement original au sein du monde arabe, mais aussi de trois États différents dont les frontières sont anciennes, mais seulement dans leur partie septentrionale, et au contraire récentes et d'origine coloniale sur la plus grande partie de leur longueur, au Sahara. Au Machrek, la thèse islamiste s'appuie sur des données historiques bien connues et maintes fois répétées, à savoir que les frontières qui séparent les différents États ont été tracées par l'impérialisme européen au lendemain de la Première Guerre mondiale et les islamistes en concluent, *ipso facto*, que ces frontières sont illégitimes tout comme le sont les États qu'elles délimitent. A l'inverse, en Égypte, la thèse géopolitique islamiste achoppe sur l'extraordinaire personnalité géographique de ce pays, sur l'ancienneté de son histoire et sur la permanence d'un certain nombre de ses caractéristiques culturelles anciennes, bien antérieures à l'arabisation. Les Égyptiens, qu'ils soient coptes (environ 9 millions) ou musulmans, sentent qu'ils appartiennent depuis des siècles à un très vieil État-nation.

La complexité des représentations géopolitiques au Maghreb tient au fait que les trois États, Maroc, Algérie, Tunisie, si on les compare avec le reste du monde arabe, présentent entre eux de telles ressemblances (unité religieuse : islam de rite malékite, ensemble culturel berbère plus ou moins arabisé) que leurs frontières paraissent factices, et les islamistes ne se font pas faute aujourd'hui de le souligner, car cela semble confirmer leur thèse, tout comme ils montrent que la plus grande partie des frontières, au Sahara, de ces trois États sont, comme au Machrek, d'origine coloniale. Mais si l'on compare ces trois États entre eux, il apparaît qu'en dépit de leur fonds culturel commun et de l'étroitesse de leurs relations historiques durant des siècles, d'importantes différences fondent l'originalité de chacun et que leurs frontières, pour la partie où s'est déroulé l'essentiel de leur histoire, ne sont pas du tout factices. Elles sont même particulièrement anciennes, puisqu'elles ont en fait près de mille ans. Elles séparent trois nations sœurs, qui ont subi des formes de colonisation différentes, même si la puissance coloniale était la même : ainsi, à la différence du Maroc et de la Tunisie, l'Algérie a subi de terribles guerres tant lors de sa conquête que pour son indépendance.

Unité/diversité du Maghreb : la vieille aspiration des intellectuels maghrébins à l'unité du Maghreb fait aujourd'hui le jeu des islamistes qui nient la raison d'être de ces États. En revanche, la nation, l'attachement à ses valeurs en dépit des carences de l'État est, au Maroc, en Algérie et en Tunisie, la représentation à laquelle se cramponnent les hommes et les femmes qui refusent, pour diverses raisons, le modèle de société que veulent imposer les islamistes.

Une bataille politique et géopolitique

Dans les États arabes d'Afrique septentrionale, se déroule maintenant une véritable bataille politique, avec des risques graves de guerre civile en Égypte, en Tunisie et en Algérie notamment, qui oppose les groupes islamistes non seulement aux appareils d'État, mais aussi à la partie de la population qui refuse de se soumettre à la dictature islamiste. Car il s'agit bien d'une dictature prétendument exercée au nom de Dieu contre la démocratie, celle-ci étant considérée par les islamistes comme une des perversions introduites pour gangrener l'islam par ce qu'ils appellent l'Occident !

En Afrique, ce conflit ne se limite pas aux États arabes, il s'étend maintenant aux pays musulmans d'Afrique noire, et il est particulièrement sanglant au Nigéria où les groupes islamistes s'en prennent non seulement aux musulmans qui ne partagent pas leurs idées et aux représentants de l'État, mais surtout aux populations chrétiennes qui sont relativement nombreuses dans le sud du pays. En octobre 1991, à Kano, dans le nord, chrétiens et musulmans se sont entretués durant trois jours (voir, p. 233, l'article de Guy Nicolas).

Il semble que Khartoum soit devenu la plaque tournante des mouvements islamistes pour la partie du monde musulman où ils sont actuellement les plus actifs, c'est-à-dire l'Afrique et le sud-ouest de l'Asie avec notamment le Pakistan où, comme au Soudan, les islamistes sont au pouvoir : ce rôle du Soudan dans le dispositif islamiste international s'explique par plusieurs causes. D'abord, la violence et l'ancienneté du conflit avec les populations noires du Sud plus ou moins christianisées que les islamistes veulent soumettre à la *sharia*. Ensuite, les populations musulmanes de l'actuel Soudan ont participé, à la fin du XIX^e siècle, à la grande révolte mahdiste dont l'influence aujourd'hui reste grande ; cette révolte, qui préfigure certains traits des actuels mouvements islamistes, suivit l'interdiction de la traite des esclaves par le gouvernement égyptien soumis aux lois anglaises. L'hostilité d'une grande partie des Soudanais à l'Égypte, depuis la conquête de Méhémet Ali (voir, p. 169, l'article de Gérard Prunier) et la rivalité pour l'utilisation des eaux du Nil (voir, p. 148, l'article d'Habib Ayeub), est utilisée par divers États

musulmans dont la politique s'oppose à celle du gouvernement égyptien. C'est le cas de l'Arabie saoudite depuis qu'elle s'est efforcée de torpiller la politique d'unité arabe de Nasser, qui aurait conduit les Saoudiens à partager le pactole pétrolier avec les autres pays arabes. C'est pourquoi Ibn Saoud lança le projet d'unité islamique dont la réalisation ne pouvait être qu'à beaucoup plus long terme que celle de l'unité arabe qu'il fallait contrer. C'est principalement pour ces raisons que Khartoum est devenu cette plaque tournante des mouvements islamistes, dont le leader, le très habile M. Turabi (avant son récent accident au Canada), financé aussi bien par l'Arabie saoudite, le Pakistan ou l'Irak, semble être le coordinateur des réseaux qui opèrent notamment en Égypte, en Tunisie, en Algérie, mais aussi dans le sud du Sahara et au Nigéria.

Le pouvoir mobilisateur d'une très grande représentation géopolitique

Les mouvements islamistes, qui sont contestataires dans la plupart des pays musulmans (sauf ceux où ils sont déjà au pouvoir, Iran, Pakistan, Soudan), doivent leur audience non seulement à leurs critiques de la corruption et du caractère tyrannique des régimes en place, au fait qu'ils invoquent la *sharia*, l'application stricte de la loi coranique, mais aussi au fait qu'ils prônent l'unité de tout le monde islamique. Ils considèrent comme illégitimes les frontières qui le morcellent en une quarantaine d'États, car ces frontières, disent-ils, ont été tracées par les impérialistes européens afin d'affaiblir l'*umma* en suscitant des rivalités entre les pays musulmans.

Du Maroc à l'Indonésie, ce projet géopolitique des islamistes trouve des échos dans l'opinion publique qui est impressionnée lorsqu'on proclame le nombre croissant des musulmans à la surface du globe : 500 millions d'âmes il y a trente ans, plus d'un milliard aujourd'hui et peut-être deux milliards d'ici trente ans ! Avec, de surcroît, la richesse du pétrole, ce don de Dieu, et avec une telle masse de croyants convaincus de la supériorité de leur religion, comment l'*umma* ne deviendrait-elle pas, s'ils sont unis, le foyer des progrès et le centre géopolitique qui influencera l'humanité tout entière ?

Encore faut-il que les musulmans soient unis. Or, ce ne sont pas seulement les frontières qui les divisent (et elles ne sont pas toutes des héritages coloniaux), mais aussi et surtout des langues et des cultures tout à fait différentes, hormis la religion, qui est considérée comme fondamentale.

Sur le milliard de musulmans, seules les populations arabes — 200 millions d'hommes et de femmes — parlent officiellement la même langue, et faire seulement l'unité du monde arabe se révèle, aujourd'hui, une entreprise encore plus

difficile qu'en 1958 lorsque Nasser proclama la République arabe unie avec pour commencer l'union de l'Égypte et de la Syrie ; mais cette union, loin de s'étendre à d'autres États, ne devait seulement durer qu'un peu plus de deux ans. Les autres tentatives d'union entre tels et tels États arabes ont été encore plus éphémères. Certes, l'entente progressive entre les cinq États du Maghreb semble en bonne voie, mais la guerre du Golfe, à laquelle ont participé, contre l'Irak, plusieurs États arabes (non seulement les États du Golfe, mais aussi l'Égypte et la Syrie), laisse, semble-t-il, les cicatrices de profondes coupures.

Pour ceux qui veulent réaliser ce grand projet géopolitique qu'est l'unité du monde musulman, il faut surmonter les rivalités entre États arabes et rallier des États non arabes. Certes, l'islam est un puissant facteur de cohésion, mais avec l'immense extension géographique de l'*umma* de l'Atlantique au Pacifique et de l'Oural au golfe de Guinée, la religion commune n'implique plus, depuis plusieurs siècles, une véritable unité politique comme ce fut le cas avec les premiers califes, dont l'autorité étatique ne s'exerçait en fait que sur les contrées méditerranéennes et sur la Perse. Mais cette dernière devint un empire indépendant, comme aux Indes l'Empire du Grand Moghol. L'Empire ottoman, dont l'autorité avant de se morceler ne dépassait guère les abords de la Méditerranée, assura la continuité du califat, mais l'un et l'autre disparurent au lendemain de la Première Guerre mondiale. Aussi peut-on dire que, pour espérer réaliser leur grand projet géopolitique, l'unité du monde musulman dans un même ensemble étatique, les mouvements islamistes doivent associer l'islam à une idée spécifiquement géopolitique : l'idée d'un antagonisme fondamental entre le monde musulman et un autre ensemble, celui qui exerce une hégémonie mondiale, le monde européen, le monde occidental ou monde chrétien. Sa domination, comme le prouve la guerre du Golfe, est considérablement renforcée depuis l'effondrement de ce que l'on avait appelé le monde socialiste, et c'est pourquoi les militants islamistes redoublent d'ardeur pour regrouper les musulmans afin de s'opposer à cette expansion de la culture occidentale.

La lutte contre « l'Occident pervers et décadent », un outil géopolitique

Pour tenter de surmonter les rivalités entre États arabes et pour rallier les musulmans qui ne sont pas arabes, les islamistes diffusent l'idée d'un antagonisme éthique fondamental entre les valeurs du monde islamique et la prétendue « dépravation » du monde occidental. Il s'agit, en l'occurrence, du rôle et de l'attitude des femmes au sein de la société : l'image de la femme islamique est radicalement opposée à celle de la femme occidentale dont le rôle est de plus en plus actif et

qui serait de ce fait prétendument libérée de toute règle morale. L'usage abusif, dans la publicité, de silhouettes féminines dévêtues entretient de tels fantasmes, d'ailleurs pour le plus grand émoi des bons musulmans. Du coup, dans les discours islamistes, qui sont sur ces questions particulièrement violents et injurieux (mais, par courtoisie diplomatique, ces passages sont rarement traduits), les hommes d'Occident sont présentés non seulement comme des débauchés, mais surtout comme des êtres veules, sans honneur, puisqu'ils laissent leurs femmes, leurs sœurs ou leurs filles faire « n'importe quoi » et se comporter de façon éhontée. Pour les islamistes, il s'agit d'une gangrène dont il faut préserver le monde musulman, mais c'est aussi la preuve qu'il sera possible, tôt ou tard, de vaincre, malgré leur puissance, ces Occidentaux décadents. Il s'agit d'une représentation géopolitique du conflit entre deux mondes, mais l'utilisation d'images intimes et d'idées qui se situent au niveau des rapports de couple et de la psychanalyse rend ce genre de représentation particulièrement efficace.

De telles idées renforcent la représentation de type économique plus ou moins marxiste où s'oppose un « centre » dont la richesse vient du pillage des ressources et du travail d'une immense « périphérie » appauvrie. Dans cette périphérie, la place des pays arabes, de l'Iran, de l'Indonésie, etc., est particulière en raison du problème des prix du pétrole. Le temps n'est plus où les concessions pétrolières étaient la propriété des compagnies étrangères. Depuis plus de vingt ans, le pétrole est la propriété des États et ce sont ceux qui dirigent ces États qui décident de l'utilisation géopolitique des profits qu'ils tirent des exportations pétrolières : le choix est soit de les utiliser à l'achat d'armement pour défendre des territoires particulièrement convoités, soit d'investir ces capitaux dans le pays — mais sous quelle forme ? —, soit de les placer dans des banques occidentales, ce qui est souvent la solution la plus sûre politiquement et à court terme la plus rentable. Seuls les États les plus riches peuvent faire les trois à la fois. De surcroît, les différents États pétroliers mènent des stratégies plus ou moins rivales. Pour certains, il faut utiliser l'arme du pétrole contre l'Occident ; au contraire, pour ceux dont les investissements dans les économies occidentales sont devenus très importants, il faut maintenir pour celles-ci des conditions de croissance satisfaisantes. Là encore, se pose le problème de l'unité du monde musulman.

Les islamistes les plus radicaux veulent établir cette unité par la lutte contre l'Occident : d'une part, en renversant les dirigeants arabes qui sont très liés aux États-Unis ; d'autre part, en éliminant dans les pays musulmans les influences culturelles occidentales, y compris les régimes politiques qui procèdent des élections et du pluripartisme. Pour les islamistes radicaux, ce qu'ils appellent la « prétendue démocratie » est perverse puisqu'elle est d'origine occidentale et qu'elle ne se réfère pas fondamentalement à Dieu.

Les résistances à la vague islamiste

Mais pour un grand nombre de musulmans, les relations avec les sociétés occidentales ne sont pas toutes négatives, ils n'entendent pas rejeter les influences occidentales positives, et laisser les islamistes les plus extrémistes établir leur tyrannie. Celle-ci est particulièrement négative pour le développement scientifique des pays musulmans et cela se voit dans l'« exode des cerveaux » qui caractérise les pays musulmans : non seulement un grand nombre de scientifiques musulmans qui ont fait leurs études en Europe ou aux États-Unis ne retournent pas chez eux, mais, de plus en plus, des chercheurs, des techniciens de haut niveau quittent leur pays pour des raisons politiques, et pour trouver ailleurs des conditions de vie moins contraignantes pour eux-mêmes et leurs pareils.

Les projets des islamistes et surtout leur façon, avant même d'avoir pris le pouvoir, d'exercer leur contrôle non seulement sur les femmes, mais aussi sur l'ensemble des activités de la société civile et notamment sur les intellectuels (en Égypte, l'assassinat de l'écrivain laïque Farag Foda est un message pour l'ensemble d'entre eux), tout cela commence à susciter la résistance d'un grand nombre d'hommes et de femmes, tout particulièrement en Égypte et au Maghreb. Se pose aussi pour eux la question de leurs liens avec « l'Occident » que les islamistes veulent interdire. Nombre d'Algériens, de Tunisiens et de Marocains refusent de cesser leurs relations avec la France, ne serait-ce qu'en raison du fait qu'ils y ont des parents.

L'évolution récente de l'Algérie est significative puisque ce sont des intellectuels, des partis démocratiques et surtout les dirigeants de l'armée qui, en interrompant un processus électoral très inégalitaire, ont empêché, en janvier dernier, l'arrivée au pouvoir des islamistes. Pour un très grand nombre d'Algériens, en dépit des terribles souvenirs de leur guerre d'indépendance (1954-1962), les relations avec la France sont extrêmement étroites, en raison de l'importance et de l'ancienneté de l'émigration, et ils n'acceptent pas que les islamistes, pour justifier leur action, cherchent l'affrontement avec l'Europe occidentale. Mais les problèmes sont compliqués et l'assassinat de Mohamed Boudiaf quelques mois après avoir été appelé à la tête de l'Algérie montre la gravité des rivalités entre ceux qui se disent adversaires des islamistes.

Pour un grand nombre d'Algériens et plus généralement de Maghrébins, il faut faire évoluer dans un sens de plus en plus positif les relations avec l'Europe occidentale qui est si proche, de l'autre côté de cette Méditerranée que je propose d'appeler « euro-musulmane » (pour la distinguer de la Méditerranée américaine ou de la Méditerranée asiatique). Le Maroc, comme la Turquie, demande déjà une association économique avec la Communauté européenne; la Tunisie et l'Algérie suivraient sans doute cet exemple.

Pour les États d'Europe occidentale, la fin de la guerre froide, l'effondrement des régimes communistes européens et le passage des pays d'Europe de l'Est à l'« économie de marché » ouvrent, au-delà de l'actuelle récession et de la crise russe, de grandes perspectives économiques et politiques. Pour en revenir aux questions pétrolières, si importantes dans les relations entre l'Europe et les pays arabes, il faut tenir compte que les potentialités pétrolières de l'Union soviétique sont sans doute considérables, mais il faudra quelque temps pour les mettre en valeur. Sans avoir l'importance des gisements du Golfe, elles permettront aux pays européens d'avoir moins besoin des hydrocarbures du monde musulman. Si les choses continuent d'évoluer dans le même sens, la grande Europe de l'Atlantique au Pacifique (car les Russes sont depuis deux siècles majoritaires sur les rives du Pacifique) pourrait constituer, en raison de ses performances scientifiques et de son poids démographique (750 millions d'hommes et de femmes), l'ensemble économique de première grandeur au plan mondial.

C'est en fonction de cette hypothèse très possible à long terme que doivent raisonner tous ceux qui militent pour le développement et l'unité du monde arabe et du monde musulman. Le fait qu'ils se trouvent à proximité, en bordure, de cette grande Europe est certes encore aujourd'hui la cause de rapports plus ou moins conflictuels, mais ce peut être aussi, pour les uns et les autres, un atout considérable.

Pour ma part, je pense qu'une communauté des États musulmans et d'abord une communauté des pays arabes s'établiront progressivement. Je pense aussi que ce sera une bonne chose, pour les musulmans mais aussi pour les Occidentaux, si une telle communauté favorise le développement culturel et scientifique du monde musulman, c'est-à-dire si elle ne se coupe pas de l'évolution de l'ensemble du monde.

Algérie : origines et aspects géopolitiques de la crise actuelle

*Zemri Benheddi**

Depuis les graves émeutes d'octobre 1988 et la suspension en janvier 1992 du second tour des premières élections législatives véritablement libres et pluripartistes depuis son indépendance, l'Algérie connaît une crise profonde dont les conséquences géopolitiques non seulement au Maghreb mais dans l'ensemble de la Méditerranée occidentale peuvent être considérables. En effet, l'arrivée des islamistes au pouvoir à Alger peut entraîner soit une grande tension entre l'Algérie et les deux États voisins, soit, dans les trois pays, une sorte de vague de fond populaire qui proclamerait l'unité d'un Maghreb islamique, cela provoquant, tôt ou tard, une rupture avec les pays de la Communauté européenne riverains de la Méditerranée occidentale. Non que ceux-ci soient hostiles à l'unité maghrébine, mais parce que les difficultés économiques et sociales et, surtout, les rivalités entre les différents groupes islamistes les conduiront à chercher un adversaire extérieur commun, pour justifier et renforcer leur pouvoir, chacun d'eux voulant se montrer l'adversaire le plus résolu de l'Occident.

Bien des choses ont été écrites pour expliquer la montée en puissance des islamistes en Algérie : d'une part, des causes économiques, l'échec des industries qui devaient être « industrialisantes », la gravité du chômage, mais aussi la multiplication des besoins dans un pays dont les relations sont très étroites avec l'Europe occidentale, du fait même du grand nombre des émigrés et des liens qu'ils conservent avec leur village ou leur quartier d'origine ; d'autre part, des causes plus idéologiques et générales, la faillite d'un régime qui, peu ou prou, se référait au socialisme et dont les islamistes ont eu beau jeu de dénoncer la corruption et les

* Centre de géopolitique, université Paris-VIII.

méthodes autoritaires. Mais pour expliquer cette crise et ses rebondissements, il faut aussi tenir compte de causes plus spécifiquement politiques, à savoir les rivalités entre les différentes tendances qui ont mené la guerre d'indépendance et qui se sont plus ou moins partagé le pouvoir depuis trente ans, au sein du FLN, qui jusqu'en 1990 a été le parti unique. A l'origine de ces rivalités, il y a, pour une grande part, des données que l'on peut appeler géopolitiques dans la mesure où, à des moments historiques décisifs, des forces politiques qui luttaient pour la même cause se sont d'autant plus différenciées qu'elles avaient des localisations géographiques très différentes.

Les premières rivalités au sein du FLN

Le Front de libération nationale, a d'abord été un *Front*, comme il y en eut beaucoup d'autres de par le monde, qui regroupait, pour un objectif commun et dans une action commune, des tendances diverses qui pouvaient être par ailleurs plus ou moins contradictoires. Déjà, durant la lutte pour l'indépendance, un conflit sanglant mais plus ou moins clandestin avait opposé le FLN au MNA, le Mouvement national algérien, qui avait été premier parti nationaliste algérien fondé par Messali Hadj, notamment parmi les émigrés en France. Le MNA fut éliminé par le FLN au prix d'une terrible lutte fratricide. Puis, en juin 1962, à la veille même de la proclamation de l'indépendance, éclata, au grand jour, une crise dont les aspects sont encore plus nettement géopolitiques : de graves affrontements opposèrent, près d'Alger, les maquis des wilayas III et IV (ceux de Grande Kabylie proches d'Alger et ceux de la région d'Alger où les Kabyles sont nombreux) aux forces dites de « l'armée des frontières », c'est-à-dire à l'armée régulière de l'ALN (Armée de libération nationale) dirigée par le colonel Boumediene, qui avait été progressivement organisée en Tunisie et au Maroc, de l'autre côté de la ligne fortifiée tenue sur chaque frontière par l'armée française. Même si on parlait berbère dans ces maquis et l'arabe dans l'armée régulière, ce conflit, contrairement à ce que l'on a pu prétendre, ne se réduisit pas à la rivalité des Berbères et des Arabes ; les maquis de l'Aurès formés pourtant eux aussi de berbérophones n'y participèrent point. Il faut tenir compte des particularités géopolitiques de la Grande Kabylie (voir ci-après l'article de Camille Lacoste-Dujardin). En juin 1962, cette armée régulière n'entendait pas que, dans le gouvernement de l'Algérie indépendante, les chefs de maquis — surtout ceux de Kabylie — prennent trop de place, bien que ce soient eux qui aient mené l'essentiel des combats sur le terrain.

Cette première crise provoqua la rupture entre les « chefs historiques » de la

révolution algérienne qui venaient d'être libérés par les Français (ils avaient été capturés en octobre 1956 après le détournement de l'avion d'Air-Maroc qui les transportait de Tunis à Rabat) : si Ben Bella se rallia à l'armée et devint le premier président de la République algérienne démocratique et populaire, Mohamed Boudiaf s'y refusa et partit en exil, comme bien d'autres, et Aït Ahmed, avec des chefs de la willaya III, prit la tête, en 1963, d'une révolte de la Grande Kabylie qui fut matée par l'armée régulière. Mais, en 1965, Ben Bella qui cherchait à se dégager de l'emprise de l'armée (il envisageait notamment de s'appuyer sur une milice) fut renversé par son chef, le colonel Boumediene, qui resta au pouvoir jusqu'à sa mort en 1978.

Pour comprendre certains aspects de la crise actuelle, c'est surtout depuis la disparition de ce dernier qu'il faut rappeler les rivalités politiques et surtout politiciennes qui se sont développées entre les diverses tendances dirigeantes du FLN. En effet, tant qu'il avait été au pouvoir, Boumediene, président d'allure ascétique, avait su maintenir un équilibre entre ces différentes tendances, non seulement grâce au poids et au prestige de l'armée, mais aussi en raison de son autorité personnelle et de sa popularité dans le peuple algérien qui appréciait la grande intégrité de son chef. Il savait aussi utiliser la méthode « de la carotte et du bâton » et les services de la Sécurité militaire. Certes, dans la société algérienne, le rôle de l'armée est devenu considérable sous la présidence de Boumediene, mais celui-ci avait pour principe que les officiers — hors de leurs fonctions proprement militaires — ne devaient pas apparaître en tant que tels (lui-même se montrait rarement en uniforme) et qu'ils devaient devenir des civils quand ils étaient nommés au gouvernement ou à divers postes, qu'il s'agisse de l'administration, de l'industrie, des transports, etc.

Les rivalités à la tête de l'armée et du FLN

La disparition d'Houari Boumediene en 1978 intensifia la compétition pour le pouvoir entre les barons du FLN. Le Conseil de la Révolution fut réactivé. Ce conseil (23 membres, tous des militaires ou des ex-officiers de l'ALN) avait été constitué après le coup d'État de 1965 pour mener un processus de légitimation jusqu'à la promulgation de la Charte nationale, la Constitution de 1976 et l'élection de l'Assemblée populaire. L'unité de façade du Conseil de la Révolution cachait les divergences et les ambitions de ses membres. Toutes les tentatives pour confirmer le plus connu d'entre eux, Abdelaziz Bouteflika, qui avait dirigé le ministère des Affaires étrangères pendant près de quatorze ans, échouèrent en raison de l'opposition de Salah Yahiaoui, commandant de l'Académie militaire de

Cherchell. Dans cet antagonisme, on retrouve, dans une certaine mesure, des rivalités d'origine géopolitique : la rivalité qui avait opposé, au moment de l'indépendance, ce que l'on appela le « groupe d'Oujda » ou « de Tlemcen », au groupe dit de « l'Est » ou « de Constantine ».

Ces dénominations d'allure géographique se sont maintenues, sans doute parce qu'entre ces deux « clans » au sein de l'armée il n'existe guère de différences idéologiques ou politiques. Il ne s'agit pas, non plus, des origines régionales des membres de l'ALN, car ils sont majoritairement de l'Est algérien, ne serait-ce qu'en raison du poids démographique de ces régions. L'ouest de l'Algérie était beaucoup moins peuplé, tout à la fois en raison de la sécheresse, des conséquences de la guerre menée contre Abd el-Kader, puis de l'extension des terres de colonisation. Quant à la région centrale de l'Algérie, elle est fortement peuplée, et les Kabyles jouèrent dans la guerre de libération un rôle très important, et pas seulement en Kabylie ; mais ils furent écartés à la veille de l'indépendance lors des affrontements près d'Alger avec les troupes régulières de l'ALN.

L'appellation « groupe d'Oujda » désigne les membres du commandement de la partie de l'ALN qui, durant la guerre d'indépendance, se trouvait près de cette ville au Maroc. Après l'ouverture du « barrage fortifié » (la ligne Morice) par l'armée française en mai 1962, ils furent rejoints à Tlemcen par d'autres membres du FLN, d'où l'appellation « groupe de Tlemcen ». L'autre groupe dit « de l'Est » provient des commandements des contingents de l'ALN qui s'étaient massés en Tunisie. Formés pour une grande part par les maquis qui s'étaient formés dans l'Est algérien et qui avaient pu se réfugier en Tunisie, avant l'achèvement de la ligne fortifiée par l'armée française, ils y étaient d'ailleurs beaucoup plus nombreux qu'au Maroc (30 000 à l'est et 10 000 à l'ouest). Mais c'est le « groupe d'Oujda » qui prit l'avantage, lors de l'indépendance, sous l'impulsion de Boumediene. Celui-ci, bien qu'il fût originaire de l'Est algérien, faisait partie du « groupe d'Oujda », tout comme Bouteflika, qui fut la cheville ouvrière qui permit son élargissement en un « groupe de Tlemcen » dès les premières semaines de l'indépendance. En 1978, Bouteflika apparaissait comme le successeur probable de Boumediene. En revanche, le colonel Yahiaoui était du « groupe de l'Est », ne serait-ce qu'en raison de son rôle dans les wilayas I et II, c'est-à-dire les maquis de l'Est algérien.

En 1978, ces deux « clans » s'opposèrent pour la succession de Boumediene et leurs tactiques étaient différentes : celle du groupe Yahiaoui s'appuyait plutôt sur le Parti, le Congrès du FLN, dont les fonctions étaient de désigner le comité central et le bureau politique ; celle du groupe rival était plutôt de s'appuyer sur l'appareil d'État, sur une conférence de cadres favorables à l'image moderniste de Bouteflika. Mais au sein de l'armée, les deux groupes s'équilibraient et, faute

de consensus, la « Commission de l'armée », regroupant les commandants des six régions militaires, ceux des services centraux et les chefs de la Sécurité militaire se mirent d'accord sur un candidat sans grande envergure pour être une sorte de président intérimaire, durant une période de transition. Il s'agissait du colonel Chadli Benjedid, mais contrairement aux prévisions, il devait rester au pouvoir jusqu'en janvier 1992 !

Les tactiques de Chadli Benjedid et l'émergence de l'islamisme

Pour consolider son pouvoir, Chadli Benjedid commença par écarter progressivement ses anciens collègues du Conseil de la Révolution, non seulement ses rivaux, mais aussi ceux qui l'avaient fait nommer secrétaire général du Parti et président de la République. Il entreprit une sorte de professionnalisation de l'armée et se constitua une clientèle personnelle, non seulement par l'octroi de grades et de décorations, mais aussi par la discrète distribution de prébendes et de diverses sources de profits personnels. Cela fut facilité par la « restructuration » entreprise par le ministre de la Planification, A. Brahimi. Il s'agissait, en fait, de morceler les grandes entreprises intégrées en un grand nombre d'entreprises plus petites. Elles dépendaient toujours de l'État, mais leur nombre permettait de réduire son contrôle et de multiplier celui des directeurs comme les sources d'enrichissement personnel.

Mais cette « restructuration » du secteur « socialiste » a entraîné la paralysie d'un grand nombre d'entreprises publiques, sans pour autant autoriser la création d'entreprises privées. Par ailleurs, les investissements furent considérablement réduits en raison de la forte baisse des cours mondiaux des hydrocarbures dont l'exportation fournissait l'essentiel des ressources financières de l'État algérien. Celui-ci, pour faire face aux besoins d'une population en rapide accroissement, recourut aux importations, non seulement celles de produits alimentaires, mais aussi de produits fabriqués les plus variés, pour répondre à la diversification des besoins parmi les classes moyennes. Cette politique d'importations, prétendument strictement contrôlées par différents organismes d'État, était pour ceux-ci l'occasion de distribuer des « licences » commerciales, à des personnes privées chargées en principe d'importer au « meilleur » compte, ce qui était pour celles-ci l'occasion de réaliser les meilleurs profits, quitte à ce que des partenaires officiels, clandestinement intéressés aux affaires, ralentissent ou paralysent la production d'entreprises algériennes pour rendre les importations encore plus indispensables et les profits à se partager encore plus importants.

Dans le même temps, du fait de la forte croissance démographique et de ce

ralentissement des activités productives (aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie), le nombre des chômeurs s'accroissait considérablement, et ce d'autant plus qu'à partir de la décennie quatre-vingt sont arrivés sur le marché du travail les jeunes qui sont nés après la guerre d'indépendance et dont le nombre est particulièrement grand du fait de la considérable réduction des taux de mortalité durant les dernières décennies. De surcroît, ces nouvelles générations ont été, pour une très grande part, scolarisées grâce à l'exceptionnel effort d'éducation réalisé dès l'indépendance par le gouvernement algérien et, devenues majoritairement citadines, elles sont de plus en plus au courant des conditions de vie de « l'autre côté de la Méditerranée ». Certes, les possibilités d'émigration se sont beaucoup réduites, mais le rôle des médias est devenu considérable et l'on capte désormais toutes les chaînes de télévision françaises dans toutes les régions côtières d'Algérie, là où se trouve l'essentiel de la population.

Il n'est donc pas étonnant que les Algériens ressentent une insatisfaction de plus en plus grande (même si, contrairement à une opinion fort répandue, le bilan depuis l'indépendance n'est pas globalement négatif). Leur mécontentement est d'autant plus marqué que, tout en ignorant le montant des fortunes personnelles placées en Suisse ou ailleurs, bon nombre de gens, surtout dans les villes, peuvent constater — ne serait-ce que par le nombre des voitures plus ou moins luxueuses dans certains quartiers et près des ministères — qu'une minorité privilégiée s'est bien enrichie sous un régime qui prône le socialisme et la vertu, mais qui use de la corruption.

Longtemps, ce mécontentement est resté diffus et, avant 1988, il ne fut guère canalisé par diverses formations politiques. Cela résulte non seulement de la vigilance avec laquelle le parti unique exerçait son monopole, mais aussi de l'importance de l'émigration. Durant des années, c'est surtout en France ou dans les pays voisins que se trouvaient les différentes vagues d'opposants algériens : ceux de 1962 (le cas de Boudiaf, réfugié depuis des années au Maroc, est à cet égard exemplaire), ceux de l'équipe Ben Bella peu à peu libérés de prison après le coup d'État de 1965, etc. Si, en Algérie, le Parti de l'avant-garde socialiste (PAGS) était une des rares formations politiques à marquer sa singularité idéologique, l'audience de ses thèses marxistes en pays musulman était très limitée par la suspicion d'athéisme.

Pour leur part, depuis des années, les gouvernements successifs de l'Algérie démocratique et populaire tinrent à manifester leur attachement à l'islam, pour compenser leurs références au socialisme, pensant réduire ainsi l'influence de mouvements islamistes qui commençaient à se développer dans d'autres parties du monde arabe. Mais ces mouvements islamistes avaient l'avantage de contrebalancer l'opposition de type marxiste qui dénonçait la corruption et l'enrichissement

d'une bourgeoisie d'État. En Tunisie, Bourguiba ne les avait-il pas laissés se développer avant de les combattre ? Toujours est-il que c'est sous Boumediene que furent créées, à Alger et à Constantine notamment, de grandes universités coraniques recrutant au Moyen-Orient nombre d'enseignants plus ou moins intégristes et d'où sont sortis les milliers d'imams qui ont ensuite propagé les thèses islamistes. De même, c'est à l'époque de Chadli qu'ont été construites, dans les grandes villes, des centaines de mosquées qui sont devenues par la suite les fiefs du Front islamique du salut. La diffusion des thèses islamistes a été aussi largement favorisée par l'accélération d'une politique d'arabisation totale de l'enseignement secondaire et supérieur, en dépit du fait que le français est largement utilisé non seulement dans les milieux intellectuels et universitaires, mais aussi dans une grande partie de la population dont les relations sont étroites avec la France, ne serait-ce que par le nombre d'Algériens qui y vivent. Les étudiants sortis des universités arabisées (non pas en arabe maghrébin, mais en arabe « littéraire » du Moyen-Orient) ont souvent estimé que la médiocrité de leurs débouchés résulte d'une sorte de conjuration des francophones — nombreux dans les affaires, les milieux intellectuels, comme dans la haute administration et au gouvernement — cherchant à conserver leurs avantages et notamment ceux de leurs relations avec la France. Aussi, les critiques acerbes des islamistes à l'encontre des prétendues dépravations de la société française (en vérité, il s'agit surtout de l'abus que les médias font des images de femmes dévêtues) n'en avaient que plus d'audience auprès des nombreux déçus de l'arabisation et ceux-ci en viennent à partager le mécontentement des jeunes chômeurs. Certains notables du FLN, autrefois modernistes, se sont rapprochés de la mouvance islamiste, peut-être par conviction personnelle (l'âge aidant), mais aussi en espérant qu'elle leur apporterait tôt ou tard son soutien dans les rivalités pour le pouvoir, car l'impopularité croissante du gouvernement Chadli laissait prévoir un changement de régime.

Cependant, les grandes émeutes d'Alger qui éclatent en octobre 1988 ne sont pas le fait de mouvements d'opposition organisés. Elles traduisent surtout un énorme mécontentement populaire, même s'il est possible que, au sein du gouvernement et du FLN, certains groupes, pour se démarquer d'un président de plus en plus impopulaire, n'aient rien fait pour les empêcher. Ils furent ensuite débordés, tout comme la police. C'est alors que l'armée, pour sauver le régime qu'elle contrôlait en fait depuis 1962, se décida, après quatre jours d'émeutes, à écraser ce soulèvement populaire.

Mais le commandement de l'armée ne tenant toujours pas à assumer les responsabilités du pouvoir et étant sans doute encore assez divisé, tout comme le FLN, Chadli resta en place, en promettant de grandes réformes démocratiques et, notamment, la fin du système du parti unique. Il prit donc contact avec les

dirigeants des groupes islamistes qui s'étaient manifestés en tant que groupe organisé lors des émeutes d'Alger et ce sont eux, fort de cette reconnaissance officielle, qui constitueront le Front islamique du salut au printemps 1989. Par la suite, un nombre considérable d'autres partis — très petits pour la plupart — furent alors légalisés, la stratégie du FLN étant de laisser l'opposition se morceler au maximum. L'erreur que souligne aujourd'hui un chef d'État musulman, Abdou Diouf (président de la République du Sénégal, mais aussi président de la Conférence islamique mondiale), a été d'autoriser la constitution sur une base religieuse d'un parti comme le FIS qui peut ainsi se proclamer seul détenteur et seul défenseur de l'islam, alors que c'est la religion de la quasi-totalité des Algériens. Ensuite, le FIS put assurer sa prééminence grâce aux réseaux des imams sortis des universités coraniques, grâce aussi à de multiples sources de financement, qu'il s'agisse de celles de l'Arabie saoudite ou des dons effectués par de nombreux hommes d'affaires algériens soucieux de se faire bien voir de ceux que l'on considérait déjà comme les futurs dirigeants du pays.

Le FIS arrive par étapes au seuil du pouvoir

En juin 1990, les premières élections pluripartistes, pour les conseils municipaux et départementaux, marquèrent une nette victoire des islamistes qui — sauf en Grande Kabylie — prirent le contrôle d'un très grand nombre de municipalités et d'abord de celle d'Alger. Forts de ce succès, les dirigeants du FIS relancèrent leur campagne pour exiger des élections législatives anticipées et la formation d'un gouvernement islamiste, à la rigueur sous la présidence de Chadli Benjedid. La guerre du Golfe, événement géopolitique majeur, vint encore renforcer l'audience du FIS. Juste après l'invasion du Koweït, il condamna l'Irak, à l'instar des autres partis. Mais dans les semaines qui précédèrent le conflit et durant la période des bombardements sur l'Irak, compte tenu de la sympathie de la rue pour la cause irakienne, les islamistes opérèrent un revirement rapide, bien qu'ils aient été financés par l'Arabie saoudite, et organisèrent d'énormes manifestations contre les Occidentaux et leurs suppôts arabes. Et les partis qui, jusque-là, défendaient, contre le FIS, les principes de la démocratie (occidentale) furent obligés de suivre et même de renchérir dans la dénonciation de l'Occident et de son agression contre la nation arabe.

Aussi, à partir du printemps 1991, dans la fièvre provoquée par la guerre du Golfe, la pression du FIS s'est encore accrue pour imposer son contrôle dans tous les domaines de la vie sociale. Il cherche à imposer le port du *hijab* pour les femmes, l'interdiction des cinémas, comme des antennes paraboliques pour capter

les télévisions d'outre-Méditerranée, mais aussi des diverses formes de loisirs, y compris les réjouissances pourtant traditionnelles, comme la musique durant les soirées du Ramadan. Des manifestations exigèrent le *djihad*, la promulgation d'un État islamique, des élections législatives anticipées, mais aussi des élections présidentielles. Devant le fait que le FIS prenait progressivement le pouvoir, à partir des mosquées, des municipalités, des comités de quartier, des universités, mais aussi par de grandes manifestations de rue, de plus en plus nombreuses et violentes, et, enfin, par l'appel à la grève générale, à la veille de la campagne électorale, l'armée est de nouveau intervenue en mai-juin 1991 pour rétablir l'ordre. Le sang coule de nouveau et de nombreuses arrestations sont opérées. L'état de siège est proclamé pour quatre mois. Chadli promet, pour la fin de cette période, des élections législatives et pour apparaître au-dessus de la mêlée, et sous la pression de l'armée, il renvoie un protégé dont il avait fait un Premier ministre, et nomme à sa place Sid Ahmed Ghozzali bien connu au plan international depuis son rôle à la tête de la Sonatrach, la puissante compagnie des hydrocarbures algériens. Pour prendre davantage ses distances à l'égard du FLN, Chadli abandonne la présidence du parti et il s'engage, auprès du FIS, à organiser une élection présidentielle anticipée.

Malgré ces concessions, les islamistes lancent une nouvelle vague de violence, fin juin 1991, à laquelle l'armée répond, et c'est elle qui arrête — sans encombre — deux de leurs leaders, Abassi Madani et Ali Belhadj, pour « conspiration armée contre la sûreté de l'État ».

Le principal sujet de désaccord entre l'armée et le FIS porte en effet sur la question des milices armées que divers groupes islamistes voudraient constituer à l'instar de celles des *pasdarans* iraniens ou des *hezbollahs* libanais, les unes et les autres dirigées par les *mollahs*. Certains ont même réclamé la dissolution de l'armée et de la police et leur remplacement par les milices islamiques. Lors de la guerre du Golfe, Ali Belhadj, qui paraissait déjà en tenue militaire au milieu de nombreux gardes du corps puissamment armés, avait exigé l'ouverture de camps d'entraînement pour tous les Algériens qui voulaient aller combattre aux côtés de l'Irak. L'état-major de l'armée algérienne s'y était absolument opposé, pour éviter une libanisation de l'Algérie. La veille de son arrestation, Ali Belhadj demandait à ses militants de stocker des armes.

Par la suite, l'armée algérienne a eu maille à partir avec le groupe dit des « Afghans », ces volontaires qui étaient partis combattre les Soviétiques en Afghanistan et qui avaient noué d'étroites relations avec divers groupes de la résistance afghane, plus islamistes les uns que les autres. Revenus en Algérie, ces « Afghans », fiers de leurs prétendues prouesses guerrières, défilaient en tête des manifestations islamistes dans les rues d'Alger et ils s'illustrèrent dans l'attaque

du poste militaire de Guemar à la frontière tunisienne, où ils massacrèrent par surprise un certain nombre de jeunes soldats. Bien que, localement, des élus islamistes aient soutenu cette opération, l'armée n'obtint pas de Chadli la dissolution du FIS, mais elle mit en œuvre de gros moyens pour retrouver et anéantir le groupe de Tayeb l'Afghan quelques semaines plus tard (décembre 1991).

Le calme étant revenu, en dépit de cette affaire, il fallut procéder aux élections conformément aux engagements pris au mois de juin. La plupart des islamistes qui avaient été appréhendés furent libérés, à l'exception des deux leaders du FIS toujours inculpés de « conspiration armée ». Sid Ahmed Ghozzali avait vainement tenté de faire réviser la loi électorale dans le sens de la proportionnelle, mais le FLN, encore parti unique à l'Assemblée, et qui pensait encore rester la plus puissante formation dans le pays du fait de la multiplicité des nouveaux partis, s'y refusa, tout comme il refusa de modifier le découpage des circonscriptions qui le favorisait jusqu'alors. Cette méconnaissance de la géographie électorale eut de considérables conséquences : le premier tour de ces élections (27 décembre) fut catastrophique pour le FLN dans la mesure où il accentua démesurément la poussée du FIS : ce dernier obtint dès l'abord 188 sièges (sur 430 circonscriptions) avec 3 260 222 voix (soit 48 %), alors que le FLN n'obtenait que 15 sièges avec pourtant 1 612 649 voix (soit 24 %). En revanche, avec seulement 510 661 voix, le FFS (le parti kabyle d'Aït Ahmed) obtenait 25 sièges, grâce à la concentration des votes dans ces circonscriptions de Kabylie. A noter qu'il y eut 41 % d'abstentions : pour une grande part, ceux qui ne voulaient voter ni pour le FLN ni pour le FIS. Ainsi, l'impéritie des responsables du FLN en matière de prévisions géopolitiques permettait au FIS, avec le nombre de ses députés, d'apparaître comme le maître légitime de l'Algérie sans même attendre le second tour. La faiblesse des résultats des islamistes en Grande Kabylie montre la singularité géopolitique de cette région, en dépit de sa proximité d'Alger.

Les démocrates et l'armée font barrage au FIS

Quatre jours après ces résultats, des partis démocratiques — le PAGS, parti (marxiste) de l'avant-garde socialiste et le RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie) — demandaient l'annulation du second tour des élections. Certes, le RCD exprime surtout les préoccupations culturelles et politiques de bon nombre d'intellectuels kabyles de la jeune génération (d'où sa rivalité avec le FFS dont les électeurs sont, semble-t-il, plus âgés), mais il veut faire comprendre que ses revendications, la défense de la culture berbère en Algérie, ne sont pas seulement régionalistes et que sa volonté de défendre la démocratie contre les isla-

mistes concerne l'ensemble du peuple algérien et notamment les femmes. Le 2 janvier, une très grande manifestation à Alger affirmait la volonté de très nombreux Algériens de s'opposer par tous les moyens à ce que le FIS prenne le pouvoir. Avant même d'y parvenir, les « barbus » islamistes avaient montré suffisamment le caractère oppressif de leurs projets pour que nombre d'Algériens et d'Algériennes, même très critiques à l'encontre du régime, soient édifiés.

Le 12 janvier, Chadli Benjedid, soupçonné de préparer un partage du pouvoir avec les islamistes, devait démissionner sous la pression de chefs de l'armée et d'un certain nombre de personnalités politiques résolument opposés à ce que l'Algérie devienne un État islamique, à l'instar de l'Iran. A noter que seul le gouvernement de Téhéran émit une acerbe protestation après la suspension du processus électoral. Le second tour des élections aurait immanquablement donné aux islamistes la majorité absolue à l'Assemblée et, de ce fait, la possibilité de modifier radicalement la Constitution, dans le sens qu'ils avaient déjà maintes fois proclamé, c'est-à-dire le plus contraire aux principes démocratiques, qui ne seraient prétendument que l'expression hypocrite d'un « Occident chrétien enjuivé et décadent ». Le 15 janvier, pour pallier la vacance du pouvoir présidentiel, un Haut Comité d'État était constitué, avec le général Nezar, chef d'état-major de l'armée, Ali Kafi, ancien chef de la wilaya II et secrétaire général de l'Association des anciens moudjahidin, un chirurgien réputé, le Dr Tidjeni Haddam, qui était recteur de la Grande Mosquée de Paris, l'avocat Ali Haroun, un ancien de la fédération de France du FLN, la présence de ces deux dernières personnalités montrant l'importance accordée aux relations avec l'Europe et la France. Ce Haut Comité d'État est placé sous la présidence de Mohamed Boudiaf. Ainsi revenait à Alger, trente ans après l'indépendance de l'Algérie, un des chefs historiques de la Révolution algérienne, qui avait été écarté par Boumediene et Ben Bella lors de la crise de 1962. Le fait d'avoir passé ces trente années en exil le place au-dessus des luttes de clans et absolument à l'écart de toutes les clientèles et affaires de corruption. Mais ce qui est sa force fait aussi sa faiblesse, car il n'est guère connu de la population — surtout des jeunes — et surtout il ne dispose guère de réseaux en Algérie, son parti, le PRS, n'y ayant qu'une influence restreinte, car la plupart de ses militants vivent depuis longtemps en France.

Autre problème géopolitique, Boudiaf vivait depuis longtemps au Maroc, avant que les émissaires d'Alger viennent le chercher, et il n'avait pas refusé de dire son soutien aux thèses marocaines quant au problème du Sahara occidental. Or, depuis 1975, le soutien au Front Polisario et à une République sahraouie et l'opposition à l'occupation du Sahara occidental par l'armée marocaine ont été non seulement un des axes majeurs de la politique extérieure du président Boumediene, mais aussi un terrain d'accord entre les différentes tendances de l'état-

major. C'est notamment à cause des risques de guerre entre le Maroc et l'Algérie que l'armée algérienne, dont la part dans le budget de l'État est relativement faible, a pu obtenir l'achat d'armes modernes et un certain renouvellement de ses équipements classiques. En 1988, les dépenses de défense comptent pour 2 % du PNB de l'Algérie, et 5 % de celui du Maroc ou de la Tunisie. En revanche, dans les différents secteurs économiques et sociaux, le rôle des officiers devenus plus ou moins civils est particulièrement important en Algérie et, pour certains de ceux-ci, faire transiter les aides internationales au Polisario, notamment celle de la Libye, offrait quelques avantages.

Dans ces conditions, le fait que les chefs de l'armée algérienne aient accepté que Mohamed Boudiaf devienne président du Haut Comité d'État prouve que le problème du Sahara occidental n'a plus à leurs yeux l'importance qu'ils lui accordaient autrefois. Ils s'inquiètent même maintenant des relations qui semblent s'être établies entre l'agitation touareg au Mali, au Niger et dans le Sud algérien et les « volontaires » rémunérés qui, de diverses régions de la zone sahélienne, viennent combattre pour le compte du Polisario. Celui-ci est basé à Tindouf, en territoire algérien, mais les groupes qui s'en réclament peu ou prou parcourent une grande partie du Sahara.

Le fait que Mohamed Boudiaf, nonobstant ses relations marocaines, ait été choisi comme président du Haut Comité d'État par ceux qui sont les plus résolus à s'opposer à l'arrivée au pouvoir du FIS montre qu'à leurs yeux il est de la plus grande importance, pour que les Algériens reprennent confiance en l'Algérie, que revienne, à la tête d'une présidence collégiale, un des chefs historiques de la guerre d'indépendance, et qui est surtout une des rares personnalités dont l'intégrité soit indiscutable et qui ait été tenue à l'écart des rivalités de « clans » et de clientèle. Pour réduire l'influence des islamistes du FIS, qui proclament que tout ce qui a été fait en Algérie depuis trente ans n'est que fiasco, gabegie, corruption et que la seule solution est d'établir un État islamique qui se fondera ensuite dans la nation arabe et l'*umma* de tous les musulmans, il faut que les Algériens reprennent confiance dans l'Algérie en tant que nation singulière, au sein du monde arabe.

En effet, les mesures policières ne suffisent évidemment pas, à long terme, pour empêcher le FIS de prendre le pouvoir sous la pression des manifestations de ses partisans, comme ce fut le cas en Iran, à l'arrivée de Khomeyni. Les mesures policières, bien qu'elles aient dissuadé nombre de ceux qui s'étaient ralliés au FIS par opportunisme, tant que sa victoire paraissait certaine, ont pour effet, à la longue, de rendre plus sympathiques les islamistes et d'estomper la tyrannie du projet que, de gré ou de force, ils voulaient mettre en œuvre. Certaines tendances politiques du FFS ou du FLN, par calcul politique ou par principe démocratique,

réclament la reprise du processus électoral, car ils minimisent les risques d'une dictature durable du FIS et estiment, avec le renfort de certaines personnalités françaises, qu'il faut laisser les Algériens faire cette « expérience ». Or, en Iran, les islamistes, douze ans après avoir pris le pouvoir, par l'encadrement de masses populaires et après avoir étranglé les partis de gauche, sont toujours au pouvoir, malgré une situation économique des plus mauvaises. Certes, il y eut la guerre avec l'Irak, mais celle-ci n'explique pas tout.

Pour surmonter l'antagonisme qui divise dangereusement les Algériens, et relancer l'action du gouvernement Ghozzali qui est surtout formé de techniciens, Mohamed Boudiaf souhaite que se constitue un grand rassemblement patriotique : il ne s'agit pas pour lui de rétablir, par la bande, une sorte de parti unique, mais de rassembler autour d'une certaine idée de l'Algérie et de la démocratie, diverses formations politiques, chacune conservant ses projets et sa liberté d'expression. La participation à ce rassemblement patriotique d'un mouvement islamique modéré rival du FIS, le parti Hamas, que dirige le cheikh Nahnah, serait évidemment d'une grande signification. Ce dernier reconnaît les spécificités de la nation algérienne, forgée dans sa longue lutte pour l'indépendance, et il arbore symboliquement dans son bureau le drapeau algérien, blanc et vert, avec le croissant rouge, alors que le FIS veut un drapeau entièrement vert, la couleur de l'islam, et prône un grand ensemble géopolitique islamique.

Certes, la crise que connaît actuellement l'Algérie a des causes économiques profondes — l'importance du chômage, le montant de la dette extérieure, l'insuffisance de l'industrialisation, le déclin de l'agriculture —, mais quoi qu'en disent les islamistes, ces difficultés ne pourront être résolues que progressivement et à long terme. Pour le court terme, il s'agit principalement d'une crise politique due à la faillite du parti unique et à la montée en puissance du FIS qui entend bien être un nouveau parti unique et qui s'annonce plus coercitif sur le plan culturel que le précédent. Pour le moment, le problème de l'Algérie est de nature géopolitique : sur quelle idée de l'Algérie en tant que nation, la majorité des Algériens peuvent-ils se mettre d'accord pour travailler, ensemble, à la solution des difficultés économiques et au progrès de leur pays ?

Juin 1992

L'assassinat de Mohamed Boudiaf le 29 juin compromet les efforts entrepris et décourage ceux qui s'étaient repris à espérer. Son projet de rassemblement patriotique est abandonné et les attentats se multiplient. L'apparente facilité avec laquelle a été perpétré cet attentat pose bien problèmes et il n'est pas certain que les islamistes en soient les seuls auteurs ; la crainte de voir révélées par Mohamed Boudiaf de graves affaires de corruption a peut-être incité des membres de l'appareil d'État à laisser se commettre cet attentat, sinon à le téléguidé. Toujours est-il que l'Algérie est plus que jamais dans une mauvaise passe — au milieu du gué.

Y.L.

Démocratie kabyle

Les Kabyles : une chance pour la démocratie algérienne ?

*par Camille Lacoste-Dujardin**

Les élections qui ont eu lieu en Algérie en janvier 1992 ont clairement montré que, dans cette montagne kabyle, des formations politiques de type islamiste, principalement le FIS, le Front islamique du salut, étaient très faiblement implantées. En revanche, les partis se réclamant de la démocratie et d'une nette opposition au FIS, à savoir le Front des forces socialistes — FFS — et le Rassemblement pour la culture et la démocratie — RCD —, y ont enregistré un franc et massif succès.

Force est de constater que, tout autant que l'armée aujourd'hui, mais avec moins de pouvoir réel, la région kabyle constitue un appui important pour les forces démocratiques en Algérie.

Pourquoi les habitants de la Kabylie rejettent-ils ces partis dits islamistes ? Pourquoi n'adhèrent-ils pas à la thèse islamiste qui condamne la démocratie préten due par eux étrangère à la culture musulmane et produite par la seule contamination occidentale ? Pourquoi ces mêmes Kabyles manifestent-ils, bien au contraire, une notable affinité pour l'idée de démocratie et les partis qui s'en réclament ? Quelles peuvent en être les causes ? Doit-on invoquer un « particularisme berbère » longtemps cultivé par la politique coloniale française ? Doit-on taxer les Kabyles d'un moindre attachement à l'islam ? Ou bien, puisqu'il semble admis qu'une jeunesse désœuvrée constitue la base du mouvement islamiste, les jeunes Kabyles seraient-ils des privilégiés en matière d'emploi ? Ou faut-il bien plutôt en appeler à des traditions à tendance nettement « démocratiques » ? Ou encore à de profonds changements sociaux plus spécifiques à cette région de montagne ?

* Ethnologue, CNRS.

Le refus de l'islamisme n'est pas dû à un « particularisme » berbère, ni à une tiédeur religieuse, ni à une situation économique meilleure de la Kabylie

Faisons tout de suite un sort au prétendu « particularisme berbère » en observant que dans l'Aurès, l'autre grande région berbérophone de l'Algérie, le FIS a obtenu un score comparable à celui de la moyenne nationale. Si spécificité il y a, elle semble bien non pas propre aux régions berbérophones, mais particulière aux habitants de la Grande Kabylie, cette région de montagne dont les nombreux villages aux densités quasi urbaines coiffent les sommets, à une centaine de kilomètres à peine à l'est d'Alger.

Quant à une prétendue tiédeur religieuse, l'erreur de cette allégation a été depuis longtemps démontrée. Ce n'est pas parce qu'une population pratique une religion populaire plus ou moins syncrétique, incluant maints rites d'origine ancienne, d'ailleurs propre à l'ensemble du Maghreb et nullement spécifique à la Kabylie, que la ferveur religieuse de ces musulmans manque de force. Bien au contraire, me semble-t-il, car le sacré imprègne encore la plupart des actes les plus quotidiens, à commencer par nombre de ceux de la vie domestique. Certes, cela déplaît aux membres des partis islamistes qui prétendent imposer leur orthodoxie religieuse et n'apprécient guère, entre autres, l'usage que les femmes kabyles ne portent pas habituellement le voile. Les fêtes musulmanes sont, en Kabylie comme ailleurs, dignement célébrées et les cinq « piliers » de l'islam — les obligations : récitation de la profession de foi, cinq prières quotidiennes, jeûne du mois de ramadan, aumône légale, pèlerinage — sont observés avec ponctualité. Si les Kabyles, qui n'habitent pas seulement leur montagne mais qui sont aussi très nombreux dans l'agglomération algéroise comme en maintes autres villes d'Algérie ou d'ailleurs, affirment fortement leur attachement à leur identité culturelle, ils revendiquent tout autant leur nationalisme algérien — dont ils ont donné tant de preuves pendant la guerre de libération algérienne — que leur appartenance à l'*oumma*, la communauté musulmane.

Une étude que j'avais réalisée pendant les années soixante-dix dans des villages de Kabylie m'amenait à conclure en ces termes « [...] la crise des activités locales prive d'emplois les hommes qui demeurent sur place, dont la quasi-totalité des jeunes hommes qui se trouvent sans travail. La situation est donc très préoccupante pour l'avenir. » [Lacoste-Dujardin, 1976 (a)*.] Dans la décennie qui a suivi, la jeunesse a continué de s'accroître en nombre, tandis que, à partir de 1975, l'arrêt de l'émigration de travail excluait désormais tout projet migratoire indi-

* Voir références bibliographiques en fin d'article.

viduel, à l'exception des parents proches, seuls autorisés au regroupement familial. La jeunesse kabyle ne trouve toujours, sur place, que de très rares emplois. Pourtant, elle n'a guère, pour autant, de propension à grossir les rangs du FIS.

Un attachement traditionnel aux idées démocratiques

Faut-il donc invoquer des « traditions démocratiques » ? Les Kabyles eux-mêmes se rallieraient volontiers à cette proposition, ce qui prouve au moins leur attachement à une certaine idée de l'égalité et de la démocratie. Cela est certain. Mais si de telles formes traditionnelles de pensée politique existent bel et bien, les profonds changements sociaux, économiques et politiques à l'œuvre durant la longue et tumultueuse histoire de la montagne kabyle ont à coup sûr contribué à actualiser cette vigueur remarquée de la fibre démocratique en cette région.

Je ne veux pour preuve de la force de cette tendance, et de son corollaire qu'est l'opposition au FIS, que ce récit que me fit une femme kabyle des élections dans son village : « On a dit "celui qui vote pour le FIS, il devra sortir du village" ». Rigueur radicale, car « sortir du village » est la plus grave condamnation traditionnelle ; sanctionnant les pires contraventions à la loi communautaire, elle exclut le coupable de la communauté villageoise et le met hors la loi du groupe. Las ! Le dépouillement révéla deux bulletins en faveur du FIS. Enquête faite, deux malheureuses vieilles femmes en furent trouvées responsables. C'est que, dans ce village kabyle, on n'avait que trop bien veillé à observer un respect irréprochable de la liberté individuelle de chacun dans l'exercice de son suffrage. En effet, estimant que la télévision devait avoir suffisamment informé tout un chacun — y compris les vieilles dames analphabètes — de la distinction à opérer — aspect, couleur — entre les différents bulletins offerts au choix des électeurs, les responsables des bureaux de vote s'étaient refusés à apporter toute aide et à guider le moins du monde les femmes votant elles-mêmes pour la première fois — jusque-là, leur « tuteur » (mari ou représentant légal) s'en chargeait. La maladresse de deux vieilles femmes était donc la cause de cette simple méprise qui, avait-on pu croire, avait scandaleusement rompu l'unanimité villageoise !

Cet incontestable attachement à des sentiments égalitaires et démocratiques est profondément enraciné dans le système de pensée traditionnel des Kabyles. Il est manifeste dans toute leur culture, comme en toutes occasions de la vie villageoise.

Tout milite en effet pour donner à voir une grande égalité, même si sous cette volonté affichée se dissimulent des éléments d'inégalité. En témoigne une institution encore pratiquée à l'occasion dans les villages, même si sa fréquence n'est plus aussi grande que par le passé. Il s'agit d'une cérémonie particulière aux Kaby-

les et à laquelle ils sont tout particulièrement attachés. Au cours de cette *timechret* — appelée aussi parfois *ouziâ* —, les habitants d'un même village partagent entre eux, plusieurs fois l'an, la viande d'animaux sacrifiés pour l'occasion, bœufs ou moutons. En fait, la quantité prise par chaque maître de maison — le nombre de parts — varie dans de notables proportions, selon l'importance de la contribution qu'il a décidé de donner, en cette occasion, à la caisse collective, ou grâce à l'acquisition par enchère de la prestigieuse dépouille. Dans le passé, en réalité, la *timechret* ou l'*ouziâ*, qui avait lieu au début de l'année agricole, à la fin du mois d'octobre — où chaque maître de maison établissait sa contribution pour toute l'année —, réinstitutionnalisait ainsi annuellement un certain ordre hiérarchique entre les différentes familles au sein de chaque village. Mais les interprétations qu'en donnent les participants et tous les Kabyles en général, comme l'image qui en est retenue encore aujourd'hui, est celle d'un véritable modèle d'égalité : ce partage égalitaire de viande entre tous les villageois est conçu comme une redistribution solidaire. Dans la pratique apparente, en effet, les hommes veillent scrupuleusement à la répartition strictement égale des morceaux de viande disposés en tas rigoureusement équivalents en parties grasses, osseuses, charnues, en abats, etc. Et chacun vous dira sa fierté de voir ainsi le village unanime célébrer un partage équitable entre tous les villageois, offrant ainsi aux plus pauvres l'occasion de consommer un peu de viande — car la participation est obligatoire —, quitte, pour eux, à emprunter pour l'occasion... [Lacoste-Dujardin, 1976 (b)].

On le voit, c'est bien de l'exercice d'une forme de démocratie, tant célébrée par les Kabyles, qu'il s'agit. Il est non moins certain que les institutions traditionnelles donnent encore maints autres témoignages de ce même type démocratique de fonctionnement. Il en est ainsi, par exemple, du fonctionnement d'une véritable république villageoise, relativement laïque puisque, bien que sacralisée, sans référence directe à une inspiration religieuse. Certains ont pu parler de « parlementarisme » pour décrire cette *jemaâ*, ou assemblée des hommes du village, où, si les décisions doivent être prises à l'unanimité, les meilleurs orateurs, souvent les représentants qualifiés de chaque grande famille, les plus doués de cette *tamusni*, « science de la parole », savent emporter les suffrages. On a aussi remarqué — comme ailleurs au Maghreb et dans le monde arabe en général — une absence de ce que l'on pourrait appeler une noblesse, quoique les lignages religieux des « marabouts », qui se revendiquent comme descendants du Prophète, occupent ici une place particulière. C'est encore un sentiment très fort de l'intérêt commun, de la solidarité, de la volonté générale, en même temps qu'une responsabilité individuelle devant la communauté (des codes — les *kanoun* — édictaient très précisément le droit, les peines encourues pour chaque manquement individuel à la loi

villageoise). C'est, enfin, un très vigoureux attachement constamment affiché, proclamé, à l'égalité.

Ce sentiment a toujours été exprimé par les Kabyles avec tant de constance que maints observateurs l'ont, non sans raison, remarqué. Ernest Renan qualifiait la société kabyle d'« idéal de la démocratie » [1873, p. 143]. Émile Masqueray voyait, dans l'unanimité requise à la *jemaâ*, la « preuve évidente de l'égalité essentielle de tous les hommes qui la constituent » [1886, p. 24]. Alexis de Tocqueville, après ses missions en Algérie, écrivait en 1847 : « Chez les Kabyles, la forme de la propriété et l'organisation du gouvernement sont aussi démocratiques que l'on puisse l'imaginer. » [1991, p. 853.]

Certes, après ces précurseurs, les spécialistes cherchent aujourd'hui à définir plus précisément s'il s'agissait là de « démocratie directe », comme c'était le cas à Athènes — et les villages kabyles, amorçant même des modes de groupement de type urbain, ont bien quelque similitude avec les « cités » grecques, par leurs institutions, leurs corps spécialisés, leur économie diversifiée, leurs activités artisanales et marchandes, leurs citoyens souvent réunis en dehors des structures de parenté, leur disposition architecturale, leur communauté de défense, etc. [Lacoste-Dujardin, 1992]. Certes, certains de ces mêmes spécialistes ont estimé devoir distinguer cette démocratie, qu'ils ont qualifiée de « démocratie vécue », d'une autre forme de démocratie, ou « démocratie constituée », dans laquelle ce qui ne serait, dans la première forme, que des « sentiments » démocratiques aurait dû, pour atteindre la seconde, être « convertis en principes » [Bourdieu, 1958]. Mais quelles que soient ces précisions, il n'en reste pas moins qu'il s'agit bel et bien de démocratie, et que les Kabyles ont toujours montré, avec une remarquable constance et en toutes occasions, un profond attachement aux idées égalitaires.

J'en pourrais prendre pour preuve maints exemples puisés dans la culture kabyle, dans sa littérature orale, par exemple, mais je n'en retiendrai qu'un seul, celui de la limite imposée par la communauté à l'enrichissement individuel. Dans les contes villageois encore récemment en fonction en Kabylie — contes qui, en tant que discours que la société se tient à elle-même, participent de son idéologie —, il peut arriver qu'un personnage, commerçant le plus souvent, atteigne la richesse. Mais les villageois ont alors vite fait d'intervenir pour stopper le processus. Le malheureux riche (*amerkanti*) en est quitte pour thésauriser stérilement, se contentant de stocker ses biens dans de nombreuses pièces, ne pouvant ainsi accroître que son seul prestige. L'égalitarisme villageois se traduit, très généralement dans les contes kabyles, par une sorte de hantise de l'accaparement d'un pouvoir personnel contre lequel les communautés villageoises n'en finissent pas de lutter. Les héros les plus reconnus, les plus populaires et les plus célébrés sont

les défenseurs du groupe, héros villageois vigilants restaurateurs de son ordre communautaire et égalitaire [Lacoste-Dujardin, 1970].

Cet ordre de type démocratique, les Kabyles l'ont de tout temps défendu jalousement dans leur bastion montagnard, non seulement contre les tentatives internes d'appropriation du pouvoir, mais encore contre les menaces de domination externe, et tout particulièrement contre toutes les formes d'intrusion venues de l'extérieur, notamment celles du pouvoir turc contre lequel ils ne cessèrent de lutter pour en limiter les empiétements et repousser les exigences fiscales. Ce fut ensuite le cas de la conquête française, car la Kabylie ne fut conquise qu'en 1857. Certes, les Kabyles refusèrent alors de soutenir la résistance d'Abd el-Kader, en qui ils voyaient un pouvoir extérieur, mais ils combattirent durement et longuement l'armée française, et leur révolte de 1871 est restée mémorable. Mais, par la suite, une autre histoire a alors commencé, d'autres changements plus profonds, plus décisifs sont intervenus, qui n'ont nullement abattu les sentiments démocratiques des Kabyles. Bien au contraire, puisque, dans cette aventure coloniale, ils ont trouvé les moyens non seulement de ne pas perdre leur identité, mais bien plus encore de trouver matière à conforter et dynamiser une conscience politique et nationale qui devait les mener sur la voie de l'indépendance.

La démocratie kabyle à la rencontre du courant laïque et républicain

Car le « mythe kabyle », et ce que l'on pourrait appeler une *ethnopolitique* de division, qui prétendait opposer Berbères et Arabes, lancée par le général Bugeaud dès les débuts de la conquête coloniale en 1844, eut, en Kabylie, des effets contraires aux buts recherchés par ses promoteurs [Lacoste-Dujardin, 1986]. Les intentions affichées des colonisateurs étaient de jouer la division, selon la stratégie bien connue du « diviser pour régner », en misant sur les « Berbères sédentaires » contre les « Arabes nomades ». Les Kabyles principalement furent, selon ce schéma, considérés comme plus facilement assimilables. Cette perspective reposait, entre autres, sur une observation en partie exacte de la réalité kabyle : cette montagne surpeuplée, cette montagne aux nombreux paysans arboriculteurs complétés de beaucoup d'artisans, vivant dans des maisons de pierre aux toits de tuile canal, regroupées en gros villages tassés sur les sommets, cette montagne ressemblait si bien aux autres montagnes pareillement peuplées de l'autre côté de la Méditerranée, celles de la Corse, par exemple, ou encore celles de Provence, que l'on pouvait supposer ses habitants comme particulièrement « assimilables ». A cette fin assimilatrice, un effort devait donc être fait spécifiquement en direction de ces populations de Grande Kabylie.

Aussi décida-t-on l'implantation, au cœur de ce massif kabyle, des premières écoles laïques, d'abord ministérielles selon la volonté de Jules Ferry, puis de « l'enseignement des indigènes ». La première d'entre elles fut établie en 1873, au cœur du pays kabyle, non loin de Larbaa N'aït Iraten (ex-Fort-National), à Tamazirt. Bien d'autres suivirent, toujours en Kabylie, avant que d'être, beaucoup plus tard seulement, et moins densément, installées ailleurs en Algérie. Or, cette entreprise de scolarisation fut confiée aux plus brillants instituteurs titulaires du brevet supérieur, tous militants convaincus d'un enseignement « franco-arabe ». Ces pionniers, souvent sympathisants des théories saint-simoniennes, pratiquant un véritable « apostolat scolaire », laïque et républicain, se montrèrent fort respectueux de la culture et de la religion de leurs élèves tout en étant fermement décidés non seulement à leur dispenser un savoir, mais aussi à ouvrir leurs esprits. Rien d'étonnant à ce que ce type d'enseignement se heurte à l'hostilité de la majorité des « Français d'Algérie » — ces « colonistes » —, qui le taxaient de « révolutionnaire » et se montraient inquiets d'une telle politique : une fois instruits, ces « indigènes », pensaient-ils, ne seraient-ils pas amenés à prendre conscience des inégalités et à développer des mouvements revendicatifs ?

A dire vrai, les conséquences devaient en être encore plus décisives. D'une part, les idées égalitaires de ces instituteurs français, militants de l'école laïque, ne pouvaient effectivement que rencontrer un terreau des plus fertiles parmi leurs élèves élevés dans une culture qui partageait ces mêmes valeurs. Une fois adultes, certains des plus brillants élèves furent confiés à cette pépinière que fut l'École normale de la Bouzaréa, sur les hauts d'Alger. Parmi ceux qui devinrent à leur tour instituteurs, la plupart revinrent en Kabylie poursuivre la tâche émancipatrice commencée par leurs instituteurs français. J'en ai ainsi connu autour desquels se formèrent les premiers foyers de contestation politique dans certains villages. D'autres constitueront plus tard une véritable élite intellectuelle kabyle, de professeurs, de médecins, de juristes, etc.

Par la suite, d'autres élèves encore, munis des indispensables connaissances utiles à une bonne insertion dans l'industrie française furent les premiers ouvriers à émigrer en France... Car la Kabylie devait, à partir de la guerre de 1914, constituer un véritable réservoir de main-d'œuvre dont l'industrie française pourrait profiter. Au début, les Kabyles ont fait les « sales boulots », mais peu à peu ils ont monté dans l'échelle sociale, ils ont acheté de petits commerces, sont devenus cafetiers, hôteliers, pour ceux dont le séjour en France s'est prolongé, et leurs enfants ont continué cette ascension sociale. Car les Kabyles étaient déjà traditionnellement habitués à la mobilité. En effet, cette montagne refuge, ce bastion kabyle, pour être farouchement fermée à toutes les intrusions de l'extérieur, n'en était pas moins, tout aussi traditionnellement, un foyer d'émigration d'hommes.

Les Kabyles avaient l'habitude de quitter leur montagne pour s'employer comme maçons, par exemple : la ville d'Alger, relativement proche de la Kabylie, a été en grande partie construite par des Kabyles ; elle est encore la plus grande ville kabyle d'Algérie. La Kabylie était encore le point de départ habituel de marchands, ces commerçants kabyles qui allaient vendre les produits des industries montagnardes (tissus de laine, toiles de lin, objets de cuir, ustensiles en bois, poteries, cire, bijoux et armes blanches), comme maintes autres matières de colportage achetées dans les villes (menus objets, pacotille, parfumerie, etc.), ou encore, le maquignonage, l'activité commerciale la plus profitable de toutes, à travers l'Algérie entière, du Tell au Sahara et jusque dans les pays voisins. Les déplacements duraient plusieurs mois, voire une ou plusieurs années. Le fruit de ces entreprises lointaines n'était pas négligeable puisque certains de ces commerçants itinérants pouvaient rapporter jusqu'à quarante ou même cinquante fois leur capital de départ. Les revenus de cette émigration permettaient ainsi aux familles demeurées à la montagne de vivre point trop chichement [Hanoteau-Letourneux, 1872-1873, I : 572].

A partir des années trente, aller travailler d'abord temporairement « de l'autre côté de la mer », « à gagner de l'argent », disait-on, promettait d'être encore plus rentable. Mais alors un nouveau bagage était nécessaire : l'usage du français et un minimum d'instruction. C'est à cela, aussi, que devait servir l'effort tout particulier de scolarisation de la Kabylie.

Une fois en France, les ouvriers kabyles devaient y continuer de remuer leurs idées démocratiques, confortées, renforcées par celles de leurs instituteurs, et de développer une conscience politique, cette fois-ci au contact, entre autres, des mouvements syndicaux français. Alors naquit, en France, en 1926, dans cette émigration encore majoritairement kabyle (en 1928 : 46 385 Kabyles sur 60 700 immigrants algériens, et encore les trois quarts en 1950), le premier mouvement nationaliste, berceau de la revendication nationale algérienne : l'Étoile nord-africaine.

De retour au village, une fois la retraite acquise, les vieux émigrés y ont joué — et jouent encore souvent — des rôles d'importance au sein des instances politiques, la *jemaâ*, ou même, aujourd'hui, l'assemblée populaire communale. Nombre de présidents de ces APC — ces « maires », dit-on — ont été, jusqu'à ces dernières années, d'anciens émigrés.

Ainsi, la rencontre de courants démocratiques et des modes de pensée égalitaristes entre les Kabyles, d'une part, et les instituteurs français, laïques et républicains, d'autre part, eut pour résultat la constitution d'élites kabyles qui non seulement prirent place dans les nouvelles structures sociales algériennes, mais jouèrent un rôle important dans le développement d'une conscience politique moderne, démocratique et nationale en Algérie.

Du village à l'État : une constante vigilance démocratique

Par la suite, les Kabyles devaient prendre, très tôt, une part majeure dans le combat de la guerre d'indépendance algérienne ; la wilaya III, celle de la Grande Kabylie, fut un foyer propice aux maquis, et ses forêts offrirent de précieux lieux de refuge. Nombreuses y furent les « zones interdites ». Les combats n'y eurent guère de cesse, et les Kabyles payèrent un très lourd tribut en vies humaines et en destructions. Cette guerre meurtrière eut pour effet d'accélérer encore les changements et l'émigration. On ne s'étonnera pas que des Kabyles figurent parmi les chefs de la lutte pour l'indépendance, mais l'appartenance régionale devait s'effacer devant les impératifs nationaux. Quoi qu'il en soit, les Kabyles — de la wilaya III ou de la VII, celle de l'émigration en France — devaient, en 1956, lors du fameux congrès de la Soummam, influencer de leurs idées le tout premier projet de Constitution de l'Algérie, qui la proposait laïque ! Mais ce projet resta à l'état de brouillon, qui n'eut pas de suite. La République algérienne, toute « démocratique et populaire » qu'elle soit, est, depuis 1962, dotée d'une religion d'État : l'islam.

Au moment de l'indépendance, en juillet 1962, les chefs des maquis de l'intérieur se sont trouvés écartés par les chefs, originaires de l'Oranie ou du Constantinois, de l'ALN — l'Armée de libération nationale — qui s'était constituée en Tunisie et au Maroc. Les pouvoirs qui se sont succédé ont, en raison d'une politique exclusive d'arabisation, montré de l'hostilité à la langue et à la culture berbères, allant jusqu'à nier l'apport berbère à la culture algérienne. Les Kabyles ont alors développé des revendications culturelles qui ont souvent été associées à des revendications politiques, dans une opposition à ce socialisme d'État, au parti unique qui s'opposait à la diversité des expressions démocratiques. L'option arabo-islamique de ce qui était en fait un capitalisme d'État, qui niait par trop l'apport berbère à la nation algérienne, a eu pour effet de dynamiser l'activisme de la jeunesse kabyle, d'accélérer l'émigration et les processus de changement en même temps que de resserrer les relations entre les Kabyles émigrés en France et leurs familles de Kabylie, grâce aux plus grandes et multiples nouvelles facilités de transport et de communication (aujourd'hui, téléphone et magnétophone sont d'usage courant). Alors qu'en d'autres régions d'Algérie les effets désastreux du régime du parti unique ont pris, parmi la population, la forme de sentiments profonds de désarroi, de déresponsabilisation, de laisser-aller, curieusement, en Kabylie, un grand dynamisme s'est maintenu, certes grâce aux importants transferts opérés de façon officieuse ou clandestine par les nombreux émigrés en France, mais aussi du fait d'une attitude combative, revendicatrice d'une reconnaissance de cette partie culturelle de leur identité à laquelle tous participent. Ne voit-on pas,

en Kabylie comme en France, se multiplier les associations de sauvegarde et de promotion culturelle berbère? Les Kabyles viennent à constituer, au sein de l'immigration maghrébine en France, une importante élite, dans laquelle on rencontre maints universitaires, médecins, avocats, journalistes, et aussi militants de nombreuses formations politiques, d'associations culturelles ou autres, ou encore d'organisations favorables à l'intégration des immigrés en France, comme « France Plus », etc., qui, pour autant, n'oublie pas la Kabylie, la culture kabyle et ses idées démocratiques.

Les Kabyles semblent bien ainsi avoir retrouvé, à travers cette conscience défensive de minoritaires génératrice d'un certain conservatisme culturel et social, un dynamisme qui demeure de tradition démocratique — tout au moins en ce qui concerne la vie politique masculine, car en ce qui concerne les femmes, la situation est moins claire.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de trouver, à l'origine des deux principaux partis qui s'opposent aux islamistes et se revendiquent aujourd'hui de la démocratie en Algérie, deux mouvements qui puisent leur assise principale, comme leurs dirigeants, dans la population kabyle. Ce sont le FFS, le Front des forces socialistes d'Aït Ahmed, et le RCD, le Rassemblement pour la culture et la démocratie, du docteur Saïd Sadi.

Le premier, le FFS, s'est rapidement dissocié du parti unique — le FLN — et de ses options de gouvernement pour amorcer, dès 1963, une résistance armée en Kabylie, sous la direction de cet ancien chef historique du FLN qu'était Aït Ahmed. Il est principalement suivi par la génération de l'indépendance et son audience est importante parmi les personnes d'un certain âge en Kabylie, quoique ses récentes options, après les élections algériennes de décembre 1991, dans ses tentatives de rapprochement avec les opposants islamistes l'aient quelque peu desservi dans l'opinion.

Le second parti démocratique, le RCD, est plus récent. A quarante-six ans, le docteur Sadi se présente comme « jamais impliqué avec la *nomenklatura* ». Il recrute parmi la nouvelle génération née après l'indépendance. Résolument démocratique et laïque, soucieux de prendre aussi en compte les droits des femmes, fondateur de la Ligue algérienne des droits de l'homme, il refuse toute compromission avec les partis religieux. Cette option reçoit un écho favorable parmi l'opinion kabyle, à tendance majoritairement laïque, dans le sens d'une séparation entre politique et religion. Cependant, son discours, parfois assez intellectuel, ne parvient pas à lui assurer la très large audience qu'il ambitionne puisque, se refusant minoritaire régionaliste, il se veut national algérien.

La rivalité qui existe entre ces deux formations, qui se réclament de la démocratie, tient, certes, me semble-t-il, pour l'essentiel, à une question de génération ;

mais elle se double aujourd'hui d'options différentes adoptées par l'un et l'autre mouvement dans des circonstances électorales. Alors qu'Aït Ahmed avait prôné l'abstention aux élections municipales de 1990, le RCD y avait participé et remporté, entre autres, la présidence de l'assemblée populaire régionale de la capitale kabyle Tizi-Ouzou. Lors des événements récents qui ont accompagné les dernières élections législatives algériennes de décembre 1991, tandis qu'Aït Ahmed, au nom d'une fidélité sans faille à l'idéal démocratique, a opté pour « la poursuite du processus démocratique », puis tenté un rapprochement avec le FIS, le RCD a professé une opposition plus déterminée au principal parti islamiste en approuvant l'annulation des élections et l'interdiction du FIS, en raison de son option antidémocratique.

Il est patent, en tout cas, que l'opinion kabyle, est, dans sa grande majorité, très proche de ces partis laïques et démocratiques pour de multiples raisons ; d'abord, par « tradition égalitariste et démocratique », ensuite, parce que, familière de l'immigration en France, elle ne saurait adhérer à la diabolisation de la société française opérée par beaucoup d'islamistes ; enfin, parce que le niveau général de formation acquis par les Kabyles, l'existence, parmi eux, d'une élite intellectuelle écoutée et influente les rendent plus sensibles à une conception politique, à un sens de l'État plus démocratique, plus proche de celui mis aujourd'hui en pratique par les forces — dont l'armée — qui exercent le pouvoir en Algérie.

Les deux partis tentent de se démarquer de l'étiquette kabyle qui tient à leurs origines, mais on ne peut négliger le fait qu'ils sont héritiers des mouvements démocratiques qui ont connu leurs premiers et plus importants succès dans cette région particulière. Leur audience, cependant, ne se limite plus, aujourd'hui, à ce foyer d'origine, et tous deux refusent nettement toute « régionalisation », se voulant un destin national.

Or, ces deux mouvements, parmi quelques autres, à profession de foi nettement démocratique, peuvent effectivement jouer, en s'appuyant sur toutes les forces démocratiques du pays, un rôle important dans l'avenir de l'Algérie nouvelle débarrassée du parti unique. Dans l'état actuel des choses, il semble bien que, si les mouvements intégristes antidémocratiques peuvent demeurer bridés, si, lorsque commencent à être dépassées les conséquences d'options économiques désastreuses, et surmontées, dans le domaine de l'éducation, les erreurs d'une arabisation mal conduite, la situation peut être rétablie dans un renouveau dynamique, ces partis peuvent être un appui décisif au redressement de l'Algérie et à sa démocratisation.

Références bibliographiques

BOURDIEU Pierre, *Sociologie de l'Algérie*, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 802, Paris, 1958.

HANOTEAU André et LETOURNEUX André, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, Imprimerie nationale, Paris, 1872-1873, 3 vol.

LACOSTE-DUJARDIN Camille, *Le Conte kabyle*, La Découverte, Paris, 1970. — *Un village algérien, structure et évolution récente*, Société nationale d'édition et de diffusion (SNED), Alger, 1976 (a). — « Changement et mutation à travers quelques rites paysans dans l'Algérie nouvelle », in *L'Autre et Ailleurs* (hommage à Roger Bastide), Berger-Levrault, Paris, 1976 (b), p. 398-415. — « L'invention d'une ethnopolitique : Kabylie 1844 », *Hérodote* (Géopolitique des langues), n° 42, 1986, p. 110-126. — « Pourquoi n'y eut-il pas de villes en Kabylie marchande ? », in *Congrès international d'études sur la cité méditerranéenne*, Bari, 4-7 mai 1988, 1992.

MASQUERAY Émile, *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie*, Leroux, Paris, 1886.

RENAN Ernest, « Exploration scientifique de l'Algérie. La société berbère », *Revue des deux mondes*, 1873, t. CVII, p. 138-157.

TOCQUEVILLE Alexis DE, *Œuvres*, Gallimard, « La Pléiade », Paris, 1991.

Lettre d'Aït-Hichem

Camille Lacoste-Dujardin

J'étais, ce 18 juin 1992, au village d'Aït-Hichem, au cœur du massif de Kabylie, en Algérie. C'était la fête. La fête des femmes qui célébraient le retour parmi elles de leur Lalla Tamaâzuzt, leur « Dame Bien-aimée », Germaine Laoust-Chantréaux, leur ancienne institutrice, qui vécut parmi elles il y a cinquante-trois ans, de 1937 à 1939.

Elles l'ont accueillie à l'entrée du village sous des banderoles « Bienvenue chez vous, Mlle Chantréaux », « 53 ans après ». Un cortège, accompagné de youyous, a porté l'héroïne de quatre-vingts printemps, telle une jeune mariée, à travers les ruelles du village et fait accomplir les stations traditionnelles jusqu'à l'école où les photos ont été exposées. L'espace de cette journée, l'événement, chargé d'une intense émotion, fit d'Aït-Hichem, ce gros village d'aujourd'hui 5 000 habitants (800 en 1939), « la capitale de la Kabylie », dit un participant.

C'est que Germaine Laoust-Chantréaux n'est pas arrivée les mains vides. Elle est venue avec un livre et une exposition. Un livre d'ethnographie, Kabylie côté femmes. La vie féminine à Aït-Hichem 1937-1939 (1990, Edisud, Aix-en-Provence), et une exposition des photos qu'elle avait prises à cette même époque. Car durant ses trois années de vie à Aït-Hichem, l'institutrice, bien accueillie partout, s'était si bien intégrée à la vie quotidienne des femmes du village, parlant leur langue, partageant leurs soucis, leurs peines et leurs fêtes, les accompagnant en toute occasion, qu'elle en avait acquis une profonde connaissance. Et elle avait ponctuellement noté — et photographié, le plus souvent à la demande des femmes d'Aït-Hichem — tout ce qu'elle observait : les conditions de vie matérielle, les activités féminines, les fêtes et les réjouissances, les menus faits comme les événements de la vie familiale, bref, l'institutrice était aussi ethnographe.

Vingt-cinq ans plus tard, sur les conseils de Germaine Tillion, elle avait rassemblé ces notes, ce qui lui avait valu, en 1964, un diplôme de l'École des hautes études en sciences sociales. En 1989, sur mes pressantes instances, Germaine Laoust-Chantréaux voulut bien se laisser convaincre de confier à l'ethnologue — des femmes algériennes et de la Kabylie — que je suis le travail d'édition scientifique et de publication de cette précieuse somme. Si bien qu'il fallut un demi-siècle, au total, pour que tout ce savoir soit enfin publié. Non seulement mis ainsi à la portée de tous, mais plus encore, aujourd'hui, en ce 18 juin 1992, restitué à ses acteurs mêmes, et à ses actrices, bien sûr, manifestement touchés, heureux de retrouver leur mémoire ainsi constituée, sauvegardée, au point de fêter dans l'enthousiasme celles qui n'étaient pas moins heureuses de la leur rapporter. Rarement ethnologues n'auront été à telle fête ! Rarement leur patient travail n'aura été gratifié de la sorte de tels youyous de reconnaissance, de telles expressions de joie ! Rarement des chercheurs auront été remerciés de telle façon ! Je pense que seules des femmes pouvaient ainsi fêter d'autres femmes, et qu'en outre le moment, en ce mois de juin 1992, a été particulièrement propice.

Car l'événement avait été préparé, organisé par plusieurs associations « culturelles et scientifiques amazigh » — berbères —, qui, sous les appellations significatives de tala ou de tiliwa — la ou les fontaines —, s'activent aujourd'hui un peu partout en Kabylie et jusqu'à Alger comme en France.

En réalité, la fête à Aït-Hichem fut le « clou » de toute une semaine de manifestations autour du livre, des photos et de son auteur, depuis le lundi 15 à Tizi-Ouzou, le centre de la wilaya (région) de Kabylie, jusqu'au samedi, à Alger, en passant par des villages et même une usine d'électroménager. L'événement fut largement couvert par la presse et la radio. En chaque lieu, hommes et femmes de Kabylie, mais les femmes surtout, se sont pressés pour célébrer leur mémoire retrouvée, leur culture enfin autorisée d'expression publique après les longues années d'étouffement sous la volonté gouvernementale d'adhésion à un « arabo-islamisme » exclusif.

Après de si longues années d'épreuves multiples, après cent trente ans de colonisation, après huit ans d'une guerre terrible, qui fit, précisément dans cette Kabylie, tant de veuves et d'orphelins, après les trente années qui ont suivi l'indépendance, les difficultés économiques, politiques, le désintérêt et le découragement de tout un chacun, l'événement est, tout au moins en Kabylie, significatif de la libéralisation actuelle, significatif de ce nouveau dynamisme, dans ces villages kabyles grossis en villes, aux maisons devenues immeubles, significatif encore des retrouvailles culturelles d'une Algérie qui cherche à se réconcilier enfin avec ses racines, à assumer son passé et ses composantes culturelles diverses conçues aujourd'hui comme autant de richesses, y compris le français même dont

on s'approprié l'héritage en répétant, après le grand écrivain algérien Kateb Yacine, qu'il est un « butin de guerre ».

Dans cette nouvelle Algérie, ils sont nombreux à exprimer ainsi une volonté de se débarrasser de complexes paralysants, et à vouloir retrouver une dignité capable de surmonter les rancœurs, les griefs et, plus récemment, les prétendues « humiliations », voulant voir dans les épreuves traversées davantage des tremplins que des abîmes de perdition. Nombreux sont aujourd'hui les Algériens, et cette opinion est particulièrement exprimée en Kabylie, à rechercher courageusement des forces dans leur propre identité historique plutôt que de quêter leurs seules références dans une allégeance à un ensemble culturel en grande partie extérieur au Maghreb.

Ce n'est pas un hasard si l'identité amazigh — berbère et, plus précisément, surtout kabyle, mais un mouvement se dessine aussi dans l'Aurès — participe à l'affirmation de cette nouvelle indépendance de l'Algérie, plus spécifiquement maghrébine, puisqu'elle-même est consciente de contribuer, pour une part importante, à la richesse culturelle de l'Algérie tout entière. Ce n'est pas un hasard non plus si les femmes, longtemps opprimées et célébrées seulement comme mères, applaudissent à cette réconciliation de l'Algérie avec elle-même et si elles veulent, elles aussi, participer aux efforts de cette reconquête identitaire qui les conduit vers un partage, avec les hommes, des responsabilités et de l'action et les engage tous dans une voie nouvelle, inventée par eux-mêmes, pour eux-mêmes.

Ne peut-on même penser que c'est seulement trente années après la fin de cette horrible guerre que les Algériens tentent de surmonter la période coloniale, et que, conscients de leur personnalité maghrébine, de leurs forces propres, ils s'efforcent de s'assumer dans une véritable indépendance ?

Bien sûr, cet élan est limité, fractionné en de nombreux courants rivaux et souvent antagonistes. Bien sûr, encore, les difficultés sont toujours considérables et ne pourront être surmontées avant quelques années au moins, tant celles qui tiennent au secteur éducatif aux résultats désastreux, qu'à l'économie compromise ou encore à la corruption considérable. Mais le sursaut présent, les intentions courageusement et lucidement manifestées sont de bon augure. Et l'enthousiasme dont les participants à la « fête d'Aït-Hichem » ont été les témoins ne peut rester stérile et donne à espérer.

Tunisie : le gouvernement face aux islamistes

*Sonia Jedidi**

Le 27 décembre 1991, le gouvernement tunisien observe avec inquiétude les premiers résultats des élections législatives en Algérie. Cette peur a été suscitée par l'écrasant succès remporté par le Front islamique du salut (FIS), lors du premier tour des élections législatives. Sur 206 des 430 sièges à pourvoir, le FIS en a obtenu 167, contre 20 au Front des forces socialistes (FFS) et 16 au Front de libération nationale (FLN), l'ancien parti unique. Les islamistes sont en passe d'obtenir la majorité absolue au second tour, le 16 janvier. Les autres formations politiques ont été balayées : le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) aura 3 élus au mieux ; au pis, aucun. Les indépendants ont eu 3 sièges.

Même s'il reste quelques Tunisiens pour caresser le très problématique espoir d'un retournement de situation au second tour, en vérité personne, au sein du pouvoir comme de l'opposition, ne se fait beaucoup d'illusions. Quels que soient les résultats du second tour, le FIS est certain d'atteindre la majorité absolue dans la prochaine Assemblée algérienne. Face à cette situation, le gouvernement tunisien a peur de subir à ses frontières une Algérie régie par les islamistes. D'autant qu'il a déjà bien du mal à contenir les ambitions du mouvement intégriste tunisien.

La démission du président Chadli, l'arrêt du processus électoral, la création d'un Haut Comité d'État et enfin la dissolution du FIS ont permis au gouvernement tunisien, qui redoutait les effets de contagion, de pousser un soupir de soulagement. La menace, à ses frontières, d'une république islamiste du type iranien, dont les partisans n'ont jamais caché leur intention de déstabiliser la Tunisie, est

* Centre de géopolitique, université Paris-VIII.

provisoirement écartée. En interdisant le FIS, l'Algérie rejoint le Maroc et la Tunisie, qui se sont toujours opposés à la légalisation d'un parti islamiste. Face à l'échec, ces derniers mois, de la voie choisie par l'Algérie à l'égard du problème intégriste, le président Ben Ali est plus que jamais convaincu que sa démarche est la bonne : il n'est pas question de donner droit de cité à un parti qui se réclame de la religion. Il faut mettre tout en œuvre pour barrer la route à ceux qui brandissent le Coran dans le seul but de substituer un État théocratique au régime républicain.

L'Algérie et la Tunisie, qui ont vécu ces dernières années leurs premières élections libres, n'ont en effet pas envisagé la même stratégie face au courant islamiste. Le gouvernement tunisien, conscient de la force du mouvement intégriste, a toujours refusé de le légaliser. Seul, l'État est garant de la religion. En outre, il considère que les islamistes ne croient pas en la démocratie et ne l'utilisent que pour arriver au pouvoir, avant de la supprimer pour s'y maintenir. En revanche, le gouvernement algérien a adopté la position inverse en légalisant le FIS. L'évolution de la situation politique a poussé l'État algérien à faire ce choix. L'arabisation, menée tambour battant, sans moyens, sans méthode et sans contrôle, a facilité la maturation du phénomène islamiste, permettant à ses adeptes d'investir l'école et d'étendre leur influence. L'échec du modèle économique algérien et la généralisation de la corruption ont attiré dans les bras des islamistes jeunes désœuvrés et exclus chroniques, mais aussi beaucoup d'étudiants, déçus par le socialisme, des commerçants en quête de bénéfices, et une bonne partie des couches moyennes, à la recherche d'une nouvelle identité.

Au début des années quatre-vingt, l'État algérien hésite encore quant à la solution à adopter vis-à-vis des islamistes. Les émeutes d'octobre 1988 permettent aux islamistes de faire leur entrée sur la scène politique car, grâce à la mosquée, ils sont la seule force organisée qui canalisent et tempèrent les émeutiers. Le gouvernement lâche donc du lest, réforme la Constitution, supprime le monopole politique du FLN, et organise les élections municipales de 1990 où le FIS rafle la majorité dans 853 communes. C'est le coup de massue illustrant la force du FIS, autant que le rejet du FLN et du système qu'il incarne. Les législatives, plusieurs fois reportées, sont enfin organisées en décembre 1991. Les résultats révèlent que les islamistes sont bien le parti dominant.

Face à la menace de voir l'Algérie tomber (pour toujours) dans l'islamisme, et compte tenu de la détermination de certains Algériens à refuser le projet de société islamique proposé par le FIS, l'armée et le gouvernement envisagent l'interdiction du mouvement intégriste. Les déclarations incendiaires, attaques sanglantes et manifestations du FIS ont conduit à sa dissolution.

En définitive, la Tunisie et l'Algérie, qui ont abordé au départ le problème isla-

miste de façon différente aboutissent à un résultat identique : la répression du mouvement islamiste. A l'heure actuelle, les deux gouvernements ont interdit ce mouvement et procèdent à des arrestations successives de ses dirigeants et sympathisants.

Le présent article tente d'évaluer à la fois la carte politique tunisienne à partir des élections législatives du 2 avril 1989 et les solutions envisagées par le gouvernement tunisien pour endiguer le danger islamiste puisque les élections ont confirmé l'importance du bastion islamiste en Tunisie en révélant qu'il était la deuxième force officielle du pays.

Timides tentatives de démocratisation de la vie politique en Tunisie par le général Ben Ali

Dès sa prise de pouvoir le 7 novembre 1987, le président Ben Ali sait qu'il faut redynamiser la vie politique, effacer les erreurs de fin de règne de Bourguiba et surtout en finir avec la question islamiste. En effet, la situation politique et économique était au bord du gouffre. Bourguiba, en s'appuyant sur le parti socialiste destourien (PSD), a fait de la Tunisie un État fortement centralisé et bureaucratique. Il a favorisé l'élargissement d'une classe moyenne. Mais la fin des années quatre-vingt présente une économie fragilisée par l'accroissement du chômage. En outre, l'aggravation des inégalités sociales, engendrant des mécontents, a favorisé le développement d'un puissant mouvement islamiste. Depuis sa désignation comme président à vie en mars 1975, la classe politique, réduite à la servilité, vivait un malaise généralisé. Ce leader charismatique refusait aussi bien d'admettre l'idée que l'on puisse lui succéder de son vivant, et que sa propre mort pouvait relever d'un futur immédiat.

En nommant Premier ministre, le 2 octobre 1987, le général Zine el Abidine Ben Ali, il ne se doutait pas qu'il vivait les derniers moments de son règne. Pour la première fois se présentait devant lui un personnage capable de résister à ses injonctions. En le désignant, il entendait mener à terme une répression anti-islamiste qui secouait le pays. Mais, très rapidement, un désaccord naît entre les deux hommes. Bourguiba souhaitait réprimer les islamistes violemment et obtenir la condamnation à mort de Rached Ghanouchi, leader du Mouvement de la tendance islamique (MTI). Mais Ben Ali désirait choisir une voie plus modérée. Tout le monde, en effet, considérait que la solution de Bourguiba aurait radicalisé le mouvement et aurait eu des conséquences graves au niveau de l'équilibre politique du pays. En accédant à la présidence de la République dans le respect

de la Constitution, Ben Ali a sans doute évité à la Tunisie une tentative de coup d'État militaire, à laquelle certains officiers proches des islamistes s'étaient préparés, si l'on en juge d'après les déclarations de dirigeants du MTI, et certaines arrestations au lendemain du 7 novembre¹.

Ainsi, la campagne électorale se polarise autour du candidat unique Ben Ali pour les élections présidentielles, soutenu par l'ensemble des partis politiques, alors qu'il y a multiplicité des candidatures pour les élections législatives. Celles-ci doivent marquer, en principe, la consécration du multipartisme, par l'entrée de l'opposition au Parlement. Mais, le 2 avril, le président est plébiscité (99,2 % des suffrages exprimés) et grâce au scrutin de liste majoritaire à un tour et au découpage des circonscriptions la totalité des 141 sièges de la Chambre des députés revient au RCD. L'Assemblée a toujours été monocolore, et le restera au moins pour cette législature. Elle est demeurée le fief du seul RCD, alors que le pays n'enregistre pas moins de sept partis reconnus, sans compter les différentes autres formations qui attendent de l'être. La Tunisie était traversée par toutes sortes de courants d'opinion allant de l'extrême gauche à l'extrême droite conservatrice et/ou religieuse. Les dernières élections auraient dû permettre à l'espace politique pluraliste tunisien de se refléter au sein de la Chambre des députés, en lui conférant une représentativité accrue. Or, les élections ont stoppé à la fois le processus de démocratisation et le dialogue avec l'opposition.

Compte tenu de sa forte implantation, de ses structures parfaitement rodées, de l'avantage incontestable que lui donnait le scrutin de liste majoritaire à un tour, mais aussi de l'adhésion à la politique du président Ben Ali, qui préside à ses destinées, le succès du RCD, prolongement de l'ex-parti socialiste destourien rénové, n'a pas constitué en lui-même une grande surprise. On ne s'attendait pas toutefois à ce que cent quarante et un candidats, face à quelque trois cent cinquante concurrents de l'opposition, réunissent sur leurs noms 80,48 % des suffrages.

Confirmation de l'implantation urbaine des forces islamistes

Les résultats, en voix, obtenus par l'opposition sont, eux, infiniment plus significatifs de la géographie politique tunisienne. Publiés par le ministère de l'Intérieur, ils font apparaître deux données fondamentales². D'une part, l'affirmation des islamistes comme la première force d'opposition, avec une moyenne nationale qui se situe entre 13 % et 18 %, selon que l'on prend en compte la totalité

1. Rémi LEVEAU, « La Tunisie du président Ben Ali », *Maghreb-Machrek*, n° 124, juin 1989.

2. La presse du 4 avril 1989.

des circonscriptions, ou seulement la vingtaine d'entre elles où ils soutenaient des listes « indépendantes ». D'autre part, le laminage du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), qui ne fait guère mieux que les petits partis avec une moyenne nationale d'environ 3 %.

Dès son arrivée au pouvoir, Ben Ali met en place une politique d'ouverture. Il supprime les tribunaux d'exception, réglemente la garde à vue et la garantie du droit d'expression. Un an plus tard, il annonçait la tenue d'élections législatives anticipées. Beaucoup pensent que le président aurait préféré consulter le corps électoral à l'occasion des municipales. Mais il a dû compter avec l'impatience de l'opposition, et particulièrement du MDS. Le MDS s'est en effet livré à un véritable « forcing » pour obtenir des élections anticipées. Il voulait profiter de l'état de grâce pour tenter d'exister sur le plan parlementaire dans le pays. Cette perspective semblait envisageable, car il comptait bénéficier des votes du MTI dont la position était encore floue. Trop récentes ou, au contraire, affaiblies, les autres formations appuyaient la revendication du MDS sans enthousiasme.

Le chef de l'État propose alors une forme de « démocratie consensuelle », dans laquelle l'ensemble des forces politiques accepteraient de cantonner leur confrontation à l'intérieur d'un cadre préalablement défini. Ce procédé fut concrétisé à l'occasion de l'anniversaire du 7 novembre sous l'intitulé de « Pacte national ». Tous les partis légaux et même un islamiste (représentant *de facto* du MTI), les organisations de masse et celles issues de la société civile y ont souscrit. Une des conséquences de cet accord semblait être, pour les élections législatives, la constitution de listes réunissant tous les partis. Les formations d'opposition se seraient présentées sur la même liste que le parti au pouvoir. La « démocratie consensuelle » aurait pu ménager ainsi une phase transitoire entre une chambre monocolor et une assemblée pluraliste. Il ne restait plus qu'à définir les bases d'une plate-forme commune et, surtout, à déterminer le nombre de sièges auxquels l'opposition pouvait prétendre.

Or, deux faits sont venus réduire à néant ce fragile échafaudage : le dépôt, par le MTI, de sa demande d'homologation en tant que formation politique, sous une dénomination nouvelle, et l'attitude du comité central du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD, ancien parti unique évoqué) qui, dans sa très large majorité, a souhaité que ses candidats se présentent seuls, sur une liste autonome.

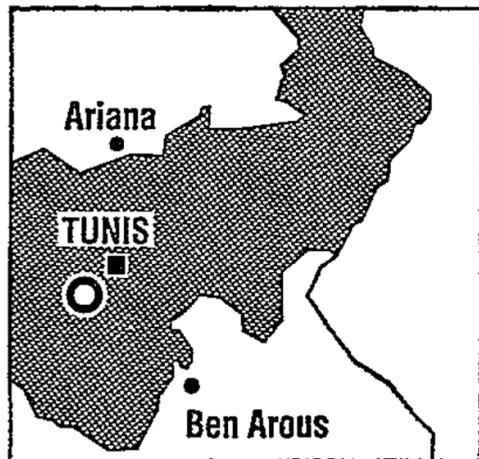
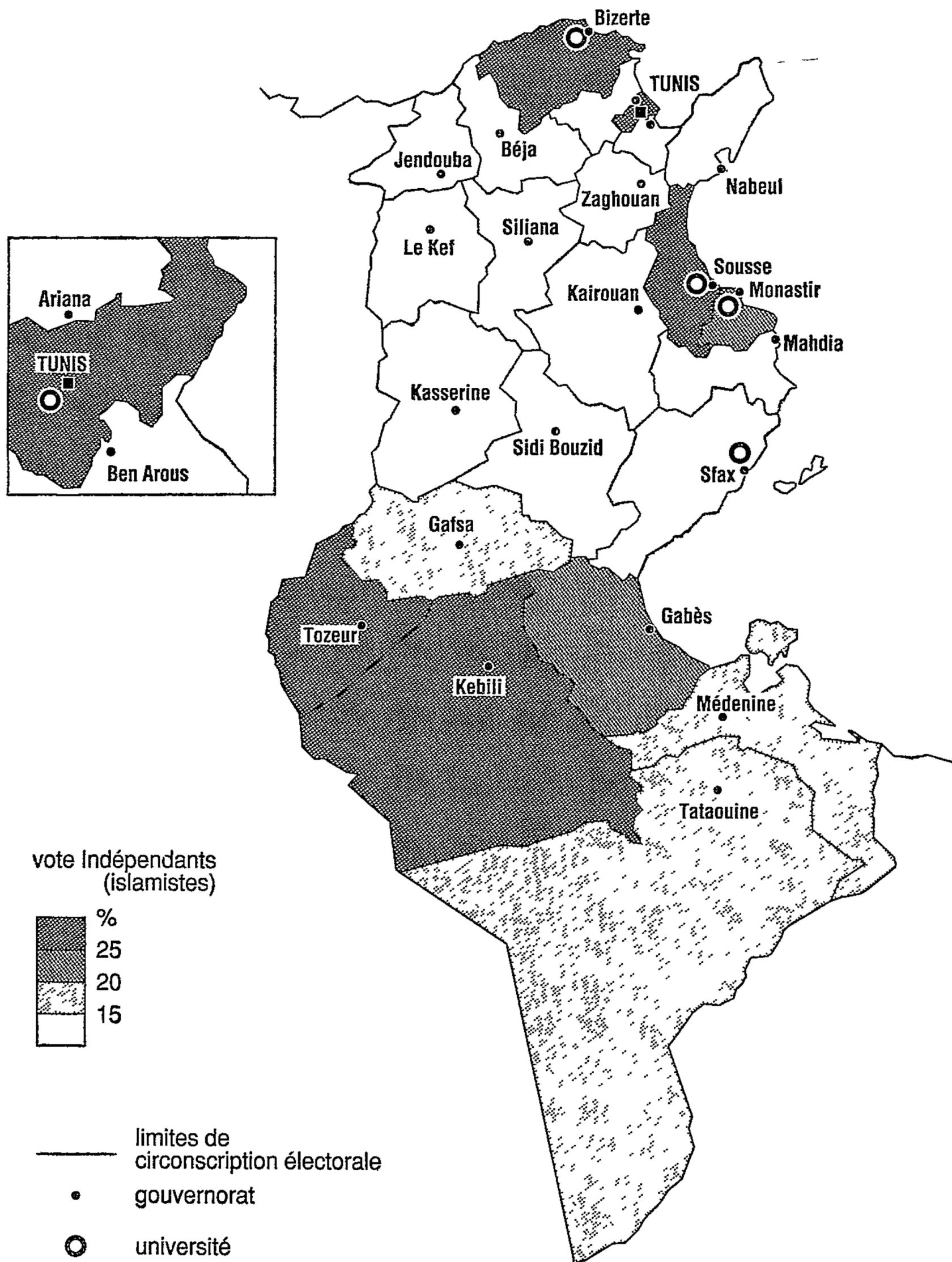
Privé de la perspective des voix islamistes, écrasé par un parti au pouvoir qui a su montrer sa force, le MDS a vu sa marge de manœuvre singulièrement réduite. Lorsque le Premier ministre de l'époque a donné à l'opposition un délai d'une semaine pour dire si elle se prononçait en faveur d'une coalition ou, à l'inverse, d'une compétition, Ahmed Mestiri, le secrétaire général du MDS, a compris que

son mouvement devrait se contenter, à l'instar d'autres formations, de ce qu'on lui accorderait. Jetant dans la balance sa démission de la direction du MDS, il a forcé son état-major à le suivre dans le refus de la coalition. Le paysage électoral en a été bouleversé. Le RCD a adopté la même attitude, laissant choir tous ses alliés potentiels, de droite comme de gauche.

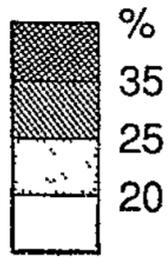
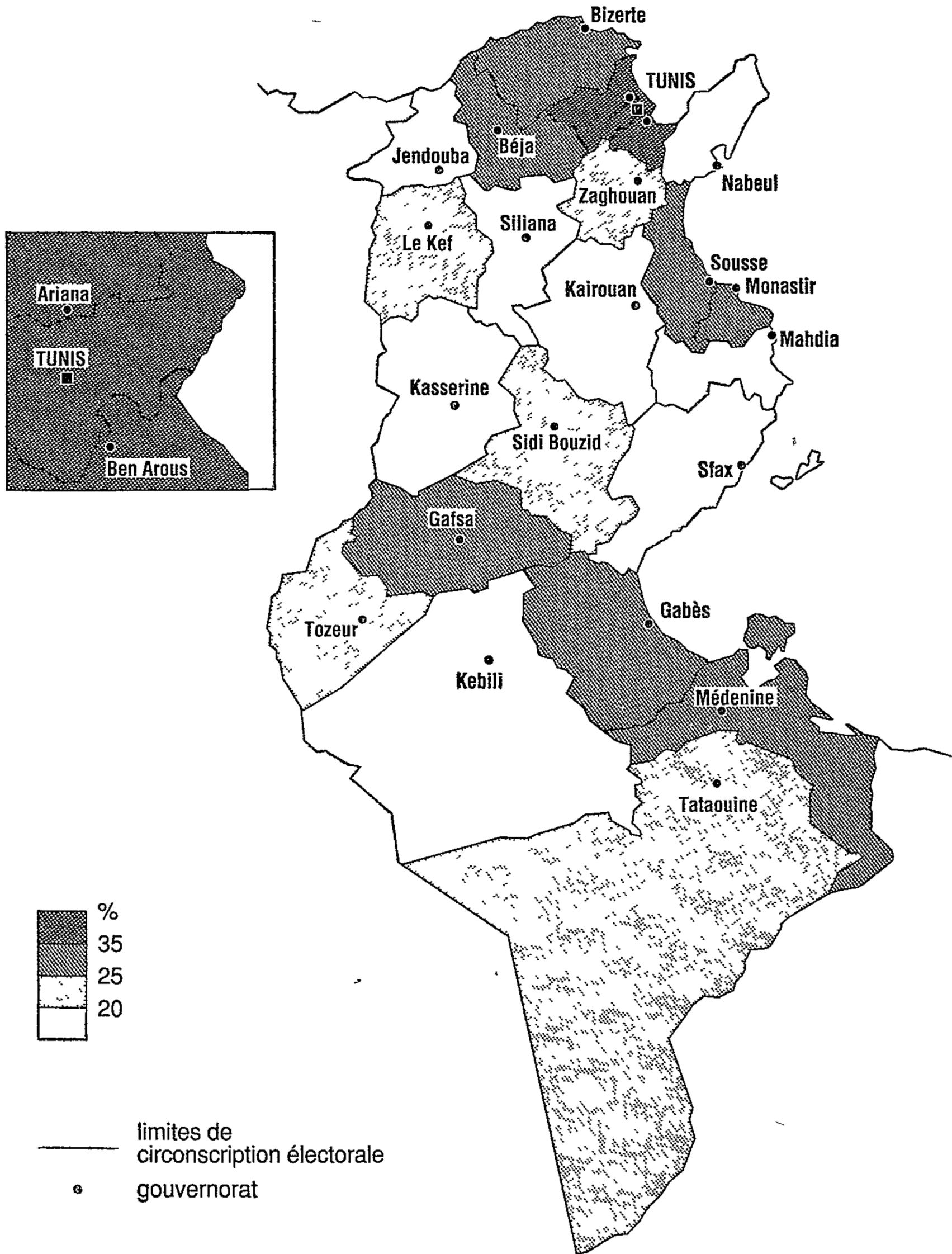
Ce sont donc des listes indépendantes, dont dix-neuf sur vingt-deux étaient patronnées par le mouvement islamiste, qui ont créé l'événement en obtenant à l'échelle nationale plus de 13 % des voix. Malgré l'attachement des candidats à leur indépendance, qui se manifeste par leur slogan « Indépendant, indépendant, c'est l'ère des masses » que n'ont cessé de répéter les militants présents lors des réunions publiques, ces listes ne trompent pas. Ce sont bien celles du Mouvement de la renaissance (Ennahda), le parti islamiste non reconnu légalement. En effet, la plupart des candidats sont des visages connus et, parfois même, des membres fondateurs du Mouvement de la tendance islamique (MTI). Par ailleurs, les comités de soutien et les services d'ordre des listes sont constitués de militants connus du MTI. Quant au public présent, il se confond totalement avec la base du mouvement. Les discours tenus s'inspirent des principes mêmes du mouvement islamique, et « l'on » a veillé à ce qu'il n'y ait aucun glissement. Par ailleurs, on retrouve le choix de la même couleur « violet » pour les listes, et les mêmes slogans se retrouvent sur les prospectus distribués lors des meetings. Ces élections sont perçues par le Mouvement de la renaissance comme un test pour évaluer sa popularité et la portée de son discours pour cette première manifestation publique du discours politique du Mouvement.

Les résultats obtenus permettent de mieux cerner leur implantation, même s'ils n'apportent pas vraiment de surprises par rapport à ce que l'on savait déjà. Elle est essentiellement urbaine, côtière et populaire. A Ben Arous, un faubourg du sud de Tunis, là où habite Rached Ghanouchi, l'imam du parti Ennahda, la liste conduite par Moncef Mahmoud Sliti a recueilli près de 29 % des voix, face au ministre de la Jeunesse et de l'Enfance, Hamouda Ben Slama (RCD). Dans les circonscriptions 1 et 2 de Tunis, où se présentaient le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Abdelhamid Escheikh, et le président de l'Assemblée, Slahebine Baly, les islamistes ont obtenu respectivement 26 % et 28 % des suffrages. Ils collectent plus de 20 % des suffrages à Monastir, la ville du président Bourguiba, 30 % encore à Sousse, plus de 20 % et 25 % dans les villes industrielles de Gafsa et de Gabès, 25 % à Bizerte dans le Nord, et à Tozeur dans le Sud. Des grandes villes, c'est celle de Sfax qui semble avoir le mieux résisté puisqu'ils n'y obtiennent pas 15 %. Ils essuient leur seul véritable échec à Kairouan, là où le RCD avait choisi de leur opposer une liste conduite par un imam, le cheikh

Implantation des islamistes et des universités

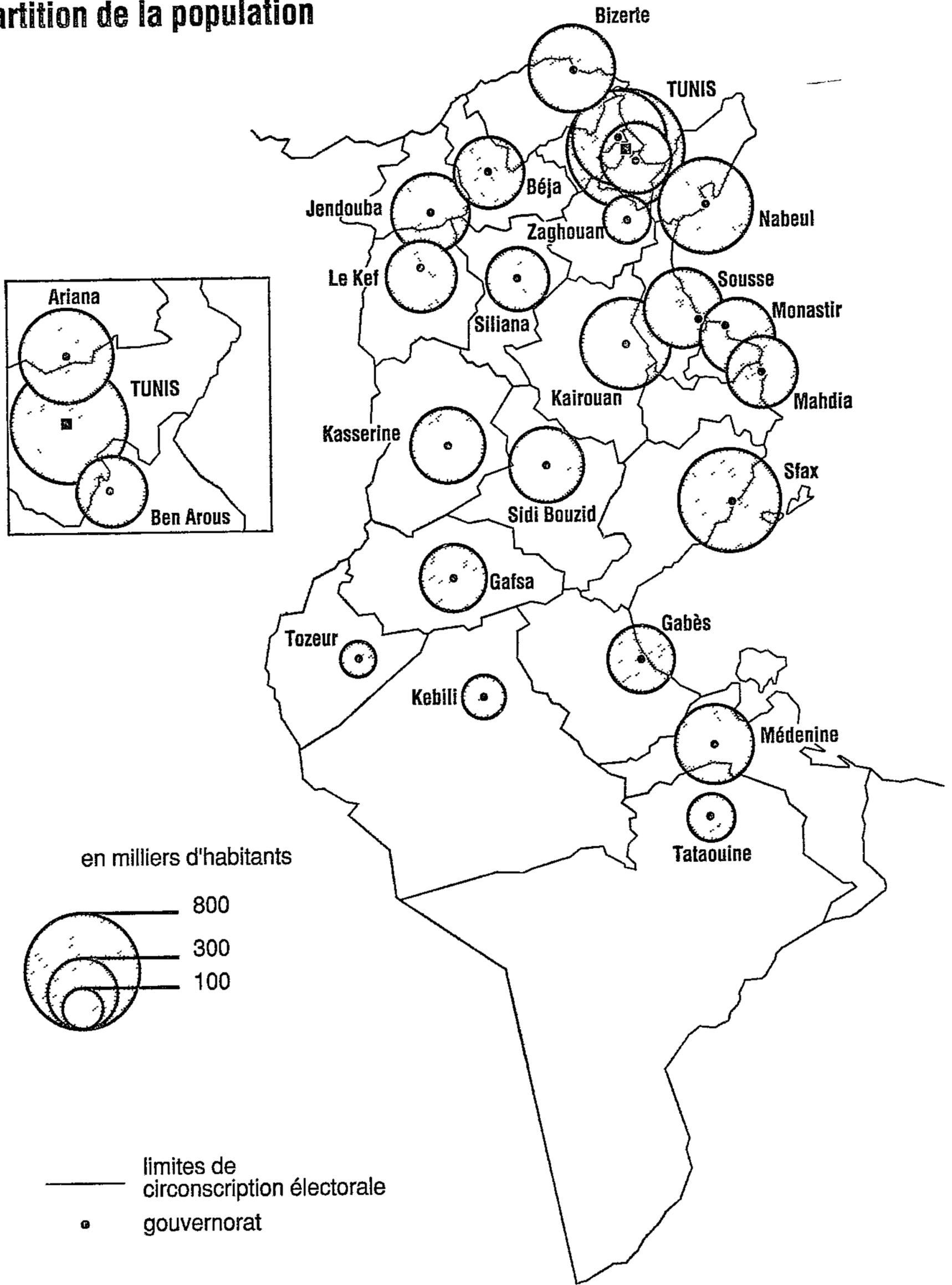


Taux d'abstention



— limites de circonscription électorale
 • gouvernorat

Répartition de la population



Abderrahmane Khelis, qui dans le passé s'était opposé à la politique laïque de Bourguiba.

Si l'on compare la carte d'implantation islamiste à la géographie des implantations universitaires, l'on peut se rendre compte qu'il y a une certaine adéquation. Ce mouvement très approuvé par les jeunes lettrés utilise les universités comme centres de propagation. Celles-ci sont implantées dans les grandes villes notamment côtières. Or, les islamistes ont obtenu leurs plus forts scores dans ces régions. On peut également expliquer ces scores importants par la forte implantation touristique. Le refus du mode de vie à l'occidentale peut se manifester dans un vote en faveur des islamistes. A Tunis et dans ces faubourgs, on peut supposer que ce sont les quartiers les plus défavorisés qui ont dû voter islamiste. Le succès des islamistes à Gafsa et à Gabès peut paraître surprenant, car ces régions ont toujours affiché un fort penchant pour le parti communiste. La chute du parti communiste et le déclin des syndicats ont laissé la place à une autre idéologie à laquelle va adhérer cette population très politisée. En outre, Rached Ghanouchi, leader du mouvement islamique, est originaire de cette région. Il est plus facile de propager une pensée islamique lorsqu'on est le fils du pays !

Trois viviers pour la constitution des listes

Comme ses dirigeants n'ont pas bénéficié de l'amnistie, le parti Ennahda (islamiste) a dû, pour constituer ses listes, puiser dans trois courants. D'abord, dans le milieu islamique issu de la mosquée Zitouna. Il s'agit de l'islam traditionnel, représenté par Cheikh Mohamed Lakhoua ou Ali Lasram, tous deux issus de familles conservatrices, où l'on est imam ou magistrat de père en fils. Cet islam-là, avec ses habits traditionnels et son discours quelque peu poussiéreux, ne cherche ni à séduire ni à agresser, mais à dire la « vérité ». L'infériorité de la femme en matière de religion et dans la société, l'hérésie de la séparation entre la religion et l'État, la référence à la choura, qui est « la véritable démocratie en islam », sont les thèmes les plus souvent abordés.

Ensuite, auprès des partisans d'un islam plus ouvert et plus libéral. Ainsi des ténors du barreau, comme M^e Hila, ou des hommes d'affaires, comme Radhi Kchok, ne craignent pas, du moins pour le premier, de tenir un discours moins conventionnel. Il va même jusqu'à regretter qu'il n'y ait pas de candidate islamiste, « puisqu'un homme et une femme sont égaux ».

Enfin, le troisième et dernier type de candidat islamiste est le militant radical

pur et dur, porte-parole des *mustadhafine* (déhérités). Tête de liste indépendante à Sfax, M. Loukil n'hésite pas, dans un livre sur les « extraits de la conduite du Prophète », à écrire que « les lois positives ont violé le droit au divorce et à la polygamie, droits sacrés en islam », « la femme est un objet ; elle est faite pour satisfaire les désirs de son mari ; tout le mal aujourd'hui vient du code du statut personnel qui lui donne des droits sur l'homme ». Lorsque ces porte-parole des déhérités prennent la parole à la cité El Hadika, un quartier populaire de la capitale, on sent vite la tension monter et les jeunes, souvent nombreux dans ces réunions, reprennent en rythme les slogans. Selon la localisation du meeting et l'origine sociale des interlocuteurs, le discours prononcé était différent. Un point fait l'unanimité : celui de l'identité arabo-musulmane.

De plus, il n'y a aucune place dans leurs interventions pour la défense des droits de l'homme ni au droit à la différence ou encore à la tolérance. Enfin, aucun intervenant et aucun manifeste n'ont cité le code du statut personnel, que pourtant Cheikh Ghanouchi a considéré comme un « acquis civilisationnel » à sauvegarder. On a veillé au contraire à ne pas en parler et à faire comme s'il n'existait pas.

Par ailleurs, la question culturelle l'a emporté sur la question économique à laquelle il n'est apporté aucune alternative.

Enfin, le contenu de ces discours révèle que le changement d'appellation du mouvement islamique ne correspond à aucune évolution idéologique. Il s'agit d'une simple tactique politique pour obtenir la légalisation du mouvement.

Pour mener campagne sous la bannière de l'islam, les islamistes n'ont pas lésiné sur les moyens : tee-shirts, badges et banderoles. Paradoxalement, on assistait à une véritable campagne à l'américaine. Ballons violets, visières de la même couleur pour les enfants et foulards pour les femmes, pigeons blancs lâchés dans la salle, tout cela pour créer une ambiance de fête. Mais chants religieux, aux textes explicites, et psalmodies du Coran ramenaient cette fête aux gadgets trop profanes à sa dimension recherchée : une fête sacrée. Cette fête parfaitement orchestrée, où les participants sont encadrés et disciplinés, appelle à une marche unie sur la voie de l'islam.

Militants et sympathisants s'étaient déjà beaucoup distingués par leur activisme, et leur discours souvent radical durant la campagne électorale n'est pas demeuré sans écho. Ce mouvement a montré une solidarité à toute épreuve pour ses « lieutenants », les 5 000 militants qui restent privés de leurs droits civiques, et a su séduire de larges couches de la société par un discours populiste sur les difficultés quotidiennes des citoyens tunisiens : la santé, l'éducation, l'inflation. « Il faut réhabiliter l'islam sans se couper du monde moderne et du progrès », ont déclaré

ses dirigeants. Cette rhétorique subtile a permis aux islamistes d'engranger de nombreuses voix.

En outre, ils ont été en mesure de trouver 1 200 observateurs dans la seule ville de Tunis, des hommes et des femmes assez motivés pour afficher leur convictions et pour s'organiser de façon à faire face en temps voulu à toutes les exigences et tracasseries de l'administration. Cette présence affichée ne peut que confirmer leur force.

La stratégie du gouvernement tunisien face à la menace islamiste

D'ores et déjà, le régime doit tenir compte de cette tendance dynamique et très organisée, car l'opposition laïque, émiettée, bousculée par un code électoral jugé arbitraire, fait cruellement défaut au président Ben Ali. D'autant que la contestation n'aura pas lieu à l'Assemblée, privée de débats contradictoires et discordants, mais sur un autre terrain, plus mouvant : la rue et les mosquées.

En fait, il faut se demander quelle place les islamistes souhaitent occuper sur la scène politique tunisienne ? Le ton des dirigeants fut relativement modéré pendant toute la campagne électorale. Mais l'agressivité des militants islamistes, qui se manifeste sur les campus étudiants, suscite la suspicion. Par ailleurs, leur frénésie à vouloir tout infiltrer, tout contrôler, aussi bien les mouvements politiques que les organisations humanitaires ou professionnelles, est inquiétante. Les exemples sont nombreux. Ainsi, le parti de l'Unité populaire a vu, lors d'une crise qui l'a secoué, débarquer des militants islamistes pour en prendre le contrôle.

La Ligue tunisienne des droits de l'homme, qui n'a jamais ménagé son soutien aux militants du Mouvement de la tendance islamique (MTI) lors des grandes répressions de l'époque bourguibienne, a vécu une offensive analogue. Ayant échoué, les islamistes se sont retournés vers une organisation rivale, l'Association tunisienne des droits de l'homme, avec l'intention manifeste d'en faire une machine de guerre contre la Ligue. Cette même tactique se manifeste, avec plus ou moins de succès, dans les milieux étudiantins, ouvriers, militaires, policiers, etc.

Ainsi, tout donne à penser que les islamistes tunisiens, tout en arguant de leur bonne foi démocratique, ne cessent de poursuivre une stratégie d'investissement des centres névralgiques de la société civile. Stratégie à la pulsion et au ressort très peu démocratiques...

Face à la menace islamiste, le gouvernement a dû définir une stratégie. Il sait que son principal adversaire se manifeste à travers ce courant. Cette constatation n'est pas une innovation sur l'échiquier politique tunisien, puisque dès son arri-

vée au pouvoir, Ben Ali savait qu'il devait négocier avec les islamistes. La montée de ce courant a d'ailleurs hâté sa prise du pouvoir. Il n'ignorait pas que la branche clandestine du MTI, avec des complicités dans l'armée et dans la police, se préparait début novembre à tenter une action violente visant à provoquer le renversement de Bourguiba. Il fallait qu'il obtienne la neutralité du courant islamiste ou du moins sa bienveillance. Le jeu se révélait complexe. Pour prouver sa bonne foi dans sa volonté de dialoguer, les dirigeants et les militants du mouvement ont été libérés. Puis l'État s'attelle à la constitution d'un nouveau consensus politique auquel il compte associer les partis de l'opposition. Afin de pouvoir participer à ce consensus, le gouvernement exige de la part des islamistes qu'ils reconnaissent la validité du jeu démocratique et pluraliste, et l'existence du code du statut personnel.

Mais la nouvelle loi sur les partis politiques interdit toute référence religieuse, et l'État se pose comme seul garant de la religion : « L'État seul est le défenseur de la religion et personne d'autre. » Dans un discours prononcé le 3 février 1988³, le président déclara : « La première initiative que nous avons prise après le 7 novembre est la réhabilitation de la religion musulmane dans ce pays, convaincus que nous sommes que notre religion est le pilier de notre civilisation, et une base fondamentale de notre société, [...] nous refusons ce qui est contraire à l'essence de l'islam et son esprit pur, et rejetons ce qui est étranger à notre authenticité islamique tunisienne. [...] Aussi ne voyons-nous aucune gêne à proclamer qu'il n'y a pas de place, aujourd'hui comme demain, pour l'exploitation de la religion à des fins politiques. » Les règles du jeu sont posées par le chef de l'État, qui met en garde tous ceux qui sont tentés de se présenter en défenseur de l'islam.

Pour prouver auprès de l'opinion publique qu'il est plein de bonnes intentions vis-à-vis du respect de la religion, Ben Ali multiplie les mesures en faveur de la religion. Le discours de l'État vis-à-vis de la religion change, la faculté de théologie retrouve son ancienne appellation, université de la Zitouna ; la Direction des affaires religieuses retourne à la présidence du Conseil (elle avait été rattachée au ministère de l'Intérieur) ; le Conseil supérieur islamique passe de 10 à 15 membres et ses compétences sont élargies ; la datation du *Journal officiel* est fondée sur le calendrier hégirien ; la radio et la télévision retransmettent l'appel à la prière ainsi que les sermons du vendredi et des deux aïds ; le Conseil islamique est consulté à propos des programmes d'éducation. Ainsi, l'État croit calmer le jeu avec les islamistes en leur accordant quelques concessions. La stratégie consiste à essayer de « leur tirer le tapis sous les pieds », et à tenter de se rallier l'aile la plus modérée de ce courant. D'autres responsables politiques ont pensé au

3. La presse du 4 février 1988.

contraire que cette tactique était inutile, et qu'il était temps de prendre garde et de ne point trop en faire en matière de surenchère.

En définitive, à l'heure actuelle, le parti Ennahda se trouve dans une situation conflictuelle avec l'équipe dirigeante. Il attend toujours sa légalisation. Une légalisation improbable car le gouvernement ne prendra pas le risque de lui donner une marge de manœuvre supplémentaire. L'exemple de l'Algérie est là pour lui montrer que le jeu peut se révéler dangereux. Aussi les militants du parti Ennahda sont-ils entrés dans la clandestinité. Manifestations sporadiques, agressions, violence dans les universités et lycées, attentats, organisation de coup d'État sont les réponses des islamistes à un gouvernement qui ne veut pas prendre en compte leurs revendications. Face à cette attitude, le chef de l'État a ordonné des arrestations et des condamnations pour trouble de l'ordre public et de la sécurité de l'État. Une véritable chasse aux sorcières est mise en place.

Quel avenir pour la Tunisie ?

Un des enjeux des élections consistait à desserrer quelque peu l'emprise du RCD sur l'État, en lui suscitant des contradicteurs au sein même du Parlement, et en conférant au chef de l'État un mandat franc et net, qui lui permettrait d'avoir les coudées encore plus franches à l'égard de son propre parti. Hélas, ce ne fut pas le cas !

L'opposition laminée ne peut donc que se contenter de faibles ouvertures proposées par le gouvernement. Ainsi, certaines personnalités sont associées au gouvernement. C'est le cas de Mohamed Charfi, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, à qui on a confié le ministère de l'Éducation. Par ailleurs, l'opposition est associée aux divers travaux de différentes commissions. La Tunisie est donc toujours sous le signe d'un pouvoir présidentiel fort.

Quatre ans après la prise du pouvoir en Tunisie par le général Ben Ali, la situation politique a donc peu évolué. Les élections pluralistes d'avril 1989 n'ont pas permis de créer un débat à la Chambre. L'Assemblée demeure monocolore, c'est donc dans la rue que le débat s'engage. Les islamistes se considèrent comme les grands vainqueurs des élections et n'oublient pas de se faire entendre !

Ignorés et méprisés par un régime qui fait la sourde oreille lorsqu'ils réclament la légalisation de leur mouvement, ils adoptent la carte de la clandestinité et la technique du harcèlement déjà rodée sous le régime de Bourguiba. Afin de gêner la vie quotidienne, ils procèdent à des manifestations parfois violentes dans différents points stratégiques de la capitale aux heures de pointe, pour affoler la population et contraindre le gouvernement à les prendre en considération. Agres-

sion physique, violence dans les lycées, manifestations sporadiques dans les rues, lettres d'intimidation et de menaces et, enfin, l'attentat contre une permanence du RCD à Bab Souika, où l'un des vigiles a trouvé la mort (brûlé vif) décident le gouvernement tunisien à choisir la voie de la répression. On se retrouve à nouveau dans la situation de fin de règne de Bourguiba. Ben Ali a échoué !

En cinq mois, deux coups d'État sont démantelés, le régime est très fragile et procède à des vagues d'arrestations. Pourchassé sans merci depuis un an, le mouvement Ennahda a été sérieusement mis à mal. Ses cadres et beaucoup de ses militants sont soit emprisonnés, soit en fuite, et la plupart de ses structures officielles ou clandestines ont été démantelées. En est-il pourtant anéanti ? On peut se demander si ce type de méthode est la solution adéquate. Ne faut-il pas plutôt freiner la crise économique et sociale pour offrir un mode de vie plus agréable à tous ces mécontents ?

Même si, à certaines époques, son audience a pu être jugée non négligeable, le mouvement n'a jamais atteint le rayonnement populaire du FIS. Malgré de sérieux déséquilibres, la société tunisienne n'a pas à affronter d'aussi graves difficultés économiques et sociales que celles héritées de près de trois décennies de socialisme en Algérie. Dans sa majorité, elle demeure attachée à un style et à des règles de vie fort éloignés des carcans que voudrait imposer l'intégrisme.

Contrairement au FNL, dont l'autorité s'est effritée au fil des années, le RCD garde d'une main ferme les rênes du pouvoir. Cette situation irrite les six partis de l'opposition, qui y voient la perpétuation du système de parti unique. Tout en contestant l'attitude du régime, les opposants tunisiens n'en poursuivent pas moins, tant bien que mal, le « dialogue » avec lui.

Le président Ben Ali est conscient que sa politique de démocratisation a échoué. Il tente de relancer le débat en annonçant une réforme du code électoral et de la presse, réclamée depuis longtemps par les partis politiques et nombre de journalistes et d'intellectuels. En attendant, l'heure reste à la vigilance à l'égard des islamistes.

Afrique du Sud : logiques de déstructuration et stratégies ambiguës de reconstruction¹

*Dominique Darbon**

En octroyant sans ambiguïté au président E.W. De Klerk un mandat pour poursuivre le processus de négociation constitutionnelle, les résultats du référendum du 17 mars 1992 marquent moins le règlement de la question sud-africaine que le début d'un processus sans aucun doute long et douloureux de restructuration sociale, s'accompagnant de la création de nouvelles structures désormais communes à l'ensemble des citoyens du pays.

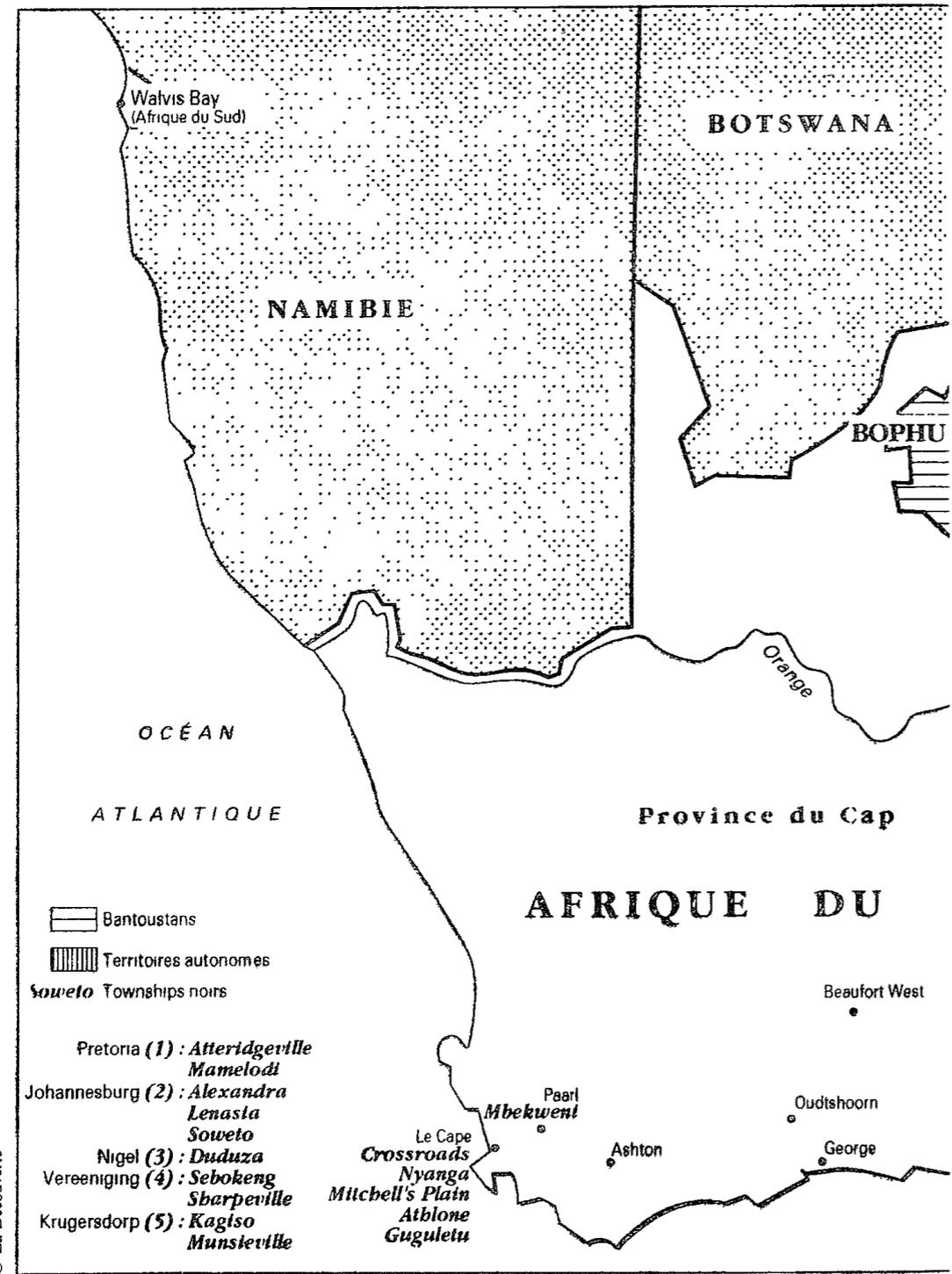
Paradoxalement, il s'agit là d'une nouveauté complète dans un pays où la logique politique a toujours cherché — sauf brèves interruptions — à faire éclater le territoire national et la citoyenneté commune en une multitude de divisions appelées à servir de base à la constitution de nouveaux États peuplés d'ex-citoyens sud-africains auto-exclus ou exclus par la force. Les politiques d'*apartheid*, l'un des avatars de cette logique politique, ont toujours tendu à segmenter socialement et géographiquement la population indigène selon des critères identitaires définis par les ethnographes gouvernementaux. Elles ont ainsi multiplié et ossifié — souvent par création *ex nihilo*, et toujours par manipulation — des clivages sociaux historiques, et ont tenté de les réifier en les inscrivant territorialement, à travers des législations comme le *Bantu Authorities Act*, le *People Registration Act*, et le *Group Areas Act*.

Cette procédure a rendu à peu près impossible toute analyse du régime politique sud-africain parce que, en obligeant les analystes à se polariser — positive-

* Fondation nationale des sciences politiques, IEP Bordeaux, Centre d'études d'Afrique noire.

1. Ce texte a bénéficié du soutien du programme quadriennal de recherche « Afrique australe » de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

LES TOWNSHIPS NOIRS EN AFRIQUE DU SUD



© La Découverte



ment ou négativement — sur le fait ethnique ou racial, elle les a empêchés de percevoir le caractère essentiellement fonctionnel des références identitaires et donc d'observer tout à la fois la mutation des significations de l'ethnicité dans le temps et dans l'espace et le développement concomitant d'autres formes d'identité (classe, culture, quartier, nation)². Or, toutes ces références identitaires ont en commun de ne pas avoir de substance organique et de relever du domaine de la représentation. Ce sont des dynamiques fonctionnelles et des mythes mobilisateurs potentiels, par nature ectoplasmiques, qui demeurent extraordinairement fluides parce qu'ils recouvrent des réalités très différentes les unes des autres et ne sont pas des « choses sociales » « en soi³ ». Le mythe identitaire permet de présenter comme homogène et cohérent un amalgame d'intérêts divergents, voire contradictoires. En ce sens, l'affirmation identitaire n'est qu'une forme particulière d'expression d'une société civile qui cherche à articuler ses intérêts dans ses rapports avec les structures institutionnelles étatiques selon les formes de mobilisation politique qu'elle connaît le mieux et qui lui paraissent être les plus efficaces⁴.

L'implosion sociale généralisée des années quatre-vingt a provoqué, en une dizaine d'années, la destruction des repères institutionnels et légaux créés par l'apartheid. La société tout entière a été plongée dans un marasme psychologique déstructurant que l'identification de nouvelles articulations sociales commence à peine à dissiper.

Tant que durera la période de transition, les rapports de forces réels entre les principaux protagonistes du jeu politique resteront incertains : d'un côté, les anciennes références identitaires continueront à s'affaiblir et à se réajuster sous les coups répétés de la normalisation politique et de la modernisation économique et sociale ; de l'autre, l'émergence de nouvelles formules identitaires continuera de se réclamer plus ou moins explicitement de références déphasées parce qu'elles continuent à produire un sens parmi la population en tant que mythes sociaux fondateurs.

2. Ce phénomène se prolonge aujourd'hui puisque — en dépit du retrait du PRA — toutes les études statistiques ou analytiques, y compris celle-ci, continuent à utiliser les classifications raciales et ethniques de cette loi comme base de raisonnement. J. SHARP, « Can We Study Ethnicity? A Critique of Fields of Study in South African Anthropology », *Social Dynamics*, vol. 6, n° 1, juin 1980, p. 1-16.

3. D. HOROWITZ, *Ethnic Groups in Conflict*, University of California Press, Berkeley, 1985, 697 p. ; J. ROTHSCHILD, *Ethnopolitics: A Conceptual Framework*, Columbia University Press, New York, 1981, 290 p. ; P. DU PREEZ, *The Politics of Identity: Ideology and the Human Image*, Basil Blackwell, Oxford, 1979, 178 p. ; G. WIENDIECK, « The Behavioural Relevance of Ethnic Attitude Studies », *Social Dynamics*, vol. 1, n° 2, décembre 1975, p. 125-142 ; D. WELSH, « The Nature of Racial Conflict in South Africa », *Social Dynamics*, vol. 4, n° 1, juin 1978, p. 29-39.

4. D. DARBON, « De l'ethnie à l'ethnisme : réflexions autour de quatre sociétés multiraciales », *Afrique contemporaine*, n° 154, 2^e trimestre 1990, p. 35-48.

La déstructuration sociale

Faute de proposer des alternatives à l'apartheid, les réformes de modernisation réalisées par P.W. Botha jusqu'en 1986 ont paradoxalement fait imploser le système qu'elles étaient censées renforcer⁵. En effet, l'élaboration d'une nouvelle Constitution organisant la participation des métis et des Indiens au processus de décision au sein de parlements parallèles, la création de véritables autorités municipales noires et la restauration de la nationalité sud-africaine au profit de certains Noirs « urbains » jusqu'ici considérés comme citoyens des bantustans indépendants ont, pour reprendre l'expression de David Welsh, « ouvert la boîte de Pandore⁶ », en remobilisant l'opposition noire⁷.

En touchant aux principes mêmes de ces structures qui, tels les bantustans et les administrations locales urbaines, avaient été constituées pour gérer l'exclusion de la population noire, les réformes ont sapé une légitimité déjà affaiblie par les transformations économiques et sociales et la crise économique des années quatre-vingt. Le permanence du pouvoir central n'a ainsi pas été affectée, mais ces structures, relais d'action indispensables à une gestion politique cohérente, se sont progressivement écroulées.

La dérégulation rurale

Créés dans les années cinquante-soixante sur la base des anciennes « réserves », les bantustans devaient déboucher sur la formation, dans l'espace sud-africain, d'« États-nations » différents, constitués sur des identités ethniques conçues comme immuables.

Dès l'origine, et même si la création de ces zones correspondait en partie à l'existence de concentrations humaines spécifiques, ces structures apparaissent comme une caricature des réalités sociales et identitaires⁸. Outre leur découpage territorial aberrant entraînant des « consolidations » progressives, ils furent peu-

5. J. KEENAN, « Counter-Revolution as Reform : Struggle in the Bantustans », in W. COBBETT et R. COHEN (eds), *Popular Struggles in South Africa*, Londres, J. Currey, 1988, p. 136-137.

6. D. WELSH, in J. BENYON, *Constitutional Changes in South Africa*, Pretoria, 1983, p. 173.

7. L. SCHLEMMER, « Political Adaptation and Reaction Among Urban Africans in South Africa », *Social Dynamics*, vol. 2, n° 1, juin 1976, p. 3-18, fournit un cadre théorique très pertinent.

8. J. PEIRES, « Ethnicité ou pseudo-ethnicité au Ciskei », in C. MEILLASSOUX et C. MESSIANT, *Génie social et manipulations culturelles en Afrique du Sud*, Arcantère, Paris, 1991, p. 145-174; W. COBBETT et D. NAKEDI, « The Flight of the Herschelites : Ethnic Nationalism and Land Dispossession », in W. COBBETT et R. COHEN (eds), *op. cit.*, 1988, p. 77-89; plus général : L. VAIL, *The Creation of Tribalism in Southern Africa*, J. Currey, Londres, 1989, 422 p.

plés en partie artificiellement par l'affectation et le transfert forcé d'une partie de leur population⁹. Or, celle-ci, qui dans le cas des États « indépendants » se vit privée d'office de sa nationalité sud-africaine¹⁰, avait depuis longtemps déjà commencé à articuler ses intérêts ailleurs que sur ces territoires aussi mythiques que sous-développés ; elle avait amorcé un processus rapide d'urbanisation dans les *townships* des villes blanches, lié à l'industrialisation rapide du pays¹¹. Pour cette raison, l'attribution de territoires nationaux n'a pas suffi à créer un sentiment ethnique théorique déjà modifié par l'insertion de nouveaux modes de vie, mais cela a fait croître le ressentiment contre un régime qui privait les populations de leur citoyenneté et de leur accès au marché du travail¹².

Perçue comme une contrainte et imposée par la force physique et légale, l'appartenance à ces territoires structurait pourtant l'ensemble du jeu politique. Les bantustans étaient conçus à la fois comme des lieux de vie désormais naturels pour les populations noires et des réservoirs de main-d'œuvre pour les industries blanches. Ils devenaient ainsi les lieux imposés, mais effectifs, d'articulation des enjeux politiques. Cependant, le dénuement de ces zones, l'attraction exercée par la richesse des zones blanches et les surcoûts imposés aussi bien à l'administration qu'aux entreprises ont rendu le système ingérable. L'échec des politiques de décentralisation industrielle visant à déplacer les activités économiques à proximité des bantustans, l'immigration urbaine des Noirs, notamment vers les *townships* des grandes métropoles blanches, les besoins en main-d'œuvre qualifiée et stable de l'industrie, et la stagnation économique de ces bantustans ont obligé le pouvoir à modifier sa politique¹³. L'échec du contrôle de l'immigration urbaine était annoncé dès 1986 par la suspension des *Pass Laws*¹⁴ et la restauration de la citoyenneté sud-africaine à certains Noirs urbains (2 millions sur 9 millions)

9. On estime que, toutes catégories confondues, les déguerpissements administratifs ont été imposés à 3,5 millions d'habitants de 1913 à 1983, L. PLATZKY et C. WALKER, *The Surplus People Project: Forced Removals in South Africa*, Braamfontein, 1985, p. 9.

10. Soit environ 9 millions de personnes.

11. Pour le Transkei, au moment de son indépendance, 1 115 000 « nationaux » sur 3 460 000 vivaient déjà hors du territoire ; in N.M. STULTZ, *Transkei's Half Loaf: Race Separatism in South Africa*, D. Philip, Le Cap, 1980, 183 p. Pour le Ciskei, 1 400 000 pour 2 200 000 nationaux (!), in PEIRES, *art. cit.*, p. 146.

12. F. MOLTENO, « The Historical Significance of the Bantustan Strategy », *Social Dynamics*, vol. 3, n° 2, 1977, p. 15-33.

13. Suivant en cela les recommandations du Rapport Riekert, 1979, P. KOORNHOF, *Hansard*, 31 janvier 1984, col. 141-142. Pour un bilan, *Race Relations Survey 1989-1990*, p. 435-538.

14. De 1916 à 1983, près de 17 millions d'infractions aux *Pass Laws* ont été constatées ; F. WILSON et M. RAMPHELE, *Uprooting Poverty: The South African Challenge*, Norton, New York, 1989, p. 208 sq.

théoriquement citoyens des TBVC, c'est-à-dire les quatre bantustans « indépendants » : Transkei, Bophuthatswana, Venda et Ciskei.

Intervenant au milieu de l'explosion sociale urbaine des années quatre-vingt et sous la pression montante des sanctions internationales, ces décisions ont suffi pour précipiter l'écroulement du peu de crédibilité qui restait aux bantustans et à leurs leaders ; elles ont encouragé la diffusion à ces territoires du mouvement de désobéissance civile et de contestation qui se développait alors dans les townships « d'Afrique du Sud ».

Depuis lors, tout le système de territorialisation des races s'est dilué. L'échec du projet de création d'un cinquième bantustan au KwaNdebele sous la pression d'un mouvement généralisé d'insurrection sociale¹⁵, puis la réussite au Transkei, en 1987, d'un coup d'État qui chassait successivement les deux frères Matanzima et installait un pouvoir bien disposé à l'égard des mouvements anti-apartheid et de l'ANC, ont sonné le glas des bantustans. Depuis lors, tous les bantustans sont parcourus par d'intenses mouvements sociaux débouchant dans certains cas sur des coups d'État (Bophuthatswana, Venda, Ciskei), et traduisant non pas tant des enjeux internes propres que les particularités d'une situation commune à l'ensemble du territoire sud-africain¹⁶. Les bantustans ont ainsi cessé d'être un enjeu politique direct. L'opposition au système d'apartheid s'y établit sur des bases transethniques ou infra-ethniques en utilisant aussi bien des réseaux politiques et associatifs (UDF) (Fédération démocratique unie, qui regroupe quelque 700 associations anti-apartheid) que des structures traditionnelles classiques (Bafo-keng au Bophuthatswana¹⁷) ou communautaires (*Congress of Traditional Leaders of South Africa*, CONTRALESA, au KwaZulu¹⁸) qui s'appuient sur des réseaux nationaux pour contrer les logiques locales de pouvoir des leaders avec lesquels elle est en conflit. Tous les leaders de bantustans — à l'exception temporaire de Lucas Mangope au Bophuthatswana — sont désormais favorables à la réincorporation dans une Afrique du Sud unifiée, même s'ils divergent sur ses modalités¹⁹. S'alignant derrière l'ANC et/ou le National Party (NP), les leaders de bantustans tentent de jouer leur survie politique dans des mouvements natio-

15. S. BEKKER et P. RAINEY, « Trying to Talk About Talking: A KwaNdebele Case-study », in P. HUGO (éd.), *South African Perspectives: Essays in Honour of Nic Olivier*, Die Suid-Afrikaan, Pretoria, 1989, p. 182-195 ; « TRAC, KwaNdebele: The Struggle Against Idependence », in W. COBBETT et R. COHEN, (eds), *op. cit.*, p. 114-135.

16. J. KEENAN, in W. COBBETT et R. COHEN, *op. cit.*

17. *Race Relations Survey 1989-1990*, p. 476-477 ; *Weekly Mail*, avril et mai 1990.

18. I. VAN KESSEL, « Contralesa : les "camarades chefs" de l'Afrique du Sud », *Politique africaine*, n° 37, mars 1990, p. 90-93.

19. *Weekly Mail*, 19 décembre et 2 janvier 1992, p. 5-6.

naux auxquels ils apportent des ressources électorales variées. Les bantustans ne sont désormais plus que d'éventuelles formes d'administration sous-régionale.

La pauvreté de ces territoires, la pénurie de terres, le miroitement des opportunités de la ville que traduit la croissance rapide de l'urbanisation, et la peur d'être des laissés-pour-compte de la nouvelle Afrique du Sud viennent encore consolider les mouvements d'évasion de ces structures géographiques d'exclusion²⁰. La situation de près de 6,5 millions de citoyens des TBVC et de près de 10 millions de Noirs des autres bantustans est d'autant plus dramatique que la réintégration pure et simple des TBVC dans la République d'Afrique du Sud entraînera, en raison de l'extrême pauvreté régnant dans ces territoires, un effondrement rapide des infrastructures locales soutenues jusqu'ici à bout de bras par les aides budgétaires de Prétoria²¹. Après avoir vécu pendant des années sous des administrations inefficaces et corrompues, les populations risquent de se retrouver soumises à des structures gouvernementales globales qui favoriseront systématiquement les zones urbaines beaucoup plus sensibles politiquement. Le règlement de la discrimination géographique imposée par l'apartheid risque ainsi de marginaliser encore plus ces populations et de ne leur laisser d'autre espoir que la révolte²² ou l'immigration vers les zones urbaines²³, deux solutions également dramatiques.

L'explosion urbaine

La situation dans les zones urbaines n'est guère plus brillante puisqu'on y retrouve, amplifié par la densité démographique et la dépendance économique, le même type d'effondrement des repères institutionnels. Les structures municipales offertes aux Noirs pour la première fois à partir de 1983 furent officiellement établies en « compensation » de leur exclusion du système constitutionnel « tricaméral » pour gérer des populations dont les organes d'expression légitimes étaient les bantustans. Cette grossière erreur politique du pouvoir, expression même de son incapacité à penser des formules innovatrices, a fait de ces structures la cible

20. Plus généralement, c'est la situation économique rurale en République d'Afrique du Sud qui est très mauvaise, avec une agriculture surendettée (environ 20 milliards de rands) qui vient de subir une terrible sécheresse. Cyniquement, le départ des agriculteurs blancs les plus endettés pourrait faciliter la solution du problème épineux de redistribution de la terre ; *Financial Mail*, 13 mars 1992, p. 71.

21. *Race Relations Survey 1989-1990*, p. 457-460.

22. W. COBBETT et D. NAKEDI, *art. cit.*, 1988.

23. Population urbanisée : en 1980 : 15,2 millions ; en 2000 : 33,5 millions ; pour la République d'Afrique du Sud sans les bantustans : 1985 : 6 millions ; 1990 : 13,6 millions. M. ROGERSON et K.S.O. BEAVON, « Towards a Geography of the Common People in South Africa », *Geojournal*, p. 83-99.

privilegiée des actions anti-apartheid. La réforme a ainsi finalement conduit à une véritable situation d'anarchie sociale alors qu'elle était censée permettre le recrutement d'élites noires modérées susceptibles d'endiguer la popularité de l'ANC et de l'UDF²⁴.

Dès le début de 1984, un mouvement de désobéissance civile se développait dans les townships, fruit de la convergence d'une mobilisation politique très importante contre des autorités locales rejetées et d'une paupérisation rapide des habitants. Privées de revenus, affaiblies par la forte abstention lors des élections locales, brisées par le boycott des loyers et des charges locatives et la grève de l'éducation, déstructurées par les menaces et les attaques organisées contre les élus locaux, et concurrencées par des structures de gestion sociale locales parallèles (*civics*), ces structures ont été rapidement marginalisées et délégitimées²⁵ avant d'être politiquement lâchées par le gouvernement²⁶.

D'ores et déjà, les administrations provinciales, les *civics* — reconnues comme interlocuteurs officiels en raison de leur popularité et de leur capacité de mobilisation sociale — et les élus locaux travaillent à la mise en place de nouvelles structures municipales rejetant pour la première fois le principe de la séparation géographique des « races » coexistant dans une même agglomération²⁷. Le principe « à ville unique, base d'imposition unique », désormais admis universellement, entraînera une reconstitution des villes provoquant ainsi progressivement un déplacement des référents identitaires. A terme, la ville ne sera plus structurée prioritairement par le critère unique de la race, mais organisée autour de communautés d'intérêts financiers, culturels et communautaires. Tous les résidents d'une même métropole partageront les mêmes droits et obligations, mais ceux-ci seront largement exercés au quotidien dans le cadre d'associations communautaires de quartiers appelées à gérer les écoles locales, les facilités sociales, etc. La composition du quartier sera dictée — en raison des différentiels de prix de l'immobilier — par le niveau de revenus disponibles qui s'impose ainsi après plus de dix ans de clandestinité dans les zones grises et les quartiers chics des grandes métropoles comme le nouveau critère de structuration municipale.

En attendant, le quasi-vide institutionnel qui s'est instauré dans bien des villes noires rend la vie quotidienne aussi chaotique que dangereuse et sans espoir. Cette situation de désagrégation sociale avancée, générée aussi bien par la pau-

24. D. DARBON, *Planification, incohérences et ajustements: le Local Government comme enjeu des luttes de légitimation en Afrique du Sud*, communication université de Montréal, octobre 1990.

25. R. HUMPHRIES et K. SHUBANE, « The 1988 Local Government Elections and their Implications », *South Africa at the End of the Eighties*, CPS, Johannesburg, 1989, p. 75-112.

26. L. WESSELS, suspendant toute élection au niveau local; *Weekly Mail*, 20-26 mars 1992.

27. *Financial Mail*, 13 mars 1992, p. 65.

vreté chronique et la marginalisation économique des populations noires urbaines, les conflits entre organisations politiques rivales, l'explosion des structures de socialisation (écoles, familles) que par l'inaction de forces de sécurité souvent portées à entretenir les foyers de tension, a conduit à une situation extrêmement grave d'anarchie sociale et de violence politique dont on commence à peine à entrevoir les dangers et les coûts financiers, sociaux et politiques futurs²⁸.

Jusqu'à présent, force est de constater que les formes alternatives de socialisation politiques se sont révélées impuissantes à endiguer la montée de la violence sociale. Les structures associatives fédérées, intégrant les Églises qui ont fleuri à partir de la fin des années soixante-dix, ont réussi un temps à socialiser la population urbaine autour du combat contre l'apartheid et l'injustice²⁹. La normalisation du régime, l'autodissolution d'un UDF jugeant son action terminée et le retrait des Églises de la vie politique ont laissé le champ ouvert à l'affrontement des tendances politiques opposées et au développement d'une multitude de bandes justifiant leurs crimes par de pseudo-raisons politiques³⁰. En dépit d'accords politiques, les différents mouvements politiques ne sont pas parvenus à stabiliser une situation exprimant la dégradation profonde de la compétition politique.

Les structures syndicales auraient pu jouer un rôle non négligeable dans la restructuration sociale urbaine en raison du niveau relativement important d'industrialisation et de salarisation de l'économie et de leur forte capacité organisationnelle. Elles interviennent de fait avec succès dans la socialisation politique de leurs membres comme dans la négociation politique, mais la conscience de classe demeure « obscurcie » par plusieurs autres formes d'intérêts et d'appartenances, notamment ethnique. Cette identité ethnique est très cyniquement manipulée par un système économique et politique en spécialisant fonctionnellement les « ethnies », en privilégiant systématiquement certains mouvements politiques et ethniques (et notamment l'Inkatha) au détriment d'autres au risque (ou afin) de générer des conflits sociaux, et en finançant certaines structures syndicales (*United Workers' Unions of South Africa*, UWUSA) pour concurrencer sur une base politico-ethnique les principaux mouvements syndicaux ou politiques d'opposition (COSATU et UDF)³¹.

28. Morts liés à la violence politique : 1985 : 879 ; 1986 : 1 298 ; 1987 : 661 ; 1988 : 1 149 ; 1989 : 1 403 ; 1990 : 3 699 ; 1991 (11 mois) : 2 510 ; in *Race Relations Survey 1991-1992*, p. 485-486.

29. J. SEEKINS, « Trailing Behind the Masses: The UDF and Township Politics in the PWV Region, 1983-1984 », *Journal of Southern African Studies*, vol. 18, n° 1, mars 1992, p. 93-114 ; M. SWILLING, « The UDF and Township Revolt », in W. COBBETT et R. COHEN (eds), *op. cit.*, 1988, p. 90-113.

30. « Eds, The Dogs of War », *Searchlight South Africa*, n° 7, juillet 1991, p. 24-27.

31. V. FAURE, « Inkatagate: chronique d'un scandale ordinaire », *Année africaine 1990-1991*, p. 115-160. *Weekly Mail*, 26 juillet-1^{er} août 1991, p. 2-4, et 28 juin-4 juillet 1991, p. 10.

En zone rurale, et notamment dans les bantustans, l'ethnie est reléguée au second plan par l'appartenance tribale ou communautaire très active à travers les réseaux de chefs traditionnels qui assurent la gestion des populations au niveau local et qui font notamment la force des « partis » politiques des bantustans tels que le TNIP (Parti national indépendant du Transkei) ou l'Inkatha³²... ou leur faiblesse. En milieu urbain, l'identité ethnique est une forme parmi d'autres d'accès à des réseaux clientélistes assurant aux membres d'une même communauté d'intérêts, de façon plus ou moins structurée et efficace, l'accès au travail, au logement, à la santé.

Nombre de conflits qualifiés d'ethniques, éclatant dans les townships, expriment en fait des rivalités sociales entre les « résidents permanents » des townships, les « travailleurs immigrés » des *hostels*, et les « illégaux » des *squatts* : ils se disputent pour la répartition des rares ressources économiques disponibles³³. Paradoxalement, ces conflits illustrent bien la permanence des segmentations identitaires générées par l'apartheid entre Noirs urbains « sud-africains », travailleurs temporairement immigrés des bantustans autonomes et indépendants et des pays voisins, et *squatters* illégaux considérés comme des fauteurs de troubles tentant de s'approprier les ressources des autres. En dépit de son caractère non structurant, l'ethnie devient rapidement, dans cet environnement de rareté économique généralisée, un des axes principaux d'identification des intérêts individuels. Un conflit entre résidents et locataires des *hostels*, fondé sur des rivalités économiques ou sociales, deviendra vite ethnique parce qu'il opposera des résidents à des travailleurs d'une autre ethnie, puisque immigrés. Une fois établie, cette identification est autoprophétique et fait se grouper les individus non plus tant en raison de leur statut social qu'en fonction de leur identification ethnique. Ce type de glissement est cyniquement exploité par un certain nombre de forces politiques telles que l'Inkatha, mais aussi par les non-dits de l'ANC et par certaines structures sécuritaires liées à l'appareil d'État, ce qui ne fait que monter la tension et multiplier les conflits³⁴.

32. V. FAURE, *op. cit.* et « Guerre civile au Natal-KwaZulu », *Politique africaine*, n° 43, octobre 1991, p. 146-152.

33. R. TAYLOR, « The Myth of Ethnic Division: Township Conflict on the Reef », *Race and Class*, vol. 33, n° 2, octobre 1991, p. 1-14; L. SEGAL, « The Human Face of Violence: Hostel Dwellers Speak », *Journal of Southern African Studies*, vol. 18, n° 1, mars 1992, p. 190-231; H. WOLPE, *Race, Class and the Apartheid State*, J. Currey, Londres, 1988, note « Furthermore the Racial Division of Classes and the Class Division of Races May Be Present Simultaneously », p. 75, tandis que D. WELSH, « The Nature of Racial Conflict in South Africa », *Social Dynamics*, vol. 4, n° 1, juin 1978, écrit : « In brief, ethnic conflict is very much concerned with the struggle between "haves" and "have nots", but the components and dynamic processes of "having" and "not having" transcend class and class conflicts. » (P. 35.)

34. *Financial Mail*, 20 mars 1992, p. 48.

La multiplication des références identitaires rend la situation sud-africaine toujours plus confuse. Des références identitaires se figent tandis que d'autres apparaissent et que d'autres encore s'estompent. Il en résulte une situation sociale extrêmement volatile, facilitant les éruptions sociales et faisant de la violence un élément prédominant d'une culture politique d'autant plus confuse qu'elle est manipulée par des stratégies politiques complexes.

Les enjeux nationaux de la recomposition sociale

Les deux mouvements politiques qui organisent et structurent, par leurs négociations, le processus de démocratisation, le NP et l'ANC, se retrouvent curieusement, en dépit de leurs spécificités, devant le même dilemme : maintenir la confiance de leur électorat « captif » tout en parvenant à attirer le plus grand nombre d'électeurs appartenant à d'autres groupes de référence. Le premier doit démontrer qu'il a désormais abandonné son idée d'une Afrique du Sud réservée aux seuls Blancs, tandis que le second doit prouver que ses références permanentes à une Afrique du Sud non raciale ne sont pas purement verbales. Bref, les deux mouvements se trouvent plongés en plein exercice de récréation, puisqu'ils doivent modifier leur image tout en conservant les mythes mobilisateurs qui leur donnent leur cohésion interne et leur capacité attractive³⁵.

La politisation de l'ethnie

L'accélération du processus de réformes depuis 1985, puis le démantèlement rapide de l'apartheid à partir de 1990 ont entièrement transformé sinon les allégeances politiques des différentes communautés du pays, du moins leur signification. Les ralliements politiques se redistribuent au fur et à mesure que les différents mouvements politiques saisissent les opportunités d'accès ou de contrôle des ressources politiques qui se présentent. Ainsi se réalise une redistribution en profondeur des allégeances politiques, qui exprime la multiplicité des intérêts présents dont l'ethnie n'est qu'une expression aussi souple que confuse. L'ethnie est une forme identitaire à déclinaisons multiples. C'est précisément cette polysémie et cette polymorphie de l'ethnicité qui peut, paradoxalement, faire de la politisation de l'enjeu identitaire un élément fondamental de reconstruction sociale.

C'est ce que montrent en premier lieu les résultats du référendum blanc du

35. D. DARBON, *In Hac Lacrimarum Valle : les enjeux précontraints d'une démocratie cogérée en Afrique du Sud*, miméo, 29 ff, mars 1992.

17 mars 1992³⁶. La victoire écrasante du NP s'est construite sur le soutien massif de l'électorat anglophone (Natal) et afrikaner (Cap) et la perte considérable d'audience du parti dans la zone boer du pays (Orange et Transvaal hors agglomération PWV — Prétoria-Witwatersrand-Vereeniging). Cette situation nouvelle en Afrique du Sud, qui déconnecte un parti typiquement ethnique de sa communauté, illustre la différence de perception des stratégies de survie qu'ont des individus partageant les mêmes références identitaires placés dans des conditions économiques et géographiques très variables. Les anglophones du Natal et les Afrikaners du Cap, très impliqués dans des réseaux internationaux, sont par ailleurs dans des environnements spécifiques puisque les uns comme les autres peuvent espérer faire alliance avec des mouvements politiques et/ou des communautés minoritaires (métis, Indiens, ou Inkatha, Democratic Party) pour contrer un pouvoir central noir trop « entreprenant ». Autant de caractéristiques que ne partagent pas les Boers (à l'exception de ceux de l'agglomération PWV). L'ethnie n'est pas loin, mais elle n'est ni fixiste³⁷ ni structurante puisque laissant la place prioritaire à la « race » et aux options économiques. Le même phénomène de glissement « ethnique » des métis est détectable. Après s'être affirmés noirs pendant la lutte contre l'apartheid, ils rallient désormais majoritairement le groupe afrikaner qu'ils retrouvent avec joie et satisfaction.

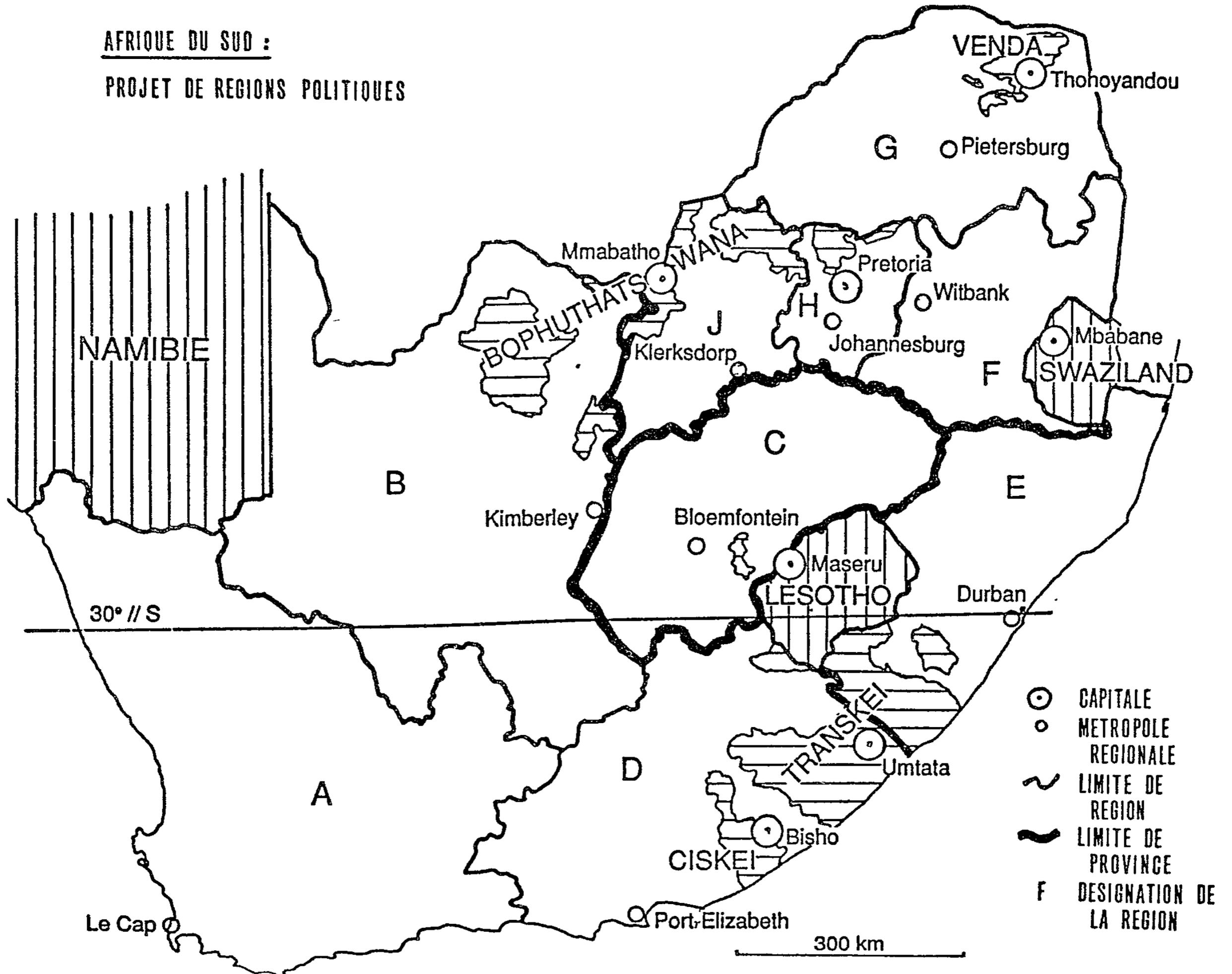
Ce caractère fluctuant de la prégnance identitaire permet aux forces politiques de procéder à des programmes effectifs de recomposition politique. En effet, le processus inédit de partage du pouvoir par négociation interdit à un mouvement politique quelconque d'emporter la totalité de la mise. En faisant participer aux négociations l'ensemble des forces politiques significatives de l'ancienne et de la nouvelle Afrique du Sud, les deux grands mouvements dotent le futur pouvoir, qu'ils espèrent chacun pour sa part acquérir ou tout au moins contrôler, d'une forte légitimité. Pourtant, dans le même temps, ils doivent accepter de négocier avec des intérêts divergents qui, chacun, ne pondèrent pas de la même façon les multiples référents identitaires qu'ils utilisent. En effet, bien que les classifications raciales et ethniques de l'apartheid aient été abolies, elles continuent à structurer en partie le jeu politique du pays. C'est ce que démontre le développement de stratégies de recrutement systématique dans la nébuleuse multiraciale des deux grands mouvements politiques de représentants des différents groupes raciaux et des communautés ethniques tels qu'ils sont identifiés par le *People Registration Bantu Authorities Act*.

36. V. FAURE, « Chronique d'une victoire annoncée », *Politique africaine*, n° 45, mai 1992 ; *Perspectives sud-africaines*, avril 1992, 24 mars 1992.

37. Fin avril 1992, certains membres du *Democratic Party* ont rejoint l'ANC.

AFRIQUE DU SUD :

PROJET DE REGIONS POLITIQUES



C'est ainsi que, bien que désormais impuissants à décider de leur sort, les leaders des bantustans sont extrêmement courtisés par les deux grands mouvements qui utilisent alternativement la menace à peine voilée d'intervention (qu'il s'agisse de celle de l'armée et de coup d'État ou de démonstrations massives d'opposition), et l'association la plus étroite. Cela semble relativement logique quand sont ainsi associés le Bophutatswana, le KwaZulu et le gouvernement ou le KaNgwane et l'ANC. L'alliance devient bien plus étonnante lorsqu'elle s'effectue entre l'ANC et le général Bantu Holomisa du Transkei³⁸. Certes, celui-ci a eu l'intelligence politique de choisir, au moment de son coup d'État, le « bon camp », mais son bilan en matière de respect des droits de l'homme et de gestion des questions politiques n'est guère reluisant.

En fait, ces curieux comportements traduisent bien l'incertitude de la situation politique actuelle³⁹. Quel que soit le « pedigree » politique des responsables de bantustans, ceux-ci (derrière l'écran de partis politiques créés de toutes pièces pour participer à la CODESA et plus largement aux négociations constitutionnelles) contrôlent des organisations politiques personnalisées liées aux chefs traditionnels qui quadrillent leur territoire, c'est-à-dire les populations rurales. Or, une récente étude montre que les populations rurales, c'est-à-dire celles qui sont les moins politisées, les moins alphabétisées et les plus insérées dans des structures communautaires, auraient un rôle fondamental à jouer dans une élection organisée selon le principe « un homme, une voix »⁴⁰. Qui plus est, si une forme de représentation régionale était organisée dans une deuxième chambre sur la base du poids démographique respectif de chacune des neuf régions de développement, trois d'entre elles (G, E, D) comprenant les populations les plus pauvres, détendraient une quasi-majorité des votes. L'enjeu du contrôle de ces populations apparaît donc essentiel et, dans tous les cas, bien plus important que le seul problème de leur position sur la réincorporation des TBVC dans la nouvelle Afrique du Sud.

Si quelques bantustans insistent sur la spécificité ethnique de leur territoire et de leur population, seul le KwaZulu tente d'agréger cette spécificité ethnique avec une option politique autonome⁴¹. Il est vrai qu'il bénéficie d'une masse démo-

38. Sauf à y voir — ce qui serait excessif — la manifestation d'un regroupement ethnique de ce qu'un auteur appelle la « *Xhosa Nostra* ». Voir *Africa Confidential*, vol. 32, n° 4, 22 février 1991, p. 1-2.

39. R. SHOUTHALL, « Book Review », *Social Dynamics*, vol. 17, n° 1, juin 1991, p. 119. F. VAN ZYL-SLABBERT, « Attention ! Afrique du Sud en construction au bout du tunnel », *Politique africaine*, n° 43, octobre 1991, p. 79-91.

40. B. STREEK, « The Rural Vote: the Decisive Factor », *South Africa Foundation Review*, vol. 17, n° 11, novembre 1991, p. 1-3.

41. V. FAURE, *art.-cit.*, 1991.

graphique importante, d'un environnement politique particulièrement favorable (anglophones) et d'une histoire politique plus consistante que les autres. Constitué comme un mouvement culturel de lutte contre l'apartheid, l'Inkatha est rapidement devenu un instrument de prise de pouvoir en s'imposant comme ce qui paraissait être, jusqu'au début des années quatre-vingt, la seule forme d'alternative crédible au pouvoir blanc. Systématiquement favorisé et appuyé par les structures clandestines du pouvoir, aidé financièrement et militairement, il est devenu, dans les années quatre-vingt, le prototype d'un mouvement politique manipulé pour faire de l'identité ethnique l'élément fondamental de référence identitaire. La manœuvre a parfaitement réussi au plan médiatique où les phénomènes de violence sont réduits depuis lors aux affrontements Xhosa — assimilés à l'ANC — Zulu — assimilés à l'Inkatha. Incontestablement, l'assimilation sans faille de l'Inkatha avec l'identité zouloue, qui a prévalu jusqu'à la fin des années quatre-vingt, s'est affaiblie avec l'érection de l'ANC en interlocuteur privilégié du pouvoir. Une contestation interne provenant notamment des structures traditionnelles qui couvrent le pays se développe⁴², tandis que le parti accuse une perte importante de son audience, notamment dans le Zululand.

Reste que si l'Inkatha a largement été manipulé pour délégitimer l'ANC et « tribaliser » les conflits politiques, il reflète une réalité culturelle territorialisée que l'ANC ou tout autre mouvement politique aurait tort de vouloir exclure ou intégrer de force dans les procédures de négociations. Toute action de marginalisation risquerait alors de créer en réaction un mouvement nationaliste zoulou puissant, d'autant plus susceptible de devenir structurant qu'il pourrait s'appuyer alors à nouveau légitimement sur des intérêts économiques anglophones peu favorables à un pouvoir central fort.

Le même souci de rassemblement se retrouve au niveau des populations métisse et indienne. La première, qui partage avec les Afrikaners une culture, une religion et une langue communes, a d'ores et déjà rallié le NP dans sa majorité. Il en est de même pour la population indienne qui, bien que plus divisée, semble avoir opté plutôt pour le NP.

Reste à savoir si cette diversité rassemblée et recomposée par chaque mouvement suffira à constituer une identité sud-africaine.

42. Le prince Mcwayezeni Zulu, fils du feu roi Solomon Ka Dinuzulu, a été élu au comité exécutif national de l'ANC. Le chef Mhlabunzima Maphumulo, très actif au sein de la CONTRALESA pro-ANC, a été assassiné en février 1992; *Africa Confidential*, vol. 32, n° 14, 12 juillet 1991.

Une identité sud-africaine ?

En jouant en même temps à la fois la carte de la multiracialité et de la démocratisation, l'ANC et le NP tentent de concilier des références identitaires communautaires et nationales, qui ont toujours été perçues en Afrique du Sud comme exclusives l'une de l'autre. Chacun des deux mouvements tente avant tout de renforcer son potentiel politique en attirant, dans l'alliance qu'il dirige, le plus grand nombre possible d'autres organisations.

C'est ainsi que le NP, devenu multiracial, joue la carte modernisée de « l'Afrique du Sud, pays de minorités », en se présentant désormais non plus comme le héraut d'un groupe particulier, mais comme le champion de toutes les minorités : Blancs, métis, Indiens et groupes « ethniques » noirs, notamment zoulous, mais aussi groupes sociaux optant pour des formes particulières de régime économique par exemple qui — craignant d'être marginalisés par une victoire électorale annoncée de l'ANC — viennent se placer sous la bannière d'un parti susceptible de donner plus de poids à leurs voix. Le NP renforce ainsi sa position politique et rend obligatoires, pour le futur, la prise en compte de ses positions et un mode de décision au consensus communautaire. Soutenu par une organisation très solide et l'extrême dynamisme politique de la nouvelle équipe dirigeante, le NP est parvenu à moderniser une image politique encore confortée par la bonne volonté exprimée lors du référendum par la population blanche.

L'ANC joue aussi la même carte, inscrite depuis presque quarante ans dans la charte de la liberté. Il draine dans son sillage un nombre important d'organisations politiques, économiques et sociales, empruntant leurs forces à tous les groupes identitaires et se rassemblant ici encore en fonction de stratégies politiques très variables (options sociales et économiques, stratégies « ethniques »). Cette stratégie commune produit deux effets cumulatifs. D'une part, elle assure la déracialisation concrète de chacune des deux organisations qui se voient forcées, pour prouver leur représentativité, de donner aux représentants des différents intérêts rassemblés un rôle effectif dans leurs appareils de décision. D'autre part, elle permet d'associer au processus de décision et de négociation politique tous les groupes constitués, quelle que soit leur marginalité. L'enjeu est d'importance. La réussite de cette compétition inclusive permettra seule d'éviter le développement d'un ethnisme destructeur par réaction automatique que produirait tout autre système plus formalisé d'articulation politique. Les organisations politiques extrémistes, qui refusent pour des raisons raciales de participer à la transition, s'empresseraient d'activer cet ethnisme dont les conséquences seraient tragiques. En revanche, l'intégration cumulative d'identités horizontales (ethnies, communautés) et d'identités verticales (classe, statuts sociaux, intérêts associatifs) pourrait assurer le croisement permanent d'intérêts *a priori* divergents mais qui peuvent se retrouver sur

des thèmes spécifiques⁴³. En ce sens, ce type d'intégration cumulative apparaît comme le moyen de gérer relativement pacifiquement la création d'une nouvelle Afrique du Sud. Elle permet de profiter de la complexité des réseaux sociaux, qui donne accès, à travers des structures de clientélisme politique diverses, à la plus grande partie de la population sans activer le réflexe ethnique d'exclusion.

La concomitance de différents niveaux d'identité pouvant être assumés pleinement sans s'exclure est une nouveauté⁴⁴ dans une Afrique du Sud où l'on entrevoit, dans tous les groupes, des éléments concrets d'une sud-africanité commune. Unis par une même histoire, les différents groupes le sont aussi par le partage d'un nationalisme virulent et intransigeant, d'un sens communautaire et religieux structurant et d'une même ferveur sportive. L'apartheid a fait croire en la séparation des communautés alors que se renforçait tous les jours leur croissante interdépendance économique, que se développait une culture politique commune (autoritarisme, violence, communautarisme et mentalité d'enfermement) et que l'intégration culturelle et religieuse ne cessait de s'imposer. Reste maintenant aux Sud-Africains à découvrir leur communauté d'intérêts et à l'assumer tout en gérant, sans doute essentiellement par le recours à la répression physique, une déstructuration sociale qui est sans doute une des pires conséquences de l'apartheid : la violence de cette génération perdue dans la période insurrectionnelle des années quatre-vingt.

Juin 1992

Depuis lors, la violence sociale n'a cessé de s'aggraver. Exacerbée par la lenteur du processus de négociation, la violence, générée par les rivalités de groupes sociaux luttant pour l'obtention des nouvelles ressources disponibles à terme, est soigneusement entretenue par des services paramilitaires liés au pouvoir blanc. Parmi tant d'autres témoignages, la Godstone Commission (RSA) et le Rapport Vance (ONU) ont montré la compromission de certains groupes des forces de sécurité de l'Etat dans les violences commises dans les townships et ont souligné l'extension de ce mode d'action politique à tous les mouvements politiques. De janvier à mai 1992, 2 313 personnes sont mortes dans des violences politiques (contre 3 803 en 1991) avant que le massacre de Boipatong ne vienne allonger une liste déjà longue de 48 tueries collectives (plus de 25 morts), en deux ans.

La violence est ainsi devenue le mode d'action politique le plus répandu en Afrique du Sud. Elle ne cesse de s'infiltrer au sein de toutes les organisations socia-

43. H. GILMEE et L. SCHLEMMER, *From Apartheid to Nation Building*, Oxford University Press, Le Cap, 1990 ; et le commentaire de K. HUGHES, in *Social Dynamics*, vol. 5, n° 2, décembre 1979, p. 39-49. L. SCHLEMMER, « Theories of Plural Society and Change in South Africa », *Social Dynamics*, vol. 3, juin 1977, p. 3-16.

44. P. VALE, « Does Spain Exist ? », *Die Vryeweekblad*, 27 mars-2 avril 1992.

LES 10 RÉGIONS PROPOSÉES POUR L'UNION SUD-AFRICAINE



les — y compris l'ANC — rendant l'explication purement ethnique de l'instabilité sociale encore plus improbable.

Ironiquement, cette déréliction sociale — attendue — fait passer inaperçue la convergence des vues de l'ANC et du pouvoir sur la constitution d'une identité sud-africaine reconnaissant officiellement les identités ethniques, culturelles et linguistiques comme bases d'entités régionales reconstituées dotées d'institutions fortes. L'ANC propose dans un document largement diffusé intitulé « Ten Proposed Regions for a United South Africa » (février 1992) de diviser le pays, auquel serait réintégrés tous les bantustans, en dix régions dotées de pouvoirs importants (voir carte). Ces dix régions reprennent peu ou prou les neuf régions économiques de la Banque de développement d'Afrique du Sud (SADB), avec une importante modification : la création d'une dixième région appelée « Border/Kei », fondée sur les découpages de 1910¹, et permettant de reconstituer une zone homogène Xhosa. Les autres modifications reprennent aussi les découpages de 1910 et tentent de tracer des frontières régionales respectant les zones de polarisation économique. Significativement, ces propositions reprennent de près celles émises par l'Institute for a Democratic Alternative in South Africa (IDASA) et celles formulées pour le Bophuthatswana par du Pisanie². Ainsi se trouveraient conciliés un impératif de viabilité économique et une obligation de cohésion culturelle et politique minimale. Le document produit par un comité d'experts très large déclare : « Une Afrique du Sud unifiée ne peut être obtenue par le laminage des spécificités locales et l'imposition d'un seul modèle de comportement dans lequel tous devraient être moulés. Les peuples s'intègrent dans la nation tels qu'ils sont, en emmenant avec eux leurs langues, leurs cultures, leurs croyances... Dès lors que ces différences ne sont pas utilisées pour opprimer ou pour diviser et appauvrir le peuple, ou comme base pour la haine et la violence contre les autres, nous ne pouvons que les accueillir avec plaisir... Si l'afrikaans est largement parlé dans le Northern Cape, le zoulou au Natal et le tswana au Western Cape, il n'y a pas de raison d'en tenir compte dans le fonctionnement du gouvernement de ces régions » (p. 10). La négociation est donc bel et bien en bonne voie au niveau institutionnel, mais la nouvelle Afrique du Sud ne sera pour beaucoup de Sud-Africains qu'une chimère entrevue dans les spasmes de l'agonie.

D.D.
Août 1992

1. Il s'agit d'un découpage datant de la création de l'Union sud-africaine en ce qui concerne les « magisterial districts », c'est-à-dire les ressorts où s'exerce l'autorité du tribunal de district. Le recours à ce découpage, qui existe encore au niveau juridique, est une façon de mettre au ban de l'histoire le découpage des bantustans, tout en acquérant une légitimité historique.

2. Il s'agit d'un consultant constitutionnel de renom ; il a notamment écrit un rapport sur les conditions de la réintégration en Afrique du Sud du Bophuthatswana.

Lettre du Cap, le 20 avril 1992

July Glidden

En Afrique du Sud, deux mois après le référendum historique sur la réforme constitutionnelle, on continue d'entendre des soupirs de soulagement à travers tout le pays. La victoire du « oui » est incontestable. La majorité de la population blanche appuie désormais clairement le processus des réformes engagé par le président De Klerk le 2 février 1990. 68,7 % de l'électorat blanc acceptent qu'il n'y ait plus aucune possibilité de retour au temps de l'apartheid. La majorité de la population sud-africaine a été surprise, quoique soulagée, par le résultat.

Personne, sauf parmi les partisans du Parti national, n'attendait une victoire aussi nette le 17 mars. Quelques jours avant l'élection, les partisans du « oui » pensaient qu'une majorité de 53 % serait déjà suffisante pour éloigner l'inacceptable et qu'elle permettrait d'accroître la confiance à l'intérieur du pays comme à l'extérieur, dans le succès du processus de négociation.

Depuis le référendum, les journalistes européens et américains parlent de l'inquiétude des militants de l'anti-apartheid qui se trouvent à l'étranger, car ils craignent que le président De Klerk n'utilise les résultats comme rempart pour défendre certains droits de la minorité blanche. Il est vrai que les résultats du référendum ont accru la marge de manœuvre de De Klerk dans les négociations. Il est maintenant en position de négocier en ayant l'appui d'une grande partie de l'électorat, et il serait fou de ne pas attendre de lui (comme de tout leader politique) qu'il cherche à obtenir les garanties les plus sûres pour son électorat. Mais comme de telles garanties risquent de perpétuer une part des inégalités nées de l'apartheid, on comprend l'inquiétude des anti-apartheid qui se trouvent à l'étranger.

Cependant, il serait tragique que la suspicion et le scepticisme du Parti natio-

nal — pour compréhensible qu'ils soient — amoindrissent à l'étranger l'écho du message tout à fait positif qui est sorti des urnes le 17 mars.

L'Afrique du Sud connaît de sérieuses difficultés sociales et économiques. Elle a le taux d'assassinats le plus élevé du monde (entre 16 000 et 17 000 personnes sont assassinées chaque année); le taux de chômage officiel est de 40 %, en réalité il est encore plus fort; le taux d'inflation oscille entre 15 % et 20 %. Dans les zones urbaines, la criminalité a connu une hausse vertigineuse ces dernières années. On estime que le nombre de voitures volées sera supérieur au nombre de voitures produites. Les conducteurs conduisent portières bloquées et, dans certains quartiers, fusil à portée de main. Dans les zones isolées, les conducteurs hésitent à s'arrêter totalement, à respecter les stops, les feux rouges. Comme toutes les voitures sont équipées d'alarme contre le vol, les voleurs s'y prennent autrement, ils s'emparent de la voiture occupée et, à l'occasion, tuent les occupants.

Dans tous les secteurs de la société, la violence et la peur semblent maintenant faire partie intégrante de la vie quotidienne au point que beaucoup de Sud-Africains semblent surpris qu'une étrangère comme moi, qui suis anglaise, exprime sa difficulté à vivre dans de telles conditions. Récemment, un de mes voisins a tué un homme de quatre balles dans le dos sous les yeux de plusieurs témoins, simplement parce qu'il faisait du bruit un samedi après-midi. Événement qui n'a guère suscité d'intérêt dans le quartier plus de quelques jours. Mon voisin se promène avec un fusil dans son étui, mais à portée de main. On ne peut écouter la radio, lire un journal, regarder les nouvelles sans entendre parler de tortures ou de meurtres, et qui ne sont pas le fait des seules townships. En peu de temps les Sud-Africains semblent s'être adaptés à l'omniprésence des barres et autres alarmes antivols qui étaient rares il y a encore trois ans. La plupart des foyers dans une ville comme Le Cap ont été cambriolés au moins une fois si ce n'est deux, au point de faire désormais de la sécurité de la maison une préoccupation majeure, du moins pour ceux qui en ont les moyens. Avant de sortir, même pour faire une course, il faut verrouiller chaque porte dans l'espoir de faire baisser ainsi le taux des vols. Pour ma part, avant de rentrer dans mon appartement, j'éprouve toujours une seconde d'appréhension et soupire de soulagement quand je trouve tout comme je l'avais laissé.

Cette situation peut s'expliquer comme étant une des conséquences les plus ruineuses de la politique de l'apartheid. Un point de vue cynique peut même avancer que tel est désormais le destin des Blancs qui payent ainsi l'apartheid. Mais ce qui est plus important, c'est que le chômage, l'inflation, la criminalité et la violence touchent plus ou moins chacun, et ce dans tous les secteurs de la société sud-africaine. Assurément, il n'y a pas de comparaison entre la souffrance imposée aux non-Blancs et les difficultés économiques et sociales des électeurs blancs.

Cependant, ces difficultés économiques et sociales auraient aussi pu inciter les électeurs blancs à voter « non »; on voit bien comment, dans certains pays européens, des conditions économiques et sociales similaires poussent des électeurs à voter pour les partis d'extrême droite. Aussi, à l'annonce des résultats, ai-je partagé la joie d'un membre du parti démocrate qui se félicitait que, pour une fois, les électeurs blancs avaient choisi le parti de la fierté. A moins qu'ils aient pensé n'avoir plus d'autre choix.

Pour un avenir plus stable et plus juste, le rétablissement économique est indispensable. Les coupes claires opérées dans les budgets du logement, de l'éducation, de la santé ne peuvent être stoppées que si les impôts sont augmentés afin de procurer des fonds réguliers pour subventionner des programmes sociaux. Une réaction politique favorable à l'extrême droite est toujours possible, surtout si l'insécurité économique et sociale s'aggrave. C'est pourquoi la lutte contre le chômage est un moyen essentiel pour contenir la violence et la criminalité.

Il est sage que les militants de l'anti-apartheid, qu'ils soient sud-africains ou étrangers, restent vigilants pour qu'un jour l'Afrique du Sud soit un pays démocratique et non raciste. Mais espérons que ceux qui se méfient le plus de la population blanche, et qui doutent de sa réelle volonté de partager le pouvoir avec la population noire, feront crédit à ceux qui le méritent, tel De Klerk, et qu'ils réaliseront que l'Afrique du Sud a désormais besoin d'aide plus que de sanctions de la part de la communauté internationale.

Vers une Afrique du Sud multiraciale et démocratique ?

Les changements législatifs

*Alexis Buvat**

« Un État sans idée de quelque changement est un État sans idée de sa propre conservation. »

Edmund BURKE

On le sait : l'Afrique du Sud change. Le pays de l'*apartheid* est progressivement en train de créer les conditions les plus favorables à une modification en profondeur de son système. Mieux encore et depuis peu, le gouvernement sud-africain applique une politique de démantèlement des principales institutions et législations qui faisaient de ce pays l'un des plus centralisés au monde.

Le vocabulaire politique sud-africain évoluant sans cesse, l'*apartheid* s'est successivement appelé « développement séparé », « démocratie plurale » et, plus récemment, « coexistence en coopération ». Les « réserves indigènes » sont devenues « bantoustans », puis « homelands », avant d'être promues « États noirs autogouvernés » et « États noirs indépendants ». Les « indigènes » sont de leur côté devenus des « Bantous » avant d'être désignés aujourd'hui sous le terme de « Noirs » ; le gouvernement préfère éviter le nom « Africains » de peur d'introduire une confusion avec « Afrikaners ».

L'originalité du système avait permis aux Blancs — plus précisément aux Afrikaners d'origine hollandaise — de conquérir le pouvoir en 1948, et leur a permis de le garder jusqu'à aujourd'hui. Mais en raison de l'évolution des rapports démographiques entre Blancs et Noirs, de l'échec évident de la politique des homelands — qu'ils soient indépendants ou autonomes —, de la non-acceptation et

* Centre de géopolitiques, université de Paris-VIII.

du non-respect par les populations concernées des lois et mécanismes de l'apartheid, devant enfin la pression grandissante des grandes nations occidentales et des partenaires économiques, une modification s'imposait.

Le président Peter Botha devait ainsi entamer bon nombre de réformes dès le début des années quatre-vingt, mais c'est surtout avec son successeur que les choses vont être littéralement bousculées.

Le président F.W. De Klerk ne s'est pas improvisé réformateur du jour au lendemain. Le discours qu'il tient aujourd'hui est le même que celui qu'il se permettait parfois de tenir lorsque, bien que lié par sa charge (il a été ministre sous la présidence Botha), il prévoyait le déclin obligé des lois de l'apartheid et leur abrogation à plus ou moins long terme.

Si on le compare souvent, en France et dans les pays occidentaux en général, à son ex-homologue soviétique, M. Gorbatchev, du fait de ses intentions de tout bousculer dans son pays, les Sud-Africains n'apprécient pas beaucoup la comparaison. Peut-être est-ce par pure superstition car, si la volonté de modifier radicalement le système est la même, si l'un des problèmes majeurs de F.W. De Klerk est également sa crédibilité aux yeux de l'opinion internationale (dont dépend en grande partie le maintien ou non des sanctions économiques à l'encontre de son pays, et donc son assise politique propre à la tête de celui-ci), les Sud-Africains ne souhaitent en aucun cas voir leur République se déchirer de manière incontrôlée comme ils voient l'Union soviétique le faire.

« Il est vrai que mon crâne est dégarni, mais ma ressemblance avec M. Gorbatchev s'arrête là », a déclaré F.W. De Klerk. Car si la « pretoriastroïka » sud-africaine a eu une certaine similitude avec la politique de M. Gorbatchev, il n'en reste pas moins que le référendum du 17 mars dernier dans la communauté blanche sud-africaine¹ a prouvé deux choses : le président De Klerk a habilement provoqué le démantèlement de l'apartheid en jouant des divisions et dissidences chez ses « partenaires » et opposants politiques, et il maîtrise le processus qui devrait amener à instaurer les règles d'une nouvelle Afrique du Sud dont les lignes principales sont sans doute d'ores et déjà dans son esprit. Les résultats du référendum — 68,7 % de « oui », avec un taux de participation de 85 % — n'ont fait que renforcer sa légitimité et sa possibilité d'action en consolidant son assise politique et en discréditant quelque peu les oppositions pour lesquelles il y avait là une occasion unique à la fois de se compter et se mobiliser : l'extrême droite qui

1. La question était : « Êtes-vous pour la poursuite du processus de réformes que le président a entamé le 2 février 1990 et qui a pour but la mise en place d'une nouvelle Constitution par la négociation ? »

apparaissait comme une forte coalition, a dû faire un constat d'impéritie et d'impuissance.

En fin politicien, le chef de l'État sud-africain a su en diverses occasions conserver l'initiative (ce qu'en termes de jeu d'échecs on appelle « avoir les blancs », c'est-à-dire toujours un coup d'avance), mais il a surtout réussi très récemment à rallier les Afrikaners sur ses projets de société multiraciale démocratique, ce que d'aucuns considèrent comme le nouveau *trek*², une nouvelle grande aventure, comme le dit le Broederbond³ depuis 1989.

Contrairement à ce que l'on a coutume de penser, l'apartheid ne peut pas être réellement démantelé par la seule abrogation de la Constitution actuelle. Car, s'il est relativement aisé de modifier un texte de loi, il est beaucoup plus difficile de faire changer les comportements collectifs. Or, le système a marqué trop profondément la société à tous les niveaux pour que sa disparition s'opère par un simple mécanisme juridique. Mais il reste vrai qu'il faudra passer par là très prochainement pour mener à bien ce démantèlement. Pour ce faire, le président De Klerk a entamé en juin 1990 les premières discussions qui devront aboutir à l'élaboration d'une nouvelle loi fondamentale, et il a présenté, le 5 septembre 1991, son projet constitutionnel pour la « Nouvelle Afrique du Sud » intitulé *Gouvernement constitutionnel dans une démocratie participative*. En substance, ce projet propose une grande décentralisation (neuf régions avec de véritables gouvernements régionaux et locaux), une Assemblée élue au suffrage universel direct à la proportionnelle, un Sénat représentant les neuf régions et disposant d'un droit de veto, et un pouvoir exécutif collégial composé des leaders des trois principaux partis avec une présidence tournante annuelle.

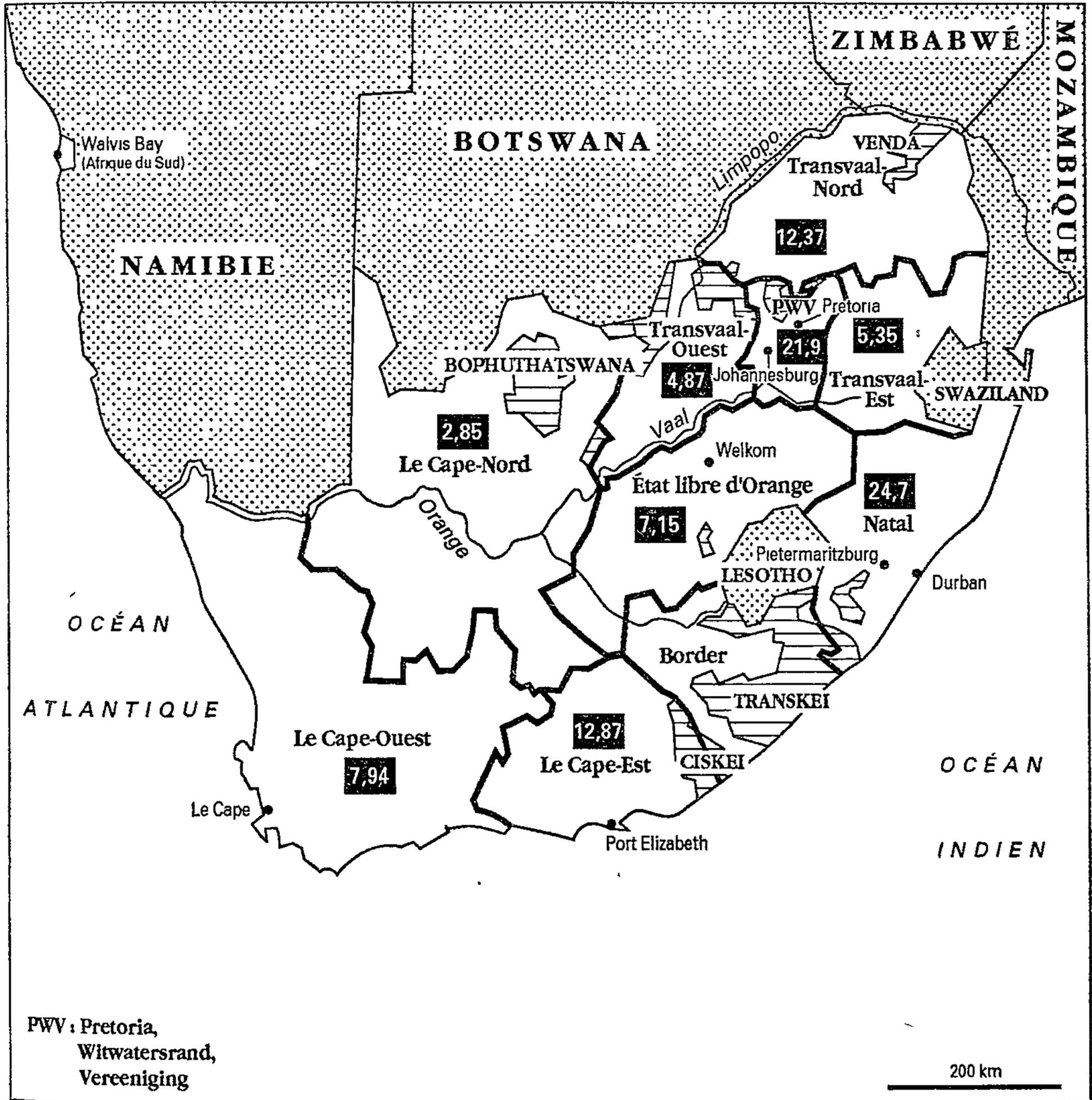
La décentralisation ainsi proposée nécessite trois niveaux de négociations : nationales, régionales et locales, et les neuf régions correspondent aux quatre provinces actuelles et aux États noirs autonomes, le statut des États noirs indépendants (Transkei, Bophuthatswana, Venda, Ciskei) étant à négocier par chacun d'eux avec la nouvelle Afrique du Sud⁴. La position de l'ANC tend beaucoup plus vers un pouvoir centralisé et un droit de vote de tous dans un État unitaire. De plus, le Congrès de N. Mandela ne souhaite pas négocier avec un gouvernement blanc,

2. *Trek* signifie *migration* en afrikaans, ce que les Afrikaners, les Boers, ont effectivement effectué depuis la province du Cap vers l'Orange et le Transvaal pour se soustraire à la domination anglaise.

3. Sorte de « franc-maçonnerie afrikaner » dont sont issus bon nombre de ministres, le Broederbond est influent et constitue un véritable réservoir de matière grise pour le gouvernement.

4. Depuis le 27 février 1991, le Ciskei est à nouveau administré par l'État sud-africain ; les Venda et Transkei se sont déclarés favorables à une « réincorporation » au sein de l'Afrique du Sud, tandis que le Bophuthatswana semble tenir à conserver son indépendance, sans doute parce qu'il est le seul des quatre à posséder une certaine richesse économique et à savoir l'exploiter.

POURCENTAGE DE VOTANTS DANS LES NOUVELLES RÉGIONS DE DÉVELOPPEMENT



Source : Africa Foundation Review, novembre 1991, vol. 17, n° 11, p 3

qui serait juge et partie à la fois, ce qui l'amène à réclamer une assemblée constituante et un gouvernement intérimaire. Pour le gouvernement, l'essentiel est donc la protection des minorités ; pour l'ANC, c'est le principe du *one man one vote* dans un État unitaire qui prévaut.

La question des droits des groupes (*group rights*) et les nationalismes

La question n'est pas tant de savoir quelle protection constitutionnelle les minorités ethno-culturelles devraient recevoir. Le Parti national comme l'ANC sont d'accord pour préserver les droits linguistiques, religieux, éducatifs et culturels des différents groupes. Ils pourraient également tomber d'accord sur un *Bill of rights* qui protégerait les individus autant que les autonomies culturelles des minorités contre la majorité. La controverse est : comment la Constitution post-apartheid doit-elle reconnaître les groupes « raciaux » ? Est-il légitime de la part des Afrikaners de réclamer une institutionnalisation des revendications des groupes sur des bases « raciales » plutôt qu'ethno-culturelles ? Beaucoup répondent que oui, avançant que les communautés « raciales » ont également des droits et des revendications morales qui devraient être reconnus juridiquement et en pratique. Mais la plupart des Blancs afrikaners veulent davantage qu'une simple tolérance dans la sphère privée ; au nom de l'autodétermination nationale, ils réclament un rôle public en tant que groupe racial.

Il existe une version constitutionnelle des *group rights*, qui suggère un compromis dans une Constitution bicommunautaire. Le modèle de l'Indaba adoptait un tel concept. Il autorise, à ceux qui souhaitent s'organiser sur des bases non raciales (« Sud-Africains »), les mêmes droits et représentation que ceux qui veulent exercer leur volonté politique en tant que groupe racial. Les deux groupes pourraient ainsi cohabiter en respect des préférences de chacun, mais ils devraient partager le pouvoir politique. Le modèle de l'Indaba envisage une seconde chambre au sein de laquelle dix des cinquante sièges seraient réservés à ceux qui ne désirent pas se définir en termes de groupe ethno-racial.

D'autres modèles permettent deux chambres, raciale et non raciale, ou même une seule chambre avec deux partis.

La critique à l'égard des quotas obligés, dans le modèle de l'Indaba par exemple, porte principalement sur l'irrespect des résultats des élections. Ce à quoi il est répondu que le cas de la procédure d'élection, au Sénat des États-Unis et d'autres exemples de représentation fixe, sont là pour attester qu'un tel système n'est pas antidémocratique. En Afrique du Sud, la surreprésentation d'une minorité causerait un profond ressentiment, comme ce fut le cas avec la Constitution

du Zimbabwe qui offrait 20 % des sièges à 3 % de la population (les Blancs) au sein de la Lancaster House.

Une application directe de ce débat sera également la question de la représentation de la minorité dans l'armée et la fonction publique. En retour de l'abandon du contrôle politique exclusif, les nationalistes afrikaners insisteraient très probablement en faveur d'une réserve de sécurité pour le cas où les garanties constitutionnelles seraient violées. Il n'y a encore rien qui permette de penser quelle sorte de compromis dans ce domaine serait acceptable pour l'ANC. La police serait-elle recrutée dans les communautés dont elle a la charge⁵ ? L'armée tolérerait-elle des unités ethniques ? Comment le corps des officiers serait-il recruté et formé ? Où seraient employés les actuels officiers et policiers afrikaners et sous les ordres de qui ?

Depuis l'abrogation du *Political Interference Act*, un changement dans le système des partis sud-africains devenant des formations idéologiques plutôt que raciales est une possibilité théorique. Si ce changement fondamental devait s'opérer, beaucoup de Noirs voteraient sans doute pour des candidats blancs ; loin de se maintenir dans des catégories raciales « gelées », la pluralité des attitudes noires et des visions idéologiques différentes apparaîtraient en surface. Le développement de l'économie moderne en Afrique du Sud a en fait occasionné des intérêts inter-raciaux. Une fois éliminées les obligations de la ségrégation raciale, un système « multipartiste » et multiracial peut ouvrir la voie à des coalitions et des alliances inter-raciales, pour l'intérêt général plus que pour celui de la couleur de peau. Les intérêts à long terme d'une communauté blanche numériquement en déclin seraient, pensent certains, mieux préservés qu'avec un système de représentation raciale des groupes.

L'un des plus grands spectres dans les esprits de la minorité blanche est un renversement tyrannique. Mais l'antiracisme dont se réclame l'ANC n'est peut-être pas une ruse tactique. Face aux assauts de l'exclusivisme et du racisme affichés par le Pan African Congress (PAC), l'ANC est confiant dans la résistance de l'universalisme moral. Cet aspect de l'ANC est souvent passé au second plan dans les esprits de tous et il n'est pas évident de le faire accepter. Aussi les leaders de l'ANC ont-ils pour tâche de « désendoctriner » ses membres, ce qui se retrouve également dans le mouvement Inkatha⁶.

5. La police sud-africaine compte actuellement 65 826 membres, parmi lesquels 34 370 Blancs, 23 064 Noirs, 5 586 métis et 2 806 Indiens.

6. Mouvement de libération des Zoulous, dont le chef — Gatsha Buthelezi — a souvent été accusé de tribalisme fanatique, et plus particulièrement d'« anti-indianisme » primaire. L'Inkatha s'est récemment transformé en « parti politique pour tous les Sud-Africains », afin d'être un acteur important des élections qui suivront la politique de négociations.

Mais alors que l'ANC revendique le statut de « la plus ancienne organisation anti-apartheid », il est clair qu'il n'a pas un monopole de cette opposition. Et du reste, contrairement à la SWAPO⁷ en Namibie, il n'a jamais prétendu être le seul représentant des Noirs, ni même un représentant des seuls Noirs.

L'une des différences majeures entre l'ANC et les nationalistes afrikaners est qu'il refuse de reconnaître les droits des groupes raciaux. L'ANC insiste en effet sur les garanties des droits individuels, qui seraient suffisantes, selon lui, pour garantir l'intérêt collectif de tous les Sud-Africains. Le nationalisme afrikaner, lui, exige un droit de veto pour le groupe des Blancs, et une garantie de participation dans le processus décisionnel du gouvernement en tant que minorité.

L'ANC a dû changer de stratégie : après son échec militaire, il a une stratégie offensive politique, qui le porte à revendiquer le droit au *one man one vote* dans un cadre territorial unitaire. C'est donc une revendication en faveur de droits individuels, et non plus de droits de groupes. Le Parti national a dû lui aussi changer de stratégie après les événements de 1976, pour préférer aujourd'hui la célèbre formule « s'adapter ou mourir ». Celle-ci implique l'idée omniprésente de « protection des minorités », donc en fait le maintien des divisions ethniques. Les Afrikaners veulent donc un vote par tête à la base, et par ordre au sommet, ce qui n'est pas sans rappeler (abstraction faite d'énormes différences) la France des états généraux de 1789 dont on sait l'échec.

Géographiquement, le Parti national a proposé la création d'une vingtaine de régions autonomes à base ethnique (par exemple, une région afrikaner s'étendant du Cap jusqu'au Transvaal central) ou multiethnique (comme la région de Johannesburg, principal centre industriel et financier du pays).

L'opposition de droite, dans laquelle on peut encore — mais peut-être plus pour très longtemps — classer le Parti conservateur⁸, a évoqué d'autres possibilités plus radicales. Un plan était en discussion en 1985, dans les milieux nationalistes blancs, consistant en la partition du pays en quatre parties : trois principalement noires et une principalement blanche, métisse et indienne. Celle-ci s'étendrait sur 50 % du territoire de l'Afrique du Sud (contre 87 % aujourd'hui), engloberait 90 % des richesses du pays, soit directement sous le contrôle de l'État, soit par l'intermédiaire de grandes sociétés qui y auraient leur siège, en couvrant une zone allant du Cap au Swaziland en traversant l'État libre d'Orange et le Transvaal Sud et Centre, formant ainsi ce qu'on a appelé le « couloir blanc ». Toutes les variations sont possibles sur le principe d'un bantoustan blanc, principe repris

7. South West African People Organization, en Namibie.

8. Le CP souhaite l'organisation immédiate d'élections blanches, le droit à l'autodétermination des populations sud-africaines et la création d'une confédération en Afrique du Sud.

aujourd'hui par le Mouvement de résistance afrikaner (AWB) d'Eugène Terreblanche ou le Parti de l'État boer (BSP) de Roelof Van Tonder.

Par ailleurs, les actuels homelands noirs, théoriquement indépendants, réclament eux-mêmes de nouvelles frontières. Leurs revendications territoriales donneraient alors à la carte du pays une configuration tout à fait inverse de l'actuelle puisque l'archipel morcelé ainsi obtenu serait composé des îles formées par les secteurs blancs.

L'érosion de l'apartheid

La dernière décennie a d'abord montré une érosion considérable de l'apartheid sur le terrain socio-économique et, plus récemment, la quasi-disparition juridique de ce système. Pendant plusieurs années, le gouvernement sud-africain s'est employé à éliminer progressivement ce qu'il appelait l'« inutile » discrimination raciale. Cela s'est traduit par l'attribution aux Noirs de logements et habitations dans des zones normalement réservées aux Blancs, une politique de plus grande égalité de chances dans le domaine de l'éducation, ou encore l'encouragement aux commerces et affaires des Noirs. De la même façon, le *petty apartheid*⁹ a disparu, d'abord à l'initiative de certaines collectivités locales, puis sous l'impulsion du gouvernement central lui-même, après l'arrivée au pouvoir du président Botha, faisant lever de nombreuses barrières raciales.

Depuis le début des années soixante-dix, l'érosion semble s'être opérée de différentes manières. En matière de sport, par exemple, nul doute que la ségrégation raciale a été abandonnée sous le poids de la contrainte que représentait le boycott international à l'encontre de l'Afrique du Sud. En ce qui concerne les autres changements, il semble qu'ils aient plutôt répondu à des pressions internes. Pression morale, avec le rôle considérable joué par les Églises afrikaners et les lobbies libéraux, mais surtout pression due à l'évaporation du surplus de main-d'œuvre noire qualifiée dès 1970. L'économie exigeant toujours plus de travailleurs noirs pour des emplois nécessitant une bonne formation, le budget consacré à l'éducation noire a dû augmenter de 4 700 % entre 1971 et 1987.

L'amélioration de la qualification a pu ainsi contribuer au développement du mouvement syndical noir avant même que les lois le permettent. C'est selon le même processus que les populations noires, malgré les interdictions juridiques, ont migré des campagnes vers les villes ou créé des banlieues racialement mixtes.

9. « Apartheid mesquin », par opposition au « grand apartheid » que constitue le programme d'indépendance des homelands.

Par la création de syndicats, par l'ignorance délibérée des *pass laws* et du *Group Areas Act*, les Noirs ont ainsi imposé des situations de fait dont le Parlement devait tenir compte plus ou moins explicitement en modifiant la loi. Des droits ont même été créés, comme le droit de grève en 1973, et un *Bill of rights* est aujourd'hui à l'étude et devrait figurer dans le texte de la prochaine Constitution sud-africaine.

Si l'Afrique du Sud s'est montrée capable d'une transformation non révolutionnaire, il n'en reste pas moins vrai que la violence a joué un rôle dans l'acquisition par les Noirs du droit de propriété de leurs habitations. Jusqu'à ce qu'ils soient marqués par les événements de Soweto (et d'ailleurs) en 1976, les hommes d'affaires noirs de Johannesburg se satisfaisaient des conditions de vie des Noirs dans les townships. Puis il leur a fallu intervenir et participer activement au travail devant conduire à plus de reconnaissance et de droits pour les Noirs. Dans le même temps, le rôle du gouvernement a changé lui aussi. Alors que le projet de société du Dr Verwoerd et de ses prédécesseurs allait dans le sens d'une séparation de plus en plus marquée des communautés, la plus grande partie des « années Botha » a été marquée par une érosion de l'idéologie et des lois de l'apartheid. Au lieu d'être l'acteur principal, le gouvernement a souvent été un spectateur. Ainsi, les réformes engagées ont peut-être été moins le fait d'un programme défini que d'un processus dans lequel le gouvernement a simplement été entraîné par l'action d'autres acteurs. Cela signifierait que ceux qui souhaitaient des changements avaient plus d'intérêt à trouver par eux-mêmes les moyens de les imposer qu'à demander au gouvernement de le faire.

Le coût de l'apartheid, s'il paraît non quantifiable, reste pourtant un élément déterminant à prendre en compte dans ce phénomène de désagrégation du système. Il n'est pas rare d'entendre dire que disposer de quatorze organes législatifs (c'est-à-dire le Parlement, les trois chambres spécialisées et les dix assemblées des homelands) est un exemple de ce que coûte l'apartheid, ce à quoi il est répondu que les États-Unis en ont cinquante et un (le Congrès et les cinquante États), ce qui peut être considéré comme le coût de la démocratie ! Le coût financier direct serait de 9 % environ du budget de l'État, le coût indirect — se mesurant à l'accroissement de la bureaucratie dont une partie a pour tâche de gérer l'apartheid au quotidien — de près d'un million d'employés de l'État, consommant 40 % du budget, dont une partie sert à payer le maintien du système. Mais le coût économique de l'apartheid ne se calcule pas par l'addition de budgets ou la recherche de pertes évidentes. Le coût réel est celui qui résulte de la croissance économique perdue du fait du retard dans l'éducation des Noirs, du manque de capitaux étrangers du fait de l'instabilité politique, elle-même étant le résultat de l'apartheid. Quelque 40 % des Sud-Africains n'ont pas eu d'instruction ; 1 % des

Japonais sont dans ce cas. On pourrait dire que le Japon n'a virtuellement aucune ressource en minerais, si bien qu'il se développe en exploitant ses ressources humaines ; l'Afrique du Sud exploite ses minerais, mais ne peut réussir à tirer parti de ses ressources humaines à cause de l'apartheid. Une étude sur les tendances des revenus et salaires entre 1980 et 1988 a montré que le volume des salaires réels des Sud-Africains augmentait moins vite que la population. Le résultat est une chute du revenu réel par tête.

Inégalités et représentations

En fin de compte, les années à venir semblent pouvoir amener les divisions raciales à s'estomper, mais on risque, dans le même temps, de voir les clivages socio-économiques s'accroître au sein de la population. D'un côté, il y aura un nombre grandissant de Noirs mieux instruits, mieux logés et mieux payés, dont les standards de vie évolueront pour devenir proches de ceux des Blancs, et même parfois meilleurs. Cette catégorie devrait comprendre les syndiqués, les gérants et administrateurs, les fonctionnaires, et une classe d'entrepreneurs du secteur privé. Depuis le 1^{er} avril 1990, les fonctionnaires et agents noirs de la fonction publique ont un traitement identique à celui des Blancs. De l'autre côté, il y aura une importante classe populaire — les chômeurs, les illettrés et les mal-nourris — vivant dans les zones rurales et urbaines. Le marasme économique des homelands devrait contribuer à agrandir cette classe pauvre et à faire de ses membres des affamés.

En réponse aux critiques de l'étranger et de l'opposition blanche, le gouvernement sud-africain a coutume de rappeler que les Noirs de ce pays ont des conditions de vie bien meilleures que tous les autres sur le continent — c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles des centaines de milliers de Noirs viennent de pays voisins comme les Botswana, Lésoto, Malawi, Mozambique et Swaziland pour travailler légalement ou non en Afrique du Sud.

L'apartheid a fait que les standards de vie élevés des Blancs ont été acquis sur le dos des Noirs. Avec ses ressources et taux de croissance actuels, il semble très improbable qu'en Afrique du Sud le niveau de vie des Noirs puisse atteindre à moyen terme celui des Blancs. L'écart cependant se comble et devrait continuer à se combler toujours plus, mais par la baisse du niveau des Blancs et la hausse simultanée de celui des Noirs. En effet, la parité requiert une augmentation des dépenses sociales au profit des Noirs, et une baisse dramatique de celles des Blancs. Le problème est donc de savoir comment ajuster les espérances de tous

— et particulièrement des Blancs — à un niveau proportionné avec les ressources de l'Afrique du Sud.

L'héritage de l'apartheid dépasse donc les inégalités matérielles et les distorsions, pour atteindre une distorsion des espérances. Il est en effet naturel de la part des Blancs qu'ils espèrent ne pas voir leur niveau de vie décliner, de même qu'il est naturel de la part des Noirs qu'ils espèrent voir le leur augmenter au niveau actuel de celui des Blancs. Et en réalité, les deux espérances sont irréalistes. Il est alors difficile d'imaginer qui a la plus lourde tâche : les leaders politiques blancs qui doivent expliquer cela à leurs électeurs, ou les leaders politiques noirs qui doivent le faire aux leurs ?

L'idée est très répandue en Afrique du Sud selon laquelle ce pays est une combinaison de *first world* — pays développé — et de *third world* — tiers monde. On devine aisément le contraste que sous-entend sa cohabitation avec un *first world* dans un même pays. D'un côté, les grands gratte-ciel, les industries de pointe, les autoroutes et les services efficaces des villes ; de l'autre, les habitations rudimentaires, les routes endommagées, et les bureaucraties inefficaces des homelands. Ce contraste est devenu une véritable représentation au sens géopolitique pour tous les Sud-Africains.

Pourtant, *first world* et *third world* ne sont pas des termes neutres et simplement descriptifs. Leur utilisation a des implications politiques. Examiner les implications politiques des différentes utilisations du paradigme *first world-third world* se révèle très intéressant ; une étude de cas montre la naissance puis la prééminence croissante de la terminologie en Afrique du Sud et son utilisation spécifique par la South African Broadcasting Corporation (SABC) à partir de 1983 environ. Ainsi, ces termes ont été repris d'un discours international au sujet des problèmes de développement socio-économique du monde, et utilisés spécifiquement ensuite dans un contexte sud-africain à l'occasion de discours officiels et semi-officiels.

L'introduction relativement récente de la métaphore *first world-third world* en Afrique du Sud est révélatrice d'une modification du discours de domination et elle est parallèle avec une plus ancienne tentative de « moderniser » la justification idéologique des règles blanches. Enfin, il y a plus d'une façon de conceptualiser les relations entre *first* et *third world* ; l'usage le plus commun considère leur coexistence comme fortuite, alors que certains préfèrent penser que le sous-développement du *third world* est une conséquence du développement du *first world*.

Ce qui est à noter, c'est que l'utilisation de cette terminologie en Afrique du Sud a clairement pour but de mettre en valeur les vertus du *first world* dans la société, le présentant comme le moteur qui fait avancer le pays face au poids mort

que représente le *third world*. Et, dès lors, il y a un danger que cette conception stimule simplement l'opposition de ce dernier.

Mais si l'on pouvait être assuré que l'utilisation de ce paradigme est limitée aux leaders, dont ceux qui soutiennent l'actuel gouvernement sud-africain, il n'y aurait pas d'inquiétude à avoir sur le long terme. Le problème est que les modes de pensée quant à la constitution de la société et de la nature de l'autorité politique risquent d'être « contaminés » avec le temps¹⁰. C'est pour cette raison que bon nombre d'observateurs, de chercheurs et d'intellectuels considèrent cette prolifération de la terminologie *first world-third world* avec inquiétude, craignant qu'une telle représentation négative se répande de façon dramatique dans l'opinion publique.

Les Noirs et la citoyenneté sud-africaine

La citoyenneté est un moyen par lequel les États contrôlent communément l'accès aux droits et aux ressources. Les citoyens participent normalement, par exemple, aux procédures politiques, ont accès à la terre, ont le droit à l'éducation, et jouissent de la mobilité sur le territoire de leur pays. Les non-citoyens eux, ne participent pas politiquement, et leur accès aux autres ressources est contrôlé. Ils sont en principe assujettis à certaines formes de législation de contrôle des étrangers.

Pendant longtemps, et jusqu'à l'abolition de la loi sur la classification par races de la population le 17 juin 1991, la citoyenneté sud-africaine par elle-même conférait fort peu de ces droits. Des différences d'accès aux ressources et des différences de droits étaient déterminées selon les « races ». En plus de cela, et depuis les années soixante, les personnes classées comme noires avaient une forme de double citoyenneté qui leur était imposée (celle d'Afrique du Sud et celle de leur homeland), jusqu'à ce que la citoyenneté sud-africaine soit enlevée à des millions de Noirs quand certains homelands ont été déclarés « indépendants », faisant des personnes concernées des étrangers. Dans cet esprit, la classification de la population et la citoyenneté étaient reliées dans un double système de contrôle aujourd'hui disparu. Les *Group Areas Act* (lois sur l'habitat séparé et sur la possession des terres) et *Population Registration Act* ont été abolis en juin 1991. Cependant, subsiste un problème considérable : lorsque les Transkei, Bophuthatswana, Venda et Ciskei (les TBVC) sont devenus « indépendants », c'est quelque neuf millions de Noirs qui ont perdu leur citoyenneté sud-africaine. On devine

10. Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre la comparaison entre la situation sud-africaine (*first world-third world*) et celle de la France d'avant 1789.

aisément les difficultés que cela leur a posées car, si l'Afrique du Sud reconnaissait diplomatiquement ces États, ce qu'elle est seule à avoir fait sur la scène internationale, elle imposait ainsi tout un ensemble de restrictions, d'interdictions et de contrôles supplémentaires.

Le *Restoration of South African Citizenship Act* de 1986 n'a en fait donné aux Noirs la possibilité de réclamer leur citoyenneté sud-africaine qu'à certaines conditions : ceux-ci doivent pouvoir attester d'être « nés en Afrique du Sud », d'y avoir résidé avec leur famille pendant cinq ans au moins après l'« indépendance » de leur homeland, et d'y avoir vécu pendant ce temps dans un logement convenable. Les autorités estimaient que 1,75 million de personnes seulement seraient qualifiées pour prétendre à cette réclamation.

La situation des populations des TBVC qui ne peuvent regagner leur citoyenneté sud-africaine est donc incertaine, et les actions des autorités ne l'ont pas clarifiée. La Fondation Urbaine a pourtant estimé que les citoyens des TBVC n'avaient pas besoin de permission pour séjourner en République d'Afrique du Sud du fait d'une exemption dans les termes de la Section 7 (*bis*) de l'*Aliens Act*¹¹. Il n'en reste pas moins une certaine incertitude quant à l'obligation légale pour les citoyens des TBVC d'obtenir des permis de travail pour travailler dans la République.

Nous sommes ici en présence d'une énigme typiquement sud-africaine qui est en réalité un drame pour les personnes concernées. Théoriquement, tout ce qui est demandé pour régler le problème est la restauration automatique de la citoyenneté sud-africaine à tous les citoyens des TBVC. Leur citoyenneté ayant été confisquée de façon automatique. Mais le gouvernement a jusqu'à présent rejeté cette idée qui reviendrait à déconsidérer la souveraineté des quatre États « indépendants », et a donc préféré négocier avec les TBVC la possibilité de double citoyenneté pour leurs citoyens ayant résidence permanente.

Le principe de base à partir duquel les Noirs ont été subdivisés est résumé commodément dans le Préambule au *Promotion of Black Self-Government Act* (de 1959) qui pose sans ambiguïté que « les Noirs de l'Union sud-africaine ne constituent pas un groupe homogène, mais forment des unités nationales séparées sur des bases linguistique, culturelle... ». A partir de cette politique, un certain nombre de groupes étaient identifiés, dans lesquels tous les Noirs sud-africains étaient contraints de se répartir : il s'agissait des « unités ethno-géographiques » (homelands, États nationaux ou encore bantoustans¹²). En théorie, chacune de ces unités

11. *Alien* signifie « étranger ».

12. Le découpage territorial des « patries » offertes aux Noirs a du reste immédiatement révélé de graves faiblesses, le gouvernement s'étant borné à reprendre, moyennant quelques modelages, le tracé

géographiques était censée être le foyer politique supposé de chacun des groupes préalablement distingués les uns des autres : Lebowa (Sotho du Nord), Basotho Qwaqwa (Sotho du Sud), Bophuthatswana (Tswana), Venda (Venda), KwaNdebele (Ndebele), Gazankulu (Tsonga), Kangwane (Swazi), Kwazulu (Zoulou), et Ciskei et Transkei (Xhosa).

Deux points méritent d'être soulignés au sujet de ce système. D'une part, les catégories créées par la législation ne reflètent pas les réalités culturelles ou linguistiques. S'il est vrai que la population sud-africaine n'est pas culturellement homogène, cela empêche toute catégorisation culturelle. Les différences linguistiques existent mais elles sont de création relativement récente. Les différences culturelles qui peuvent exister entre Sothos du Nord et Tswanas du Sud, par exemple, ne sont en fait pas plus absolues que celles qui existent entre les Sud-Africains d'origines anglaise et hollandaise. D'autre part, même si l'on considère que de telles catégories ont une certaine valeur, il n'en reste pas moins que les populations ainsi définies ne se reconnaissent pas dans les États nationaux créés.

Le fait que les populations ne se reconnaissent pas dans les États où elles ont été placées se vérifie par l'exemple des Xhosas qui sont divisés entre Ciskei et Transkei, en dépit de l'absence de toute différence linguistique et culturelle. Dans le même temps, on trouve au Transkei des Xhosas et des Sothos, alors que cet État est officiellement réservé aux Xhosas. Il n'a pourtant pas été jugé nécessaire de créer un foyer séparé pour les Sothos du Transkei, alors qu'une décision relativement récente a créé un homeland — KwaNdebele — pour les Ndebele qui avaient été attachés à d'autres homelands.

Dès lors, il est clair que les populations de ces prétendus États nationaux ne sont pas homogènes. Cette situation est encore plus compliquée dans les villes où l'on voit des millions de Noirs de souches différentes cohabiter. Les différences culturelles et linguistiques ne paraissent pas de première importance jusqu'à ces dernières années. Mais on sait que depuis l'abandon de la politique d'apartheid de graves affrontements opposent notamment Zoulous et Xhosas, mais sans doute s'agit-il moins de conflits ethniques que de rivalités politiques surtout entre militants de l'Inkatha et ceux de l'ANC.

Le fait que les différents « États nationaux » créés par la politique des homelands n'ont donc pas de populations homogènes apparaît clairement dans la légis-

des réserves bantoues consacrées par les lois de 1913 et 1936, réserves représentant seulement 13 % des terres, souvent parmi les plus pauvres et de surcroît formant des ensembles très morcelés. Très peu de sacrifices ont donc été demandés aux propriétaires blancs. La configuration des bantoustans en a d'ailleurs beaucoup souffert puisque, même après quelques efforts de regroupement, la quasi-totalité reste aujourd'hui composée de plusieurs parcelles. Véritable « peau de léopard », le KwaZulu en compte 48, tandis que le Bophuthatswana en comporte 19, le Ciskei 15, le Lebowa 14, etc.

lation qui tente de définir la citoyenneté de ces pays. Le *National States Citizenship Act* de 1970 conférait à tous les Noirs la double nationalité, celle de leur homeland étant donnée en vertu de la naissance, du domicile (les critères classiques de la citoyenneté) ou par un ensemble de vagues critères raciaux, linguistiques et culturels.

La définition de la citoyenneté (des États devenus indépendants) était définie dans un ensemble de *Status Acts* — par exemple, le *Status of Transkei Act* de 1976 — qui déterminaient les critères déjà vus plus haut. Dans la pratique, il se révèle que cette législation est encore plus vague que celle vue précédemment.

L'apparition d'États nationaux spécifiques répond donc dans une large mesure à un souci de commodité politique. Il y a une nécessité de limiter l'ensemble de la majorité noire à un ensemble de minorités, et de constater ainsi qu'aucun État n'est numériquement assez important en comparaison de la population blanche.

Les impératifs du néo-apartheid

Le système d'apartheid a donc existé en tant qu'instrument de division et de contrôle en termes de droits politiques et de ressources économiques, et a permis la conservation des pouvoirs et privilèges des Blancs. L'apartheid ancien était une tentative de partition du territoire sud-africain selon des frontières ethniques, chaque groupe exerçant ses droits dans sa propre sphère. Le néo-apartheid est confronté à de difficiles réalités qui l'obligent à digérer un phénomène d'urbanisation d'une ampleur considérable. Techniquement, la solution semble être une « urbanisation ordonnée » couplée à un système de « dévolution du pouvoir ».

La décentralisation, dévolution du pouvoir pour plus de démocratie

Du fait que les États deviennent de plus en plus complexes et que leur système de décision politique s'en ressent, on peut observer une prise de conscience en Afrique du Sud de ce que la démocratie est plus efficace lorsqu'elle connaît un mécanisme de prise de décision décentralisé et qu'elle donne certains pouvoirs aux communautés locales. Les résultats sont des allocations plus efficaces et une gestion des structures sociales plus effective. L'État central peut se décharger du fardeau de la décision locale sur les gouvernements régionaux et locaux qui sont mieux placés pour prendre conscience des problèmes qui leur sont propres. Cela fait du gouvernement local le niveau clé du système de gouvernement, une condition nécessaire pour une démocratie efficace.

En pratique, le mode de gouvernement local, qui s'en trouve renforcé, est maté-

rialisé par les autorités locales primaires (PLAs : *Primary Local Authorities*), lesquelles sont ethniques, et les conseils de services régionaux (RSCs : *Regional Services Councils*) qui sont multiraciaux. En 1982, le gouvernement sud-africain annonçait un programme de réforme constitutionnelle dans le but de modifier le contrôle que la minorité blanche exerçait sur le processus de gouvernement. Ce projet prévoyait des changements à tous les niveaux de décision et, plus précisément, il était axé sur une décentralisation à la fois horizontale et verticale du pouvoir, lequel était à cette époque largement centralisé au niveau national dans les mains de la communauté blanche. La décentralisation horizontale s'est ainsi traduite par la création d'un Parlement tricaméral (Blancs, métis et Indiens ayant chacun leur chambre) et le transfert d'attributions au secteur économique ou privé. La décentralisation verticale, elle, avait pour principe la dévolution maximale du pouvoir, la décentralisation de l'administration au niveau du gouvernement local et le contrôle administratif minimal sur les autorités locales. Deux niveaux sont alors à distinguer : d'une part, décentralisation régionale dans le cadre de laquelle on trouve les pouvoirs dévolus aux six territoires noirs autonomes — chacun ayant ses propres Constitution, Assemblée législative, cabinet ou gouvernement, organisation judiciaire détachée de la Cour suprême — et le nouveau système de gouvernement provincial, créant dans les quatre provinces un administrateur désigné et des comités exécutifs multiraciaux ; d'autre part, décentralisation locale par laquelle on trouve les autorités locales élues sur des bases exclusivement raciales dans les différentes communautés et les conseils de services régionaux (RSCs) qui représentent toutes les autorités locales d'une zone donnée.

Bien entendu, de nombreuses critiques ont été faites à ces réformes décentralisatrices. On a notamment reproché au gouvernement que les RSCs représentent la traduction d'une centralisation et, du reste, leur succès est assez limité à ce jour ; de même, la viabilité des « États » autonomes est contestée, tellement leur dépendance à l'égard du pouvoir central est grande en réalité. Mais il est vrai que, dans un pays aussi centralisé que l'était l'Afrique du Sud avant les réformes, le système actuel ne peut qu'être transitoire en attendant la refonte en profondeur des institutions qui s'amorce avec les négociations actuelles de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA).

La maîtrise du phénomène d'urbanisation

Au cours des dix dernières années, la réalité de l'urbanisation progressive des Noirs est devenue plus visible à travers tout le pays et plus apparente l'inadaptation de la politique, des structures et des attitudes présentes (*voir carte p. 94*).

Pendant la plus grande partie de ce siècle, la société sud-africaine a été structurée de façon à empêcher l'urbanisation des Noirs. Il était officiellement établi que les villes étaient pour les Blancs et que les Noirs n'étaient seulement dans les zones urbaines qu'en « séjours temporaires » et qu'ils devaient regagner leurs réserves rurales. Les implications et conséquences de ce principe ont été désastreuses pour la société sud-africaine. De plus en plus, l'idéologie de l'apartheid a été coupée de la réalité d'une Afrique du Sud moderne dotée d'une économie d'interdépendance du fait d'un accroissement irréversible du taux d'urbanisation, et d'interdépendance réciproque des Noirs et des Blancs entre eux.

Le développement d'une nouvelle stratégie d'urbanisation doit être considéré comme un processus et non comme un simple événement. Malheureusement, la réalité de la politique sud-africaine fait que les nombreuses possibilités de gestion urbaine sont étudiées progressivement, au détriment des millions de gens privés de droits. Trois phases de développement peuvent être distinguées.

- Le départ de la première phase a été marqué par l'ouverture du débat sur l'établissement de l'irréversibilité de l'urbanisation noire juste après 1976, et s'affirme avec l'abolition du contrôle sur les migrations en juin 1986 et la restauration partielle de la citoyenneté pour les Noirs. Après les événements de Soweto en 1976, la législation sur la présence, la condition et l'avenir des Noirs vivant en zones urbaines a commencé à se disloquer. A sa place émergeait alors une acceptation hésitante de la permanence des Noirs dans les « zones urbaines blanches ». L'abolition de l'*Influx Control Act* en 1986 donnait une dimension législative aux intentions du *Livre blanc sur l'urbanisation* du gouvernement. Elle annulait toutes les lois et réglementations qui contrôlaient la mobilité des Noirs dans l'Afrique du Sud urbaine et rurale, leur entrée dans les zones urbaines, leur présence et emploi dans ces zones, et leur possibilité d'en partir. Elle amendait aussi le *Slums Act*¹³ pour rendre ses dispositions applicables aux zones noires, et le *Illegal Squatting Act*.

Il y a une lacune considérable dans l'abolition du contrôle sur les migrations. Le gouvernement a lié la libre mobilité à la notion de citoyenneté sud-africaine, mais lorsque le Transkei, le Bophuthatswana, le Venda et le Ciskei sont devenus « indépendants », neuf millions de Sud-Africains noirs ont perdu leur citoyenneté. De ce fait, alors que quelque 14 millions de citoyens sud-africains noirs ont acquis une nouvelle liberté de mobilité grâce à l'abolition du contrôle, 6 à 8 millions de citoyens des TBVC, qui ne peuvent attester d'une résidence permanente en République d'Afrique du Sud, sont dans une position d'incertitude quant à

13. *Slum* signifie « quartier de taudis ».

leur existence légale propre, et ils sont sans doute désavantagés au regard de l'accès au marché de l'emploi sud-africain.

- La deuxième phase est caractérisée par un débat à plusieurs facettes sur le thème : « Où et comment l'urbanisation noire doit-elle s'opérer ? » En Afrique du Sud « blanche », la croissance urbaine noire est fondée sur le principe de ségrégation avec des townships officiels dans les zones métropolitaines et les petites villes, avec des installations officieuses dans et autour des townships officiels, avec des résidences libres et officieuses en zones vacantes urbaines et périurbaines, ou encore avec des occupations illégales dans les banlieues blanches des grandes zones métropolitaines. Dans les homelands, la croissance urbaine s'opère avec le développement de townships officiels, avec de grandes installations généralement officieuses sur les pourtours de zones urbaines blanches (par exemple, Winterveld, KwaNdebele, Inanda, Botshabelo...), ou avec des zones de résidence éloignées des centres économiques et urbains, où les gens vivent en grande densité et ne tirent aucun profit des revenus de l'agriculture. Considérant le pays dans son ensemble, la politique traditionnelle encourage l'urbanisation hors des zones métropolitaines et l'oriente vers les pourtours des homelands. A l'intérieur des zones urbaines, le *Group Areas Act* — aboli en 1991 — et les politiques de décentralisation et de déconcentration maintiennent le développement et l'habitat noir au niveau des townships, et poussent ainsi l'habitat supplémentaire hors des centres-ville à la périphérie de l'ensemble métropolitain.

- La troisième phase concerne la prise de décision : qui formule la politique en matière d'urbanisation, qui réalise et exécute cette politique, et quelle priorité a-t-elle au regard des dépenses publiques nationales ? Cette question soulève, entre autres, le problème crucial de la participation des Noirs aux décisions qui concernent leur avenir.

Ainsi, le développement d'une nouvelle stratégie d'urbanisation en Afrique du Sud est un processus complexe dont le succès paraît dépendre du progrès dans :

- la libre mobilité et la pleine citoyenneté pour tous les Sud-Africains, en comprenant les populations des TBVC ;
- à l'augmentation de la concentration urbaine. Cela signifie le renversement de la discrimination raciale et la possibilité d'installation dans toutes les zones rurales et urbaines ; le renversement de l'approche idéologique des problèmes de décentralisation industrielle et de déconcentration urbaine ; et, enfin, le renversement de la politique d'« indépendance » des homelands ;
- la pleine et égale participation de tous les Sud-Africains à tous les niveaux de prise de décision politique.

Les textes et politiques évoqués ci-dessus semblent constituer les bases d'un néo-apartheid qui vise à favoriser, dans la population noire, l'émergence de couches

moyennes de citadins permanents — comme si la discrimination raciale, dépassée, faisait place à la planification de la population active. Ces citadins noirs, « résidents urbains permanents » (par la naissance, la résidence continue et l'emploi), constitueraient en quelque sorte une « onzième ethnies¹⁴ ».

Il est vrai qu'une société urbaine noire s'est créée ces dernières années, rassemblant un Noir sur trois. Ces quelque 10 à 12 millions de Noirs sont juridiquement reconnus et vivent dans des townships dont plusieurs dizaines ont le statut de municipalité. La population de Soweto, par exemple, peut être divisée en deux grandes catégories : les « traditionnels » et les « occidentalisés ». Le groupe « traditionnel » est essentiellement constitué d'ouvriers, de domestiques et de chômeurs. Le groupe « occidentalisé », c'est la jeune classe moyenne noire en plein essor, employés, vendeurs, instituteurs, ouvriers qualifiés, journalistes, animateurs, hommes d'affaires et cadres. Ce sont des citadins à cent pour cent, dont on dit qu'ils n'ont aucun lien avec les homelands et les tribus, même si certains sont les enfants de représentants du groupe « traditionnel ». Ils sont matérialistes ; ils aspirent à vivre comme les Blancs, et ce qui les mobilise le plus semble être de gagner toujours plus d'argent ; ils ont adopté les critères occidentaux de réussite et de statut social.

Économiquement, leur consommation serait supérieure à celle du groupe blanc, et les grandes firmes nationales et multinationales ont bien compris l'enjeu qu'ils représentent : des consommateurs potentiels et une main-d'œuvre qualifiée et instruite. Aussi ces firmes — comme l'Anglo American Corporation — contribuent-elles à l'épanouissement d'une telle élite des townships, en participant financièrement et matériellement à la construction de logements confortables et d'écoles, et en créant des bourses à l'enseignement supérieur.

Du fait qu'ils disposent aujourd'hui de leurs propres structures médiatiques (radios, journaux, télévisions¹⁵, etc.) diffusant un message censé être commun à toutes les ethnies, celles-ci ont tendance à s'effacer. Cette détribalisation justifie que l'on parle d'une nouvelle « onzième ethnies » dont les valeurs sont bien souvent celles que leur apportent le cinéma et les médias en général. S'ils sont fiers d'être de « vrais Africains », ces Noirs sont donc très influencés par l'exemple des Noirs américains ; cette référence amène logiquement à prévoir de prochaines et toujours plus nombreuses revendications de droits et libertés.

Pourtant, on sait combien l'exemple de l'émancipation des Noirs américains ne peut être transposable à la situation sud-africaine, puisque ces esclaves avaient été forcés à un mélange pluriethnique, à un déracinement complet de leurs

14. Michel FOUCHER, *Hérodote*, n° 46, 1987.

15. Sur les quatre chaînes de télévision existantes, deux sont réservées aux Noirs.

cultures et origines tribales, ce que les Noirs sud-africains n'ont jamais connu¹⁶. De même, on peut rappeler que les chaînes de télévision « réservées » aux Noirs ne contribuent pas forcément à effacer le sentiment d'appartenance à une tradition et à une culture tribales ou ethniques, car l'une est en langue nguni et l'autre en langue sotho, entretenant par là même les différences.

Aussi les espoirs que l'on place dans le phénomène d'urbanisation noire sont-ils à relativiser, ce qui ne peut qu'encourager plus encore les différents acteurs de la vie politique et économique sud-africaine à développer leurs efforts, pour faire de ce qui est une chance considérable le facteur principal du changement sociologique.

Miser sur le développement des villes

L'Afrique du Sud fait face à trois défis majeurs. Le premier est le défi économique : augmenter son taux de croissance et de développement de façon à pouvoir fournir des millions de nouveaux emplois pour une importante et croissante population. Le deuxième défi concerne l'urbanisation. La société doit miser sur la dynamique du processus d'urbanisation noire de façon à faire de ce phénomène un instrument de développement national et d'épanouissement personnel. Le troisième défi est politique : construire une démocratie non raciale et par là les institutions nécessaires pour faire face au défi du développement économique et fournir les mécanismes pour gérer la croissance urbaine. Et les trois revendications nationales apparaissent toutes dans les villes. L'attention des décideurs nationaux devrait se tourner vers ces villes : leur place dans la structure sociale, comment elles doivent être administrées, et l'inter-relation qui existe entre la croissance urbaine et le développement rural et régional.

Le *Livre blanc sur l'urbanisation* (*White Paper on Urbanization*, WPU) du gouvernement, publié en 1986, est un document décisif. Il contient la première reconnaissance officielle de l'irréversibilité de l'urbanisation des populations noires dans leur ensemble. Il fournit également le cadre pour l'abolition légale du contrôle sur les migrations. Mais dans son essence même, le WPU est un document ambigu et, comme les événements l'ont déjà montré depuis 1986, un document de transition. Il est ambigu dans deux domaines fondamentaux : dans son attitude à l'égard des villes et de leur rôle dans le processus de développement urbain et national ; et au sujet de l'impact de la libre mobilité et de la restauration de la

16. Bien au contraire, l'apartheid et la politique des homelands ont plutôt été des facteurs de conservatisme de ces divisions ethniques.

citoyenneté sur l'actuelle politique sud-africaine rurale et urbaine. Dans un temps relativement court, il a été rattrapé par les événements. Depuis 1986, le gouvernement a dû changer de politique à l'égard du développement régional et de la résidence officielle, puis a aboli le *Group Areas Act* le 5 juin 1991.

Mais la pleine acceptation de l'urbanisation noire impose beaucoup plus que cela encore, c'est-à-dire un réexamen fondamental des villes sud-africaines et des politiques qui les affectent. Pour s'en convaincre, il est utile d'avoir à l'esprit certaines données démographiques importantes :

— pour 2010, la population totale de l'Afrique du Sud est estimée à 60 millions de personnes ;

— en logique avec la définition gouvernementale des groupes raciaux, la croissance de la population noire est plus rapide, ce qui devrait la porter en 2010 à 80 % de la population totale ;

— la principale modification géographique anticipée concerne les zones métropolitaines. Celles-ci comptaient en 1985 une population noire d'environ 9,3 millions. Ces mêmes zones, en 2010, auront un total estimé à 26,8 millions ;

— en 2000, l'Afrique du Sud comptera quatre villes principales dont la population sera aussi importante que le Witwatersrand aujourd'hui — c'est-à-dire 4 millions de personnes. Si l'on considère l'ensemble PWV (Prétoiria, Witwatersrand, Vereeniging) comme un seul et même complexe métropolitain — ce qu'il sera fonctionnellement —, la population totale du plus grand complexe sud-africain en 2000 sera de 12 millions d'habitants, et en 2010 de 16 millions.

On comprend mieux que réfléchir au sujet du PWV, par exemple, en tant que zone de 12 millions de personnes dans moins de dix ans, nécessite une certaine adaptation quant à la façon dont nous pensons les villes et leur avenir. En Afrique du Sud, comme partout ailleurs, les villes doivent jouer leur rôle historique de véhicule de modernisation. Les zones urbaines sont le cadre dans lequel la croissance économique doit se situer pour augmenter et maximiser la création d'emploi ; les bénéfices de l'agglomération urbaine doivent permettre de faire face à l'expansion démographique, et les Sud-Africains, blancs comme noirs, doivent apprendre à vivre ensemble sur des bases d'égalité.

Or, l'expérience internationale montre que la plupart des villes du tiers monde ne fonctionnent ni efficacement ni équitablement, ce qui entrave la croissance économique du pays tout entier. D'autres villes, en revanche, dans le monde développé, s'en sont sorties assez bien avec une population en forte augmentation, et ont vraiment été capables d'améliorer la qualité de vie de millions de citoyens urbains. De ce fait, la question fondamentale est de savoir si l'Afrique du Sud pourra adapter radicalement ses politiques de façon que les zones urbaines puissent changer, ne plus être des villes d'exclusion, de restriction, de contrôle, et par-

fois de déclin économique, mais des villes d'expansion, et de croissance économique pour le plus grand nombre.

C'est dans les villes que se joue, pour l'avenir de l'Afrique du Sud, la transition d'un régime à un autre très différent. Il est fondamental de noter que l'action du gouvernement — qu'elle soit positive (réformes engagées, politique de décentralisation...) ou négative (manière de fermer les yeux sur certaines pratiques officieuses et illégales) —, et si elle ne paraît pas toujours en être à l'origine, accompagne très largement ce mouvement.

De même que les Blancs ne peuvent pas vivre sans les Noirs — et réciproquement —, en Afrique du Sud, il semble que la combinaison plus ou moins harmonieuse et parfois décalée dans le temps des initiatives noires avec la tentative d'une « géopolitique de transition » du gouvernement est en réalité l'instrument et l'incitateur d'un projet géopolitique pour l'avenir.

Il est vrai que beaucoup de Blancs considèrent, sans être d'extrême droite, qu'ils paient très cher pour offrir aux Noirs un développement qu'ils refusent souvent¹⁷. Ils voient le Noir comme « un irresponsable qui brûle les écoles qui lui sont construites [...], qui doit nourrir ses trois ou quatre femmes et [...] ne peut payer une éducation correcte à ses vingt-cinq enfants », etc.

Cependant, beaucoup de Blancs sont persuadés que la réforme constitutionnelle n'est pas une priorité et que ce sont surtout des critères d'ordre sociologique, comme l'éducation — celle des Blancs comme des Noirs — ou le message diffusé par les médias qui pourront changer les perceptions réciproques. En cela, le gouvernement a clairement l'intention de faire adopter, par référendum populaire, une nouvelle Constitution dans des délais assez brefs¹⁸, ce qui ne l'empêche pas de compter sur le temps nécessaire à cette nouvelle éducation pour, là encore, accompagner les réformes.

Pour disposer de ce temps, il compte sur le désintérêt stratégique des États-Unis et de l'ex-Union soviétique (lesquels se sont désengagés du continent africain pour s'occuper de négociations de désarmement et de problèmes intérieurs considérables) et sur celui évident de l'Europe occidentale (trop occupée, elle, par les échéances communautaires et l'évolution de ses voisins de l'Est). Seul subsiste un intérêt économique de la part de ces pays, même s'il est vrai que l'économie sud-

17. En Afrique du Sud, 500 000 contribuables, soit moins de 1,7 % des contribuables sud-africains, paient 73 % des impôts recouverts.

18. On a parfois pu lire que la Namibie était peut-être un test constitutionnel que l'Afrique du Sud observerait avec beaucoup d'attention ; en effet, le projet de Constitution de la Namibie a été rédigé par trois constitutionnalistes sud-africains ; mais cela ne permet pas pour autant la comparaison puisqu'on ne rencontre pas en Afrique du Sud un phénomène de domination numérique aussi important que celui de l'ethnie Ovambo en Namibie.

africaine est actuellement en difficulté. « L'Afrique du Sud est un pays en voie de développement qui devrait être reconnu comme tel par les hommes politiques occidentaux », a déclaré M. Pik Botha, ministre des Affaires étrangères.

Sur un plan plus régional, le désengagement occidental du continent africain et la politique de démantèlement de l'apartheid amènent les pays voisins à revoir leur position vis-à-vis du pôle régional que constitue l'Afrique du Sud. Le moyen, pour les Sud-Africains, d'être à nouveau acceptés dans le monde occidental semble passer par l'Afrique subsaharienne : la « locomotive économique » de l'Afrique fournit ainsi 42 % de la production industrielle et 66 % de l'électricité du continent ; un groupe sud-africain d'expansion commerciale pour l'Afrique (l'ABDG) a été créé ; etc. Il n'y a pour ainsi dire plus de « pays de ligne de front », et les pays africains en général envisagent le rétablissement très prochain de relations diplomatiques. Il n'est d'ailleurs pas surprenant de constater que la Côte-d'Ivoire d'Houphouët-Boigny montre l'exemple depuis la décision du 7 avril 1992 de nouer des relations diplomatiques, le président ivoirien ayant d'ailleurs toujours refusé de condamner trop violemment l'Afrique du Sud de l'apartheid en conseillant à ses homologues africains de balayer devant leur porte : « La différence entre le système sud-africain et nos systèmes politiques respectifs, c'est que l'apartheid sud-africain se voit à l'œil nu grâce aux couleurs de peau ! », déclare Houphouët-Boigny. De même, les retrouvailles, le 9 avril dernier, entre ces deux géants du continent que sont le Nigéria et l'Afrique du Sud ne sont sans doute qu'un premier pas vers l'adhésion prochaine et souhaitable de celle-ci à l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

C'est donc dans ce contexte et avec une liberté d'action et de moyens accrue que l'Afrique du Sud a des chances de mener à bien, et sur le moyen terme, une politique intérieure, régionale et internationale saine.

P.S. — Si, toutefois, s'apaisent, au sein du groupe noir, les affrontements entre les diverses tendances politiques et entre les différents groupes ethniques. Le 20 avril 1992, devant une foule évaluée à 800 000 personnes, De Klerk, Mandela et Buthelezi ont adjuré leurs partisans de mettre fin à des luttes aveugles et fratricides. Mais il y a eu le 19 juin le massacre de Boipatong (près de Johannesburg) perpétré par l'Inkatha — plus de 40 morts —, ce qui a entraîné la rupture des négociations entre Mandela et De Klerk et la grève générale des travailleurs noirs les 3 et 4 août. — Y.L.

Les Zoulous et l'Inkatha

*François Lafargue**

On sait que depuis l'abandon progressif de la politique d'apartheid, de violentes tensions déchirent la population noire. Résultats de provocations d'extrémistes blancs ou réapparition de vieilles rivalités tribales ? Toujours est-il que de sanglants affrontements opposent principalement les Zoulous organisés dans leur parti, l'Inkatha, aux Xhosas, qui forment un groupe presque aussi nombreux et qui sont majoritaires au sein de l'ANC.

Les Zoulous, avec plus de sept millions d'individus sont la première ethnie noire d'Afrique du Sud, et ils se trouvent principalement dans le cadre de la province du Natal, sur le versant sud-est des Drakensberg, dans une région de montagnes et de collines qui dominant la plaine côtière : 60 % du groupe zoulou sont concentrés dans le bantoustan du Kwazoulou qui compte environ 3,8 millions de personnes. Ce « foyer national » morcelé en une quinzaine de parcelles, progressivement délimité à partir de 1951, leur fut assigné comme territoire autonome en 1971. Il est demeuré une contrée rurale, assez fortement peuplée : 21 habitants au kilomètre carré, ce qui est relativement important compte tenu du relief assez accidenté. La population se concentre principalement dans les vallées (celles du Mzimkulu, du Mkomazi et de la Tugela) où elle fait des cultures vivrières plus ou moins irriguées et du petit élevage. Les Zoulous urbanisés vivent au Natal, principalement aux environs de Durban, dans des townships noirs (Imanda, Kwamashu, Umlazi), dans la région houillère de Vryheid (Madadeni, Osizweni) ou aux abords du port de Richard's Bay. Cependant, depuis deux décennies, des zones industrielles ont été aménagées au Kwazoulou même, notam-

* Centre de géopolitiques, université Paris-VIII.

ment à Embali, à Edendale. Par ailleurs, un grand nombre de Zoulous vivent au Transvaal, au sein du triangle industriel Prétoria-Witwatersrand-Vereeniging, où ils formeraient environ le cinquième des 6,5 millions d'habitants que compte cette grande agglomération.

La grande histoire des Zoulous

Pour comprendre l'attitude des Zoulous au sein de la population noire, il faut tenir compte de leurs représentations historiques et du rôle géopolitique que leurs chefs pensent pouvoir jouer dans la nouvelle Afrique du Sud. La plupart des Zoulous savent qu'ils sont les héritiers d'une grande histoire, et celle-ci est devenue un mythe guerrier méthodiquement inculqué et proclamé.

Les tribus zouloues, qui appartiennent à la famille linguistique des Nguni (comme les Xhosas et les Swazis) venue sans doute vers le X^e siècle des hauts plateaux d'Afrique orientale, commencèrent à atteindre la plaine du Natal, plusieurs siècles plus tard. En 1787, un chef zoulou, Senz Angakowa, répudia son épouse Nandi, coupable de lui avoir donné un fils considéré comme illégitime, Chaka. Honni et banni, ce dernier fut recueilli par Dingiswayo, le chef d'une autre tribu zouloue, les Metwa. Chaka, par son courage et son habileté, s'imposa bientôt à la tête des guerriers et il devint le chef de cette tribu après la mort de son père spirituel. Héros sanguinaire et tacticien hors pair, Chaka, le « Napoléon noir », imposa son autorité aux autres tribus zouloues et il soumit les jeunes Zoulous (de 15 à 35 ans) jusqu'à leur mariage à une sorte de long service militaire et les organisa en véritables régiments, les *impis*. Sous son règne (1818-1828), les Zoulous conquièrent de vastes étendues de terre, imposèrent leur domination aux Swazis, aux Xhosas et aux Sothos du Sud et surtout s'emparèrent d'un grand nombre de captifs qui furent vendus comme esclaves. Après des folies sanguinaires, Chaka mourra en 1828, assassiné par son demi-frère, Dingane, qui lui succéda au Natal. Les frères et les lieutenants de Chaka continuèrent les conquêtes par les mêmes méthodes de terreur, mais ils décidèrent de se séparer et d'agir chacun pour leur propre compte : ainsi l'un d'eux, après avoir passé le Limpopo, fonda dans l'actuel Zimbabwe le royaume Matabele ; un autre remonta encore plus au nord et fonda un royaume dans les environs des lacs Victoria et Nyassa. L'ensemble de ces raids, comme la fuite des populations terrorisées qu'ils provoquaient, est connu sous le terme zoulou de *Mfécane*, qui signifie tout à la fois broyage et dispersion. Cela provoqua le dépeuplement de vastes régions du Veld, où les Boers, venus du Cap, poussèrent bientôt leurs troupeaux lors du Grand *Trek* (1834).

En 1837, un certain nombre de ces Voortrekkers (pionniers) arrivèrent au Natal

et leurs chefs sont reçus en audience par Dingane dans sa capitale Umgungundhou, au cœur du royaume zoulou. Il les autorise à s'installer sur ses terres, mais lors d'un second périple, Pat Retief et ses soixante compagnons boers sont tués par les guerriers zoulous. Pour venger ce massacre, les Boers vont affronter les soldats de Dingane et, le 16 décembre 1838, 3 000 Zoulous sont tués à la fameuse bataille de Blood River. C'est leur première défaite, mais ils ne sont armés que d'arcs, de sabres et de sagaies alors que les Blancs ont des fusils. Dingane sera ensuite tué par les Swazis. Après une période de crise dynastique, un nouveau grand roi zoulou, Cetshwayo, est intronisé en 1873 et il met bientôt sur pied une armée forte de 50 000 guerriers. Agissant de sa propre initiative, le haut commissaire britannique envoya en 1878 un ultimatum à Cetshwayo de dissoudre cette armée et, n'ayant pas reçu de réponse, une colonne de soldats britanniques fut lancée en pays zoulou. Malgré ses fusils, elle subit une grave défaite à Isandhlwana (22 janvier 1879) et il fallut de gros renforts et plus de six mois de campagne pour venir à bout des Zoulous et s'emparer de leur roi. A Londres, à la Chambre des communes, il fut largement débattu des difficultés de cette guerre zouloue, Gladstone en tirant argument contre Disraeli, et cela contribua à renforcer la célébrité guerrière des Zoulous, bien au-delà de l'Afrique du Sud.

C'est de toute cette histoire que les Zoulous sont aujourd'hui si fiers : non seulement ils ont vaincu les autres peuples noirs, mais en Afrique du Sud aucun autre peuple noir n'a autant combattu les Blancs, à une époque où pourtant ces derniers étaient les seuls à avoir des armes à feu. Aujourd'hui, pour perpétuer le souvenir de leurs combats d'antan, les Zoulous, lorsqu'ils manifestent, revêtent leurs anciennes parures de bataille et brandissent encore leurs armes traditionnelles, en entonnant l'*Izibongo*, leur vieux chant de guerre.

Certes, depuis la fin du XIX^e siècle, l'histoire zouloue est moins célèbre : les Britanniques commenceront par morceler l'ensemble zoulou en treize petites chefferies et chercheront à les opposer, non sans succès, les unes aux autres. Puis craignant que ces rivalités ne dégénèrent en un large soulèvement, ils reconstituèrent sous leur protectorat la monarchie zouloue en 1887, avant d'annexer son territoire à la province du Natal en 1897. Mais, comme dans la plupart des autres groupes noirs, la concurrence continua entre les différents clans et familles principales. Cependant, en 1906, une révolte éclata, pour des raisons fiscales, sous l'impulsion d'un petit chef, Bambata, mais elle fut rapidement matée : 3 000 Zoulous furent tués.

C'est en 1928 que sera créé, à l'initiative du roi zoulou Salomon (1913-1933), le mouvement Inkatha Ka Zoulou. A l'origine, il s'agissait d'intervenir dans des questions foncières et d'essayer de racheter aux Blancs certaines terres. Puis l'Inkatha est aussi devenu un mouvement culturel et politique, et ce d'autant plus

qu'avec l'arrivée au pouvoir du National Party et le lancement de la politique d'apartheid, il fut question de créer des homelands pour les différents peuples noirs d'Afrique du Sud. Aussi le gouvernement de Prétoria devint-il favorable aux mouvements qui marquent l'individualité culturelle et politique de chacun d'eux. L'Inkatha en profita pour se développer, mais sans pour autant accepter que le Kwazoulou, le homeland institué en 1977, devienne un État « indépendant ». En revanche, bien que les Xhosas — les grands rivaux des Zoulous — soient devenus majoritaires au sein de l'ANC, le principal mouvement de lutte contre l'apartheid, il y eut tout de même une majorité de Xhosas pour mener jusqu'au bout la politique d'apartheid et accepter, en 1970, la transformation en États théoriquement indépendants des deux homelands où ils sont majoritaires, le Transkei d'abord, puis le Ciskei.

Par la suite, au fur et à mesure que s'est développée la tension entre l'ANC à majorité Xhosa et les partisans de l'apartheid, ces derniers ont cherché à accentuer la rivalité entre les deux principaux groupes noirs. La grande histoire zouloue a été maintes fois citée, ne serait-ce que pour rappeler les massacres perpétrés par les armées de Chaka aux descendants des peuples qu'il avait vaincus. L'Inkatha, le parti zoulou, n'a pas été sans profiter de la bienveillance des différents pouvoirs blancs. Ces dernières années, un des signes de ce rapprochement n'est-il pas le succès médiatique, jusqu'en Europe et aux États-Unis, du chanteur Johnny Clegg, surnommé le « Zoulou blanc », qui interprète sur scène des chants et danses de guerre zoulous, sous prétexte de manifestations anti-apartheid ?

L'Inkatha

Ce nom Inkatha mérite attention. Il revêt une connotation affective et mystique dans l'univers zoulou. L'*inkatha* désigne en effet un cercle tressé en tissu ou en herbe utilisé pour le transport des charges sur la tête des femmes. Mais la seconde signification est plus ésotérique, l'*inkatha* désigne un cercle, un anneau magique composé d'herbes choisies par un sorcier. Cet anneau assure à la tribu la loyauté de son porteur. L'*Inkatha ya ka zulu* signifie ainsi l'anneau symbole du peuple zoulou. Avec le prétexte de racheter des terres aux colons blancs, le mouvement Inkatha a pour mission de perpétuer la dynastie royale, de pérenniser les traditions zouloues, et de préparer un futur État zoulou.

C'est à l'orée de la décennie soixante-dix que la singularité zouloue s'est réveillée et une stratégie originale se manifeste. Ici, un homme va s'ériger en Inkosi, chef

des Zoulous, Mangosuthu Gatsha Buthelezi¹. Petit-fils du roi Dinizoulou, Gatsha Buthelezi devint, conformément au protocole rituel, conseiller du roi Cyprian qui avait accédé au trône zoulou en 1951. Conseiller certes, mais non confident. En effet, pour G. Buthelezi, les héritiers de la couronne zouloue (le roi Cyprian, puis en 1968 son fils Goodwill Zwelithini) doivent se tenir en retrait du débat politique public. Règle à laquelle déroge Cyprian qui entérine le *Bantu Authorities Act*² et qui, à l'instar de son fils, s'avère favorable à l'indépendance du bantoustan Kwazoulou. Hostile à cette émancipation factice, Gatsha Buthelezi va adopter, dès 1970, une attitude ambiguë se résumant ainsi : *ni ralliement, ni reniement*. Ni confiance abusive envers Prétoria, ni défiance excessive envers celui-là.

Gatsha Buthelezi se veut un fervent opposant à l'apartheid et à la politique de Prétoria qui prône l'« indépendance » bâclée et bradée du Kwazoulou dont il est Premier ministre. Il refuse cette prétendue émancipation pour maintes considérations. En premier lieu, l'émiettement du bantoustan (on comptait alors quarante-quatre parcelles), ce qui entrave tout développement économique, condition *sine qua non* d'une authentique liberté politique. Cette « indépendance » signifie l'indigence, car les principaux foyers industriels se situent en dehors du Kwazoulou (bassin houiller de Vryheid, ports de Richard's Bay et de Durban). Pour Gatsha Buthelezi, seule la synergie des économies des dix bantoustans pouvait contraindre Prétoria à se montrer plus conciliant. Aussi, afin de diffuser ses idées, il constitue le Black Unity Front, dont la mission est de permettre une concertation entre les autorités des dix homelands.

Toutefois des nuances notables se font jour. Pour le Xhosa Kaiser Matanzima, le Premier ministre du Transkei, la fédération de ces États noirs doit, non pas précéder l'indépendance, mais se constituer *a posteriori*. Deux années plus tard, ce mouvement s'élargit et le Black Unity Front modifie sa dénomination en South African Black Alliance (SABA) et accueille en son sein, outre les responsables du Labor Party, de l'Indian Reform Party, ceux du Kangwane, du Qwaqwa et du Gazankulu. Mais certains protagonistes, subodorant déjà l'hégémonie zouloue, quitteront la SABA, qui ne survivra pas. Durant cette décennie soixante-dix, où G. Buthelezi tente vainement d'associer les mouvements hostiles à Prétoria, il symbolise la résistance intérieure en étroite association avec l'ANC, le Congrès national africain, rappelant son adhésion lorsque Albert Luthuli³ le présidait.

1. Gatsha Buthelezi est, en 1968, le chef de l'autorité régionale regroupant les tribus Buthelezi, Ximba, Mpungose et Ndébélé. Deux ans plus tard, les dix-sept autorités régionales s'unissent, pour constituer le Kwazoulou, dont le conseiller exécutif est G. Buthelezi. Ce dernier devient Premier ministre quand le homeland accède à l'autonomie en 1977.

2. Voté en 1951, le *Bantu Authorities Act* prévoit d'instaurer des structures pour l'administration locale des Noirs, simple prélude à la création des foyers nationaux.

3. Le Zoulou Albert Luthuli (1898-1967), alors président de l'ANC, se vit décerner le prix Nobel de la paix en 1960 pour son action non violente contre la ségrégation.

L'Inkatha s'allie alors au mouvement de Nelson Mandela, épousant même ses emblèmes. Toutefois, ce mariage tourne court rapidement.

Ce divorce avec l'ANC est motivé par maintes animosités. L'Inkatha qui, après une léthargie de trois décennies, était ranimé par G. Buthelezi en 1975, demeure isolé par son ethnicité, n'ayant ni su ni voulu effacer sa spécificité zouloue. En revanche, l'ANC, grâce à son aura médiatique, aspire à rassembler tous les peuples noirs du pays et surtout à dépasser les clivages ethniques puisque, si les Xhosas sont prépondérants au sein du mouvement, les autres minorités sont aussi représentées. S'ajoutent des divergences idéologiques, car l'ANC, où les communistes sont très influents, a adopté un discours ouvertement marxiste, ce que refuse Buthelezi. Aussi ce dernier va-t-il rallier Prétoria en stigmatisant la violence et en condamnant la révolution prônée par l'ANC. Et, paradoxalement, le descendant de Chaka le Conquérant va invoquer Gandhi le pacifique, en se faisant l'apôtre de la conciliation avec les Blancs.

Le rapprochement entre Zoulous et Afrikaners connaît son apothéose en 1983 lors de la rencontre entre Pieter Botha et Gatsha Buthelezi à Stellenbosch. Hostile aux actions violentes fomentées par l'ANC, l'Inkatha apparaît alors conciliant envers les Blancs. Cette même année, tandis que Nelson Mandela gît dans sa geôle, Buthelezi peut savourer son pragmatisme à la table de Ronald Reagan dont il est l'hôte. Cette rencontre à Washington le consacre comme l'interlocuteur pondéré et raisonné de la communauté blanche. Au demeurant, un an plus tard, le Premier ministre du Kwazoulou approuve les initiatives politiques de Pieter Botha (octroi du droit de vote aux Noirs à l'échelon municipal) et, la même année, il donne son onction aux accords de N'Komati⁴.

Aujourd'hui, tandis que F. De Klerk, conforté par le référendum du printemps 1992, abolit l'apartheid, Gatsha Buthelezi aspire à tenir un rôle cardinal dans le pays, notamment par le biais de l'Inkatha. L'Inkatha, parti sans équivalent en Afrique du Sud, encadre, régit, contrôle l'ethnie zouloue. La simple allocation ou l'attribution d'un emploi, d'une habitation passe par l'adhésion à l'Inkatha. Ce mouvement présente un double visage, l'un social et culturel veillant sur le Kwazoulou, l'autre plus politique.

Au sein du Kwazoulou, l'Inkatha et ses promoteurs ont su utiliser l'apartheid, ce système honni, à leur profit. Quand la vie quotidienne est placée sous le signe de la requête (permis de travail, de résidence, de logement à obtenir), la possession de la carte de l'Inkatha facilite les démarches. Aussi ce mouvement, phagocytant l'administration, étend inlassablement son emprise sur le Kwazoulou.

4. Par cet accord signé en 1984 avec le Mozambique, l'Afrique du Sud s'engage à ne plus aider la guérilla opposée aux autorités de Maputo, et obtient un engagement similaire à l'encontre de l'ANC.

Le système de la *lobola* est significatif. Issue des traditions Nguni où le fiancé devait offrir à la famille de sa future épouse une dot en bétail, la *lobola*, celle-ci s'est rénovée. Aujourd'hui, la dot est devenue l'instrument de domination de l'Inkatha sur les populations juvéniles. En effet, les Zoulous salariés, peu ou mal rétribués, éprouvent maintes difficultés à honorer cette *lobola* dont le montant peut être équivalent à six mois de salaire. Aussi les agents de l'Inkatha jouent le rôle d'intermédiaires entre le fiancé et les parents de la dulcinée afin de réduire le montant de la dot. Puis l'Inkatha lui rappelle que son adhésion peut lui faciliter l'accès au réseau bancaire. Endetté mais marié, le Zoulou demeure ainsi dans l'orbite du mouvement.

Cette *lobola*, en réalité, n'est pas la première rencontre entre le Zoulou et l'Inkatha. Dès l'enfance, il a été initié à l'esprit des ancêtres. L'enseignement idéologique, la pratique de l'art militaire ont rempli les journées des adolescents. Parallèlement au système scolaire traditionnel, l'Inkatha a créé une organisation spécifique pour les jeunes, les Youth Brigades. Les garçons, après un apprentissage politique, se voient confier l'encadrement des *impis*. Ces groupes de militants, allusion non déguisée aux régiments de Chaka, sillonnent les cités du Natal, punissant les réfractaires ou les opposants contestataires.

Ces *impis* sont recrutés essentiellement dans les zones rurales. Travailleurs isolés dans les hôtels à proximité des grandes villes, ces Zoulous vivent en communauté, et succombent aisément aux sirènes de l'Inkatha, qui leur octroie toutes les autorisations nécessaires et un pécule supplémentaire lors de leur retour au village natal. La mobilisation et la manifestation de ces *impis* sont souvent meurtrières. En attestent les émeutes anti-indiennes de Durban en été 1985 et celles fomentées contre les Mpondos quatre mois plus tard. Pour leur part, les femmes sont devenues un élément cardinal de la vie du Kwazoulou. Pendant que leurs maris travaillent ou résident à l'extérieur du bantoustan, il leur incombe la mission de diffuser et d'inculquer le message de l'Inkatha.

L'autre visage de ce mouvement est plus politique. Afin de se conformer aux nouvelles dispositions législatives, G. Buthelezi a entrepris en 1990 de modifier les statuts de l'Inkatha qui est entré dans l'arène électorale en devenant un parti politique. Nouvelle mission, nouvelle dénomination, IFP, l'Inkatha Freedom Party, prône une démocratie non raciale et se déclare favorable à l'économie de marché. Au demeurant, G. Buthelezi prend en considération deux paramètres.

Les discussions électorales atténueront la virulence politique affichée par les populations noires. En effet, toutes les ethnies, du moins leurs dirigeants, sont conscientes que le pays ne vit que de la technologie des Blancs qui constituent la matrice économique du pays. Certes, frustrés et méprisés, les jeunes Noirs, par sympathie ou par dépit, peuvent voter pour un mouvement prônant la libération

par la révolution, à l'instar des positions qu'a eues l'ANC. Cette population (50 % des Noirs sont âgés de moins de 21 ans) constitue un vivier pour la démagogie, mais le droit de vote n'est accordé qu'à 18 ans. Les Noirs jeunes et défavorisés ne sont donc qu'une minorité de l'électorat.

Enfin, ces dernières années ont vu l'éclosion, dans diverses ethnies, d'une bourgeoisie noire forte de 50 000 personnes environ, viscéralement hostile aux idées subversives. Et ce corps social se tournera logiquement vers l'Inkatha si celui-ci se dépouille de ses oripeaux de terreur et de frayeur. Ce tissu interstitiel est harmonieusement réparti dans toutes les ethnies. Pour les Zoulous, cette caste d'entrepreneurs a initié notamment les projets de développement de la ville de Mandini, à proximité de Richard's Bay. Surtout, le Kwazulou Finance and Investment Corporation (KFC) tient un rôle cardinal en aidant les artisans à élaborer des plans de financement et en les conseillant judicieusement dans leurs investissements.

Gatsha Buthelezi récuse la vision de l'ANC, pour qui seul l'État unitaire est salutaire. L'Inkosi, qui entend conserver ses prérogatives sur son peuple zoulou, dont il serait départi dans un cadre centralisé, aspire à reconstituer le Zoulouland traditionnel au sein d'un État fédéral. Ainsi G. Buthelezi approuve-t-il l'action de F. De Klerk et notamment ses projets de présidence collégiale et de Parlement bicaméral. Le président sud-africain prône l'instauration d'un État fédéral respectant ainsi les particularismes ethniques. Première innovation prévue, l'élection, avec pour principe « un homme, une voix », d'une Assemblée nationale dont les prérogatives seraient fortement atténuées par une chambre haute composée, pour sa part, de membres désignés au sein des neuf régions autonomes encore à définir. Seconde nouveauté, la création d'un Conseil d'État (composé de trois à cinq personnes), exécutif collégial auquel incomberont les responsabilités de l'actuel chef d'État. Ce dernier alors désigné par ses pairs se verra conférer un rôle purement honorifique.

A moyen terme, fort de ses 7,2 millions de sujets zoulous, devant une ANC enlisée dans ses querelles idéologiques, avec une minorité blanche et une bourgeoisie aspirant l'une et l'autre à la quiétude, Gatsha Buthelezi peut apparaître, au sein de cette instance fédérale, comme le *primus inter pares*.

Pour que ses ambitions se concrétisent, l'Inkatha doit apparaître comme un mouvement œcuménique, sensible aux aspirations des autres minorités. Or, ce mouvement est souvent stigmatisé pour son caractère mono-ethnique. Cependant, 200 000 Blancs (13 %) appartiendraient au mouvement, côtoyant 1,3 million de Zoulous. Cependant, ces Blancs sont essentiellement des anglophones qui résident au Natal et qui constituent l'électorat traditionnel du parti démocratique. Avec eux, en 1986, G. Buthelezi a lancé le projet de l'Indaba : des négociations

visent à fusionner l'administration du Natal et du Kwazoulou. Ce « KwaNatal » pourrait s'ériger comme un pôle de calme et de prospérité dans une Afrique du Sud agitée. L'Indaba ne se présente pas comme une menace de sécession, mais comme un recours en cas d'implosion.

Qui est, *in fine*, Mangosuthu Gatsha Buthelezi ? Né le 28 août 1928 à Mahlabathini, dans le nord du Natal, G. Buthelezi est issu de la famille royale zouloue, par sa mère Constance Magogo Zulu, petite-fille du roi Cetshwayo. Par son père Mathote Buthelezi, il est le petit-fils du grand chef Munyama Buthelezi, le Premier ministre de Cetshwayo. G. Buthelezi n'a pas une vision du monde restreinte au continent africain, ses différents voyages (États-Unis, Grande-Bretagne, Taiwan) l'ont convaincu des vertus de l'économie de marché. Sa formation juridique (diplômé de droit de l'université de Fort Hare) a été confortée par son expérience de la gestion du Kwazoulou depuis deux décennies. Psychologiquement, sa personnalité est enveloppée d'un halo d'ambiguïté. Ses thuriféraires insisteront sur son rôle évoqué précédemment de pondération et de conciliation, que ses détracteurs appelleront hésitation. En réalité, ce père de sept enfants, anglican, inscrit son action politique dans le temps. Il œuvre non pour lui, mais pour la pérennité de la monarchie zouloue. Son fils lui succédera à la tête du clan Buthelezi et perpétuera son action. Gatsha Buthelezi a démontré sa lucidité et sa maturité en évitant de se fourvoyer dans les excès de l'ANC. Tout en s'opposant, G. Buthelezi a su se poser en prétendant. Cette quête du pouvoir est l'ultime phase d'une revanche qui n'ose avouer son nom. Mais Gatsha Buthelezi ne pourra s'imposer qu'en démontrant que cette revanche ne sera pas vengeance.

Cependant, les prétentions de l'Inkosi et la montée en puissance des Zoulous ne peuvent que raviver les haines et les peurs ancestrales d'autres ethnies. Par ailleurs, au sein même du groupe zoulou, la participation active des *impis* aux violences qui ensanglantent depuis quelque temps la population noire et les preuves de la collusion de certains groupes de l'Inkatha et des groupes blancs les plus extrémistes ne sont pas sans troubler de nombreux Zoulous qui déplorent ces violences et approuvent l'évolution de Nelson Mandela et sa collaboration aux réformes conduites par F. De Klerk. Aussi un sérieux malaise est-il maintenant sensible au sein de l'Inkatha.

L'Égypte et le Soudan au lendemain de la guerre du Golfe

*Habib Ayeb**

En février dernier, presque une année, jour pour jour, après la guerre de l'Irak, l'Égypte et le Soudan ont fait bouger des troupes à l'extrême est de la ligne des frontières politiques, vers le « triangle de Halaïb », que chacun des deux États considère comme faisant partie intégrante de son territoire national¹. Heureusement les militaires sont restés à une distance suffisamment grande pour éviter l'affrontement, les diplomates ayant repris l'initiative pour tenter de trouver une solution à la crise.

Le conflit sur la démarcation des frontières ressort périodiquement à l'occasion de chaque malentendu politique, entre Le Caire et Khartoum, et cela depuis les premières années de l'indépendance du Soudan en 1956. Ce fut le cas notamment en 1958, en 1985 et 1986 et enfin en 1992. Ce conflit épisodique sur les frontières est en quelque sorte « le voyant » des relations égypto-soudanaises : dernièrement, il s'est mis au rouge !

La dernière crise a commencé le 19 janvier 1992, lorsque Khartoum signa un accord pour la recherche et l'exploitation du pétrole avec International Petroleum Corporation dans la région de Halaïb, au nord du 22^e parallèle considéré habituellement comme la frontière politique entre l'Égypte et le Soudan. L'Égypte fit alors savoir aux différentes sociétés pétrolières que cette région n'était pas soudanaise en vertu d'un accord, signé en 1899, et qui situait la frontière égypto-soudanaise le long du 22^e parallèle (voir plus loin). Ce à quoi les Soudanais répondirent en rappelant qu'un second accord, conclu en 1902, faisait correspondre la

* Centre de géopolitiques, université de Paris-VIII.

1. Voir ci-dessus les éléments du conflit frontalier qui oppose les deux États.

frontière politique avec la « frontière administrative », ce qui faisait de la région de Halaïb un territoire soudanais. Les négociations continuent entre les deux capitales, mais la nature des relations actuelles, qui furent très tendues pendant la dernière guerre du Golfe, ne laisse pas espérer une solution à l'amiable. Pour comprendre la situation actuelle, il serait utile de revenir sur l'évolution de ces relations égypto-soudanaises en mettant l'accent sur la période contemporaine. Les relations antérieures à l'indépendance du Soudan sont clairement exposées dans l'article de Gérard Prunier².

Halaïb : frontière ou signal d'alarme ?

Halaïb est un triangle de 18 000 kilomètres carrés situé au nord du 22^e parallèle sur la côte de la mer Rouge (500 kilomètres de côtes), région riche en ressources minières, notamment le phosphate, le manganèse et le pétrole. Atouts dans la zone aride, les montagnes qui atteignent 1 800 mètres et la particularité d'avoir deux saisons de pluies, en hiver et en été, donnent une couverture végétale relativement riche qui fait de la région un lieu d'attraction pour les populations de pasteurs ou semi-pasteurs des tribus Bedja, comme les Ababdas et les Bacharins. Or, deux frontières délimitent cette zone. La première, issue de l'accord signé le 19 janvier 1899 entre l'Égypte et la Grande-Bretagne, fixe la frontière du Soudan (limite nord du condominium anglo-égyptien) au 22^e parallèle³. Cette première frontière est considérée par les Égyptiens comme étant la frontière politique égypto-soudanaise. La seconde, dite « frontière administrative », découle des termes d'un arrêté anglo-égyptien, en date de 1902, qui soumet les tribus Bedja vivant au nord de la frontière de 1899 — comme celles qui vivaient au sud — à l'autorité « soudanaise ». De la confusion de ces deux traités découle une situation géopolitique assez particulière : dans ce triangle, la population est théoriquement soudanaise, mais la terre est sous souveraineté égyptienne. « Il en est résulté que cette région Bedja échappe au contrôle soudanais et est devenue une aire de contrebande très active, trafic de drogue en particulier⁴ »... et d'armes.

Le premier conflit ouvert entre l'Égypte et le Soudan sur les problèmes de frontières eut lieu en 1956, juste deux années après l'indépendance de ce dernier. A l'époque, Khartoum s'est servi de ce sujet comme moyen de pression sur Le Caire,

2. Publié dans ce même numéro d'*Hérodote*.

3. Cette ligne constitue en fait la limite nord de la révolte mahdiste contre la présence égyptienne au Soudan.

4. Michel FOUCHER, *Fronts et frontières*, Fayard, Paris, 1992, p. 190.

qui avait commencé le chantier de construction du haut barrage, pour forcer Nasser à conclure un nouveau traité de partage des eaux du fleuve (un ancien accord, signé en 1929, accordait au Soudan 4 milliards de mètres cubes d'eau contre 44 pour l'Égypte sur une crue annuelle moyenne de l'ordre de 84 milliards de mètres cubes d'eau) avant de pouvoir entreprendre l'édification du barrage sur le Nil. Cette « carte » de pression, aux mains des Soudanais, était d'autant plus importante que dans la vallée même du Nil, au sud du 22^e parallèle, une autre enclave posait problème. Il s'agit d'une zone située le long du fleuve qui devait être inondée par le lac Nubie⁵ et dont la population est sous contrôle égyptien alors que la terre était, selon les deux accords cités ci-dessus, sous contrôle soudanais.

Pour bien montrer sa détermination, le gouvernement soudanais fit en 1958 de la région de Halaïb une circonscription électorale en vue des élections législatives qui devaient avoir lieu la même année. Devant l'insistance du gouvernement de Khartoum, Nasser, qui avait considéré cette région comme circonscription électorale en vue du référendum sur l'unité égypto-syrienne, massa des troupes sur les frontières entre les deux États et menaça de « régler le problème par la force ». Devant la résistance des Soudanais aux menaces du Caire et l'intervention des États arabes, Nasser fit marche arrière⁶. Quelques mois après, le Soudan accepta la construction, par l'Égypte, du haut barrage d'Assouan, en contrepartie d'une révision du traité de partage des eaux. Nous y reviendrons.

L'affaire du Halaïb est réapparue à la suite de la guerre du Golfe.

Les relations égypto-soudanaises à l'épreuve de la guerre du Golfe

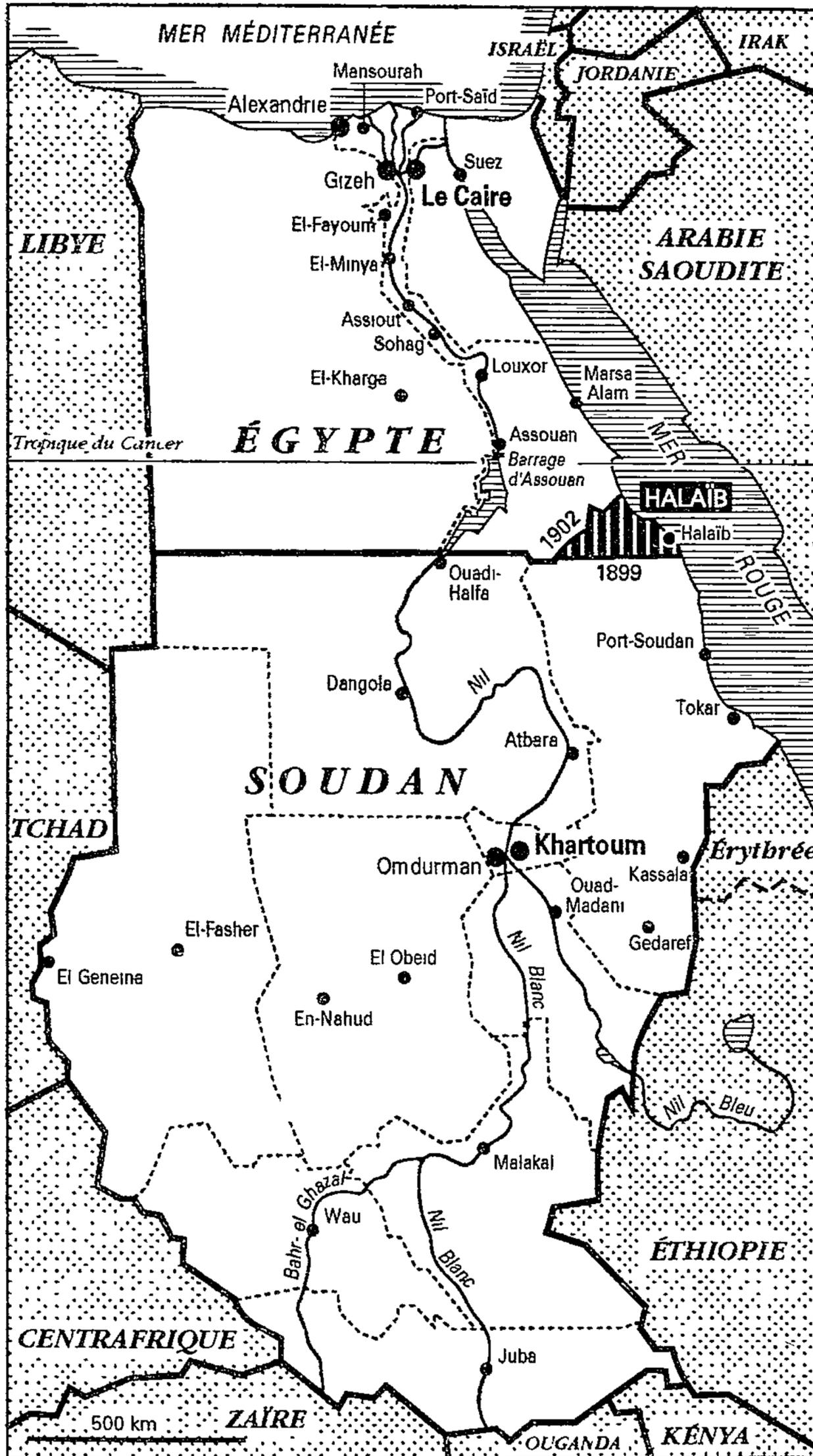
Nous savons l'engagement spectaculaire de l'Égypte⁷ dans la guerre du Golfe, avec la coalition, contre l'Irak.

Peut-on dire que la position soudanaise dans la guerre du Golfe était, d'abord,

5. Nom soudanais de la partie du lac Nasser située au sud de la frontière politique.

6. Nasser craignait aussi qu'un affrontement militaire avec la jeune république indépendante du Soudan favorise, lors des élections législatives qui étaient en préparation, des partis politiques anti-égyptiens, tel que le Parti des Ansars, mahdistes et opposés depuis toujours à l'hégémonie égyptienne.

7. Plusieurs auteurs et observateurs ont tenté d'expliquer le pourquoi de cet engagement de l'Égypte. La raison la plus évidente, à mon avis, est la concurrence entre Bagdad et Le Caire — mais entre Saddam et Moubarak aussi — pour être le centre du monde arabe. Je n'oublie pas non plus le poids de la dépendance économique de l'Égypte envers les États-Unis, mais cette raison ne vient, à mon avis, qu'en deuxième position et certainement très loin derrière la première. Voir mon article « L'Égypte dans la coalition ; un engagement spectaculaire », in *Hérodote*, n° 60, avril 1991.



une position anti-égyptienne ? On est tenté de l'affirmer dès l'abord, mais reconstituons les traits principaux des relations égypto-soudanaises avant le déclenchement de la guerre du Golfe. Ce sont ces éléments propres à la vallée du Nil qui vont nous permettre de mieux comprendre pourquoi les Égyptiens et les Soudanais ne se sont pas trouvés du même côté pendant la guerre d'Irak.

Au lendemain du coup d'État organisé, en juin 1989, à Khartoum contre le gouvernement de Sadiq al-Mahdi, Le Caire (qui serait l'instigateur du complot) s'est dépêché d'apporter son soutien à la nouvelle junte et a plaidé pour sa reconnaissance par les autres États arabes et occidentaux. L'Égypte n'avait, il est vrai, jamais montré la moindre disposition favorable à l'égard de Mahdi et de son gouvernement. Sadiq al-Mahdi, descendant direct du célèbre Mahdi, chef de la grande révolte contre les Égyptiens et les Anglais (1883-1899), avait, aux yeux des Égyptiens, deux inconvénients majeurs : d'une part, en tant que chef du parti Oumma, à tendance islamiste, et de la communauté des Ansars, qui nourrissaient une rancune anti-égyptienne, il ne faisait aucun effort pour se réconcilier avec Le Caire accusé d'avoir soutenu, trop longtemps, le général Nimeiry contre les « aspirations démocratiques » des Soudanais ; d'autre part, Sadiq al-Mahdi s'était allié avec le Front national islamique (FNI), le mouvement intégriste de Tourabi, pour former son gouvernement. Par ailleurs, Sadiq al-Mahdi, qui avait accédé au pouvoir à la suite des élections législatives organisées en 1986 et qui donnèrent une large majorité aux Ansars, a préféré jouer la carte libyenne et irakienne contre celle, traditionnelle, de l'Égypte. Rappelons qu'à l'époque la Libye était considérée par Le Caire comme la principale source de dangers pour ses intérêts et l'Irak comme le concurrent le plus sérieux dans la « course » au leadership du monde arabe. De son côté, soucieux d'accroître ses ressources en eau, notamment par le lancement de nouveaux programmes d'ouvrages hydrauliques sur le Nil, Le Caire se désespérait de voir Sadiq al-Mahdi se mettre au travers de toutes les tentatives pour trouver une solution négociée à la guerre civile qui fait rage dans le Sud-Soudan depuis 1983 et empêche toute reprise des grands travaux d'aménagement sur les « sources » soudanaises du Nil, dont le fameux canal de Jonglei. Aussi, quand les militaires s'emparèrent du pouvoir à Khartoum — avec ou sans l'aide directe du Caire —, les autorités égyptiennes n'ont pas caché leur enthousiasme de voir écarter un gouvernement trop « anti-égyptien », bien qu'il fût tout à fait légitime puisqu'il avait pris les commandes du pays grâce à un processus démocratique presque irréprochable que Le Caire ne pouvait remettre ouvertement en question. Longtemps, le président Moubarak et son gouvernement refusèrent de se rendre à l'évidence, malgré les signes de plus en plus apparents du rapprochement entre le nouveau pouvoir et le parti intégriste de Tourabi.

La déception fut d'autant plus grande pour Le Caire que le régime de la junte militaire s'avéra d'un islamisme encore plus radical que celui du Mahdi. En effet les grandes lignes de la politique des militaires ne tarda pas à apparaître clairement opposée aux intérêts du Caire. Radicalisation de l'application de la *chariâa*, rejet de toute initiative réaliste pour sortir du guêpier de la guerre civile, renforcement du rapprochement avec la Libye, l'Irak, et enfin l'Iran.

L'alliance du Soudan avec l'Irak, qui avait commencé, en 1987, par la fourniture d'armes irakiennes au gouvernement de Sadiq al-Mahdi, se consolida. A la veille de la guerre du Golfe, les livraisons d'armements irakiens représentaient le plus gros de l'aide arabe au Soudan loin devant le soutien militaire de Kadhafi. Nous savons maintenant que la libération du village de Kurmuk sur les frontières éthiopiennes, occupé un temps par les rebelles du SPLA du colonel Garang, n'aurait pu être possible sans un solide soutien de l'aviation irakienne. D'aucuns affirment que ce soutien s'est caractérisé par l'usage de l'arme chimique ; information qui ne fut évidemment jamais confirmée par Khartoum.

Par ailleurs, le Soudan signa en mars 1990 une « Déclaration d'intégration » avec la Libye et forma des « comités populaires » sur le modèle libyen. Le nouveau régime forma des milices et des comités révolutionnaires encadrés par les militaires et surtout par les activistes du mouvement fondamentaliste de Hassan Tourabi. L'effectif de ces milices qui atteint actuellement entre 100 000 et 150 000 hommes dépassera probablement celui de l'armée régulière⁸.

Non seulement la loi islamique fut à nouveau imposée au Soudan, mais plusieurs membres du mouvement intégriste du *Jihad*, qui s'est rendu célèbre notamment en exécutant le président Sadate en 1981, furent reçus à Khartoum et nombre d'entre eux y ont trouvé refuge.

Quant au problème de la rébellion sudiste, la junte de Khartoum se montra particulièrement intransigeante et rejeta toutes les tentatives de négocier avec les rebelles une fin de la guerre civile dans le Sud. En plus du drame humain, cette guerre, qui dure déjà depuis neuf années, empêche la reprise des travaux hydrauliques sur les sources du Nil, dont le canal de Jongleï.

De son côté, l'Égypte, privilégiant une solution négociée de la guerre civile soudanaise, refusa de s'engager militairement du côté du régime soudanais contre la guérilla du colonel Garang. En réalité, l'Égypte commençait déjà à réviser sa politique envers la population du Sud-Soudan. Aujourd'hui, elle pencherait de plus en plus vers une éventuelle autonomie sinon une indépendance pour les populations de cette région du haut Nil. Le Caire justifie cette nouvelle politique par la crainte de voir se développer au sud de ses frontières méridionales l'influence

8. Voir *Le Monde diplomatique*, février 1991.

d'un certain nombre d'États qui lui sont hostiles tels que l'Irak, l'Iran et, dans une certaine mesure, la Libye⁹. La dernière guerre du Golfe a fortement renforcé les craintes du Caire !

Le Soudan dans la guerre du Golfe

« Le Soudan se tient au côté de l'Irak dans sa défense légitime des principes et des lieux saints de la nation arabe », écrivait El-Bechir dans un message, transmis à Saddam Hussein, daté du 8 janvier 1991, soit une semaine avant l'ultimatum fixé par les alliés à Bagdad pour se retirer du Koweït et le déclenchement des opérations militaires.

Par ailleurs, selon de nombreuses sources, le Soudan aurait offert, dès le début de la crise du Golfe, des facilités militaires à l'aviation de Saddam Hussein¹⁰. On affirma aussi que « 7 000 soldats irakiens ainsi que des missiles Scud auraient été stationnés sur la côte est du Soudan¹¹ ». Face à cette politique qui, pour le moins, allait à l'encontre de la stratégie de l'Égypte, engagée, elle, pleinement du côté des alliés « dirigés » par les États-Unis, et suite à d'autres rumeurs affirmant que le Soudan abriterait des chasseurs-bombardiers et des missiles irakiens, le président Moubarak menaça Khartoum d'une intervention militaire « dans les vingt-quatre heures ». Le *rais* poussa la menace jusqu'à l'envoi d'importantes troupes sur les frontières, ce qui laissa penser, un moment, que le Soudan risquait de devenir un théâtre d'opérations secondaires dans la guerre qui allait opposer quelque temps après Bagdad et les alliés, et fit interdire (le 25 octobre 1990) le survol du territoire égyptien par l'aviation militaire et civile soudanaise.

A la suite d'une importante saisie d'armes à la frontière égypto-soudanaise — le 15 novembre 1990 —, l'entrée des Soudanais en Égypte fut interdite et un paquebot ayant à son bord des ressortissants soudanais fut refoulé par les autorités portuaires à Suez. La section de l'Université égyptienne et les écoles égyptiennes ainsi que le bureau d'Egypt-Air à Khartoum furent fermés le 22 janvier 1991 par les autorités égyptiennes. Le 25 janvier, Moubarak déclara qu'il ferait « payer très cher aux responsables soudanais toute tentative d'agression de leur part » et annonça que « la protection du haut barrage a été renforcée par l'envoi

9. Malgré le rapprochement entre Le Caire et Tripoli, qui s'est réalisé et consolidé essentiellement pendant la guerre du Golfe, l'Égypte garde une méfiance totale envers le régime du colonel Kadhafi qui s'est distingué, notamment, par l'instabilité de ses positions politiques et les changements particulièrement imprévisibles de ses alliances politico-militaires.

10. Voir notamment le *Wafd*, 21 août 1990.

11. Le journal *al Akhbar*, 4 septembre 1990.

d'escadrilles d'interception et l'installation de batteries antiaériennes ». A Khartoum, El-Bechir prétendit, le 11 février 1991, que « le Soudan est menacé d'une invasion » et déclara que des ressortissants égyptiens ont été expulsés du Soudan en représailles contre les « mauvais traitements et expulsions » dont auraient été victimes des Soudanais en Égypte.

Au lendemain de la guerre, le Soudan, abandonné par les Égyptiens, les Saoudiens (qui étaient ses principaux bailleurs de fonds), les Irakiens (écrasés et soumis à l'embargo) et par les Occidentaux (qui lui reprochent d'avoir soutenu Saddam Hussein), se trouva à Téhéran un allié de poids et quasi inespéré.

L'Égypte et le Soudan, dans l'après-guerre du Golfe

L'une des graves conséquences de la guerre du Golfe est certainement l'éclatement de la carte géopolitique et géostratégique de ce que l'on avait pris l'habitude d'appeler le « monde arabe ». Désormais il existe une ligne rouge qui divise en deux camps les États arabes (et certainement aussi les peuples). D'un côté, ceux que l'on pourrait désigner comme « les riches » ou « les aspirants à la richesse par alliance » : on y trouve les pays pétroliers, mais aussi la Syrie et l'Égypte ; de l'autre, ceux que l'on pourrait désigner comme les frustrés : pauvres, pro-irakiens, en grandes difficultés internes et surtout définitivement exclus des largesses des monarchies pétrolières. On y trouve, bien sûr, l'Irak, les États qui l'ont plus ou moins soutenu pendant la guerre, la Jordanie, le Yémen et, surtout, le Soudan.

Pour ce qui est de la vallée du Nil, cette ligne rouge se situe donc bien entre l'Égypte et le Soudan. C'est là une nouvelle donne de la géopolitique nilotique.

Mais la guerre du Golfe n'a pas seulement créé un camp de vainqueurs et un autre de vaincus, elle a donné de nouveaux rôles à des États non arabes mais bien impliqués dans la géopolitique régionale : il s'agit évidemment de la Turquie et de l'Iran, qui semblent jouer merveilleusement bien leurs nouvelles cartes afin de s'imposer comme forces indispensables dans le jeu de reconstruction de la nouvelle carte proche-orientale. Si la Turquie joue la carte occidentale en tant que force de stabilité dans la région¹², l'Iran, qui s'était situé contre l'Irak pendant la guerre, mais pas dans la coalition, se présente aujourd'hui comme le vrai défenseur des musulmans, mais surtout des pauvres, peuples et États du Moyen-Orient. Pour sa légitimité, l'Iran islamiste avance trois arguments :

— un anti-occidentalisme constant ;

12. S'agit-il d'un nouveau rêve de reconstruction de l'Empire ottoman ?

- une position claire contre les monarchies pétrolières et leurs alliés (comme l'Égypte) ;
- un antisionisme virulent.

Sa stratégie est simple : encercler « les forces du mal » par une ceinture islamiste révolutionnaire et renforcer, à l'intérieur même de ces États, les mouvements islamistes radicaux tels que le Jihad égyptien, le mouvement palestinien Hamas et le FNI (Front national islamique soudanais). Les relations soudano-égyptiennes et la crise qui les secoue depuis la guerre du Golfe, l'affaiblissement de l'Irak et l'évolution politique du Liban ont donné à l'Iran une entrée dorée dans la vallée du Nil : le Soudan.

Ainsi les Égyptiens prennent-ils, à raison, la présence iranienne au Soudan comme une très lourde menace pour leur sécurité intérieure. Mais les Iraniens semblent déjà trop bien installés au sud de la frontière méridionale de l'Égypte pour que cette dernière puisse réagir efficacement. Le Caire voit en effet d'un très mauvais œil l'axe Iran-Liban (où était installée la tête de pont révolutionnaire iranienne) se transformer en un Iran-Soudan où le Front national islamique de Tourabi prendrait la place du Hezbollah affaibli par la pression israélienne, l'évolution interne du Liban et la nouvelle politique régionale de la Syrie.

Pour Le Caire, les faits sont graves :

- plusieurs combattants des « Gardiens de la révolution » (les fameux *pashdaran*) auraient été déplacés du Liban au Soudan. Il s'agirait de pas moins de 2 000 combattants selon la revue *Arabie* de février 1992 ;
- l'Iran assure, depuis quelques mois, l'équipement des forces armées soudanaises en armes légères et lourdes et la remise en état, notamment par la fourniture de pièces détachées, des bombardiers qui étaient cloués au sol depuis plusieurs mois ;
- plusieurs centres d'entraînement des « révolutionnaires islamistes » originaires de plusieurs États musulmans et arabes, se sont ouverts au Soudan avec l'aide de Téhéran ;
- Téhéran fournit une aide économique et technique (civile et militaire) qui permet au gouvernement de Khartoum de reprendre l'initiative dans la guerre du Sud, rejetant ainsi toutes négociations avec les sudistes. Plusieurs observateurs parlent de la présence, sur le terrain dans le Sud-Soudan, de plusieurs centaines — des milliers, prétendent certains — de militaires iraniens qui encadreraient leurs collègues soudanais.

L'inquiétude du Caire s'est précisée lors de la visite du président Rafsandjani à Khartoum du 13 au 16 décembre dernier. Accompagné par une délégation religieuse, politique et militaire impressionnante par le nombre et le rang élevé de ses membres, le président Rafsandjani n'a pas caché ses intentions et ses visées

dans la région : « Le Soudan et l'Iran se proposent de jouer un rôle régional de premier plan, qui redonnerait aux musulmans leur fierté et leur dignité¹³. » Lui répondant, H. Tourabi déclarait que « la révolution islamique du salut a réussi à jeter les bases d'un nouvel axe et souhaite que l'Iran déploie tous ses efforts pour que la Libye et l'Éthiopie s'y joignent, dans le but de soutenir les moudjahidin dans le Maghreb arabe musulman et en Égypte ». Prenez une carte de la région (englobant l'Éthiopie et l'Iran), vous verrez la nature de la menace soudano-iranienne contre l'Égypte et vous comprendrez aussi pourquoi le voyant lumineux de Halaïb s'est mis au rouge !

L'Égypte a certainement les moyens policiers et militaires de faire échec aux complots islamistes, mais elle a très peu de moyens pour accroître ses ressources en eau sans l'accord et la coopération du Soudan, ce qui sous-entend, d'abord, des relations « normales » pour ne pas dire cordiales. C'est là que se situent le nœud du problème et la gravité de la situation.

L'Égypte, le Soudan et le Nil : des intérêts bien contradictoires

Pour l'Égypte, l'impératif hydropolitique ne relève pas uniquement de la politique d'expansionnisme territorial inauguré par Mohammed Ali au début du XIX^e siècle, il est surtout lié aux besoins en eau de l'agriculture égyptienne. Ainsi, « durant la période anglo-égyptienne, et du fait des contraintes hydrologiques inhérentes à l'économie agricole du delta et de la vallée du Nil, un droit de regard sur le partage des eaux en amont s'est exercé sur cet espace — Soudan et haut Nil —, le transformant en ensemble géopolitique sous influence égyptienne¹⁴ ».

Le conflit inauguré entre Londres et Le Caire vers le début du siècle sur l'avenir du Soudan, qui n'était à l'époque qu'un condominium anglo-égyptien, dura presque un demi-siècle. Pendant longtemps, l'Égypte a tenté d'empêcher une éventuelle indépendance du Soudan et de réaliser le vieux slogan « une vallée, un peuple, un État ».

Déjà, dans un discours prononcé le 21 juin 1924¹⁵ à Manchester, Izzet Pacha, ambassadeur d'Égypte à Londres, exprimait aux Britanniques la ferme opposition de son pays à une éventuelle indépendance du Soudan : « Notre vie entière

13. *Arabie, op. cit.*, février 1992.

14. M. FOUCHER, *Fronts et frontières, op. cit.*, p. 159.

15. Concernant le conflit anglo-égyptien de 1924, Londres exigeait que l'armée égyptienne quitte le Soudan où elle était dans le cadre du condominium anglo-égyptien et que Le Caire accepte l'usage illimité des eaux du Nil pour l'irrigation du Soudan.

est anéantie... Vos intérêts dans la vallée du Nil ne sont que des intérêts commerciaux et économiques. Pour nous, il ne s'agit pas d'intérêts, il s'agit d'une question de vie ou de mort. L'Égypte est un pays que les pluies ne fécondent pas et où la population croît sans cesse. Il lui faut donc de l'eau et un débouché pour son *excédent de population*. Le Soudan les lui offre tous les deux... Vous, vous avez plusieurs colonies, nous, nous n'avons que le Soudan [...] ¹⁶. » Mais cet appel n'était pas de nature à décider Londres à envisager une quelconque « réunification » de la vallée du Nil. Le sort définitif du Soudan ne sera, en fait, décidé qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que l'Égypte fut déclarée indépendante en 1922.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Grande-Bretagne, inaugurant une politique de décolonisation, décida (lois de 1948¹⁷) d'agir pour une indépendance totale du Soudan que les Égyptiens ne considéraient que comme une province méridionale de leur propre territoire national. En réponse à l'initiative britannique, Le Caire, tenant plus que jamais à « l'unité » de la vallée du Nil, modifia la Constitution en faisant de Farouk le « roi d'Égypte et du Soudan ». Des manifestations populaires, anti-anglaises et contre l'indépendance du Soudan, furent organisées partout dans le pays.

Pour faire comprendre à Londres son intention de ne pas céder sur cette question, la couronne égyptienne dénonça unilatéralement, en septembre 1951, le condominium anglo-égyptien, signé en 1899, et annexa le Soudan tout entier au royaume. La ferme volonté de l'Égypte d'empêcher une éventuelle indépendance du Soudan, qui la priverait d'un contrôle unilatéral de la vallée du Nil, poussa le gouvernement wafdiste à dénoncer, en plus du condominium anglo-égyptien sur le Soudan, le traité de 1936 qui portait sur la présence anglaise en Égypte.

Il fallait attendre la fin de l'année 1952-1953 pour que les deux partenaires du condominium s'entendent sur une formule négociée qui permettait aux Soudanais de choisir entre l'indépendance ou le rattachement à l'Égypte¹⁸. Ainsi, le 12 février 1953, le nouveau pouvoir « révolutionnaire » du Caire¹⁹ et le représentant de l'Angleterre signèrent un accord invitant les Soudanais à se pronon-

16. Mohammed ALI NAGUIB, *Nature juridique du conflit anglo-égyptien relatif à l'indépendance déclarée le 28 février 1922*, thèse de doctorat soutenue en 1933 à Paris, p. 88.

17. Lois proposées par sir Robert Howe et votées le 9 mars 1948 par le conseil consultatif du Soudan Nord.

18. Même s'il est vrai que les Sud-Soudanais ne furent jamais consultés sur leur avenir, il paraît, de l'avis de tous les observateurs de l'époque, que le référendum d'autodétermination au Soudan était organisé dans les conditions relativement libres et démocratiques.

19. Du côté de l'Égypte, la délégation fut dirigée par le chef de la junte militaire, le général Néguib, dont la mère était soudanaise; lui-même avait servi dans l'armée égyptienne au Soudan.

cer, par voie de référendum, sur l'avenir de leur pays et à choisir entre l'indépendance totale ou le rattachement à l'Égypte. Le référendum aboutit à un vote massif pour l'indépendance, contre le souhait du Caire de voir les Soudanais choisir le rattachement à l'Égypte.

Derrière le choix des Soudanais se cache un fait historique non moins important : l'organisation, par les Égyptiens, de la traite des esclaves pendant toute la première partie du siècle passé. Bien que nombre de tribus arabes du Soudan y aient concouru, quand les Soudanais évoquent aujourd'hui l'histoire du XIX^e siècle, c'est le plus souvent pour se remémorer celle de l'esclavage et du pillage systématique de leur pays²⁰. Les Sud-Soudanais, qui furent les principales victimes de la traite, ont eux aussi les mêmes souvenirs, mais pour eux le Nord ne commence pas à la frontière actuelle entre le Soudan et l'Égypte, mais au sud de Khartoum, quelque part entre Kosti et Malakal.

L'indépendance du Soudan et la rupture politique de la vallée du Nil eurent plusieurs conséquences géopolitiques plus ou moins importantes, dont un radical changement de la politique hydraulique de l'Égypte qui venait de perdre le contrôle des sources du fleuve.

Du haut Nil au haut barrage

Jusqu'aux années cinquante, le gouvernement égyptien projetait l'aménagement hydraulique du haut Nil²¹. Cela explique le refus égyptien de l'indépendance du Soudan que les Égyptiens considéraient, depuis Mohammed Ali, comme l'arrière-pays de l'Égypte et la zone d'expansion « naturelle » pour leurs projets de développement agricole. Sur le Nil égyptien, le gouvernement n'avait opté que pour une nouvelle surélévation de l'ancien barrage d'Assouan.

A partir de 1953, l'ensemble des projets relatifs à l'aménagement du haut Nil fut « suspendu » au profit du projet de construction d'un haut barrage à

20. Voir à ce propos l'article de G. Prunier.

21. L'ensemble de ces travaux hydrauliques qui furent en discussion à la veille de la prise du pouvoir par les « Officiers libres », sont, comme suit :

a) *sur le Nil Blanc* : le réservoir pluriannuel du lac Albert ; le réservoir à capacité saisonnière de Nimulé ; le canal de Jongleï ; le barrage de Gambéla sur la rivière Baro avec un canal collectant les eaux du Khor Machar.

b) *sur le Nil Bleu* : le réservoir pluriannuel du lac Tana ; le rehaussement du barrage de Roseires ;

c) *sur le Nil à l'aval de Khartoum* : le barrage de Merawa ; la déviation d'une partie des eaux du lac Nasser vers la nouvelle vallée *via* le Khor Toshka ; le réservoir à capacité saisonnière de Wadi al-Natroun au nord-ouest du Caire.

Assouan. Les « Officiers libres » qui s'emparèrent du pouvoir en Égypte, convaincus que l'indépendance du Soudan était inéluctable²², optèrent, en effet, pour une nouvelle stratégie hydraulique consistant à s'assurer une indépendance hydropolitique totale non seulement vis-à-vis des Européens, mais surtout des États de la vallée du Nil : ce fut le haut barrage. En quelque sorte, il s'agissait pour les officiers qui s'emparèrent du pouvoir en 1952 de « ramener » les sources du Nil à l'intérieur des frontières internationales de l'Égypte. L'objectif de cette nouvelle stratégie hydraulique était d'empêcher les États des sources et celui du Soudan de se servir des eaux du fleuve pour exercer des pressions politiques sur Le Caire. Ce changement des programmes des grands travaux nilotiques fut d'autant plus rapide que l'Angleterre n'était plus en mesure d'imposer le projet d'aménagement du Sud dans le Sud-Soudan.

Le déclenchement, en 1956, de la première guerre civile dans le Sud-Soudan²³ donna le coup de grâce à l'ensemble des projets hydrauliques sur le Nil Blanc et il faudra attendre presque vingt ans pour que l'on évoque à nouveau la possibilité de creuser le canal de Jongleï. Mais la nouvelle guerre civile, déclarée en 1983, en empêcha la réalisation malgré le commencement des travaux. J'y reviendrai.

Le haut barrage et le traité de 1959

Les premières réactions « locales » à l'annonce du projet égyptien de construire un haut barrage, à Assouan, sur le Nil, vinrent du Soudan qui venait d'accéder à l'indépendance.

Les nouveaux dirigeants soudanais, soucieux de développer les ressources agricoles du pays, réclamèrent, au préalable, la révision de l'accord de partage des eaux du Nil signé entre l'Égypte et l'Angleterre en 1929. L'accord du Soudan était d'autant plus indispensable au Caire qu'il fallait déplacer, en plus des Nubiens d'Égypte, ceux du Soudan (quelque 60 000 personnes) dont les terres devaient être entièrement inondées par les eaux du lac du barrage envisagé.

Les premières négociations (sur la construction du haut barrage, le partage des eaux du Nil et les projets hydrauliques soudanais) entre Le Caire et Khartoum

22. Le président Nasser, convaincu que les Soudanais allaient choisir l'indépendance, décida la construction du haut barrage avant même de connaître les résultats de la consultation.

23. La première guerre civile, déclenchée en 1955, n'a pris fin qu'en 1972 après la signature des accords de paix connus comme les accords d'Addis-Abéba, entre la guérilla (Anyanya) et le gouvernement du général Nimeiry. C'est notamment la remise en cause des termes de ces accords par le pouvoir de Nimeiry et l'instauration de la *chariâa* qui furent à l'origine du déclenchement, en 1983, de la seconde guerre civile.

eurent lieu en 1957 dans un contexte politique fort difficile : l'Occident venait de retirer ses propositions de financer et de construire le haut barrage d'Assouan, et l'Angleterre, la France et Israël avaient attaqué militairement l'Égypte après la nationalisation du canal de Suez par Nasser. Le premier président du Conseil révolutionnaire égyptien, le général Mohammed Néguib, qui entretenait d'excellentes relations avec les dirigeants soudanais, avait été mis d'office à la retraite depuis 1954 ; au Soudan, les élections législatives avaient mis au pouvoir un gouvernement présidé par Abd Allah Khalil, dirigeant du Parti mahdiste « al-Oumma », éternel adversaire du Caire. Enfin, la première guerre civile opposant le sud et le nord du Soudan faisait rage depuis août 1955. Ainsi, le malentendu fut total et aucun accord ne put se dégager.

Devant l'échec des discussions de 1957, les Soudanais notifièrent une fois pour toutes qu'ils se considéraient comme dégagés des stipulations des accords de 1929, soulignant qu'ils ne pouvaient se considérer engagés par un accord conclu à un moment où le pays, devenu depuis république indépendante et souveraine, ne constituait qu'un condominium anglo-égyptien. Afin de forcer l'Égypte à négocier sur de nouvelles bases, le Soudan entreprit les préparatifs de la construction du barrage de Roseires sur le Nil Bleu. Le conflit s'aggrava en 1958, quand les Soudanais, faisant fi des stipulations des accords de 1929, se servirent des eaux du Nil pour l'irrigation avant l'arrivée de la crue. Le président Nasser ressortit le dossier des frontières et menaça Khartoum d'une action militaire. Épisode que j'évoquais ci-dessus.

De nouvelles négociations eurent lieu, en octobre-novembre 1959, avec le gouvernement Abboud, qui avait pris le pouvoir à Khartoum, suite à un coup d'État militaire. Le 8 novembre 1959, le traité égypto-soudanais sur le partage des eaux du Nil fut signé par les deux chefs de délégation.

Les points les plus importants de ce traité étaient le partage des eaux du Nil à raison de 55,5 milliards de mètres cubes pour l'Égypte et de 18,5 pour le Soudan, l'acceptation par le Soudan du projet égyptien de construire le haut barrage, l'engagement de l'Égypte de financer les opérations de déplacement et de réinstallation des Nubiens soudanais et enfin l'acceptation par l'Égypte de la construction de deux barrages soudanais : Roseires sur le Nil Bleu et Khachm al-Guirba sur l'Atbara. Une clause de cet accord fut réservée au projet d'aménagement du haut Nil axé essentiellement sur le creusement du canal de Jonglei. Cet accord est depuis quelques années remis en question par plusieurs Soudanais qui réclament un nouveau partage des eaux du fleuve. Ils trouvent auprès de l'Éthiopie, qui n'avait jamais accepté les termes de cet accord, un soutien peu négligeable.

La position de l'Égypte est claire et se résume par un refus pur et simple de toute remise en question des accords de 1959. En contrepartie, elle propose une

coopération entre l'ensemble des États du bassin pour une série d'ouvrages hydrauliques sur les sources du Nil Blanc et, éventuellement, sur celles du Nil Bleu à la condition préalable et indiscutable que ces derniers (les ouvrages sur le Nil Bleu) ne provoquent la rétention d'une quelconque quantité d'eau réduisant, tant soit peu, sa part déterminée par les accords de 1959.

Le canal de Jongleï et la guerre du Sud-Soudan **dans les relations soudano-égyptiennes**

Au niveau hydraulique, les deux frontières (celle entre l'Égypte et le Soudan et celle qui ne fut jamais matérialisée sur le terrain mais qui constitue plus ou moins une ligne-front entre le nord et le sud du pays) eurent des conséquences graves. La première est à l'origine de la construction du haut barrage devenu une sorte de barrage frontière, et la seconde empêche la réalisation des ouvrages hydrauliques dans le Sud-Soudan dont le canal de Jongleï, dont le chantier fut suspendu par la deuxième guerre civile qui dure depuis 1983.

Le Sud-Soudan réunit les deux inconvénients majeurs d'être à la fois le pays du haut Nil (entendons le Nil Blanc et les marécages du Sud) et le « pays » d'une population négro-africaine chrétienne ou animiste non ou peu « islamisée » et encore moins « arabisée ».

Les difficultés actuelles de l'État soudanais viennent du fait que la stratégie de type colonial fut maintenue, après l'indépendance, avec un nouveau facteur aggravant : le rôle d'arbitre n'est plus assuré par une puissance occupante étrangère, mais par le groupe le plus puissant (en nombre et en moyens) qui est à la fois partie du conflit et détenteur des pouvoirs de l'État.

Il s'agit en réalité de la difficulté d'intégrer des populations culturellement et ethniquement différentes dans un projet géopolitique de création d'un « État-nation » soudanais. Et c'est dans ce cadre qu'il faudrait étudier les raisons de l'échec de tout projet politique ou économique de grande envergure envisagé par le pouvoir central. Le souvenir des grands raids esclavagistes menés par les Égyptiens et les mahdistes, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, sur les populations non musulmanes du Sud explique évidemment la résistance de ces derniers à l'ensemble des initiatives venant du Nord. Cette résistance prend plus de significations politiques lorsque l'État soudanais proclame la loi islamique.

Du projet du canal de Jongleï à la guerre civile

Consciente de l'accroissement de ses besoins en eau, à cause de sa démographie galopante et des risques de sécheresse prolongée, l'Égypte entreprit au milieu des années soixante-dix des négociations avec son protégé, le général Nimeiry, pour le creusement du canal de Jongleï dans le Sud-Soudan. Nimeiry ayant réussi à mettre fin à la première guerre civile — par les accords d'Addis-Abéba signés avec la guérilla en 1972 —, et espérant tirer bénéfice de la nouvelle situation et se maintenir au pouvoir grâce au soutien du Caire, adopta le projet du canal. Un accord fut signé entre les deux gouvernements pour le cofinancement et la réalisation des travaux²⁴, les bénéfices du projet devant être partagés à parts égales. Mais c'était sans compter avec la réaction de la population du Sud-Soudan.

Quand, en octobre 1974, les populations locales eurent connaissance du projet de creusement du canal de Jongleï, des émeutes de protestation éclatèrent dans le Sud et surtout à Juba²⁵. A l'origine de ces événements, il y avait des rumeurs qui faisaient état de l'arrivée imminente, dans les régions autonomes du Sud, de plusieurs milliers de paysans égyptiens et nord-soudanais ainsi que de troupes soudanaises du Nord. En même temps, ces rumeurs²⁶ laissaient croire que des troupes égyptiennes seraient déjà arrivées à Khartoum accompagnant 6 000 fellahins qui devaient s'installer dans le Sud, le long du canal²⁷.

Mais l'opposition des populations du Sud-Soudan ne parvint pas à empêcher

24. Les caractéristiques du canal Jongleï-I (un autre projet dit canal de Jongleï-II, proposé par la PJCT, vise un aménagement hydraulique de l'ensemble du réseau hydrographique « soudanais » du Nil Blanc. Mais la situation actuelle, qui empêche déjà de finir le Jongleï-I, reporte, de fait, tout nouveau chantier dans la région.):

— longueur totale: 360 kilomètres;

— la quantité totale d'eau récupérée par le canal de Jongleï serait de 4,8 milliards de mètres cubes d'eau par an (soit presque 5 % du débit moyen du Nil) qui se traduirait, après les pertes par évaporation, par l'accroissement de l'apport total du Nil à Assouan de l'ordre de 4,2 milliards de mètres cubes d'eau par an;

— le gain net du Soudan serait de 2,3 milliards de mètres cubes à Khartoum et celui de l'Égypte 1,9 milliards de mètres cubes d'eau à Assouan.

Le canal devrait avoir une section variant entre 28 et 50 mètres et une profondeur de 4 à 7 mètres avec des régulateurs permettant une vitesse moyenne de l'ordre de 3,5 kilomètres par heure.

25. O. COLLINS ROBERT, *The Waters of the Nile; Hydropolitics and the Jongleï Canal, 1900-1988*, Clarendon Press, Oxford, 1990, p. 318.

26. A l'origine de ces rumeurs, un document clandestin en provenance d'Égypte, traduit en anglais et envoyé au Soudan par des étudiants sud-soudanais au Caire. Ce document-tract fut distribué dans toute la région du Sud, notamment auprès des élèves du secondaire et de certains responsables sudistes à Juba, Malakal et Bor.

27. O. COLLINS ROBERT, *op. cit.*, p. 118.

le début des travaux et même la réalisation d'une grande partie du projet ; 180 kilomètres sur 360 furent creusés avant la reprise en 1983 de la guerre civile qui ravage le pays jusqu'à aujourd'hui.

Une des premières opérations militaires dirigées par la guérilla de Garang, chef du SPLA (Armée de libération du peuple du Soudan), qui avait pris le maquis en 1983, fut conduite contre le chantier du canal de Jongleï et celui des premiers forages de pétrole à Bentiu²⁸ : neuf employés de la compagnie des Grands Travaux de Marseille, maître d'œuvre du premier chantier, et deux employés de la compagnie pétrolière Chevron furent kidnappés par le SPLA. Ces employés furent relâchés quelques jours plus tard, mais les menaces contre les deux sociétés étaient claires et l'objectif médiatique atteint.

En février 1984, décidant, cette fois, de paralyser toute activité dans le Sud, le SPLA frappait avec plus de force qu'à la première opération : trois employés de la compagnie américaine Chevron furent tués (2 février), tandis que quatre employés de la compagnie des Grands Travaux de Marseille travaillant au creusement du canal de Jongleï furent enlevés (10 février). Tant Chevron que les GTM interrompirent, quasi aussitôt, leurs opérations ; les deux chantiers restent actuellement suspendus.

En effet, pour les sudistes, l'aménagement du haut Nil porte en lui-même un autre projet géopolitique d'une extrême gravité. Pour eux, un axe de communication facile (une voie fluviale navigable, une grande route ou un chemin de fer) entre le nord et le sud du pays est d'abord un axe de pénétration à utilité militaire dans une région où les difficultés du terrain sont, justement, en faveur de la guérilla qui se déplace en petites unités avec des armes légères, bénéficiant d'une plus grande connaissance du terrain (d'autant plus qu'ils sont originaires de la région) que l'armée régulière, lourde par le nombre, la discipline et le type d'armes dont elle est équipée.

Certes, nous ne pouvons affirmer que le projet du canal de Jongleï fut d'une manière directe à l'origine du deuxième soulèvement armé ; d'autres événements politiques — dont la promulgation, en septembre 1983, des lois dites de septem-

28. Du pétrole avait été découvert dans le Sud-Soudan. Nimeiry, en difficultés financières graves, décida l'acheminement du pétrole brut jusqu'à Port-Soudan, d'où il serait directement exporté. Dans une seconde étape, il prévoyait la construction d'une raffinerie à Kosti (ou Port-Soudan). Les sudistes virent dans les décisions de Khartoum une preuve supplémentaire de la volonté de Khartoum de maintenir la domination des Arabes musulmans du Nord sur les Africains du Sud. Pour les populations du Sud, il était évident que le pétrole, comme les eaux du Nil, ne pourrait couler que dans la direction du Nord. Le déclenchement de la guerre civile suspendit les deux projets et empêcha le Soudan (Nord et Sud) de mettre le potentiel du pays au service du développement.

bre qui instauraient la *chariâa* — et économiques ont eu certainement beaucoup de poids. Mais l'on ne peut que constater que l'arrêt de ce chantier fut un acte délibéré de la guérilla qui entendait, dans la pratique, limiter les avantages économiques dont auraient bénéficié le pouvoir et son allié égyptien, et, sur le plan politique, laisser traduire ce sabotage par un geste de souveraineté et de légitime défense contre une intrusion extérieure. Toujours est-il que cela montre que, d'une part, la gestion des eaux d'un fleuve est, d'abord, une opération politique délicate et que, d'autre part, l'aménagement de la vallée du Nil ne dépend pas uniquement de la volonté politique ou militaire du Caire, de Khartoum ou d'un quelconque autre État du bassin.

Cela dit, le blocage du chantier de creusement du canal, ainsi que des autres projets hydrauliques sur le Nil soudanais, n'est pas dû uniquement à l'opposition du Sud ou aux manœuvres politiciennes, qu'elles soient d'origine soudanaise, égyptienne ou autres. Il s'agit beaucoup plus, à mon sens, de l'incapacité totale de l'État soudanais de mettre en œuvre des projets d'une telle envergure. D'une part, le pouvoir de Khartoum ne contrôle pas la totalité de son territoire et ne peut donc faire face à des contestations locales plus ou moins fortes. D'autre part, le Soudan ne possède pas les moyens de base nécessaires à de telles entreprises. Une économie « en panne » et une infrastructure particulièrement réduite rendent quasi impossible toute exploitation des richesses nationales qui sont pourtant loin d'être négligeables. C'est aussi dans ces facteurs qu'il faudra chercher les raisons qui se cachent derrière l'immobilisme hydropolitique du Soudan, comme de l'ensemble de la vallée du Nil.

Derrière le projet du canal de Jongleï, se trouve l'Égypte. Derrière l'arrêt des travaux du canal de Jongleï, se trouve l'Éthiopie qui avait, jusqu'au départ de Mengistu et la chute du régime marxiste, apporté un soutien logistique et politique non négligeable à la guérilla sud-soudanaise en accueillant ses cadres sur son territoire et en autorisant l'installation de camps d'entraînement des rebelles. Entre les deux, on trouve le nord et le sud du Soudan ; le Nord, historiquement pro-égyptien (dans l'opposition Nord-Sud), et le Sud, par nécessité allié des Éthiopiens. Dans tout cela, le Nil, lien géographique permanent entre le nord et le sud du bassin hydrographique, semble marquer de plus en plus la frontière étanche entre les États du bassin.

Le nouveau rôle stratégique de la grande digue, ou le barrage frontière

Le haut barrage d'Assouan fut conçu et construit comme une forte ligne de défense contre les éventuelles visées des pays situés plus à l'amont, dont le Sou-

dan et l'Éthiopie, et des autres puissances internationales qui auraient pu exercer sur l'Égypte de fortes pressions en la menaçant de la priver des-eaux du Nil. Ne pouvant étendre son pouvoir et son contrôle militaire sur les lointaines sources du fleuve, l'Égypte a « ramené » ces mêmes sources à l'intérieur de son propre territoire. Cela n'était possible que grâce à l'une des plus formidables opérations hydropolitiques jamais entreprises, qui a donné naissance au plus grand lac artificiel du monde avec une capacité de rétention de 165 milliards de mètres cubes : trois fois la quote-part annuelle de l'Égypte. L'actuelle sécheresse, qui tend à se prolonger, a mis le doigt sur une grande faille de l'une des pièces centrales de la stratégie de la sécurité nationale de l'Égypte.

Entre 1964, date de sa mise en eau, et aujourd'hui, le haut barrage d'Assouan a parfaitement joué son rôle de protecteur et de nourricier des terres et des hommes à l'aval de l'impressionnante digue. Mais il ne pouvait intervenir en amont pour s'assurer une arrivée constante d'eau. Si le tarissement progressif du fleuve se prolongeait (ce qui semble se confirmer), l'Égypte ne pourrait plus compter sur la réserve hydraulique que le haut barrage est censé garantir et devrait alors négocier — peut-être militairement — une nouvelle quote-part de la crue annuelle du Nil.

C'est justement sur cette éventuelle négociation, rendue indispensable par les dernières variations climatiques et l'accroissement de la population, qu'est venue se briser la stratégie hydropolitique de l'Égypte. Certes, le haut barrage permet encore, tel un gros robinet, de maîtriser tout le système « eau » du pays et d'en déterminer le fonctionnement, la destination et l'usage, mais tout arrêt d'alimentation à l'amont se fera forcément sentir à l'aval. Le haut barrage n'est plus une pièce de défense de l'État-nation : l'Égypte, « don du Nil ».

De son côté, le Soudan rencontre d'énormes difficultés pour entreprendre l'aménagement de ses ressources hydrauliques ; ses possibilités d'entreprendre la construction d'ouvrages hydrauliques sont particulièrement limitées. L'aménagement du Nil Blanc et la reprise des travaux de creusement du canal de Jongleï nécessiteraient la cessation de la guerre du Sud de même qu'une entente avec les populations concernées et leurs « représentants ». Cela ne sera pas forcément aisé, étant donné les rapports de méfiance que plusieurs années de guerre ont contribué à forger entre le Nord et le Sud. Un accord avec l'Ouganda et les autres États du haut Nil sera nécessaire pour entreprendre la construction d'ouvrages hydrauliques, tout comme l'obligation pour le Soudan de faire appel à un financement étranger, ses propres réserves en devises étant singulièrement réduites.

Le Soudan, handicapé par sa partie méridionale et par ses problèmes sociaux, économiques et politiques, se trouve condamné à dépendre des décisions de ses deux puissants voisins du Nord et de l'Est, cela d'autant plus que sa dépendance

envers l'aide internationale est totale. Pour profiter des eaux du Nil Blanc, il lui faudra s'entendre, d'une part, avec les populations du Sud, une fois la guerre civile arrêtée, et avec l'Égypte et l'Ouganda, d'autre part. Pour exploiter les eaux du Nil Bleu, le Soudan devra s'entendre à la fois avec l'Éthiopie et l'Égypte. Autant dire que c'est chose impossible, du moins à court ou moyen terme.

Le chantier du canal de Jongleï, aujourd'hui arrêté par la guerre civile dans le Sud-Soudan, ne peut donc reprendre par le simple arrêt de cette guerre. Et si une refonte totale du projet lui-même semble exclue, vu l'avancement des travaux (la moitié du canal est en effet creusée), il nous semble évident que ni l'Égypte ni le Soudan ne possèdent aujourd'hui l'initiative et les moyens politiques pour relancer ce projet tout comme les autres travaux d'aménagement hydrauliques prévus dans la région du haut Nil. Une renégociation avec les autres États riverains du fleuve, surtout l'Ouganda et l'Éthiopie, est d'abord indispensable, si l'on veut éviter de retomber dans le même piège du fait accompli qui se retourne subitement contre ses auteurs.

Depuis plusieurs mois, l'Égypte semble réorienter sa politique nilotique vers un réalisme nouveau. Convaincu de l'inutilité de tenter une amélioration des relations avec Khartoum, mais pressé par les besoins croissants en eau, Le Caire se réoriente de plus en plus ouvertement vers une certaine autonomie, plus ou moins radicale, du Sud-Soudan. Les relations avec la guérilla de Garang s'améliorent, en effet, de jour en jour. Une délégation du SPLA séjourne en permanence au Caire et la visite officielle du colonel Garang « n'est plus qu'une question de calendrier », assurent les officiels égyptiens.

Derrière cette nouvelle orientation, on trouve, bien sûr, la détérioration des relations avec Khartoum, qui s'accéléra pendant la guerre du Golfe. Mais on trouve aussi l'orientation des responsables de la junte militaire vers une plus grande « coopération » avec le régime islamiste de Téhéran. On parle aujourd'hui de la présence de plusieurs milliers de militaires iraniens engagés dans la guerre du Sud du côté des troupes de l'armée régulière et des milices islamistes créées par le gouvernement. Pour Le Caire, cela ressemble à une bombe à retardement et la clef de désamorçage se trouverait, d'après Le Caire, dans les mains de Garang. En effet, une indépendance (totale ou relative) du Sud-Soudan, avec l'appui de l'Égypte, pourrait déboucher sur le relancement des grands travaux d'aménagement du haut Nil, dont le chantier du canal de Jongleï.

De telles perspectives ne pourraient qu'affaiblir la position du gouvernement de Khartoum, qui se trouverait « comprimé » entre un Sud indépendant, ou autonome, et Le Caire, ce qui ne déplaira pas à ce dernier. Le gouvernement de Khartoum, conscient des dangers de la nouvelle politique soudanaise de l'Égypte, essaie de s'appuyer sur l'Iran d'un côté et sur la Libye et l'Irak de l'autre pour faire face aux pressions du Caire. Le bras de fer est lancé. Au vainqueur, le Nil !

PROJET

REVUE TRIMESTRIELLE
N° 231 - AUTOMNE 1992

MUSULMANS EN TERRE D'EUROPE

Bien des questions se posent au sujet de la présence en France et en Europe de populations musulmanes, issues de l'immigration. *Projet* vise à éclairer ce phénomène controversé, mal connu, souvent perçu négativement. Il invite à regarder ce que vivent ces populations dans la diversité de leurs origines, de leurs parcours et de leurs situations. Il évoque les rapports entre islam et modernité, le rôle des Etats et de la société par rapport à cette réalité nouvelle.

Avec la contribution, entre autres, de :

Fanny Colonna, Moustapha Diop, Driss El Yazami, Mohamed Chérif Ferjani, Altan Gökalp, Azzedine Guellouz, Bernard Lapize, Rémy Leveau, Jean-Louis Schlegel...

Ce N° (160 p.) : 70 F - étr. 77 F

Abonnement (4 N°) : 220 F - étr. 250 F

Pour recevoir ce numéro ou vous abonner, envoyez vos nom, adresse et règlement à l'ordre de PROJET à :
Assas Editions • 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - ☎ (1) 44 39 48 48 ou sur Minitel, tapez 36 15 SJ* PROJET

L'Égypte et le Soudan (1820-1885)

Empire tardif ou protocolonisation en Afrique orientale ?

Gérard Prunier*

Peu connue, rarement analysée, l'occupation par l'Égypte ottomane d'une grande partie de l'Afrique nord-orientale¹ au XIX^e siècle est un phénomène ambigu. Entreprise au lendemain des guerres de la Révolution et de l'Empire, l'avancée turco-égyptienne commence dans un contexte de rivalité franco-anglaise mal éteinte, où l'Europe n'a pas encore lancé son aventure coloniale ; elle se terminera soixante-cinq ans plus tard dans un tout autre monde, où les grandes puissances se seront engagées dans la course au clocher colonial connue sous le terme anglais de *scramble for Africa*². Entre les deux, une étrange épopée au ralenti qui mélange en parts inégales une ultime expansion de l'Empire turc, une poussée de l'islam en Afrique animiste, un sous-impérialisme égyptien surdéterminé par le « progrès » européen et l'accouchement aux forceps du nationalisme soudanais.

Pour comprendre ce qui s'est passé, il faut d'abord comprendre l'Égypte du début du siècle. Dépendance flottante de la Sublime Porte, l'Égypte des Mamelouks est morte avec l'occupation française de 1798. Un officier ottoman d'origine albanaise, Mohamed Ali, impressionné par l'armée moderne et par l'efficacité techno-administrative des envahisseurs, n'aura de cesse que d'édifier une construction militaro-étatique inspirée du modèle napoléonien. Pour organiser les

* CNRS.

1. A son apogée, l'empire africain de l'Égypte regroupera la totalité du Soudan actuel, le bassin nord du Chari (Mbomon, Ouélé), l'est de l'Érythrée (Bogos, Hamasien), le Harrar, la côte somalie de Zeila à Lamer et le nord de l'Ouganda.

2. La chute de Khartoum sous l'assaut des troupes mahdistes, point final de l'aventure africaine de l'Égypte, se place en pleine conférence de Berlin (janvier 1885).

forces du Nizam al-Jadid³, il va recruter plusieurs demi-solde de l'Empire, tel le colonel Sève (Soliman Pacha) qui sera chef instructeur de l'armée, ou Clot Bey, organisateur des services de santé. Cela, après avoir écrasé les derniers Mamelouks (1811) et habilement augmenté sa marge de manœuvre par rapport à Constantinople en jouant alternativement sur les peurs du sultan, sur ses besoins d'aide financière et militaire, sur l'appui diplomatique français et sur les désirs d'autonomie locale de l'élite ottomane⁴. Si l'État de Mohamed Ali, superficiellement modernisé à la française et autonomisé par rapport à la Sublime Porte, représente une sorte de protonationalisme égyptien, il ne faut pas en exagérer la portée. Il n'y a pas d'administration rationnelle, mais un ensemble de postes et de charges pourvus à la faveur et exercés en fonction de loyautés individuelles. Les comptes sont embryonnaires et laissés aux soins de clercs coptes, arméniens ou juifs, qui confondent finances publiques et privées.

Hors d'Égypte, les régiments mal payés vivront largement sur le pays et lèveront les impôts par la force. Les représentants de l'administration se perçoivent eux-mêmes non pas comme « égyptiens », mais comme appartenant à telle ou telle « nation » — grecque, arménienne, turque ou kurde — et servant non pas un État abstrait, mais un supérieur direct, un « Bienfaiteur⁵ », auquel chacun doit son poste et vis-à-vis de qui la fidélité est personnelle. L'Égypte de Mohamed Ali, c'est déjà un pays en voie de développement, qui cherche à s'affirmer face à l'Europe en lui empruntant sa technologie et son administration ; mais c'est encore aussi l'Orient ottoman des capitulations, particulariste, anarchique, à la fois brutal et indolent. L'empreinte turque, nomade, militaire et prédatrice, demeure très forte. Et c'est cette entité, parfois baptisée « turco-égyptienne », qui va partir à la conquête d'une Afrique qu'elle perçoit, comme plus tard les Européens, quasiment comme *res nullius*.

Pour l'œil des musulmans du nord du continent, ce que nous nommons « Afrique » se divise en plusieurs strates humaines et climatiques. Il y a d'abord l'Ifriqiya proprement dite, qu'elle soit du Maghreb (ouest) ou du Machrek (est). Puis, plus au sud, le Sahil (rivage), enfin suivi du Beled as-Sudan (le pays des Noirs), dont nous avons fait le Soudan⁶. Ce Beled as-Sudan est lui-même subdivisé en

3. Mot à mot, « le nouveau règlement », nom donné à l'armée moderne créée par Mohamed Ali.

4. Ottomane et non pas turque : le noyau dirigeant de l'Égypte des années 1800-1850 est composé d'un mélange d'Arméniens, d'Albanais, de Circassiens, de Kurdes et de Grecs. Les Turcs n'y sont qu'une minorité parmi les autres, même si leur langue est celle de l'administration. Les Arabes, pratiquement inexistantes, verront leur rôle s'accroître à partir du règne d'Abbas (1849-1853).

5. C'est le nom le plus souvent donné au vice-roi lui-même.

6. Soudan qui, à l'époque coloniale, désignait également l'actuel Mali. D'où encore aujourd'hui certaines confusions bibliographiques.

Dar al-Islam (pays d'islam) et Dar al-Harb (pays de la guerre), selon que ses habitants sont musulmans ou pas. Et l'attitude turco-égyptienne différera selon qu'il s'agira du Soudan « païen » ou du Soudan islamisé⁷.

Les motifs de la conquête d'un empire

Les raisons qui ont poussé Mohamed Ali à lancer son armée vers le sud n'ont jamais été que partiellement explicitées ; cependant, si l'on en juge par sa correspondance pendant les mois de la conquête, son souci principal semble avoir été de se procurer des esclaves noirs pour les incorporer au Nizam al-Jadid. Ses lettres sont tout à fait claires et ne cessent de revenir sur le sujet : « Notre but principal est de nous procurer des esclaves nègres. » (Lettre du vice-roi à Ibrahim Pacha, en date du 18 décembre 1821.) Et plus loin : « Il est clair que si nous avons envoyé et continuons à envoyer tant de troupes dans la suite de nos enfants, c'est dans le but de nous procurer des régions du Soudan des nègres que nous pourrions employer au Hejjaz et ailleurs. » (Lettre du vice-roi au Montassarif de Girgeh, en date du 17 février 1822.) Le 30 avril 1822, Mohamed Ali écrit encore au Serasker : « Vous n'ignorez pas que votre mission dans ces régions n'a pas d'autre but que de réunir des nègres. » Et ainsi de suite. Une lecture, même superficielle, des Archives du Caire multiplie ces références.

Il convient de s'arrêter un instant sur cette question de l'esclavage qu'on a tendance à critiquer aujourd'hui avec une indignation aussi vertueuse qu'anachronique. A l'époque, il est universel : les Amériques ont été peuplées d'esclaves par l'Europe, la Turquie, le monde arabe achètent massivement⁸ et s'il n'y a guère de main-d'œuvre servile en Chine, cela n'est pas dû à la vertu mais à la surabondance de main-d'œuvre « libre ». En Afrique orientale même, l'esclavage est couramment pratiqué, notamment comme une forme de rachat des dettes insolvables⁹ ou comme conséquence de la capture militaire¹⁰. Quant aux soldats-esclaves, c'est une vieille tradition militaire turque¹¹. Il n'est évidemment pas question de jus-

7. Ce dernier sera traité avec rudesse, mais on fera appel à lui pour subjuguier la partie « païenne ».

8. Voir notamment Ehnd R. TOLE, *The Ottoman Slave Trade and its Suppression (1840-1890)*, Princeton University Press, 1982 ; Murray GORDON, *L'Esclavage dans le monde arabe (VII^e-XX^e siècle)*, Robert Laffont, Paris, 1987, 2 vol.

9. Voir, par exemple, F.L. JAMES, *The Wild Tribes of the Sudan*, J. Murray, Londres, 1883, p. 245.

10. Voir, entre autres, Sheikh MUHAMMAD IBN UMAR AL-TUNISI, *Voyage en Ouaday*, B. Duprat, Paris, 1854 ; et Ignaz PALLME, *Travels in Kordofan*, J. Madden, Londres, 1844.

11. Daniel PIPES, *Slave Soldiers and Islam*, Yale University Press, 1981.

tifier une pratique, simplement de la replacer dans son contexte historique. En cherchant au Soudan des esclaves militaires noirs, Mohamed Ali, qui avait vu ses troupes ottomanes pâtir de la forte chaleur lors des campagnes de 1813-1818 au Hejjaz contre les Wahabites, espérait trouver des soldats possédant une bonne résistance aux conditions torrides. Et il se les procurait d'une manière parfaitement normale pour l'époque¹².

En dehors de la recherche d'esclaves pour son armée, Mohamed Ali espérait trouver de l'or au Soudan. Comme le remarque plaisamment Richard Hill¹³, « Mohamed Ali a passé sa vie à chercher l'Eldorado », une formule à peine exagérée. Dès la conquête terminée, des armées d'experts miniers débarqueront au Soudan et sonderont tous les endroits où la rumeur et les traditions indigènes indiquaient la présence possible de métaux précieux. Après seize ans de vaines recherches et de déceptions, le vice-roi, persuadé que rien ne valait l'œil du maître, finira par se rendre lui-même sur le terrain en 1837. Il manquera de mourir des fièvres, ne verra que de dérisoires emplacements de collecte d'or fluvial sur les affluents du Nil Bleu et rentrera désappointé au Caire¹⁴.

Une troisième raison, souvent citée, de l'invasion du Soudan par l'Égypte, serait le souci qu'aurait eu Mohamed Ali d'éliminer les derniers survivants du massacre des Mamelouks, réfugiés à Dongola depuis 1811. Si le vice-roi a effectivement pensé se débarrasser à cette occasion de quelques adversaires, il est peu probable que les 300 Mamelouks de Dongola aient représenté une menace sérieuse, ni qu'il ait fallu réunir une armée de plus de 4 000 hommes pour les réduire.

La dernière raison de la conquête — et sans doute la plus forte —, c'est qu'elle était à la fois désirable et possible.

Sous la conduite de Mohamed Ali et après avoir assis son pouvoir intérieur, l'Égypte s'émancipait peu à peu de la tutelle turque et cherchait les moyens de s'affirmer sur la scène internationale. Les diverses entités politiques soudanaises du moment étaient alors en décadence, en luttres constantes et dans l'incapacité de s'unir pour résister à une éventuelle invasion¹⁵. De plus, la maîtrise technique des armements européens donnait aux troupes égyptiennes une supériorité

12. Devant l'abondance d'esclaves amenés au Caire par les caravanes du Dar Fur, Bonaparte avait un moment songé lui aussi à se doter d'une armée d'esclaves noirs. Voir le mémoire de Louis Frank placé en appendice au *Voyage en Égypte* de Vivant DENON (1807).

13. R. HILL, *Egypt in the Sudan*, Oxford University Press, 1959, p. 66

14. Son voyage est décrit en détail dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, n^{os} XVII et XVIII, 2^e série, 1842.

15. Sur le Soudan d'avant 1820, voir R.S. O'FAHEY et J. SPAULDING, *Two African Kingdoms*, Methuen, Londres, 1974, ainsi que HOLT et DALY, *A History of the Sudan Since the Coming of Islam to the Present Time*, Londres.

militaire considérable. Le vice-roi avait aidé son suzerain de Constantinople dans ses campagnes d'Arabie pour récupérer les lieux saints sur les Wahabites. Il aspirait maintenant à un champ de pouvoir autonome que le Beled as-Sudan, faible et divisé par ses conflits internes, semblait lui offrir, moyennant un effort limité. Un corps expéditionnaire fut assemblé autour de Wadi Halfa dans le courant de 1820. Au mois de septembre, avec le retour de la saison sèche, il s'ébranla vers le sud, fort de 4 000 hommes et d'une vingtaine de pièces d'artillerie. Un épisode original de l'histoire d'Afrique s'ouvrait.

La conquête du Soudan¹⁶

Le « Soudan », qui allait bientôt plier sous le poids des Turco-Égyptiens, n'avait aucune unité. Au nord jusqu'aux marais du Sudd s'étendait une zone islamisée, que se partageaient une vingtaine de grandes tribus et beaucoup d'autres plus petites et où l'arabe servait de *lingua franca* au-delà des parlers locaux. Culturellement proche du Nord abyssin à l'est, annonçant l'Afrique centrale à l'ouest, la région était précairement centrée sur l'axe du Nil. Au sud, s'étendaient des territoires inexplorés peuplés de tribus nilotiques animistes parmi lesquelles les marchands d'esclaves effectuaient des razzias, d'ailleurs souvent militairement difficiles.

Politiquement, deux grands sultanats s'étaient partagé le Nord : le Dâr Fûr et le sultanat Funj de Sennar dans la partie occidentale. L'un et l'autre étaient en décadence, particulièrement Sennar, ravagé par les guerres civiles. Le Dâr Fûr contrôlait encore plus ou moins le Kordofan. L'axe nilotique était soit aux mains de confédérations tribales (Shaiggiya, Ja'aliyin), soit ponctué de villes commerçantes indépendantes (Shendi, Berber, Ed-Damer). A cela il faut ajouter l'immensité (le Nord-Soudan actuel représente plus d'un million de kilomètres carrés), la difficulté des communications (un échange de lettres entre Khartoum et Le Caire prendra trois mois), la poussière en saison sèche, une boue gluante pendant la saison des pluies, une faune sauvage et d'innombrables maladies devant lesquelles la médecine de l'époque se trouvait impuissante.

Complexe, désuni et facile à subjuguier militairement, le Soudan se révélera difficile et dispendieux à contrôler et administrer.

L'armée qui partait à sa conquête, moderne par son armement, avait encore quelque chose d'un tableau de genre oriental dans le style de Delacroix : « En

16. Pour une étude détaillée de cette période, voir Georges DOUIN, *La Pénétration (1820-1822)*, Le Caire, Société royale de géographie, 1944.

ordre de bataille [...] la cavalerie et l'artillerie précédaient ; les chefs, couverts de vêtements où l'or resplendissait, faisaient caracolier leurs chevaux et couraient en avant ; venaient ensuite les Osmanlis, les Bédouins, les Moghrébins, les Ababde, les chameaux et les ânes. La bigarrure des costumes et des harnachements, les soldats chargés d'armes différentes, embarrassés de petits violons, du sac à tabac, d'une longue pipe qu'ils soignaient autant que leur fusil ; le clinquant de leurs habits et leurs sabres étincelants qui éblouissaient en réfléchissant les rayons du soleil ; tout cela produisait un effet non moins bizarre que pittoresque¹⁷. »

Cette armée possédait cependant une puissance de feu suffisante pour triompher sans trop de mal d'ennemis ne disposant que d'armes blanches. Les combats de Kurti (4 novembre 1820) et du Djebel Daiga (2 décembre 1820) virent la défaite de la confédération Shaiqiyya, qui tentait d'arrêter le corps expéditionnaire. Les vaincus furent épargnés par Isma'il, fils de Mohamed Ali, qui commandait l'armée égyptienne et, par reconnaissance, ils devinrent ensuite les meilleurs auxiliaires du gouvernement qui leur confia la collecte musclée des impôts¹⁸. Traversant le Nil à Meroë, les Égyptiens franchirent la steppe de Baynda et prirent Berber le 5 mars 1821. Le 24 mai, ils atteignaient le confluent des deux Nils où ne s'élevait à l'époque qu'un petit village de pêcheurs. Le 14 juin, Badi IV, dernier sultan Funj de Sennar, abdiquait ce qui lui restait de pouvoir entre les mains du représentant du vice-roi. Après une vaine expédition dans le Butana à la recherche d'esclaves¹⁹, l'armée, usée par les fièvres et grelottant sous les pluies, remonta vers le nord en laissant derrière elle de maigres garnisons.

Pendant qu'Isma'il poursuivait au sud-est une campagne militairement aisée et peu encourageante économiquement, son beau-frère Muhammad Bey Khusraw, dit le Defterdar (le Grand Intendant), marchait sur le Kordofan à l'ouest, avec comme but la conquête du sultanat du Dâr Fûr. Le 20 août 1821, la bataille de Bara lui donnait l'occasion d'écraser les troupes du sultan et d'occuper El-Obeid. Mais l'annonce du soulèvement des Grecs contre la domination turque interrompit son avance, Mohamed Ali ayant promis à Constantinople d'envoyer un corps expéditionnaire combattre les révoltés et craignant de dépasser les limites de ses moyens militaires.

A l'automne 1821, tandis que le Dâr Fûr épargné demeurait dans un état de neutralité hostile²⁰, la conquête du Nord-Soudan semblait terminée. Les Égyp-

17. J. CAILLAUD, *Voyage à Méroé au fleuve Blanc, au-delà de Fazoql, dans le midi du royaume de Sennar, à Syoud et dans cinq autres oasis*, Paris, 1823-1827, 4 vol.

18. Cette tradition s'est poursuivie jusqu'à l'époque moderne où les Shaiqiyya ont formé la base du corps des officiers de l'armée soudanaise.

19. Il s'avéra que les quelques centaines de captifs ramassés étaient musulmans et ils durent être relâchés. Isma'il s'attarda un moment au Fazoql dans l'espoir d'y trouver de l'or. Il n'y parvint pas.

20. Il ne fut occupé qu'en 1874 (voir ci-après p. 185).

tiens entreprirent alors d'installer un système d'impôts qui, plus qu'à une fiscalité, s'apparentait à une forme de pillage légal. Alors que les taxes de l'ancien sultanat de Sennar avaient toujours été modérées, le nouveau pouvoir imposa des montants de capitation insensés : de 9 à 15 thalers (riyâl) pour un esclave (alors que ceux-ci valaient de 20 à 30 thalers), 7 thalers pour une vache (alors qu'elle en valait 8) et 3 thalers pour une chèvre ou un mouton, qui ne les valaient même pas. De plus, les villages étaient censés nourrir les troupes et payer une taxe par maison. Les taxes étaient payables en argent liquide. Mais comme on en manquait, le Trésor égyptien acceptait la *doura* (sorgho), les pièces de cotonnade et surtout les esclaves (mâles, jeunes et vigoureux). Le pays ploya, puis fit une grève passive de l'impôt et passa enfin à la révolte ouverte (février 1821-1822).

Isma'il se hâta de revenir du Fazo. Les assujettis à l'impôt qui n'avaient pas pris les armes s'enfuyaient en brousse pour échapper aux collecteurs. Isma'il réagit avec violence, alourdissant encore parfois les charges. En octobre 1822, il arriva à Shendi où il exigea du Mak Nimr un tribut extravagant : 30 000 thalers et 6 000 esclaves à livrer dans les quarante-huit heures. Devant un refus, il s'emporta et frappa le vieux chef. La nuit même, sa maison fut entourée de fagots et les Soudanais le brûlèrent vif. Toute la vallée du Nil s'embrasa²¹.

Le Defterdar, qui se trouvait encore au Kordofan, marcha vers l'est, dévastant tout sur son passage. Il passa toute la population d'al-Metemma au fil de l'épée, brûla Shendi et détruisit entièrement Ed-Damer. Puis il se retourna contre le sud et descendit jusqu'à Wad Medani en laissant derrière lui une traînée de cendres et de sang²².

De septembre 1823 au printemps 1824, l'armée égyptienne poussa des pointes dans la région de Gallabat, à la frontière de l'Abyssinie, pour refouler les dernières troupes du Mak Nimr qui s'y étaient réfugiées. Le pays était conquis, mais ruiné. Il fallait tenter de le mettre en valeur.

Le système de l'administration turco-égyptienne

De 1824 à 1826, les quatre provinces soudanaises²³ furent gouvernées militairement jusqu'à ce qu'en mars 1826 Ali Khürshid Aghâ fût nommé gouverneur de Sennar à titre civil.

21. Pour une description du Soudan dans les années de la révolte, voir A. LINANT DE BELLEFONDS, *Journal (1821-1822)*, Khartoum Sudan Antiquities, Service 1958; G.B. BROCCHI, *Giornale delle osservazioni fatte né viaggi in Egitto, nella Siria e nella Nublia*, Bassano, 1843; et A. SAMMARCO, *Allessandro Ricci e il suo giornale di viaggio*, Le Caire, Société de géographie, 1930.

22. Le récit de ses exactions est rapporté dans ses lettres au vice-roi (Archives du Caire) et dans la chronique anonyme contemporaine *Ta'rik muluk as Sudan*.

23. Berber, Dongola, Sennar, Kordofan. En 1840, une cinquième fut conquise, le Taka (Est).

Dans les années qui allaient suivre²⁴, les quatre provinces, d'abord autonomes, furent regroupées en un seul gouvernorat. Le titre du gouverneur fut élevé de *mudir* (inspecteur) à *hikimdâr* (commandant en chef), tandis que le rang de *mudir* était attribué à chacun des quatre gouverneurs provinciaux, eux-mêmes assistés de *ma'mûr* (délégués). Les provinces étaient subdivisées en *qism* (districts) dirigées par des *nazir*²⁵ (chefs de district). Par ailleurs, il existait un certain nombre de garnisons militaires administrativement autonomes et que dirigeaient des *muhâfiz* (mot à mot, « gardien » ou « surveillant »). Subordonnée à cette structure administrative étrangère, il existait une administration indigène soudanaise ; les chefs des principales confédérations tribales reçurent le titre de *shaikh al-mahâyikh* (littéralement « chefs des chefs ») tandis que les dirigeants traditionnels de moindre importance restaient simples *shaikh*. Chaque petite agglomération avait son *shaikh al-beled* (chef de village). Contrairement à ce que firent plus tard les Européens, les Ottomans ne tentèrent pas d'instaurer des chefs à eux (sauf de rares exceptions), mais plutôt de favoriser, parmi les autorités traditionnelles, les candidats qui leur étaient favorables, en jouant sur les rivalités personnelles familiales et claniques, voire religieuses²⁶.

Cet ensemble administratif avait son siège central dans la nouvelle capitale d'Al-Khartoum (« la trompe ») fondée en 1824 par Uthmân Jarkas, alors commandant en chef des troupes égyptiennes. La langue administrative était le turc osmanli et les *hikimdar* étaient des Ottomans ; sur les 24 gouverneurs généraux du Soudan de 1821 à 1885, il y eut 8 Circassiens, 2 Kurdes, 2 Grecs, 1 Albanais, 1 Anglais (Gordon Pacha, de 1877 à 1880, puis à nouveau en 1884-1885), 4 d'origine inconnue, 5 Turcs et un seul Égyptien, d'ailleurs berbère²⁷.

Le premier soin de cette administration fut d'instaurer un système fiscal à la fois productif et moins exagéré que celui qui avait provoqué le soulèvement de 1822-1824. Cette fois, la base de taxation choisie fut la production agricole ; l'unité taxée était la roue à eau (*saqiya*) servant à irriguer les champs. Réparties en quatre catégories selon la nature des terres irriguées, les *saqiya* payaient de 15 à 132 piastres égyptiennes par an selon la richesse de leur production. Pour les terres non irriguées, on payait en fonction de la surface, calculée en *jad'a* (environ 21 300 mètres carrés).

24. Khürshid demeura en poste de 1826 à 1838.

25. Parfois appelés *kashif*.

26. Face à l'islam soufi des Soudanais, les Ottomans cherchèrent à favoriser un sunnisme plus orthodoxe, donc mieux soumis au pouvoir, en important des *ulema* égyptiens. Par ailleurs, ils s'allièrent étroitement avec la tariqa Khatmiyya (ou Mirghaniyya) restée pro-égyptienne jusqu'à ce jour et dont l'importance est grande autour de Kassala et au pays Shaiqiyya.

27. Richard HILL, *op. cit.*, p. 1.

Une taxe était également levée sur chaque palmier-dattier. En outre, il y avait des douanes dans les principaux ports (Souakim, Massawa²⁸) et tout au long du Nil où elles grevaient lourdement le coût des marchandises soudanaises importées en Égypte. La levée des impôts était à la fois capricieuse et amère : les douanes, par exemple, n'avaient pas de tarif et leur taux dépendait de l'humeur du fonctionnaire, de ses besoins financiers (variables, car les salaires étaient rarement ponctuellement payés) et du respect qu'il avait de la puissance de l'assujetti. Pour les roues à eau, la tendance était d'en inventer d'inexistantes pour augmenter l'imposition. Et les récalcitrants avaient affaire à la cavalerie des Bashi-Bûzûq (irréguliers) Shaiqiyya dont les méthodes étaient expéditives.

Ce système fiscal, à la fois pesant et peu rentable, ne suffira jamais à faire face à l'ensemble des besoins financiers de l'Empire. Il faudra toujours demander de l'argent au Caire et, lorsque celui-ci refusera d'en envoyer, avoir recours aux raids de pillage (*ghazna*) qui rapportaient bétail et esclaves, et plus tard, plus au sud, de l'ivoire. Pour cela, il sera toujours nécessaire d'entretenir une armée forte, à même de réprimer les soulèvements ou de partir en razzia, et qui, bien sûr, coûtera de l'argent, obligeant par là à un effort financier et fiscal supplémentaire.

Tout le système militaro-financier de l'Égypte au Soudan reposera pendant plus d'un demi-siècle sur ce cercle vicieux allant du déficit à la sous-administration, de la sous-administration aux abus et à la révolte, de la révolte à la répression et de la répression (coûteuse) à un approfondissement du déficit. L'armée du Soudan, essentielle dans un tel système²⁹, était constituée par les restes du grand rêve de Mohamed Ali d'un Nizam al-Jadid noir. En effet, les Noirs soudanais razziés dans le Sud et envoyés en Égypte pour recevoir une instruction militaire y étaient morts comme des mouches. Changement de nourriture et de climat, traumatisme de l'exil et rudesse de l'instruction s'étaient additionnés pour causer des pertes considérables et le vice-roi avait dû renoncer à son idée d'armée tropicale. Désormais, les Noirs capturés furent formés sur place et s'ils partirent parfois pour des expéditions lointaines³⁰, ils furent pour l'essentiel affectés à la colonisation de leur propre pays. En majorité Dinka ou Nouba (mais aussi parfois Nuer ou Shillouk), ces esclaves militaires africains étaient islamisés et traités selon les mêmes règles (d'ailleurs rudes) que les soldats égyptiens ou ottomans « libres ».

28. Massawa, sur la côte érythréenne, était une ancienne garnison turque dont Le Caire avait racheté le contrôle à Constantinople en 1846.

29. Sur la situation de l'armée, voir G. PRUNIER, « Military Slavery in the Sudan during the Turkiyya (1820-1885) », à paraître dans M. BRETT et H. FISHER (eds.), *The Eastern Slave-Trade*, Frank Cass, Londres.

30. En 1835 au Jejjaz, en 1853-1855 en Crimée, et en 1863-1867 au Mexique, aux côtés de l'armée française.

Solides, fidèles, coupés par la capture — souvent à un âge tendre — de leurs origines ethniques, ils formaient un groupe relativement homogène pour lequel l'armée était une véritable famille. Appelés *jihadiyya* (guerriers) au Soudan, puis plus tard *Nubi* (Nubiens) dans d'autres régions d'Afrique orientale, ils donnèrent naissance à une caste militaire qui devait se perpétuer jusqu'au XX^e siècle³¹. Souvent payés en retard, et en esclaves plutôt qu'en numéraire, les soldats noirs se mutinaient parfois³², mais plus pour des raisons économiques que pour des raisons politiques. Certains d'entre eux — notamment parmi les vétérans de Crimée et du Mexique — firent de belles carrières³³.

Le paiement en esclaves de soldats-esclaves peut paraître curieux, mais il révèle trois choses : d'abord, la diversité des sortes d'esclaves ; il ne serait jamais venu à l'idée d'un jihadiyya de se considérer comme l'égal de son esclave-salaire ; deuxièmement, l'archaïsme de l'armée égyptienne au Soudan ; comme une armée antique, celle-ci se déplaçait avec porteurs, esclaves, concubines et enfants ; et, enfin, l'état d'arriération de l'économie locale, très faiblement monétarisée, encore largement dépendante d'un agro-pastoralisme de subsistance, et où l'esclave, à la fois force de travail et signe monétaire, jouait un rôle essentiel.

L'économie soudanaise était en effet un révélateur de la manière de penser ottomane vis-à-vis de l'empire africain. La notion de *développement économique*, parfaitement moderne et occidentale, si elle avait été appliquée par Mohamed Ali à l'Égypte elle-même (dans la mesure de ses moyens), n'avait pas de logique dans la perspective d'un empire conçu comme un *réservoir* où il fallait puiser (de l'or, des esclaves, de l'ivoire). L'idée de *mise en valeur*, coexistante à tout concept de colonisation, apparaîtra timidement dans les années 1860, sous le règne du khédive Isma'il, au fur et à mesure que la pression européenne développera la lutte contre la traite. Mais elle ne parviendra jamais à inspirer un système de continuité administrative, de rationalité des fonctions de régularité fiscale ou de séparation des compétences. L'économie demeurera toujours une masse d'autosuffisance précaire complétée par le troc et le pillage. Les exportations seront longtemps soumises au monopole³⁴, puis sombreront dans l'anarchie d'une

31. Voir Ibrahim EL ZEIN SOGHAYROON, *The Sudanese Military Factor in Uganda*, Khartoum University Press, 1984. Les Anglais en Ouganda, les Allemands au Tanganyika et les Belges au Congo eurent tous leurs mercenaires nubi. Le maréchal Idi Amin Dada est un Nubi, ainsi qu'une partie des soldats de l'actuelle armée soudanaise qui se bat contre le SPLA.

32. Les révoltes les plus importantes eurent lieu en 1844 et 1865. Les répressions étaient très dures.

33. Ainsi Adam al-Arifi, un Noubas de Takali, commandant en second du 9^e régiment d'infanterie envoyé en Crimée en 1853 et plus tard commandant en chef de toutes les troupes égyptiennes au Soudan.

34. Établi en 1824, le monopole ne sera levé — à la demande des Européens — qu'en 1836-1840. C'est un Européen — Gordon — qui demandera son rétablissement pour combattre la traite en 1877.

traite incontrôlée avant de revenir au monopole qui, lui-même, jouera un puissant rôle dans le soulèvement mahdiste. Les diverses « productions » (gomme arabique, plumes d'autruche, sésame, bétail, sorgho, ivoire et surtout esclaves), toujours mal payées, ne seront jamais que l'écrémage commercial d'un surplus marginal ou, au contraire, le butin d'une saisie armée violente. Les cultures d'État (indigo, coton) n'auront pas de succès. Le « commerce légitime », surtaxé et subissant la concurrence de l'économie de pillage, sera toujours le parent pauvre. C'est cette marginalité économique de l'empire qui amènera son quasi-abandon à la mort de Mohamed Ali en 1849.

La parenthèse d'Abbas et de Muhammad Sa'id

Le nouveau vice-roi, qui allait régner de 1849 à son assassinat, en 1854, dans un complot de palais, était l'opposé exact de son prédécesseur. Méfiant, secret, il se défiait des étrangers et en particulier des Européens. Inquiet devant les grands projets, il avait tendance à désengager l'État et à faire des économies. Dès son accession au trône, il nomma à Khartoum un gouverneur général de son choix, Abd el-Latif Pacha Abdallah, Turc de la Roumélie et officier traditionaliste. Celui-ci tenta aussitôt de combattre la présence des Européens, qui s'était développée progressivement depuis la fin du monopole en 1840. La raison principale de leur arrivée était le commerce de l'ivoire. En effet, si le Soudan offrait à bas prix plusieurs produits qui auraient pu intéresser l'exportation³⁵, la difficulté des communications empêchait toute expédition de marchandises pondéreuses ; en effet, il fallait à une caravane chamelière, n'emportant que 500 tonnes de produit, entre six mois et un an pour atteindre Le Caire. Seuls les plumes d'autruche et l'ivoire avaient un rapport poids/valeur suffisamment élevé pour supporter de pareils coûts de transport. Or, l'ivoire était disponible en grandes quantités dans le Sud.

L'actuelle partie négro-africaine du Soudan, soit plus de 700 000 kilomètres carrés de terre alors inexplorées, avait été historiquement isolée du Nord par d'extrêmes difficultés de communication. Sur le cours du Nil, les marécages du Sudd (« la barrière », en arabe) s'étendaient sur plus de 100 000 kilomètres carrés de terres amphibies où les bras du fleuve s'égarèrent en méandres inextricables. Plus à l'ouest, dans l'actuel Bahr el-Ghazal, le manque d'eau, l'hostilité des tribus

35. Le marchand savoyard Brun-Rollet estimait le prix du sésame à 15 % de son prix en Égypte, le millet à 10 %. Il pensait aussi à la gomme arabique, au coton et aux arachides. Cf. R. HILL, *op. cit.*, p. 97.

Dûnka et la présence de la mouche tsé-tsé avaient découragé les conquérants musulmans. Entre novembre 1839 et mars 1842, Mohamed Ali avait mandaté trois expéditions dirigées par l'officier de marine Salim Qapudan, afin de tenter de percer le secret des sources du Nil Blanc. La deuxième était parvenue jusqu'au site de Gondokoro, non loin de l'actuelle Juba³⁶.

Si ces expéditions n'avaient pas atteint leur but d'exploration, elles avaient en revanche établi trois faits : le Nil était constamment navigable, plus facilement qu'à l'aval de Khartoum ; les éléphants abondaient, et les tribus africaines riveraines étaient peu nombreuses et désarmées devant les fusils européens.

Il n'en fallait pas plus pour attirer une poignée d'aventuriers qui se lancèrent en grand dans la chasse aux éléphants. A leur suite vinrent les marchands, et une petite communauté européenne polyglotte commença à s'installer à Khartoum. Plusieurs consulats s'ouvrirent (France, Autriche, Hollande, grand-duché de Toscane, Piémont-Sardaigne), et les relations avec l'Europe se multiplièrent. Le Soudan commençait à être connu. Il devint à la mode, pour des touristes fortunés, d'y faire des voyages, mi-expéditions de chasse au fauve, mi-entreprises d'exploration. Les livres de « voyage au Soudan » devinrent, dans les années 1840-1860, un genre littéraire mineur en marge de la littérature d'exploration³⁷. Des missionnaires arrivèrent, qui échouèrent dans leur installation à cause des fièvres qui les tuèrent presque tous³⁸.

C'est à cette petite vague, issue d'une Europe, faut-il le rappeler, encore pré-coloniale, que tentait de s'opposer Abbas. Il échoua pour des raisons extérieures. En effet, depuis quelques années, la Turquie connaissait l'ère du Touzimat (« des réformes »), et les commerçants européens, soutenus par leurs ambassades à Constantinople, exigeaient l'extension à l'ensemble de l'Empire turc — donc au Soudan — des mesures de libre-échange adoptées par la Porte³⁹.

Le Soudan égyptien changeait. Les années 1850 virent apparaître les premiers bateaux à vapeur sur le Nil. La construction, en 1857, du chemin de fer Alexandrie-Suez donna un coup de fouet aux échanges, en développant l'activité du port de Souakin que les caravanes de Khartoum pouvaient atteindre beaucoup plus rapidement que Le Caire. On tenta même — sans succès, mais l'idée sera

36. Des Européens de diverses nationalités (Français, Allemands) accompagnèrent ces expéditions et en écrivirent les relations.

37. Voir, par exemple, VON PÜCKLER-MUSKAU, *Ans Mehmet Ali's Reich*, Stuttgart, 1844 ; BAYARD-TAYLOR, *Life and Landscapes from Egypt to the Negro Kingdoms of the White Nile*, Londres, 1854 ; les ouvrages de G. LEJEAN, G. MELLY, J. HAMILTON, etc. Le genre était si populaire qu'on en écrivit même de faux (E. JONVEAU, *Deux ans dans l'Afrique orientale*, Mame, Tours, 1871).

38. Dans les quatre premiers mois de 1862, vingt franciscains moururent sur le haut Nil.

39. Un firman du 18 février 1856 obligerait l'application de ces mesures à la totalité de l'Empire.

reprise — d'établir un télégraphe Suez-Souakin. La compagnie égyptienne Majidiya lança quatre vapeurs en mer Rouge. Par ailleurs, malgré l'opposition du gouverneur Abd el-Latif, l'arabe s'infiltrait de plus en plus dans la correspondance officielle, son rôle de *lingua franca* étant beaucoup plus important que celui du turc que les Européens ignoraient⁴⁰.

Le paradoxe, c'est que ces développements se déroulaient sous la vice-royauté d'Abbas, qui était hostile à tout changement, puis de son oncle Muhammad Sa'id (1854-1863) qui, bien qu'ouvert à l'Occident, était d'une indolence extrême.

De ce fait, ces changements ne touchaient pas à la texture du système ottoman au Soudan. Ils venaient plutôt s'y superposer, s'y greffer comme un corps étranger au lieu de s'y intégrer.

L'administration demeurait toujours aussi archaïque, la politique « coloniale » toujours aussi passive, la corruption des officiels toujours aussi généralisée et le déficit des finances publiques toujours aussi intraitable. Muhammad Sa'id devait s'en rendre compte lorsqu'il se rendit au Soudan en 1856 en compagnie de Ferdinand de Lesseps⁴¹. Le choc qu'il reçut pendant son voyage fut tel qu'il pensa un moment purement et simplement abandonner l'ensemble des possessions africaines. Après un temps d'hésitation, il se reprit et décida une réforme administrative qui, dans son esprit, devait permettre un meilleur contrôle du Caire sur l'Empire. Le poste de hikimdar fut supprimé et les provinces du Soudan, directement assimilées aux provinces de l'Égypte métropolitaine, furent rattachées au gouvernement central. La logique de cette réforme était de réprimer les abus. Elle n'y parvint pas, mais elle découragea en revanche certains des meilleurs éléments de l'administration égyptienne d'aller au Soudan, perçu comme un cul-de-sac de carrière⁴².

La réforme administrative vivota pendant quelques années, et Muhammad Sa'id finit par l'abolir peu avant sa mort. Le Soudan paraissait endormi dans l'indolence ottomane et le tourisme aristocratique européen.

40. R. HILL, *op. cit.*, p. 85, note 1.

41. C'était la première visite d'un vice-roi depuis celle de Mohamed Ali en 1838-1839. Ce fut aussi la dernière.

42. Les Turcs-Égyptiens n'aimaient guère le Soudan qui, malgré la venue de quelques marchands, ne fut jamais une colonie de peuplement. Abbas en avait fait un lieu de bannissement, y envoyant notamment l'intellectuel modernisateur Rifa'a Bey Rafi Badawi al-Tahtawi, directeur de l'École des traducteurs au Caire, qui y languit quatre ans.

Isma'il et la relance de l'empire

Isma'il, le nouveau vice-roi d'Égypte⁴³, avait l'âme d'un réformateur. Il était réputé avoir géré avec modernisme et efficacité ses domaines personnels et se passionnait pour les tramways, l'éclairage urbain au gaz et l'agriculture scientifique. C'est sous son règne que fut inauguré le canal de Suez, et qu'il choisit un général américain pour diriger l'état-major de l'armée égyptienne. Charmés par son français parfait et ses manières distinguées, les étrangers ne se rendaient pas toujours compte qu'il demeurerait largement un despote ottoman traditionnel, capable de faire bâtonner un esclave pour une vétille ou de révoquer un fonctionnaire sur un caprice. Ses plans de réforme furent toujours plus hardis que bien préparés et plus spectaculaires que bien exécutés. Il comptait sur les emprunts extérieurs pour financer ses projets et ses idées de remboursement tendirent de plus en plus à évoquer une version orientale de « Perrette et le pot au lait ». D'emblée il se passionna pour le Soudan où il ne se rendit pourtant jamais.

Il avait compris que, sans la modernisation des communications, il serait vain d'espérer quoi que ce soit de son empire africain et il entreprit rapidement leur amélioration. La première mesure consista à envoyer au Soudan un certain nombre de bateaux à vapeur modernes⁴⁴ qui servirent surtout à l'expansion vers le sud en remontant le fleuve jusqu'au lac Albert. Sur la mer Rouge, il remplaça dès 1863 la Majidiya, qui était sous-capitalisée, par une nouvelle compagnie, l'*Aziziya Misriya Steamship Co.*, qui établit des lignes régulières entre Suez, Souakin et Massawa. A partir de 1867, l'*Aziziya* ouvrit aussi un service entre Alexandrie, Le Caire et Assouan, qui permit entre autres d'améliorer sérieusement les services postaux. En 1874, avec l'extension du chemin de fer jusqu'à Asyout, la durée de transport d'un courrier entre Khartoum et Le Caire tomba de 50 à 28 jours tandis que le service intérieur s'améliorait énormément. Désormais, il ne fallait plus que 5 jours à une lettre pour atteindre El-Obeid (Kordofan) et 11 jours pour aller à El-Facher (Dâr Fûr)⁴⁵.

On reprenait aussi les projets d'établissement d'un télégraphe qui avaient vu le jour à l'époque de Muhammad Sa'id. La ligne fut entreprise en 1864. En 1866, elle atteignait Wadi Halfa ; en 1868, Dongola, et parvenait à Khartoum en 1870.

43. Il accéda au trône en janvier 1863 et reçut du sultan, en 1867, le titre héréditaire de Khietiv, sous lequel il est connu dans l'historiographie occidentale.

44. Ils chauffaient au bois dont il y avait encore d'amples réserves aux abords mêmes du Nil.

45. Voir l'excellente biographie d'un des directeurs du service des postes, Richard HILL, *The Sudan Memoirs of Carl Christian Giegler Pasha (1873-1883)*, Oxford University Press, 1984.

De 1870 à 1873, une branche orientale fut établie reliant Berber à Souakim *via* Kassala.

Parallèlement à l'amélioration des communications, le khédivé se souciait de moderniser l'armée. Considérant les États-Unis comme la plus lointaine, la plus neutre et la moins dangereuse des puissances occidentales, il avait ouvert une mission militaire à New York dès la fin de la guerre de Sécession ; celle-ci s'employa à recruter des officiers de talent, acceptant avec une grande impartialité autant de vétérans des armées nordistes que d'ex-confédérés⁴⁶.

En même temps, des représentants de l'intendance égyptienne achetaient en Allemagne des canons Krupp, surplus de la guerre franco-prussienne, et en Amérique des fusils modernes Remington se chargeant par la culasse. On s'efforça aussi de payer les soldats un peu plus régulièrement et d'améliorer le service de santé. On commençait à utiliser systématiquement la quinine pour combattre le paludisme.

L'administration demeurait cependant un problème majeur. Le vieux corps des administrateurs ottomans méprisait à la fois les Africains, qu'il considérait comme peu fiables s'ils étaient « arabes » et comme des esclaves (*'abid*) s'ils étaient noirs, et aussi les innovations modernistes du khédivé, qui passaient pour des lubies.

Pour faire face à ce double problème, Isma'il ouvrit sa politique de recrutement. D'une part, il assura la promotion des Soudanais : c'est sous son règne que les troupes du Soudan eurent leur premier commandant en chef indigène, le Nouba Adam Bey al-Arifi promu *mir-liva* (général de division) et pacha en 1867. C'est aussi sous son règne que l'on vit les premiers gouverneurs provinciaux d'origine soudanaise⁴⁷. D'autre part, il recruta de nombreux étrangers, non seulement dans l'armée, mais aussi pour divers services techniques : ainsi le Britannique Stewart et les Américains Prout et Mason, qui établirent d'importants relevés topographiques dans l'ouest du Soudan, l'Allemand Giegler qui dirigea les services postaux, les Britanniques Baker et Gordon, le Français Linant de Bellefonds et l'Américain Chaillé-Long, qui explorèrent l'Equatoria et le Nord-Ouganda, l'Italien Carlo Piaggia qui fut le premier à naviguer sur le lac Albert, etc. Pour compléter ses réformes des communications, de l'administration et de l'armée, le vice-roi cherchait à développer l'agriculture, base de l'économie soudanaise. En fait, s'il y parvint, ce fut indirectement, par l'impulsion générale donnée à l'empire

46. Pour une histoire des Américains au service du khédivé, voir H.C. WOLF et W.B. HESSELTINE, *The Blue and the Grey on the Nile*, Chicago, 1961 ; et C. JESMAN, « American Officers of the Khedive Ismail », *African Affairs*, n° 57, 1958, p. 302-307.

47. Muhammad Bey Rasikh et Hussein Bey Khalifa al-Abbadi à Berber et à Dongola en 1869 et 1871 (R. HILL, *Egypt in the Sudan*, *op. cit.*, p. 108).

et par le retour d'une période assez prolongée de sécurité. Les tentatives d'établissement de grandes cultures d'État — et, tout particulièrement, les vastes projets cotonniers du gouverneur des provinces de la mer Rouge, Ahmad Mumtaz Pacha — ne furent jamais que des succès mitigés. En revanche, en dix ans, les surfaces cultivées au Soudan doublèrent presque, pour atteindre 5 600 000 hectares. Avec une production annuelle de plus de 100 000 tonnes de sorgho, le pays avait atteint un niveau raisonnable d'autosuffisance alimentaire⁴⁸, mais les cultures d'exportation demeuraient insuffisantes pour produire un surplus qui aurait permis d'autofinancer la colonie.

Et la situation financière demeurait, bien sûr, la principale faiblesse de toute l'entreprise impériale. Au début de 1866, le hikimdar ja'afar Sadig, qui venait de prendre son poste, constatait que le recouvrement des impôts était de 163 000 bourses⁴⁹ en retard et que les employés du gouvernement n'avaient pas été payés depuis six mois, situation qui n'avait malheureusement rien d'exceptionnel.

Brillant, bouillonnant de projets, sûr de toujours parvenir à convaincre son interlocuteur grâce à ses talents de causeur, le khédivé aggravait en fait sans cesse des problèmes financiers déjà épineux par l'ampleur de ses entreprises⁵⁰.

Et les moins dispendieuses n'étaient pas les aventures militaires où il ne cessait de s'engager.

L'expansion du domaine africain et la question de la traite

Isma'il, conscient de l'intérêt croissant des Européens pour le continent noir, et considérant qu'il avait sur eux une longueur d'avance, tenta de les battre dans la course coloniale, lui qui avait déclaré que son pays devait présenter à l'Exposition universelle de 1878 une carte où l'empire africain de l'Égypte s'étendait jusqu'au lac Tchad, avec le projet annoncé de s'ouvrir un chemin jusqu'à l'Atlantique.

Tout d'abord, il avait commencé par régler la vieille question du Dâr Fûr dont son aïeul Mohamed Ali avait pensé s'emparer dès 1821. En fait, l'initiative ne

48. Ministère des Finances, *Statistique de l'Égypte*, Le Caire, 1873. En l'absence de moyens de collecte systématique des statistiques, ces chiffres doivent être considérés comme des ordres de grandeur plutôt que comme des valeurs absolues.

49. La « bourse » était une unité de compte qui valait 500 piastres, soit environ 5 livres sterling-or.

50. Cette légèreté faisait le désespoir de son Premier ministre, le très capable Nubar Pacha (voir NUBAR PACHA, *Mémoires*, Reed, Beyrouth, 1983). En revanche, on voit dans la correspondance de Gordon que le froid officier écossais tombait régulièrement sous le charme d'Isma'il qui parvenait toujours à le rallier à ses idées les plus chimériques.

venait pas entièrement de lui. En 1873, le grand trafiquant d'esclaves Zubeyr Rahman Mansur, roi sans couronne du Bahr el-Ghazal qu'il avait conquis sur ses rives dans les années 1860 grâce à son alliance avec les Azandé, était entré en conflit avec le sultan du Dâr Fûr, Ibrahim Muhammad Hussein⁵¹. En janvier 1874, il avait envahi le sultanat de l'Ouest à la tête d'une armée de sept mille hommes comprenant de nombreux Azandé cannibales dont la présence terrifiait les Fûr. Fin octobre, il écrasait l'armée du sultan qui était tué et s'emparait d'El-Facher. L'armée égyptienne, qui ne comptait que 3 000 hommes, arriva après la bataille ; mais Zubeyr, nommé pacha par le khédive, commit l'erreur de se rendre au Caire où il fut placé en résidence surveillée. Privée de son chef, son armée se débanda, et les Égyptiens conservèrent le Dâr Fûr.

La seconde étape de l'expansion impériale sous Isma'il consista en une poussée en direction de la côte somalie et de l'arrière-pays abyssin. Dès 1867, Le Caire — à la grande inquiétude des Anglais d'Aden — avait annoncé ses prétentions sur toute la côte jusqu'au cap Gardafini. En 1875, les forces égyptiennes lancèrent une triple attaque : une force de 2 500 hommes sous le commandement d'un officier danois, Arendrup Bey, s'enfonça dans le Hamasien à la conquête du Nord abyssin ; en même temps, une force un peu moindre, dirigée par un aventurier suisse, Werner Munzinger Pacha, attaquait le sultanat afar d'Aoussa ; et, enfin, une armée de cinq mille hommes aux ordres de Muhammad Rauf Pacha occupait le port de Zeyla et partait en expédition vers le Harrar.

Les trois colonnes eurent des sorts divers : Arendrup fut défait et tué par les Abyssins à la bataille de Gundet ; Munzinger tomba dans une embuscade et périt avec presque toutes ses troupes, tandis que Rauf Pacha s'emparait sans coup férir de Harrar d'où l'émir s'était enfui⁵².

Deux ans plus tard, Isma'il tenta de venger la défaite de Gundet en engageant cette fois 12 000 hommes et de l'artillerie sous les ordres d'un état-major américano-égyptien. Le résultat fut encore plus catastrophique, et Le Caire dut abandonner tout espoir de contrôler autre chose qu'une mince bande de terrain dans l'arrière-pays de Massawa⁵³.

Si ces différentes entreprises militaires avaient agrandi l'empire et causé pas mal de froissements diplomatiques — notamment avec la Grande-Bretagne —,

51. Pour une biographie de ce personnage haut en couleur, voir H.C. JACKSON, *Black Ivory and White. The Story of El Zubeir Pasha, Slaver and Sultan as Told Himself*, Oxford, 1913.

52. Pour la description des campagnes de 1875, voir G. DONIN, *Histoire du règne du Khédive Ismail*, Le Caire, t. III, 2^e partie, 1936, et Lee VAN DOVSKY, *Ein leben für Afrika: der abenteuerli Schicksal von Wernes Munzinger Pasha*, Thomas Verlag, Zurich, 1954.

53. Pour un récit — polémique — de cette deuxième campagne d'Abyssinie, voir E. MCDYB, *Moslem Egypt and Christian Abyssinia*, Atkin and Prout, New York, 1880.

le centre de la poussée géopolitique de l'Égypte demeurerait cependant l'axe du Nil. Et toute l'expansion dans cette direction était liée au délicat problème de la traite⁵⁴.

L'interaction entre traite et conquête égyptienne remontait à « l'ouverture » du Sud-Soudan à la suite des voyages de Salim Qapudan au début des années 1840. D'abord chasseurs d'éléphants, puis chasseurs d'ivoire noir, une nuée de rapaces tant européens qu'orientaux s'était abattue sur les marges incontrôlées de l'empire, surtout au Bahr el-Ghazal. Les trafiquants avaient commencé par chasser les éléphants avec de petites armées de pisteurs-soldats qu'on appelait *bazinger*. Pour avoir des défenses, ils s'étaient aperçus qu'il était facile d'obtenir la collaboration forcée des tribus locales. Les Nilotiques vivant en étroite symbiose avec leur bétail, il suffisait de capturer celui-ci — une tâche relativement aisée pour qui disposait d'armes à feu — et de le prendre en otage pour que les indigènes le rachètent avec de l'ivoire. Par la même occasion, les traitants exigeaient des porteurs pour les défenses. Ramenés au bord du fleuve, ceux-ci étaient à leur merci et les revendre comme esclaves à Khartoum augmentait d'autant le profit.

Peu à peu, au lieu de remonter régulièrement à Khartoum, ce qui faisait perdre du temps, les trafiquants établirent des bases permanentes, toujours plus loin dans l'intérieur, à la poursuite des éléphants et des indigènes qui, les uns et les autres, fuyaient maintenant les abords directs du Nil. Ils construisaient des cabanes à l'intérieur de vastes enclos défendus par des entrecroisements de plantes épineuses. Ces *zara'ib* (singulier : *zeriba*), suffisamment proches les unes des autres pour se porter secours en cas d'attaque, formaient un vaste réseau à travers tout le Bahr el-Ghazal jusqu'aux confins de l'Ouélé au sud-ouest, et jusqu'en pays Acholi au nord de l'actuel Ouganda, au sud-est.

Les propriétaires de *zara'ib* passaient des alliances avec des chefs locaux qui chassaient esclaves et éléphants pour leur compte. Ils attiraient à leurs côtés tout un pullulement de jeunes séduits par la possession d'un fusil, qui venaient grossir la troupe des *bazinger* ; une population d'esclaves proposés à l'agriculture, au portage et aux services divers vivait dans leur orbite.

Ce système prédateur, peu ou pas soumis aux autorités égyptiennes, contribuait néanmoins à étendre indirectement leur pouvoir et à remplir leurs coffres en payant des impôts sur les esclaves transitant vers le nord ou vers les côtes de la mer Rouge. Musa Hamdi Pacha, gouverneur du Soudan de 1863 à 1865, avait protégé les traitants en violation directe des instructions officielles du Caire⁵⁵.

54. Sur la question de la traite, voir G. PRUNIER, « La traite soudanaise : structures et périodisation (1820-1885) », *Actes du colloque de 1985 sur la traite des Noirs*, Société française d'histoire d'outre-mer, Paris, 1989.

55. Mohamed Ali en 1838 et Muhammad Sa'id en 1854 avaient interdit le « honteux commerce », le premier pour donner une satisfaction de pure forme aux Britanniques, le second avec plus de bonne

Soucieux de son image auprès des Européens à qui il empruntait des sommes toujours plus importantes, le khédive avait confié en 1869 à l'explorateur anglais sir Samuel Baker le soin d'organiser une expédition qui remonterait le Nil Blanc jusqu'à sa source, réduirait le pouvoir des trafiquants et affermirait l'emprise égyptienne jusqu'au Buganda⁵⁶. L'expédition s'était violemment heurtée aux Bari et aux Banyoro et n'avait été qu'un succès mitigé. En 1875, le colonel Charles Gordon, en congé de disponibilité des Royal Engineers, avait reçu un mandat plus limité — mais qu'il remplit mieux — sur l'Equatoria et la région des Grands Lacs⁵⁷. Progressivement, l'autorité de Khartoum s'était affirmée sur les immenses étendues du Bahr el-Ghazal et de l'Equatoria, ainsi que de manière plus précaire sur le pays Acholi, le nord du Bumyoro et jusqu'au Busoga, sur les marges du Buganda. Si les trafiquants avaient peu à peu dû céder du terrain, l'esclavage et la traite étaient si étroitement intégrés au tissu de la vie soudanaise que leur répression amena bientôt presque autant de problèmes qu'elle n'en résolvait.

Car, si les bailleurs de fonds européens, satisfaits du traité de 1877 qui prohibait la traite, louaient la *pax egyptiana* au Soudan, il n'en était pas de même des Soudanais. La répression de la traite détruisait en effet la base économique d'un système injuste, mais cruellement opératoire, sans rien y substituer. Les caravanes, sans ivoire (car les éléphants se faisaient rares) et sans esclaves, n'étaient plus rentables. Les réseaux commerciaux s'effondraient. Les impôts rentraient de plus en plus mal.

Et le Trésor égyptien, saigné à blanc par les expéditions militaires et les projets économiques, utiles certes, mais pas immédiatement rentables, était hors d'état d'impulser une quelconque économie de substitution qui aurait pu prendre le relais de la traite.

Crise égyptienne et crise de l'empire

Ces difficultés de l'empire africain intervenaient à un moment où l'Égypte elle-même était entrée dans une phase de crise profonde, essentiellement due à son incapacité à rembourser les prêts considérables consentis par diverses banques

volonté, mais tout aussi peu d'effets. La guerre de Sécession, en faisant monter le prix mondial du coton, avait fait flamber le commerce des esclaves en Égypte.

56. Baker lui-même a donné de son entreprise un récit plein de satisfaction dans *Ismailia*, Londres, 1874, 2 vol. Dans un ouvrage d'agréable vulgarisation, Alan MOORHEAD, *The White Nile*, Penguin, 1963, adopte une vue plus sévère.

57. La littérature concernant Gordon est pléthorique ; on pourra lire C. CHENNERIX TRENCH, *Charley Gordon : an Eminent Victorian Reassessed*, Allen Lane, Londres, 1978.

européennes⁵⁸. Une Caisse de la dette avait été créée, gérée par des commissaires français et britanniques, mettant sous tutelle des pans entiers de l'économie et des finances égyptiennes. En 1879, le khédivé Isma'il avait été forcé à l'abdication. Son successeur, Tewfig, indécis, ballotté entre les revendications sans cesse plus âpres des créanciers étrangers et la montée d'un mouvement nationaliste arabe potentiellement hostile à la vice-royauté ottomane, ne parvenait pas à redresser la situation. Il ne nous appartient pas ici de donner une description détaillée de ce qui a déjà été décrit ailleurs⁵⁹. Mais le résultat de ce processus fut d'amener le soulèvement d'Arabi Pacha et, par contrecoup, l'occupation anglaise de l'Égypte en 1882. Or, pendant ce temps, la situation de l'empire n'avait cessé de se dégrader selon une logique qui, tout en étant influencée par la crise de la métropole, suivait sa dynamique propre.

L'abolition de la traite, nous l'avons vu, avait sérieusement compromis l'économie soudanaise déjà fragile. Or, cette abolition, dans l'esprit des Soudanais, était liée à la présence croissante des étrangers dans le service égyptien et notamment à celle du général Gordon. Pendant son gouvernorat général (1877-1880), Gordon n'avait finalement pas employé plus d'étrangers à des postes politiquement sensibles que ses prédécesseurs (quatre gouverneurs sur quatorze). Mais il avait confié à certains d'entre eux — tel Romolo Gessi au Dâr Fûr — des tâches de répression qui les rendaient peu populaires. Par ailleurs, dans son passé militaire exotique en Chine et en Crimée, rien ne le préparait à gouverner des populations animistes et musulmanes⁶⁰.

Pénétré d'un idéal chrétien généreux mais sommaire, enthousiaste, brouillon, impulsif, il lui manquait la prudence nécessaire à un *kaffir* (incroyant) investi d'un pouvoir politique en terre d'islam.

Alors qu'elle ne constituait que l'un des volets des instructions qu'il avait reçues du Caire, la lutte contre la traite des Noirs devint pour lui une véritable obsession ayant les dimensions d'une croisade morale. Dans une période de crise économique en bonne part due à la répression de la traite, le mélange était d'autant plus détonnant que le volet « islamique » de la politique égyptienne était maladroit. Le Caire s'était toujours attaché à combattre les *turuq* (confréries) au Soudan en

58. Les ouvrages écrits sur la crise politico-financière de l'Égypte entre 1875 et 1882 sont très nombreux et souvent rédigés d'un point de vue polémique, soit anti-anglais (pour les ouvrages français du XIX^e siècle) soit « anti-impérialiste » (pour plusieurs travaux plus modernes). On pourra lire le travail objectif et bien écrit de D.S. LANDES, *Bankers and Pashas*, Heineman, Londres, 1958.

59. Notamment dans l'excellent ouvrage d'Alexander SCHÖLCH, *Ägypten den Ägyptern!*, Atlantis Verlag, Zurich, s.d., 1983.

60. Gordon ne parlait pas un mot d'arabe. Il correspondait avec Le Caire dans un français approximatif.

y envoyant des *ulema* (enseignants religieux) sunnites orthodoxes formés à l'université d'Al-Azhar. Ceux-ci, inféodés au pouvoir égyptien, d'une honnêteté parfois contestable, étaient souvent vilipendés comme des *ulama-as-su'* (mauvais bergers) au service de quasi-infidèles puisque les Ottomans buvaient de l'*arak* (alcool) et ne respectaient pas les superstitions locales.

Gordon aggravait encore les choses par ses sautes d'humeur qui lui faisaient promouvoir trop rapidement certains fonctionnaires qui étaient parfois des canailles (comme le trafiquant Abu Sa'und en Equatoria) et renvoyer d'autres qui étaient capables (comme Muhammad Rauf, gouverneur de Harrar). Les motifs de ses décisions étaient parfois futiles⁶¹, mais les bureaux du Caire, qu'il soutenait loyalement dans leurs démêlés avec les créanciers étrangers, n'osaient contredire cet Européen bien vu à Londres et qui les aidait.

Gordon finit par démissionner pour protester contre l'abdication forcée du khédivé. Il fut remplacé par Muhammad Rauf qu'il avait injustement sanctionné. Mais Rauf arrivait en pleine crise financière, et Le Caire ne savait que lui demander des économies. Comme l'armée était le poste le plus dispendieux du budget, il y opéra des coupes claires. C'était un choix malheureux au moment où la révolte soudanaise était en train de s'organiser⁶². Bon nombre de jihadiya au chômage allèrent grossir les rangs des insurgés.

La révolte mahdiste prit de l'ampleur, et c'est là un autre chapitre de l'histoire du Soudan qu'il ne nous appartient pas d'envisager ici⁶³. Mais si nous tentons d'évaluer ce qui allait rester de l'influence égyptienne sur la région, il importe de rétenir quelques grandes idées : les traces de la mainmise égyptienne ne se retrouvent qu'au Soudan, et dans une moindre mesure sur la côte de la mer Rouge, terres d'islam.

En Abyssinie, en Ouganda, le souvenir de l'Égypte s'est estompé dans un passé folklorique et peu signifiant. Physiquement, il ne reste pas grand-chose, les Ottomans n'ayant pas été de grands bâtisseurs et la révolte mahdiste ayant détruit le peu qu'ils avaient construit. Le Soudan, en revanche, et la culture soudanaise sont restés profondément marqués par la « colonisation » égyptienne. D'abord, parce que, tout comme l'Europe pour d'autres pays africains, c'est l'Égypte qui lui a donné ses frontières, arbitraires elles aussi, bien sûr. Ensuite, parce que c'est l'Égypte qui a « ouvert le Sud » et l'a relié au Nord musulman, un développe-

61. Puritain, il réprouvait les incartades sexuelles et fit pour cette raison limoger son adjoint, Uthman Pasha Rifqi.

62. C'est le 29 juin 1880, dans l'île d'Aba, que Muhammad Ahmad s'était proclamé « Mahdi » et était entré en rébellion.

63. La meilleure étude demeure l'ouvrage de P.M. HOLT, *The Mahadist State in the Sudan*, Oxford University Press, 1977.

HÉRODOTE

ment lourd de conséquences pour le futur. Et, enfin, parce que la culture ottomane, le style d'administration ottoman ont profondément marqué le Soudan. L'Empire turc était une machine mouvante, un aspirateur-assimilateur nomade qui avait perpétuellement besoin d'une « frontière », dans le sens américain du terme. Du jour où il s'arrêta devant Vienne, il commença à péricliter. Au XIX^e siècle, l'Afrique orientale a été l'ultime « marche » de l'Empire ottoman, et cette notion de « frontière » mobile est restée profondément enracinée dans la mentalité soudanaise : on la retrouve dans la politique d'exploitation sommaire et rapide des terres céréalières de la région de Gedaref, dans l'attitude rapace de la province centrale vis-à-vis de toutes les périphéries, dans la politique égyptienne vis-à-vis du Sud. A bien des points de vue — et en cela les cinquante-sept ans de colonisation anglaise pèsent peut-être moins lourd que les soixante-cinq ans de domination ottomane —, Khartoum est resté un établissement turc, une capitale impériale vivant du pillage de ses marges. La notion de mise en valeur rationnelle de l'espace économique est étrangère à la mentalité nationale et si le mahdisme a posé les fondements du nationalisme soudanais, c'est dans la plus totale ambiguïté car il était presque autant une guerre civile soudano-soudanaise qu'une lutte contre « l'occupant ». L'Égypte est d'ailleurs toujours consciente de ce fait et ne peut s'empêcher de considérer son ex-dépendance comme une « zone d'influence spéciale » où les dissensions soudanaises devraient lui permettre de jouer un jour un rôle prépondérant.

La négation de l'Éthiopie ?

Albert Rimbaud

Le 27 mai 1991, la réunion à Londres de quelques-uns des acteurs du jeu politique éthiopien, pour une conférence organisée par le gouvernement américain, a fait basculer en quelques heures le sort de cette région. Certes, une paix a alors été signée : mais à quel prix et que peut-elle signifier pour les peuples d'Éthiopie ? C'est à ces deux questions que tente de répondre cet article.

Il est vrai d'abord que ce jour marque la fin et le succès des guerres d'Érythrée et du Tigré ; des guerres qui duraient depuis vingt-neuf et seize ans respectivement, et pour lesquelles le régime d'Addis-Abéba dépensait plus de la moitié de son budget et avait reçu, depuis la fin des années soixante-dix, environ un milliard de dollars d'aide militaire soviétique par an. Cet accord du 27 mai a été immédiatement suivi de l'indépendance *de facto* de l'ancienne province septentrionale d'Érythrée, dirigée par Issayas Afevorki, chef du Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE), et il consacre l'accession au pouvoir central éthiopien des rebelles du Tigré menés par Meles Zenawi, chef du Front populaire de libération du Tigré (FPLT). Ces derniers remplacent alors les hommes du président Mengistu Hailé Mariam qui, devant la menace militaire de plus en plus pressante des deux mouvements érythréen et tigréen vers sa capitale, s'était enfui le 21 mai au Zimbabwe, laissant derrière lui un gouvernement de transition et une armée en complète déroute.

L'Éthiopie retrouvait donc la paix, et les provinces du Centre comme du Nord étaient enfin ouvertes à la circulation après plus de dix ans d'isolement. La fameuse route historique qui, depuis Addis-Abéba, la capitale du XX^e siècle, conduit à Axoum, le berceau tigréen de l'histoire éthiopienne, en passant par les anciennes capitales de Gondar à l'ouest ou de Lalibela, à l'est, était elle aussi

libérée ; de sorte qu'Éthiopiens et étrangers pouvaient librement visiter ces sites qui sont autant de repères de la longue et turbulente histoire de ce pays.

Avec cette paix, les habitants d'Addis-Abéba, qui venaient de vivre la dure épreuve d'un régime totalitaire, découvraient ce que leurs nouveaux maîtres appelaient la démocratie : des dizaines de partis politiques, une liberté d'expression sans précédent en Éthiopie et, après la stérile alliance avec une Union soviétique qui s'effondrait, l'engagement de la victorieuse Amérique du président Bush aux côtés du nouveau régime.

C'était donc tout à la fois la paix et la démocratie. Pourtant, un an après, et malgré ces circonstances qui devraient engendrer l'espoir, nous ne pouvons que constater le désenchantement de beaucoup. Des Américains d'abord qui, en avril 1992, n'avaient toujours accordé aucune aide matérielle à ce nouveau régime qu'ils avaient néanmoins porté au pouvoir et qui ne semble plus répondre à leur attente. Mais de ce désenchantement américain, je ne dirai rien ici, tant il fait preuve d'une méconnaissance ou d'un mépris total de la réalité éthiopienne ; non, je me contenterai plutôt de l'essentiel, à savoir de la réaction de trop d'Éthiopiens à cette paix et à cette démocratie qu'ils ressentent comme des leurres, sinon même comme une menace directe contre leur identité nationale. Parmi les publications qui rendent compte de cette réaction, il faut citer le magazine *Ethiopian Review* qui donne la parole à tous les courants d'opinion ; bien que publiée aux États-Unis, cette revue mensuelle est aussi en vente libre à Addis-Abéba. Ce qui donne, bien sûr, une idée de la réelle ouverture de l'actuel régime à quelques principes démocratiques.

Les acteurs de la conférence de Londres

Les représentants du gouvernement éthiopien à cette conférence de Londres étaient évidemment en position très délicate, puisqu'ils étaient perdants et que leur chef les avait abandonnés, après avoir pourtant juré de mourir plutôt que de voir l'Éthiopie divisée. Envoyé par Addis-Abéba, le général Tesfaye Dinka n'avait en effet pas grand-chose à négocier : la capitale était encerclée par les rebelles, et l'armée éthiopienne avait pour l'essentiel cessé de se battre depuis des mois.

Il est en effet ici indispensable de noter que la victoire des rebelles du Tigré et d'Érythrée, bien réelle sur le terrain, tient aussi au fait que la hiérarchie militaire éthiopienne a plusieurs fois ostensiblement manifesté son hostilité à une solution purement armée des conflits du Tigré et d'Érythrée. Rappelons à cet égard, qu'après maintes tentatives de coup d'État contre Mengistu Hailé Mariam, c'est l'ensemble de l'état-major qui, en mai 1989, a de nouveau tenté d'éliminer le pré-

sident et surtout de résoudre ces conflits par la négociation. D'ailleurs, les généraux qui n'ont pas été tués lors de ce coup d'État manqué ont été exécutés autant pour avoir menacé le régime que pour avoir trahi l'idéal national. La volonté des intéressés était pourtant tout autre puisque la négociation et, éventuellement, la reconnaissance du droit de l'Érythrée à l'indépendance étaient pour eux l'une des conditions pour sauver l'Éthiopie d'une situation économique catastrophique du fait du coût de la guerre, et d'échapper à la menace d'une prise de pouvoir par les rebelles tigréens d'obédience la plus marxiste.

Je rappelle que, jusqu'au début de l'année 1991, soit quelques mois à peine avant son arrivée au pouvoir à Addis-Abéba, paradoxalement soutenue par les États-Unis, Meles Zenawi ne reconnaissait pour modèle que l'Albanie et affirmait sa grande admiration pour Staline. Ajoutons, pour corriger l'idée trop répandue d'une volonté concordante de tous les Éthiopiens et de leurs alliés soviétiques de venir militairement à bout de ces conflits, que, dès 1986-1987, Moscou a demandé au régime d'Addis-Abéba de faire un effort pour aboutir à une solution négociée. Au printemps 1988, le gouvernement soviétique a directement fait appel à certains pays européens, dont la France, pour qu'ils interviennent aussi dans ce sens. Soulignons aussi que l'armée de l'air, qui constituait théoriquement l'atout majeur du pouvoir central éthiopien contre les guérillas du Tigré et d'Érythrée, a, à plusieurs reprises, refusé de bombarder les lignes adverses ainsi que le leur commandait le président Mengistu ; ce fut le cas surtout à partir de 1989, lorsque l'aviation militaire perdit ses chefs dans l'épuration consécutive au coup de mai, et tout précisément lors des derniers combats qui ont opposé l'armée nationale et les rebelles tigréens autour de la ville de Bahar-Dar en mars-avril 1991.

Patrick Gilkes, spécialiste des questions militaires éthiopiennes, apporte aussi un élément d'analyse dans un récent article paru dans *Ethiopian Review*¹. Il écrit ainsi : « C'est devenu un article de foi que de dire que "le FPLE a affronté la plus grosse armée d'Afrique et, après des décennies de lutte, a vaincu celle-ci dans une guerre terrestre totale". » Mais cela est mythe, ajoute-t-il en substance, lorsqu'on sait qu'en règle générale aucune armée régulière n'a pu venir à bout d'une guérilla à moins d'être à dix contre un et que l'armée éthiopienne — qui n'est pas la plus grosse d'Afrique — n'a jamais aligné plus de quatre hommes contre un, et qu'elle était surtout loin d'être convaincue de sa mission.

Ces précisions ont d'autant plus d'importance que les nouveaux maîtres d'Addis-Abéba ont maintenant totalement dissous l'armée nationale et qu'ils ont déchu ses membres, soit plus de 200 000 hommes, de leurs droits civiques, notamment le droit de voter et d'être élus dans les nouveaux organes politiques du pays

1. P. GILKES, « Fabricating Eritrean History », *Ethiopian Review*, mars 1992.

(articles 26 et 36 de la Proclamation 11/1992 du 8 février 1992). Cette décision est particulièrement injuste et menaçante quand on sait que ce n'est pas seulement l'état-major qui fut hostile aux méthodes qu'on lui imposait ; la troupe elle-même fut loin d'être enthousiaste, la conscription dut se faire par la force, nombre de jeunes gens y échappèrent par la fuite, et les Tigréens comme les Érythréens savent très bien quel bénéfice ils ont pu tirer des défections qui se comptèrent par milliers puisque c'est avec des soldats de l'armée de Mengistu qui s'était rendus, ou qui étaient tout simplement passés à l'ennemi, que ces mouvements ont pu mettre sur pied de nouveaux régiments. C'est le cas de ces régiments d'ethnie oromo qui, en transitant par le territoire soudanais, ont tenté de prendre à revers les troupes éthiopiennes, à partir de la province du Wollega, pendant que celles-ci étaient attaquées au nord par les Tigréens.

Ces précisions s'imposent aussi parce que le gouvernement américain n'a pas fait la moindre place, dans cette conférence de la paix, aux éléments militaires éthiopiens qui avaient fait défection vers le Soudan et qui avaient formé des mouvements d'opposition à Mengistu Hailé Mariam, sans pour autant accepter de se joindre aux mouvements rebelles du Tigré ou d'Érythrée. Ce gouvernement américain n'a d'ailleurs pas davantage fait de place aux militaires qui, ayant eu des fonctions importantes dans le régime de Mengistu, avaient néanmoins fait défection depuis plusieurs années et luttaient par des voies pacifiques contre le régime d'Addis-Abéba. C'est en particulier le cas de Goshu Woldé, ancien ministre de l'Éducation puis ministre des Affaires étrangères de Mengistu jusqu'en 1982, que le gouvernement Bush a exclu de la conférence de Londres ainsi que l'ensemble de la coalition des forces d'opposition civiles éthiopiennes rassemblant aux États-Unis des personnalités qui, à l'inverse de Issayas Afevorki ou de Meles Zenawi, n'avaient pas parié sur la guerre pour renverser Mengistu Hailé Mariam et ne s'étaient surtout jamais présentées comme des marxistes radicaux.

Cet ensemble de remarques n'explique enfin pas uniquement la position impossible des négociateurs éthiopiens à Londres ; il est à garder en mémoire pour comprendre les difficultés actuelles du nouveau régime de Meles Zenawi en butte à des bandes armées constituées d'anciens soldats qui agissent pour leur propre compte ou qui, au dire de ce régime lui-même, viennent grossir les rangs des mouvements d'opposition à la nouvelle politique nationale.

En face donc de cette délégation éthiopienne à la fois prête et contrainte à la reddition totale, le gouvernement américain avait invité à cette conférence les seuls mouvements d'opposition armée, c'est-à-dire les Érythréens et Tigréens représentés par leurs chefs Issayas Afevorki et Meles Zenawi. Avaient été aussi invités, mais comme figurants, les représentants du Front de libération des Oromo, un peuple de 20 millions d'habitants qui, sans avoir mené une guerre ouverte contre

l'État éthiopien, n'en a pas moins démontré, depuis un siècle, son désir d'émancipation.

Il faut en effet parler de figuration pour ces Oromo, car la résistance, depuis des générations, de ces Éthiopiens du Sud au pouvoir central n'a jamais été soutenue par les Érythréens et les Tigréens. Ce n'est qu'au dernier moment, et dans la perspective d'une prise de pouvoir à Addis-Abéba, que ces derniers se sont résolus à la présence d'une représentation oromo à la conférence de Londres. Et pour une raison simple : c'est que les Oromo sont cinq fois plus nombreux que les Tigréens, que la capitale Addis-Abéba est située au cœur du pays oromo. S'il y a un peuple d'Éthiopie qui peut se plaindre de n'avoir dans ce pays qu'un rôle minime en dépit de son poids et sans mesure avec sa place démographique et économique, ce sont bien les Oromo, et non pas les Tigréens et moins encore les Érythréens. Au reste, les Oromo ne seront pas dupes du stratagème consistant à les inviter lors de cette conférence après avoir été ostensiblement écartés de la lutte contre Mengistu Hailé Mariam ; leur délégation à Londres se sentira d'abord exclue des décisions prises lors de cette conférence et nombre d'organisations oromo, dont le FLO, sont aujourd'hui, comme on va le voir, les principaux obstacles à la politique que veulent mener les nouveaux maîtres de l'Éthiopie : les Tigréens et leurs alliés d'Érythrée.

En plus de cet avantage de l'exclusivité que leur donnait donc le gouvernement américain, les Érythréens et les Tigréens étaient doublement en position de force lors de cette conférence de Londres : d'une part, ils contrôlaient militairement toute la moitié septentrionale de l'Éthiopie ; d'autre part, ils étaient alliés.

Militairement d'abord, l'Érythrée était virtuellement indépendante depuis que l'armée éthiopienne avait pris la fuite après un long repli dans la capitale régionale, Asmara, et après avoir perdu ses bases d'Afabet (novembre 1988) et Massauah (février 1990). Quant aux Tigréens, en dix ans de progression, ils avaient atteint Addis-Abéba ; de plus ils avaient formé sur leur passage un ensemble de mouvements satellites au sein des sociétés qui leur laissaient la porte ouverte par rejet de la politique mégalomane et brutale du régime de Mengistu Hailé Mariam.

Progressant vers le sud, et traversant du même coup des régions habitées par des populations Amhara et Oromo, les Tigréens ont élargi leur front, à l'origine purement consacré à l'émancipation de la province du Tigré, à un front à prétention nationale, le Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien (FDRPE) dont le premier congrès ne date que de février 1991. Par ce processus, les Tigréens, qui n'ont jamais cessé de constituer le gros de la troupe et qui tiennent aujourd'hui militairement l'Éthiopie, ont donné l'illusion d'être un mouvement national et d'être en conséquence accompagnés de forces militaires issues

des régions amhara ou oromo qui les ont laissé passer. De fait, le FDRPE est créé par l'association entre le FPLT, l'OPDO, un front oromo, et le MDRPE, un front amhara. Mais, si l'on regarde la composition des organes de ce mouvement à la veille de son entrée à Addis-Abéba, nous ne pouvons que constater que tous les postes clefs sont aux mains des Tigréens et que les Oromo, tout comme les Amhara qui y sont présents, sont non seulement minoritaires, mais encore loin d'être représentatifs de leurs propres ethnies, puisqu'ils sont à l'heure actuelle en butte à l'opposition de leur population qui ne s'est jamais sentie concernée par les luttes des Tigréens et des Érythréens².

Toutefois, la force de ces derniers à la conférence de Londres ne tient pas seulement à leurs victoires militaires respectives et indéniables, même s'il faut, comme je l'ai dit, prendre en considération le rôle amer et ingrat qu'a joué l'armée éthiopienne en refusant depuis quelques années la logique belliqueuse du chef de l'État. La victoire politique ultime des rebelles tient en effet, et surtout, à la coordination de leurs efforts, à leur alliance tactique, à leur communauté linguistique, à leur même ferveur révolutionnaire qui a été l'une des dernières à enchanter les intellectuels occidentaux de gauche et à la soumission, à bien des égards paradoxale, des rebelles tigréens à la volonté érythréenne d'indépendance.

Le poids de l'Érythrée

Par quel accord, en effet, Érythréens et Tigréens se sont-ils associés pour parvenir à leur victoire de mai 1991 ? Sur le fond, il faudra attendre encore longtemps pour le savoir ; mais déjà les faits et les déclarations certainement bien pesées des intéressés ne sont pas sans enseignement. En bref, ainsi que le montre un document de mars 1992, les deux chefs, Issayas Afevorki et Meles Zenawi, se sont accordés sur deux points³. D'abord, affirment ceux-ci, l'Érythrée était une colonie de l'Éthiopie et elle n'a donc pas fait sécession ; elle a simplement retrouvé son indépendance. Ce qui n'est, en revanche, pas le cas des autres populations d'Éthiopie qui ne peuvent pas prétendre au droit de décolonisation et à une spécificité due pour une grande part à la colonisation italienne et qui doivent en conséquence s'arranger pour vivre ensemble sur la base de leur association libre. Ainsi, voilà le second volet de cette politique : le Tigré, qui s'est battu contre le pouvoir central éthiopien, l'a fait pour lui-même, mais aussi, dit-il, pour toutes

2. En 1991, le Conseil suprême du FRDPE comptait 25 Tigréens, 18 Amhara, 8 Oromo et deux militaires. Le secrétariat comptait 4 Tigréens, 2 Amhara et 1 Oromo.

3. *La Révolution démocratique : questions sur l'Érythrée et sur l'unité*, Addis-Abéba, 1992, 96 p.

les autres composantes ethniques de l'Éthiopie opprimées par ce pouvoir ; il doit donc tout mettre en œuvre pour remplacer l'État d'Éthiopie par une fédération ou confédération d'ethnies. Tel est, en bref, le programme du nouveau régime depuis le 28 mai 1991 : les Érythréens sont libres de leur destin, hors d'Éthiopie s'ils le souhaitent, et les Éthiopiens doivent s'organiser sur la base de leur appartenance ethnique.

Sur le premier point d'abord, constatons que le nouveau régime d'Addis-Abéba a fait beaucoup plus que de reconnaître la volonté érythréenne d'indépendance ; il s'est, à bien des égards, fait le vassal de l'Érythrée. Ne citons, pour mémoire, que quelques-unes des mesures prises depuis la fin mai 1991 afin de constater que, loin de s'être détaché de l'Éthiopie, le gouvernement érythréen s'attache par le biais du gouvernement de Meles Zenawi à bien affirmer sa domination.

Voici ces mesures.

- Dissolution de l'armée éthiopienne et, tout particulièrement, de l'aviation, qui sont remplacées par les soldats du FDRPE, en majorité gens du Tigré si l'on en juge par leur incapacité à parler d'autre langue que le tigrigna. Certes, des milices locales, oromo, amhara, guragé... ont été mises en place dans les provinces, mais en cas de problème majeur, ce sont toujours les Tigréens qui interviennent.

- Conditions draconiennes à l'usage des ports de Massaouah et d'Assab — les deux seules voies d'accès éthiopiennes à la mer, maintenant aux mains des Érythréens. C'est en effet à Asmara, et non pas à Addis-Abéba, que les représentants des grandes compagnies pétrolières doivent négocier les importations qui sont indispensables à l'Éthiopie. Et à des conditions qu'eux-mêmes jugent anormales.

- Rapatriement en Érythrée des fonds déposés par les Érythréens dans les banques d'Éthiopie ; ce qui fut l'occasion, en novembre 1991, d'une grève des banques dont les employés estimaient que ce rapatriement déguisait en fait un déplacement de fonds éthiopiens vers l'Érythrée.

- Transfert en Érythrée, mais aussi au Tigré, de nombreux véhicules, machines, et denrées de première nécessité, dont les médicaments. Ici, il n'y a évidemment point de preuve, sinon le témoignage anonyme de chefs d'entreprise qui ont vu une partie de leur matériel déplacée, et peut-être aussi le fait que le prix de certains produits, dont le sucre, était beaucoup plus bas en Érythrée et au Tigré que dans le reste de l'Éthiopie à la fin de l'année 1991.

- Expulsion d'Érythrée de tous les indésirables, non seulement fonctionnaires du gouvernement Mengistu, mais aussi simples citoyens estimés hostiles aux forces du Front populaire de libération de l'Érythrée d'Issayas Afevorki. C'est ainsi que la population d'Addis-Abéba s'est grossie de réfugiés érythréens dont bon nom-

bre, employés des ports de Massaouah et Assab renvoyés en Éthiopie, ont à plusieurs reprises manifesté leur mécontentement.

◦ Enfin, signe de la nouvelle souveraineté érythréenne, soumission de l'entrée des Éthiopiens et de tout autre étranger en Érythrée à l'obtention d'un visa.

En d'autres termes, et pour reprendre une image populaire qui circule à Addis-Abéba, les Érythréens ne se veulent pas seulement indépendants, ce que les Éthiopiens ont accepté en refusant bien souvent de se battre contre cette province que la colonisation italienne avait rendue étrangère à la nation. Non ! Aux yeux des Éthiopiens, les Érythréens veulent davantage que leur indépendance sur le territoire exigu et pauvre de l'Érythrée ; ils veulent se nourrir de l'Éthiopie et ils ont pour cela inventé un animal hybride qui a le corps d'une vache et le long cou d'une girafe : un animal qui broute en Éthiopie et qui déverse son lait en Érythrée.

Les mesures à l'avantage des Érythréens citées plus haut n'étant sans doute pas suffisantes, ceux-ci ont toujours libre accès à l'Éthiopie, où ils gardent la citoyenneté, font du commerce, dirigent maintes grandes entreprises et sont même nommés par le gouvernement d'Addis-Abéba à de hautes fonctions officielles ; ne citons pour exemple que l'ambassadeur à Paris et le chef du synode de l'Église d'Éthiopie.

Ajoutons, preuve encore de l'ingérence des Érythréens dans les affaires d'Éthiopie, plusieurs cas dans lesquels ceux-ci sont amenés à intervenir dans ce pays qu'ils désignent pourtant comme une ex-puissance colonisatrice : lors d'une des querelles entre le Front de libération Oromo — FLO — et le FDRPE, en février 1992, le président Meles Zenawi a demandé aux Érythréens du FPLE de servir d'intermédiaires pour une réconciliation ; à nouveau, à la mi-avril 1992, le FLO étant cette fois entré en conflit armé avec le FDRPE, on a encore demandé au FPLE d'envoyer des émissaires dans la zone des combats, autour de la ville de Dire-Daoua, afin d'assurer la libre circulation des biens et des personnes dans cette région menacée par la famine.

En bref, il est aujourd'hui bien difficile de savoir qui gouverne l'Éthiopie, des Tigréens ou des Érythréens, étant bien entendu qu'aux yeux des Éthiopiens il n'est guère de différence entre ces deux peuples dont les chefs, Issayas et Meles, parlent la même langue, le tigrigna, ont la même culture et seraient même parents. Car, quoi qu'en disent les Érythréens qui se veulent indépendants du Tigré, province d'Éthiopie, il existe un lien incontournable entre ces deux régions, ainsi que le démontre par l'absurde le deuxième volet de la nouvelle politique nationale éthiopienne fondée sur le principe d'une organisation territoriale du pays par regroupement ethnique.

Le morcellement de l'Éthiopie en régions ethniques

Dès la formation de son gouvernement, dont les postes clés — Défense et Affaires étrangères — sont tenus par les chefs du Front populaire de libération du Tigré et dont les soldats ne parlent que le tigrigna, Meles Zenawi n'a pas uniquement exigé des Éthiopiens la reconnaissance du droit des Érythréens à l'indépendance et interdit tout parti qui ne se plierait pas à cette exigence. Il a aussi établi un régime transitoire se donnant pour fonction primordiale, sinon unique, de former des régions ethniques dotées en principe du droit à l'autodétermination.

Prenant pour base les cartes linguistiques ou ethniques de l'Éthiopie établies sous le régime de Mengistu, qui voulait lui aussi créer des provinces ethniques, le nouveau pouvoir a en effet établi quatorze régions organisées autour d'une ethnie ou nationalité majoritaire : Tigré, Afar, Somali, Oromo, Amhara..., etc. De plus, et c'est un point majeur, il a biaisé le principe du débat démocratique, que le gouvernement américain a voulu lui faire accepter, en considérant tous les mouvements politiques qui fleurissent maintenant à Addis-Abéba comme ayant un caractère exclusivement régional ou ethnique. Ainsi se multiplient les fronts afar, somali, oromo, guragé, wollaita, ometo, sidama, amhara..., qui sont maintenant plus de cinquante. Et dans la préparation des listes électorales qui devront décider du sort de ces régions, le gouvernement a demandé à tous les citoyens d'Éthiopie d'indiquer leur nationalité — afar, somali, oromo, etc. — à l'exclusion de celle qui pour beaucoup de citoyens va encore de soi, mais qui ne figure pas dans la liste, la nationalité éthiopienne. C'est que ce régime tigréen, qui se veut responsable de toute l'Éthiopie, considère que tout autre mouvement à prétention nationale, c'est-à-dire pan-éthiopienne et non pas ethnique, n'est que le paravent d'une ethnie qui prétend dominer l'ensemble du pays. Ainsi sont exclus du débat et de la préparation des élections les mouvements éthiopiens qui dans le pays même, ou aux États-Unis et en Europe, se font les avocats d'une politique d'union garantissant la pérennité de la longue histoire nationale de ce pays et rejettent l'idée de voir s'envenimer les particularismes ethniques.

Pour certains, cette politique de division systématique de l'Éthiopie rappelle à s'y méprendre celle de Mussolini qui remplaça, en 1936, le royaume d'Éthiopie par une *Africa orientale italiana* regroupant cinq régions à base ethnique. Cette division du pays est en tout état de cause le prix de la paix signée à la conférence de Londres, et s'il est indéniable que cet accord a mis fin aux guerres du Tigré et d'Érythrée, il est loin de proposer une solution raisonnable aux problèmes de l'Éthiopie. Car si ce pays a longtemps été déchiré par les rébellions du Nord, maintenant satisfaites, ce n'est certainement pas en provoquant de nouvelles rébellions par une politique systématique de compétition ethnique que la paix sera durable et que ce pays sortira de sa misère.

AFAR ET TIGRÉENS, PEUPLES D'ÉTHIOPIE ET D'ÉRYTHRÉE



Les conditions de la paix américaine en Éthiopie sont pleines de paradoxes, de contradictions internes, et elles reposent surtout sur une méconnaissance étonnantes des réalités historiques de ce pays.

Constatons d'abord un premier paradoxe en observant la carte schématique du nord de l'Éthiopie. Le régime actuel veut une Éthiopie des nationalités. Bien ! Mais comment peut-il alors justifier que deux de ces nationalités, et non des moindres puisqu'il s'agit de la sienne propre — le Tigré — et celle des Afar qui contrôlent les rivages de la mer Rouge — du sud de Massaouah à Djibouti — soient maintenant divisées entre l'Érythrée et l'Éthiopie ? Car la ville d'Asmara et le plateau érythréen ont bel et bien été tigréens jusqu'à ce que les Italiens créent la colonie d'Érythrée en 1890, et séparent de ce fait deux rameaux du même peuple. De même en va-t-il des Afars qui ne doivent leur division entre Éthiopie, Érythrée et Djibouti qu'au fait de la colonisation italienne et française.

Et que dire encore de ces milliers d'Érythréens qui résident en Éthiopie et qui, selon les principes de la nouvelle politique, y conservent tous les droits de la citoyenneté éthiopienne ?

Faut-il préciser à ce propos que, selon le nouveau code érythréen de la nationalité, fondé sur le droit du sol, Issayas Afevorki, qui est né au Tigré, n'a pas automatiquement droit à cette nationalité. Il lui faudra un amendement qui témoigne par l'absurde du caractère arbitraire de cette frontière entre les deux parties érythréenne et éthiopienne du Tigré.

Ajoutons que ce paradoxe ne peut échapper aux citoyens d'Éthiopie qui tous les jours sont témoins de la situation personnelle des deux présidents Issayas et Meles. Deux hommes qui se veulent chefs de deux États séparés, et dont l'un vient de se libérer de « l'oppression coloniale » de l'autre, mais qui tous les deux parlent la même langue maternelle vis-à-vis de laquelle ils sont en position complètement inverse. Issayas a érigé le tigrigna en langue nationale et spécifique de l'Érythrée, à l'exclusion des autres, dont l'afar, le saho, le kunama, etc., alors que Meles, depuis qu'il est président de l'Éthiopie, n'a d'autre alternative que de communiquer avec son pays non pas en tigrigna mais en amharique, la langue nationale de ce pays depuis des siècles, la langue de la capitale et surtout la langue du peuple amhara accusé par Érythréens et Tigréens d'avoir dominé sans partage l'Éthiopie depuis un siècle.

Le deuxième paradoxe de cette politique, en effet, est qu'elle veut libérer les peuples d'Éthiopie de ce qu'elle désigne elle-même comme l'oppression amhara qui s'exerçait à partir d'Addis-Abéba ; mais parce que cette politique est celle d'un gouvernement éthiopien et parce qu'elle est mise en œuvre à partir de la capitale de l'Éthiopie, Addis-Abéba, le nouveau régime s'inscrit forcément dans le prolongement des règnes précédents, de Mengistu Hailé Mariam, comme d'Hailé Sélassié et de Ménélik, dont le but a été de maintenir les Éthiopiens ensemble et

de fonder une culture nationale, notamment autour de la langue des Amhara. Et l'un des signes les plus manifestes de cette intégration des différentes populations d'Éthiopie, c'est l'attrait qu'exerce toujours la capitale, qui est le seul moyen d'accès au pouvoir économique, culturel et surtout politique. A preuve d'abord, les Tigréens qui, après quinze ans de rébellion et de refus systématique de traiter avec la capitale, en sont aujourd'hui les maîtres ; à preuve aussi les Érythréens qui n'ont voulu prendre aucune part officielle dans le nouveau régime éthiopien, mais qui ne manquent jamais une occasion d'y intervenir en sous-main. -

C'est Addis-Abéba qui gouverne et quiconque dans le pays veut avoir une voix dans les décisions nationales, qu'il soit tigréen, oromo, afar, somali ou amhara, doit siéger dans les instances du pouvoir central. Et il doit pour cela pouvoir communiquer avec ses concitoyens dans la langue nationale. Le président Meles Zenawi en est un bon exemple puisque, indépendamment de son identité tigréenne, il est parfaitement à l'aise dans la culture nationale éthiopienne. De même en va-t-il pour la quasi-totalité des délégués des ethnies d'Éthiopie qui siègent aujourd'hui au Conseil des représentants chargé de mettre en place la nouvelle politique régionale. Certains ont essayé, en juin-juillet 1991, de communiquer avec leurs concitoyens en anglais ou en arabe, pour bien marquer leur rejet de la culture amhara ; mais bien vite tous se sont rendu compte du ridicule de leur tentative parce que l'amharique n'est pas seulement la langue d'une des ethnies d'Éthiopie, mais aussi celle des Éthiopiens ; de fait, le Conseil des représentants s'est prononcé pour le maintien de l'amharique comme langue nationale.

Cette domination de la capitale dure depuis le règne de l'empereur Ménélik (1889-1913) et, bien que les Tigréens et les Érythréens se soient battus contre elle, et contre sa culture, on ne peut aujourd'hui que constater l'engagement des nouveaux maîtres de l'Éthiopie dans la même voie. D'ailleurs, les représentants des quelque soixante mouvements ou partis représentés au Parlement sont presque toujours des résidents permanents de la capitale ; ils savent qu'un retour parmi les populations dont ils se veulent les représentants leur ferait perdre toute autorité. De même sont-ils bien conscients que leurs enfants n'ont d'avenir qu'à condition d'être formés dans la capitale et non pas dans leur province d'origine.

Cette concentration du pouvoir dans la capitale a de plus conféré à celle-ci un caractère multi-ethnique remarquable. Ainsi que le montre la nouvelle carte régionale à base ethnique, Addis-Abéba est entièrement en pays Oromo ; mais le régime a bien été obligé de tenir compte du fait que la capitale n'est ni oromo, ni tigréenne, ni amhara ; qu'elle est tout cela à la fois, c'est-à-dire éthiopienne. La ville aura donc un statut particulier tel que toutes les ethnies pourront y cohabiter dans le partage d'une même culture supra-ethnique.

Quel paradoxe alors que de vouloir répartir tous les paysans d'Éthiopie entre des communautés où ils seront isolés et où ils n'auront d'autre privilège que de

perpétuer leur culture traditionnelle, pendant que les hommes qui les gouvernent, et tout l'appareil bureaucratique et économique du pays, s'arrogeront le privilège d'une culture nationale ouverte au monde extérieur.

Un troisième paradoxe vient encore confirmer cette opposition entre l'Éthiopie des peuples qu'ont voulue les rebelles vainqueurs — et qui sera celle des paysans — et le foyer de cette Éthiopie qui aura les privilèges de la pleine citoyenneté. La nouvelle politique affirme le droit à l'autonomie de toutes les ethnies d'Éthiopie, mais le pouvoir économique, sans lequel il n'est point d'autonomie, reste aux mains de la capitale. Moins d'un an après l'arrivée des Tigréens, on constate ainsi qu'une partie des provinces oromo du Sud, de l'Est et de l'Ouest manifestent par les armes leur volonté de prendre le contrôle de leurs ressources, notamment le café qui est aussi la première exportation de l'Éthiopie. Leur argument est évidemment simple : les Érythréens ont gagné leur indépendance et contrôlent les ports d'Assab et de Massaouah, les Tigréens ont le pouvoir et nous interdisent par leur division du pays d'aller travailler chez eux ; alors, pourquoi ne gérerions-nous pas nos propres ressources et pourquoi ne les exporterions-nous pas directement *via* le Soudan, la Somalie, Djibouti ou le Kenya ? Confronté à ce grave problème, le président Meles Zenawi n'a pas trouvé d'autre solution que ses prédécesseurs : envoyer ses troupes rétablir l'ordre dans les provinces en rébellion, en particulier à l'est, à Dire-Daoua et Harar, et à l'ouest, dans le Wollega, et rappeler l'intérêt national supérieur.

Un exemple simple montrera aussi comment les paysans réagissent à cette politique de division ethnique. Le premier signe de la nouvelle liberté de ces divers peuples étant l'enseignement systématique de chacune de leurs langues dans les écoles primaires — qui constituent le début et la fin des études pour la majeure partie de la population rurale —, les mouvements politiques proches du régime se sont enthousiasmés pour ce nouveau programme de scolarisation régionale. En revanche, et dans de nombreuses régions, les paysans ont violemment manifesté leur hostilité à ce projet qui les isole encore davantage de la capitale. « Notre langue, ont-ils dit en substance, nous la connaissons et nos enfants la parlent ; mais qu'est-ce qu'ils vont faire ensuite si vous ne leur apprenez pas aussi une langue qui leur donne accès à Addis-Abéba ? Nous ne voulons pas que nos fils restent paysans comme nous ; nous voulons qu'ils aillent en ville et apprennent de nouveaux métiers. » Les paysans savent en l'occurrence bien de quoi ils parlent puisque, déjà sous Mengistu et sous Hailé Sélassié, la condition *sine qua non* d'accès à des fonctions économiques ou politiques était l'intégration à la culture nationale et le passage par la capitale ou ses antennes de province, ces petites villes de quelques dizaines de milliers d'habitants qui sont la réplique d'Addis-Abéba, et qui toutes ensemble forment l'un des réseaux de la nation.

Quatrième paradoxe : le régime propose des élections libres et pour cela s'engage

à désarmer tous les mouvements politiques régionaux et à installer leurs milices dans des camps durant le temps des élections. L'idée semble d'ailleurs plaire à de nombreux observateurs étrangers, alors qu'elle implique tout simplement que les Tigréens assureront seuls, ou avec le soutien des Éythréens, la sécurité du pays pendant ces élections. Aucun Éthiopien ne peut être dupe de ce stratagème.

Pour compléter enfin ce bref tableau, notons le faux virage « libéral » d'un régime qui a ses origines dans un mouvement qui se déclarait marxiste-léniniste jusqu'à l'hiver 1991. Sous la pression du parrain américain de la conférence de Londres, et sous la pression surtout des instances financières internationales, dont la Banque mondiale, Meles Zenawi s'est engagé à poursuivre une politique économique libérale. A cet égard, je ne voudrais présenter ici qu'un seul fait contradictoire, mais qui hypothèque terriblement cet engagement et qui donne la mesure des paradoxes que doivent affronter aujourd'hui les Éthiopiens : c'est la formation, dans toutes les entreprises d'État, de « comités de doléances ». De quoi s'agit-il ?

Alors que l'Éthiopie sort d'une dictature qui se voulait marxiste, et qui a abondamment joué des techniques de l'encadrement et de la « sécurité », délation, chantage, lavage de cerveau..., voici des successeurs formés à la même école et qui mettent sur pied l'institution de comités n'ayant d'autre objectif que de maintenir une pression directe sur tout individu suspect de vouloir s'opposer au nouveau régime, ou plus précisément d'être hostile à la paix qu'ont apportée les soldats du FRDPE. Le fonctionnement de ces comités est en conséquence aussi simple qu'obscur : simple, puisqu'il suffit que le comité désigne Untel pour que celui-ci soit arrêté ou plus souvent renvoyé de son entreprise ; obscur, parce que les motifs de la condamnation sont laissés à la totale discrétion des membres du comité. Les effets de cette sinistre institution se font ainsi sentir dans les ministères, les entreprises nationales, les écoles, l'Université, etc. Ce sont d'abord des licenciements sans motifs professionnels, ou des arrestations ; mais c'est aussi, de manière beaucoup plus générale, le refus des responsables de prendre des initiatives, de crainte que celles-ci déplaisent aux comités. Et c'est, pour les employés, une attitude d'attente, de silence, de soumission et d'indifférence où il est difficile de voir un indice de renaissance de l'esprit d'entreprise.

Une histoire incontournable

Bien des sympathisants des causes érythréenne et tigréenne trouveront, au regard de ces révolutions qu'ils considèrent comme des mouvements de libération, mes arguments archaïques ou incongrus.

Je ne nierai point qu'après les régimes de Hailé Sélassié, puis surtout de Men-

gistu Hailé Mariam, la nécessité se soit imposée de construire une autre Éthiopie et de rendre enfin justice à des communautés régionales ou ethniques qui ne se sentaient plus éthiopiennes, ou qui se battaient depuis longtemps contre le pouvoir central. Je ne nierai pas non plus que, dans tous les mouvements visant à construire une autre société et à fonder de nouveaux liens communautaires, la nécessité se soit toujours fait sentir de « faire table rase du passé », de réinventer le monde, de refaire l'histoire sinon même de l'inventer, en somme de rêver pour créer un peu d'espoir.

Mais faut-il aussi rappeler de quel prix se paient ces mythes lorsqu'ils échouent ? Et faut-il rappeler aussi que nous sommes à la fin du XX^e siècle et que les peuples, même s'ils peuvent encore être manipulés, ne sont plus tout à fait dans cet état d'ignorance du monde qui a été, il y a trente ou quarante ans, l'atout majeur de nombreux révolutionnaires conquérants ? Depuis, le monde s'est tout de même singulièrement ouvert, et bien des mythes, qui avaient fait hier la fortune des grands leaders, sont pour le moins passés de mode. Il faut donc en inventer de nouveaux, si l'on veut fonder une autre histoire ; mais je crains qu'à cet égard les mythes des Érythréens ou des Tigréens — dont je ne nie pas la nécessité — se trouvent être d'une simplicité affligeante.

Constatons d'abord que les acteurs régionaux, qui affirment leur mépris de l'histoire, sont aussi les premiers à y revenir le jour où leurs fonctions les mettent en face des réalités. Constatons ensuite que les mythes inventés ont le caractère tellement élémentaire du mensonge qu'ils ne peuvent tromper grand monde ; et qu'enfin le peuple d'Éthiopie est assez riche de mythes historiques profondément ancrés dans sa culture pour ne pas se laisser facilement séduire par les constructions amateuristes de ses nouveaux maîtres.

Aujourd'hui, Meles Zenawi comme hier Mengistu Hailé Mariam manifestent à la fois leur mépris et leur crainte des vérités historiques. Ils ne veulent rien savoir de ce que fut le règne de leurs prédécesseurs ni de ce qu'est leur peuple. Et pourtant, lorsque Mengistu eut compris, dans le milieu des années quatre-vingt, que sa nouvelle Éthiopie était un échec, il a eu, lui aussi, recours à la longue histoire de ses prédécesseurs, et à celle de l'Église nationale, pour tenter de légitimer, dans un ultime effort, sa politique nationale. Quant à Meles Zenawi, qui en juin 1991 disait ne voir dans le drapeau éthiopien qu'un simple chiffon, il est aujourd'hui chef de cet État qu'il a méprisé, et c'est lui qui rappelle aux Oromo, dont il dit avoir voulu l'émancipation, que l'intérêt national prévaut, et qu'ils doivent donc mettre leurs ressources au service du pays tout entier.

Sur le deuxième point ensuite, je voudrais faire deux remarques. Sur le rôle de martyr que se donnent les Érythréens, pour justifier leurs exigences d'aujourd'hui, après la victoire. Bien des Éthiopiens y voient une falsification de l'histoire ou un mythe. Car, si les Érythréens ont sans aucun doute souffert des politiques de

Hailé Sélassié et surtout plus tard de Mengistu, leur sort ne se compare pas à celui des populations d'Éthiopie méridionale, et notamment à celui des Oromo. Jamais les Érythréens n'ont été des citoyens de second rang, et jamais ils n'ont cessé de pouvoir accéder aux meilleures fonctions de l'État éthiopien, même si cela devait se payer d'une reconnaissance du primat de la culture amhara. On ne peut pas en dire autant des Oromo, des Somali, des Guragé et des dizaines d'autres peuples de ce pays, qui n'auraient jamais même osé parler leur propre langue dans un lieu public de la capitale, et qui changeaient presque toujours leur nom lorsqu'ils entraient dans l'arène nationale.

Et ma seconde remarque reprend ce que j'ai dit déjà plus haut de la prétention des Érythréens à se distinguer des Tigréens qui seraient, eux, des Éthiopiens. Pour les citoyens d'Éthiopie, le nom de Tigréen a toujours inclus les Érythréens d'Asmara et du plateau.

Sur le troisième point enfin, je voudrais rappeler que l'histoire d'Éthiopie ainsi que les mythes qui la fondent ne datent pas d'hier. Ils ont mille ans, sinon plus. Certes, arguera-t-on, ce n'est pas une raison pour s'interdire de les remplacer. Mais encore faut-il que ce soit par des mythes d'une même envergure, c'est-à-dire qui offrent un projet de civilisation, de vie commune et de fierté nationale. Or, ce n'est pas le cas de ce qui est proposé aujourd'hui alors que le nouveau régime veut remplacer la réalité déjà difficile de la cohabitation des peuples, par leur rivalité et leur enfermement dans des frontières régionales exiguës.

Le départ de Mengistu Hailé Mariam, et la fin des guerres d'Érythrée et du Tigré sont, sans aucun doute, des acquis majeurs pour le peuple d'Éthiopie. Mais fallait-il pour autant mettre en péril l'œuvre de construction nationale éthiopienne, qui est sans équivalent en Afrique, et exposer ce pays aux dissensions ethniques qui sont la plaie des anciennes possessions coloniales ?

La question reste posée aussi longtemps que le nouveau régime d'Addis-Abéba n'aura pas clairement défini une politique nationale de développement, tant qu'il n'aura pas pris la responsabilité de déterminer précisément où commence et où s'arrête le principe d'autodétermination régionale. Et en particulier pour son propre terroir du Tigré, maintenant libre, mais un Tigré amputé de sa partie érythréenne — ce qui est contraire au principe de rassemblement ethnique érigé en règle par le nouveau gouvernement. Dernière contradiction, ces Tigréens aujourd'hui au pouvoir, après avoir été longtemps rebelles à l'autorité de la capitale, sont maintenant dans la position de devoir se faire les artisans d'une nouvelle politique d'intégration nationale.

La Casamance : du particularisme au séparatisme

*Jean-Claude Marut**

Connue surtout, jusque-là, en tant que destination touristique, la Casamance, région méridionale du Sénégal, a été le théâtre, d'avril 1990 à mai 1991, d'une flambée de violence qui a failli s'étendre aux pays limitrophes.

Dirigée contre les « nordistes » au pouvoir à Dakar, une rébellion séparatiste, dirigée par le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), et la répression de cette rébellion par le gouvernement sénégalais ont fait des centaines de victimes, occasionnant d'importants dégâts, et provoquant l'exode de milliers de personnes vers les pays voisins (Gambie, Guinée-Bissau). Alors qu'au nord le conflit frontalier avec la Mauritanie n'était pas terminé, l'armée sénégalaise se trouvait engagée au sud, à la fois sur son territoire, contre les rebelles casamançais, et à la frontière, contre la Guinée-Bissau, accusée de les soutenir, tandis que la tension montait avec la Gambie, un an après l'échec de la Confédération sénégalambienne.

Depuis un an les armes se sont tues, à la suite de la signature, à Bissau, d'un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement sénégalais et le MFDC¹. Un médiateur a été nommé et une Commission de gestion de la paix constituée. Mais le problème de fond du statut de la Casamance, posé depuis dix ans, n'a toujours pas été discuté, et la dégradation de la situation sur le terrain fait craindre une reprise des affrontements. En dépit de la normalisation intervenue entre le Sénégal

* Géographe, Centre de géopolitiques, université de Paris-VIII.

1. Cet accord, dont la Guinée-Bissau est garante, prévoit le retrait des forces gouvernementales déployées contre les rebelles, la libération des prisonniers, l'arrêt des combats, l'ouverture de négociations.

et ses voisins, une telle reprise pourrait remettre en cause le fragile équilibre de la sous-région.

Même si l'ampleur de ces événements doit être relativisée — on est loin des massacres de masse que connaît l'Afrique en d'autres lieux —, ils soulèvent deux séries de questions qui concernent l'ensemble de l'Afrique tropicale :

— après l'échec des tentatives sécessionnistes des années post-indépendance², la fin de la guerre froide crée-t-elle des conditions plus favorables à une fragmentation des États africains (le droit des peuples contre le principe de l'intangibilité des frontières), dont l'Érythrée et le Somaliland seraient les précurseurs ? Si oui, il importe autant de se préoccuper des raisons des coupures que des lignes selon lesquelles elles peuvent s'effectuer ; et de s'interroger sur la pertinence des explications ethniques généralement avancées ;

— sur le plan politique, on peut s'interroger sur l'aptitude des modèles politiques post-coloniaux à résoudre ce type de problème ; y compris dans leur version démocratique, dont le Sénégal est présenté comme un des fleurons³.

De ce double point de vue, le séparatisme casamançais présente un certain nombre de particularités, dont je ne signalerai ici que quelques-unes :

— des enjeux territoriaux de taille modeste à l'échelle de l'Afrique (moins de 30 000 kilomètres carrés pour l'actuelle Casamance, un septième du Sénégal, l'équivalent de la Belgique), mais qui sont dans la norme régionale : c'est autant que la Guinée-Bissau et plus que la Gambie, et la population de chacun de ces trois territoires est comparable, de l'ordre d'un million d'habitants (sept millions au Sénégal) ;

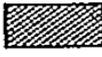
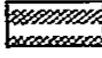
— une exceptionnelle imbrication des problèmes de géopolitique interne et de géopolitique externe ; l'enclave que constitue la Gambie au sein du Sénégal, et qui isole largement la Casamance du reste du pays, en est l'aspect le plus spectaculaire, mais pas le seul : le contentieux politique et territorial avec la Guinée-Bissau pèse également très lourd sur la situation casamançaise ;

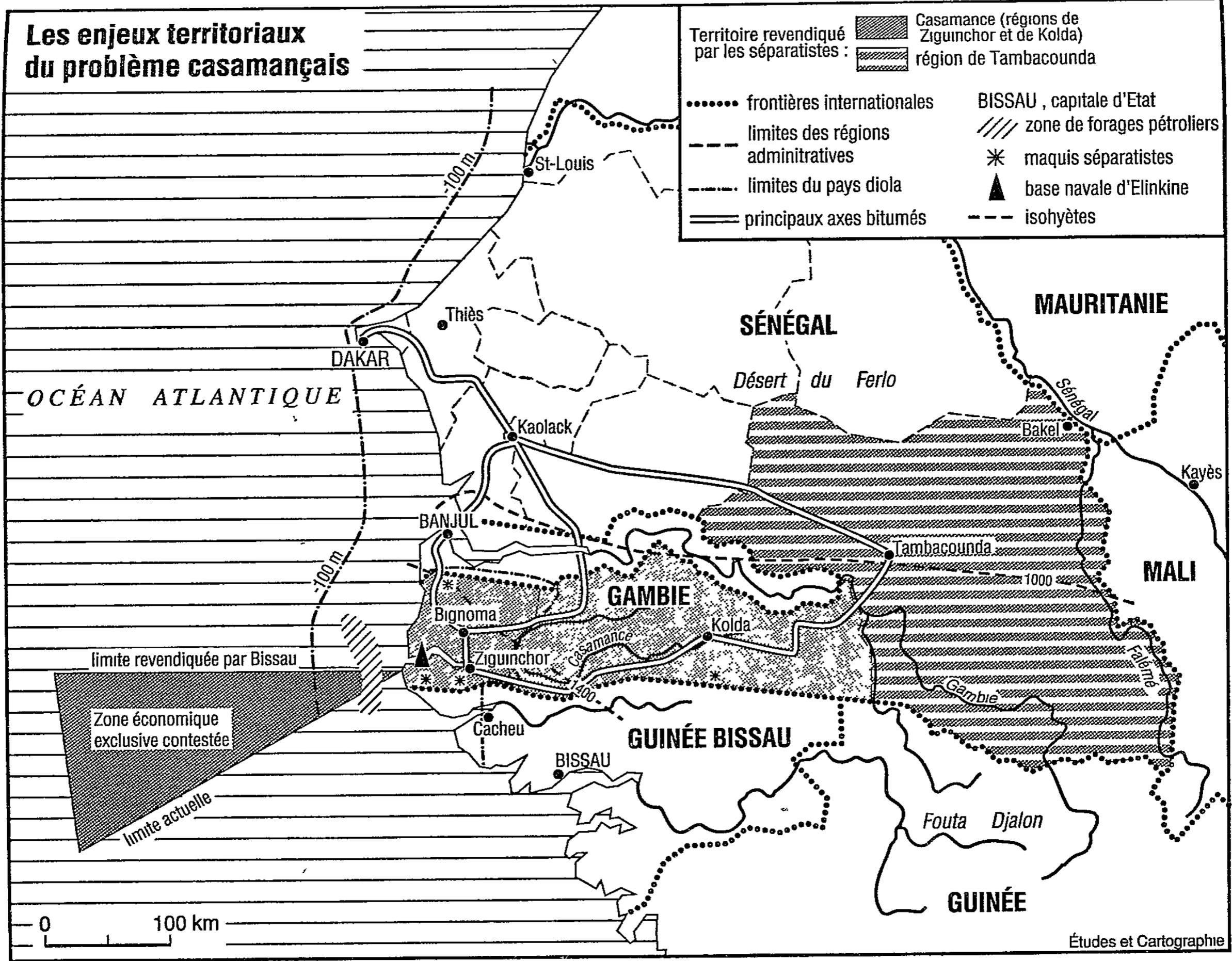
— une articulation originale des configurations ethniques et territoriales : la revendication séparatiste casamançaise porte, en effet, sur un territoire dont les limites (elles-mêmes contestées) vont largement au-delà du territoire de l'ethnie la plus impliquée dans la lutte : les Diola ne représentent que le tiers de la population casamançaise actuelle, sensiblement à égalité avec les Peul ;

2. Cf. M.C. AQUARONE, *Les Frontières du refus*, CNRS, Paris, 1987.

3. A cet égard, la nouvelle politique africaine des États-Unis va à l'encontre des idées reçues (en politique, du moins) : les mouvements ethniques y apparaissent, en effet, comme un des moyens de lutter contre l'hypertrophie de l'État, au nom du progrès (l'objectif étant, bien entendu, la libéralisation du marché). Cf. *Le Monde diplomatique*, avril 1992.

Les enjeux territoriaux du problème casamançais

- Territoire revendiqué par les séparatistes :
-  Casamance (régions de Ziguinchor et de Kolda)
 -  région de Tambacounda
- frontières internationales
 - - - limites des régions administratives
 - · - · limites du pays diola
 = = = principaux axes bitumés
- BISSAU, capitale d'Etat
 // // zone de forages pétroliers
 * maquis séparatistes
 ▲ base navale d'Elinkine
 - - - isohyètes



— le fait que ce conflit ait lieu dans un État qui se présente depuis longtemps comme un État de droit, même si ce droit ne reconnaît pas plus qu'ailleurs en Afrique les mouvements à base ethnique, religieuse ou régionale ;

— enfin, et ceci n'est pas sans rapport avec ce qui précède, le fait que le Sénégal est l'un des piliers de la présence française en Afrique.

D'où la question de savoir si la Casamance offre un exemple significatif de la problématique séparatiste en Afrique, ou bien si ses particularités n'en font pas un cas spécifique.

La rébellion

*« Unissons la mer et les sources, unissons la steppe et la forêt
[...] de l'est à l'ouest, du nord au sud, dressé,
un même peuple, un peuple sans couture... »*

Léopold Sédar SENGHOR
Hymne national sénégalais.

*« Ils peuvent tuer tous les Casamançais,
Dieu animera les pierres et les arbres
pour chasser les Sénégalais. »*

Abbé DIAMACOUNE, chef du MFDC.

La sécession est conduite par le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC), qui comporte une branche armée, Atika (« *le combattant* », en diola). Bien que se présentant comme le continuateur du premier MFDC (régionaliste) créé en 1947 à Sédhiou (voir-ci dessous), le MFDC actuel, où ne figure aucun des fondateurs du MFDC « historique », est apparu publiquement au cours d'une manifestation indépendantiste, le 26 décembre 1982, à Ziguinchor. Manifestation pacifique, mais néanmoins violemment réprimée par les forces de l'ordre et par la justice un an après, ce qui a entraîné la décision d'un passage à la lutte armée. Alors que se multipliaient les actes de résistance de la population contre les « nordistes » et que la répression s'intensifiait contre le mouvement, la lutte armée débutera effectivement en 1990. En fait, le mouvement est né à la fin des années soixante-dix, à Ziguinchor, de la rencontre d'une contestation sociale spontanée et d'un discours qui donnait sens à cette contestation. Cibles de cette contestation, tous ceux qui étaient (et qui sont) accusés de léser la population autochtone en accaparant des emplois, des terrains à bâtir, des terres agricoles, des droits de pêche ou d'exploitation forestière... « Nordistes » pour la plupart (c'est-à-dire Wolof, Sérér ou Toucouleur), mais pas exclusivement, puisque des Guinéens (Peul

Fouta) sont également incriminés. Quant au discours, glissant progressivement de l'affirmation identitaire diola à la revendication des droits de la Casamance, il était l'œuvre de l'abbé Diamacoune, et était diffusé dans le cadre des émissions locales de la radio nationale⁴. Imputée par la population aux forces de l'ordre, la mort d'un lycéen en 1981 semble avoir cristallisé le mécontentement : elle est toujours commémorée, chaque année, par tous les lycéens casamançais.

Le mouvement

Ce sont les animateurs de ces événements qui, abandonnant leur travail ou leurs études, vont se regrouper autour de l'abbé Diamacoune et constituer le noyau initial du mouvement : c'est le cas de Mamadou Sané, dit Nkrumah, l'ex-étudiant émigré, actuel numéro deux ; d'Ansoumana Bodian, l'ex-professeur d'anglais, impliqué dans les problèmes fonciers, actuel numéro trois ; de Mamadou Diémé, l'ex-laborantin, actuel secrétaire de l'abbé ; de Daniel Malou, l'ex-lycéen, aujourd'hui conseiller de l'abbé et l'un des membres de la Commission de gestion de la paix. S'y ajouteront les chefs militaires lorsque le mouvement s'engagera dans la lutte armée : généralement âgés, à l'image de leur chef, le « général » Sidy Badji, ce sont d'anciens soldats de l'armée sénégalaise, dont certains ont « fait l'Indochine ou l'Algérie » dans l'armée française.

Composée surtout de Diola, mais d'autres ethnies casamançaises y sont représentées (Mandjak, Peul,...), la direction du MFDC regroupe chrétiens, animistes et musulmans, sans que cela pose apparemment de problème⁵. Quant à la base du mouvement, pour autant qu'on la connaisse, elle semble assez bien refléter la société casamançaise : paysans et pêcheurs surtout, employés, petits fonctionnaires.

Coiffant l'organisation, l'abbé Diamacoune, à la fois historien porte-parole et leader (qualifié de charismatique) du MFDC. Personnalité controversée — certains le considèrent comme un illuminé, mais sa popularité, du moins en basse Casamance, est indéniable —, Augustin Diamacoune Senghor⁶ cultive une image de révolté, marqué par trois influences majeures :

4. Ce discours trouvera un prolongement dans l'émigration casamançaise en France, avec le journal culturel diola *Kelumak*.

5. Les attentats, présentés par certains comme antimusulmans, visaient non pas l'islam, mais le prosélytisme des confréries maraboutiques nordistes et les protections dont elles jouissaient pour accaparer des terres ou des postes.

6. Sans lien de parenté avec l'ancien président sénégalais, dont une belle-sœur était néanmoins sa marraine...

- Diola et animiste d'origine (il est de lignée sacerdotale), il est profondément attaché à son Kasa natal, la région d'Oussouye, où il est né en 1924;
- prêtre catholique, il est considéré comme un bon serviteur de l'Église⁷, même si sa hiérarchie désapprouve son engagement politique;
- il justifie cet engagement politique par son attachement à ses racines et sa quête de justice⁸, mais aussi par référence aux liens privilégiés qu'entretiennent les chefs musulmans du Nord avec le régime sénégalais. Partisan du président Senghor dans sa jeunesse, il ne lui a jamais pardonné d'avoir « trahi ses engagements envers la Casamance ». Affirmant avoir été désigné malgré lui comme chef du mouvement, il assume ce rôle qui lui a valu plusieurs années de prison et plusieurs tentatives d'assassinat.

Un discours légitimant

Faisant du territoire un acteur et s'identifiant à lui, le discours séparatiste porte la marque de l'abbé Diamacoune et tient en deux points essentiels :

1) la Casamance n'a pas à réclamer son indépendance, car elle a toujours été *indépendante* : même à l'époque coloniale, elle a pu être conquise mais jamais soumise⁹ ;

2) la Casamance n'a rien à voir avec le Sénégal, et les liens qui les unissent sont *illégitimes* :

— la Casamance (y compris la haute Gambie) jouissait d'un statut particulier à l'époque coloniale ;

— elle a été léguée par la France au Sénégal sans avoir été consultée ;

— la Casamance, par la voix de ses leaders d'alors, a accepté, dans les années cinquante, de soutenir Léopold Sédar Senghor (et donc de s'unir au Sénégal), mais celui-ci, devenu président, a oublié sa promesse de défendre les intérêts casamançais. Tirant les leçons de vingt ans de vie commune (« on a donné, mais on n'a rien reçu »), la Casamance demande légitimement la séparation en 1982. Non seulement elle n'obtient pas de réponse du nouveau président, Abdou Diouf, mais

7. Il a participé, avec les autres prêtres casamançais, à la messe célébrée par le pape Jean-Paul II en février 1992 à Ziguinchor.

8. Engagé dans une action d'insertion de jeunes défavorisés, il a lui-même été victime d'une expropriation.

9. Le nom de Casamance viendrait de *Kasamou Akou*, « le pays des eaux » en diola, dont les premiers habitants, Baïnouk, Diola, Balant... auraient « accueilli » d'autres peuples, Manding et Peul. Si les Diola jouent un rôle particulier dans le mouvement actuel, c'est donc parfaitement normal, ils en ont à la fois le droit (premiers occupants) et le devoir (donner l'exemple).

elle est victime de la répression sénégalaise. Elle est donc contrainte de recourir aux armes elle aussi.

En dehors de ce discours légitimant, on ne trouvera, dans les rares textes séparatistes¹⁰, aucun programme politique : la lutte pour l'indépendance tient lieu d'horizon. D'entretiens que j'ai pu avoir avec les dirigeants du MFDC se dégagent néanmoins certaines perspectives post-indépendance parmi lesquelles je retiendrai plus particulièrement :

- sur le plan intérieur, un respect des différences casamançaises, qui impliquerait des structures fédérales à base ethnique ;
- sur le plan extérieur, un souci d'intégration régionale, les avis étant partagés quant à l'éventualité d'une union s'étendant au Sénégal : hypothèse exclue pour les uns, qui n'ont aucune confiance dans un pays dont ils dénoncent les visées hégémoniques ; hypothèse envisageable pour d'autres, dans la mesure où le poids du Sénégal serait équilibré par les pays guinéens.

Trois hypothèses sont ainsi envisagées :

- une union « guinéenne », incluant Casamance, Gambie, Guinée-Bissau, voire Guinée-Conakry ;
- une Sénagambie « new look » regroupant Casamance, Sénégal et Gambie ;
- un ensemble guinéo-sénagambien, regroupant tous ces pays.

L'implantation

Par sa composition, par ses références, par ses lieux d'action, le MFDC est apparu, jusqu'à présent, surtout comme l'émanation d'une ethnie, les Diola, mais on y rencontre des membres des autres ethnies casamançaises, les Manding semblant les moins représentés. Il est particulièrement bien implanté en basse Casamance (actuelle région de Ziguinchor), notamment dans deux zones rurales aux caractéristiques très différentes, voire opposées :

- sur la rive gauche de la Casamance, le Kasa (*carte p. 214*), cœur du pays diola, foyer de la dernière révolte contre la colonisation, en 1942 ; c'est le secteur le plus forestier et celui où la tradition s'est le mieux conservée, l'animisme, notamment¹¹. C'est également là (et à Ziguinchor) que le christianisme est le mieux implanté, au prix, il est vrai, d'accommodements avec l'animisme. Mais c'est aussi le secteur qui a le plus été touché par le tourisme depuis les années

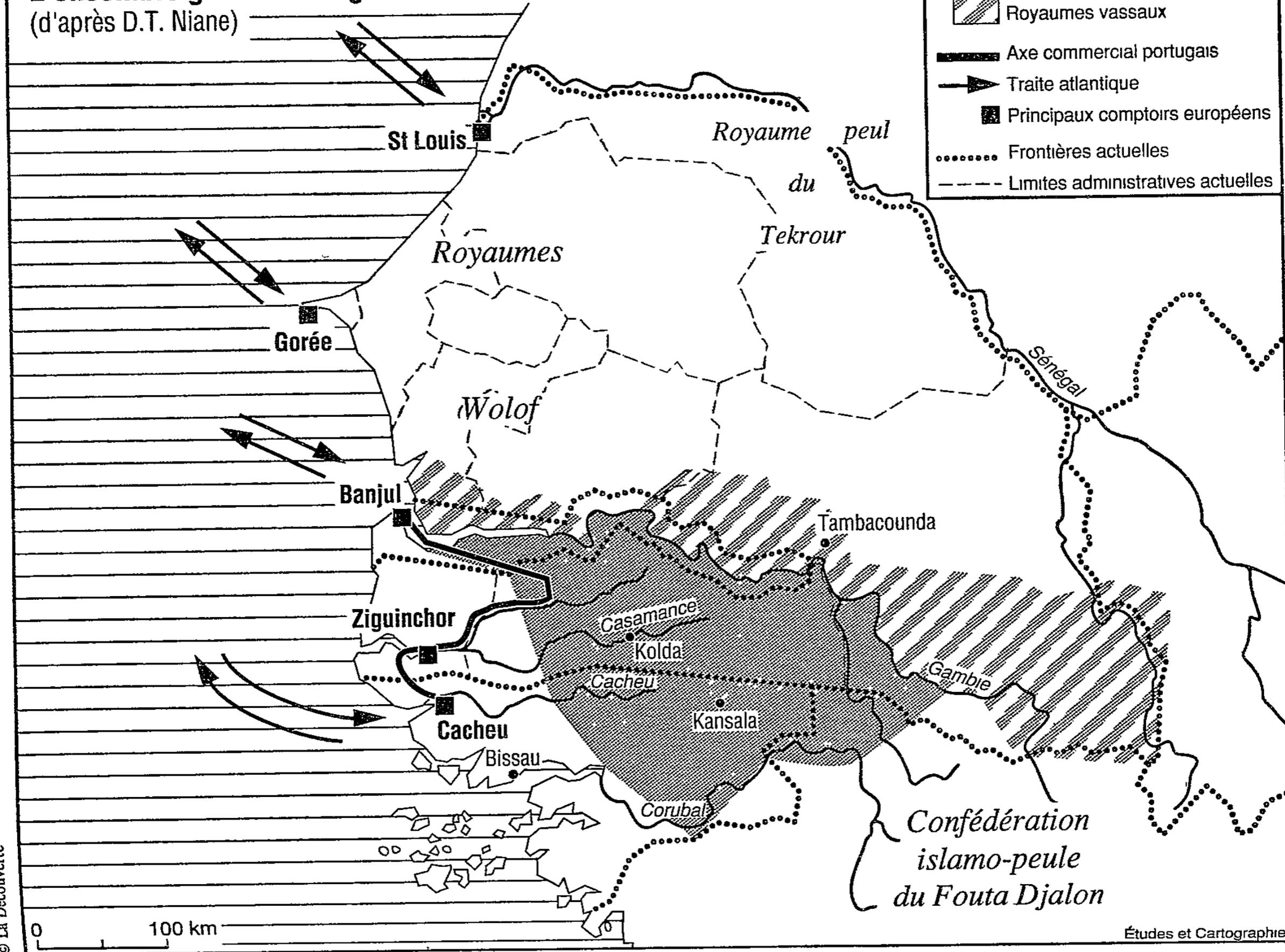
10. Les seuls textes séparatistes sont quelques tracts, d'anciens discours et des interviews de l'abbé Diamacoune.

11. La magie joue un rôle non négligeable dans la guérilla, galvanisant les combattants, terrorisant l'adversaire.

L'ensemble guinéo-sénégalais au 18^e siècle

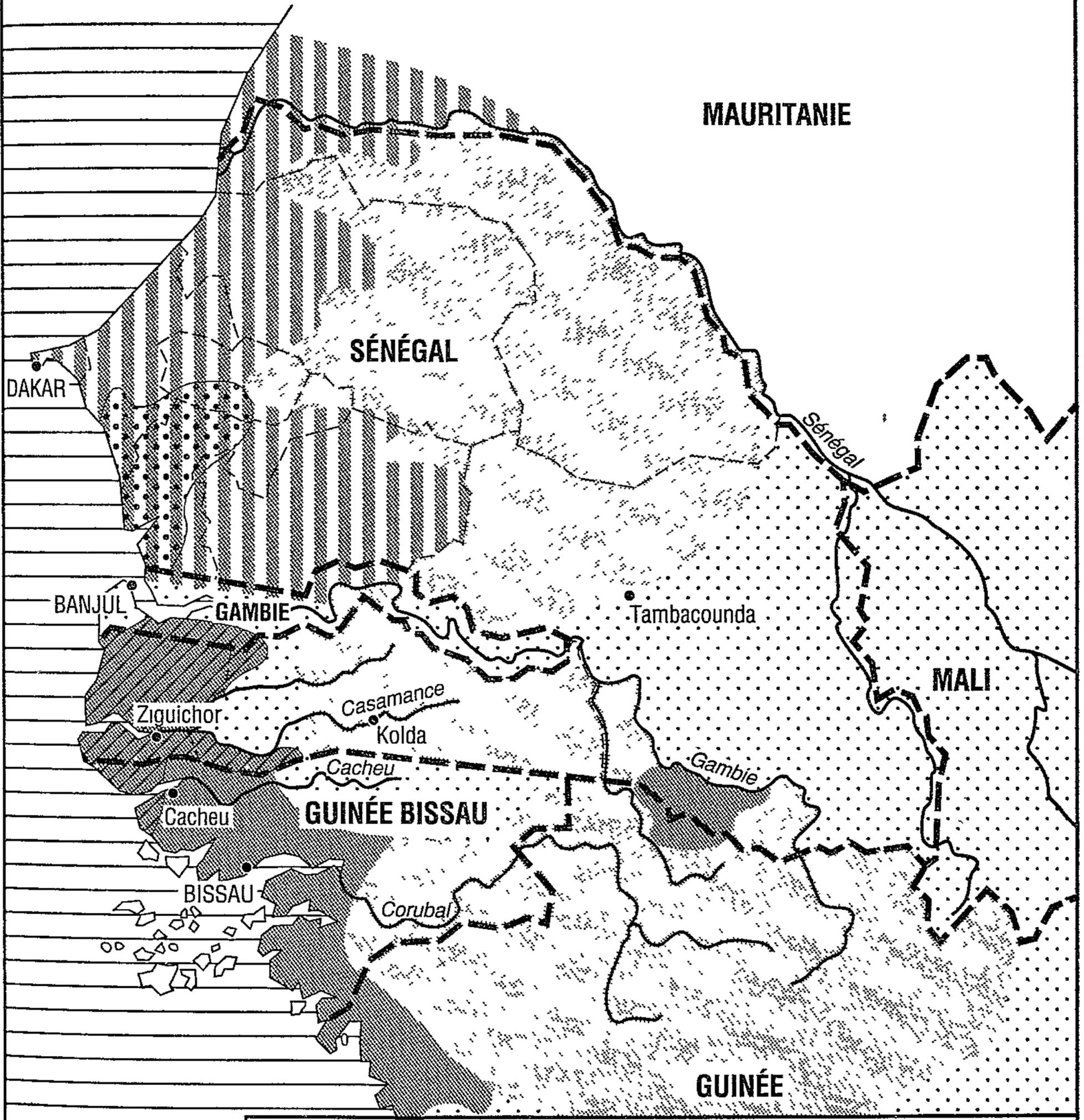
(d'après D.T. Niane)

-  Empire manding du Cabou
-  Royaumes vassaux
-  Axe commercial portugais
-  Traite atlantique
-  Principaux comptoirs européens
-  Frontières actuelles
-  Limites administratives actuelles



Ethnies et états en Afrique extrême-occidentale

(d'après l'État du monde 1984)



	Wolof		Groupe mande (Manding, ...)
	Sérér		Groupe Al Pular (Peul, Toucouleur)
	Diola	} Groupe subguinéen	
	Autres		

0 100 km

soixante-dix, le Kasa étant notamment traversé par l'axe bitumé qui relie Ziguinchor à la station balnéaire du cap Skirring ;

— très différents sont le Fogny et, surtout, le Boulouf, sur la rive droite. Fortement peuplé (un chapelet serré de villages borde le plateau), le Boulouf a été une poche de résistance diola à la conquête manding de la fin du siècle dernier (voir ci-dessous).

Paradoxalement, il s'est ensuite « mandinguisé », à la faveur de la paix coloniale : propagées par des marabouts-commerçants, islamisation et culture de l'arachide sont allées de pair. Mais, à la différence du Kasa, le Boulouf est une sorte de cul-de-sac, resté en marge des axes de communication modernes, et *l'étranger*, plus rare, y est encore plus *roi* qu'ailleurs¹².

Mais le mouvement séparatiste est également implanté en ville, et plus précisément dans les zones périphériques les plus récemment urbanisées : c'est le cas à Ziguinchor qui a connu une croissance considérable ces dernières années, au point de devenir, avec environ 120 000 habitants, la quatrième ville du Sénégal et la seule grande ville casamançaise. Les idées séparatistes s'y seraient développées, à l'origine, par le biais de la vie associative, en particulier au niveau du football. Mais le mouvement a aussi des ramifications dans les grandes villes sénégalaises, et plus particulièrement à Dakar, où la communauté casamançaise est nombreuse. Il faut voir là le résultat d'un fort exode rural qui touche surtout la communauté diola, la plus sensible aux thèses séparatistes¹³.

La guérilla

La lutte armée a été menée pendant un an sous forme de guérilla, par de petits groupes mobiles opérant à partir de camps fixes. Situés en basse Casamance, à l'exception de celui de Kolda, en pays peul, les camps du maquis sont tous localisés dans des zones forestières, à proximité des frontières. Les rebelles casamançais disposent là (particulièrement en basse Casamance) d'incontestables atouts : — la connaissance d'un *milieu naturel propice à la guérilla* (forêts, mangrove, labyrinthe de chenaux de l'estuaire, espaces recouverts par la marée...), notamment pendant la saison des pluies (juin à octobre) qui en rend l'accès très difficile (de nombreuses pistes sont alors submergées) ;

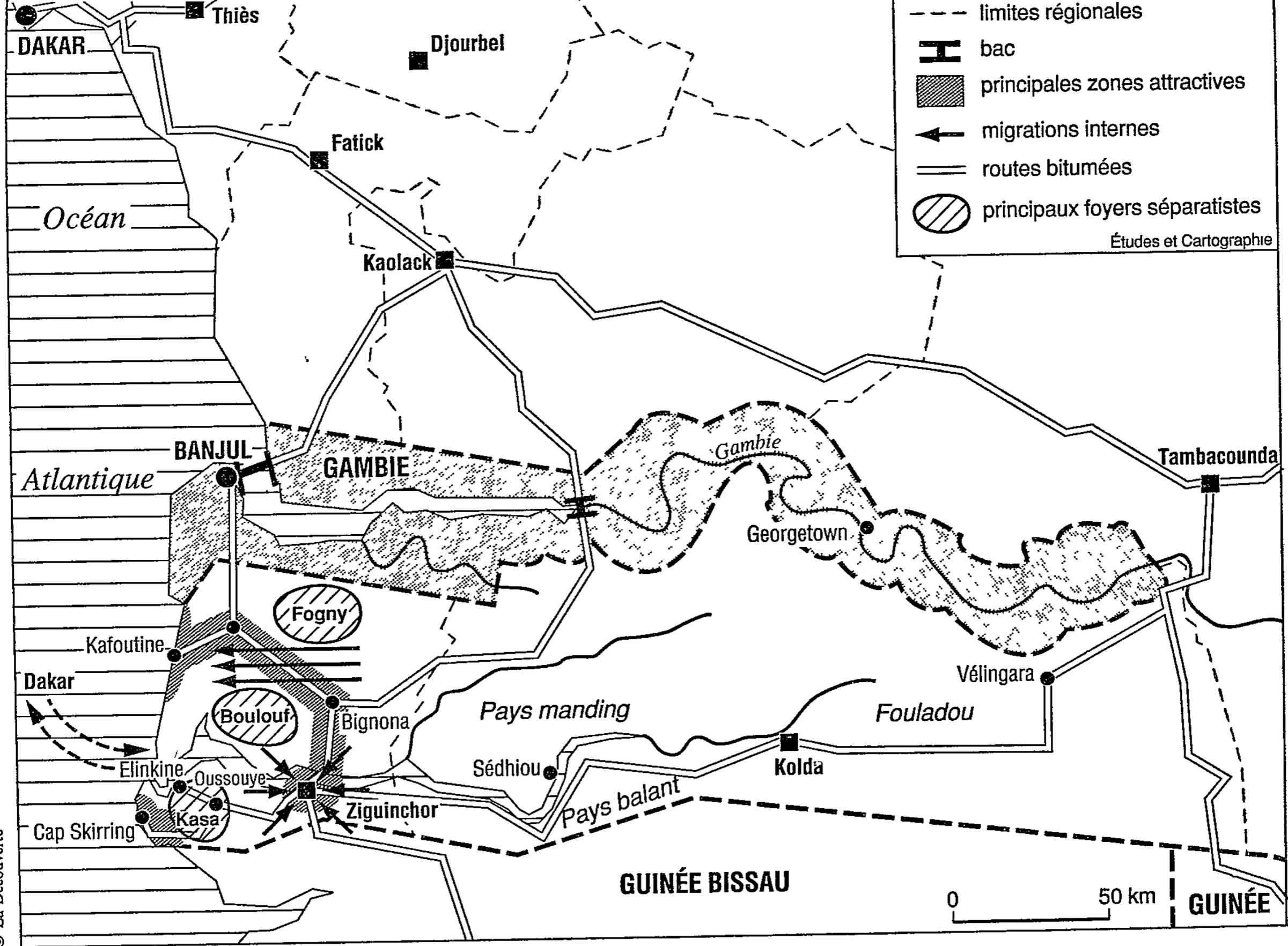
— le soutien de la population, qui s'explique à la fois par l'origine des combattants (jeunes d'origine paysanne, pour la plupart) et par ce qu'ils incarnent (aspirations à venger les frustrations et les humiliations subies), mais, également, par

12. Chez les Diola, « l'étranger est roi » pour peu qu'il respecte les coutumes de ses hôtes.

13. En revanche, à la différence d'autres ethnies, les Diola émigrent peu en Europe.

Les lignes de force de l'espace casamançais

- chef-lieu de région administrative
 - - - limites régionales
 - ⊥ bac
 - ▨ principales zones attractives
 - ← migrations internes
 - == routes bitumées
 - ⊘ principaux foyers séparatistes
- Études et Cartographie



GUINÉE

le lien étroit maintenu entre les structures combattantes et les structures villageoises traditionnelles. Ce constat est particulièrement net dans les principaux foyers séparatistes que sont le Boulouf et le Kasa ;

— la possibilité d'utiliser *les frontières* comme des alliés, que ce soit celle de la Gambie ou celle de la Guinée-Bissau. Des frontières au-delà desquelles on peut trouver ravitaillement et soutien pour deux raisons : parce qu'on y retrouve les mêmes peuples (non seulement dans les campagnes, mais aussi dans l'appareil d'État, notamment militaire) et que jouent les solidarités ethniques ; mais aussi parce qu'y subsistent des contentieux avec le Sénégal (voir ci-dessous).

Proclamant leur indépendance absolue à l'égard de toute force extérieure, les rebelles affirment n'avoir compté, jusqu'à présent, que sur leurs propres forces, en particulier en matière d'armement¹⁴. Il n'en reste pas moins que la Guinée-Bissau (ne serait-ce que par les armes cachées depuis la fin de la guerre de libération) et la Gambie (plaque tournante de tous les trafics) offrent d'évidentes facilités...

Constituant autant un handicap pour l'État sénégalais qu'elle constitue un atout pour les séparatistes, la configuration frontalière apparaît comme une des données géopolitiques majeures du problème casamançais.

Le maillon faible du territoire sénégalais

Sur les cartes en usage au Sénégal, la Casamance est le plus souvent séparée du nord du pays par une bande blanche suggérant le vide, espace béant séparant deux parties d'un même État. Mais le territoire gambien, ainsi gommé, n'en existe pas moins, qu'il faut traverser ou contourner pour relier.

Il existe deux possibilités de contournement :

- par l'ouest, en empruntant les eaux internationales ou les couloirs aériens ;
- par l'est, en empruntant la route de Tambacounda.

Mais, en dépit des pertes de temps dues au double passage frontalier et au franchissement du fleuve Gambie par un bac, le moyen le plus rapide et le moins onéreux reste la route directe traversant le territoire gambien en son milieu (450 kilo-

14. Deux questions méritent cependant d'être posées :

— dans un ouvrage récent (*La Piste blanche*), Eric FOTTORINO affirme que la guérilla casamançaise est financée par la drogue. Y a-t-il un lien entre ces affirmations et la production de cannabis dans les îles de la côte casamançaise ?

— avec ou sans rapport avec la question précédente, quels rapports y a-t-il entre le MFDC et Kukoï Samba Sanyang, ex-putschiste gambien, qui combattrait actuellement au Libéria aux côtés de Charles Taylor ?

mètres de Dakar à Ziguinchor par la transgambienne, au lieu de 860 par Tambacounda).

Cette coupure représente, pour le Sénégal, plusieurs sortes de handicaps.

Handicap économique, l'enclave gambienne représente à la fois un surcoût (taxes et péage) et, plus encore, un manque à gagner. La Gambie exploite en effet habilement sa situation géographique en jouant à la fois :

— sur la captation de trafic routier ou aérien de transit (l'aéroport de Banjul dessert directement la Casamance) ;

— sur l'existence d'une active contrebande avec le Sénégal et les pays voisins¹⁵, exploitant les différentiels tarifaires entre les deux pays.

Handicap politique :

— en termes d'indépendance nationale, par rapport à une sujétion extérieure qui fragilise le lien avec la Casamance ;

— en termes d'unité nationale, dans la mesure où cette discontinuité territoriale est un frein à une prise de conscience nationale sénégalaise, en même temps qu'une tentation pour des mouvements centrifuges : avec 90 % de frontières internationales, la Casamance apparaît comme un maillon faible du Sénégal. Cette bizarrerie constitue, indiscutablement, une *aberration géopolitique*. Mais une aberration qui résulte moins des vicissitudes de la conquête coloniale que des choix politiques ultérieurs, à savoir le découpage de l'AOF puis son éclatement ;

— à la fin du XIX^e siècle, le rattachement au Sénégal de la haute Gambie (conquise à partir du Soudan) justifiait un rattachement, qui fut fait, de la Casamance ; d'autant que subsistait l'espoir d'une récupération de la Gambie britannique par la France ; mais la constitution d'une colonie casamançaise à part entière pouvait paraître également justifiée, les liaisons avec la métropole se faisant alors directement par Ziguinchor¹⁶ ;

— c'est l'éclatement de l'AOF, dont l'indépendance sénégalaise en 1960 est un aspect, qui va réellement inscrire la Casamance dans l'espace sénégalais, faisant apparaître pleinement les inconvénients du choix initial.

Mais cette coupure gambienne ne revêtirait peut-être pas la même importance si elle ne venait souligner d'importantes différences naturelles et humaines entre la Casamance et le reste du Sénégal. Des différences qui sont autant de ressemblances avec les pays voisins.

15. La Gambie est considérée comme un supermarché à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, les taxes sur les produits importés y étant faibles.

16. D. Darbon montre que les fluctuations du statut de la Casamance au sein de la colonie du Sénégal révèlent des hésitations quant à son sort.

Le temps long de la différence

« Nous n'avons rien à voir avec eux ; nous sommes des Soudano-Guinéens, des peuples de la forêt ; eux sont des Sahélo-Soudaniens ; nous n'appartenons pas aux mêmes ensembles ; nous avons d'autres systèmes de valeurs, nous voyons le monde différemment. » Ces propos d'un député casamançais, pourtant hostile à l'indépendance, traduisent bien la force du sentiment d'altérité casamançaise. Un sentiment forgé par la nature et par l'histoire.

La verte Casamance

La différence casamançaise se perçoit d'abord dans le paysage. *La « verte Casamance »* appartient à ce secteur de la côte que les navigateurs européens appelaient les « rivières du sud » : pays de forêts et de fleuves, où la pluviosité est suffisante pour que poussent le palmier à huile, le riz et le coton. La Casamance appartient, en effet, à une zone tropicale humide d'autant plus remarquable que la sécheresse est beaucoup plus spectaculaire dans le nord du Sénégal. La limite correspond sensiblement à l'isohyète 1 000 mm (*carte 1*) qui sépare la Casamance et le sud de la région de Tambacounda du reste du Sénégal, tout en les rattachant aux pays voisins : cette zone soudano-guinéenne englobe, en effet, l'État gambien et les deux Guinées.

D'autres peuples

Mais la différence casamançaise, c'est aussi le peuplement, dont la distribution et les particularités renvoient à l'histoire. Dans un pays où les Wolof représentent à eux seuls plus de 40 % de la population, les ethnies casamançaises ont en commun d'être minoritaires (*fig. 1*), certaines (les ethnies guinéennes) ne se rencontrant pas dans d'autres régions ; les autres y présentent de fortes particularités : à la différence des Peul du Nord (ou de Guinée), les Peul de Casamance sont sédentarisés ; quant aux Manding, le métissage de leur langue ne leur permet plus de comprendre la langue des Manding de l'Est.

Chacun des grands groupes ethniques occupe une portion bien délimitée de l'espace casamançais (*carte 2*) : les Guinéens en basse Casamance (Diola, Bainouk, Mandjak-Mankagn) et en moyenne Casamance (Balant sur la rive gauche) ; les Manding en moyenne Casamance (rive droite) ; les Peul en haute Casamance (le Fouladou). Si l'on prend en compte le Sénégal oriental (région de Tambacounda), on a un peuplement de même type, mais spatialement plus confus, associant un noyau guinéen au sud (Bassari, Bédik) et des groupes manding et peul.

Une autre histoire

Replacé à l'échelle de l'Afrique extrême-occidentale, ce dispositif révèle les lignes de force de l'histoire de la région. La donnée principale en est la *poussée manding vers l'ouest*, notamment vers la Gambie, amorcée bien avant l'arrivée des Européens au xv^e siècle¹⁷, et qui a pour conséquences :

— le refoulement des populations fuyant l'esclavage dans les zones les moins accessibles, comme les forêts et les mangroves de basse Casamance ; c'est là qu'elles résisteront, d'abord à la pression esclavagiste, et, plus tard, à la colonisation ;

— la constitution d'un nouveau pôle politique entre le fleuve Gambie, au nord, et le rio Corrubal, au sud.

Relayant l'empire manding du Mali, dont il n'a été, au départ, qu'une simple marche, l'empire animiste du Gabou va contrôler¹⁸, du xvi^e au xix^e siècle, les territoires correspondant actuellement à la Gambie, à la moyenne et haute Casamance, à la Guinée-Bissau, et à l'extrême nord-ouest de la Guinée, intégrant une partie des populations locales (Bainouk, Diola, Balant...) ¹⁹. Il va s'insérer, du même coup, dans le grand commerce atlantique, approvisionnant les comptoirs européens en produits locaux et en esclaves²⁰.

C'est justement pour tenter d'accéder à ce pactole que la théocratie peul musulmane du Fouta Djalon va encourager, à la fin du xix^e siècle, la révolte des Peul du Gabou, installés depuis longtemps en haute Casamance et soumis, eux aussi, à la domination manding. La révolte réussit (le Gabou disparaît en 1867 après la prise de Kansala, la capitale, et les Manding sont repoussés vers l'ouest²¹), mais il est déjà trop tard : les Français sont là et, après avoir utilisé les Peul contre les Manding, ils mettent fin à l'éphémère royaume peul de haute Casamance (le Fir-

17. Dans un ouvrage à paraître, Jean Girard propose une explication inédite à cette poussée : la volonté de contrôler une antique route de l'or du Soudan (l'or du Bambouk) vers la Méditerranée, *via* la Gambie et l'Atlantique...

18. Contrôle direct ou indirect, par l'intermédiaire de vassaux comme le roi du Kasa, le Kasa Mansa, qui a laissé son nom au fleuve.

19. On peut s'étonner que les populations guinéennes soumises aux prélèvements esclavagistes, à titre de sujets ou à titre d'ennemis, n'aient pas conservé, dans leur mémoire collective, de traces de cette longue période. Là encore, J. Girard apporte une explication, reposant sur la découverte d'une antique civilisation commune aux Guinéens (Diola, Bassari) et aux Manding. La domination de ces derniers aurait alors été teintée de protection.

20. Théoriquement attribuée aux Portugais par le traité de Tordesillas (1494), la côte africaine a été progressivement investie par des comptoirs anglais, français, hollandais...

21. L'épopée sanglante du marabout-guerrier Fode Kaba dans le Fogny a laissé des souvenirs très vifs chez les Diola...

dou), d'abord réduit en protectorat, puis absorbé en 1903. Dans le même temps, les Français absorbent en 1886 le comptoir de Ziguinchor²², que les Portugais n'ont plus les moyens de défendre, et se retrouvent seuls maîtres d'un territoire dont ils délimitent les frontières avec les Portugais et les Anglais. Mais la résistance diola en basse Casamance durera jusqu'en 1920.

De cette histoire mouvementée, marquée par l'hégémonie manding du Gabou, résultent deux caractéristiques majeures :

1°) isolée par les marches manding de Gambie, l'actuelle région de Casamance n'a jamais été en contact direct avec les royaumes wolof ou toucouleur du nord du Sénégal ; *les antagonismes actuels ne peuvent donc avoir de fondements anciens* ;

2°) la Casamance n'a jamais constitué une entité politique et il n'y a pas d'unité casamançaise avant le XX^e siècle : jusqu'à la fin du XIX^e siècle, son peuplement et son histoire sont les mêmes que ceux de la Gambie et de la Guinée-Bissau actuelles. Elle est une création coloniale, isolant une partie d'un ancien ensemble et ses marges, et intégrant pour la première fois ses diverses composantes autrement que par des rapports de forces internes. *Depuis la colonisation, la Casamance a été placée sous le signe de la dépendance*. Autant, sinon plus que dans un passé lointain, c'est sans doute là qu'il faut chercher les origines de la situation actuelle.

Le temps court de la dépendance

Au Sénégal, comme ailleurs en Afrique, l'État post-colonial n'est pas un simple héritier. Des innovations qu'il introduit, je ne retiendrai ici que trois aspects : — l'écriture de son histoire reflète des points de vue parcellaires : les Casamançais ne se reconnaissent pas dans une histoire du Sénégal écrite par des nordistes, ne mettant en scène que des nordistes, et ignorant tout de leur propre histoire ; — le transfert de structures occidentales là où il y avait des structures coloniales spécifiques accentue le décalage avec les pratiques politiques traditionnelles, notamment au sein d'une partie des populations forestières guinéennes, dont la pratique politique a ignoré l'État jusqu'au XX^e siècle²³.

22. Le comptoir portugais de Ziguinchor était important par sa position à l'intersection de l'axe commercial nord-sud entre Cacheu et la Gambie, contournant le pays diola, et de l'axe fluvial casamançais, dont l'accès était rendu difficile par ces mêmes Diola. La pénétration française par l'estuaire, au XIX^e siècle, permettra d'exploiter pleinement sa vocation maritime, mettant Ziguinchor directement en relation avec la France.

23. Cf. D. DARBON, *L'Administration et le paysan en Casamance*, Pédone, Paris, 1988.

Dans ce cadre, la Casamance a connu la mise en œuvre successive de deux politiques régionales par le pouvoir sénégalais.

Le « grenier du Sénégal » abandonné.

Cette région humide aurait peut-être pu devenir le « grenier du Sénégal ». C'est en tout cas l'argument utilisé par le mouvement régionaliste créé à Sédhiou en 1947 par des intellectuels casamançais, au premier rang desquels on trouve Émile Badiane, Ibou Diallo et Victor Diatta. Premier parti politique sénégalais (il est fondé un an avant que Léopold Senghor ne quitte la SFIO pour créer le Bloc démocratique sénégalais), le Mouvement des forces démocratiques de Casamance, le MFDC « historique », joue, en effet, la carte du potentiel agricole en échange du développement d'infrastructures modernes (routes, écoles, hôpitaux...) au sein de ce qui n'est encore qu'une colonie française²⁴. Mais, après avoir récupéré ce mouvement en 1954, Senghor, parvenu au pouvoir, a mis ce thème du développement de la Casamance en veilleuse. Mise en veilleuse pour laquelle deux raisons peuvent être avancées, à titre d'hypothèses :

- une raison économique et sociale : on peut voir dans le choix du riz importé, plutôt que dans l'encouragement à la production vivrière (notamment casamançaise), un reflet de la priorité accordée aux intérêts arachidières et à la satisfaction à court terme des besoins urbains (avec concentration des efforts sur la capitale) au détriment des régions périphériques ;
- une raison politique, la crainte de renforcer un particularisme casamançais qui pouvait déjà inquiéter.

D'où vingt ans de marginalisation de la Casamance, Mamadou Dia pouvant parler de « région trahie²⁵ ».

La « nouvelle frontière » du Sénégal ?

C'est à la fin des années soixante-dix, en effet, que l'accent est mis, par le pouvoir, sur les *richesses* de la Casamance, laquelle apparaît, à l'échelle du Sénégal,

24. Jusque-là, seuls les partis métropolitains étaient implantés au Sénégal. Dans le journal, *La Voix de la Casamance*, lié au MFDC, l'émergence d'idées d'émancipation politique à l'égard de la France n'apparaît que très progressivement, influencée par le contexte international (guerre d'Indochine), avec un discours à la fois réformiste (l'émancipation ne sera envisageable que lorsque les Africains seront capables de se prendre en charge : il faut d'abord qu'ils apprennent) et panafricaniste (l'émancipation est envisagée à l'échelle de l'Afrique plus qu'à l'échelle du Sénégal, et, en tout cas, pas à l'échelle de la Casamance).

25. Ancien Premier ministre (non casamançais) de L.S. Senghor, *Ande Sopi*, n° 47, avril 1981.

privilegiée par la nature : ses potentialités la font parfois comparer à la Floride ou à la Californie. Cette redécouverte est à mettre en rapport avec les diverses crises auxquelles est alors confronté le Sénégal : la crise financière, qui oblige l'État à se procurer rapidement des devises ; la sécheresse, qui affecte particulièrement les régions sahéliennes du nord du pays, amenant les populations à rechercher de nouvelles terres.

Pour des raisons à la fois financières, sociales et politiques, le gouvernement de Dakar va donc ouvrir la région :

— aux capitaux (étrangers à 80 %), qui vont s'investir dans le tourisme ou les cultures commerciales (domaine d'intervention des organismes multilatéraux, Banque mondiale, FED, etc.) ;

— aux hommes du Nord, paysans ou pêcheurs de la vallée du fleuve Sénégal en particulier, attirés par des terres abondantes et bien arrosées, ou commerçants (Peul toucouleur ou Peul Fouta) attirés par l'ouverture de la région ;

— aux touristes chartés, fraîchement débarqués de Dakar ou de Banjul.

Mais cet engouement pour le Sud va y faire apparaître de nouveaux problèmes, intérieurs et extérieurs.

La frontière contestée

La découverte de gisements pétroliers offshore, dans la zone économique sénégalaise au large de la Casamance, suscite d'immenses espoirs au Sénégal : la production pourrait couvrir les besoins du pays. Mais cette découverte relance la contestation, par la Guinée-Bissau, d'une frontière maritime héritée de la colonisation (*carte 1*)²⁶. Des incidents militaires sur la zone entraînent un arrêt des recherches et un retrait des opérateurs étrangers. Un arbitrage international, confirmant le tracé actuel, ne mettra pas fin à la revendication bissau-guinéenne.

Ce contentieux territorial a pour toile de fond un contentieux politique entre les deux pays : l'indépendance de la Guinée-Bissau a été obtenue, en 1974, à la suite d'une longue guerre de libération au cours de laquelle le PAIGC²⁷ a pu utiliser le territoire casamançais comme base arrière, mais sans obtenir le soutien du Sénégal ; de plus, et ceci explique peut-être cela, le régime de Bissau s'affiche marxiste et bénéficie alors, à ce titre, du soutien soviétique. La fermeté sénéga-

26. Selon que l'on prend en compte le tracé global de la côte ou, comme c'est le cas avec la frontière actuelle, le tracé de détail, la frontière maritime varie d'une trentaine de degrés. Avec la prolongation de cette frontière au niveau de la zone économique exclusive, ce sont des superficies considérables qui sont en jeu. Les découvertes les plus prometteuses seraient dans la zone contestée.

27. Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert.

laise prend ainsi tout son sens, encouragée par la France et les États-Unis (qui vont équiper une base navale sénégalaise à Elinkine, en Casamance) ; enfin, dans les années quatre-vingt, la Guinée-Bissau va être accusée par le Sénégal de tolérer, voire d'encourager les menées des séparatistes casamançais.

Pour le Sénégal, cette crise sur sa frontière sud fait apparaître la vulnérabilité de la Casamance et la nécessité de la renforcer. D'autant que la crise casamançaise éclate dans le même temps.

La crise casamançaise

Opérée par les nordistes et, pour l'essentiel, pour les besoins du Nord, l'ouverture casamançaise fait vite apparaître ses effets pervers :

- avec le renforcement de l'extraversion de l'économie, initiée par la colonisation (culture du coton et de l'arachide, que la chute des cours incite à étendre), au détriment des productions vivrières locales dont la commercialisation est difficile²⁸ ;
- avec les tensions pour l'appropriation des espaces urbains ou ruraux, que l'application d'une réforme foncière va aiguïser²⁹ ;
- avec la dégradation accélérée du milieu naturel par la déforestation des plateaux³⁰, facteur aggravant de la sécheresse.
- avec une exclusion économique, sociale et politique des Casamançais, aggravant le problème déjà dramatique du manque de débouchés.

Qu'il s'agisse de l'accaparement des terres, de l'exploitation des forêts et des eaux, ou de l'accès aux postes de responsabilité, les Casamançais ont le sentiment d'être exclus au profit des clients du pouvoir : ce pouvoir étant aux mains des « nordistes », ceux-ci ont favorisé systématiquement leur clientèle politique, à commencer par les grands marabouts du Nord appuyés sur les confréries musulmanes³¹.

Mais on est en droit de penser que la crise régionale que connaît la Casamance a d'autant plus d'impact que ses effets se conjuguent aux effets directs de la crise de l'État, laquelle en constitue, en quelque sorte, la toile de fond.

28. D. DARBON, *op. cit.*

29. Il s'agit de la loi sur le Domaine national de 1964, par laquelle l'État récupère toute terre non enregistrée et l'attribue ensuite aux demandeurs.

30. Par les agriculteurs, nouveaux ou anciens, et par les charbonniers.

31. Dotés de terres par l'État, ils y installent des paysans dont ils achètent le travail... et les voix ; leur prosélytisme est également mal supporté dans un milieu réputé pour sa tolérance, où cohabitent sans heurts animistes, musulmans et catholiques.

Une crise peut en cacher une autre.

« Depuis une dizaine d'années, la société sénégalaise est dans une situation de crise sans précédent ; elle est en proie à la paupérisation à un rythme croissant et inquiétant³². »

La politique d'ajustement structurel, imposée par le FMI au Sénégal depuis la fin des années soixante-dix, vient, en effet, ajouter ses effets à ceux de la politique menée dans la région. Des effets visibles notamment au niveau des projets abandonnés, du désœuvrement de la jeunesse et de l'extrême dénuement des infrastructures sanitaires ou scolaires. Est-ce un hasard si de nombreux jeunes se précipitent dans les maquis ?

« Nous souffrons tous des mêmes maux »

Accompagnant cette crise casamançaise, se sont développés des phénomènes de rejet, parfois très violents, à l'égard des nordistes. En même temps que se développaient des phénomènes de cristallisation identitaire : au niveau de la région, avec un fort sentiment casamançais ; au niveau des ethnies, avec des affirmations parfois nouvelles. Et cela d'un bout de la Casamance à l'autre. Avec une hiérarchisation privilégiant, en règle générale, l'ethnie, puis la région ; le sentiment d'appartenance sénégalaise venant, le plus souvent, en dernière position (ou ne venant pas du tout). Mais, et c'est là un point fondamental, ces phénomènes de cristallisation n'impliquent pas nécessairement des sentiments séparatistes³³. Comme si existait un décalage entre le cœur et la raison.

Les comportements électoraux peuvent apparaître également comme un signe, et de la différence et de la crise casamançaises, la Casamance se singularisant par des taux d'abstention ou des scores de l'opposition plus élevés qu'ailleurs³⁴.

Reste à savoir pourquoi le glissement des cristallisations identitaires au séparatisme s'est plus particulièrement manifesté en basse Casamance.

32. M. DIOUF, « La crise de l'ajustement », *Politique africaine*, n° 45, mars 1992, p. 62-85.

33. J'ai, plus d'une fois, été trompé par des discours virulents contre les nordistes, de la part d'interlocuteurs qui se révélaient, à la fin, membres du PS au pouvoir, et hostiles à l'indépendance.

34. Le ralliement d'une partie de cette opposition à une formule de « majorité présidentielle élargie » ne laisse plus désormais à la contestation casamançaise que le choix entre de petites formations marxisantes, hostiles à l'indépendance, et le MFDC.

Le noyau dur casamançais

Plusieurs éléments peuvent rendre compte de cette spécificité.

Tout d'abord, la force particulière des identités ethniques des populations dites « guinéennes » (Diola, Bainouk, Balant, Mandjak...), qui repose sur une solide *tradition de résistance* à toute domination étrangère.

Phénomène rare en Afrique, un *enracinement territorial* ancien (il remonte à plusieurs siècles). Un enracinement qui s'est fait non seulement par le sang, on l'a vu (contre l'esclavage), mais aussi par la sueur, avec une riziculture intensive, exceptionnelle en Afrique, développée par défrichement de la mangrove³⁵, la forêt étant sauvegardée pour ses ressources et pour la protection qu'elle offrait. Le lien à la terre étant sacré, celle-ci est inaliénable³⁶ : c'est ici que les problèmes fonciers vont se poser de la manière la plus aiguë.

Un modèle de *société acéphale et égalitaire*, géographiquement et politiquement éclaté (à l'échelle du terroir villageois), combinant encadrement du groupe, à fondement religieux, et farouche individualisme. De multiples réseaux de solidarité, visibles ou invisibles, continuent d'y assurer la cohésion sociale, chacun (y compris les jeunes et les femmes) étant impliqué dans les prises de décision.

Une prise de conscience identitaire du plus important de ces groupes, les Diola, qui semble avoir été forgée à travers la résistance à la colonisation française (impulsée par une prophétesse, Alinsitoë Diatta, en 1942³⁷), alors que la société diola connaissait les premiers effets de l'ouverture des années trente (monétarisation, exode rural...) ³⁸. On peut estimer que cette identification a été facilitée par ce que j'appellerai un phénomène de *condensation territoriale* : à la différence des Peul ou des Manding de Casamance, qui se dispersent sur de vastes ensembles à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, les Diola sont localisés entre le fleuve Gambie et le rio Cacheu, la plupart vivant en basse Casamance.

C'est donc en basse Casamance que les différences avec le Nord sont les plus fortes. Or, « ces différences sont perçues en termes de retard », par les nordistes, dont le sentiment de supériorité (« ils nous appellent les Indiens, ou les Zoulous ») s'ajoute aux multiples frustrations subies quotidiennement par les populations. Situation d'autant plus mal vécue que la région de Ziguinchor a le

35. La mangrove est une formation végétale caractéristique des littoraux tropicaux.

36. Elle peut être attribuée à un étranger, mais celui-ci (ou sa descendance) n'en sera jamais propriétaire.

37. J. GIRARD, *Genèse du pouvoir charismatique en basse Casamance*, IFAN, Dakar, 1979.

38. Il n'est pas sans intérêt de constater qu'au deuxième choc, plus dévastateur, celui des années quatre-vingt, va correspondre une réaction de plus grande ampleur.

plus fort taux de scolarisation primaire de tout le Sénégal (73 % contre 43 % en moyenne)³⁹, est la partie la plus riche de la Casamance.

La basse Casamance est, en effet, la partie de la Casamance qui a le potentiel de richesse le plus élevé, en raison de la pluviométrie (plus de 1 400 mm par an), qui la rattache au domaine subguinéen, et de sa façade maritime atlantique : potentiel agricole (plateaux forestiers, pluviosité élevée), halieutique (mer et estuaire poissonneux), touristique (littoral et arrière-pays), et même énergétique (gisements pétroliers offshore). C'est donc la partie la plus attractive, *la plus convoitée*, celle qui attire le plus les hommes et les capitaux. Mais c'est aussi celle qui va subir les mutations les plus rapides, celle où vont s'entrechoquer le plus brutalement le passé et le présent.

Autant de bouleversements qui vont révéler la fragilité du milieu naturel⁴⁰ et la fragilité de sociétés pour lesquelles le refus de toute sujétion n'empêche pas une ouverture aux influences extérieures et une incontestable capacité d'adaptation : on peut avancer que, paradoxalement, c'est cette capacité d'adaptation qui a aggravé la situation. Que ce soit par des cultures nouvelles, liées au marché, ou par de nouvelles activités (pêche, tourisme), ou que ce soit par l'exode rural⁴¹, le changement de territoire et de stratégie économique des agriculteurs diola⁴² les a, en effet, coupés de leur passé, sans pour autant les faire entrer dans un présent en crise. Et cela est vrai aussi sur le plan idéologique, sous l'action conjuguée des nouvelles valeurs, des nouveaux modèles, individualistes et marchands, véhiculés par les jeunes qui retournent au village et par les touristes occidentaux, mais aussi par la différenciation sociale à l'œuvre.

Tant et si bien que la société diola apparaît globalement à la fois atteinte dans ses fondements, avec l'affaiblissement de la cohésion sociale, politique, économique, et exclue de la modernité par une crise qui met en lumière sa marginali-

39. Résultat qui s'explique, d'une part, par l'autofinancement villageois, et, d'autre part, par le travail des missions catholiques (particulièrement efficaces dans les domaines de la santé et de l'éducation). Encore plus significatif, le taux de scolarisation féminin est près de deux fois plus élevé qu'en moyenne au Sénégal (65 % contre 36 %). Chiffres du RGPH, 1988.

40. Dans ce domaine, le pire est à venir : aux effets de la sécheresse devrait s'ajouter, dans les décennies à venir, la submersion de vastes étendues de territoire, entraînant la destruction de la mangrove (conséquences de l'élévation du niveau de la mer). Communication orale de Mme Isabelle Diop, université de Dakar, 1992.

41. Sauf exceptions, la plupart des jeunes quittent les villages, les filles pour aller dans les grandes villes, notamment à Dakar, où elles sont souvent domestiques, les garçons pour aller effectuer des travaux agricoles saisonniers (récolte de l'arachide ou du vin de palme), ou pour s'engager dans l'armée où ils sont très nombreux.

42. P. BONNEFOND et A. LOQUAY, *Aspects socio-économiques de la riziculture en basse et moyenne Casamance*, MRE-CD, Paris, 1985.

sation. A la différence des sociétés manding ou peul, *la société diola paraît menacée*. A la fois signe et symbole de cette menace, le recul du diola (une des six langues nationales du Sénégal, mais qui n'est pas enseignée) au profit du wolof, langue de l'administration, de la ville, du pouvoir... et de la réussite⁴³.

On comprend mieux, dès lors, qu'un fort sentiment particulariste puisse soutenir des stratégies politiques antagonistes : stratégie de rupture avec le Sénégal, que l'on va retrouver aussi bien dans les milieux les plus marginalisés (sentiment d'exclusion) que dans les milieux les plus ouverts (là où jouent le plus les concurrences et les frustrations) ; stratégie d'intégration sénégalaise visant à tirer profit au mieux des potentialités d'un ensemble plus vaste.

Mais il serait fallacieux de voir dans le séparatisme un phénomène exclusivement diola, voire bas-casamançais : « La chèvre qui bêle, ce n'est pas seulement elle qui a soif » (dicton casamançais). L'affaire de la mosquée de Kolda montre que, dans certaines conditions, le *basculement* d'un particularisme ethnique ou régional au séparatisme peut se produire à tout moment⁴⁴ : jusque-là réservée à l'égard d'un mouvement qui apparaissait comme l'affaire des seuls Diola, la population peul semble s'être radicalisée à la suite de l'incident.

Inversement, la crainte d'une hégémonie diola dans une Casamance indépendante pousse certains dans le giron sénégalais, le gouvernement ne manquant pas d'utiliser la carte de l'épouvantail ethnique.

La logique sénégalaise : diviser-intégrer

Le danger, pour le pouvoir sénégalais, réside à la fois dans l'élargissement du conflit à l'ensemble de la Casamance, et dans l'interconnexion avec d'autres conflits, internes ou externes. D'où une démarche associant étroitement division et intégration à trois niveaux :

1°) au niveau casamançais :

— *division* : le souci de circonscrire le problème se traduit par la partition administrative de la Casamance en 1984, isolant à la hâte la basse Casamance, à majorité diola, qui devient la région de Ziguinchor, du reste de la région, le nom même de Casamance disparaissant du vocabulaire administratif ;

43. Alors que les Wolof constituent officiellement 44 % de la population, le wolof est parlé par 71 % des Sénégalais (première ou deuxième langue) d'après les résultats du recensement de 1988.

44. En 1989, la population de la ville, à majorité peul, s'est mobilisée pour empêcher la nomination d'un imam nordiste ; les forces de l'ordre sont intervenues brutalement, explicitant la dimension politique d'un conflit d'apparence religieuse ; début 1992, l'affaire n'est toujours pas réglée, et la grande mosquée reste fermée.

- *diabolisation* : le « séparatisme diola » est accusé non seulement d'attenter à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale, mais aussi d'être à la solde de l'étranger (pistes libyenne, puis irako-mauritanienne, *via* la Gambie) ;
- ... et *récupération* : une méconnaissance des réalités locales est reconnue, et, donc, la nécessité de réhabiliter la culture diola⁴⁵ ;
- *intégration* : au-delà de la promotion de personnalités casamançaises⁴⁶, l'accent est mis sur la poursuite de l'effort entrepris en Casamance, et, pour cela, sur le nécessaire désenclavement de la région par le développement des voies et des moyens de communication.

2°) au niveau national, « l'ouverture démocratique », en permettant l'entrée au gouvernement du PDS (Parti démocratique sénégalais, libéral) de Me Wade, doit permettre à la fois de neutraliser l'opposition, de calmer l'agitation sociale et politique, et de trouver une issue à la crise casamançaise.

3°) enfin, à l'extérieur, les ambitions régionales du Sénégal, dont le problème casamançais n'est qu'une des motivations, débouchent sur un échec et des demi-succès : l'échec de la confédération sénégalienne (1981-1989)⁴⁷, préjudiciable à la politique d'intégration de la Casamance, n'est que partiellement compensé par l'éloignement de la menace mauritanienne sur le fleuve Sénégal, et par l'affaiblissement du régime bissau-guinéen, contraint de se rapprocher du Sénégal.

Le feu sous la cendre

La signature d'un cessez-le-feu, le 31 mai 1991 à Bissau, entre le gouvernement sénégalais et le Mouvement des forces démocratiques de Casamance a suscité des espoirs totalement contradictoires. Le cessez-le-feu a, certes, conforté, à l'intérieur comme à l'extérieur, l'image du président Abdou Diouf ; par la nomination d'un médiateur⁴⁸ et la création d'une Commission de gestion de la paix, le gouvernement sénégalais croit, ou laisse croire que le conflit est désamorcé et que la paix est revenue, ou est en train de revenir en Casamance⁴⁹. Se plaçant délibéré-

45. Le nouveau navire assurant la liaison Dakar-Ziguinchor est baptisée le *Diola*...

46. Dont le maire de Ziguinchor, Robert Sagna, au gouvernement depuis 1978, et « une des pièces maîtresses du système Diouf ».

47. Cette confédération était née à la suite de l'écrasement, par l'armée sénégalaise, d'un coup d'État marxiste, dirigé par un Diola, Kukoï Sambe Sanyang. Elle a échoué, notamment, en raison de l'hostilité des milieux d'affaires gambiens.

48. Marcel Bassène, député casamançais, PDS (ex-opposition libérale).

49. Dans son message à la nation, à l'occasion de la fête nationale, le 4 avril dernier, le président Diouf a réitéré ces propos optimistes, annonçant, par ailleurs, une décentralisation au niveau des régions.

ment sur le terrain du droit, de la démocratie, des réformes⁵⁰, le régime semble penser que le temps joue pour lui.

Mais, dans le même temps, le MFDC, fort de ce qu'il considère comme une victoire (son action a redonné à beaucoup un sentiment de fierté, en même temps qu'elle lui donnait une légitimité politique : l'ex-« bande de brigands condamnée par tous les Casamançais » est devenue un interlocuteur respectable pour le pouvoir), entend pousser son avantage au maximum : il croit, ou laisse croire, que l'indépendance est pratiquement acquise.

En fait, ce qui se passe en ce moment fait apparaître :

1°) un *décalage* entre ce qui est donné à voir (le climat détendu des réunions officielles où l'on discute de tout, sauf de la revendication indépendantiste) et ce qui est vu sur le terrain (l'extension du contrôle territorial par les séparatistes) ;

2°) des *discussions à la fois bloquées et sans perspectives* : l'exigence, par le MFDC, d'un retrait préalable de toutes les forces d'intervention déployées après 1982 (début de la révolte) bloque, pour l'instant, toute perspective de négociation sur le fond, c'est-à-dire sur le statut futur de la Casamance. Par ailleurs, le gouvernement ne paraissant pas plus disposé à accorder l'indépendance que les séparatistes à renoncer à leur revendication, on voit mal ce qui pourrait sortir d'éventuelles négociations sur l'avenir de la Casamance ; faute d'un improbable accord politique, que reste-t-il comme autre perspective que la guerre ?

3°) Pendant ce temps, les séparatistes occupent le terrain ; refusant tout compromis, le MFDC utilise la liberté d'action que lui laissent les accords, et le temps que lui laissent les discussions, pour occuper le terrain et administrer la région comme si l'État sénégalais n'existait plus, prônant le refus de payer l'impôt à l'État ; cherchant à imposer le tarif des transports, à fixer les cours des produits agricoles, provoquant une baisse des prix des produits de consommation en officialisant la contrebande avec la Gambie (par l'interdiction, obtenue, des contrôles douaniers en brousse) ; interdisant l'activité des partis politiques sénégalais en Casamance et dans la région de Tambacounda ; etc.

Tout se passe comme si le mouvement séparatiste cherchait à provoquer une rupture, rupture dont personne ne veut prendre la responsabilité bien qu'elle apparaisse inéluctable. La situation actuelle présente, en effet, plus d'inconvénients que d'avantages pour les deux parties : absorbé par des initiatives spectaculaires dont il attendait beaucoup (Ziguinchor a accueilli successivement la Coupe d'Afrique de football et le pape en ce début d'année), le gouvernement de Dakar doit constater que, en dépit de l'évolution de certains points de vue, la logique de bipolarisation semble l'emporter, le pourrissement de la situation n'empêchant pas, bien au contraire, le renforcement des séparatistes ; de son côté, le mouvement

50. Abdou Diouf brigue à la fois un troisième mandat à la tête de l'OUA et, selon toute vraisemblance, un troisième mandat présidentiel sénégalais.

séparatiste, tout en se renforçant sur le terrain, semble parfois échapper à ses dirigeants (la fronde du « Front Nord » est là pour en témoigner⁵¹ avec certains dérapages conduisant à des situations localement explosives⁵²).

Bien qu'aucun des deux camps ne veuille en prendre la responsabilité, *une reprise des hostilités*, que plusieurs signes semblent annoncer, *paraît, à terme, difficilement évitable*: fin août 1992, de graves affrontements auraient fait une cinquantaine de morts.

L'enjeu est tel qu'une telle reprise signifierait un engagement total des deux parties. Le conflit pourrait alors prendre une tout autre dimension que celle qu'il a connue jusqu'à présent, tant par les moyens mis en œuvre que par les lieux d'affrontement⁵³. Même si, au cours de ces derniers mois, le Sénégal a pu, poussé par la France, normaliser ses relations avec ses voisins⁵⁴, le fragile équilibre sous-régional, déjà menacé par le conflit du Libéria, pourrait en être affecté.

Le séparatisme casamançais repose, à l'évidence, sur une accumulation exceptionnelle de données dont la coïncidence, sans être parfaite, est suffisante pour donner le sentiment d'une forte particularité. Soulignant de fortes différences, plus liées à l'histoire qu'au milieu, l'existence d'une discontinuité territoriale et de frontières internationales intérieures perturbe singulièrement la représentation d'un espace national. Mais il apparaît que des facteurs politiques ont tout autant, sinon plus, compromis les possibilités d'intégration nationale, mettant en cause l'aptitude du modèle d'État post-colonial à prendre en compte la spécificité des formations sociales africaines. Le mouvement séparatiste tire sa force de son enracinement dans cette réalité.

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

BENOIST Joseph Roger DE, « Pour une solution définitive du conflit en Casamance », *Afrique contemporaine*, 160, 4^e trim. 1991.

DARBON Dominique, *L'Administration et le paysan en Casamance*, Pédone, Paris, 1988.

LD-MPT, *Casamance: la crise*, Jallarbi, Dakar, 1990.

PÉLISSIER Paul (sous la dir. de), *Atlas du Sénégal*, Jeune Afrique, Paris, 1980.

TAMSIR NIANE, *Histoire des Manding de l'Ouest*, Karthala-Arsan, Paris, 1989.

51. Il s'agit du maquis du secteur de Diouloulou, dirigé par le commandant Kamougué Diatta.

52. Comme à Kafountine, où l'arrivée inopinée de l'armée à la suite du crash de l'avion du Club Méditerranée, le 9 février dernier, a peut-être évité un affrontement entre maquisards et antiséparatistes.

53. Il ne faut pas oublier que de nombreux Casamançais, surtout Diola, vivent en dehors de leur région, et qu'ils sont particulièrement nombreux dans l'armée sénégalaise.

54. Ce qui n'a pas empêché récemment la Guinée-Bissau de passer des accords militaires avec l'Argentine (*Sud-Hebdo*, 23-1-1992).

Le Nigéria : pôle de restructuration géopolitique, ou ligne de front entre chrétiens et musulmans ?

*Guy Nicolas**

L'Afrique noire subit en ce moment de plein fouet les effets de la restructuration en cours des courants économiques mondiaux, de l'effacement de la structure bipolaire opposant l'Est à l'Ouest et du remodelage européen. Ce sous-continent, endormi dans des habitudes de dépendance, se découvre avec stupeur menacé d'un retour à la situation marginale qui marquait son statut de « continent noir » avant la conquête coloniale.

Dans un monde où prévalent les valeurs libérales, l'écroulement de son économie ruine toute perspective de « développement » réaliste. Tandis que sa population ne cesse d'augmenter, son agriculture vivrière stagne. Son sol s'érode. Ses produits d'exportation perdent toute valeur. Les devises manquent. Son endettement s'alourdit. Les mesures de redressement imposées par les instances financières extérieures se révèlent désastreuses. Les migrations, la fuite des cerveaux, les turbulences internes s'accroissent. Au même instant, l'aiguillon de la compétition entre l'Est et l'Ouest dont jouaient les dirigeants locaux étant brisé, l'URSS et ses satellites se replient sur eux-mêmes, et l'Occident songe à d'autres horizons.

Dans ce contexte, la France, jusqu'ici arc-boutée sur le modèle d'un pré carré à défendre à tout prix et d'une solidarité clientéliste teintée de messianisme idéaliste, doute du bien-fondé d'une politique coûteuse. Le début de l'année 1990 a vu ainsi se développer à Paris une campagne de presse mettant en cause la stratégie de coopération menée depuis la décolonisation. Ainsi, Victor Chesnault (pseudonyme d'un haut fonctionnaire « tenu par le devoir de réserve ») estime

* INALCO-Paris.

que le sous-continent noir n'offre plus guère d'intérêt du fait de son échec économique et de sa place au sein de l'économie mondiale et ne trouve d'autre raison pour le maintien d'une certaine coopération que la menace d'un rival « arabo-islamique » sur la frange septentrionale de celui-ci, compte tenu de « la nouvelle carte des rapports sociaux [qui] s'ébauche le long d'une ligne qui va de Nouakchott à Tachkent¹. » D'autres auteurs, tel Achille Mbembe, dans *Le Monde diplomatique* d'avril 1990, évoquent le « risque d'implosion » de la plupart des pays africains et envisagent une restructuration du sous-continent autour de l'Afrique du Sud et du Nigéria². Dans la foulée, le rapport rédigé à la demande du Premier ministre par l'ambassadeur Stéphane Hessel propose un dégagement de la France, un déplacement de son aide et de ses investissements vers d'autres horizons et l'adoption de nouveaux critères de coopération prenant en compte les options économiques et politiques des partenaires étrangers. L'horizon africain de la France pourrait ainsi évoluer d'un modèle du « pré carré » bloqué sur l'héritage impérial au choix de points d'appui sélectionnés en fonction de critères nouveaux. De cet examen critique de la situation d'un sous-continent en voie de marginalisation émergent deux foyers, à savoir l'Afrique du Sud et le Nigéria. Notre propos est d'examiner les chances de ce dernier de constituer un des pôles majeurs du sous-continent dans un avenir proche (*voir carte p. 236*).

Le « géant de l'Afrique »

Qualifiée de « géant de l'Afrique » ou de « plus puissant État noir du monde », la Fédération nigériane détient un certain nombre d'atouts. Le premier est sa position stratégique à la charnière du continent, en bordure de l'Atlantique, au point d'intersection de quatre axes stratégiques : l'axe nord-sud reliant la côte méditerranéenne au cœur du continent ; l'axe sahélien qui s'étend du cap Vert jusqu'à la mer Rouge ; l'axe guinéen, qui longe l'Atlantique de la Mauritanie à la Guinée équatoriale ; et l'axe équatorial reliant le Tchad au Congo. Participant à plusieurs aires, elle exerce une influence variable sur un vaste pourtour. Un deuxième atout est sa population, estimée à 112 millions d'habitants, mais fixée à 88,5 millions par le recensement contesté de 1991 (160 millions en l'an 2000 ?). Un Africain sur quatre est nigérian. Cette particularité fait du Nigéria l'un des rares marchés rentables du continent, à l'encontre des petits pays issus de la balkanisation des anciens empires coloniaux. Un troisième atout est sa richesse en pétrole :

1. Paris, *Le Monde*, 18 février 1990.

2. Paris, *Le Monde diplomatique*, avril 1990.

septième pays producteur d'or noir, ses exportations s'élèvent, selon le quota de l'OPEP, à 1,3 million de barils par jour. Cette manne assure à ce pays un revenu relativement élevé en pétrodollars, justifiant l'intérêt que lui portent les investisseurs extérieurs. Il possède en outre une certaine capacité de main-d'œuvre qualifiée, issue de ses vingt-deux universités et autres instituts de technologie.

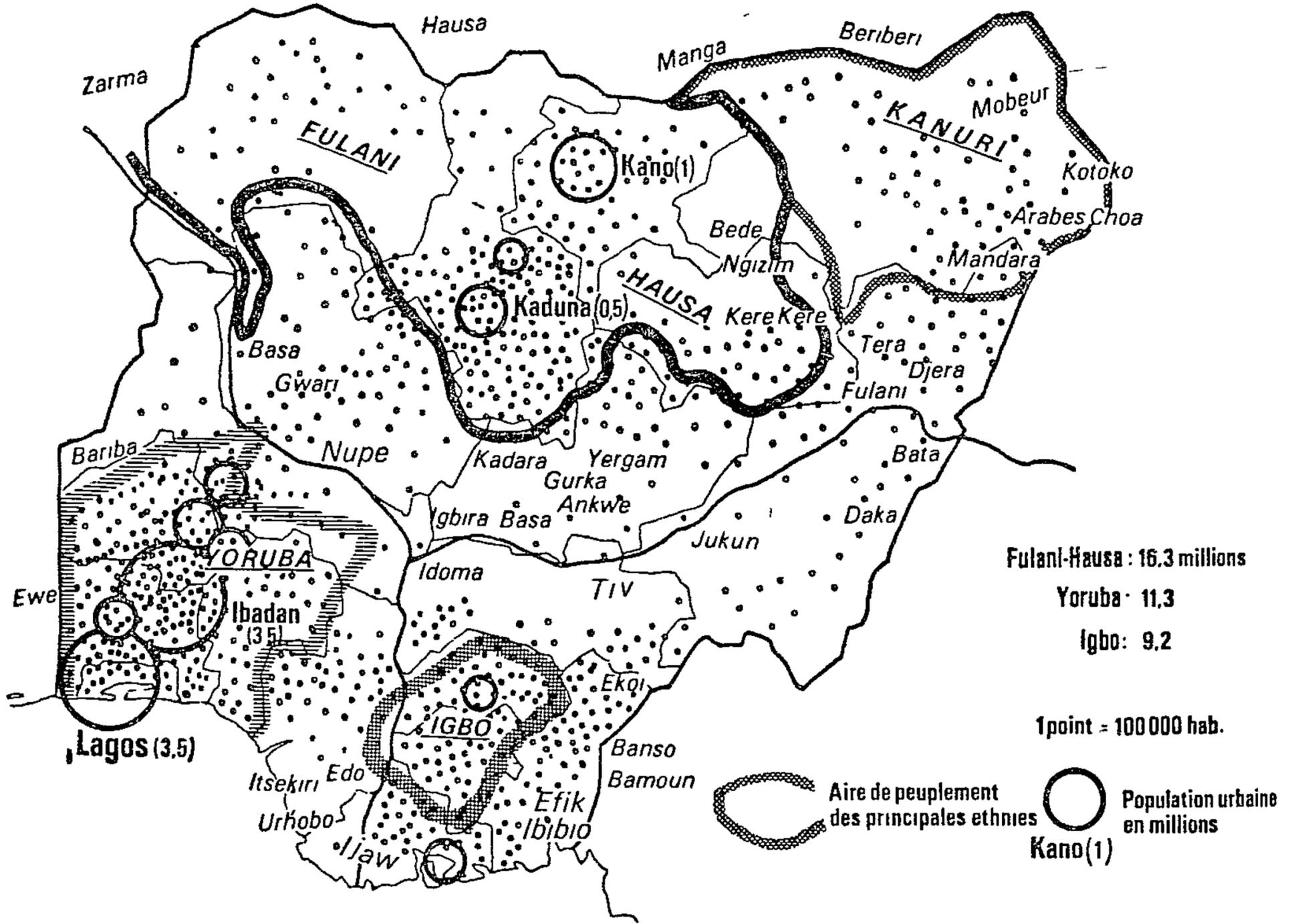
Une autre carte particulièrement appréciée des bailleurs de fonds occidentaux aujourd'hui réside dans sa capacité à s'engager dans la voie d'une démocratisation conforme à leur propre modèle. Si les deux premières Républiques (1963-1966 et 1979-1984) ont débouché sur des interventions militaires, l'armée nigériane n'a jamais prétendu se maintenir au pouvoir, mais seulement corriger les déviations d'une classe politique mue par des pesanteurs centrifuges. Le premier régime militaire (1966-1979) a volontairement remis le pouvoir à un régime civil élu. Le second, actuellement aux affaires, s'emploie à assurer le succès d'une troisième République, prévue pour 1992. Son plan de transition comporte l'élaboration d'une Constitution par une assemblée élue et des élections successives à différentes instances législatives et exécutives fédérales, d'États fédérés et de « gouvernements locaux ». Les Constitutions de 1979 et 1989 s'inspirent de celle des États-Unis. La prochaine République sera fondée sur un système bipartiste en cours d'édification. En dépit de ses vicissitudes antérieures, le pays jouit d'une forte culture démocratique à la base, d'une presse indépendante et critique (tradition britannique) et d'élites imbues des valeurs occidentales.

Les observateurs extérieurs s'accordaient également, jusqu'en 1992, pour louer la volonté de redressement économique du général Babangida. Dans un contexte économique difficile, celui-ci est parvenu, au prix de méthodes drastiques, à remettre l'économie de la Fédération sur ses rails en appliquant un programme d'ajustement structurel (SAP) rigoureux. Ce programme a impressionné les puissances financières internationales, même s'il s'est traduit par de graves distorsions internes. La politique de retour à un régime civil se greffe sur cette entreprise. Elle s'est accompagnée d'une campagne d'éducation populaire à la démocratie dont l'objet est de former une « nouvelle génération » nationaliste et intègre. Par souci de décentralisation, la capitale fédérale a été officiellement transférée, en 1991, de l'énorme ville de Lagos à Abuja, au centre du pays. Nous verrons plus loin que les efforts du régime militaire sont loin d'être concluants.

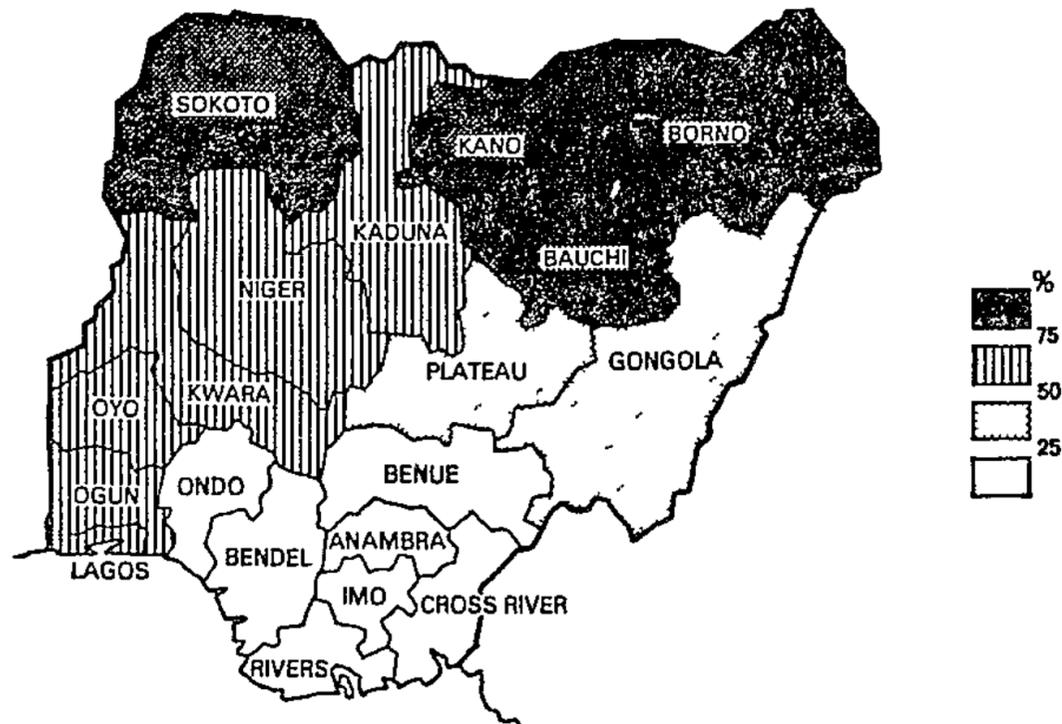
Un messianisme hégémonique

Le « géant de l'Afrique » se considère par ailleurs comme appelé à exercer une mission de « guidance » messianique pour le compte de l'Afrique sud-saharienne

Distribution des principales ethnies en 1963



Pourcentage de la population musulmane par Etat



et du monde noir dans son ensemble³. Ce sentiment soutient sa volonté nationale et son orgueil collectif. La géopolitique nigériane s'organise sur la base de quatre « cercles » intéressant les pays riverains, la région ouest-africaine, l'ensemble du continent et, enfin, le monde extérieur.

En ce qui concerne les pays avec lesquels le Nigéria partage ses frontières, sa stratégie est marquée à la fois par l'existence d'échanges informels importants exerçant une forte influence sur leurs économies et leur situation politique, des problèmes de frontière, le souci d'assurer la sécurité du territoire, le désir de briser l'encerclement « francophone » et, sinon un dessein de satellisation, du moins l'espoir de voir ces pays s'intégrer à sa structure fédérale par adjonction aux États fédérés qui la constituent.

Sur la frontière occidentale, la République du Bénin est quelque peu en position de satellite économique en raison, notamment, de la place qu'y tient la contrebande. En revanche, l'idéologie marxisante du régime de M. Kérékou et ses liens avec la Libye ont inquiété Lagos. Des tensions frontalières ont opposé à plusieurs reprises les deux États. Le Nigéria s'efforce de développer des relations de coopération avec Cotonou.

Sur la frontière septentrionale, le Niger constitue un État-tampon entre la Fédération et le monde arabe méditerranéen. Ce pays saharo-sahélien isolé de la mer partage ses populations avec le Nigéria. Ses villes méridionales sont des satellites des métropoles nigérianes du Nord, davantage que d'une capitale excentrée. L'économie nigérienne est très dépendante de celle du Nigéria, bien que l'exploitation de l'uranium de l'Aïr ait autorisé un certain développement autonome. En revanche, la sécheresse et la désertification poussent les pasteurs locaux vers le sud. La Libye exerce une forte pression sur les Twareg du Nord. Ce pays fait partie des États les plus menacés d'« implosion », selon l'expression d'A. Mbembe, déjà cité.

A l'est, la République du Tchad partage une courte frontière, qui traverse le lac Tchad, avec le Nigéria, et la situation tchadienne ne peut laisser indifférent

3. AJIBOLA W.A., *Foreign Policy and Public Opinion*, Ibadan University Press, Nigeria, 1978. AKINYEMI B., *Foreign Policy and Federalism. The Nigerian Experience*, Mac Millan, Londres, 1986. ALUKO O., *Essays in Nigerian Foreign Policy*, George Allen P. Unwin, Londres, 1981. BACH D., EGG J., PHILIPPE J. (dir.), *Le Nigeria, un pouvoir en puissance*, L'Harmattan, Paris, 1989. BADE ORUMODE, *Imperialism and Independent Nigeria*, Mac Millan, Londres, 1983. GAMBARI I.-A., *Party Politics and Foreign Policy*, ABU Press Ltd, Zaria, 1980. GARBA J., *Diplomatic Soldiering*, Spectrum Books, Ibadan, 1987. NICOLAS G., « Le défi nigérian. Gestation d'une puissance régionale », *Relations internationales*, n° 34, Paris, été 1983. NWOKEDI E., « Le Nigéria et le conflit tchadien », *Le Mois en Afrique*, juin-juillet 1984. WAYAS J., *Nigeria's Leadership Role in Africa*, Mac Millan Londres, 1983.

le gouvernement nigérian, d'autant plus que les populations Kanuri de l'ancien sultanat du Bornu sont de même fonds. Le retour de l'armée française au Tchad illustre l'impuissance du Nigéria à exercer son influence sur le glacis tchadien, comme elle l'a tenté à deux reprises. En revanche, le conflit tchado-libyen exerce des effets sur le Nigéria, du fait des migrations de réfugiés, du recrutement de mercenaires pour la « Légion islamique » de Tripoli, des ingérences des belligérants et de la présence d'une armée sur le pied de guerre aux portes du territoire. L'annonce d'une fusion entre la Libye et le Tchad, en janvier 1980 avait fortement inquiété Lagos. A l'est, également, le Cameroun est séparé du Nigéria par une frontière contestée, laquelle partage des populations dominées par la même aristocratie jusqu'à la colonisation.

Au sud, la Guinée équatoriale, et notamment sa fraction insulaire de Fernando Po, pose des problèmes de sécurité et de bonnes relations à la Fédération. Cette ancienne colonie espagnole s'est réorientée vers le bloc francophone. Son ouverture récente à l'influence sud-saharienne, au cours des années quatre-vingt, a suscité une vive réaction de la part du Nigéria.

Le deuxième cercle constituant l'espace géopolitique « naturel » du Nigéria est l'Afrique de l'Ouest. Il s'emploie, depuis les années soixante-dix, à regrouper tous les États de cette région dans le cadre d'une « Communauté économique des États d'Afrique occidentale » (CEDEAO, ou ECOWAS), dont il soutient l'émergence et abrite le quartier général. Cette union se heurte à diverses difficultés, du fait du clivage opposant les États francophones et anglophones, de l'attachement des premiers à leur ancienne métropole coloniale et à la zone franc, de leur adhésion à d'autres institutions communes (CEAO, ANAD, Entente, etc.). En outre, les économies locales sont orientées vers l'Europe et les échanges internes sont faibles, faute de complémentarité. En revanche, les échanges informels de personnes et de biens posent des problèmes délicats qu'ont illustrés les spectaculaires expulsions d'immigrés par la Fédération, en 1983 et 1985.

Un troisième cercle d'influence concerne le continent africain dans son ensemble : dans le prolongement du mythe panafricain des années soixante, la politique étrangère du gouvernement nigérian s'emploie à fortifier les acquis de l'OUA sur la base d'une vision géopolitique qui place le Nigéria au centre de son dispositif et lui confère une position de leader continental. Toutefois, si ce pays entretient de bonnes relations avec les pays du nord de l'Afrique et a manifesté à plusieurs reprises sa pleine solidarité avec eux (à l'occasion de la conquête du Sinaï par Israël en 1973, ou des agressions américaines contre la Libye en 1986, par exemple), c'est l'Afrique noire qui constitue le foyer (le *centrepiece*) de sa diplomatie africaine. La sensibilité nigériane associe ici deux mythes mobilisateurs, à savoir celui de la défense de l'« homme noir » et celui de la libération du sous-

continent de toute séquelle de la conquête coloniale et du scandale de l'*apartheid*. Le Nigéria défend l'« héritage culturel africain », dont le Festival des arts et cultures africains (FESTAC) de Lagos, en 1977, a voulu montrer la vitalité. Mais sa position est étrangère au modèle senhorien de la « négritude » et plus proche de celle du mouvement noir américain. Il s'agit d'affirmer la capacité des Africains et des Noirs à gérer leurs affaires à leur guise et d'égaliser les autres continents ou peuples sur la voie d'une modernité qui ne serait pas seulement une imitation du modèle « occidental ». Le « plus puissant État noir du monde » s'emploie donc à inciter les autres pays du sous-continent à rejeter les influences extérieures et à s'unir pour définir leur voie propre. Cette visée insulaire débouche sur une sorte de « doctrine Monroe pour l'Afrique » qui confère au Nigéria un rôle analogue à celui des États-Unis sur le continent américain et constitue l'Afrique noire en « arrière-cour » du « guide de l'Afrique ». Le point d'appui fondamental de cette stratégie est l'Afrique australe qui, bien qu'éloignée du Nigéria, a constitué, jusqu'en 1992, l'adversaire absolu du fait de la politique d'*apartheid*. Le Nigéria se veut un acteur essentiel dans la lutte de libération de l'Afrique du Sud, considérée comme la dernière enclave coloniale sur le continent.

Pour les musulmans du Nigéria, l'*apartheid* est assimilé à la politique israélienne à l'égard des Palestiniens. Mais l'influence au Nigéria de la dérive islamiste du mouvement afro-américain, « La Nation de l'islam », de Louis Farakhan, qui mena campagne pour le démocrate noir américain Jesse Jackson, suscite une réaction inquiète des non-musulmans du Nigéria qui se réjouissent de la reprise des relations avec Israël en 1992.

Par rapport au monde extérieur à l'Afrique, le « géant de l'Afrique » entend s'imposer comme une puissance secondaire mondiale. Cette stratégie s'appuie sur trois piliers, à savoir son importance démographique et économique, sa position de *leadership* africain et sa prétention à représenter la communauté noire mondiale. Cette dernière position repose en partie sur une politique de mobilisation des Noirs d'Amérique du Nord et du Sud et des Caraïbes. Les succès économiques et diplomatiques du Nigéria, son aura culturelle, renforcée par le FESTAC de 1977, l'expansion en Amérique latine du culte traditionnel yoruba des *orishas*, le développement en son sein d'« Églises africaines » et son combat contre l'*apartheid* facilitent les démarches de ses représentants cherchant à constituer un *lobby* noir capable de faire pour l'Afrique ce que le *lobby* juif fait pour Israël⁴.

La diplomatie nigériane s'inscrit par ailleurs au sein du mouvement des pays

4. Cf. les appels aux citoyens négro-américains des États-Unis du vice-président Ekweme en faveur de l'Afrique lors de son séjour à Washington en septembre 1981 ou ceux du magnat de la presse Concord Abiola au 1^{er} festival culturel de Washington D.C., en mai 1988.

non alignés et du courant tiers-mondiste, où la Fédération affirme sa volonté d'indépendance à l'égard des grandes puissances. Le Nigéria appartient également à l'OPEP, dont il a assumé la présidence durant de nombreuses années. Il assume également la présidence de l'Assemblée générale des Nations unies, le secrétariat général du Commonwealth et la présidence de l'OUA. Associé à l'OCDE, il a réuni autour de lui en 1987 un certain nombre de pays européens (Yougoslavie, Suède, Autriche, Suisse), américains (Mexique, Argentine, Brésil), asiatiques (Inde, Malaisie, Indonésie) et africains (Égypte, Sénégal) dans le cadre d'une Association des « puissances intermédiaires » (*Medium Powers*), ou « Forum de Lagos » aujourd'hui oublié. En revanche, la stratégie nord-américaine de relais africains confère à l'axe Abuja-Prétoiria une dimension géopolitique nouvelle.

Géopolitique nigériane et stratégies occidentales concurrentes

Les prétentions nigérianes se heurtent aux visées concurrentes de diverses puissances, dont les plus importantes sont les pays du monde occidental. Quelles que soient ses velléités d'autonomie ou d'hégémonie, le Nigéria se situe dans le camp occidental. La colonisation britannique a profondément marqué un pays qu'elle a façonné et dont elle a, dans une large mesure, programmé les structures grâce à sa politique d'*indirect rule*. L'aide apportée au gouvernement de Lagos par les États-Unis lors de la crise du Biafra (1967-1970) a permis à la Fédération de résister au processus de « balkanisation » qui a affecté les autres ensembles fédéraux d'Afrique. Le boom pétrolier qui a suivi a suscité un intérêt croissant de la part des puissances et firmes occidentales pour un pays prometteur. Dans un contexte où l'Afrique noire était un enjeu stratégique disputé entre l'Est et l'Ouest, la puissance pétrolière nigériane, ses positions de non-alignement, ses contradictions internes, sa politique étrangère hostile à l'*apartheid* et favorable à l'intervention de Cuba en Afrique la plaçaient en position intéressante du point de vue de ces deux camps.

Toutefois, les différents régimes qui se sont succédé à Lagos ont poursuivi une politique d'alignement de fait sur le camp occidental. L'élite économique et politique nigériane, riche de ses pétrodollars, est restée fascinée par le modèle de l'Ouest. Premier pays démocratique d'Afrique sous la deuxième République et peut-être en 1993, puissance capitaliste à l'avenir brillant, paradis des investisseurs, le « géant de l'Afrique » constitue, aux yeux de l'Occident, un point d'appui obligé. La crise pétrolière des années quatre-vingt a quelque peu infléchi ces perspectives. Mais la politique de redressement conduite par le régime actuel et les capacités économiques du pays lui valent un regain d'intérêt. L'Occi-

dent apprécie ses efforts de démocratisation, le libre parler de sa presse et de son *intelligentsia*, le développement de sa littérature et de son théâtre en langue anglaise, sanctionné par le prix Nobel attribué à Wole Soyinka, de sa musique afro-beat (voir le succès de Fela) et d'un art qui mêle tradition et modernité.

Cependant, la grave crise économique qui frappe un pays de plus en plus endetté et incapable d'honorer ses dettes, et les ambiguïtés du gouvernement militaire à l'égard de sa propre politique de transition à un régime civil, ainsi que son raidissement à l'encontre des élites « humanitaires » exigeant un inflexible de l'expérience en vue d'une démocratisation plus concrète et le retour à une politique plus respectueuse des droits de l'homme affirmée lors de son avènement, en 1985, suscitent aujourd'hui plus de réserve à l'« Ouest ».

Il convient aussi de tenir compte de l'ambiguïté des positions du Nigéria vis-à-vis du modèle occidental. En effet, ce pays est l'État africain qui affiche le plus sa volonté d'indépendance à l'égard de toute influence d'« importation ». Cette position, qui doit beaucoup à l'*indirect rule* britannique, s'exerce dans tous les domaines : ce pays, qui a conservé ses monarques traditionnels, ses langues, ses cultures, ses cultes, ses costumes régionaux, sa médecine traditionnelle, et fondé des « Églises africaines », rêve d'un devenir à la japonaise. Sa méfiance à l'encontre de toute « aliénation » d'origine étrangère l'incite à adopter des positions protectionnistes (cf. sa « doctrine Monroe » pour l'Afrique) et parfois xénophobes qui teintent son messianisme africain et noir. Réciproquement, servi par l'expansion de ses traditions ou cultes ancestraux au sein du Nouveau Monde, son art, son combat pour la dignité de l'homme noir, il rêve d'exercer une influence compétitive au cœur de l'Occident. Il demeure cependant l'un des meilleurs élèves du FMI et de la Banque mondiale, après avoir rejeté avec énergie les conseils de ces instances internationales en 1985-1986, au terme d'une large consultation populaire⁵. Mais les effets de cette politique, dénoncés par les élites, se font d'autant plus violents que la baisse du prix du pétrole, l'effondrement de la monnaie, le naira, l'inflation aggravent des mesures de rigueur que le gouvernement lui-même reconnaît comme inefficaces.

Sur le plan bilatéral, l'un des faits les plus notables est le déclin de ses relations avec son ancienne métropole coloniale. Bien que la Grande-Bretagne soit encore son premier fournisseur et continue à attirer les élites du Nigéria, elle n'est que son sixième client. Le pétrole de la mer du Nord concurrence celui de son ancienne colonie. Depuis la guerre du Biafra, où la position anglaise a été

5. Dès le lendemain du coup d'État d'août 1985, le général Babangida a suscité un débat national sur la question controversée de l'acceptation d'un prêt du FMI, reprenant à son compte l'hostilité générale à son encontre, en décembre 1985.

ambiguë, les rapports des deux pays n'ont cessé de se dégrader, d'autant plus que, contrairement à la France, Londres privilégie l'économie sur la politique dans ses rapports avec ses anciennes possessions. Le cœur de leur désaccord a résidé dans l'opposition de leurs stratégies concernant l'Afrique australe. Partisan de sanctions contre Prétoria, que refusait Mme Thatcher, le Nigéria a nationalisé la firme BP pour forcer la main de Londres au Zimbabwe, pris parti pour le MPLA angolais, acculé la Grande-Bretagne à une position minoritaire au sein du Commonwealth. L'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE a également été un sujet de désaccord entre les deux pays. L'accession de Lagos au secrétariat général du Commonwealth, en 1989, s'est accomplie dans le cadre d'une stratégie de marginalisation de Londres. L'asile politique accordé par la Couronne aux réfugiés politiques nigériens après le coup d'État de 1984 constitue une autre pomme de discorde. Les élites nigérianes reprochent également à la Grande-Bretagne d'influencer les forces centrifuges du pays, reproche qui revient à chaque coup d'État ou complot.

Les États-Unis ont comblé en partie ce retrait de l'ancienne puissance impériale. Quasi inexistantes avant la guerre civile nigérienne (sécession biafraise), les relations entre les deux Fédérations se sont alors développées, le souci de Washington étant, dans un contexte de guerre froide, d'empêcher une implantation soviétique à la faveur de cette crise. Avec le développement du boom pétrolier qui a suivi, le Nigéria est devenu, pour les États-Unis, déçus par l'évolution du Zaïre, leur premier protégé, un point d'appui prédominant sur le continent. Les firmes américaines ont largement investi dans ce pays prometteur. Cette politique a été contrariée en 1975 par celle du général Murtala Mohammed, qui osa défier Washington à propos de l'Angola et de l'Afrique australe. Son assassinat, en février 1976, a été perçu par de nombreux Nigériens comme l'effet d'une machination de la CIA. Les rapports entre les deux pays se sont améliorés sous le gouvernement du général Obasanjo, son successeur, et du fait de l'avènement de l'administration du président Carter, porté par un vote noir et décidé à renouveler les rapports de son pays et de l'Afrique. Cette politique s'est incarnée dans la stratégie d'Andrew Young, représentant de Washington à l'ONU, d'origine négro-américaine, et celle du vice-président Mondale, responsable des affaires africaines. Pour le premier, qui avait participé au FESTAC de 1977, le Nigéria était « la clé des problèmes africains ». L'administration Carter a consulté Lagos sur tous les problèmes africains. Dans la foulée, la Constitution de 1979 a reproduit en majeure partie celle des États-Unis. L'avènement de la seconde République nigérienne a été salué à Washington comme le symbole d'une expansion des valeurs démocratiques occidentales en Afrique. A cette époque, le Nigéria était le deuxième fournisseur pétrolier de la superpuissance américaine et le président

Shagari pouvait se permettre, en octobre 1980, de menacer celle-ci d'un embargo sur ce produit. Il s'employait également à susciter la formation d'un *lobby* noir et soutenait activement la campagne du parti démocrate américain.

L'avènement de Ronald Reagan, en 1981, a consacré l'échec de cette stratégie, d'autant plus que la crise pétrolière affectait la position du « géant de l'Afrique », lequel n'était d'ailleurs plus que le septième fournisseur pétrolier de Washington en 1983. Les États-Unis ont cependant continué à soutenir la politique nigériane en plusieurs domaines, notamment au Tchad, en 1981, au moment où le retrait français plaçait Lagos au premier plan de la lutte contre l'expansionnisme libyen au sud du Sahara. En 1982, M. Croker considérait le Nigéria comme un pivot autour duquel il était possible de construire des pays économiquement et politiquement stables, et le président Reagan voyait en lui le modèle d'une démocratie africaine. Mais une partie de l'*intelligentsia* locale a dénoncé les pressions des firmes pétrolières américaines sur « le maillon faible de l'OPEP » en 1981 et les manœuvres réelles ou supposées de la CIA, perçue comme le maître d'œuvre de diverses tentatives de déstabilisation d'un pays hostile aux positions américaines en Afrique du Sud. La fin de l'*apartheid*, la participation de l'armée nigériane au Libéria au moment de la guerre du Golfe, le rapprochement entre Prétoria et Nigéria ont fortement infléchi cette situation. La Fédération est aujourd'hui considérée par Washington comme un relais de son influence au sud du Sahara. En revanche, ses dirigeants redoutent l'impact déjà évoqué, du « mouvement intégriste négro-américain » de « La Nation de l'islam » sur l'islam local.

Les rapports du Nigéria et de la France sont plus ambigus. Ainsi que nous l'avons vu, le premier pays supporte mal l'attachement des États africains francophones et de nombreux autres États africains à cette puissance européenne qui contrarie ses propres projets hégémoniques ou messianiques. Sa politique ouest-africaine est bloquée par le clivage entre États francophones et anglophones. Partout, les prétentions de la France à se poser en puissance africaine constituent un défi. De nombreux Nigériens estiment, avec l'ancien directeur de l'Institut nigérian des relations internationales, M. Akinyemi, qui devait par la suite occuper le poste de ministre des Affaires étrangères, que la France est le premier ennemi du Nigéria, avant la Libye⁶. Une des constantes de la politique étrangère nigériane réside dans une volonté ferme d'écarter Paris du sous-continent, comme on a pu le constater à propos de la question tchadienne en 1980-1981, notamment. Cette position s'est fondée sur l'antagonisme anglo-français de l'ère coloniale. Elle s'est nourrie de l'émotion suscitée par les expériences atomiques françaises au

6. AKINYEMI A.-B., « Chad: The Lessons for Nigeria », Lagos, Nigerian Forum, vol. I, n° 1, mars 1981.

Sahara, en 1961, qui a suscité une rupture des relations diplomatiques entre Lagos et Paris, de l'opposition du général de Gaulle à l'association du Nigéria à la CEE, en 1963-1964, et surtout du soutien accordé par la France au Biafra, en 1967-1970. Le retour de l'armée française au Tchad après l'échec des tentatives de Lagos pour se substituer à elle, ou la remplacer par une force d'intervention de l'OUA, a été ressenti comme une humiliation à Lagos.

Depuis les années soixante-dix, toutefois, les rapports franco-nigériens se sont améliorés. Le moteur de ce rapprochement a été le secteur privé français, qui a opéré une percée remarquable au sein de la Fédération au moment même où il tendait à se retirer des territoires francophones, moins rentables. D'importantes entreprises françaises ont investi massivement dans le pays et se sont intégrées à son économie, dans le cadre d'entreprises « nigérianisées ». Ce sont ces firmes qui se font les avocats d'une politique africaine française centrée sur le marché nigérian, ainsi qu'on a pu le constater lors de la visite du président Babangida à Paris, en février 1990. Dans la foulée, les rapports politiques entre les deux pays se sont réchauffés, compte tenu du souci du gouvernement de Lagos de placer les intérêts économiques d'un pays endetté et avide d'investissements étrangers au-dessus de ses prétentions extra-territoriales, de la convergence des vues des deux pays sur la question de l'*apartheid*, la libéralisation de l'économie, les droits de l'homme. Le Nobel Wole Soyinka a été promu commandeur de la Légion d'honneur. A l'heure où, en France, le gouvernement socialiste opère un tournant dans sa politique africaine, le Nigéria lui apparaît paradoxalement comme l'un des rares pays d'avenir du continent. Toutefois, la crise économique que traverse ce pays, les dérives du régime du général Babangida, et notamment sa réaction répressive aux revendications des élites « d'ouverture » qui réclament la convocation d'une conférence nationale ne sont pas sans causer quelques tensions dans les relations entre ces dirigeants et les représentants d'un pays qui se veut, depuis le sommet de La Baule de juin 1990, le champion de la démocratisation africaine et du droit d'ingérence « humanitaire ».

Le Nigéria et la géostratégie soviéto-cubaine

Malgré ses attaches occidentales, le Nigéria s'est trouvé conduit par sa politique d'autonomie, de non-alignement, de montée en puissance et de guidance africaine et noire à entretenir des rapports positifs avec l'URSS, divers autres pays de l'Est et Cuba. Une telle position permettait d'équilibrer quelque peu ses rapports avec un Occident hégémonique, de jouer des rivalités entre les deux blocs et de promouvoir ses propres objectifs régionaux. Sur le plan intérieur, l'influence

de l'idéologie marxiste s'est exercée de bonne heure au sein d'une partie des milieux syndicaux de l'*intelligentsia* nigériane. Mais ce courant n'a jamais réussi à déboucher sur le plan politique. Si le général Murtala Mohammed a été perçu à Washington comme « communiste » du fait de certaines de ses positions intérieures et extérieures, ses modèles étaient très éloignés de ceux des adeptes du socialisme scientifique. Son successeur, le général Obasanjo, a pu sans encombre écarter du mouvement syndical un certain nombre de dirigeants accusés de collusion avec l'étranger et forcer les syndicats à se fondre au sein d'une centrale unique étroitement contrôlée par l'État et sans idéologie précise, sans rencontrer d'opposition. Les élections de 1979 ont vu néanmoins des militants marxistes accéder au contrôle des gouvernements des États de Kano et de Kaduna. Mais ceux-ci n'ont été élus que du fait de leur adhésion au parti de la Rédemption du peuple (PRP), dont les idéaux populistes étaient passablement éloignés des leurs. Aussitôt élus, ils devaient d'ailleurs se séparer de la direction de celui-ci pour rallier l'opposition « bourgeoise » constituée par l'UPN et le NPP.

Au niveau des relations bilatérales, en revanche, la décision de l'URSS et de ses alliés de soutenir et d'armer le gouvernement fédéral contre les « rebelles » du Biafra a permis au régime du colonel Gowon de bénéficier d'un intérêt croissant de la part des puissances occidentales peu soucieuses de voir le Nigéria tomber sous l'influence soviétique. Au même moment, la Chine se disqualifiait en prenant parti pour la sécession, dans le cadre de son opposition systématique à la géostratégie soviétique. L'armée nigériane a continué par la suite à s'approvisionner en armement et en avions de combat à Moscou et dans les pays de l'Est. Le boom pétrolier a permis à Lagos d'apprécier également l'aide technique de divers pays pétroliers du monde soviétique au moment où il s'est lancé dans une politique d'autonomie et de contrôle étatique de sa production. L'URSS s'est également fortement impliquée dans le programme nigérian de mise en place d'une industrie de l'acier dont elle a financé en grande partie l'installation, notamment à Ajaokuta.

C'est sur le plan des positions du Nigéria et du bloc soviéto-cubain concernant l'Afrique australe que les convergences ont été les plus marquées. Pour l'Union soviétique et ses alliés, la Fédération constituait, en dépit de ses attaches occidentales, un relais objectif dont la position non alignée et l'opposition à la stratégie américaine et britannique servaient leurs intérêts. Le rapprochement de Lagos et de Tripoli, autre relais soviétique autonome, en 1979-1980, entrait dans le même schéma. En revanche, le Nigéria n'a pas apprécié l'orientation marxisante du régime du colonel Kérékou au Bénin ni rallié le camp « progressiste » au sein de l'OUA, sauf sur certaines questions telles que la reconnaissance de la RASD.

La nouvelle politique d'ouverture à l'Occident, de désarmement, de désenga-

gement extérieur de l'Union soviétique, l'évolution de la question de l'Afrique australe, le retrait de l'armée cubaine d'Angola et le désengagement de l'ex-URSS du continent africain ont créé un vide que l'Occident n'arrive plus à combler. La fin du projet africain moscovite serait-elle susceptible de favoriser le jeu de puissances africaines ? Sur un plan négatif, l'exemple du démembrement de l'Union soviétique comme celui de la Yougoslavie ne sont pas sans inspirer les partisans d'un éclatement du Nigéria ou de sa mutation en confédération, dont la voix est de plus en plus forte depuis la tentative de putsch d'avril 1990, qui avait pour objectif de couper le pays en deux États.

Le Nigéria face aux visées géopolitiques de ses rivaux continentaux

Les prétentions du Nigéria à se poser en puissance africaine et relais obligé des rapports de l'Afrique noire et du monde extérieur se heurtent, sur le sous-continent lui-même, aux positions adverses d'autres pouvoirs bien décidés à limiter son expansion. Tel est le cas du bloc des États africains francophones, que les Nigériens ont trop rapidement tendance à réduire à un simple instrument de la politique de Paris. Or, la francophonie ne repose plus seulement sur une volonté française. Certaines positions de la France ont d'ailleurs souvent été infléchies par les pressions de leaders africains. Rappelons l'influence de Houphouët-Boigny, en tant que ministre français, sur la politique de balkanisation de l'AOF, puis en faveur du Biafra. La Côte-d'Ivoire, le Sénégal, mais aussi les pays riverains du Nigéria n'ont cessé de redouter les effets de son hégémonisme. L'attachement de la plupart d'entre eux à des instances régionales telles que CEAO, l'Entente, l'ANAD, etc., contrarie l'édification de la CEDEAO pour des raisons qui ne tiennent pas seulement à leur attachement à l'ancienne puissance coloniale ou à l'impact de la coopération française. Au sein de diverses instances internationales, dont l'OUA, en outre, une rivalité de fait oppose les États francophones aux États anglophones au sujet de la répartition des présidences et autres secrétariats. A l'heure où Paris est tenté de se dégager de sa « chasse gardée », de nombreux États redoutent l'irruption de « grands frères » jugés plus dangereux pour leur autonomie. Certains sollicitent la coopération d'autres alliés susceptibles de les aider à conserver celle-ci. En revanche, le messianisme démocratique initié par le président Mitterrand, lors du sommet de La Baule de juin 1990, met en question les ambiguïtés de la transition à la troisième République promue par un gouvernement fêté à son origine à Paris comme un modèle. Face à une mise en cause de son action, le régime a tendance à réagir par une affirmation d'indépendance.

Le messianisme nigérian s'est heurté également à l'antagonisme d'un autre

concurrent sous-continentale : l'Afrique du Sud. En réalité, les Nigériens ont eu tendance à surestimer l'importance de leur aide aux mouvements de libération d'Afrique australe. Certes, la Fédération s'est fortement impliquée dans les luttes du Zimbabwe, de l'Angola, de la Namibie et de l'ANC. Elle a participé aux délibérations des États de la ligne de front, au groupe des « personnes éminentes » du Commonwealth chargé de cette zone, et préside le Comité anti-*apartheid* de l'ONU. Elle n'a cessé de faire pression sur les États-Unis, où elle s'efforce, nous l'avons vu, de constituer un *lobby* noir capable de contrer le *lobby* sud-américain, le Royaume-Uni, le Commonwealth et a motivé en partie son refus de reconnaître l'État d'Israël par l'aide militaire apportée par ce pays à Prétoria. Elle a subordonné également le développement de ses liens avec le Brésil à un retrait de celui-ci dans ses rapports avec le pays de l'*apartheid*. Elle a dénoncé à plusieurs reprises la possession par l'Afrique du Sud de l'arme nucléaire et proposé de construire une « bombe noire » sur son sol en riposte. L'ancien chef d'État Obasanjo a évoqué également l'éventualité d'utiliser contre le pouvoir « raciste » le « pouvoir africain » (la magie traditionnelle). De son côté, Prétoria s'est efforcé de briser son isolement en nouant des liens de coopération avec d'autres pays africains. Mais depuis le renoncement de Prétoria à l'*apartheid*, l'heure est à un rapprochement entre les deux puissances sud-africaine et nigérienne, concrétisé par la visite du président De Klerk à Abuja, en avril 1992.

A l'époque des confrontations, il était logique que « le plus puissant État noir du monde » cherche à réduire l'influence de l'Afrique du Sud et que celui-ci s'efforce de déstabiliser un adversaire important. Cette situation a nourri au sein de l'élite nigérienne des craintes quelque peu imaginaires concernant la volonté et les capacités de Prétoria à son encontre : au début de l'année 1988, la découverte d'une base sud-africaine en Guinée équatoriale, à quelques encablures du rivage nigérian, a soulevé une forte émotion. Cette base a alors été perçue comme un point d'appui pour l'invasion du pays. En outre, les services de sécurité ont attribué à une « cinquième colonne » sud-africaine une campagne émanant d'Églises méridionales incitant les chrétiens nigériens à résister à un complot musulman, et déporté comme « espion de Prétoria » un enseignant étranger jusqu'alors connu pour ses opinions d'extrême gauche.

La prétention de Lagos à jouer un rôle décisif en Afrique australe n'a rencontré qu'un accueil mitigé auprès des États de la ligne de front. Ceux-ci ont mal supporté ses pressions tendant à les inciter à plus de fermeté, alors que le Nigéria n'avait engagé aucun moyen militaire au Sud et surtout qu'ils se trouvent pour la plupart étroitement dépendants de Prétoria sur le plan économique et politique. A plusieurs reprises, les délégations nigérianes dans ces pays se sont plaintes de l'accueil quelque peu réservé qu'elles y ont reçu. L'amélioration de la

situation générale de l'Afrique australe et la résolution de la question de l'*apartheid* pourraient se traduire à terme par l'émergence d'un pôle de puissance économique et politique très supérieur aux capacités du « géant de l'Afrique », concurrent de celui-ci, et prêt à jouer un rôle de *leadership* concurrent du sien au sein du sous-continent.

Un autre État africain se pose en puissance régionale africaine rivale : la Libye. Le colonel Kadhafi a repris en effet à son compte la vieille politique du sud de la Tripolitaine. S'il revendique pour son pays la bande frontalière d'Aozou, il ambitionne pour Tripoli un rôle plus grandiose au sud de celle-ci. Ses interventions au Tchad sont connues. Il s'est engagé également dans une fusion avec le Soudan voisin, en 1989, et intervient sous diverses formes au Niger. La révélation, en 1979, d'un plan de Tripoli visant à constituer des « États-Unis islamiques du Sahel » associant le Tchad, le Niger, le Mali et peut-être le nord du Nigéria a fortement inquiété les pays concernés. La Libye est également intervenue en Éthiopie, en Ouganda, au Burkina, au Ghana, au Bénin. Par ailleurs, au nom de son idéologie du gouvernement par le peuple (*jamahiriyya*), elle soutient diverses oppositions locales et, par le truchement de la Ligue de l'appel islamique, des courants musulmans contestataires. Elle supporte également divers mouvements de libération en Afrique australe.

Cette stratégie tous azimuts a fait peser de graves menaces sur le cercle immédiat des États riverains du Nigeria. L'arrivée de la Légion islamique de Tripoli, constituée de mercenaires recrutés dans toute l'Afrique, à Ndjamena, en décembre 1980, et l'annonce d'une fusion entre la Libye et le Tchad, en janvier 1981, ont réveillé la Fédération d'une politique de rapprochement avec ce pays arabe, devenu de ce fait son voisin. Cette politique, fondée sur une commune hostilité à la présence occidentale, et notamment française, dans la région s'est exprimée dans une pression commune sur les partis tchadiens, pour leur faire accepter une solution « libyenne », et sur la France, pour l'inciter à quitter le Tchad, lors des sommets de Kano I (mars 1979), Kano II (avril 1979), et Lagos I (août 1979).

Mais la coïncidence de la poussée libyenne et des troubles religieux graves affectant alors le nord du Nigéria, puis la transformation de l'ambassade de Tripoli en « Bureau populaire » libyen et les liens établis entre Tripoli et le parti populiste PRP qui dominait alors deux États septentrionaux ont conduit le gouvernement nigérian à opérer une volte-face. En janvier 1981, le président Shagari fermait le Bureau populaire libyen. Après l'échec de la force d'intervention de l'OUA, Lagos a favorisé un retour de l'armée française au Tchad.

Au Niger également, le rapprochement du président Diori et de Kadhafi, en 1973-1974, a fortement inquiété le gouvernement de l'époque. La venue du n° 2 libyen à Niamey au moment du coup d'État militaire du colonel Kountché, en

1974, a également ressentie comme une menace, de même que le projet d'États-Unis islamiques du Sahel de 1979, les appels lancés par le colonel Kadhafi aux Twareg nigériens en 1980, le « complot libyen » nigérien de 1982, l'incursion des « commandos libyens » au nord et le soutien apporté par Tripoli à l'opposition nigérienne, dont le propre fils de l'ancien président Diori, Abdoulaye. Les liens établis entre le colonel Kadhafi et le régime « marxiste » béninois ont également suscité une inquiétude à Lagos, notamment au moment de la visite du premier à Cotonou, suivant un bref passage dans la capitale de la Fédération, au moment des élections de 1983. Rappelons en outre le défi constitué par l'aide pétrolière libyenne apportée au régime « progressiste » du colonel Rawlings du Ghana pour briser l'embargo pétrolier décidé par le Nigéria après le coup d'État de mars 1982, le soutien de Tripoli au régime populiste burkinabe du capitaine Sankara ou aux partisans du « rebelle » Charles Taylor au Libéria.

Au sein même de la Fédération, les liens établis entre Tripoli et le Parti de la rédemption du peuple, qui a conquis les États de Kano et Kaduna en 1979, n'ont pas été sans inquiéter le régime nigérian. La participation de nombreux intellectuels musulmans du Nord à la Ligue de l'appel islamique, ou la coïncidence de l'entrée de la Légion islamique à Ndjamena, des troubles violents de Kano et d'un congrès du PRP à Maiduguri, en décembre 1980, ont été perçus comme l'effet de manœuvres libyennes à Lagos. La visite du colonel Kadhafi au Nigéria après la mort du leader du PRP, Aminu Kano, en 1983, suivi de la découverte d'un « complot libyen » et d'un procès retentissant que le coup d'État de 1984 a clos, ont menacé un gouvernement civil aux abois. Les incursions libyennes dans le nord du territoire et les activités de recruteurs de la Légion islamique sont l'objet d'une surveillance étroite. En revanche, une partie de l'*intelligentsia* « progressiste » du pays soutient la Libye dans son combat contre les ingérences impérialistes extérieures et les étudiants d'Ifé ou de Kano se sont spontanément offerts à aller combattre en Libye lors du raid américain de 1980.

L'« outsider » arabe et le transfert d'une dynamique levantine

L'expansionnisme libyen se rattache, dans une certaine mesure, à un autre phénomène consistant en une visée géostratégique globale du monde arabe sur l'Afrique sud-saharienne, où la Ligue arabe compte déjà quatre membres. Telle est sans doute la raison pour laquelle Victor Chesnault, dans l'article du *Monde* déjà évoqué, ne voit d'autre raison à un maintien sélectif de la coopération française au sud du Sahara que la pression exercée sur sa frange septentrionale de cette « vaste jachère géopolitique » par « la seule puissance qui ait des velléités de nous y

disputer la prééminence », sur la base de « la nouvelle carte des rapports internationaux qui s'ébauche le long d'une ligne qui va de Nouakchott à Tachkent⁷ ». En réalité, s'il existe bien une poussée séculaire du monde arabe sur le *bilad as Sudan* (« pays des Noirs », en arabe⁸), dont les manifestations récentes sont le ralliement de la Mauritanie, du Soudan, de Djibouti ou de la Somalie à la Ligue arabe, les revendications marocaines sur le « Grand Maroc », les tentatives de fusion libyo-tchadienne et égypto-soudanaise, puis libyo-soudanaise, les interventions arabes au Soudan et en Érythrée, le conflit sénégal-mauritanien; en revanche, les risques d'une « invasion » arabe au sud sont inexistantes. L'Union du Maghreb arabe entend bien se limiter à la frange septentrionale du continent, même si le colonel Kadhafi offre au Tchad et au Soudan de s'y rattacher. Les pays arabo-africains coopèrent avec ceux du Sud au sein de l'OUA, de la Coopération arabo-africaine, de l'APPA. Quant aux pays arabes d'Asie, ils n'ont pas de visée territoriale avouée sauf, dans une certaine mesure, en ce qui concerne les pays riverains de la « mer Rouge arabe ». En revanche, tous les pays arabes militent pour une expansion de leur langue et soutiennent l'expansion de l'islam au sud du Sahara. Et c'est bien dans le cadre de cette expansion et de l'étroite coopération entre États musulmans extérieurs et communautés musulmanes locales, que s'effectue aujourd'hui une explosion qui relève davantage d'un mouvement mondial de « renouveau de l'islam » que d'un projet hégémonique arabe.

Ce processus s'est confondu avec un transfert, au sud du Sahara, du clivage opposant, au Moyen-Orient, l'État d'Israël aux pays arabes voisins. Ce transfert s'est opéré au cours des années soixante/soixante-dix, après l'occupation par le premier de la terre « africaine » du Sinaï, la riposte pétrolière de ses adversaires et l'élaboration d'une nouvelle coopération arabo-africaine. Une sorte de troc s'est effectué entre la cause palestinienne et celle des Noirs d'Afrique du Sud, débouchant sur le rejet diplomatique de l'État hébreu par la quasi-totalité des États sud-sahariens. Ce succès de la diplomatie arabe est remis en cause aujourd'hui du fait des efforts de l'État sioniste pour reconquérir le terrain perdu, après les accords de Camp David. Le partage des pays ou *lobbies* africains entre les deux camps dessine l'ébauche de nouveaux partages géopolitiques écartelés entre les deux pôles du conflit levantin. Il faut tenir compte de l'aggravation des tensions entre « Négro-Africains » et « Berbéro-Arabes » tout le long du Sahel, les premiers retournant contre les seconds l'accusation de discrimination raciale.

Ces tensions affectent tout particulièrement le Nigéria, dans la mesure où ses

7. *Le Monde*, 18 février 1990.

8. NICOLAS G., « Le monde arabe et l'Afrique noire », in *L'Afrique et l'Asie modernes*, n° 156, Paris, printemps 1988.

populations musulmanes septentrionales ont fermement pris parti pour le camp arabe, tandis que celles du Sud et les chrétiens sont pour le camp israélien. Sous la première République, déjà, le gouvernement de la Northern Region refusait tout rapport avec l'État sioniste avec lequel les régions méridionales entretenaient des rapports fructueux. La prise de parti d'Israël pour la sécession du Biafra, puis l'adhésion de Lagos aux décisions de l'OUA et sa participation à l'OPEP ont conduit le Nigéria à se rapprocher du monde arabe. C'est aujourd'hui la coopération d'Israël avec l'Afrique du Sud qui est le plus invoquée pour justifier le maintien du rejet de Jérusalem. En fait, de nombreuses firmes israéliennes ont continué à opérer au Nigéria. Les chrétiens du pays développent un pèlerinage en Terre sainte constituant une contrepartie à celui des musulmans à La Mecque et réclament une amélioration des rapports diplomatiques entre les deux pays favorisant leur déplacement. La reprise des liens entre Israël et le Zaïre, le Libéria, la Côte-d'Ivoire, le Cameroun, le Kenya, la Tanzanie et la réhabilitation de l'Égypte par la Ligue arabe favorisent un sursaut du *lobby* israélien local. En revanche, les milieux musulmans septentrionaux stigmatisent les liens de l'État hébreu et de l'Afrique du Sud, dénoncent le financement du parti UPN par celui-ci sous la deuxième République et évoquent un complot israélien visant à déstabiliser le pays, en accord avec Prétoria.

D'autres auteurs vont plus loin et renvoient dos à dos les deux camps, en évoquant une machination orchestrée par la CIA, utilisant, d'une part, l'Arabie saoudite et, d'autre part, Israël pour manipuler les musulmans et les chrétiens du pays et les inciter à substituer un conflit confessionnel déstabilisateur à l'œuvre de construction nationale.

Le gouvernement militaire a sévèrement sanctionné deux chefs traditionnels (l'ooni d'Ifé et l'émir de Kano) pour avoir effectué de concert un voyage à Jérusalem en 1984 et destitué le ministre des Affaires étrangères Akinyemi, en décembre 1987, à la suite des protestations de certains musulmans concernant sa rencontre à l'ONU avec le Premier ministre israélien. Et certaines rumeurs imputent l'éviction du ministre de la Défense Bali, qui a donné lieu à des manifestations de chrétiens dans plusieurs États, en janvier 1990, à l'attribution de contrats de l'armée à des firmes israéliennes. Le Nigéria se trouve ainsi partagé en fonction de deux visées géopolitiques mondiales antagonistes redoublant sa bipolarisation confessionnelle. La reprise des relations avec Israël, en mars 1992, ouvre une nouvelle approche.

Le Nigéria au risque des géostratégies panislamique et chrétienne

Le retrait du monde occidental du tiers monde auquel nous assistons aujourd'hui et les réactions de rejet des modèles qu'il avait promus à l'époque de son expansion coloniale, consécutives au « désenchantement » des espoirs qu'il avait suscités, créent un vide propice à la résurgence d'expansionnismes confessionnels jusqu'ici écartés des analyses géostratégiques contemporaines. Parmi ces derniers, il en est deux qui se confondent avec des projets planétaires : il s'agit du panislamisme et du christianisme de la « nouvelle évangélisation ».

Le projet panislamique diffère de l'hégémonisme « arabo-islamique » auquel on l'identifie souvent. Il entend appliquer à l'ensemble de la planète le plan divin contenu dans le message coranique, dont il considère qu'il est voué à conquérir tous les peuples. Mais il tend à récupérer, dans des sociétés déjà islamisées, une réaction collective de rejet de l'Autre occidental, perçu comme ennemi du projet de « retour à l'authenticité » qui affecte au même moment d'autres ensembles culturels. Vaste mouvance aux méandres sinueux, il revêt plusieurs visages plus ou moins conquérants (« jihadistes ») ou insulaires (« hégiriens »), et fait l'objet de tentatives de contrôle par divers agents activistes qui peuvent être des réseaux « révolutionnaires », des États musulmans, ou, de façon plus obscure, des puissances ou réseaux non musulmans qui ne répugnent pas à la perspective d'une soumission des marges périphériques de la planète à un ordre islamique conservateur garant de stabilité.

Pour tenter de le canaliser et de s'en assurer le contrôle, certains États disposant de richesses pétrolières considérables et qui se trouvent aussi bien au sein du monde arabe que dans le monde islamique non arabe, dont le Pakistan ou l'Iran, plus ou moins associés à de vastes réseaux internationaux moins officiels, ont mis en place un ensemble complexe d'appareils de prosélytisme, de mobilisation, d'action et de propagande qui s'étend sur le monde entier et qui en diffuse les modèles : Congrès islamique mondial, Ligue islamique, Organisation de la conférence islamique (OCI), Conseil mondial de l'appel islamique, Association mondiale de la jeunesse islamique, Fédération mondiale des organisations étudiantes, etc. Ces appareils ont multiplié le nombre de leurs organes missionnaires ou de gestion : Conseil suprême des mosquées, Haut Comité de coordination des associations islamiques, Conseil supérieur de l'information islamique, Banque islamique de développement, Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO), Centre de formation professionnelle et de recherche, Centre mondial de l'information et de l'enseignement islamique, Commission islamique du Croissant international, Agence islamique d'information, Organisation

des radiodiffusions des États musulmans, Association des peuples musulmans, etc. Plus ou moins infiltrés par des réseaux fondamentalistes internationaux wahabites, Frères musulmans ou *tablighis*, ou contrôlés par certains États, comme l'Arabie saoudite, le Maroc ou la Libye, ces organismes, dont les rouages se recourent, exercent une influence de plus en plus efficace sur les populations musulmanes du monde entier dans le sens d'une mobilisation au nom d'une identité islamique universelle. Sur leurs lisières, des avant-gardes militantes tentent de leur imprimer des impulsions conformes à leurs vues extrémistes, tandis que les « cassettes d'Allah » et des pamphlets traduits en diverses langues contribuent à créer un climat de restauration. La révolution iranienne, la résistance afghane, la lutte du Front Moro aux Philippines, la question palestinienne donnent le sentiment que l'heure approche où tous les musulmans du monde vont s'unir pour instaurer un nouvel ordre mondial sur les décombres de celui, rejeté pour son matérialisme et son aliénation, prôné par l'Occident en déclin.

Du fait de sa position géopolitique, de son importance démographique et de la présence en son sein d'une communauté musulmane importante et en pleine expansion, le sous-continent noir représente pour ce mouvement, selon l'expression de Gérard Chailland, « l'équivalent de ce qu'est l'Amérique latine pour le christianisme⁹ ». Si cette expression est quelque peu exagérée, elle correspond à une perspective exprimée à maintes reprises par la presse saoudienne, celle de divers organismes internationaux, les divers séminaires ou colloques qui se multiplient, les enseignements des universités « islamiques » où affluent les boursiers africains et les centres de formation de missionnaires. Elle est confortée par les chiffres concernant les pourcentages de musulmans des États africains donnés par les associations locales et retenus par l'OCI, qui sont le plus souvent exagérés, et par la participation d'États peu islamisés, comme l'Ouganda, le Tchad, le Burkina ou le Gabon, à cette organisation. Les déclarations de certains leaders musulmans, comme le colonel Kadhafi à Benghazi, en 1974, Kigali, en 1985, Harare et Khartoum, en 1986, invitant les musulmans du continent à établir le règne de l'islam sur celui-ci en en écartant le christianisme, en accentuent le caractère « jihadiste ». Rappelons que le secrétariat de l'OCI a échoué au Niger, en 1990, et que le prochain sommet de cette organisation mondiale doit avoir lieu à Dakar.

Cet expansionnisme islamique se heurte toutefois au « nouveau » simultané de la chrétienté, fondé sur un projet évangélique mondial tout aussi cohérent. En fait, ce dernier ne se pose pas en adversaire de l'islam et entend établir avec celui-ci un « dialogue » fructueux et une alliance dirigée contre les courants matérialistes concurrents. L'Église catholique romaine se situe, depuis le concile de

9. *L'Enjeu africain*, Éd. du Seuil, Paris, 1980.

Vatican II, à l'avant-garde de cette croisade pacifique, que jalonnent les tournées pastorales du pape Jean-Paul II. Mais les diverses Églises protestantes ne sont pas insensibles aux appels œcuméniques de Rome, d'autant plus que les obédiences établies sont confrontées aujourd'hui au défi de nouvelles sectes chrétiennes d'origine nord-américaine réclamant un christianisme plus engagé et actif. Ces « resuscités » (*born again*) sont des prosélytes actifs et souvent provocateurs, qui ne sont pas sans influencer les jeunes clergés du tiers monde. Le déclin du marxisme et le renouveau religieux qui tend à s'y substituer dans les pays d'Europe de l'Est impriment à ce mouvement une impulsion supplémentaire. Ainsi, le souverain pontife n'a pas hésité à assigner à une Europe réconciliée avec la culture chrétienne une nouvelle mission régénératrice renouant avec l'impulsion de la *Reconquista* (sermon de Compostelle d'août 1979).

Pour ce grand dessein, l'Afrique noire représente un front pionnier essentiel. Une grande partie du sous-continent a été christianisée, en effet, durant la période coloniale, et la chrétienté africaine est aujourd'hui fortement implantée. Elle est dominante dans de nombreux pays et connaît une forte expansion, en même temps qu'elle s'africanise davantage. Les « persécutions » dont sont l'objet les minorités chrétiennes de certains États à dominante musulmane, comme le Liban, la Syrie, l'Égypte, le Soudan, le Sénégal et certaines parties du Nigéria, et les déclarations agressives de certains leaders musulmans provoquent une réaction mobilisatrice. Ces dispositions sont renforcées par les manipulations du fait « religieux » par différents acteurs politiques du sous-continent et l'amalgame déjà évoqué entre la cause chrétienne et celle d'Israël.

Pour ces deux stratégies planétaires rivales, le Nigéria constitue une cible de choix du fait de son importance, de sa position à la lisière des fronts pionniers musulman et chrétien, de sa composition confessionnelle et du fait qu'il compte près de la moitié de la population musulmane du sous-continent. Selon les chiffres officiels, le pourcentage des musulmans y serait de 47 %, celui des chrétiens de 35 % et celui des adeptes de cultes ancestraux de 18 %. Mais ces chiffres datent de 1963 et les différentes hiérarchies confessionnelles affirment chacune avoir accompli depuis lors des progrès considérables et détenir aujourd'hui la majorité. Le Conseil suprême des affaires islamiques (SCIA) cite le pourcentage de 70 % de musulmans, repris par l'OCI. Certains leaders musulmans se sont réclamés de cette donnée pour annoncer l'avènement prochain au Nigéria d'une République islamique qui serait issue du seul jeu démocratique. Dans cette République, les chrétiens auraient droit à un simple statut de sujets protégés (*dhimmis*). Or le recensement de 1991 n'a pas comporté de questions concernant l'appartenance religieuse des citoyens de la Fédération, de crainte de susciter un conflit, et de

telles spéculations ne peuvent que se prolonger, avec le risque de déboucher sur des affrontements concrets.

L'imaginaire politique nigérian courant oppose un « Nord musulman » à un « Sud chrétien et animiste ». La première zone recouvre l'ancien protectorat du Nord, devenu à l'indépendance la région du Nord, circonscription administrative et politique couvrant les deux tiers du territoire national. Démembrée en 1967, elle compte aujourd'hui onze États fédérés, lesquels disposent notamment de tribunaux islamiques. Quant à l'aire méridionale, elle est dressée contre un hégémonisme septentrional qui remonte au XIX^e siècle et pousse les populations de l'intérieur à maîtriser leur accès à la mer. Divisée en deux, puis trois régions autonomes à l'époque de l'indépendance, elle compte aujourd'hui onze États.

En fait, si les populations septentrionales étaient islamisées à 71 % lors du recensement de 1963, elles comptaient toutefois alors 9,7 % de chrétiens et 18,6 % de traditionalistes. Et si les cinq États les plus septentrionaux (Far North) étaient islamisés à plus de 90 %, dans ceux de la « ceinture médiane » (Middle Belt), les musulmans n'étaient majoritaires que dans trois d'entre eux, les trois autres étant à dominante chrétienne et traditionaliste. En revanche, trois des États méridionaux de l'ouest du delta (pays yoruba) possédaient des majorités musulmanes, à savoir ceux d'Oyo, Ogun et Lagos¹⁰. Seuls les États situés à l'est du delta du Niger ignoraient alors l'islam.

Cependant, il existe un clivage profond entre l'islam septentrional et celui du Sud¹¹. Le premier s'inscrit dans la culture sahélienne. Il est ancien. Il a été fortement marqué il y a deux siècles par la « révolution islamique » (*jihad*) fondamentaliste menée par des intégristes et des pasteurs immigrés de l'Ouest dont est né, au début du XIX^e siècle, le « califat » de Sokoto. Cet empire a conquis par les armes une large partie du Soudan central, jusqu'au Nord-Cameroun. En revanche, il a échoué dans sa poussée vers les rives de l'Atlantique du fait de la résistance que lui a opposée l'empire yoruba d'Oyo. Lors de la conquête du protectorat du Nord, en 1903, les Britanniques ont conclu un pacte avec les

10. D'après les chiffres du recensement de 1963, l'État d'Oyo compterait 52 % de musulmans et 39 % de chrétiens ; celui d'Ogun, 54 % de musulmans et 34 % de chrétiens, et celui de Lagos, 53 % des premiers et 42 % des seconds.

11. Cf. CLARKE P.-B. et LINDEN I., *Islam in Modern Nigeria*, Mainz, Kaizer Grünwald, 1984. DOI A., *Islam in Nigeria*, Zaria Gaskiya Publ. Corpo. Ltd, 1984. GBADAMOSI T.-G.-O., *The Growth of Islam Among the Yoruba*, Ibadan History Series, 1978. LAITIN D., *Hegemony and Culture. Politics and Religious Change Among the Yoruba*, The Chicago University Press, Chicago, 1986. NICOLAS G., « Guerre sainte à Kano », *Politique africaine*, I(4), Paris, novembre 1981 ; « Le carrefour géopolitique nigérian et les axes islamiques sahélo-guinéens », *Hérodote*, n° 33, Paris, octobre-décembre 1984 ; « L'Islam au sud du Sahara aujourd'hui », *L'Afrique et l'Asie modernes*, n° 153, Paris, été 1987.

sultans et émirs septentrionaux, qu'ils ont maintenus sur leurs trônes. L'*Indirect Rule* a consolidé cette alliance monarchique à fondement religieux. Les Anglais ont également institué un « cordon sanitaire » entre un Nord dominé par ces aristocraties islamiques et un Sud jugé corrompu par l'Occident. Ils ont cantonné les missions chrétiennes dans les zones païennes qui avaient résisté au *ihad*. Celles-ci se sont alors en partie converties au christianisme, tout en continuant à résister aux « jihadistes ».

Les rapports islamo-chrétiens locaux se sont ainsi amalgamés aux tensions politiques opposant les anciens esclavagistes et leurs victimes, ce qui accentue leur caractère passionnel. Les musulmans septentrionaux sont restés attachés, en effet, à une vision politique et juridique de leur religion qui fonde l'autorité des aristocraties issues de ce *ihad*, des lettrés qui en perpétuent les modèles, des cheikhs confrériques ou de prédicateurs volontiers subversifs capables de lancer leurs disciples contre le pouvoir comme l'a fait la secte de Maitatsine, dont l'insurrection aurait fait, dans le Nord, plus de dix mille victimes, de 1980 à 1985¹². Le « Nord » compte des organisations fondamentalistes agressives d'inspiration wahabite (*yan izala*) ou émules de courants islamistes d'inspiration iranienne, libyenne ou *ikhwan* (Frères musulmans). Celles-ci ont infiltré les écoles et universités.

Les musulmans méridionaux, quant à eux, ne suivent pas les modèles de leurs coreligionnaires du Nord. Convertis d'assez fraîche date et de manière pacifique, ils côtoient quotidiennement des chrétiens ou adeptes de cultes ancestraux et placent leurs identités ethniques ou les valeurs laïques au-dessus des clivages confessionnels. Leurs leaders se préoccupent peu de politique. Ils n'ont pas d'aristocratie islamique, ni de tribunaux de la *shari'a*. On constate cependant aujourd'hui un impact croissant de courants fondamentalistes d'origine extérieure suscitant une convergence de l'islam local et de celui du Nord. Ce mouvement est pris en main par une nouvelle génération de cadres issus des milieux d'affaires ou de centres de formation arabes et islamiques et appuyé par le Conseil suprême des affaires islamiques, présidé par le sultan de Sokoto, mais ouvert aux représentants de tous les États de la Fédération. C'est sur lui que comptent les stratèges islamiques qui s'efforcent de mobiliser leurs coreligionnaires en vue d'accéder au contrôle du pouvoir fédéral.

En ce qui concerne le christianisme, il s'est propagé rapidement le long des côtes atlantiques au cours du XIX^e siècle, porté notamment par d'anciens esclaves déportés puis libérés au Sierra Léone ou au Brésil, convertis en exil et revenus parmi

12. V. NICOLAS Guy, *Guerre sainte à Kano, op. cit.*

les leurs, imbus de nouvelles valeurs « civilisatrices ». Ces zéloteurs des valeurs victoriennes ont constitué une élite nouvelle, coupée des traditions et désireuse de convertir les leurs au modèle occidental. Toutefois, cette élite a manifesté une forte volonté d'autonomie vis-à-vis du pouvoir « blanc », administratif ou religieux. Elle a notamment fondé des « Églises africaines ». Le protestantisme, dominant, est divisé en de nombreuses obédiences. L'Église catholique a réalisé une certaine implantation, notamment à l'est du delta. Les sectes marginales se multiplient¹³. Dans le Nord, les missions n'ont pu s'implanter à l'origine, nous l'avons vu, que dans les aires de résistance au *jihad* et dans les quartiers d'immigrés méridionaux des villes (*sabon garis*).

A l'indépendance du pays, le christianisme était très implanté dans la région Est, fortement dans celle de l'Ouest, notamment au sein de l'élite scolarisée issue des écoles des missions. En revanche, il se trouvait limité au Nord à des îlots coïncidant avec les sanctuaires de « minorités » en lutte contre l'hégémonie de l'aristocratie islamique, et les colonies d'immigrés méridionaux des grandes villes. La politique du parti nordiste NPC visant à mobiliser le « Saint Nord » autour des notables et cheikhs musulmans et à conquérir le pouvoir fédéral a marqué toute la vie politique de cette époque d'une teinte confessionnelle.

En 1967-1970, la tentative de sécession du Biafra a été présentée au monde par les « rebelles » comme une guerre religieuse, ce qui était erroné. Elle n'en a pas moins bénéficié de l'appui de la chrétienté mondiale. Après celle-ci le démembrement des anciennes régions et la politique du gouvernement fédéral ont réduit la portée de la « question religieuse ». Celle-ci est cependant réapparue lors des débats de l'Assemblée constituante de 1979, un parti islamique septentrional s'efforçant alors d'imposer des dispositions constitutionnelles favorisant un régime de tribunaux islamiques à côté des tribunaux laïques. Les Églises se sont dressées contre cette proposition, ainsi que contre diverses mesures discriminatoires prises par certains États à majorité musulmane, tout en réclamant le retour des écoles privées nationalisées par le régime militaire. Dans le Sud, ce sont les musulmans qui s'estiment victimes de discriminations locales, notamment au sein des établissements scolaires et sur les plans judiciaire et politique.

Le développement des courants islamistes et du prosélytisme évangélique agressif des nouvelles Églises revivalistes contribue aujourd'hui à la repolitisation des

13. Cf. AMUCHUEAZI E.-C., *Church and Politics in Eastern Nigeria*, Mac Millan, Londres, 1986. BABALOLA E.-U., *Christianity in Western Africa*, Book Repr. and Publ. Cy, Ibadan, 1988. MAKOZI A.-O., et OJO Afolabi, *The History of the Catholic Church in Nigeria*, Mac Millan, Londres, 1982. CHUKWULOZIE V., *Muslim-Christian Dialogue in Nigeria*, Daystar Press, Ibadan, 1981. ONAIYEKAN J., *The Challenge of Islamic Expression in Nigeria: Suggestions for a Christian Response*, Islamo-christiana, PISAI, Rome, 1988.

religions « importées ». Face à l'offensive des adeptes d'un hégémonisme islamique, les chrétiens se mobilisent. L'annonce inopinée de l'entrée du Nigéria au sein de l'Organisation de la conférence islamique, au sommet de Fès de janvier 1986, a accentué ce mouvement. Alors que les membres chrétiens du gouvernement déclaraient tout ignorer de la question et que le général Babangida n'a jamais infirmé ni confirmé l'événement, celui-ci leur semblait corroborer leur crainte de voir le régime amorcer un processus d'islamisation du pays. L'Association chrétienne du Nigéria (CAN), qui regroupe les principales Églises, a annoncé sa détermination de s'opposer à un tel processus, évoquant le risque d'une guerre civile analogue à celles du Liban ou du Soudan. Les violences de groupes d'activistes, accompagnées de profanations d'églises et d'agressions de processions commises par divers mouvements musulmans à Kano, Kaduna, Ilorin ou dans l'État d'Oyo et par des « foules musulmanes en colère » à Kafanchan et dans tout l'État de Kaduna, en mars 1987, ont aggravé la situation. Les déclarations agressives de certains dignitaires musulmans annonçant l'avènement à terme d'une République islamique au Nigéria¹⁴ n'ont pas allégé ce climat.

Sur ces entrefaites, les débats de la nouvelle Assemblée constituante élue réunie en 1988 par le gouvernement militaire pour élaborer une nouvelle Constitution ont achoppé à nouveau, comme en 1978, sur les exigences d'un parti de la *shari'a* mettant en cause le fondement laïque de celle-ci. Le gouvernement a confisqué la décision, ici encore, non sans favoriser les musulmans aux yeux des chrétiens. Depuis lors, le CAN et toutes les hiérarchies chrétiennes ne cessent de dénoncer les penchants islamiques du régime. Un remaniement ministériel jugé contraire au principe non écrit d'équilibre confessionnel et défavorable aux chrétiens a déclenché des manifestations dans plusieurs États du Nord et du Sud, en janvier 1986. C'est dans la foulée de ce mécontentement qu'a eu lieu la tentative de putsch du 22 avril 1990, dont les auteurs ont réclamé la partition du pays. Si ces officiers n'ont pas fait état de revendications confessionnelles, et si le CAN a désavoué leur action, il ne fait pas de doute que l'événement a un soubassement religieux, compte tenu de l'origine des putschistes. Plusieurs leaders du CAN ont été arrêtés par les services de sécurité à cette occasion, à Kaduna, pour avoir diffusé des textes jugés subversifs. Leur arrestation a déclenché des manifestations de chrétiens. Le procès des « rebelles » est l'occasion pour le CAN d'avancer

14. Déclaration du cheikh Mahmud Gumi, ancien grand khadi de la Northern Region, prix Fayçal 1987 et leader du courant intégriste septentrional au magazine nigérian *Quality*. Cf. *The Guardian*, 9 octobre 1987, 10 octobre 1987; *National Concord*, 16 octobre 1987; *Nigerian Tribune*, 10 octobre 1987; *Vanguard*, 14 octobre 1987; *Sunday Punch*, II, 10 octobre 1987. Voir G. NICOLAS, « Dynamique agonistique d'une nation à polarisation variable », in *Cultures et conflits*, L'Harmattan, Paris, n° 1, hiver 1990-1991.

ses griefs. Simultanément, la mise en œuvre du processus de transition à la vie démocratique en cours a permis de constater que les électeurs se déterminaient de plus en plus sur des bases confessionnelles, en dépit des efforts du gouvernement pour contrer ce courant.

On évoque à nouveau le spectre d'une libanisation, voire d'une pakistanisation de la Fédération. En 1991 et 1992, les conflits sont de plus en plus violents entre communautés musulmane et chrétienne dans le nord du pays : émeutes « chi'ites » de Katsina et de Bauchi, en avril 1991, confrontation de Gongola, en mai 1991, massacres de Kano, en octobre 1991, troubles de Jalingo, en mars 1992, affrontements de Kaduna, en mai 1992.

Pour certains observateurs, cette tension résulterait d'un « complot » extérieur visant à déstabiliser le pays par l'effet d'une manipulation simultanée des musulmans par l'Arabie saoudite et diverses instances islamiques contrôlées par celle-ci, et des chrétiens par Israël et l'Afrique du Sud¹⁵. De leur côté, les adeptes des cultes ancestraux, qui connaissent eux aussi une phase de « renouveau religieux » confortée par les succès de leur expansion en Amérique latine et le mouvement d'« authenticité » résultant du « désenchantement » des modèles importés, dénoncent les attitudes belliqueuses des religions importées et l'action déstabilisatrice des hiérarchies étrangères et se posent comme arbitres, au nom de l'unité nationale. Cette position rejoint celle des laïcs et autres tenants d'un nationalisme pur et dur hostiles à la promotion de courants confessionnels centrifuges. Ceux-ci sont nombreux au sein de l'armée, de l'élite et de toutes les familles de pensée. Ils comptent notamment de nombreux musulmans modérés du Nord et du Sud qui refusent de se mobiliser derrière les étendards des « néo-jihadistes » et autres conservateurs ou révolutionnaires islamiques. Il en est d'autant plus ainsi que ces derniers proclament la substitution au vieux clivage opposant « terre d'islam » (*dar al islam*) à « terre de la guerre » (*dar al harb*) de l'opposition fondamentaliste entre « vrais musulmans » et « hypocrites », relégués dans une « paganité » (*jahiliyya*) coupable, et s'en prennent à leurs propres coreligionnaires ainsi stigmatisés en fonction de critères douteux.

De leur côté, les clergés chrétiens se posent en défenseurs des principes laïques, de la tolérance religieuse et proposent à leurs frères musulmans un « dialogue des religions » destiné à aplanir leurs différends. Mais ces efforts se heurtent à la conception de plus en plus répandue par les dirigeants musulmans et les organisations islamiques internationales selon laquelle l'islam n'est pas une simple religion, mais une « vision du monde » globale, dont la réalisation ne supporte aucun compromis.

15. BALA USMAN Y., *The Manipulation of Religion in Nigeria*, Vanguard Printers and Publ. Ltd, Kaduna, 1987.

Un colosse aux pieds d'argile ?

Les tensions qui viennent d'être évoquées ne sont pas les seules menaces qui pèsent sur l'avenir de la Fédération. La société nigériane est en proie à une multiplicité de crises concurrentes : elle connaît, en premier lieu, une grave crise démographique, bien que le recensement de 1991 (contesté) fixe la population du pays à 88,5 millions d'habitants, au lieu des 120 millions évoqués par diverses instances internationales, qui incite à quelque prudence sur ce plan. Au rythme de 3 % par an, le Nigéria ne peut plus assurer son avenir alimentaire, ruine son sol et connaît un exode rural comme un chômage de plus en plus préoccupants. Simultanément, les espoirs suscités par le boom pétrolier des années soixante-dix s'effacent. L'économie du pays repose exclusivement sur les caprices du marché pétrolier. L'endettement s'élève à 33 milliards de dollars au début de 1992, et son service à 33 % du revenu fédéral. La dévaluation du naira et l'inflation consécutive aggravent la situation de la population. Les mesures d'ajustement structural imposées par le régime du général Babangida sont mal supportées. Une contrebande de grande ampleur, une corruption démesurée, aggravée par les incitations des investisseurs étrangers et les habitudes prises jusqu'alors, détournent les revenus du pétrole vers des secteurs improductifs. Les efforts de restructuration agricole ou industrielle butent sur le manque d'engrais, de pièces de rechange, de matériel.

Sur le plan sociologique, le pays n'est pas seulement déchiré entre les forces confessionnelles évoquées précédemment. Il est partagé entre solidarités régionales, ethniques, communautaires diverses, souvent très prégnantes¹⁶. En période de pluripartisme, les politiciens en quête d'électorats ont l'habitude de manipuler ces identités, de les exacerber, de les jouer les unes contre les autres. Mais les régimes militaires succombent fréquemment aux mêmes errements. La guerre civile de 1967-1970 a illustré les excès auxquels pouvaient mener de tels penchants. Son souvenir agit encore comme un garde-fou, sans toutefois empêcher le retour des vieux démons du passé. Le Nigéria a cependant échappé au processus de « balkanisation » qui a brisé les ensembles voisins en se donnant des institutions fédérales. Mais il a dû remanier celles-ci à plusieurs reprises, le nombre des régions ou États fédérés passant de trois à quatre, puis douze, dix-neuf, vingt et un et,

16. Cf. NICOLAS G., « Les nations à polarisation variable et leur État. Le cas nigérian », in TERRAY E. (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 1987 ; « Dynamique géopolitique de la Fédération nigériane », *Hérodote*, Paris, 4^e trimestre 1987, n° 41 ; « Stratégies ethniques et construction nationale au Nigéria », in CHRÉTIEN J. et PRUNIER G. (dir.), *Les ethnies ont une histoire*, L'Harmattan, Paris, 1989.

enfin trente en 1991, sans jamais satisfaire toutes les revendications. De même, le nombre des *Local Governments* est passé en 1989 de 331 à 449 et à 589 la même année. L'émergence de cadres territoriaux autogérés a engendré de nouveaux clivages entre « indigènes » (*natives*) et « immigrés » (*settlers*). Si le problème confessionnel semble aujourd'hui le plus préoccupant, c'est en partie parce qu'il s'inscrit dans ces cadres collectifs qui n'ont rien à voir avec les croyances religieuses, mais qui leur impriment leurs propres dynamiques de cohésion et de rejet. Par ailleurs, les courants anomiques qui se développent au sein de la société nigériane et qui en font une société à haut risque sur le plan de la sécurité quotidienne (problèmes de la drogue, de la délinquance, d'une criminalité particulièrement agressive) deviennent de plus en plus préoccupants.

L'État nigérian est également en crise permanente. Depuis son indépendance, ce pays a connu deux régimes démocratiques civils et deux régimes militaires, trois coups d'État réussis, quatre putschs et divers complots prétoriens, ainsi qu'une guerre civile qui aurait fait plus d'un million de victimes. L'armée, qui se veut le fer de lance de l'unité nationale, n'a pas fait preuve d'une plus grande stabilité que la classe politique qu'elle a écartée. Le gouvernement du général Babangida, lui-même issu d'un putsch, a déjà eu à faire face à deux complots fomentés par des officiers, en décembre 1985 et mai 1990, à deux « émeutes de la faim » (mai 1989 et mai 1992) et à diverses émeutes de rues, notamment en mars 1987 et janvier 1990. Les partis politiques qu'il avait autorisés à concourir au printemps de la même année ont été dissous peu de temps après et remplacés par deux partis arbitrairement constitués par la junte, sur des programmes conçus par elle seule, avant d'être proposés comme cadres du retour à la démocratie. La classe politique précédente, la fonction publique, une partie de l'*intelligentsia* ont été écartées de la compétition électorale au profit d'une « nouvelle génération » (*new-breed*) censée émerger de la base (*grassroot*). C'est dans ce contexte que les putschistes d'avril 1990 ont tenté d'éliminer l'équipe militaire au pouvoir, au risque de déclencher une nouvelle guerre civile. Leur échec, qui n'est que celui d'une poignée de capitaines sans attaches au sein de la société civile, n'a pas fait disparaître les menaces qui pèsent sur le processus de démocratisation en cours. Depuis lors, la crise économique aidant, le régime s'est heurté à une opposition croissante de l'*intelligentsia* occidentalisée qui, dans le cadre de diverses associations « humanitaires », a réclamé la démission du gouvernement et la convocation d'une « conférence nationale ». La répression de ce mouvement, en mai-juin 1992, ouvre une phase de transition difficile, les opposants soupçonnant le régime d'aggraver sciemment la situation pour provoquer l'échec de l'opposition et le retour ultérieur des actuels dirigeants.

Dans de telles conditions, les prétentions du « géant de l'Afrique » à conduire

une politique étrangère d'envergure semblent reposer sur des bases fragiles. Le gouvernement actuel a d'ailleurs reconnu ce fait lorsqu'il a amorcé une nouvelle stratégie de séduction des créditeurs et investisseurs de l'extérieur du continent. Grâce à son habileté tactique (il est surnommé Maradona, du nom du footballeur argentin bien connu), au support de ses pairs, à l'espoir d'un retour de la démocratie, dont il se veut le garant, aussi bien qu'au soutien des puissances et firmes multinationales qui voient en lui la dernière carte d'un pays prometteur, mais incertain, le général Babangida est parvenu à préserver l'espoir de la majorité qui lui fait confiance dans un avenir glorieux. Mais le rêve nigérian d'une montée en puissance régionale ou continentale semble pour l'instant compromis et avec lui la possibilité d'une restructuration du sous-continent noir conforme à l'utopie panafricaine dont il se veut le champion.

Dans l'état de déréliction dans lequel semble s'enfoncer l'Afrique noire, on peut s'interroger sur l'avenir des divisions territoriales nées des partages impériaux européens et du démembrement des grands ensembles coloniaux. Ces divisions se sont trouvées consolidées à l'époque des indépendances, à un moment où les impulsions nationalistes, confortées par la politique de l'OUA de maintien des frontières, l'ont emporté sur les mouvements séparatistes ou centrifuges. Mais elles pourraient céder aux pressions de ceux-ci en cas d'aggravation de la crise démographique, économique, politique, culturelle. En une telle conjoncture, l'avantage que constitue pour le Nigéria son vaste marché pourrait se muer en handicap et certaines de ses fractions pourraient être tentées de dissocier ses aires « utiles » de périphéries encombrantes, comme il en fut à l'aube de la sécession biafraise. L'échec de celle-ci a montré qu'il fallait compter avec ces périphéries, en raison de leur poids démographique et politique.

Une autre éventualité pourrait consister en un retour au régime des « comptoirs » qui prévalait avant la conquête européenne : on assisterait alors à une recomposition du continent sur la base d'une juxtaposition de deux espaces distincts : le premier se composerait d'enclaves dispersées, riches et protégées, ouvertes sur les grands courants d'échanges internationaux comme sur l'intérieur et vivant au rythme des pays les plus développés. A côté de ces sas et couvrant le reste du continent, on trouverait des *hinterlands* abandonnés à des dynamiques autonomes. Au sein de ces derniers, des formes politiques nouvelles pourraient émerger, s'affronter, disparaître dans l'indifférence du monde extérieur, sauf à menacer les satellites des pays riches. Les courants panislamistes restaurateurs ou réformistes dont nous avons évoqué la résurgence pourraient contribuer à de tels réaménagements, en retrouvant l'inspiration des mouvements impériaux ou « jihadistes » antérieurs à la parenthèse coloniale. Selon certains stratèges, un tel développement pourrait atténuer le risque, de plus en plus évoqué aujourd'hui, d'une

submersion des foyers de développement par les masses de plus en plus nombreuses et affamées de leurs périphéries en fixant celles-ci dans leurs confins, dans le cadre d'une évolution à deux vitesses. De telles perspectives paraissent pour l'instant hasardeuses. Pourtant, dans un avenir immédiat, le Nigéria a des chances de surmonter les difficultés qui l'assaillent, résister aux forces extérieures et intérieures qui menacent sa stabilité et son dynamisme et entraîner les petits pays qui l'entourent dans une démarche de développement à la mesure de leurs capacités communes. Telle est la situation qui explique l'attention croissante qui est portée à la Fédération nigériane, en contraste avec le désintérêt qui frappe de nombreux États hier encore considérés comme prometteurs. En revanche, l'implosion de ce géant ne manquerait pas d'avoir des conséquences graves sur une vaste partie du sous-continent noir, et cela constitue pour beaucoup une autre raison de le renflouer. Mais il est vraisemblable que le rêve nigérian d'une promotion messianique au rang de leader continental et, qui sait, de foyer d'une nouvelle construction continentale continuera longtemps à relever d'un imaginaire quelque peu décevant.

Zaire : l'unité compromise d'un « sous-continent » à la dérive

*Roland Pourtier**

Le Zaïre a implosé en 1991. Non pas de manière inattendue, mais au terme d'un long processus qui apparaît, rétrospectivement, comme l'aboutissement inéluctable d'une histoire convulsive dans un territoire désarticulé. Il a suffi d'un vent d'est pour balayer les dernières illusions quant à la réalité d'un État dont la nature fantomatique ne fait plus guère de doute.

Tous les pays d'Afrique noire sont peu ou prou affectés par des soubresauts politiques conjuguant aspirations à la démocratie et protestations contre des conditions de vie que la crise économique de ces dernières années a rendues de plus en plus intolérables. Le Bénin, en inaugurant un nouveau modèle de transition par Conférence nationale interposée, a suscité bien des espoirs et fait plus d'un émule. Mais l'Afrique est plurielle et les situations ne sont pas transposables, même si, partout, s'exprime un désir de changement. Au Zaïre, l'effervescence née d'un rejet de vingt-cinq ans de mobutisme a pris une tournure plus violente qu'ailleurs, et ses conséquences menacent la survie même de l'État. Émeutes et pillages urbains de septembre 1991 ont entraîné l'intervention militaire franco-belge et le départ de la majorité des étrangers qui vivaient encore au Zaïre. Depuis, le temps reste suspendu entre violences et incertitudes tandis que rôde le spectre de la « congolisation ».

La décomposition des encadrements politico-administratifs, le délabrement de l'économie, le désengagement américano-franco-belge depuis que le Zaïre a cessé de jouer un rôle dans les affrontements Est-Ouest, rien de tout cela n'est de bon augure pour l'avenir immédiat ou à plus long terme. Il est peu probable que le

* Géographe, université de Paris-I.

Zaïre sorte intact de la crise actuelle. Sans jouer les Cassandre, on peut du moins s'interroger sur la viabilité d'un État qui, au cours des ans, s'est vidé de sa substance, et éclairer le débat en apportant quelques éléments d'analyse permettant de mieux apprécier l'action du politique et de ses rapports au territoire.

Parmi les bouleversements qu'a connus l'Afrique depuis deux ans, l'un des plus importants a été sans doute la libération de la parole. Au Zaïre moins qu'ailleurs peut-être, car le pouvoir a gardé, même s'il est moribond, les instruments d'une terreur obscure. Ses commandos de « hiboux » frappent la nuit ; il égorge les étudiants sur le campus de Lubumbashi¹ ; il plastique l'imprimerie du journal d'opposition, *Elima*. Malgré tout, le mouvement est irrésistible et les voix finissent par s'élever, en nombre croissant, après un quart de siècle d'assujettissement. Mobutu lui-même, sous la pression des événements, a ouvert la boîte de Pandore : le despote zaïrois, frappé, dit-on, par la fin tragique des Ceausescu, a donné la parole au peuple pour une grande consultation, et cela, faut-il le rappeler, bien avant les admonestations de François Mitterrand à La Baule². En janvier 1990, la population zaïroise — corps constitués, représentants des administrations, des grands secteurs économiques, groupes de toutes sortes, laïques ou religieux — a été appelée à rédiger des mémorandums, véritables cahiers de doléances rappelant la France de 1788. Selon les déclarations officielles, plus de 6 000 sont arrivés au bureau de la présidence. Un certain nombre de ces textes ont été rendus publics, ceux en particulier que les auteurs ont fait parvenir en Europe, notamment en Belgique : au-delà de l'information qu'ils apportent, ils permettent d'entrevoir l'état d'esprit qui a présidé à leur rédaction³.

La parution de nombreux ouvrages, témoignages, analyses politiques, ou réquisitoires contre le mobutisme, a accompagné cette accélération de l'histoire. La plupart sont l'œuvre de Zaïrois, de l'intérieur ou de la diaspora. Tous sont très critiques, avec retenue ou vindicte, mais il est vrai qu'on voit mal comment on pourrait encore être thuriféraire d'un régime condamné envers lequel la classe intellectuelle unanime a pris ses distances. Les turpitudes du régime n'ont été possibles que parce qu'un Occident complice a fermé les yeux, avant de décider récemment qu'un de ses pions longtemps jugé essentiel en Afrique était infréquen-

1. Dans la nuit du 11 au 12 mai 1990, des commandos venus de Kinshasa ont massacré des étudiants en représailles à des violences commises par ceux-ci envers des informateurs de la Sûreté. Ces massacres auraient fait une cinquantaine de morts selon Amnesty International.

2. Lors du sommet franco-africain réuni à La Baule en juin 1990, le président Mitterrand a exhorté les chefs d'État à s'engager sur la voie de la démocratie, en conditionnant l'aide de la France à l'adoption de mesures allant dans ce sens.

3. A. GBABENDU ENGUNDUKA et E. AFOLO NGOBAASU, *Volonté de changement au Zaïre*, L'Harmattan, Paris, 1991, 2 vol.

table, parce qu'il était devenu inutile. La compréhension des problèmes actuels du Zaïre ne saurait évidemment se réduire à la seule critique d'un homme, ce qui dédouanerait les autres acteurs de leur responsabilité. La conclusion d'un livre récent le rappelle opportunément : « Joseph Désiré Mobutu n'est pas un accident de l'histoire : il est le produit d'une société déstructurée par la colonisation, qui rechercha longtemps son identité dans le nationalisme, une société traversée par d'anciennes traditions de solidarité et un furieux désir de consommer la modernité. Il est aussi le produit d'une époque où l'on croyait aux États-nations, et il s'imagina, comme tant d'autres, que le parti-État en serait l'instrument. Enfin, plus qu'une "créature" de l'Occident, Mobutu en fut des années durant le fondé de pouvoir, veillant sur l'accès aux richesses minières, sur l'apparente stabilité de ce bastion stratégique qu'était son propre pays. S'il est si longtemps demeuré en place, c'est parce que le dinosaure sut se lover à l'intersection des mondes, quelque part entre l'Afrique et l'Europe, inversant et utilisant les valeurs de l'une et de l'autre. Mobutu n'est pas "le monstre" que dénoncent ses compatriotes, il n'est rien d'autre que l'un d'entre eux. L'un d'entre nous⁴. »

Diaboliser l'homme au pouvoir depuis 1965 ne donne pas la clé d'une situation extrêmement complexe qui ne se résume pas aux frasques d'un individu, fût-il doté d'un pouvoir sans contrôle. Les explications par le bouc émissaire ou le *deus ex machina* sont rarement suffisantes. Elles n'autorisent pas, en tout cas, l'économie d'une interrogation sur les spécificités géopolitiques du ventre de l'Afrique.

Depuis les affres d'une indépendance confuse et douloureuse (1960-1963), l'ex-Congo belge, l'actuel Zaïre a souvent occupé une position à part, toujours été, délibérément ou non, « plus » que les autres États africains, comme aspiré par la démesure. S'il n'en est pas vraiment différent par nature, il l'est par degré. Signe banal et quotidien de ce « plus », les bouteilles de bière ne contiennent pas comme ailleurs 65 cl, mais 67. Plus sérieusement, qu'avait pour elle la construction injustifiée sur le plan économique de la ligne de transport électrique à haute tension Inga-Shaba sinon d'être « la plus longue du monde », comme s'en flat-tait Mobutu dans des discours où l'autosatisfaction mégalomane tient lieu d'argumentaire ? Dans son tableau d'erreurs, le Zaïre aligne plus d'« éléphants blancs » que ses voisins : les aménagements hydroélectriques ruineux d'Inga, la sidérurgie sans lendemain de Maluku, pour ne citer que les plus connus.

Parce qu'il est l'État le plus vaste d'Afrique noire — 2,3 millions de kilomètres carrés, avec 35 millions d'habitants —, le plus peuplé de la famille francophone, et parce qu'il dispose d'un potentiel économique dont on se plaît à vanter la richesse, toute théorique il est vrai, le Zaïre a prétendu à un certain

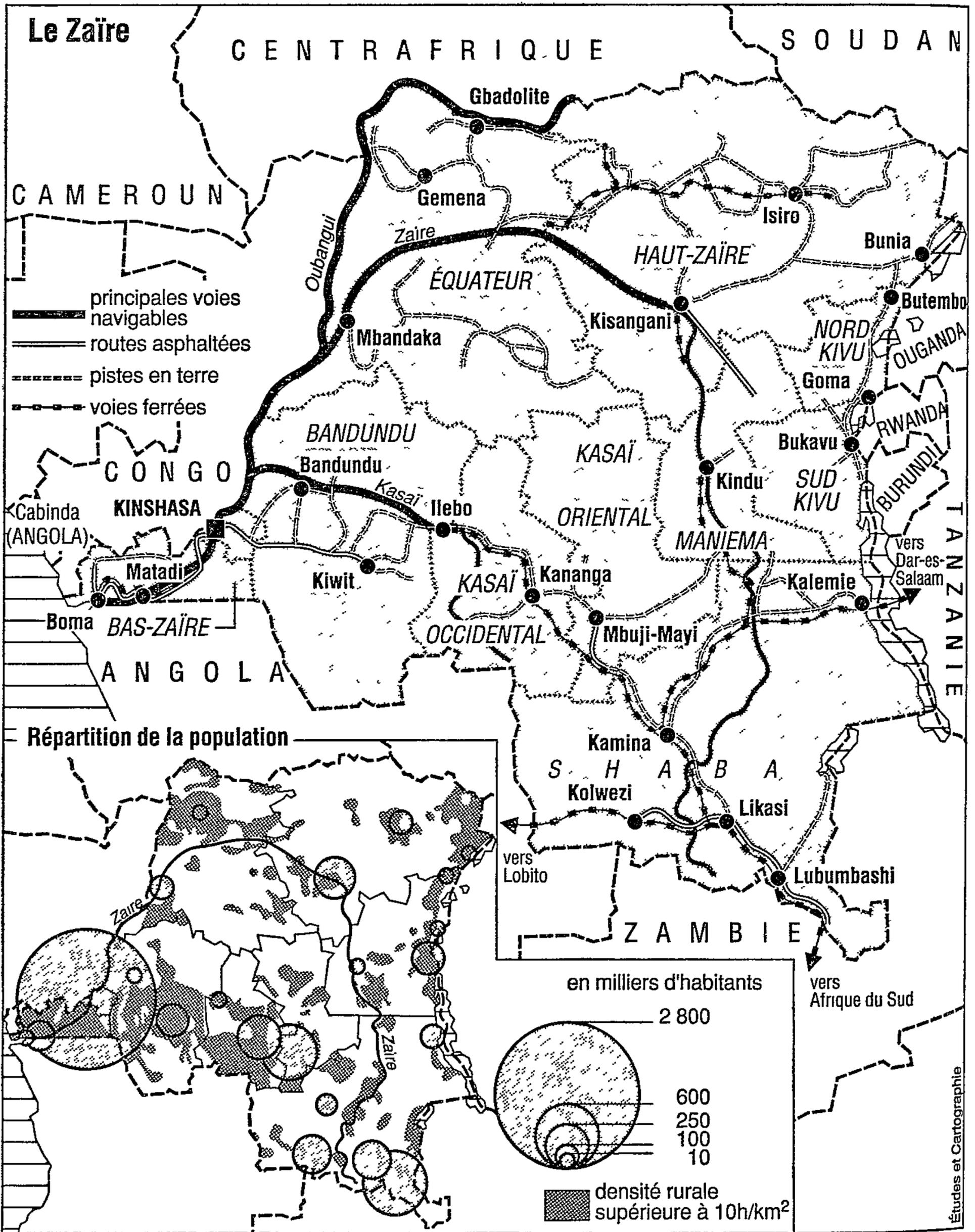
4. C. BRAECKMAN, *Le Zaïre de Mobutu*, Fayard, Paris, 1992.

leadership. Il lui fallait donner le ton. Il y est parvenu dans le domaine de la musique et de la mode. Dans celui de la politique, Mobutu a pu, un temps, donner le change grâce à ses talents d'illusionniste. Mais une politique de l'apparence ne peut tromper longtemps ; son caractère factice finit par éclater au grand jour, lorsqu'on découvre qu'elle n'a été qu'un cache-misère, une tromperie et une ruse pour détourner le regard des pratiques véritables d'un pouvoir prédateur. La politique prônant le rétablissement de l'« authenticité » (africaine) et ses oripeaux tels que l'*abacost* (« à bas le costume »), tenue vestimentaire obligée de l'homme nouveau que le mobutisme prétendait faire émerger des ruines de l'héritage colonial, ont servi d'alibi à l'établissement d'un pouvoir dont le vrai visage était dissimulé, comme au bal masqué. Symboliquement, le costume et la cravate ont retrouvé droit de cité en 1990, tout comme le retour de « monsieur », « madame », en lieu et place de « citoyen », « citoyenne », clôt la période de la mystification érigée en système politique.

Les symboles ne sont certes pas à négliger ; ils exercent au contraire une fonction souvent décisive pour entraîner l'adhésion populaire à une idée, celle de nation notamment, idée neuve et plutôt abstraite pour la plupart des États africains issus de dynamiques territoriales externes et non du mouvement interne des formations sociales. Ne fallait-il pas être magicien pour faire croire à une identité dont le seul support résidait dans quelques décennies de colonisation ? En annonçant, en 1971, la naissance d'un Zaïre se substituant au Congo, Mobutu se fait démiurge au moyen de la parole fondatrice. Après les déchirements des premières années de *dipenda* (indépendance), le verbe fondateur scelle un contrat nouveau avec le peuple rassemblé sous la bannière vierge d'un Zaïre à l'avenir prometteur.

Cette renaissance n'a pas tenu ses promesses. L'optimisme affiché des débuts de la II^e République, étayé par une conjoncture internationale favorable, tant sur le plan économique (cours soutenus du cuivre) que politique (appui des États-Unis, soucieux de contenir le communisme en Angola), n'a été que de courte durée. La « zaïrianisation », décidée fin 1973, a amorcé la spirale du sous-développement, la paupérisation non seulement relative, mais absolue d'une masse croissante de Zaïrois, ruraux et citadins. Cette réalité, de plus en plus insupportable et explosive, a fini par faire tomber les masques, en révélant l'étendue d'un « mal zaïrois » qui gangrène l'ensemble de la pyramide sociale.

Aujourd'hui, la situation du Zaïre a quelque chose de totalement surréaliste. Depuis deux ans, le président, quand il ne séjourne pas dans son palais de Gbadolite, ne quitte plus guère le bateau *Kamanyola* ; ce bâtiment reste amarré à la berge du domaine présidentiel de la Nsele, à une quarantaine de kilomètres au nord-est de Kinshasa, ou navigue sur le fleuve. Que représente ce pouvoir qui va



sur l'eau — à vau-l'eau ? — tandis que les événements réels se déroulent sur la terre ferme ? Que se trame-t-il dans le secret de cet ultime refuge ? Pendant que s'accumulent les interrogations sur l'avenir du Zaïre, le *Kamanyola* flotte sans le voir sur l'océan de misère d'un pays qui a déjà sombré dans le sous-développement.

Le Zaïre entre la fiction et les réalités

Un des rituels bien établis de la geste zaïroise consiste à vanter les richesses « potentielles » fabuleuses du pays, pour aussitôt déplorer l'incapacité qu'ont les hommes d'en tirer parti. On se plaît à dire que « tout est possible au Zaïre, sauf l'organisation ». Les conditions écologiques font du bassin congolais le « grenier potentiel » du continent ; là se trouve la majeure partie du « potentiel forestier » africain. Le « potentiel hydroélectrique » est tel que l'équipement du fleuve Zaïre et de ses affluents permettrait d'éclairer le pays nuit et jour. Quant aux richesses du sous-sol, on les évoque traditionnellement en termes de « scandale géologique ». La cause semble entendue : le Zaïre est un pays riche, du moins il devrait l'être. Pourtant, il figure parmi les quinze États les plus pauvres du monde selon les classifications de la Banque mondiale qui le crédite d'un PNB par habitant de 150 dollars en 1989. La discordance est telle, entre le discours sur les richesses du Zaïre et une économie moribonde en termes comptables, qu'elle fait problème et invite à la prudence dans l'analyse d'une réalité bien difficile à saisir.

« Statistiquement, le Zaïrois ordinaire est un mort en sursis », observe justement J.C. Willame, dans une étude qui vient de paraître⁵. On pourrait ajouter que le Zaïre lui-même est un mort en sursis, les courbes les plus significatives de son économie tendant fâcheusement à ressembler à un encéphalogramme plat. A vrai dire, l'approche statistique se révèle totalement inopérante pour comprendre le syndrome zaïrois : trop de paramètres échappent à la quantification dans un système où les activités « informelles » ont proliféré au point de submerger l'ensemble des pratiques sociales, et de se substituer au mode « normal » de fonctionnement de l'économie. L'informel a fini par devenir la norme, mais on manque d'outils pour en apprécier exactement toutes les implications socio-économiques et politiques. Quelques observations aideront cependant à faire le partage entre Zaïre statistique et Zaïre réel.

On doit être très réservé à l'égard des indicateurs économiques. Ils permettent toutefois de repérer des tendances : davantage que leur signification absolue, c'est

5. J.C. WILLAME, *L'Automne d'un despotisme*, Karthala, 1992.

leur évolution qui est instructive. C'est ainsi qu'en termes de PNB par habitant, le Zaïre a une croissance négative : d'après le dernier rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale, la baisse a été en moyenne de 2 % par an sur la période 1965-1989. Au cours des deux dernières années, la situation s'est encore aggravée, en raison notamment de l'effondrement de la production de cuivre. Celle-ci n'a pas atteint 250 000 tonnes en 1991, contre 350 000 en 1990 et 400 000 à 500 000 tonnes dans les années antérieures. Conséquence de cette situation catastrophique, la Gecamines (société nationalisée héritière de l'Union minière du Haut-Katanga), source principale des recettes habituelles de l'État, a cessé d'approvisionner le budget.

Il y a beau temps que les salariés de la fonction publique ne touchent plus un salaire leur permettant de vivre, ne serait-ce que chichement. Depuis des années la paie d'un instituteur ou d'un policier suffit à peine pour acheter un sac de 50 kilos de manioc. Les formes les plus diverses d'économie parallèle sont donc devenues une nécessité absolue pour assurer la survie des citoyens. Tous les pays d'Afrique, et plus généralement du tiers monde, connaissent ces phénomènes, mais rarement avec une ampleur comparable. La distorsion entre l'économie au quotidien et la représentation qu'en donnent les données statistiques est considérable. Les séries de chiffres relatifs aux agrégats économiques ou à l'emploi, aux salaires, aux prix, etc., n'ont, dans bien des cas, pas d'autre réalité que celle du papier qui leur sert de support. Le monde réel existe hors des instances de l'État, il fonctionne en parallèle. Le Zaïre officiel n'est plus que l'ombre de son double.

L'économie zaïroise est d'autant plus difficile à apprécier que la formation même du produit national est nimbée de mystère. Les prélèvements directs sur la rente minière, qui donnent depuis toujours son assise financière au système Mobutu, sont à n'en pas douter considérables, mais les estimations qu'on en peut faire ne peuvent être, par la force des choses, que bien hasardeuses. En tout état de cause, les chiffres officiels de production minière, dès qu'il s'agit de produits de haute valeur, sont bien en deçà de la réalité. La présidence effectue des prélèvements réguliers sur les diamants de la MIBA (Minière de Bakwanga) dont la production visible est commercialisée pour le compte du trust sud-africain des diamants la De Beers. Pareillement, quel crédit accorder aux statistiques de production d'or dans les mines de Kilo Moto au Nord-Kivu ? La proximité des frontières facilite les échanges invisibles. Même le cobalt peut s'évaporer par fûts entiers. Le commerce extérieur « officiel » ne représente donc qu'une partie des échanges du Zaïre. Une contrebande très active anime les régions frontalières. Des cargaisons de café s'envolent de l'aéroport de Gbadolite vers la proche RCA. Les échanges clandestins, mais pratiqués au grand jour, animent le commerce du nord-

est du Zaïre, avec les pays voisins. Des années durant, les avions de la Sicotra, société appartenant à un des hommes de confiance de Mobutu, Seti Yale, ont transporté vers l'Afrique du Sud diamants, or et café, rapportant au retour de la viande fraîche pour Kinshasa. D'une manière plus générale, les échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud n'ont pas attendu l'abolition de l'*apartheid* pour se développer : depuis longtemps les produits sud-africains ont envahi les boutiques zaïroises.

Les circuits occultes, ceux d'en haut et ceux d'en bas

L'argent emprunte des cheminements tout aussi occultes que les marchandises. La Banque du Zaïre fonctionne à l'occasion — et les occasions semblent nombreuses — comme trésor privé de Mobutu : prélèvements en liquide, en devises, sans écritures (ce n'est pas seulement pour qu'il n'y ait pas de tracé, mais aussi parce que l'argent a conservé la qualité intrinsèque d'une marchandise : un chèque, trop abstrait, n'a pas la consistance d'une poignée de billets). Comptabilité nationale, prévisions budgétaires, bilans, etc. sont bien décalés par rapport aux pratiques concrètes. M. Blumenthal, expert allemand qui assura les fonctions de directeur de la Banque du Zaïre en 1978-1979, a publié un rapport circonstancié de ces pratiques⁶. Ce rapport fit du bruit, car il expose avec précision les mécanismes qui pervertissent la gestion financière du Zaïre, mais il n'eut pas de suite, Mobutu jouissant alors d'une sorte d'immunité internationale.

Naturellement, moins les informations sont vérifiables, plus les rumeurs sont grandes. On prétend ainsi que la fortune de Mobutu, qui serait un des hommes les plus riches du monde, équivaut à la dette du Zaïre. Vrai, faux ? Inutile de s'éterniser sur cette question, faute de moyens d'appréciation. On peut simplement affirmer que, par rapport au standard de vie des Zaïrois, cette fortune est colossale et que, comme un Marcos aux Philippines, Mobutu a puisé sans retenue dans les richesses de son pays. L'État patrimonial a été poussé jusqu'à la caricature d'une véritable kleptocratie à laquelle ont été associés les proches du président, les barons du régime.

L'argent, toutefois, ne circule pas à sens unique : à la ponction s'associe la redistribution, manifestation tangible du pouvoir. Une part importante de la richesse disparaît certes du circuit national : placements dans les banques sûres de l'Occident, investissements immobiliers à Bruxelles, Paris ou sur la Côte d'Azur, dépenses ostentatoires dans l'économie du luxe. L'autre part alimente les

6. Rapport Blumenthal, publié dans *La Revue nouvelle*, Bruxelles, 1988.

circuits redistributifs des cercles de bénéficiaires : le premier cercle, le mieux doté, est celui de la famille ; vient ensuite celui des fidèles, puis de la clientèle, qu'il faut assez nombreuse car elle sert de relais entre le pouvoir et le peuple. Sans compter les nombreux services spécialisés et plus ou moins concurrents de la sécurité, de l'espionnage intérieur, services de l'ombre dont la multiplicité est caractéristique des régimes de didacture. Au total, plusieurs millions de Zaïrois ont sans doute bénéficié, à un moment ou à un autre et plus ou moins directement, de largesses de la présidence. Au niveau le plus élevé, Mobutu n'a eu de cesse d'acheter les opposants réels ou potentiels pour qu'ils viennent grossir la caste des nantis. A la base, les gratifications distribuées, par exemple, aux « groupes d'animation » constituent ces compléments de revenus indispensables à la survie quotidienne. L'argent infuse ainsi par mille canaux obscurs la pyramide sociale.

L'ampleur de la « seconde économie », par son caractère non déclaré ou clandestin, retire beaucoup d'intérêt à l'outil statistique⁷. Les études sur l'« informel », l'économie souterraine, etc., sont malheureusement peu nombreuses. Selon l'une d'entre elles réalisée récemment par la Banque mondiale, les activités non déclarées représenteraient de 25 % à 50 % dans le secteur des transports ; il rentrerait au Zaïre davantage de farine par voie de contrebande que par les voies légales de l'importation⁸. Par ailleurs, le troc, pratiqué depuis longtemps avec discrétion dans les échanges internationaux impliquant le Zaïre, s'est développé récemment sur une grande échelle. C'est la conséquence de l'effondrement de la monnaie. Le zaïre-monnaie, créé en 1967, n'a gardé qu'un temps sa parité initiale de 1 zaïre pour 2 dollars. Dévaluations brutales ou érosion plus lente du zaïre n'ont cessé d'accompagner la dégradation de l'économie. Au début de 1990, il fallait déjà plus de 500 zaïres pour un dollar. Depuis lors, la chute a pris des proportions énormes : la monnaie nationale n'a pratiquement plus de valeur. Un groupe de femmes originaires de l'Équateur (la région de Mobutu), les « échangeuses », s'est substitué aux banques : installées dans les lieux fréquentés du centre de Kinshasa, au « beach » et dans les hôtels internationaux, elles changeaient, au moins jusqu'aux émeutes de l'automne 1991, des paquets de plus en plus volumineux de monnaie de singe contre dollars ou francs. En août 15 000 zaïres pour un dollar, en septembre 20 000. Deux mois plus tard, 40 000...

Cette situation sans précédent est le reflet d'une économie sinistrée. Après une longue période de récession et de déclin, la crise actuelle, comme un point d'orgue, en amplifie les effets en révélant toute l'étendue des dégâts. L'économie paral-

7. Voir en particulier le volume annuel de *Conjoncture économique* publié jusqu'en 1989.

8. Banque mondiale, *Rapport de synthèse sur la facilitation des transports et échanges commerciaux*, mai 1991.

lèle n'est qu'un pis-aller. Le Zaïre en montre les limites. A force d'être faussé, le jeu est devenu opaque ; il paralyse les énergies et représente un énorme gaspillage. L'analyse économique classique n'est pas outillée pour le mesurer, mais on en voit les effets. Le dernier rapport du PNUD sur le développement humain (1991) dresse un sombre tableau d'un pays où s'accumulent les marques d'une pauvreté croissante, d'une régression généralisée du développement. Tous les indicateurs sociaux dans le domaine de l'éducation ou de la santé, par exemple, s'affichent à la baisse. Un enfant sur cinq meurt avant l'âge de cinq ans ; le marasme et le kwashiorkor prennent des proportions inquiétantes, d'autant qu'il n'y a plus pour ainsi dire ni service hospitalier ni médicament à la portée de la grande majorité des habitants. Si les « Zaïrois statistiques » sont proches de la mort, les Zaïrois réels luttent pour leur survie dans des conditions de plus en plus désastreuses.

Signe visible de ces difficultés, Kinshasa — qui compte plus de 3 millions d'habitants — est une ville assiégée par la faim, qui consacre tous les espaces possibles à l'agriculture, non seulement dans les « concessions » privées, comme il est de coutume, mais aussi sur le domaine public : les bas-côtés des avenues se sont couverts de manioc, de même que tous les interstices d'un tissu urbain assez lâche. Les cultures urbaines ne pallient cependant que pour une faible part les carences d'un approvisionnement vivrier rendu insuffisant par suite de la dégradation des transports et surtout de l'effondrement de la monnaie : les produits vivriers tendent à désertter le marché de Kinshasa pour celui de Brazzaville et de sa vraie monnaie.

Les émeutes de l'automne 1991

Conséquence prévisible d'une crise profonde et multiforme de l'État et de la société sur fond de misère urbaine, les villes ont été le théâtre d'émeutes dont la violence, pouvant faire craindre pour la vie des Européens « expatriés », a entraîné l'intervention des militaires belges et français à Kinshasa et Lubumbashi. Les pillards ne s'intéressaient à vrai dire qu'aux biens et non aux personnes. Tout avait commencé par une mutinerie des soldats du Centre d'entraînement des troupes aéroportées basé à Ndjili (aéroport de Kinshasa) dans la nuit du 22 au 23 septembre. Y eut-il manipulation ? et au bénéfice de qui ? On l'ignore. Il faut ici rappeler que Kinshasa avait déjà connu de violentes émeutes de la faim en décembre 1990 ; rappeler aussi que la solde mensuelle des militaires du rang n'était que de 80 000 zaires, à peine l'équivalent de 30 francs français (par comparaison, la nuit d'hôtel à l'Intercontinental coûtait alors 2 millions de zaires). Le pillage auquel participèrent militaires et civils fut d'une grande ampleur. Les cibles pri-

vilégiées : les commerces du centre-ville et les villas des Européens et de certains barons du régime. Selon un témoin oculaire, les quartiers les plus touchés, comme « Ma Campagne », semblaient avoir été frappés par un cyclone. Il n'est resté des maisons que les murs, tout le reste s'est envolé, les toits (de tôle), les huisseries, les sanitaires, sans parler naturellement du mobilier. Un pillage ou, si l'on veut, une récupération aussi systématique en dit long sur les frustrations de la population « kinoise » (de Kinshasa).

Les grandes villes zaïroises ont rapidement emboîté le pas à la capitale. Les difficultés de la vie quotidienne et les tensions politiques y avaient depuis longtemps préparé un cocktail de violence. A Lubumbashi, au Shaba, fief de Nguz a Karl I Bond, neveu de Moïse Tschombé⁹, les difficultés économiques de la Gécamines et le traumatisme encore proche des massacres d'étudiants suffisaient à mobiliser la population. Mbuji Mayi, capitale du diamant et base politique du leader de l'opposition Étienne Tshisekedi¹⁰, est toujours prompte à rameuter les Luba qui n'ont pas oublié qu'ils furent victimes des faits d'armes de Mobutu. Quant à Kisangani, ville sinistrée s'il en est, le fantôme de Lumumba y plane encore.

En octobre 1991, une seconde vague de pillage a déferlé sur un grand nombre de villes. Il semble que seule la région de l'Équateur, d'où est originaire Mobutu, ait été épargnée. Les points chauds des guerres civiles qui endeuillèrent le Zaïre durant les premières années post-coloniales ont paru se réactiver. Les religieux européens ont quitté Idiofa, qui fut jadis un des lieux sensibles de la rébellion de Kwilu¹¹. Aux frontières orientales du Zaïre, Kalémié, Goma et Bukavu ont connu leur vague de pillages, tout comme à l'ouest, dans le Bas-Zaïre, les villes de Boma, Moanda et Mbandza Ngungu.

Les émeutes urbaines sont l'aboutissement logique d'une détérioration du climat social et politique, elle-même consécutive à la dégradation de l'économie. Il ne s'agit pas d'un accident passager provoqué par une conjoncture défavorable, mais, ce qui est beaucoup plus grave, d'un phénomène structurel élaboré dans la longue durée. Une des conséquences dont on ne peut encore mesurer les effets a été le départ massif des Européens : il ne resterait plus que 3 000 Belges contre

9. Moïse Tschombé a été chef de la sécession du Katanga en 1960, et Premier ministre du Congo en 1964-1965. Nguz a Karl I Bond a été notamment ministre des Affaires étrangères de Mobutu avant de prendre ses distances et d'animer une opposition en exil. Revenu au Zaïre, chef d'un des partis d'opposition, l'UFERI (Union des fédéralistes républicains indépendants), il a été nommé Premier ministre en novembre 1991.

10. Principal leader de l'opposition à la tête de l'UDPS, Union pour la démocratie et le progrès social.

11. C. COQUERY-VIDROVITCH, A. FOREST, H. WEISS, *Rébellions-révolutions au Zaïre, 1963-1965*, L'Harmattan, Paris, 1967, 2 vol.

10 000 avant les émeutes (13 000 en 1990, avant que la Belgique suspende sa coopération, et près de 100 000 avant l'indépendance). Quant aux Français, leur nombre serait passé de 4 000 à 300. Un certain nombre d'Européens n'ont fait que traverser le fleuve, en attendant à Brazzaville des jours meilleurs pour la reprise des affaires, mais rien ne garantit la reprise prochaine d'une économie sinistrée.

Les étapes de l'aggravation du sous-développement

Tout comme le développement, le sous-développement est un phénomène cumulatif. Des événements inattendus, des décisions imprévisibles ajoutant leurs effets à ceux qui découlent de contraintes internes et externes non maîtrisables créent une succession de situations historiques qui annoncent et éclairent le présent. Le présent zaïrois, c'est un produit intérieur brut par habitant moitié moins élevé qu'en 1959. La première rupture dans un processus de développement largement amorcé durant les décennies cinquante-soixante a correspondu aux séquelles d'une indépendance chaotique. La Belgique n'avait pas su anticiper sur l'événement. L'accession à l'indépendance du Congo belge fut un des grands ratages politiques de l'histoire contemporaine de l'Afrique, car elle reposait sur un malentendu profond entre les Belges, qui s'estimaient indispensables pour assurer l'avenir du pays, et des Congolais qui aspiraient à se libérer de décennies de frustration. Dès le premier jour, le discours de Lumumba, en exhalant les rancœurs du colonisé de la veille, avait donné le ton du psychodrame qui, depuis lors, n'a jamais cessé de peser sur les relations belgo-zaïroises. La peur et l'incompréhension allaient déclencher l'engrenage de la violence.

La fin de l'État colonial a signifié, pour les trois quarts du pays et pendant plusieurs années, la fin de l'État. Sécession, guerres civiles, anarchie se sont emparées d'un pays qui avait été une des colonies d'Afrique les mieux administrées. Plusieurs milliers de fonctionnaires belges assuraient l'encadrement administratif, scolaire, sanitaire, agricole. La panique qui suivit la mutinerie de la force publique, quelques jours seulement après la proclamation de l'indépendance, provoqua le départ désordonné et précipité de la plupart des personnels belges de la fonction publique. La soudaine vacuité créée par la disparition des encadrements administratifs a gravement obéré l'avenir. Les infrastructures de communication, en particulier, ont souffert des combats, et peut-être plus encore de l'arrêt de leur entretien. Les atteintes portées au transport fluvial, ferroviaire et routier sont d'une particulière gravité car ils compromettent, d'une part, les possibilités d'un encadrement administratif efficace (administrer, c'est communiquer), d'autre part, les chances d'un développement qui se mesure à l'intensité des échanges.

Deuxième étape de l'aggravation du sous-développement : la « zairianisation » décidée à la fin de l'année 1973. Après quelques années de paix retrouvée, de reconstruction partielle du pays et de cours soutenus des produits miniers, Mobutu décida de confisquer l'outil de production qui était encore aux mains des Européens : plantations, entreprises commerciales ou de transport. Les attributaires des biens « zairianisés » ont été choisis par le parti unique, le MPR (Mouvement pour la révolution). Par cette distribution, le pouvoir entendait se consolider en étoffant sa clientèle¹². Mais la zairianisation s'est vite révélée être une catastrophe économique. De nombreux propriétaires de biens « zairianisés » se sont empressés de réaliser les actifs ; dans le commerce, combien de stocks n'ont-ils pas été troqués contre des Mercedes ! A quelques exceptions près, la zairianisation a, sinon détruit, du moins gravement endommagé ce qui est peut-être le plus important pour un développement durable, le tissu économique local.

Très vite conscient de l'échec, et des dangers à terme de sa politique de zairianisation, Mobutu tenta la « radicalisation », c'est-à-dire la nationalisation de quelques-uns des biens confisqués aux Européens. Sans succès. Aussi, dès 1976, intervinrent les mesures de « rétrocession » destinées à faire revenir au Zaïre les anciens colons en les rétablissant, partiellement, dans leur propriété et leurs droits. Ce fut très largement un échec : la confiance avait disparu. Un exemple parmi d'autres : dans l'Ituri, ni les Belges ni surtout les Grecs, autrefois nombreux dans cette région du nord-est du Zaïre, ne sont revenus ; reste l'image de désolation de rues-fantômes dans les petites villes, telle Mahagi, qui animaient jadis de petits pays prospères.

Le pillage de l'économie locale par la caste politique en cours de constitution s'était avancé masqué : le discours officiel à teneur nationaliste lui conférait une légitimité de bon aloi. Pour les puissances occidentales, le sacrifice des PME européennes était peut-être le prix à payer pour continuer à contrôler les secteurs clés de l'économie minière et à bénéficier d'avantages militaires. Les Américains, de surcroît, n'avaient pas d'intérêt à protéger les petites entreprises appartenant à des Belges, à des Portugais ou à des Grecs et qui fleuraient le temps colonial. Quoiqu'il en soit, la trame de l'économie régionale du Zaïre a été déchirée par la zairianisation. La disparition d'entreprises agricoles et commerciales qui rendaient des services de proximité — collecte, distribution, entretien des réseaux de communication — a donné le coup de grâce à des régions qui avaient déjà souffert du manque d'efficacité d'une administration aussi notoirement prédatrice que médiocrement organisatrice. Une opération de démonétisation menée en décembre

12. M.G. SCHATZBERG, *Politics and Class in Zaire. Bureaucracy, Business and Beer in Lisala*, Londres, Africana Publishing Cy, N.Y., 1980.

1979 acheva de détourner de l'économie monétaire des paysans qui, faute d'accès à l'information, perdirent le peu d'économies qu'ils avaient pu engranger.

Un État sans foi ni loi

Le syndrome zaïrois est indissolublement lié aux pratiques politiques du mobutisme. Le système Mobutu s'est substitué à un État qu'il a rendu factice. Les acteurs des organes législatifs et judiciaires de cette « République démocratique » n'ont pas plus de réalité que dans un théâtre d'ombres. Les pouvoirs réels ne sont plus à chercher dans l'organigramme apparent de l'État, mais dans le MPR, le Mouvement pour la révolution, que Mobutu a délibérément conçu comme un « parti-État ». Les résistances au mobutisme ont été promptement brisées. Une terreur politique insidieuse, savamment orchestrée par des assassinats, la répression brutale des manifestations — le 17 février 1992, l'armée a encore ouvert le feu sur une marche pacifique de chrétiens — et des procès pipés, tel celui qui conduisit, en 1966, à la pendaison les « conjurés de la Pentecôte », a muselé l'opposition, ou l'a rejetée dans la clandestinité ou les chemins de l'exil. Les violations des droits de l'homme sont devenues monnaie courante : Amnesty International les réproouve, les gouvernements occidentaux ne les approuvent pas, mais ils ont fermé les yeux jusqu'en 1990.

Le mobutisme n'est pas un totalitarisme comparable à ceux qu'a connus l'Europe au XX^e siècle : privé de relais administratifs efficaces et d'une véritable logistique de communication, il n'a assurément pas les capacités techniques pour appliquer un système rigoureux de contrôle social. On est plutôt en présence d'un despotisme qui nourrit son pouvoir de l'incertitude qu'il entretient. Aux antipodes de l'État de droit et des garanties constitutionnelles qu'il accorde à chaque citoyen, le « citoyen » zaïrois est confronté à un état de fait où l'arbitraire du prince édicte en permanence les règles changeantes de ce qui ressemble étrangement à un jeu de rôles.

A ce jeu, Mobutu est passé maître depuis plus d'un quart de siècle ; il est le seul à n'avoir pas eu à changer sa donne, à la différence de ses principaux partenaires qu'il a fait tour à tour ministres, prisonniers, exilés, puis à nouveau ministres comme c'est le cas de Karl I Bond. Son pouvoir despotique fonctionne sur la gestion imprévisible de la peur et de l'incertitude. C'est sans doute un des secrets de sa longévité. C'est aussi une explication de sa faible efficacité en termes d'économie : les heureux élus, titulaires d'une quelconque sinécure, d'un poste ouvrant accès à des ressources financières, n'auront d'autre priorité que d'amasser le plus rapidement possible un pactole durant le temps, très aléatoire, qu'ils occuperont

le poste qui leur permet cet accaparement. Comme dit un proverbe africain souvent cité : « La chèvre broute là où elle est attachée. » Avec d'autant-plus d'appétit que les lendemains ne sont pas assurés.

L'incertitude serait-elle une dimension constitutive du « mal zaïrois » ? Sous ce concept, intronisé par Mobutu lui-même dans un discours tenu en 1978 pour en dénoncer les effets, se dissimule un ensemble de pratiques perverses. Le mal zaïrois, c'est, fondamentalement, la corruption : le *matabiche* est devenu une véritable institution. Il existe d'ailleurs de fort nombreuses expressions pour désigner des pratiques que résume à lui seul « l'article 15 », à savoir, dans sa formulation lapidaire, « débrouille-toi ! ». Mobutu a non seulement donné l'exemple, mais aussi son mode d'emploi légitime : voler avec modération et ne pas se faire prendre ! Un opposant au régime a rapporté un de ses discours en ces termes édiifiants : « Si vous volez, ne volez pas trop d'un coup, sinon on vous arrêtera. Volez tranche par tranche, en petite quantité. Et si vous avez réussi à voler, réinvestissez dans le pays le produit de votre vol. Vous devenez ennemi de la République, si vous transférez ce produit à l'étranger¹³. » Étonnante philosophie politique proposée au commun des mortels, tandis que les prédateurs de haut vol de la *nomenklatura* du MPR ignoraient toute retenue et s'empressaient de placer des fortunes soudainement acquises à l'étranger. Un des thèmes récurrents des débats mis sur la place publique depuis 1990 porte précisément sur le rapatriement de ces fortunes réelles ou supposées des barons du régime.

La corruption est un phénomène universel ; seules varient, d'un pays à l'autre, ses formes et son intensité. Au Zaïre, elle a fini par pénétrer l'ensemble du corps social qui ne se pense plus qu'au travers des multiples stratégies d'utilisation des ressources ou de la force publiques pour des usages privés. Tout détenteur d'un pouvoir, si minime soit-il, l'utilise pour se procurer argent ou avantage matériel. Une véritable codification s'est mise en place au cours des ans pour fixer les taux des dessous-de-table accompagnant transaction commerciale ou passation de marché. C'est la position dans la hiérarchie du pouvoir qui détermine les opportunités d'enrichissement : de ce point de vue, l'État a été la structure qui a permis l'accumulation privée de ceux qui y occupaient les postes stratégiques. Naturellement, l'attribution de ces postes est le moyen idéal de constituer des clientèles, et de s'assurer l'obéissance de privilégiés dont la fortune ayant été illégalement acquise les maintient sous l'épée de Damoclès d'une menace de dénonciation devant la justice. Des parodies de jugement pour détournement de fonds publics ont d'ailleurs lieu périodiquement : sacrifice rituel où le pouvoir se sert de boucs émissaires pour désamorcer les colères populaires que nourrissent les contrastes

13. Cleophas KAMITATU, *Zaïre, le pouvoir à la portée du peuple*, L'Harmattan, Paris, 1977.

devenus insupportables entre l'insolente richesse d'une poignée de citadins et la pauvreté des masses.

Un État cannibalisé

Les pratiques constitutives du mal zaïrois n'ont pas la même signification en haut et en bas de la pyramide sociale. Mais elles concourent au même résultat : la cannibalisation de l'État. Chacun, à son niveau, a bien intégré le fait que la devise du parti-État, « servir », devait se traduire par « se servir ». Le principal usage de la rente issue de l'exportation, officielle ou clandestine, de produits primaires, principalement miniers, a consisté à alimenter la consommation des particuliers et les réalisations de prestige. Ces dernières sont d'ailleurs elles aussi une sorte de consommation ostentatoire, le pouvoir se donnant en représentation pour manifester sa réalité. Mais l'affectation des ressources de l'État à la construction du palais de Gbadolite, d'un centre de commerce international, inutilisé, du coûteux complexe de la « Voix du Zaïre », etc., diminue d'autant les investissements qui seraient nécessaires dans les secteurs productifs et les infrastructures, transports, éducation, santé, aménagements urbains. Tous les diagnostics de l'économie zaïroise concluent à un désinvestissement des plus préoccupants, en dépit d'apports financiers extérieurs, dont a longtemps bénéficié le Zaïre. Aujourd'hui, la faillite d'un État écrasé sous le poids de la dette extérieure est patente. Les bailleurs de fonds traditionnels, Banque mondiale, IDA, subordonnent l'attribution de crédits à des réformes structurelles qui tardent à se mettre en place. Aussi l'économie de pillage, devenue une obligation de survie pour nombre de citadins, continue-t-elle son œuvre.

L'exemple de la distribution des produits pétroliers, essence et gas-oil, mais aussi pétrole pour l'éclairage, illustre le fonctionnement de circuits parallèles qui contournent l'État en même temps qu'ils l'appauvrissent. Hors de Kinshasa et de Matadi, les stations-service ne sont plus que le souvenir encore visible dans le paysage urbain d'un temps révolu. Le carburant n'est disponible que chez des revendeurs qu'on ne peut plus considérer comme clandestins, car ils ont pignon sur rue, comme en témoignent les alignements de fûts de 200 litres dans les quartiers animés, près des marchés. L'humour zaïrois a baptisé ces revendeurs les « khadafi ». Il a fallu des complicités haut placées pour organiser les filières de distribution. Les sociétés publiques de transport sont naturellement un des lieux de prédilection de ces trafics : une étude sur la société d'État ONATRA (Office national des transports) a conclu que sa consommation de carburant dépassait ses besoins normaux de 20 %.

La cannibalisation peut avoir des conséquences graves et conduire à la destruction pure et simple du capital. Les forces armées n'ont pas été épargnées par le phénomène. D'après le témoignage accablant d'un ancien pilote zairois, la vente du kérosène aux villageois était monnaie courante et le trafic inconsidéré de pièces détachées a largement contribué à clouer au sol la plupart des avions de l'armée de l'air¹⁴. Par leurs conséquences, ces sabotages inconscients vont bien au-delà du vol ordinaire, tel celui des accessoires automobiles : à Kinshasa, on sait retrouver essuie-glaces, roues, rétroviseurs, enjoliveurs dans un marché spécialisé exposant au grand jour les fruits de petits larcins. Le prélèvement d'éléments métalliques, électriques ou de toute autre nature sur des équipements publics, des moyens de transport, voire des installations industrielles tend à se développer. On est ici très loin de l'habituel recyclage de matériaux de récupération caractéristique des pays sous-développés. Retirer une traverse de chemin de fer parce qu'on a besoin de métal pour forger des outils répond à un besoin compréhensible, mais n'est pas fait pour améliorer la sécurité du transport ferroviaire. A l'automne 1991, des installations industrielles ont gravement souffert des pillages. *Jeune Afrique* relate, par exemple, que les pillards ont prélevé des écrous et des manettes d'une fonderie de cuivre à Likasi, au Shaba, pour fabriquer des bracelets, provoquant des destructions irréversibles de l'unité de production¹⁵.

Tout cela illustre le degré de désagrégation sociale et politique d'un pays où il n'existe plus de véritable autorité. Au sommet de l'État règne l'arbitraire, à la base se multiplient les formes de violence quotidienne. Les forces de sécurité ne sont plus autre chose que des forces d'insécurité dont le plus clair des activités consiste à rançonner la population. Assurément, le Zaïre prend eau de toutes parts. Un quart de siècle de mobutisme a sans aucun doute sa responsabilité dans la débâcle, mais il faut aussi se demander s'il n'existe pas des causes plus profondes, liées notamment aux configurations territoriales.

Un espace éclaté

Le Zaïre, ex-Congo belge, 2 000 kilomètres du nord au sud et d'est en ouest, correspond dans ses grandes lignes à la plus grande partie du bassin de son fleuve éponyme, hormis la partie nord qui relève de la République centrafricaine et du Congo ex-français. L'unité que lui confère l'hydrographie est plus apparente que réelle. La partie centre-nord du pays est en effet constituée par la « cuvette »

14. P. YAMBUYA, *Zaïre, l'abattoir. Un pilote de Mobutu parle*, Éd. EPO, Bruxelles, 1991.

15. *Jeune Afrique*, 12 novembre 1991.

congolaise, vaste ensemble de plaines périodiquement inondées dans leurs parties basses, couvertes de forêt dense ou de formations végétales marécageuses. Ce milieu naturel forme obstacle aux communications et fait de l'arrière-pays de Kinshasa un vaste espace répulsif, à tout le moins peu attractif. La cuvette est en outre médiocrement peuplée; les nombreux petits groupes ethniques qui y vivent, regroupés sous la dénomination de Mongo, n'ont jamais constitué d'entité politique. L'absence d'une centralité géographique est peu favorable à la construction de l'unité nationale; les régions actives se situent aux périphéries d'un territoire exposé à l'action de forces centrifuges.

Le territoire zaïrois est certes drainé par le réseau hydrographique le plus dense du continent: il dispose de quelque 14 000 kilomètres de voies navigables. Ce potentiel, favorable en principe à la vie de relation, est cependant trompeur. En dehors du cours moyen du Zaïre entre Kinshasa et Kisangani, et du Kasai en aval d'Ilebo, où circulent des barges de 800 à 1 500 tonnes, le reste du réseau n'est accessible qu'à de petites embarcations, ce qui en limite l'utilité. Par ailleurs, le réseau hydrographique est fractionné; des chutes et des rapides infranchissables barrent en particulier le cours du Zaïre en aval de Kinshasa et en amont de Kisangani. Le verrouillage du bas fleuve a fait de l'État du Zaïre un territoire quasi enclavé: il ne s'ouvre sur l'océan que par un étroit couloir qu'emprunte depuis 1898 une voie ferrée, aujourd'hui doublée par la route. A l'image des conditions de navigation, le territoire du Zaïre est fondamentalement discontinu. L'« anneau utile »¹⁶ qui entoure la partie centrale de la cuvette se décompose en plusieurs entités régionales polarisées autour des villes, des activités économiques et des ensembles ethniques dominants. Qu'il existe plusieurs Zaïre n'a rien d'étonnant pour un territoire aussi vaste. Mais en termes géopolitiques, le problème tient à l'absence de solidarité et tout simplement de liaisons organiques entre les différentes pièces du puzzle.

A l'ouest, le Bas-Zaïre, avec ses populations Bacongo héritières du royaume de Kongo, donne l'image d'une province « évoluée », aux populations précocement en contact avec les Européens. En 1960, à l'indépendance, elle a donné au pays son premier président, Kasa Vubu. Ses élites peuvent regretter de ne plus jouer le rôle politique qu'elles avaient du temps des fondateurs du premier parti politique du Congo belge, l'ABAKO (Association des Bakongo). Ses thèses fédé-

16. J.-C. BRUNEAU et T. SIMON, « Zaïre, l'espace éclaté », *Mappemonde*, n° 4, 1991, p. 1-5. Cette publication reprend une étude faite pour le compte du BEAU (Bureau d'études d'aménagement et d'urbanisme) de Kinshasa. Ce bureau d'études, financé par le FAC, a effectué de nombreux travaux de prospective d'aménagement du territoire; c'était aussi un centre important de documentation. Il a été saccagé lors des pillages de septembre 1991.

ralistes retrouvent aujourd'hui un regain d'intérêt. Les Kongo du Zaïre entretiennent par ailleurs des rapports étroits avec les populations apparentées du Congo et de l'Angola ; bien que l'idée d'une reconstitution d'un territoire Kongo fasse figure d'hypothèse d'école, on ne peut ignorer l'existence de ce vaste ensemble transfrontalier que rapprochent langue, culture et histoire.

A l'extrémité sud-est du Zaïre, la grande région minière du Shaba, l'ancien Katanga, est un des grands points chauds du continent depuis qu'elle fit sécession en 1960, avec le soutien actif de l'UMHK (Union minière du Haut-Katanga, aujourd'hui Gécamines) — type accompli, en son temps, de la très grande entreprise minière coloniale. Le Katanga fut le théâtre de la première intervention des casques bleus de l'ONU sur le continent, et de l'entrée sur la scène congolaise des « mercenaires » qui, sous une forme ou une autre et avec plus ou moins de respectabilité selon les périodes, n'ont cessé d'y jouer un rôle important. Les troupes de l'ONU ont mis un terme, en 1963, à la première tentative historique de sécession africaine. Elles n'ont pas pour autant fait disparaître les tensions politiques régionales comme l'ont montré les attaques des « gendarmes katangais » en 1977 et surtout en 1978 : l'occupation de Kolwezi, principal centre minier de la Gécamines (l'ex-UMHK nationalisée), provoqua alors l'intervention aéroportée franco-belge. A trois reprises depuis 1960, le Shaba s'est donc trouvé au centre de la tourmente, sans parler du massacre de 1990 sur le campus universitaire. Son particularisme n'est pas lié uniquement à ses richesses minières, mais aussi à la personnalité des Lunda ; cette population régionalement dominante a ses prolongements en Angola. Le « particularisme » du Shaba est conforté par l'éloignement de la capitale zairoise qui n'est accessible que par avion si l'on veut éviter des semaines de transport incertain par voie terrestre. Sa position géographique place le Shaba dans l'aire d'attraction de l'Afrique du Sud dont dépend notamment une part importante de ses équipements et de ses approvisionnements¹⁷.

C'est pour limiter les inconvénients de cette dépendance que les Belges avaient conçu et aménagé une « voie nationale » pour le transport du minerai entre Lubumbashi et le port de Matadi, à l'embouchure du Zaïre. La liaison comprend deux tronçons ferroviaires de part et d'autre d'un tronçon fluvial : les ruptures de charge la rendent peu commode et exigent en outre une bonne coordination entre les différents modes de transport. Or, l'ensemble du système fonctionne de plus en plus mal, en dépit des programmes de « réhabilitation » qui ont été réa-

17. L'exportation du cuivre n'a été assurée dans les meilleures périodes qu'à 50 % par la voie nationale. Avant 1975, le principal débouché était la voie angolaise de Lobito. Les exportations *via* Dar es-Salaam ne représentent qu'un faible pourcentage car les chemins de fer et le port tanzaniens sont saturés.

lisés avec différentes aides extérieures. Vétusté des équipements, absence d'entretien, inefficacité de la gestion compromettent l'avenir de cette voie par où transite pourtant la plus grosse part des flux de transport du pays. Dans l'immédiat, le seul débouché sûr pour le Shaba reste la voie sud-africaine, *via* la Zambie et le Zimbabwe (les ex-Rhodésies), en attendant que soit peut-être réouverte la voie angolaise (le chemin de fer de Lobito) coupée depuis 1975 par la guerre civile. En tout état de cause, le Shaba demeure une périphérie des plus sensibles¹⁸.

Entre l'espace qui subit l'influence directe de Kinshasa et le lointain Shaba, le Kasai constitue une autre périphérie méridionale à problème. Bastion des populations Luba, il a aussi connu une tentative, mais sans lendemain, de sécession. L'indépendance y a été ponctuée de sanglants affrontements de type tribal entre Lulua et Luba, dont la ville de Kananga (ex-Luluabourg) a été le théâtre, avec pour conséquence un exode des Luba. Leur regroupement sur le site des mines de diamant de Bakwanga a transformé cette cité minière en une ville aujourd'hui demi-millionnaire qui vit principalement du diamant. La région, fief de Tshisekedi, passe pour être un des bastions de l'opposition à Mobutu.

Sur le flanc est du pays, le Nord-Kivu montagneux constitue une entité originale, au fort peuplement, apparentée aux pays de hautes terres de l'Afrique des Grands Lacs. Cette région très isolée du reste du Zaïre, par manque de moyens de communication autres que l'avion, a d'étroits contacts avec l'Afrique de l'Est avec laquelle s'effectuent la plupart des échanges. Le dynamisme d'un chapelet de petites villes telles que Butembo ou Beni témoigne de la vitalité d'une périphérie intégrée aux réseaux économiques est-africains.

Le « haut Zaïre », dont le territoire grand comme la France couvre le quart nord-est du pays, est très mal contrôlé par le pouvoir central, notamment dans les zones frontalières du Soudan et de l'Ouganda. La région est pratiquement dépourvue de voies de communication. Sa capitale, Kisangani (ex-Stanleyville), fut un des points forts de la résistance des partisans de Lumumba et la cible des attaques des mercenaires jusqu'en 1969. Elle ne s'est jamais remise de ces années de guerre civile. Symbole du nationalisme radical, puis ville martyre¹⁹, elle est aujourd'hui sinistrée au point de voir sa population diminuer, ce qui est très exceptionnel au Zaïre. La liaison par le fleuve avec Kinshasa étant de plus en plus aléatoire, les échanges extérieurs du haut Zaïre s'effectuent principalement avec

18. En réalisant la ligne électrique à haute tension « Inga-Shaba » — une réalisation très coûteuse qui a lourdement contribué à l'endettement du Zaïre —, le pouvoir central entend s'assurer le contrôle énergétique de sa province rebelle. Voir : J.C. WILLAME, *L'Épopée d'Inga. Chronique d'une prédation industrielle*, L'Harmattan, Paris, 1986.

19. B. VERHAEGEN, *La Ville de Kisangani : histoire et population*, communication à un colloque consacré à la recherche-développement à Kisangani, Bruxelles, 23 et 24 mai 1991.

l'Afrique orientale, en dépit des conditions très difficiles du transport routier. Des réseaux de commerçants et transporteurs aboutissant à Nairobi et Monbasa assurent un minimum d'ouverture à une région située hors de l'orbite d'une lointaine capitale.

Quant à la province de l'Équateur, elle n'offre aucune unité particulière et ne peut s'appuyer sur des héritages historiques qui fonderaient son identité. Mais elle a bénéficié localement des largesses de Mobutu, originaire d'un des groupes ethniques de la région, et elle a fourni à l'État de nombreux militaires et fonctionnaires qui ont contribué à répandre le lingala ; cette langue, née des échanges entre les populations riveraines du fleuve, est aujourd'hui une des deux grandes langues véhiculaires du Zaïre, l'autre étant le swahili, parlé dans la moitié orientale du pays²⁰ comme dans une grande partie de l'Afrique orientale.

Ces vastes ensembles provinciaux comprennent plusieurs entités ethno-régionales dont le nombre varie selon les critères d'analyse. L'administration territoriale s'est toujours appuyée sur la représentation qu'elle en avait pour découper l'espace. Au plus fort du désarroi post-indépendance qui cristallisa les antagonismes ethniques, le paysage politico-administratif se recomposa en vingt et une provinces, des « provincettes », comme dirent bientôt ceux qui redoutaient une sorte de balkanisation intérieure. Le rétablissement de l'autorité de l'État en 1965 mit un terme à cette gestion décentralisée issue des forces politiques locales et ramena le nombre des provinces à huit, reprenant dans ses grandes lignes l'organisation coloniale, à deux exceptions près : division de la province de Léopoldville en deux (Bas-Zaïre et Bandundu) pour mieux contrôler la région du Kwilu, qui fut le bastion de la rébellion muléliste ; division du Kasai en Kasai-Oriental et Kasai-Occidental, entérinant la séparation territoriale entre les Luba et les Lulua, suite à l'exode vers l'est de ces derniers.

La création des « provincettes » était l'expression de tendances fédéralistes qui s'étaient déjà exprimées avant l'indépendance. Leur principal défaut « fut sans doute d'avoir été créées sans vision d'ensemble, au gré des revendications de groupes particuliers²¹ ». Elles purent paraître, en effet, comme la manifestation d'un « tribalisme » qui allait porter atteinte à l'intégrité de l'État. Si elles ne résistèrent pas aux réorganisations administratives postérieures à 1965, le principe d'une décentralisation reconnaissant l'importance de cette échelle d'encadrement terri-

20. Outre le français, langue officielle, le Zaïre compte quatre langues dites « nationales » ; le lingala et le swahili ne sont pas attachés à une ethnie particulière, à la différence du kikongo et du tshiluba, respectivement langue des Kongo et des Luba.

21. L. DE SAINT-MOULIN, « Histoire de l'organisation administrative du Zaïre », *Zaïre-Afrique*, n° 224, avril 1988, p. 197-222.

torial a tout de même fait son chemin. Le quart de siècle écoulé a par ailleurs démontré que le « tribalisme » ne résidait pas là où on le disait, c'est-à-dire dans la multiplication des entités territoriales politico-administratives, mais qu'il se nichait bel et bien au cœur même de l'État centralisé : celui-ci a en effet été très largement approprié par les ressortissants de l'Équateur²² tandis que les pratiques politiques ou simplement professionnelles restent imprégnées sinon toujours par le tribalisme, du moins par la préférence ethnique. Les réformes de l'administration territoriale les plus récentes semblent d'ailleurs reconnaître le bien-fondé de la division de provinces qui se sont révélées trop vastes pour être efficacement administrées : c'est ainsi qu'à titre expérimental le Kivu a été divisé en trois provinces en 1989. Mais quels peuvent être les effets de réformes administratives, si les transports et l'organisation de l'espace ne suivent pas ?

Le territoire-archipel

Le Zaïre n'est fait que de discontinuités spatiales. L'absence d'un véritable réseau terrestre de communication compromet la réalisation effective de l'unité du pays²³. Sans réseau, pas d'État. Ce qu'offre l'hydrographie tient davantage du réseau imaginaire pour cartographe que d'un ensemble structuré et continu de voies de transport. Les quelque 5 000 kilomètres de voies ferrées ne sont que des segments sur les axes de liaison fluvio-ferroviaire parmi lesquels ne compte vraiment que la « voie nationale ». Si un semblant de réseau existe au Shaba, les interconnexions se font avec les voies ferrées des pays voisins. Zambie, Tanzanie, Angola, tandis que — et ce n'est pas faute de projets — la jonction ferroviaire avec la ligne Kinshasa-Matadi n'a jamais été réalisée. Quant au transport aérien, il forme un véritable réseau à l'échelle nationale, mais la plupart des liaisons s'effectuent entre Kinshasa et les grandes villes de l'intérieur et les liaisons transversales interprovinciales sont peu nombreuses : pour se rendre de Kisangani à Lubumbashi, il est plus simple de passer par Kinshasa. Les avions de ligne sont d'ailleurs souvent contraints de faire des rotations à partir de la capitale car il est fréquent que le kérosène manque dans les aéroports de l'intérieur. Le réseau se caractérise donc par une très forte polarisation. Le mode de transport aérien,

22. Selon un mémorandum du ministère des Affaires étrangères, les originaires de l'Équateur représenteraient 46 % des officiers généraux, 34 % des ambassadeurs, 30 % des présidents délégués généraux des entreprises d'État (cité par *Le Monde*, 20 décembre 1990).

23. R. POURTIER, « Transports et développement au Zaïre », *Afrique contemporaine*, n° 153, 1990, p. 3-26 ; et « L'inéluctable défi des transports », in « Zaïre, un pays à reconstruire », *Politique africaine*, n° 41, mars 1991, p. 22-31.

par définition nodal, ne peut en tout état de cause se substituer au transport au sol, le seul qui puisse pénétrer le tissu spatial en profondeur.

C'est en effet le réseau routier qui pourrait dessiner la trame qui rendrait possibles les échanges et les encadrements aux différentes échelles, nationale, régionale, locale. Les cartes routières du Zaïre donnent l'image d'un territoire assez richement réticulé, mais elles sont tout à fait illusoires. Le kilométrage théorique des routes, reproduit depuis la fin de la colonisation dans les annuaires statistiques, s'élève à 145 000 kilomètres. Ce chiffre n'a guère de signification. La longueur des routes praticables dans des conditions normales était estimée à seulement 20 000 kilomètres en 1970²⁴. Depuis lors, des programmes de réhabilitation ont été mis en œuvre, mais sans résultats probants : des crédits substantiels ont été engloutis par « l'office des trous » — surnom donné par les Zaïrois à l'Office des routes — sans que les déplacements automobiles aient cessé d'être une aventure éprouvante et de toute façon aléatoire. Pour un pays de la dimension du Zaïre, il n'y a que 2 400 kilomètres de routes asphaltées (en cours de dégradation rapide depuis deux ans), soit un ratio de 1 kilomètre pour 1 000 kilomètres carrés, un des plus faibles d'Afrique. C'est assez dire l'ampleur du sous-équipement dans un domaine vital pour le développement économique et la cohésion territoriale.

La disparition des contraintes et de l'organisation coloniales a eu pour conséquence l'abandon de l'entretien des routes locales. Les collectivités locales n'ont aujourd'hui ni les ressources ni l'autorité nécessaires à la remise en état des pistes de desserte et des ponts coupés. La conséquence en est que des pans entiers du territoire se replient sur eux-mêmes, retournent à une économie d'autosubsistance en même temps qu'ils échappent au regard de l'État. La crise actuelle n'est pas faite pour ralentir ce processus de régression économique et sociale qui tend à accentuer l'insularisation territoriale.

Des solutions alternatives apparaissent à l'échelle locale pour pallier les effets de la désarticulation du territoire national. Les institutions religieuses y jouent un rôle actif. Il est vrai qu'elles représentent les dernières structures organisationnelles ayant une réelle efficacité. Tel évêque se trouve ainsi attributaire d'un aménagement routier destiné à désenclaver une région rurale pour permettre cette articulation ville-campagne sans laquelle un pays ne saurait se développer. Nécessité faisant loi, les autonomies régionales se renforcent : le Zaïre ressemble de plus en plus à un archipel.

24. YOUNG et TURNER, *The Rise and Decline of the Zairian State*, The University of Wisconsin Press, Madison, 1985.

La rente géopolitique en question

La problématique zaïroise ne peut s'analyser indépendamment du contexte international. Le Zaïre de Mobutu a entretenu des relations complexes, périodiquement orageuses, avec la Belgique. Mais l'influence belge n'a cessé de perdre du terrain sous l'effet, d'une part, de l'action de la France, soucieuse de renforcer sa présence dans le plus grand pays francophone du continent, d'autre part, de la politique africaine des États-Unis. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'uranium produit par l'UMHK a joué un rôle essentiel dans la fabrication de la première bombe atomique²⁵ : depuis lors, les Américains ont été attentifs aux productions minières stratégiques du Zaïre, notamment à celle du cobalt. Ils sont devenus un des principaux acteurs de la politique de cette région de l'Afrique à la faveur de la crise congolaise post-indépendance (1960-1963) en soutenant militairement Mobutu (qu'on dit avoir appartenu à la CIA). La transposition sur le continent africain de la guerre froide a valorisé la position stratégique du Zaïre qui a été un des bastions du camp occidental. Lors du conflit angolais, les Américains ont utilisé la base aérienne de Kamina, au Shaba, pour soutenir le FNLA, puis l'Unita contre le MPLA et ses alliés soviéto-cubains. L'implication du Zaïre dans le conflit angolais, y compris le rôle de médiateur joué par Mobutu, n'est sans doute pas étranger à la survie politique du président zaïrois qui a su profiter du soutien américain.

Aujourd'hui, la donne n'est plus la même. Les Soviétiques ont disparu du champ africain ; les soldats cubains ont quitté l'Angola. L'Afrique méridionale n'est plus une zone de tension. La position personnelle de Mobutu, qui a construit sa stature internationale sur les rapports Est-Ouest, se trouve donc très affaiblie. Privé des appuis extérieurs qui constituaient une véritable rente géopolitique, le pouvoir, miné de l'intérieur, peut-il se maintenir longtemps ? On peut en douter.

Mais une interrogation se pose alors : que sera le Zaïre de demain ? Mobutu n'a cessé de répéter : « Avant moi le chaos, après moi le chaos. » Il est vrai que, depuis 1965, le pays est parvenu à maintenir son unité — il a tout de même fallu l'intervention franco-belge au Shaba —, mais que vaut cette unité si elle ne permet pas de faire face aux besoins élémentaires du développement ? Mobutu avait imposé son pouvoir en s'appuyant sur l'armée dont il est issu. Il parvint, avec l'aide américaine, à faire des futures Forces armées zaïroises (FAZ), héritières de la force publique de l'époque coloniale, le garant de l'unité nationale. La troupe,

25. *Congo-Zaïre*, ouvrage collectif publié par le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix), Bruxelles, 1989.

HÉRODOTE

recrutée dans toutes les provinces, avait pour mission de maintenir l'État dans son intégrité, en luttant contre les séparatismes et les tribalismes. La force de Mobutu fut ainsi de se présenter comme le plus ardent des nationalistes ; il réussit même à récupérer à son profit l'héritage spirituel de Lumumba. Il sut aussi tirer parti de son appartenance à un petit groupe ethnique (ses origines familiales ne sont d'ailleurs pas clairement établies) pour imposer son arbitrage aux forces politiques cristallisées autour des grandes nébuleuses ethniques : Kongo, Lula, Lunda, etc. Sa véritable passion a été de maintenir l'unité du territoire. Mais, aujourd'hui, les instruments de cette unité font défaut : le mal zaïrois a décomposé l'armée en débandade. A la solde d'un pouvoir aux abois, les forces spéciales de la garde présidentielle ne constituent qu'une troupe de prétoriens, sans vocation nationale.

Les opposants au régime mobutiste, tout comme les hommes en place, raisonnent toujours dans l'hypothèse du *statu quo* territorial. Peut-être faudra-t-il un jour sérieusement se demander si le dogme de l'intangibilité des États hérités de la colonisation n'a pas plus d'inconvénients que d'avantages. La communauté internationale avait réprouvé la sécession katangaise de 1960. En 1991, elle approuve l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie ou des États de l'ancienne Union soviétique. Les conditions territoriales objectives changent, les esprits aussi.

La crise du Zaïre est-elle une crise de régime, auquel cas la fin du mobutisme pourrait théoriquement y mettre un terme, ou bien est-elle plus profondément liée à l'incapacité de sociétés faiblement développées de maîtriser un espace démesuré que seul un important encadrement colonial était parvenu, un temps, à solidariser ? En tout cas, l'État centralisé a fait faillite. Le Zaïre ne pourra éviter de trouver de nouvelles formules d'organisation territoriale. La scissiparité s'impose parfois lorsqu'un organisme est devenu ingérable. Le Zaïre n'a connu jusqu'à présent que de pseudo-réformes de décentralisation administrative comme celle de 1982. Ne faut-il pas maintenant qu'il envisage de se réorganiser sur des bases véritablement fédératives ? Cela pourrait prévenir des risques d'affrontements violents que ne manqueraient pas de provoquer de véritables séparatismes. Ce devrait être une tâche de la Conférence nationale, à nouveau réunie en février 1992 après des mois d'atermoiements d'un pouvoir qui refuse de se remettre en cause. Il devient indispensable d'étudier les modalités d'une organisation fédérale d'un territoire qui, sans cela, court un risque certain d'explosion, dans un terme plus ou moins proche.

Géopolitique des musées en Afrique : la mise en scène de la « nation »

Anne Gaugue*

Parler de géopolitique des musées, n'est-ce pas par trop banaliser le terme de géopolitique ? En quoi le musée peut-il faire l'objet d'une analyse géopolitique ?

Selon la définition du Conseil international des musées¹, le musée est « une institution qui présente des ensembles de biens culturels à des fins de conservation, d'étude, d'éducation et de délectation ». Cette définition, tout à fait banale, est cependant insuffisante. Elle se garde bien de nous apprendre ce qu'est un « ensemble de biens culturels » : tout objet peut-il être considéré comme bien culturel ou bien une distinction est-elle opérée entre les objets dignes d'être conservés et les autres ? Selon quels critères le choix se fait-il ? Si le musée est un instrument d'éducation, quels messages est-il censé transmettre aux visiteurs ?

Le *Répertoire des musées en Afrique*² recense 191 musées ayant des collections ethnographiques, historiques ou archéologiques en Afrique tropicale³, dont les deux tiers ont été créés après les indépendances (*voir cartes in fine*).

La première étape de notre démarche a été de cartographier la répartition de ces musées sur le territoire de l'État. Les trois quarts d'entre eux sont situés près des frontières, permettant ainsi aux États de marquer leur territoire en le délimi-

* Centre de géopolitiques, université de Paris-VIII.

1. Conseil international des musées/International Council of Museums, ICOM : ONG ayant statut consultatif auprès de l'UNESCO.

2. ICOM, 1990, *Répertoire des musées en Afrique*, Keagan, Londres.

3. Quelques très rares musées se définissent comme des musées d'art (art « traditionnel » ou contemporain). Nous avons préféré les exclure de notre réflexion, les questions concernant le statut de l'objet africain (statut religieux, esthétique, scientifique...) étant trop complexes pour être abordées dans le cadre de cet article.

tant. Le contenu et la localisation des musées en Afrique reflètent des rivalités politiques ayant directement trait au territoire. Il peut s'agir d'une rivalité entre deux États, lorsque chacun expose dans son musée le même territoire revendiqué. A une échelle plus réduite, certains groupes cherchent, par le biais du musée, à s'approprier ce qu'ils estiment être « leur territoire », en mettant en scène leurs droits historiques sur cet espace.

Selon les dirigeants et les conservateurs, le musée doit contribuer à l'éveil d'une conscience nationale « en réfutant la thèse selon laquelle l'Afrique n'aurait pas d'histoire avant ses contacts avec l'Europe et en aidant la communauté à prendre conscience de la valeur de son patrimoine culturel⁴ ». Le musée est, selon le directeur du musée de Livingstone (Zambie), un « symbole de l'unité et de l'identité nationales au carrefour des cultures ethniques qui doit développer chez les Zambiens la conscience d'une histoire commune pour pouvoir œuvrer de concert à la construction d'une nation unie et forte⁵ ». Comment les pouvoirs en place vont-ils mettre en scène la diversité des cultures pour que s'éveille cette conscience nationale si désirée ? A partir de quels événements historiques la mémoire collective est-elle supposée se constituer ?

Le musée colonial

En Afrique, alors que les objets ont toujours été conservés par une famille ou un village, les musées publics apparaissent à l'époque coloniale. Ils sont surtout l'œuvre de fonctionnaires coloniaux et la réplique fidèle des modèles européens. Le premier musée d'Afrique orientale est construit en 1910 à Kampala, d'après les plans de sir Hesketh Bell, Special Commissioner, qui dessine le bâtiment type pour la conservation/consécration du patrimoine. C'est ainsi que Kampala hérite d'un temple grec, référence mythique pour le musée.

A cette époque, les musées dans les colonies africaines sont des lieux où l'on amasse des objets ethnographiques, « témoins » de la culture matérielle. Étant définis comme des centres de recherche, les musées de l'IFAN⁶ sont une mise en scène de l'anthropologie coloniale française, où la seule référence envisageable est la « tribu » ou l'« ethnie ». Dans la muséologie coloniale, « l'attribution d'un

4. K.A. MYLES, « Un musée conçu pour une communauté africaine, Accra », *Museum*, 1976, n° 3.

5. M.N. CHELLAH, « Le Musée national de la Zambie à Livingstone », *Museum*, 1983, n° 2.

6. Institut français d'Afrique noire, devenu, après l'indépendance, Institut fondamental d'Afrique noire.

objet à la catégorie indigène correspondante constituait en elle-même une explication. L'entreprise de catégorisation aboutissait à des listes d'objets types pour chaque ethnie, renforçant ainsi le processus de réification ethnique coloniale » [P. Ravenhill, 1988]*. Et comme les études anthropologiques d'alors, le musée se révèle incapable de prendre en compte les interactions entre groupes, et refuse d'accueillir tout objet représentatif de la culture urbaine ou dénotant une influence européenne, tel que les objets en aluminium ou les statuettes représentant des personnages habillés à l'européenne.

Le musée ethnographique nous offre la vision d'une société « primitive » et statique, hors de toute évolution historique. Ainsi conçu, il devient le laboratoire de la politique coloniale, en fournissant aux visiteurs européens (pour la plupart des fonctionnaires coloniaux) une approche des sociétés qu'ils doivent administrer.

Un des objectifs assigné au musée du Congo belge à Léopoldville par ses responsables est de « faire connaître aux administrateurs de passage les aspects culturels de la région qu'ils sont appelés à diriger » [Vanden Bosche J., 1955]. La présentation des collections se fait selon un principe géographique. Chaque salle correspond à une province et son aménagement interne rend compte de la division en districts, « pour permettre aux fonctionnaires et aux missionnaires du Congo belge habitués à exercer leurs activités dans un secteur administratif bien défini de retrouver plus facilement la région qui les intéresse » [Vanden Bosche J., 1955].

Le discours ethnographique permet la représentation des peuples conquis. Lorsque les Européens célèbrent leurs victoires, cela se fait sur un mode historique. Tel est le cas au musée historique de l'AOF, inauguré à Gorée (Sénégal) en 1954.

Au rez-de-chaussée de ce musée se situent les pièces traitant du milieu naturel et humain et de la préhistoire ; au premier étage se trouvent les sections historiques. Le visiteur de l'époque apprenait alors que l'Ouest africain est « entré dans l'histoire en 734, avec les premières incursions des Arabes au sud du Sahara » [IFAN, 1955]. Mais c'est la découverte portugaise qui « marque le début de l'évolution décisive ». Cette primauté européenne est traduite spatialement : sur les six pièces du premier étage, cinq sont dédiées à l'Europe, des temps des premiers comptoirs à l'époque moderne. Le parcours proposé est chronologique. Cette mise en espace-temps, ou le temps transformé en espace, se propose de donner à voir la progression sans faute des Européens : la traite est présentée comme une manifestation commune de l'expansion européenne et arabe, mais le musée insiste surtout sur l'abolition de l'esclavage par les Européens. Après deux salles retraçant les diverses étapes dans la constitution des empires européens, la dernière pièce

* Pour les références entre crochets, voir la bibliographie en fin d'article.

est consacrée à l'AOF en 1955, avec, en exergue, un proverbe arabe : « Les hommes ressemblent plus à leur temps qu'à leur père » [IFAN, 1955]. Cette salle permet au visiteur de mesurer tous les efforts de l'administration coloniale française pour cette terre africaine : l'industrialisation, les installations hydroélectriques, la scolarisation, la santé, le tout illustré par de nombreuses photographies. La France a institué également « une vie politique de type occidental », avec élections et libre expression de la presse. Ce thème est illustré par un portrait de Blaise Diagne, premier Africain à siéger à la Chambre des députés en 1914. Diagne est originaire de Gorée, ce qui suffit à justifier le choix de cet exemple. Dès lors, il n'est plus nécessaire de préciser que seul le Sénégal connaît à l'époque les réunions de campagne électorale.

La mise en scène de la « nation »

Le musée national, ou la présentation du pays en « miniature »

Après les indépendances, les musées coloniaux vont être conservés (dont un tiers sera réaménagé ou restauré), et d'autres vont s'ouvrir.

Selon les nouveaux dirigeants, un des objectifs principaux du musée est de participer à l'éveil d'une conscience nationale. Le musée, offrant une représentation du territoire, des populations et de l'histoire, doit être le symbole de l'unité nationale. Citons pour exemple le Musée national de Gaborone qui, selon le conservateur, « présente les habitants du Bostwana les uns aux autres et s'efforce de faire en sorte qu'ils se considèrent comme des citoyens d'un même pays, tout en ayant des racines culturelles différentes. A sa modeste façon, le musée contribue à construire une nation⁷ ».

Cette cohésion nationale recherchée est donnée à voir. A une répartition des collections suivant un critère géographique pendant la colonisation s'est substituée, dans la plupart des musées, une présentation thématique, permettant de mettre en scène l'unité souhaitée. Ainsi, au Musée national de Zambie à Livingstone, la conception des salles a été modifiée en 1968 : « A une répartition des objets exposés en fonction des différents groupes ethniques s'est substituée une présentation destinée à faire comprendre ce qu'est la nation zambienne⁸. » En République centrafricaine, la conception du plan du musée Barthélemy-Boganda de

7. T.W. MADONDO, « Au Bostwana, le musée à la rencontre de la population », *Museum*, 1992, n° 3.

8. M.N. CHELLAH, *art. cit.*

Bangui pouvait être envisagée de deux manières en adoptant « une répartition ethnique réunissant l'ensemble des pièces ressortissant d'une même culture ou un découpage par sujet permettant de grouper des pièces d'origine différente et d'en faire apparaître analogies et diversités. La seconde solution a été retenue car elle évitait d'exalter telle ou telle culture particulière au détriment des autres, et surtout d'exalter la diversité tribale dans un pays orienté vers une politique nationale⁹ ».

Dans les musées des capitales africaines, cette unité souhaitée est celle de la nation désirée par l'État. Seuls les musées de Dakar et d'Accra ont des collections qui ne se limitent pas au territoire national, mais proviennent d'autres États africains. Bien qu'une partie de ces collections aient été constituées à l'époque coloniale, ne peut-on voir dans leur conservation et leur exposition, se dessiner au musée le projet géopolitique de Senghor et de N'Krumah, à savoir l'unité du continent africain ?

La revalorisation des cultures traditionnelles doit permettre également de développer un sentiment national. Le ministre de la Culture du Burundi en 1977, Émile Mworoha, définit le Musée national du Burundi à Bujumbura comme « la fête quotidienne de la culture Rundi ouvrant la voie à la réhabilitation de la culture nationale. Sauvegarder ce patrimoine pour préserver son identité culturelle est une nécessité vitale pour chaque société¹⁰ ». Cette « réhabilitation » des cultures nationales doit permettre une meilleure compréhension et un respect mutuel entre les groupes composant ce qui est censé devenir la nation.

Et comme dans toute définition de la nation, l'histoire tient une place importante, le musée offrira la preuve que l'Afrique a une histoire digne de ce nom.

Tels sont les objectifs annoncés par les conservateurs et les dirigeants africains pour que le musée contribue à l'éveil d'une conscience nationale.

Or, dans bien des cas, les musées se révèlent incapables de présenter une synthèse des différentes cultures, un choix est opéré entre certains groupes jugés dignes d'être montrés au musée, et ceux dont il est inutile de parler.

Le Musée de Lomé est un exemple révélateur de cette tendance. Ouvert en 1974, il est situé dans les locaux du parti unique, le Rassemblement du peuple togolais. Les objets exposés sont, en grande majorité, d'origine kabyié. Devant mes interrogations, le guide commence par expliquer que ce groupe étant au nord du pays, sa production témoigne d'une culture africaine plus authentique que les objets venant du Sud, où les contacts avec les Blancs ont détérioré la pureté du style... pour finalement avouer que le président Eyadéma étant lui-même kabyié, le

9. G. DOURNON, « La création du musée Barthélemy-Boganda, Bangui », *Museum*, 1969, n° 2.

10. *Musée vivant de Bujumbura*, plaquette de présentation, 1977.

régime a voulu que ce soit ce groupe qui soit prédominant. En novembre 1991, quelques jours avant le coup d'État, les conservateurs du Musée de Lomé se préparaient à « démocratiser » le musée, en procédant d'une part à un rééquilibrage dans la provenance ethnique des collections présentées et, d'autre part, en exposant la photo de Sylvanus Olympio, ancien président du Togo assassiné en 1963, au cours d'un coup d'État dont l'un des principaux instigateurs était Eyadéma.

Dans l'espace même du musée, une hiérarchie va être instaurée entre les populations des différents pays. Ainsi, au Musée de Gaborone au Botswana, les populations San (Bochimans) sont présentées dans « leur mode de vie traditionnel, tel qu'il est encore pratiqué par de petits groupes », dans la section préhistoire, entre fossiles et outillages néolithiques [Campbell et N'Teta, 1980].

Si tous les groupes vivant sur le territoire étatique ne sont pas représentés au musée, en revanche, les limites de ce territoire, les frontières sont bien présentes : les musées précisent rarement qu'un même groupe peut vivre sur deux territoires étatiques différents.

Une exception significative : le Musée d'Abidjan, qui mentionne, par exemple, que le « groupe Krou se trouve à cheval sur la Côte-d'Ivoire et le Libéria¹¹ ». Cette précision est due à la conception très récente des salles d'expositions permanentes qui ont été réaménagées en 1989. Un des projets du conservateur du Musée d'Abidjan est de réaliser une exposition sur l'Afrique, qui s'intitulerait « Art, patrimoine sans frontières », et prendrait en compte « les sources à double ou triple appartenance dépassant ainsi le cadre artificiel des frontières héritées de la colonisation. Ainsi le patrimoine lobi, sénoufo, abron, agni n'est-il pas commun aux Républiques de Côte-d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso et du Ghana ? » [Savané Y., 1990].

La représentation du territoire, à travers l'exposition de cartes ou d'objets de certains groupes, ne correspond pas toujours aux limites actuelles des espaces étatiques. Le musée, gardant la mémoire des territoires « perdus », permet d'exposer des revendications territoriales. Il s'agit le plus souvent d'espaces considérés comme faisant partie du territoire national, même s'ils ne relèvent plus de la juridiction de l'État.

Au Musée de Lomé, deux grandes cartes représentent l'une le Togo actuel, l'autre le Togoland, mandat britannique qui fut rattaché au Ghana au moment des indépendances après plébiscite et reste considéré par le président Eyadéma comme partie intégrante du territoire national.

Au Sénégal, le Musée de Saint-Louis rassemble des collections concernant la région du bas fleuve, rive gauche et rive droite, rappelant que, sous l'adminis-

11. Musée d'Abidjan, plaquette de présentation, 1989.

tration française, la Mauritanie était administrée depuis Saint-Louis. L'actuelle frontière délimitée par le fleuve Sénégal reste contestée par les dirigeants sénégalais et les autorités mauritaniennes.

La mise en scène de la nation souhaitée par l'État va s'opérer sur un mode ethnographique. Les objets exposés sont classés par thèmes, reprenant ainsi les classifications élaborées par les premières générations d'anthropologues : la vannerie, la poterie, les armes, la cueillette, la chasse, la pêche, l'élevage, l'agriculture, les vêtements, les jeux, la danse, la musique, etc.

La conception de ces musées reste très largement calquée sur le modèle des musées coloniaux. A l'intérieur de ces thèmes, on retrouve l'objet type, « statuette Fang », « masque Sénoufo ». L'attribution d'un objet à une ethnie constitue une explication en soi, et il est dès lors inutile de fournir des informations sur l'utilisation, la signification de ces objets ou sur les groupes qui les ont produits.

Le mode ethnographique, incapable de prendre en compte les processus d'échanges et les évolutions historiques, diffuse une représentation statique des sociétés africaines. Quant à la dimension historique, elle reste très largement absente des musées nationaux, alors qu'un des objectifs assignés au musée par les pouvoirs en place était de mettre en valeur l'historicité des sociétés africaines.

Sur trente musées situés dans une capitale et dont les conservateurs ont répondu à un questionnaire de l'ICOM (International Council of Museums) sur la nature de leurs collections, tous déclarent avoir des objets « ethnographiques », alors qu'ils ne sont plus que six à avoir des objets « historiques » [ICOM, 1990]. La délimitation entre objets historiques et ethnographiques se fait selon des critères apparemment très précis, tenant soit à la nature du document (archives, photographies), soit à la période abordée : l'histoire dans les musées africains commence généralement au XIX^e siècle et à l'installation des Européens.

Les musées sont censés proposer aux visiteurs la « synthèse de la nation », en leur présentant les divers aspects de la vie culturelle du pays ainsi que son histoire. Dès lors, pourquoi privilégient-ils le mode ethnographique, au détriment du mode historique ?

Certes, le poids des héritages coloniaux ainsi que le rôle des muséologues occidentaux travaillant, depuis les indépendances, sur la conception des musées en Afrique contribuent à une représentation ethnographique des territoires nationaux. Mais ce mode de représentation n'a-t-il pas également une fonction à jouer dans les rapports entre l'État et les populations ? Sans résoudre toute la question, quelques hypothèses peuvent néanmoins être avancées.

Le mode ethnographique peut permettre d'entretenir le mythe d'un âge d'or précolonial. Dans l'hypothèse de l'âge d'or selon Queneau, « on considère un groupe humain plongé dans le bonheur. Cet âge n'a pas d'histoire. Le premier

malheur qui les accable les précipite dans l'histoire. Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. L'histoire est la science du malheur des hommes » [Queneau, 1966]. Le musée, par les objets qu'il présente, offre l'image d'une société auto-suffisante qui trouvait sur place de quoi se nourrir, se vêtir, se loger... Et la fin de l'âge d'or commence avec l'entrée dans l'histoire, correspondant à la colonisation européenne.

Le mode de représentation ethnographique permet la mise en scène de l'espace « national » en passant sous silence la constitution historique de ce territoire, ainsi que le rôle des royaumes négriers dans la traite.

Par leur silence sur l'histoire et leur incapacité à présenter les différentes cultures du pays, la plupart des musées des capitales africaines semblent échouer dans leur mise en scène de la « nation ». Pour analyser ce possible échec, il serait certainement indispensable de s'interroger aussi bien sur le musée que sur la nation en Afrique, ce qui ne peut être l'objet de cet article.

Le musée historico-politique, lieu de mémoire

Le développement d'une conscience nationale peut se faire également à travers la création de musées historiques. Le rôle de ces institutions est tout à la fois de créer et conserver ce qui est jugé, par les pouvoirs en place, comme devant être la mémoire collective de la nation.

Au musée sont célébrés les « pères » de la nation. Au Libéria, trois musées sont dédiés à William V.S. Tubman, qui présida aux destinées du pays de 1943 à 1971. Au Congo, l'ancienne demeure du président Ngouabi, mort assassiné en mars 1977, est transformée en musée Mariem-Ngouabi. L'inauguration eut lieu le 31 juillet 1977, à l'occasion de la célébration du neuvième anniversaire du Mouvement du 31 juillet 1968 qui porta Ngouabi à la tête du régime. Ce musée est défini par les membres du Comité militaire du parti, initiateurs du projet, comme « un haut lieu de pèlerinage et de méditation, une haute école de formation civique, politique et idéologique ; une source où les révolutionnaires congolais iront puiser les forces pour poursuivre l'œuvre de leur camarade, l'immortel Mariem Ngouabi, et où les compatriotes congolais engagés dans la lutte pour la libération nationale iront se convertir au parti pour suivre l'exemple du chef du front national anti-impérialiste qui défendit l'unité nationale jusqu'au sacrifice suprême¹² ».

Le musée devient le mémorial des événements fondateurs de la nation. Le musée de la Déclaration d'Arusha en Tanzanie a été inauguré le 2 février 1977, date anni-

12. *Historique de la création du musée Mariem-Ngouabi*, 1978.

versaire de la naissance du Chama Cha Mapinduzi (CCM), parti unique tanzanien, par Nyerere. Situé dans le bâtiment où, en 1967, le Comité exécutif national promulgua la déclaration d'Arusha, qui prônait une politique socialiste, ce musée retrace l'histoire politique du pays à travers des documents illustrant la création du premier parti politique, le Tanganyika African Association, l'indépendance, l'union avec Zanzibar, la déclaration d'Arusha, pour conclure sur la fondation du CCP, par la fusion du TANU (Tanganyika African National Union) et de l'AZP (Afro Zhiraz Party).

A Maputo, le musée de la Révolution inauguré en juin 1987 retrace les grandes dates du Mozambique : le combat de libération contre le colonisateur portugais, l'indépendance de 1975, les premières années du Mozambique indépendant, le troisième congrès du FRELIMO (Front de libération du Mozambique) en 1977, la création du parti et les directives élaborées à cette occasion.

Au musée historique, lieu de l'affirmation du pouvoir étatique, l'État expose ses trophées.

Au Nigéria, le musée de la Guerre (dite « du Biafra ») a été inauguré en 1985 à Umuhaia. Situé dans le bâtiment dont on pense qu'il a été le siège de la station de radio de la Voix du Biafra pendant la guerre civile, le musée présente les faits marquants dans l'histoire militaire du Nigéria : la guerre traditionnelle, la résistance à la colonisation britannique, la genèse des Forces armées nigérianes, et surtout la guerre civile à travers des armes utilisées au cours des combats, les débris de l'hélicoptère dans lequel le commandant de l'armée nigériane, le colonel Joe Akaham, trouva la mort, et de nombreux autres documents, livres, photos, films, etc. Selon un responsable nigérian, ce musée doit montrer aux visiteurs les causes et les conséquences de la guerre civile, pour que cela ne se reproduise plus jamais. Mais ce musée, situé dans une ville clé de la résistance biafraise, n'a-t-il pas également pour fonction de célébrer la victoire de l'État fédéral, et de rappeler aux Igbos les dangers des désirs de sécession ?

Au Congo, en 1970, la Direction générale des affaires culturelles célèbre à sa manière le septième anniversaire des « trois glorieuses » (13-14-15 août 1963), qui aboutirent à la chute du président Youlou. Elle organise une exposition des « fétiches » de l'abbé Fulbert Youlou, son lit doré, ses soutanes bleu ciel, mauves et blanches, « dont les plus coûteuses proviennent de chez Dior », pour que le public « juge sur pièces du comportement fantoche » de Fulbert Youlou¹³.

Ce processus d'autocélébration n'est pas le seul fait des dirigeants africains et certains États européens s'offrent un musée à la gloire d'une antérieure colonisation.

13. Dépêche de l'Agence congolaise d'information, citée dans *Le Monde*, 13 août 1970.

Ainsi, le musée d'Aného, capitale coloniale du Togo jusqu'en 1920, a été voulu, conçu et financé par l'Allemagne. Inauguré en 1986 dans un ancien bâtiment colonial construit en 1883, de nombreuses photos rappellent les bienfaits de la colonisation allemande : l'hôpital public, l'école, la poste, la médecine, l'église catholique et le temple méthodiste, etc. Et les concepteurs du musée rappellent aux visiteurs qu'à l'époque allemande l'unité du territoire togolais était une réalité. Deux cartes représentent le Togo, Togoland inclus : la première porte comme légende « Le Togo dans ses frontières de 1914 » ; la seconde, représentant le même espace divisé en deux, est intitulée « Le Togo, territoire sous mandat en 1936 ». Des « frontières » de 1914 aux « territoires » de 1936, ces cartes rappellent que l'Allemagne a permis la création du territoire national togolais, mais que les puissances européennes qui lui ont succédé ont détruit son œuvre.

Enjeux territoriaux et musées régionaux

Localisation des musées régionaux sur le territoire national

L'objectif annoncé dans la création de musées ethnographiques régionaux est la conservation de cultures menacées de disparition. En cartographiant la répartition des 130 musées régionaux existants, il apparaît qu'environ la moitié d'entre eux sont situés aux frontières des États, délimitant en quelque sorte le territoire national.

Le premier musée régional du Ghana a été créé à Ho en 1974, dans le Togoland, ex-protectorat britannique, espace revendiqué par les dirigeants du Ghana et du Togo. Le plébiscite de 1956 avait vu une majorité d'habitants de cette région se prononcer pour leur intégration dans la Côte-de-l'Or (actuel Ghana). Or, une cartographie des résultats fait apparaître que la circonscription de Ho avait voté contre.

Le Musée de Zinder est le second musée à s'ouvrir au Niger en 1988. La plaque de présentation du musée, prenant en compte le critère méridional est-ouest, situe Zinder « en plein centre du pays ». Cette ville se situe également à une centaine de kilomètres du Nigéria, et dans la zone du groupe Haoussa, qui s'étend sur le territoire des deux États.

Au Kénya, deux musées se situent non loin de la frontière ougandaise : le National Museum of Western Kenya, à Kitale, créé dans les années soixante-dix, à partir d'un legs d'une collection privée, et le musée d'Elgon, premier stade du futur Institut international de conservation muséologique et d'art pariétal d'Elgon, qui est actuellement hébergé dans un entrepôt près du bourg de Kitale, en attendant

de trouver une structure d'accueil adaptée près du mont Elgon. Alors qu'à l'origine Kitale faisait partie du protectorat de l'Ouganda, la frontière entre le Kenya et l'Ouganda « fut placée sur des limites interethniques [...] pour des raisons de maintien de l'ordre, plus aisé à assurer dans le cadre de la colonie du Kenya que dans celui du protectorat de l'Ouganda », et la ville de Kitale se retrouve alors partie intégrante de la colonie du Kenya [Foucher M., 1988].

Au Soudan, on trouve un musée à Wadi-Halfa, près de la frontière égyptienne. Wadi-Halfa est la dernière ville où il y a concordance entre frontières administratives et politiques. De Wadi-Halfa à la mer Rouge, la limite politique suit le 22^e parallèle, tandis que la limite administrative s'en détache sur plus de 500 kilomètres, situation tout à fait exceptionnelle.

Parmi les autres musées-frontières, on peut citer celui de Gaoua, ouvert au Burkina Faso en 1989, à 45 kilomètres du Ghana, les musées de Bondoukou et d'Abengourou, en Côte-d'Ivoire, situés respectivement à 20 et 35 kilomètres du Ghana, en Guinée, le musée de Koundara, à l'intersection des frontières du Sénégal et du Libéria, ou encore celui de N'Zérékoré, non loin du Libéria.

Il arrive que deux musées, de part et d'autre d'une frontière (en général contestée), soient face à face. Ainsi la frontière Éthiopie/Somalie est, si l'on peut dire, « gardée » par deux musées, celui de Harar, en Éthiopie, et celui d'Hargeisha, en Somalie, ouvert en 1977, à l'époque même où se déroulait un des conflits armés qui opposa ces deux pays.

Comme il a été dit précédemment, le musée de Saint-Louis rassemble des collections provenant des deux côtés du fleuve Sénégal. Face à cette revendication territoriale sénégalaise par musée interposé, la Mauritanie projette de créer son premier musée régional à Kaédi, ville située sur le fleuve Sénégal.

La répartition des musées sur le territoire de l'État peut également correspondre à une logique d'aménagement territorial qui répond à des préoccupations politiques internes.

Le Nigéria est le pays africain qui possède le plus grand nombre de musées (une trentaine). A.E. Afigbo, professeur d'histoire à l'université de Nsukka, déclare, au cours d'un colloque ayant pour thème « Le musée et la construction de la nation », que la fédération du Nigéria « n'est pas engagée dans la construction d'une nation, mais d'un État multinational ». Pour cela, un musée national doit être construit dans chaque État fédéré. Actuellement, six États sur trente n'ont pas de musée. Dans la plupart des cas, il s'agit d'États créés par le redécoupage territorial de la fédération en 1991.

Alors que les « musées nationaux » présentent des collections provenant de leur État, cinq « musées nationaux de l'unité » devraient présenter prochainement des collections de toute la fédération. L'un d'entre eux vient d'ouvrir à Abuja, capi-

tale de la fédération, au centre du Nigéria. Il devrait accueillir prochainement une grande partie des collections qui se trouve actuellement dans le musée de Lagos.

Depuis 1980, quatre « Musées nationaux de l'unité » sont en cours de construction, à Maiduguri, Sokoto, Ibadan et Enugu. Selon le directeur des Musées et Monuments du Nigéria, si ces quatre villes ont été choisies pour accueillir ces « Musées nationaux de l'unité », c'est qu'elles sont situées « aux quatre points cardinaux¹⁴ ».

Ces quatre « Musées nationaux de l'unité », situés au nord-est, nord-ouest, sud-est et sud-ouest du Nigéria, permettent en quelque sorte de délimiter le territoire de la fédération et de figurer l'unité souhaitée.

Les initiatives locales

En Afrique, les États sont à l'origine de la plupart des musées existants. Il est cependant des exemples où le désir de musée émane de la population ou d'un roi local. Les initiateurs de ce projet entendent ainsi affirmer leur identité par rapport à l'État, aux villages voisins, aux autres groupes ethniques..., bref, par rapport à tout ce qui est étranger au groupe.

En 1922, au Cameroun, le sultan Njoya décide de transformer une partie de son palais de Foumban en Musée royal pour abriter les objets liés à la vie et aux cérémonies de la cour des rois du Bamoun. Ce désir de musée naît, entre autres choses, des « contacts particuliers avec l'administration française » [Geary C., 1984]. Alors que les rapports entre Njoya et les Allemands étaient plutôt cordiaux, il n'en va pas de même avec les Français. Ceux-ci s'appuient à Foumban sur un ennemi de Njoya, le chrétien Mossé Yeyab, et en font leur interprète et leur secrétaire. Dès 1920, Yeyab expose sa collection personnelle d'objets Bamoun. Pour ne pas laisser la conservation et la mise en valeur des objets Bamoun à son ennemi, Njoya décide de réagir en créant son propre musée.

Aujourd'hui, le roi et les notables utilisent divers objets du musée dans l'exercice de leurs fonctions, et les masques, costumes et autres objets sortent du musée lors des fêtes et cérémonies traditionnelles. L'actuel conservateur du musée, petit-fils du sultan Njoya, met tout en œuvre pour que perdurent les traditions, en relançant certaines de ces fêtes, telles que la fête de Nguon, supprimée en 1923 par les autorités coloniales, et qui, pour la première fois depuis cette date, s'est déroulée en mai 1992, avec pour objectif qu'elle prenne la forme d'un festival

14. Entretien avec Charles Gonyok, directeur des Musées et Monuments du Nigéria, réalisé en avril 1992. L'inauguration des musées d'Ibadan et d'Enugu devrait avoir lieu d'ici 1993. Aucune date, en revanche, n'est annoncée pour les musées de Sokoto et Maiduguri.

international de danse. L'objectif annoncé de ce musée, l'un des plus dynamiques sur le continent africain, est de conserver et perpétuer les traditions Bamoun, mais n'est-ce pas également un moyen pour la famille royale de préserver une partie de son pouvoir ?

A Foumban, la création du Musée royal permettait au sultan Njoya d'affirmer son autorité vis-à-vis de Mossé Yeyab et de l'administration coloniale française, ennemis et concurrents immédiatement repérables. Le musée peut être la réponse à une menace plus diffuse, provenant des autres, l'État, les voisins, etc., sans que ceux-ci puissent être davantage identifiés. A travers la création de leurs musées, ces groupes cherchent dans bien des cas à prouver aux « autres » leur antériorité sur un espace aujourd'hui occupé par des populations « étrangères ».

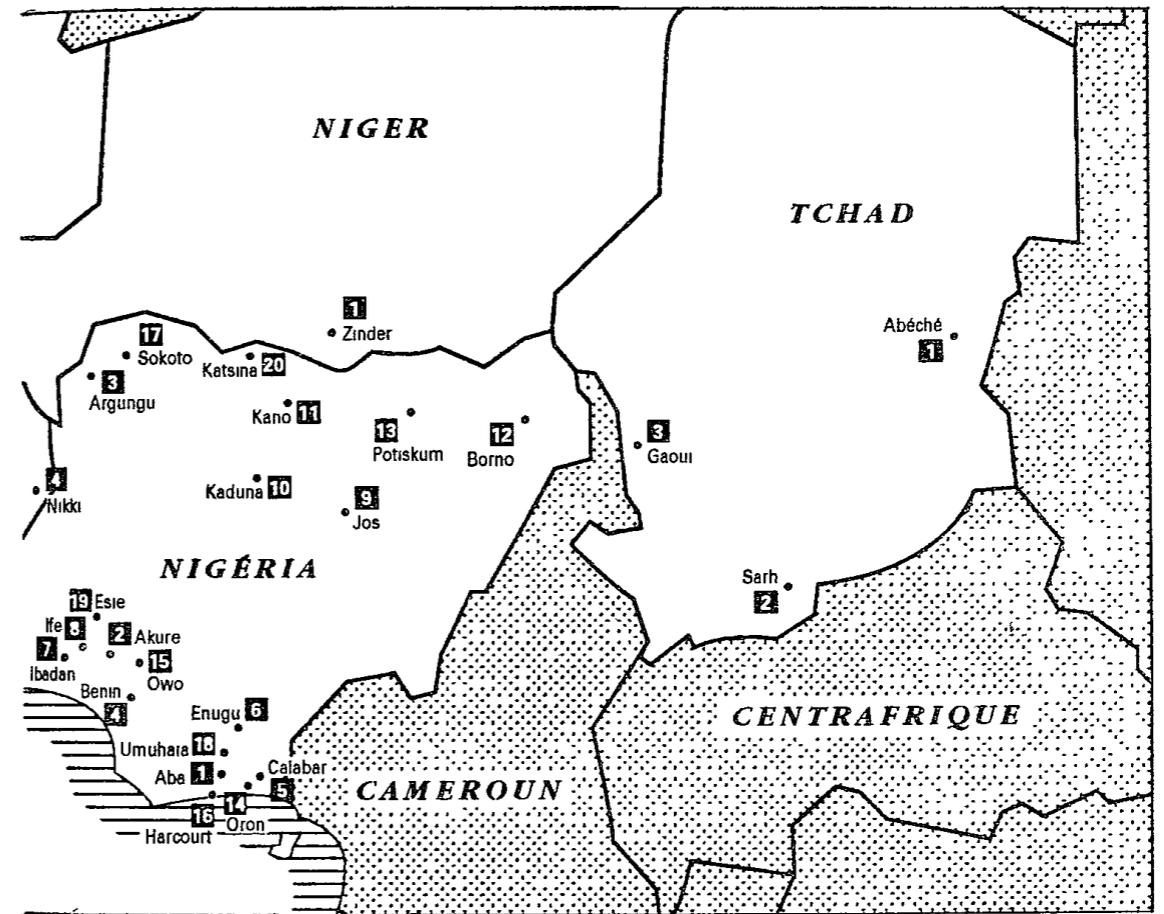
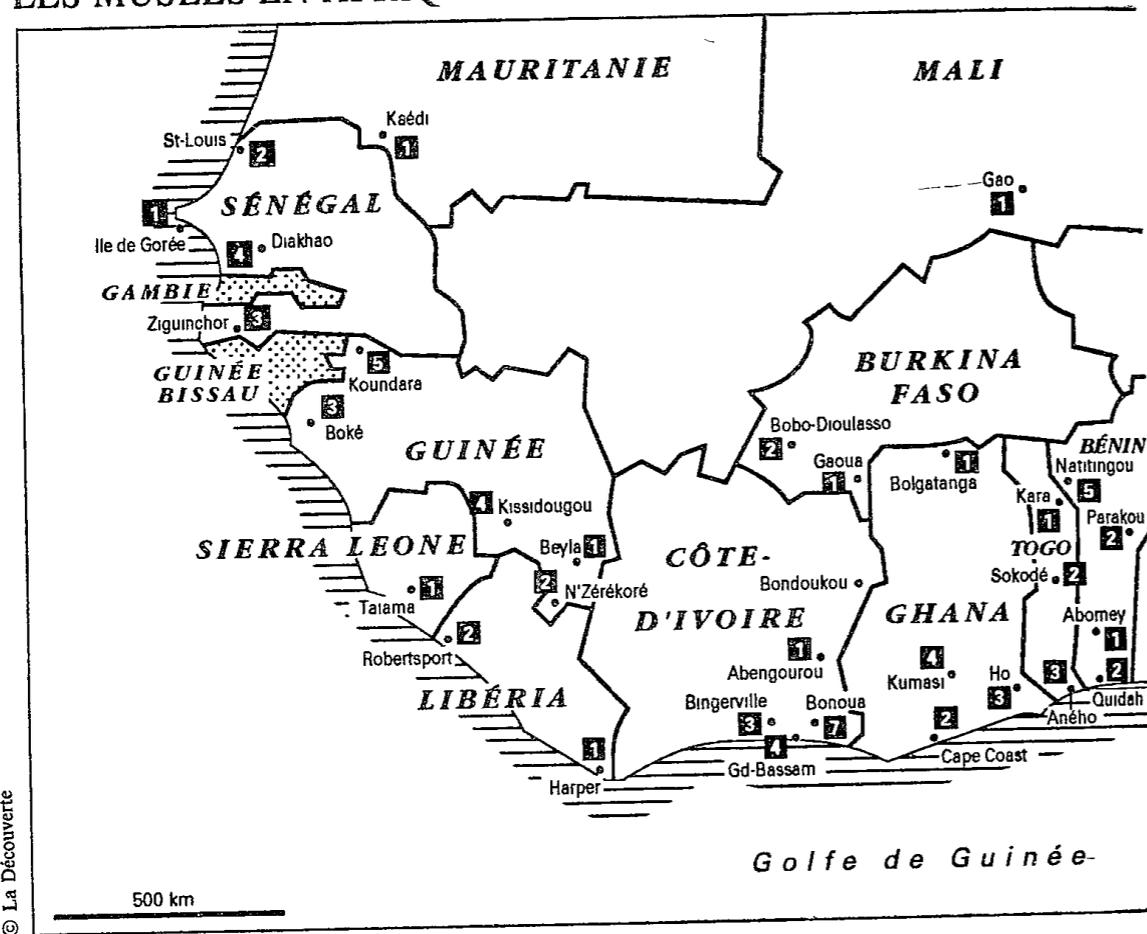
A l'extrême sud-est de la Côte-d'Ivoire, à quelques kilomètres de la frontière du Ghana, les Éotilé ont désiré un musée pour affirmer leur antériorité, et donc leur droit historique sur cette partie de la lagune. Chassés de leur territoire par les Abyi au XVIII^e siècle, les Éotilé obtiennent l'autorisation de réoccuper une partie de leur terre un siècle et demi plus tard. Avec le développement de l'économie de plantation en Côte-d'Ivoire, ces terres deviennent l'objet de convoitises, et des populations non Éotilé commencent à s'y installer dans les années soixante. Après avoir demandé et obtenu le classement des îles comme sites historiques, les Éotilé demandent en 1973 à Jean Polet, archéologue travaillant sur les sites Éotilé, que ses recherches aboutissent à la création d'un musée, réunissent les objets archéologiques ainsi que les pièces qu'ils avaient déjà rassemblées pour ce futur musée. Alors que le terrain pour ce musée était déjà choisi, le départ de Jean Polet et le décès de deux fervents défenseurs du projet n'ont pas permis, jusqu'à présent, que ce projet aboutisse.

Ce musée, tel qu'il était voulu par la population, n'était pas une représentation de la réalité Éotilé, mais « un musée-miroir, où se reflète l'image que la société veut se donner d'elle-même et qu'elle veut perpétuer. [...] La plupart des "images" de l'ethnie se réfèrent à un imaginaire précolonial. Les Éotilé, qui ont connu leur première colonisation au début du XVIII^e siècle, cherchent à retrouver cette image qu'ils pensent être celle des vrais Éotilé. La mémoire la plus lointaine, les objets les plus anciens en leur possession deviennent par définition Éotilé. Or, bien sûr, cela est faux » [J. Polet, 1985].

Au Tchad, à Gaoui, village situé à 15 kilomètres de N'Djamena, les autorités locales ont également désiré leur musée. Celui-ci s'est ouvert le 27 janvier 1991. Le bâtiment de 60 mètres carrés, construit par la population, devait initialement abriter la bibliothèque, le musée et le bureau du responsable. Or, tout l'espace a finalement été occupé par les objets prêtés par la population.

Gaoui est le siège d'une ancienne principauté Kotoko qui régnait sur la région

LES MUSEES EN AFRIQUE DE L'OUEST



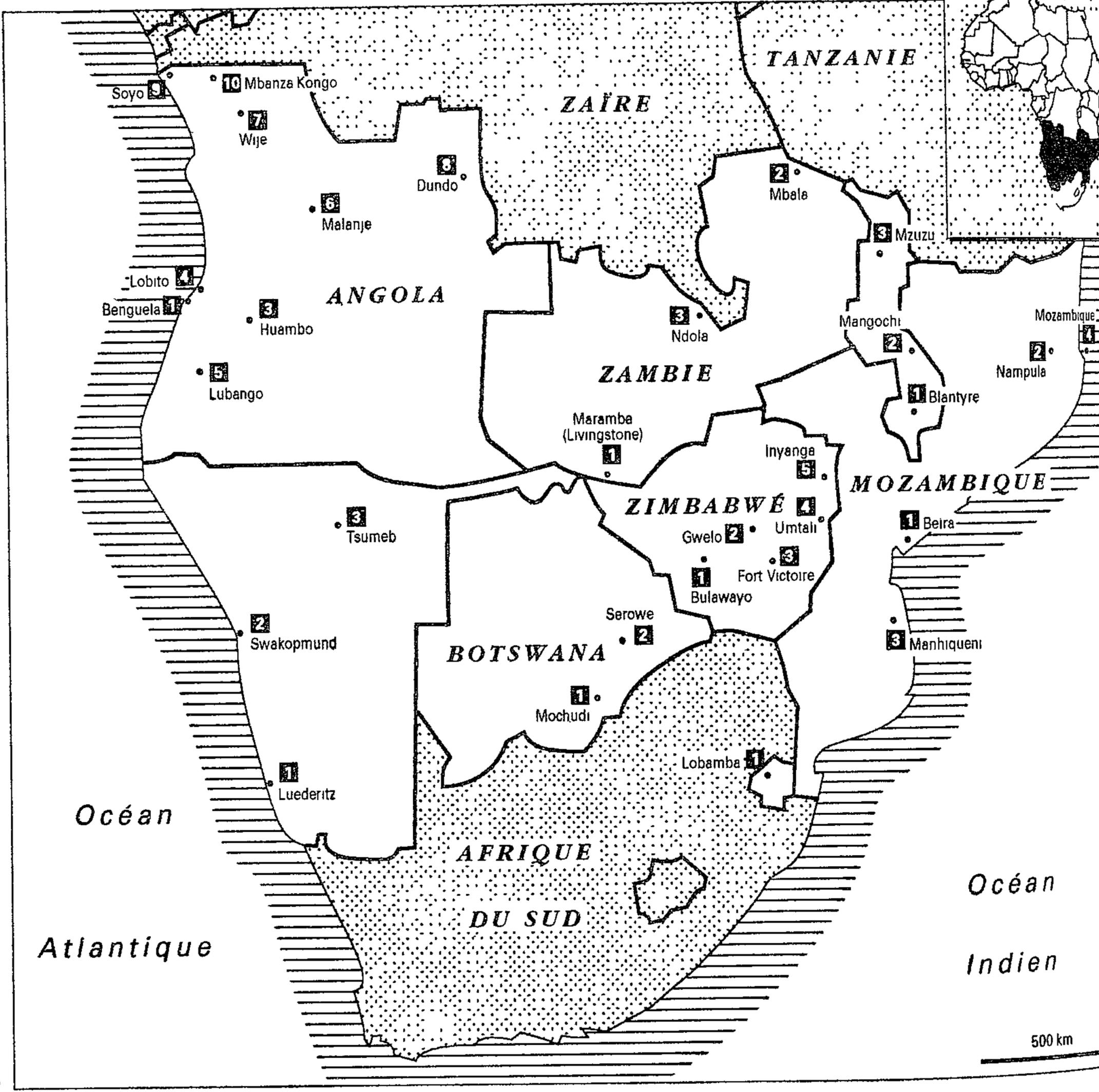
© La Découverte

AFRIQUE DE L'OUEST

- | | |
|---------------|--|
| Sénégal | <ol style="list-style-type: none"> 1. Musée historique d'Afrique occidentale (1954), devenu en 1989 Musée historique du Sénégal, Gorée. 2. Musée de Saint-Louis (1955). 3. Projet d'éco-musée, Ziguinchor. 4. Projet d'éco-musée, Diakhao. |
| Mali | <ol style="list-style-type: none"> 1. Musée du Sahel, Gao (1980). |
| Mauritanie | <ol style="list-style-type: none"> 1. Projet de musée ethnographique, Kaedi. |
| Burkina Faso | <ol style="list-style-type: none"> 1. Musée du Poni, Gaoua (1990). 2. Musée provincial du Houet, Bobo Dioulasso (1990). |
| Tchad | <ol style="list-style-type: none"> 1. Musée d'Abéché (1962, création : 1984, inauguration). 2. Musée de Sahr (1962, création ; 1974, inauguration). 3. Musée de Gaoui (1991). |
| Niger | <ol style="list-style-type: none"> 1. Musée régional de Zinder (1987, création). |
| Sierra Léone | <ol style="list-style-type: none"> 1. Taiama Fold Museum, Taiama. |
| Libéria | <ol style="list-style-type: none"> 1. Musée de William W. S. Tubman, Harper (1970). 2. Centre Tubman de culture africaine, Robertsport (1967). |
| Guinée | <ol style="list-style-type: none"> 1. Musée régional de Beyla. 2. Musée préfectoral ethnographique, N'Zérékoré (1962). 3. Musée préfectoral de Boké. 4. Musée régional de Kissidougou (1971). 5. Musée préfectoral, Koundara (1962). |
| Côte-d'Ivoire | <ol style="list-style-type: none"> 1. Musée régional Bieth d'Abengourou, Abengourou (1984). 2. Musée régional de Bondoukou (1990). 3. Musée régional Charles-Combes, Bingerville (1975 ; statut de musée régional en 1987). 4. Musée national du Costume, Grand Bassam (1980 ; fermé en 1981 ; rouvert en 1986). 5. Projet de musée à Khorogo (doit être inauguré prochainement). 6. Projet de musée à Man. 7. Cases-musée de Bonoua (1980). 8. Musée de Zaranou : créé en 1969, restauré en 1980. |

- | | |
|---------|---|
| Ghana | <ol style="list-style-type: none"> 1. Upper East Regional Museum, Bolgatanga (1991). 2. Musée historique de l'Afrique de l'Ouest, Cape Coast (1974). 3. Musée régional de la Volta, Ho (1974). 4. Prempeh II Jubilee Museum, Kumasi (créé en 1951, nationalisé en 1963). |
| Togo | <ol style="list-style-type: none"> 1. Musée de Kara (1983). 2. Musée de Sokodé (1990). 3. Musée d'histoire et d'ethnographie, Aného (1986). |
| Bénin | <ol style="list-style-type: none"> 1. Musée historique, Abomey (1944). 2. Musée d'histoire de Ouidah (1967). 3. Musée de plein air et d'ethnographie, Parakou (1972). 4. Projet de musée régional, Nikki. 5. Projet de musée régional, Natitingou. |
| Nigéria | <ol style="list-style-type: none"> 1. Musée national d'histoire coloniale, Aba (1985). 2. Musée national de l'unité, Akure (1988). 3. Musée de Kanta, Argungu (1938). 4. Musée national de Bénin (1973). 5. Old Residency Museum, Calabar (1986). 6. Musée national d'Enugu. 7. Musée national d'Ibadan (1979 ; non ouvert au public). 8. Musée d'Ife (1954). 9. Musée national de Jos (1952). 10. Musée national de Kaduna (1975). 11. Musée national de Kano (1961). 12. Musée du Borno, Maiduguri (1990). 13. Musée de Potiskum (1989). 14. Musée national d'Oron (1959 ; détruit pendant la guerre civile, le musée est restauré et rouvert en 1977). 15. Musée national d'Owo (construit en 1968, le musée est inauguré en 1987). 16. Musée national de Port Harcourt (1979). 17. Musée de Sokoto. 18. Musée de la guerre, Umuhara (1985). 19. Musée national d'Esie (1944). 20. Musée de Katsina. |

LES MUSÉES EN AFRIQUE AUSTRALE



AFRIQUE AUSTRALE

Angola

1. Musée national d'archéologie, Benguela (1978).
2. Musée régional de Cabinda (1986).
3. Musée régional de Huambo (créé à l'époque coloniale, restauré à partir de 1979, inauguré en 1985).
4. Musée ethnographique de Lobito (1978).
5. Musée régional de Huila, Lubango (1957).
6. Musée de Malanje.
7. Musée régional de Wije (1957).
8. Musée régional de Dundo, Dundo (1963).
9. Musée rural de Soyo, Mpangala (1980).
10. Musée régional du roi du Koongo, Mbanza Kongo (1978).

Namibie

1. Musée de Luederitz (1966).
2. Musée de Swakopmund (1951).
3. Musée de Tsumeb.

Mozambique

1. Musée municipal, Beira.
2. Musée de Nampula (1956).
3. Musée archéologique de Manhiqueni (1979).
4. Musée d'art sacré, 11 ha de Mozambique (1969).

Malawi

1. Musée de la Culture du Malawi, Blantyre (1960).
2. Musée du lac malawi, Mangochi (1971).
3. Musée de Mzuzu (1985).

Zambie

1. Musée de Livingstone (1984).
Musée du Chemin de fer (1976).
Eastern Cataract Field Museum (1961).
2. Musée Moto-Moto, Mbala (1974).
3. Copperbelt Museum, Ndola.

Bostwana

1. Musée Phuthadikobo, Mochudi (1977).
2. Musée de Serowe (1985).

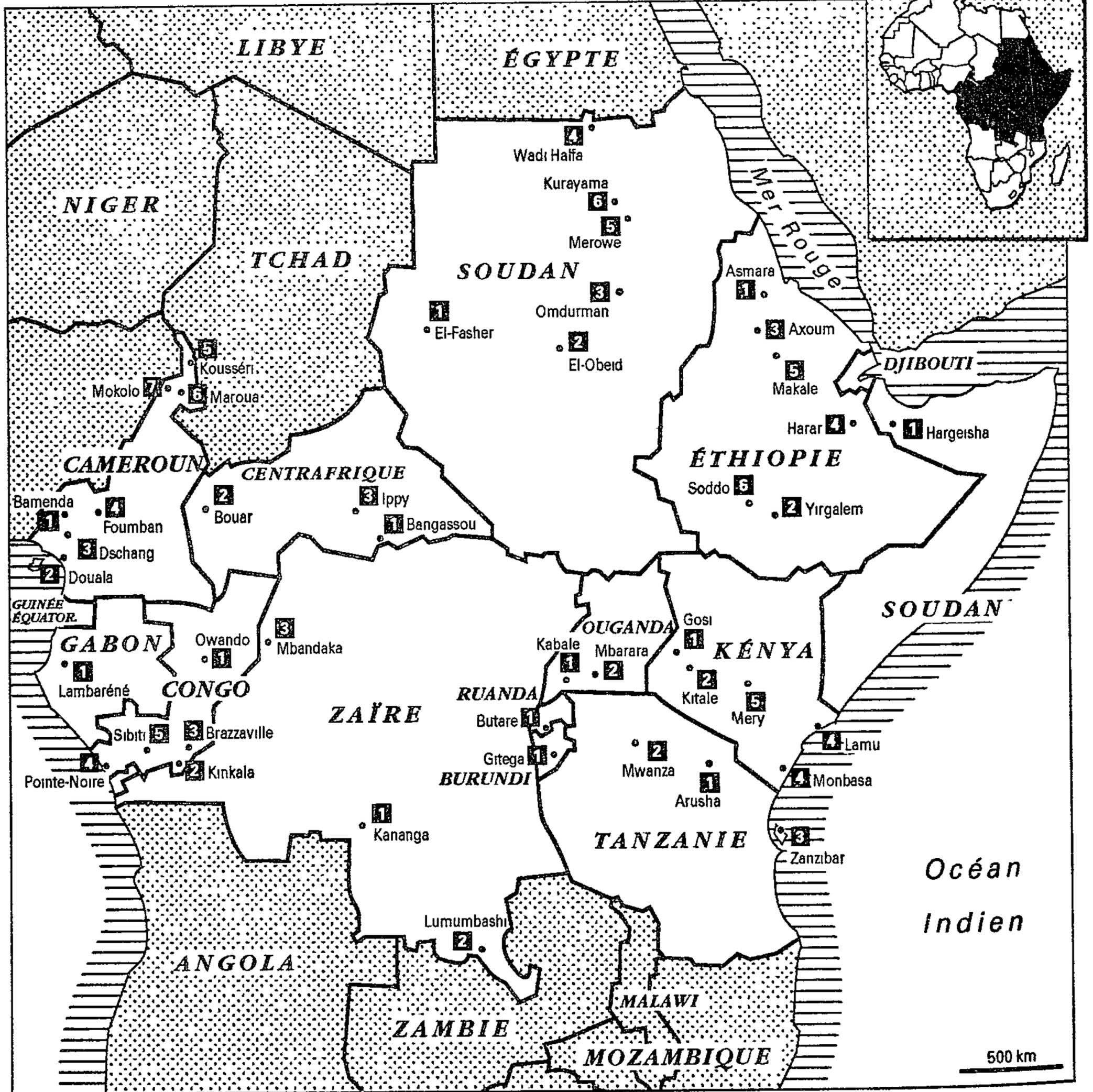
Zimbabwé

1. Musée national des chemins de fer, Bulawayo (1972).
Musée de site des ruines de Khami.
2. Musée militaire du Zimbabwe/Musée des Midlands, Gwelo (1974).
3. Musée des ruines du grand Zimbabwe, Fort Victoria.
4. Musée d'Umtali.
5. Musée de site des ruines de Nyahokwe, Inyanga.

Swaziland

1. Musée national du Swaziland, Lobamba (1972).

LES MUSÉES EN AFRIQUE CENTRALE



AFRIQUE CENTRE-ORIENTALE

- Kénya** 1. Projet de centre culturel à Gosi.
2. Musée national du Kénya occidental, Kitale (1975).
3. Musée de l'île de Lamu (1971).
4. Musée de Meru (1976).
- Ouganda** 1. Musée régional de Kabale (1978).
2. Musée Ankole, Mbarara.
- Tanzanie** 1. Musée de la déclaration d'Arusha (1977).
2. Musée Sukuma, Mwanza (1968).
3. Musée national de Zanzibar (1925).
- Burundi** 1. Musée national de Gitega (1955).
- Rwanda** 1. Musée national du Rwanda, Butare (1956).

AFRIQUE CENTRALE

- Cameroun** 1. Projet de musée, Bamenda.
2. Musée de Douala (1953).
3. Musée de Dschang.
4. Musée des Arts et Traditions Bamoun, Foumban (1955).
5. Musée de Kousseri.
6. Musée de Diamare, Maroua (1956).
7. Musée de Mokolo.
- Gabon** 1. Musée-Hôpital Schweitzer, Lambaréné (1965).
- RCA** 1. Musée Labasso, Bangassou.
2. Musée ethnographique régional, Bouar (1974).
3. Musée provincial, Ippy (1985).
- Zaïre** 1. Musée national de Kananga (1959).
2. Musée national de Lubumbashi (le musée datant de l'époque coloniale a été détruit pendant la guerre; le nouveau bâtiment a été inauguré en 1977).
3. Musée national de Mbandaka.
- Congo** 1. Musée de la cuvette, Owando (1962).
2. Musée régional André-Grenard-Matsoua, Kinkhala (1978).
3. Musée régional de N'Kankata-Croix-Koma (1969).
4. Musée régional « Ma-Loango », Pointe Noire (1982).
5. Musée régional de Sibiti (1985).

AFRIQUE NORD-ORIENTALE

- Soudan** 1. Musée provincial du Dartur, El Fasher (1977).
2. Sheikan Museum, El Obeid.
3. Musée du Kalife, Omdurman.
4. Musée de Wadi Halfa.
5. Musée de Merowe.
6. Musée de Kurayama (1978).
- Éthiopie** 1. Musée d'Asmara (1907).
2. City Museum, Yirgalem.
3. National Museum/Axum Branch, Axum.
4. City Museum, Harar.
5. City Museum, Makale.
6. City Museum, Soddo.
- Somalie** 1. Musée régional de la province nord de la Somalie, Hargeisha (1978).

avant la création de Fort-Lamy/N'Djamena. Aujourd'hui, le village de Gaoui subit de plus en plus l'influence de la capitale tchadienne. Le musée, pour les habitants de Gaoui, permet de rappeler aux autres, et notamment à N'Djamena, que leur cité a une histoire bien plus ancienne que cette ville moderne. Avec le musée, les « vieux ont retrouvé leur fierté et disent que Gaoui est bien le nombril du Tchad¹⁵ ». A l'initiative du comité de gestion du Musée-bibliothèque de Gaoui, une extension du musée est prévue. Ce nouveau musée rassemblera des exemples du patrimoine Kotoko de la sous-région. Déjà plus de dix chefs traditionnels de la principauté Kotoko du Cameroun et du Tchad appuient financièrement ce projet et ont fait parvenir des objets à exposer pour le futur musée Sao-Kotoko qui devait être inauguré au printemps 1992¹⁶.

Les populations, désirant mettre en scène leurs origines et représenter l'unité de leur groupe à travers les musées-miroirs, cherchent également à raviver la cohésion du groupe lorsque celle-ci est menacée. Lorsque les vieux du village de Mpan-gala, au nord-ouest de l'Angola soutiennent le projet de musée rural de Soyo, ouvert en 1980, ils en espèrent notamment la récupération d'une ancienne gérontocratie, fort perturbée par l'industrie pétrolière. De même, à Taiama, en Sierra Léone, le but avoué du musée est de recréer les valeurs traditionnelles hors desquelles la génération actuelle a grandi.

Loin d'être le reflet des réalités, passées ou présentes, le musée donne donc à voir l'image que l'État, le royaume ou le groupe souhaitent diffuser d'eux-mêmes. Les traditions mises en scène, parfois inventées, souvent mythifiées, ont toujours une fonction actuelle : lieu d'affirmation des identités, le musée est également celui de la représentation des pouvoirs composant le champ politique africain.

BIBLIOGRAPHIE

- CAMPBELL A.C. et N'TETA D., « Musée national et galerie d'art, Bostwana », *Museum*, n° 1, 1980.
 FOUCHER M., *Fronts et frontières*, Fayard, Paris, 1988.
 GEARY C., *Les Choses du palais*, Steiner Verlag, Wiesbaden, 1984.
 ICOM, *Répertoire des musées en Afrique*, Keagan, Londres, 1990.
 IFAN, *Guide du musée historique de l'AOF*, Dakar, 1955.

15. « Gaoui, un musée dans un village », *Sahibi*, revue trimestrielle, n° 1, avril 1991, N'Djamena.

16. Les renseignements concernant le musée de Gaoui nous ont été fournis par Olivier de Lignerolles, Projet d'action culturelle tchadien de la Mission française de coopération, N'Djamena.

POLET J., « Pour un musée des cultures lagunaires en pays Éotilé : quelques questions fondamentales », communication au colloque sur les musées régionaux, 1985, *Actes* sous presse à Dakar.

QUENEAU R., *Une histoire modèle*, Gallimard, Paris, 1966.

RAVENHILL P., « The Passive Object and the Tribal Paradigm. Colonial Museography in French West Africa », communication au colloque de Bellagio sur la culture africaine matérielle, mai 1988.

SAVANE Y., « Patrimony and Museum », *Africa International*, février 1990.

VANDEN BOSCHE J., « Le musée de la vie indigène, Léopoldville, Congo belge », *Museum*, n° 2, 1955.

Localisation des musées régionaux en Afrique

Ces cartes ont été réalisées à partir des indications fournies par le *Répertoire des musées en Afrique*, établi par l'ICOM en 1990, complétées par les rapports techniques de l'UNESCO, les articles de la revue *Museum*, les informations fournies par les responsables de musées africains et par le ministère de la Coopération française, etc.

Pour quelques musées, les informations étaient trop sommaires et imprécises ; dès lors nous avons préféré ne pas localiser des musées dont nous n'étions pas sûr de l'existence. Pour certains pays, tels que la Namibie, l'Éthiopie, le Soudan et le Zaïre, les sources sont rares et le plus souvent contradictoires. Malgré toutes les précautions prises, il est possible que les cartes comportent quelques erreurs, notamment pour les pays mentionnés.

Sur ces cartes sont localisés les musées ethnographiques et historiques situés hors des capitales, ainsi que les musées de site. Il n'a pas été fait de distinction entre les différents statuts de ces musées (musée national, régional, municipal).

Ne sont pas portés sur ces cartes :

- les musées dépendant d'universités ;
- les musées ayant uniquement des collections de sciences naturelles, musées géologiques, musées d'histoire naturelle, de minéralogie, etc. ;
- les musées situés dans les capitales africaines ;
- les musées privés.

Les musées existants sont figurés par un point (.), les projets de musées régionaux par une croix (X).

La date d'inauguration ou de création des musées est entre parenthèses, lorsque nous la connaissons.

Madagascar : le syndrome du caméléon du tiers monde pauvre

*Jean-Michel Hoerner**

Si, aujourd'hui, on évoque les « tiers mondes » avec autant de facilité, oubliant ce que le terme « tiers monde » pouvait contenir comme charge de défi mais aussi d'espoir, c'est bien que l'on se résigne au pire qui consiste à accepter le naufrage d'une partie de la planète. Certes, si quelques rares et heureux pays du tiers monde ont su emprunter le chemin du développement, la plupart, malheureusement, dont surtout les États africains, s'enfoncent au contraire dans une paupérisation qui fait une légère tache sur la toile mondiale de la détente et de la reconquête de l'Est.

Cependant, on aurait tort de penser que l'aide internationale se désintéresse totalement de l'Afrique, même si une éventuelle redistribution de la manne occidentale s'opère en direction de l'Europe de l'Est, ce que plusieurs États africains craignent par-dessus tout ; d'ailleurs, le retour à une plus grande démocratie, la condamnation de plus en plus répétée du parti unique en sont sans doute les premières conséquences. Mais, plus que jamais, on prend conscience que cette aide, fatalement nécessaire, ne vise qu'à assurer la survie de pays qui s'enfoncent dans une crise économique et sociale sans l'espoir d'en sortir... Tout au plus, alors que ce tiers monde ne représente plus un enjeu pour les stratégies de l'Ouest — l'Est n'existant plus —, on lui confie une ultime mission dite de réhabilitation et, en tout cas, humanitaire : sauver ses belles forêts tropicales sans lesquelles, paraît-il, les habitants du Nord qui ont gaspillé bêtement les leurs risquent de mourir asphyxiés.

C'est ainsi que, lancé à la poursuite d'un développement impossible, ce tiers monde pauvre souffre du syndrome du caméléon. A l'instar de ce reptile « qui

* Géographe, université de Perpignan.

a la faculté de changer de couleur » en fonction du milieu, des peuples subissent l'aide internationale en se conformant, tant bien que mal, aux impératifs des bailleurs de fonds occidentaux, bilatéraux et surtout multilatéraux. Doués d'homochromie variable, ils n'ont d'autre but que de se fondre dans le milieu qu'on leur réserve ; si leur capacité d'adaptation se révèle insuffisante, ils doivent promettre de faire mieux la prochaine fois. Les mauvais caméléons n'ont pas le droit à l'existence.

Parmi ces pays pauvres qui se débattent entre la survie et l'oubli, mais qui ont la chance de n'être pas encore des déserts, j'ai choisi l'exemple de Madagascar qui me semble très caractéristique. Cette « Grande Ile », aussi étendue que la France et le Benelux réunis, se situe, tant par sa situation géographique ou son peuplement que par son économie essentiellement rizicole, à mi-chemin entre l'Afrique et l'Asie. Dans les paysages malgaches, les rizières rappellent les relations historiques avec l'Indonésie. Colonie chère à la France qui la considéra un peu comme sa seconde « Indochine », aussi rétive d'ailleurs que sa sœur asiatique comme en témoigne la révolte nationaliste de 1947 (il y aurait eu, selon les historiens, de 30 000 à 100 000 morts !), Madagascar est aussi un petit « Japon » tropical qui n'a pas su évoluer. Ayant développé à la fin du XIX^e siècle une bourgeoisie commerciale particulièrement active et une élite intellectuelle remarquable, du moins dans sa partie centrale, l'Imerina, autour de sa capitale Tananarive (50 000 habitants à l'époque !), Madagascar aurait pu effectivement devenir un pays prospère. Malheureusement, malgré la grande variété de son milieu naturel et de ses ressources potentielles, l'agriculture y resta pauvre, l'élevage archaïque, et l'industrie y demeura embryonnaire. Terre des espoirs déçus, trop lointaine voire trop refermée sur elle-même pour devenir un peu plus tard un pôle touristique majeur, Madagascar cherche toujours sa voie quand le régime dit néo-colonial du président Tsiranana laisse la place au régime révolutionnaire du président Ratsiraka en 1975, au terme de quatre années d'incertitudes politiques. La fin des années soixante-dix voit même se développer une crise économique et sociale sans précédent, marquée par de graves pénuries alimentaires, des détournements de fonds spectaculaires, la fermeture des usines, l'émergence de multiples circuits parallèles, y compris celui de la monnaie, et une recrudescence brutale du grand banditisme rural (vols de bœufs et pillages de toutes sortes).

Quelque dix ans plus tard, au terme d'efforts qui, selon les normes comptables, devaient conduire le pays sur le chemin des grands équilibres (ce que, pudiquement, on nomme « l'ajustement structurel »), Madagascar se retrouve au bord du chaos : appauvrissement généralisé (revenus de la classe moyenne en forte baisse : - 50 % en dix ans !), grève générale de juin à décembre 1991, grandioses manifestations de plusieurs centaines de milliers de personnes dans les gran-

des villes malgaches, « tuerie de Mavoloha » aux portes du nouveau palais-bunker du président Didier Ratsiraka (30, 50, 100 morts ?), puis finalement-compromis politique entre le président et l'opposition dite des « forces vives », qui se traduit par la création d'un contre-pouvoir, la « Haute Autorité » présidée par le docteur Albert Zafy, et un gouvernement de transition dirigé par Guy Razanamasy, le maire de la capitale Tananarive. Mais le « Front » des partisans de Ratsiraka ne désarme pas et, sur fond de guerre civile larvée, comme en 1975, on organise un « Forum national » qui devrait mettre fin à la deuxième République et instaurer une nouvelle Constitution. Les observateurs les plus objectifs se demandent si le sous-développement endémique n'est pas l'étape qui précède toujours la faillite généralisée...

Sans intervention de l'extérieur¹, l'évolution de cette pauvre île de l'océan Indien aurait été peut-être la même ; il n'empêche que l'on est bien obligé de reconnaître que les grandes puissances capitalistes ont fait le ménage au Sud comme à l'Est. Or, dans le Sud, on balaie vainement la terre battue qui donne accès à des cases en bambou...

La faillite d'un État et l'aide internationale

Les premières négociations entre le FMI et Madagascar, en 1980, concrétisent la quasi-faillite de l'État : déficits des grandes balances économiques, inflation généralisée, essoufflement de la production, début de la gestion des pénuries (riz, sucre, huile, etc.). Un véritable bras de fer s'engage entre le FMI, qui certes intervient à l'appel du gouvernement malgache, mais qui reçoit aussitôt le soutien de tous les bailleurs de fonds occidentaux, et les autorités malgaches qui, progressivement, vont devoir abandonner leur label socialiste. Ainsi, avant de devenir un « bon élève » du FMI, seulement à la fin des années quatre-vingt, Madagascar a dû faire la preuve de bons « critères de performance » qui se résument à ces quelques évidences : dévaluation du franc malgache (près de 700 % début 1992), fin des subventions d'État sur les produits de première nécessité (PPN) et limite draconienne de l'embauche publique, retour vers les prétendus grands équilibres, mais chute vertigineuse du niveau de vie des populations, notamment urbaines, laminage de la classe moyenne, extension des sans-emplois, bidonvillisation des villes, paupérisation galopante... La Banque mondiale s'est pleinement

1. Curieusement, comme le note le plus grand périodique d'information de la Grande Ile, *Jureco* (n^{os} 55-56, juillet-août 1991), les Malgaches comptent sur « la forte présence des colonies étrangères et surtout les bailleurs de fonds qui tiennent à bout de bras l'économie » nationale, pour éviter le pire...

associée au FMI dans ces mesures d'assainissement, même si elle apparaît davantage comme une carotte par rapport au bâton du FMI ! En tout cas, pour faire avaler la pilule amère du plan FMI et peut-être pour reconstruire une économie libérale où les maîtres mots sont devenus « libéralisation » et « privatisation », la CCCE française, ou Caisse centrale de coopération économique, et la Banque mondiale (surtout par des mesures d'accompagnement) préconisent et mettent en place les fameux PAS, les plans d'ajustement structurel. Ce processus, mis difficilement en place dans la Grande Ile, caractérise la plupart des pays du tiers monde pauvre.

Le « mieux » que l'on a constaté à Madagascar, au moins jusqu'en mai-juin 1991, ne pouvait malheureusement que rassurer les visiteurs de marque, touristes, experts et autres expatriés qui constataient le rajeunissement en trompe-l'œil du parc automobile, qui appréciaient les vitrines bien pourvues des magasins de luxe, qui découvraient le plaisir d'être riches dans un pays de plus en plus pauvre. En 1989, si le taux d'accroissement du PIB dépasse le solde démographique naturel (4 % contre un peu plus de 3 %), c'est pratiquement sans incidence au niveau de l'ensemble de la population. La satisfaction des maîtres d'école du FMI est, bien sûr, tout hypocrite, mais ont-ils d'autre but que de ranger « proprement » cette Grande Ile dans le classeur des pays démunis qui ne posent plus de problèmes ? On oublie bien souvent que l'on considère trois étapes essentielles de l'aide internationale depuis les années cinquante, qui pourraient s'intituler, selon les expressions de P. Arnaud², « l'économie de l'aide » de 1950 à 1973, « l'économie de crédit » de 1974 à 1982 et, enfin, « la crise des paiements internationaux » à partir de 1982. Or, dans cette dernière étape, qui concrétise le rôle essentiel joué par le FMI, volant au secours du système financier international après avoir, dans le passé, secouru les pays industriels en difficulté (DTS permettant d'amortir les effets souvent désastreux de toute dévaluation), il s'agit bien de limiter les faillites bancaires du camp occidental plutôt que d'assurer le développement du tiers monde. Assainir les finances des pays pauvres, retrouver donc les « grands équilibres », contribuer au remboursement de leur dette, voilà la grande finalité des bailleurs de fonds d'aujourd'hui.

Schématiquement, l'État pauvre secouru doit donc réduire son maigre train de vie et accroître ses ressources, par conséquent non seulement ses exportations, mais les recettes fiscales qu'elles peuvent procurer. On n'insistera pas sur la rigueur qui s'est installée dans ce pays, ni sur les conséquences désastreuses qu'elle a entraînées. Il semble en revanche beaucoup plus judicieux de se pencher sur le développement des exportations car les mécanismes qui se développent sont sou-

2. P. ARNAUD, *La Dette du tiers monde*, La Découverte, Paris, 1982.

vent surprenants. Ainsi, traditionnellement, Madagascar exporte du café, de la vanille, des clous de girofle, des litchis et des crevettes : ces cinq postes constituent plus des quatre cinquièmes des revenus de la Grande Ile. Première constatation de la Banque mondiale qui a pour mission de développer ces ressources : la production est insuffisante, il faut l'accroître car « les pertes de revenu imputables à l'évolution des termes de l'échange depuis 1960 sont moindres que les gains³ ». On sait bien que ce type d'analyse est défendu par une multitude de néolibéraux qui n'hésitent plus à proclamer, comme G. Sorman, que « la dégradation des termes de l'échange est l'un des mythes les plus résistants du tiers-mondisme⁴ ». Je m'étonne d'autant de naïveté puisque la principale solution préconisée, notamment par la Banque mondiale, consiste à accroître à Madagascar les productions de café, de vanille, de girofle, etc., et donc, par la surproduction mondiale qui en résultera, à faire chuter les cours ; l'exemple du cacao ivoirien est suffisamment édifiant. Sans doute, la Banque mondiale prend-elle pleinement conscience de ces contradictions puisque, à l'instar de tout ministère français de l'Agriculture vis-à-vis de ses agriculteurs, on prime les reconversions que l'on multiplie : ainsi, pour le café malgache, on pousse à accroître la production en général, puis on laisse entendre que si les producteurs de Robusta arrachaient leurs plants, ce ne serait pas plus mal ! Bientôt, on s'interrogera sur l'opportunité d'avoir autant développé l'Arabica... Pour les crevettes, l'hypocrisie est encore plus grande puisque l'on sait bien qu'au rythme de l'exploitation actuelle les fonds marins s'épuiseront assez vite, ce qui tarira certes une manne de devises à Madagascar, par exemple, mais ce qui permettra sans doute d'exploiter d'autres fonds ailleurs pour le plus grand profit — même limité dans le temps — d'autres États en difficulté.

Cette croissance des exportations que l'on recherche a cependant une autre finalité que le simple développement économique ; il s'agit surtout de recouvrer des semblants d'équilibres économiques à l'échelle de l'État. Ce dernier doit reconstituer sa trésorerie, voire envisager de rembourser une partie de sa dette ou, à tout le moins, assurer parfaitement le remboursement des intérêts, ce qui ne découragera pas les nouveaux bailleurs de fonds éventuels dont un pays tel que Madagascar a toujours besoin... Pour parvenir à un excédent de trésorerie, le gouvernement malgache a été contraint de ne pas répercuter les avantages de la dévaluation monétaire au niveau des producteurs ; ainsi, les prix d'achat aux paysans restent faibles et il n'est pas rare que l'écart qui les sépare des prix FOB à l'exportation soit dix, vingt, voire trente fois l'équivalent des prix producteurs.

3. M. FAURE, « La Hongrie avant la Zambie », *L'Express*, n° 2024, avril 1990.

4. G. SORMAN, *La Nouvelle Richesse des nations*, Fayard, Paris, 1987.

Pour le café, justement, cet écart étant jugé trop faible par la Banque mondiale, il est envisagé de taxer les agriculteurs au risque de les voir de nouveau se tourner vers d'autres produits ; mais, on l'a vu, ce n'est peut-être pas sans arrière-pensée. Quoi qu'il en soit, au moment où l'on s'inquiète de plus en plus de l'ampleur de l'exode rural, de la trop forte urbanisation, de la paupérisation citadine, il semble très maladroit de pénaliser le paysannat.

On peut aussi s'étonner des préoccupations environnementales aussi affirmées de la Banque mondiale, qui envisage d'investir dans un gigantesque PAE⁵ quelque 70 millions de dollars ; cela est sans compter l'action particulière de l'UNESCO⁶, voire du PNUD. Cette activité écologique fait sourire plus d'un habitant de la Grande Ile, à tel point que certains responsables politiques nationaux se demandent avec humour si, dans trente ans, il y aura encore des Malgaches alors que l'avenir des orchidées et des lémuriens paraît tout à fait assuré ! Cette boutade traduit cependant des réalités amères et montre certaines contradictions. On sait l'importance des forêts tropicales dans l'équilibre de la planète, mais on ignore bien souvent qu'il s'agit d'un souci parfois très hypocrite ; je vais mentionner deux exemples qui le prouveraient. Le premier se rapporte à une récente initiative de la WWF, puissant organisme de défense de l'environnement dans le monde⁷, qui a racheté un peu plus de 2 millions de dollars de la dette privée malgache pour 950 000 dollars, soit avec une décote intéressante mais logique ; certes, l'État malgache voit son endettement allégé à peu de frais — il doit simplement s'engager à faire respecter son environnement —, mais, d'une part, le remboursement de cette partie de la dette n'était pas vraiment préoccupant et, d'autre part, les banques créancières concernées peuvent dire merci à « dame nature » car, sans elle, elles n'auraient certainement pas récupéré des centaines de milliers de dollars jugés perdus... Le second exemple est plus grave car, outre ses apparences paradoxales, il révèle une certaine insouciance qui n'est peut-être pas sans fondement. Alors que l'on dépense des millions de dollars à préserver les forêts, on pousse les Malgaches à exporter « à outrance », quitte à ce qu'ils détruisent cette même formation arborée pour parvenir à leurs fins. Ainsi, à proximité de Tuléar, dans le Sud-Ouest subaride, on brûle chaque année la forêt sèche pour produire quelques milliers de tonnes de maïs qui ne seront vendus que 1 FF le kilo prix FOB au port de Tuléar ; 1 hectare de forêt ne rapporte donc que

5. Plan d'aménagement environnemental.

6. L'UNESCO finance un projet de sauvegarde d'un lémurien très rare, l'*aye-aye*, dans la région de Mananara (côte Est malgache) ; les paysans ne devront plus abattre la forêt pour faire leur riziculture de *tavy* et se reconvertiront à la rizière irriguée.

7. Wild World Fund for Nature à Madagascar (accord de 1986).

1 500 FF environ sur deux ans (l'arbre, même rabougri, a-t-il une si faible valeur ?) alors que l'on sait que, dans les conditions édaphiques de cette forêt, celle-ci ne repoussera probablement plus jamais... Le calcul qui inclurait ce que rapporte chaque kilo de maïs au producteur est encore plus révélateur du gaspillage entretenu par le « système » : de 20 à 120 FMG/kilo, selon le degré de spéculation, soit, pour la production annuelle de 1 hectare, de 3 % à 20 % du SMIG annuel !

L'évolution de l'aide internationale, qui traduit un certain nombre de contradictions immédiates, ne laisse même pas espérer, à moyen terme voire à long terme, une amélioration importante ; les vertus du libéralisme, qui restent peut-être à démontrer autrement que parce que tout socialisme africain ou son équivalent est aujourd'hui un échec, ne semblent offrir que peu de perspectives encourageantes dans le tiers monde pauvre.

Capitalisme perversi, économie marchande et paupérisation

On ne change pas un système économique sans modifier la formation sociale qui l'entretient, mais on peut aggraver les rapports de production en lâchant la bride à la classe dominante. Les formations sociales des pays pauvres sont presque toutes identiques. Tout d'abord, le paysannat occupe une place primordiale ; il se caractérise par de fortes tendances vivrières, les surplus monétaires visant le plus souvent une accumulation traditionnelle, en bœufs par exemple. On aurait tort de le séparer du prolétariat et du sous-prolétariat urbains, voire de tous ceux qui vivent plutôt mal d'activités propres aux interfaces villes-campagnes. D'une part, il s'agit de migrants qui quittent plus ou moins la campagne⁸ ; d'autre part, les stratégies des uns et des autres, face à l'absence de mutation sociale conséquente, notamment en rapport avec l'urbanisation, restent à peu près les mêmes. L'embryon de classe moyenne qui avait pu se constituer a, en outre, disparu, beaucoup de ces citadins ayant à nouveau des stratégies paysannes. Seule donc une minorité est privilégiée, quoique plus hétéroclite qu'on ne le pense *a priori*. Au bas de l'échelle, on trouve encore quelques fonctionnaires qui arrondissent leurs fins de mois de diverses manières : recours à un second métier, souvent « informel », participation à des retombées plus ou moins lointaines de l'aide internationale, profits tirés de la corruption, etc. Le monde des affaires est plus varié. Si le petit commerce s'assimile souvent au groupe précédent, le grand com-

8. J.-M. HOERNER, *La Dynamique régionale du sous-développement du sud-ouest de Madagascar*, Ed. GERC-IFA, Perpignan, 1990.

merce et l'industrie — limitée — rassemblent vraiment les plus aisés, le fer de lance de la classe riche. Ces propriétaires de villas neuves et d'appartements, souvent loués (profits non négligeables), possèdent également des voitures neuves, des camions, des cars, etc. Certains d'entre eux ont également d'importantes concessions mises en métayage ou en fermage. Cependant, le commerce reste l'activité dominante de l'ensemble de ces privilégiés. Il resterait enfin à établir parmi ces derniers une distinction entre les nationaux, ce que l'on appelle la bourgeoisie nationale, et les étrangers, Chinois et Indiens à Madagascar. On peut, à leur propos, parler de bourgeoisie marchande, mais c'est, à mon avis, restreindre la capacité marchande de toute une frange de la bourgeoisie nationale.

En tout cas, le fossé se creuse entre la masse, en voie d'absolue paupérisation — de survie, si l'on préfère —, et les plus aisés qui s'enrichissent de jour en jour. Ce phénomène est à la fois une conséquence de la colonisation, de la décolonisation, des socialismes « pauvres », de l'aide internationale et de la libéralisation des économies. Autant dire qu'il s'agit, hélas ?, d'une évolution quasi structurelle. Si l'on se réfère aux travaux de R. Fossaert⁹, on constate que le tiers monde pauvre se rapproche surtout des « formations économiques marchandes simple et coloniale » ; toutefois, il faudrait imaginer un autre mode de production ou une autre formation économique. Si, effectivement, avec R. Fossaert, on peut avancer que le système qui se met en place « fait de la vente — de la réalisation finale de la valeur — le stade ultime et décisif de toute la production capitaliste », il n'a absolument pas tendance à évoluer vers le capitalisme et, malheureusement, il ne présente pas des caractères transitoires propres. Ce que j'appelle alors, faute de vocabulaire plus approprié, l'économie marchande, c'est en fait un système de perversion de plusieurs « formations économiques » qui se sont succédé sans trop s'articuler dans les pays pauvres : communautaire bien sûr, coloniale, marchande simple et, de manière plus discrète, étatique-capitaliste. Une classe privilégiée, sans capital sur place — elle accumule ailleurs qu'au niveau de la production : immobilier, étranger, etc. —, exploite une main-d'œuvre très bon marché, largement entretenue par sa campagne d'origine ou d'élection. La spéculation est le moteur économique : on investit peu, on amortit en moins d'un an si possible, les opérations commerciales sont préférées à toute autre, les marges sont énormes, la corruption devient un facteur primordial de la production. Enfin, on aurait tort de penser que les minorités étrangères entretiennent seules un système qui ne pourrait certainement pas fonctionner sans une assez forte adhésion « nationale ».

Ce triste système économique, qui se trouve renforcé par les partenaires inter-

9. R. FOSSAERT, *La Société, les structures économiques*, Seuil, 1977, Paris, t. 2.

nationaux, semble sans avenir. A l'abri désormais des enjeux internationaux, comme on l'a déjà souligné, le tiers monde pauvre a néanmoins, comme l'écrit P. Hugon¹⁰, une « dynamique économique largement dépendante de l'évolution économique internationale », notamment pour tout ce qui concerne « les matières premières », « les contraintes financières », les « évolutions technologiques » et le « rôle des firmes transnationales ». Cependant, l'aide internationale, à la fois par ses moyens et ses orientations plus dirigistes que libérales, me semble autrement déterminante. On sait que, dans leur totalité, ces aides équivalent souvent à l'ensemble des budgets nationaux, mais leur rôle qualitatif est encore plus important. Si j'ai pu évoquer une éventuelle articulation entre des « formations économiques » marchande et coloniale, c'est aussi parce que aujourd'hui, dans la plupart de ces pays pauvres, à Madagascar notamment, le système actuel s'identifie presque à l'ancienne économie de traite : des pouvoirs supra-étatiques qui s'appuient sur des réseaux marchands relativement bien structurés, réussissent à prélever un surplus appréciable aux dépens d'un paysanat composite (agriculteurs traditionnels, néo-ruraux d'origine urbaine, migrants circulaires des interfaces villes-campagnes). C'est à ce niveau que je peux évoquer le syndrome du caméléon.

Tous les acteurs du tiers monde pauvre « s'enlisent », à leur manière, face aux plans d'ajustement structurel¹¹ qui ne sont certainement pas développants, mais qui visent plutôt la survie des populations et l'assainissement financier sinon le recouvrement de la dette. Les stratégies diverses de ces acteurs le prouvent effectivement. Les privilégiés étrangers ou aspirant à le devenir (la bourgeoisie compradore) ont des perspectives ailleurs, mais ils tirent le maximum des situations spéculatives qui se présentent à eux. La grande majorité, appauvrie et en voie de paupérisation, développe plutôt des activités informelles urbaines, rurales, rurales tout en exacerbant ses valeurs traditionnelles qui, hélas !, sont presque toujours préétatiques. En somme, les hommes-caméléons du tiers monde pauvre ont naturellement bien du mal à se fondre complètement dans les nouveaux paysages socio-économiques qu'on leur dessine ; souvent, ils font tache, ils sont repérables. Mais, en aucune manière, ils ne tentent ou ne tenteront d'infléchir une destinée qu'on leur impose ; leur seul but est de ne pas se faire prendre sur le chemin qui les mène, pour les privilégiés, à l'étranger, au sein des pays industriels où ils construisent leur avenir tout en espérant conserver une résidence secondaire

10. P. HUGON, « Quels avènements économiques pour l'Afrique ? », *Afrique contemporaine*, n° 146, Revue du CEDAM, 2^e trim. 1988.

11. G. DURUFLÉ, *L'Ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar)*, Karthala, Paris, 1988.

dans le pays de leur enfance ; ou, pour l'écrasante majorité, dans leurs villages ancestraux, près des tombeaux familiaux, où ils retrouvent une raison d'exister. Sans doute faudrait-il qualifier ce nouveau système de fuite en avant et de déconnexion généralisée ! La marche lente et saccadée du caméléon et son homochromie malade résumant, d'une autre manière, le sordide bilan que je tente de faire.

Je ne voudrais pas terminer ce constat, qui paraît accablant, sans une note d'espoir qui devrait être, dans mon esprit, une piste à suivre pour reconsidérer cette dérive inquiétante du tiers monde pauvre. Je ne pense pas, bien sûr, que l'ethnologie exotique soit une solution, mais il est vrai que, dans des ouvrages aussi différents que ceux de A. Tévoédjré¹² et, plus récemment, de P. Pradervand¹³, on apprécie le paradoxe de l'un qui évoque « la pauvreté, richesse des peuples » et l'enthousiasme de l'autre qui nous parle d'une Afrique « qui nous cache son étonnante richesse humaine et culturelle ». L'aide internationale n'est que la conséquence d'une domination sans partage du Nord sur le Sud, le premier imposant au second ses modèles et ses besoins avec une obstination regrettable. On sait, cependant, que les systèmes économiques et politiques se répètent dans le monde, certes avec des variantes, mais de manière très proche. Or, le tiers monde pauvre se voit brimer dans son expression depuis trop longtemps. Une équipe de chercheurs¹⁴ a ainsi découvert dans le Sud malgache un système commercial traditionnel mais récent, tout à fait novateur. Apparemment sans aucune influence extérieure, si ce n'est la pénétration déjà ancienne de l'économie monétaire, des maquignons issus du monde des éleveurs ont constitué un réseau de commercialisation des zébus extrêmement sophistiqué qui traduit une adaptation remarquable aux conditions de marché. Sans entrer dans les détails, je peux avancer qu'il s'agit là d'une solution possible du passage d'une société d'autosubsistance à une société marchande assez égalitaire. Cet exemple révèle deux évidences : d'une part, l'évolution existe là où tout élément extérieur ne voit qu'une fixité dans les traditions et, d'autre part, l'expression d'un surplus, voire son accumulation, traduit la nécessité des échanges que l'on considère généralement comme le seul moteur de l'économie moderne. Tant que l'on ne permettra pas aux sociétés du tiers monde, pauvres en l'occurrence, d'exprimer librement les évolutions naturelles qu'elles portent en elles, on ne finira jamais de les traiter en caméléons seulement soucieux de se fondre dans une palette de couleurs imposées.

12. A. TÉVOÉDJRÉ, *La Pauvreté, richesse des peuples*, Éditions Ouvrières, Paris, 1978.

13. Pierre PRADERVAND, *Une Afrique en marche*, Plon, Paris, 1989.

14. Il s'agit d'une équipe de recherche associée franco-malgache, ORSTOM-MRSTD, qui travaille dans le Sud malgache depuis 1984.

L'aide internationale, qu'en d'autres temps on aurait qualifiée de néo-coloniale, évolue très mal puisqu'il ne s'agit plus de développer le tiers monde pauvre — en apparence, on n'y croit plus —, mais simplement d'éviter toute dérive, financière, politique, économique... On se satisfait que des centaines de millions de personnes aient la survie pour finalité ; à l'extrême limite, on admirera même leurs remarquables qualités de caméléon. Ceux qui fustigeaient les chances d'un socialisme résolument tiers-mondiste sont satisfaits de ses déroutes et ils s'attachent alors aux vertus d'un néo-libéralisme sans se soucier de ses formes d'application. Mais la fin du socialisme ne signifie pas toujours — à vrai dire, c'est même très rare — la reconquête capitaliste. Si le socialisme est souvent perverti, à tel point que l'on peut se demander s'il en a jamais existé un modèle à peu près acceptable, le capitalisme présente souvent les mêmes tares. Les systèmes politiques et économiques qui se mettent en place dans le tiers monde pauvre sont surtout marchands et fondés sur l'absence d'accumulation, la spéculation à outrance, la corruption, la concussion, la paupérisation de la majorité, l'épanouissement scandaleux d'une minorité de privilégiés très hétéroclite. Certains responsables africains, beaucoup d'intellectuels aussi, pensent que, dans les dix prochaines années, le Nord va sans doute un peu oublier le Sud au profit de l'Est : ils rêvent alors que, loin des pressions extérieures, les sociétés des pays pauvres puissent évoluer vers des modèles qu'elles secréteraient elles-mêmes. Je fais aussi le pari que, dans une aussi mauvaise conjoncture, ce soit leur dernière chance.

Dans cette attente, Madagascar et d'autres États qui suivent, hélas !, la même pente, courent à la faillite. Tandis que des hommes politiques occidentaux de tous bords souhaitent limiter l'immigration des plus démunis dans leurs pays de cocagne en développant le Sud, leurs propres États y favorisent une aide économique déstabilisante, paupérisante et sans espoir. Nurske n'avait pas imaginé cette variante de « cercle vicieux » ?

P.S. — Comme prévu, le référendum organisé par les « Forces vives », adversaires de l'actuel président Ratsiraka, pour modifier la Constitution a eu lieu le 19 août. Le « oui » l'ayant largement emporté, la prochaine étape devrait être l'élection d'un président de la République avant deux mois, celui-ci devenant le pilier d'une nouvelle Constitution à « l'occidentale », débarrassée de ses composantes « révolutionnaires ». On comprend, dans ces conditions, que les « fédéralistes », c'est-à-dire les partisans de Didier Ratsiraka et d'une fédération de provinces, prétendue décentralisation pour réduire l'audience des « Forces vives » surtout actives à Tananarive, manifestent un peu partout leur mécontentement : outre des actions visant à empêcher le bon déroulement du scrutin, où néanmoins la participation restait élevée, les « fédéralistes » provoquent çà et là des incidents meurtriers, notamment sur les côtes, où ils sont mieux organisés. Cependant, comme le laisse entendre l'apparition de nouvelles composantes politiques aux côtés des « Forces vives », un peu essoufflées, espérons que la troisième République malgache mette enfin à une guerre civile larvée et contribuera, enfin, au redressement tant attendu du pays...

Hérodote a lu

Gestion et évolution des espaces aquatiques: la Casamance, Marie-Christine CORMIER-SALEM, ORSTOM, 584 p.

Alors que les sociétés de l'Afrique subsaharienne ont pendant longtemps tourné le dos à la mer, les ressources halieutiques peuvent offrir de nouvelles perspectives au continent. D'ores et déjà, la pêche est la première source de revenus du Sénégal. Complétant et actualisant *Paysans du Sénégal*, de Paul Pélissier, l'ouvrage de M.-C. Cormier-Salem vient à point par rapport à la double problématique africaine, celle du développement et celle des conflits internes.

L'enjeu se situe, en Casamance, à un double niveau spatial :

— la revalorisation des *terroirs aquatiques* traditionnels par les populations autochtones ;

— l'exploitation, nouvelle, de *territoires aquatiques* (maritimes et estuariens), à laquelle les autochtones ont été initiés depuis les années cinquante ou soixante par des pêcheurs allochtones (« nordistes »).

Ce développement répond à une double logique :

— logique interne, paysanne : fournir une alternative à la crise des systèmes agricoles (liée à l'ouverture de la région et à l'exode rural, renforcée par la péjoration climatique) ;

— logique externe (sénégalaise), d'ordre économique : « l'or bleu » peut pallier le déficit vivrier et fournir des devises ; mais aussi politique : l'intégration de la Casamance dans l'ensemble national sénégalais.

En fait, l'essor de la pêche casamançaise

se heurte à des blocages mettant en jeu le sous-développement (manque d'infrastructures). Il génère également des contradictions. Tant que les allochtones sont source de revenus et de savoirs, ils sont bien accueillis. Les problèmes commencent à se poser lorsqu'il y a situation de concurrence : — pour le contrôle de la plus-value (transformation et commercialisation le plus souvent aux mains des allochtones, ce qui est source de frustrations) ;

— pour le contrôle territorial (les autochtones défendant leurs terroirs traditionnels et revendiquant les nouveaux espaces, ce qui est source de conflits avec les allochtones).

Ces contradictions internes ont pour effet de masquer la domination étrangère (européenne) sur les productions à haute valeur ajoutée (filère de la crevette).

Fidèle à la tradition géographique universitaire, l'ouvrage de M.-C. Cormier-Salem n'aborde pas les implications politiques de certains problèmes (clientélisme politique notamment). On est plus surpris, en revanche, de ne voir prises en compte ni la pêche industrielle (30 % des prises), ni les ressources énergétiques (gisements pétroliers offshore). Il n'en reste pas moins que cet ouvrage, qui a le mérite d'analyser une situation en pleine évolution, dans un domaine difficile à cerner, rassemble une somme impressionnante d'informations et de réflexions, constamment mises en perspective à différentes échelles de temps et d'espace.

Jean-Claude Marut

Le Regard des vainqueurs. Les enjeux français de l'immigration, Sami NAÏR, Grasset, coll. « Figures », Paris, 1992.

Voici, à coup sûr, un livre important, apte à stimuler la réflexion de tous ceux qui se soucient de mieux comprendre l'immigration en France et l'importance qu'elle occupe aussi bien dans la société de notre pays que dans ses débats politiques.

Le titre — en forme de clin d'œil au *Regard des vaincus* de Nathan Wachtel à propos des Indiens d'Amérique — est justifié par la tentative de l'auteur de démontrer ici comment ce qui est couramment nommé « problème de l'immigration » procéderait essentiellement de « représentations » internes à la société française actuelle: « De nos jours, il n'y a pas un problème "immigré", mais une attitude française devant l'immigration » (p. 48). Étant entendu que le terme « immigration » concernerait aujourd'hui les seuls immigrés d'origine maghrébine, par suite d'une « focalisation » imputable au passé colonial français et au « regard fait souvent de mépris [...] face à ceux qui appellent à l'aide. Regard, en somme, de vainqueurs » (p. 12). Il faut donc comprendre ici que, pour l'auteur, ces « vainqueurs » le sont en raison de leur développement économique. Celui-ci en effet, malgré les défaites de la décolonisation, inciterait les Français à cultiver un sentiment de supériorité à l'égard des Maghrébins, tandis que ceux-ci, malgré les victoires des indépendances, ne pourraient surmonter un sentiment d'infériorité. En dépit de l'histoire, les permanences de rapports inégaux et, surtout, les fantasmes persistent, voire s'exacerbent...

Ce livre n'est donc pas une étude de plus sur l'immigration maghrébine même, mais elle se veut celle de ses « représentations ».

Ici, en effet, l'auteur a pris le parti de privilégier et d'étudier, chez les Français, les fluctuations et manipulations de notre imaginaire face à cette immigration maghrébine en rapport avec les différentes conceptions de notre identité nationale.

Aussi Sami Naïr évoque-t-il, d'abord et fort justement, les changements profonds et décisifs intervenus à partir de la décennie 1965-1975 dans la conjoncture française. Il cite, pêle-mêle: les progrès — après Vatican II — d'une laïcisation qui cantonne la religion à une affaire individuelle, le développement d'une plus grande liberté sexuelle qui remet de nouveau en cause les rapports de sexe, la désaffection pour le mariage, la dépression de l'emploi, enfin l'avènement des couches moyennes qui, d'intermédiaires entre la bourgeoisie, d'une part, et les ouvriers et la paysannerie, d'autre part, deviennent, selon l'expression reprise de Henri Mendras, « centrales » dans la cosmogonie sociale. « Centralité » de ces couches moyennes marginalisant ainsi une « classe ouvrière » qui, tout en devenant interethnique, se désyndicalise et perd son poids social passé. En fait, si ces changements sont bel et bien intervenus dans notre société, je vois mal en quoi ils auraient concouru à freiner l'aptitude des Français à « intégrer » l'immigration? Ainsi, la diminution des influences cléricales aurait plutôt dû favoriser l'« intégration » des musulmans. Quant aux relations de la classe ouvrière française et des immigrés, elles ont longtemps été sous le signe de la concurrence, ce qui ne favorisait pas leur intégration.

En revanche, beaucoup plus convaincant apparaît l'argument selon lequel, désormais, ce sont ces « couches moyennes » qui viennent à imposer majoritairement leur propre réorganisation des « représentations de

l'avenir », et tout particulièrement leur propre quête identitaire qui, dans ce contexte contemporain de déclin du social, devient de plus en plus « originaire », c'est-à-dire développant un nationalisme exclusif dans les domaines ethnique, culturel et confessionnel.

Dans cette conjoncture, les résidents d'origine étrangère, et tout spécialement ceux d'origine maghrébine, seraient ainsi appelés à jouer le rôle de victimes émissaires, d'autant plus qu'à présent la pérennisation de l'immigration maghrébine empêche de la considérer, comme par le passé, instable, précaire, « extériorisable ». Certes, mais on aurait aimé que Sami Naïr s'attache davantage, du côté des immigrés, précisément à ces changements si lourds de conséquences qui résultent de l'interdiction de l'immigration de travailleurs dans les années 1974-1975 : le souci des immigrés de conserver dorénavant d'autant plus jalousement un emploi qu'il n'est plus transmissible à d'autres hommes de la grande famille, leur installation durable en France, le regroupement familial, la nouvelle participation de toutes ces femmes et de tous ces enfants à la plupart des instances de la vie française : logement — parfois en centre-ville —, écoles, hôpitaux, services sociaux, voire débats politiques par une « quête de l'égalité », selon l'heureuse expression de S. N. — à laquelle les enfants grandissants prennent part —, etc. Car tous ces nouveaux éléments augmentent considérablement la *visibilité* des immigrés, hommes, femmes et enfants, dans la société française. Si Sami Naïr note bien que des changements sont intervenus dans l'immigration maghrébine, il paraît cependant négliger l'importance — et donc les conséquences — de cette transformation structurelle d'une population d'origine maghrébine désormais

résidente en France. Cette visibilité nouvelle a pourtant joué un rôle déterminant dans l'évolution de ces représentations mêmes de l'immigration maghrébine dans la société française, qui constituent le propos principal de l'auteur.

En revanche, Sami Naïr insiste très justement sur l'influence désastreuse, dans la perception de bien des Français, de maladresses — sinon même d'erreurs —, commises par des actions politiques telles que les « aides au retour » ou l'enseignement des « langues et cultures d'origine », qui, destinées à faciliter une supposée « intégration » des enfants d'immigrés... dans le pays de leurs parents — « retours » qui ne se firent pas —, eurent pour effet de permettre à l'extrême droite de retourner ces discours de la différence et d'agiter le spectre de l'identité nationale menacée. De telles actions, et d'autres, ont ainsi contribué à constituer les immigrés d'origine maghrébine en « un enjeu social, politique et symbolique, extraordinaire » (p. 61). Enchaînements d'actions et de circonstances se sont ainsi multipliés, qui ont aggravé la situation et fortifié l'imagerie. Par exemple, dans le souci d'encadrement de cette nouvelle population immigrée — et parallèlement à la carence syndicale —, les mouvements associatifs ont été favorisés et développés, mais, par un effet contradictoire, on a ainsi encouragé la pérennisation d'une spécificité immigrée. Ainsi, explique Sami Naïr, l'immigration a été construite comme « concept polémique, aux niveaux social, culturel et politique » (p. 63). Construction d'autant plus opportunément survenue dans le contexte politique français, que l'opposition entre la droite et la gauche, perdant de sa netteté, se déplace alors sur des problèmes dits « de société » ; ainsi en est-il de l'identité nationale (p. 67).

Ce raisonnement conduit l'auteur à étudier de plus près les représentations de la nation. Il y décèle la reviviscence de ce qu'il appelle « l'obscur noyau » ou le « noyau dur » — emprunt à Edgar Morin —, du nationalisme, imaginaire, ethno-confessionnel, réapparaissant en période de crise, aux tendances exclusives et conservatrices, qui prend alors le pas sur une représentation démocratique et républicaine, issue de l'universalisme du XVIII^e siècle et de l'humanisme abstrait de 1789. Il voit cette dualité en tension permanente, éventuellement se combinant, dans la société française.

Car Sami Naïr avance qu'en France le problème de fond quant aux rapports avec l'immigration maghrébine provient de ce que la représentation de la nation ne correspond plus à la réalité du « peuple » de France. Il existe aujourd'hui un décalage entre la représentation d'une nation « substantielle », composée d'Européens chrétiens, et une France réelle, peuplée d'Européens, de Noirs, de Sémites — les Arabes —, et d'Asiatiques. Et ce hiatus est largement manipulé. Or, les Français ont développé, au cours de leur histoire, toute une imagerie dialectique des Arabes, à la fois inférieurs et rebelles. Au passage, S. N. reproche aux politiques de refuser de prendre en compte ce type de représentations et de ne point les dénoncer.

Ainsi, le prétendu « problème de l'immigration », qui hante les représentations et les fantasmes des Français, serait un produit de la société française, qui, faute de résoudre ses propres problèmes, les rejette sur ce bouc émissaire. Le prétendu « problème immigré » ne serait, en fait, que le révélateur interne des problèmes d'une société française qui, aujourd'hui confrontée à la mondialisation, se trouve placée devant deux options : soit la multiplication des

communautés selon le modèle américain, soit le « creuset français » opérant jusqu'ici, où priment les valeurs de citoyenneté, d'égalité publiques, et de tolérance privée.

Après avoir passé en revue les différents arguments sur lesquels se fonde ce qu'il nomme « la rhétorique de la ségrégation » — culturels, religieux, historiques, juridiques, politiques —, l'auteur revient aux remises en cause actuelles des représentations de la nation, remises en cause justifiées « parce que le peuple s'est diversifié ». Mais, à mon sens, Sami Naïr confond peuple et population. Ce qui renvoie précisément au problème de l'intégration de la population immigrée dans le peuple de France. Diversité qui doit être acceptée, faute de quoi « la mythologie de l'unité d'origine ruinera l'appartenance commune et délitera la nation » (p. 230).

Le parti délibérément pris ici de privilégier les seules attitudes et représentations françaises est une réflexion nouvelle, stimulante, qui, jusqu'à présent, a fait défaut dans tant d'autres études sur l'immigration. Cette décentration du regard est utile à plus d'un titre. Pourtant, cette vision exclusive laisse en partie insatisfait. On ne peut s'empêcher de penser que si les représentations de l'immigration ont changé, et même si la conjoncture mondiale en est une raison majeure, l'immigration, prise dans la même conjoncture, n'a pu, c'est bien le moins, qu'en subir aussi les effets. L'étude des changements concomitants, structurels ou circonstanciels, menée des deux côtés en interaction, la dialectique de ces rapports entre l'immigration maghrébine elle-même, dans ses avatars et dans les circonstances économiques, sociales et politiques contemporaines — que l'on pense aux rôles des nouveaux Français de parents maghrébins, que l'on pense aussi aux fluctuations des

rapports entre les États des deux rives de la Méditerranée —, et ces représentations qui occupent l'imaginaire des Français, reste encore à faire.

Camille LACOSTE-DUJARDIN,
ethnologue, CNRS,
présidente de l'Association française
pour l'étude du monde arabe et musulman
(AFEMAM)

Les Ethnies, Roland BRETON, PUF,
128 pages, 1992.

Roland Breton, spécialiste de géographie culturelle, auteur de *Géographie des langues* (1976-1983) et de *Géographie des civilisations* (1987-1991), vient de publier une nouvelle édition d'un autre « Que sais-je ? » *Les Ethnies* (1981-1992). « La fin du XX^e siècle est marquée, de par le monde, par la prise de conscience et la lutte des ethnies. Et pourtant l'existence des ethnies est presque aussi ancienne que celle de l'humanité, puisque liée à l'existence des cultures et des langues... », écrit R. Breton dans les quatre premières lignes de ce petit livre qui est fort utile par le nombre des exemples significatifs qu'il traite avec précision.

R. Breton aborde d'abord l'histoire de la diffusion récente de ce mot qui n'apparaît qu'en 1896 et il présente les différentes façons de définir les ethnies et la question épistémologiquement délicate de « l'identité des ethnies face aux sciences humaines ».

Un des chapitres les plus intéressants, « La dynamique des ethnies », traite, en citant nombre d'exemples, des problèmes délicats de l'ethnogenèse, de la dialectique de l'ethnie et de l'État, de l'assimilation, du génocide, des transferts et échanges de population, du droit à l'autodétermination et de la question du « nationalisme et de l'ethnisme ». On peut un peu regretter qu'élargissant progressivement son point de vue, R. Breton en vienne à mettre sur le même plan les problèmes de l'ethnie et ceux de la nation ; il y a entre eux non seulement des différences qualitatives, mais aussi d'ordre de grandeur. Mais il est vrai que dans nombre de cas, particulièrement difficiles du point de vue géopolitique, revendications ethniques et revendications nationales sont étroitement liées.

Pour finir, R. Breton passe rapidement en revue les problèmes ethniques dans les différentes parties du monde et la question de l'avenir des ethnies et des droits qu'elles revendiquent.

Y.L.

Los Angeles 1992

La première émeute multi-ethnique aux États-Unis

*Cynthia Ghorra-Gobin**

A la suite de l'acquittement de quatre policiers blancs (verdict rendu par un jury siégeant à Simi Valley, banlieue au nord-ouest de Los Angeles, dans le comté de Ventura), South Central (un quartier de 672 000 habitants, situé au sud du centre-ville de Los Angeles) devient le théâtre de la colère et de la révolte des Afro-Américains. Les émeutes de Los Angeles ont fait 60 morts et de nombreux blessés. Cet énoncé limité à quelques mots résume bien la manière dont les médias ont présenté à l'opinion publique les dernières émeutes de Los Angeles. La population noire, pour une large part au chômage et vivant dans des conditions de grande précarité (voire même de pauvreté), manifeste et désapprouve le jugement (rendu par un jury composé de quatre Blancs et d'un Asiatique) qui ne faisait pas justice à un jeune Noir qui avait été battu férocement par quatre policiers, à la suite d'une poursuite sur l'autoroute, en mars 1991.

En fait, contrairement aux émeutes de Watts de 1965, celles de South Central (situé au nord-ouest de Watts) ne se sont pas limitées à la communauté noire. Elles peuvent même être qualifiées de multiraciales dans la mesure où : 1) elles se sont déroulées sur un territoire dont la population était autrefois constituée à 80 % par des Noirs qui ne sont plus aujourd'hui que 45 % ; 2) elles ont mobilisé des gangs relevant de communautés noires et hispaniques ; 3) les principaux commerces pillés et incendiés appartenaient aux Coréens ; et 4) elles ont débordé le ghetto noir et ont profondément touché Koreatown, le quartier des Coréens situé à la limite septentrionale de South Central ainsi que des bâtiments du centre-ville reconnus pour leur valeur symbolique auprès de l'une ou l'autre communauté.

* Géographe, docteur ès lettres.

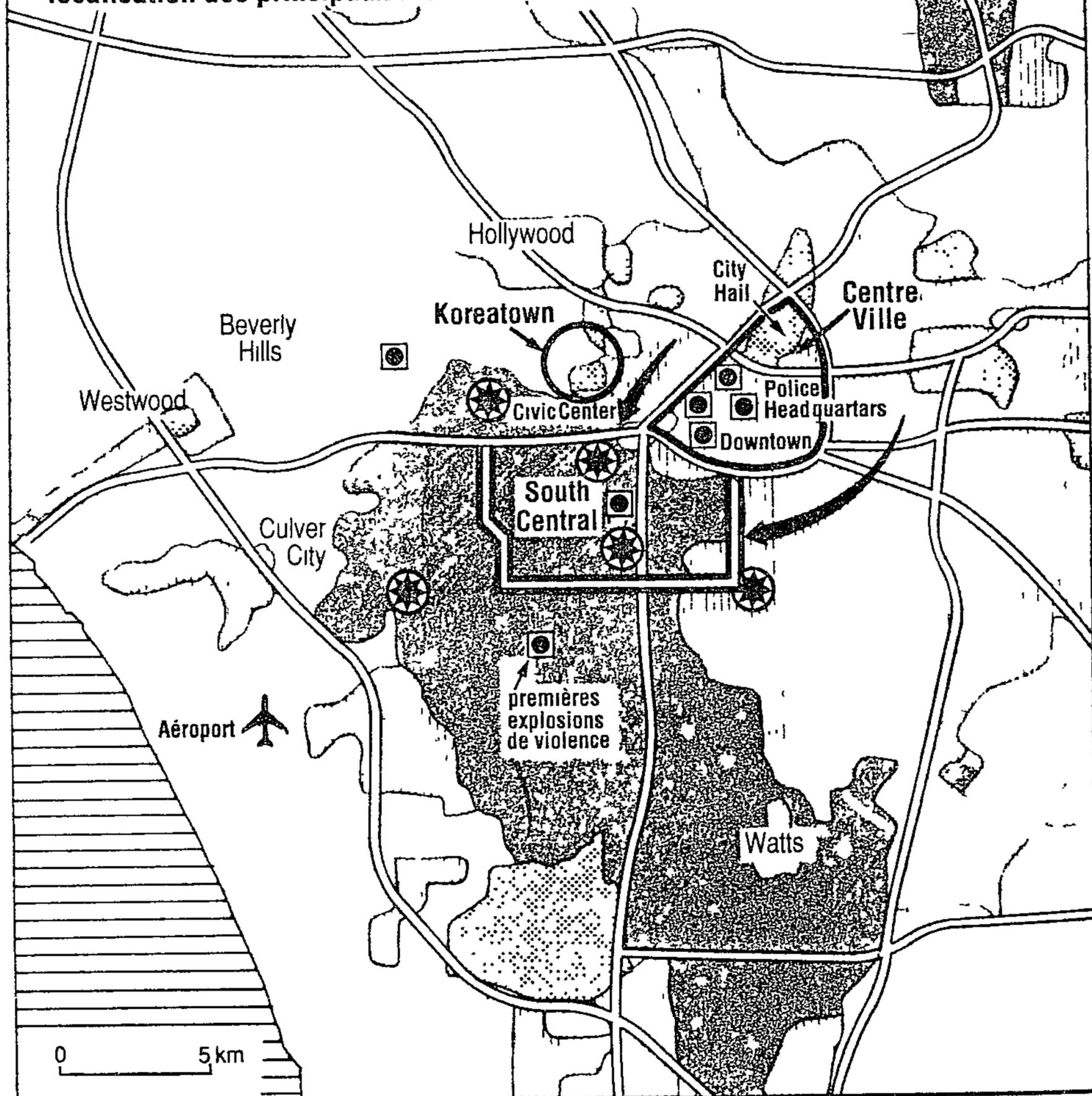
Comprendre les émeutes de 1992 nécessite aussi d'approfondir l'analyse du contexte de Los Angeles pour en saisir toute la complexité. Ces violences déclenchées par l'étincelle que représentait le verdict de Simi Valley étaient-elles prévisibles donc maîtrisables ? Quels en étaient les symptômes ? Quel fut au juste le rôle joué par la police (Los Angeles Police Department, LAPD) dirigée par un Blanc qui, tout au long de ces quatorze années, s'est trouvé dans une situation de rivalité avec le maire, Tom Bradley (élu directement par la population) qui est en exercice depuis vingt ans ? En effet, Tom Bradley est noir alors que la population noire représente seulement 12 % de la population de Los Angeles. Après les émeutes de Watts en 1965, il y a eu, à Los Angeles, une entente entre les différentes communautés, notamment sous la pression des intellectuels, pour que la ville soit dirigée par un représentant de la communauté noire. Il fallait éviter que se reproduisent de telles violences. Tom Bradley a réussi à se maintenir au pouvoir en ne s'identifiant à aucune communauté. Il a été réélu en avril 1989 pour un cinquième mandat de quatre ans. Quant au pouvoir économique, il est détenu par le président de la chambre de commerce.

Los Angeles, deuxième pôle de la vie économique des États-Unis après New York, occupe de par sa position géographique¹ une place centrale dans la mondialisation des marchés qui voit l'émergence des pays asiatiques. L'agglomération de Los Angeles — 14,5 millions d'habitants — a enregistré au cours de ces dernières décennies une croissance très rapide (17 % pour la décennie quatre-vingt/quatre-vingt-dix contre 10 % pour la moyenne nationale), à l'image de ce qui se produit dans l'État californien. La Californie est devenue aujourd'hui l'État le plus peuplé des États-Unis et sa population — qui est passée de 23 millions à 30 millions au cours de la dernière décennie — est due pour moitié à l'immigration. Los Angeles a reçu d'importants flux migratoires en provenance de l'Amérique latine et de l'Asie, qui renforcent ainsi les communautés originaires de ces pays, au détriment des communautés dites anglo-saxonne et noire. Un habitant sur trois de South Central (672 000 habitants) est né à l'étranger.

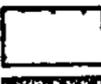
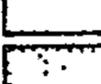
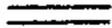
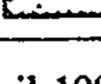
Au dernier recensement de 1990, la ville de Los Angeles proprement dite compte 3,5 millions d'habitants et les Hispaniques (communauté non homogène dont la majorité est originaire du Mexique) constituent 40 % de la population, les Noirs, 13 %, les Asiatiques, 10 % (cette communauté qui inclut les Chinois, les Philippines, les Vietnamiens a connu une croissance rapide avec l'arrivée des Coréens au cours de ces deux dernières décennies), alors que les Blancs (non hispaniques)

1. Pour plus de détails bibliographiques concernant l'évolution de Los Angeles et sa dimension historique, cf. C. GHORRA-GOBIN, « Los Angeles se remodèle. La conception urbaine américaine est-elle remise en cause ? », *Hommes et terres du Nord*, n° 3, 1990, p. 180-186.

Les émeutes de Los Angeles: localisation des principaux incendies et actes de vandalisme



© La Découverte

- | | | | |
|---|--|---|-------------|
|  | incendies |  | anglo-saxon |
|  | vandalisme |  | noir |
|  | principaux batiments pilles et incendies |  | hispanique |
|  | principaux axes autoroutiers |  | asiatique |
|  | pression hispanique | | |

Localisation des principaux incendies d'avril 1992

— qui, depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à une époque récente, représentaient la majorité dominante — ne sont plus que 37 %. Cette récente mise en relation d'individus appartenant à des communautés aussi diverses ne va pas sans créer des tensions interethniques qui s'étaient manifestées tout au long du *redistricting* des années quatre-vingt et, plus récemment, lors du grave conflit qui a opposé le chef du département de la police (disposant d'une grande autonomie) au maire de la ville de Los Angeles. La ville de Los Angeles, comme l'ensemble des autres villes du Sud et de l'Ouest américains, se distingue des villes de la côte est du fait de la non-ingérence des deux grands partis politiques nationaux dans la vie politique locale².

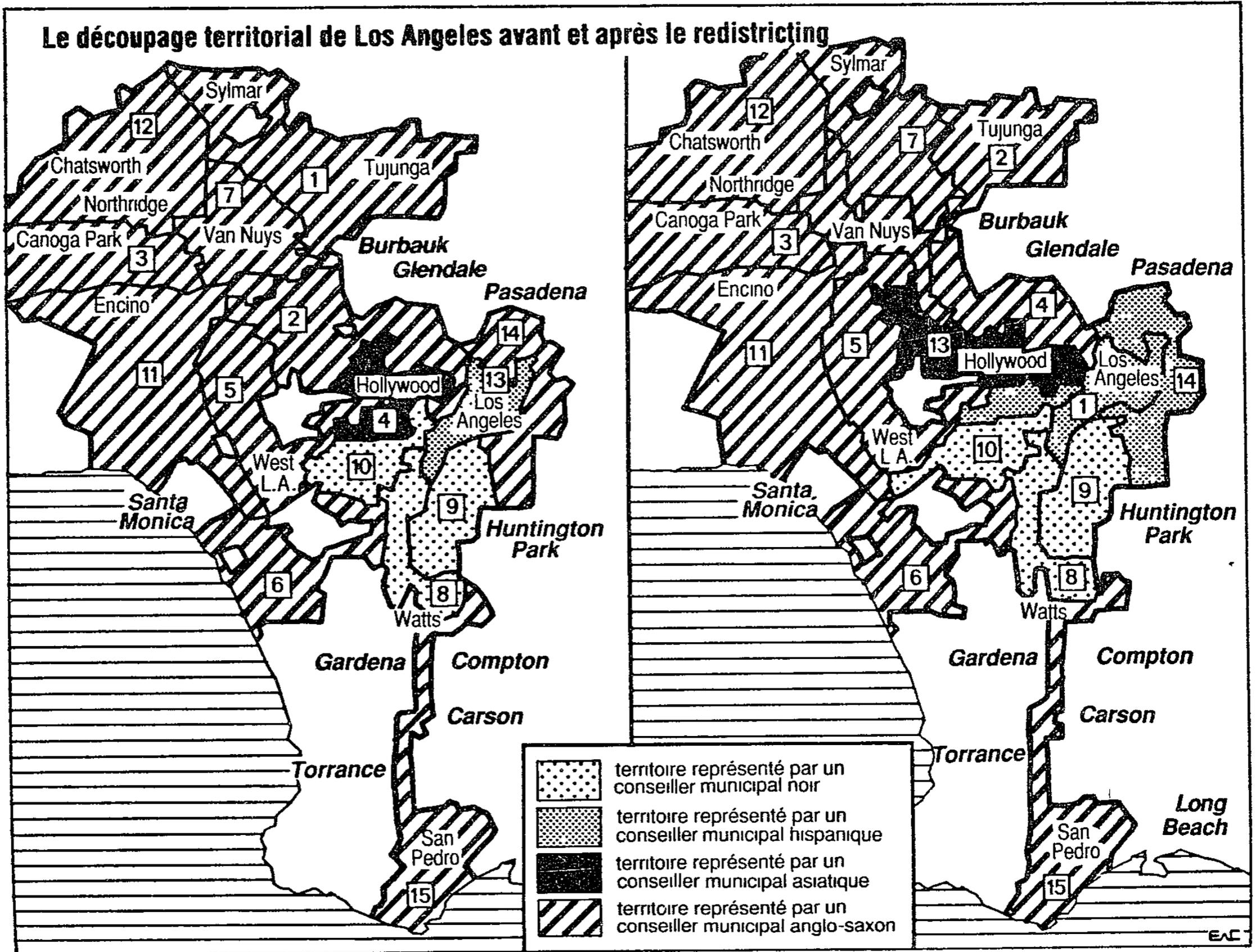
Le redistricting de 1980

D'après le *Voting Rights Act* de 1965, qui s'inscrivait dans le mouvement en faveur d'une meilleure représentativité des minorités noires dans les institutions et les instances politiques, toute ville se doit de revoir périodiquement les limites territoriales des différentes circonscriptions qui la composent, à la suite de la publication des résultats du recensement. Le but est de faire en sorte que les minorités ethniques qui composent une ville soient, à partir d'un certain seuil, représentées au sein du conseil municipal. Los Angeles fut ainsi soumise, au cours de la décennie quatre-vingt, à ce processus qui consiste à modifier les limites territoriales des circonscriptions et qui s'appelle, dans le langage courant *redistricting*.

A la suite du recensement de 1980, le maire de la ville de Los Angeles, Tom Bradley, se vit contraint d'envisager un nouveau découpage du territoire de sa municipalité. Ce nouveau plan, présenté en 1983, ne tarda pas à faire l'objet d'une attaque en justice initiée par le ministère de la Justice contre la ville de Los Angeles pour sa non-conformité avec le *Federal Voting Right Act*. Le gouvernement fédéral s'était mobilisé à la suite d'une pression menée par des associations et des organisations militant en faveur des droits des minorités comme le Mexican-American Legal Defense and Education Fund ou California for Fair Representation. Les associations reprochaient au nouveau découpage d'être discriminant envers la population hispanique dans la mesure où il n'avait pas réussi à octroyer un territoire susceptible de donner au conseil municipal un deuxième représentant hispanique, alors que, par ailleurs, la population hispanique représentait déjà plus du tiers de la population.

2. Pour des informations complémentaires concernant la gestion du territoire de Los Angeles, cf. C. GHORRA-GOBIN, « La gestion d'une métropole urbaine récente: l'exemple de Los Angeles », *Revue française d'administration publique*, n° 40, décembre 1986, p. 681-693.

Les quartiers de Los Angeles avant et après le redécoupage des années quatre-vingt



Les Hispaniques ont gagné le procès en 1986 et il appartenait à la commission municipale, The Charter and Elections Committee, sous la direction de la présidente du conseil municipal (à l'époque Pat Russel) et de l'unique conseiller municipal hispanique Richard Alatorre (le représentant de la 14^e circonscription), d'engager une nouvelle procédure de redécoupage territorial en vue de faire émerger un territoire à majorité hispanique. A la suite d'une série d'audiences publiques organisées dans les quartiers concernés par le redécoupage, Richard Alatorre présenta, en été 1986, un nouveau plan pour la ville de Los Angeles. Ce plan avait cependant l'inconvénient de remanier les limites du quartier que représentait Michael Woo, le premier conseiller municipal asiatique de Los Angeles, élu en 1984. Alatorre s'était donc arrangé pour ne toucher ni aux territoires des conseillers municipaux anglo-saxons (onze) ni à ceux des conseillers municipaux noirs (trois). Mais face à l'agressivité de Michael Woo et des associations asiatiques, le conseil municipal refusa d'adopter le plan. Et la procédure du *redistricting* se poursuivit.

La chance de Los Angeles fut de bénéficier, au cours de ce même été 1986, du décès d'un vieux conseiller municipal anglo-saxon, Howard Finn, en charge de la 1^{re} circonscription. Un consensus s'établit donc pour modifier les limites de la circonscription de Finn dans la vallée de San Fernando afin de faire émerger, à proximité du centre-ville, un deuxième quartier hispanique. Ce n'est donc qu'à la fin de l'année 1986 que la ville de Los Angeles réussit à se doter d'un deuxième conseiller municipal hispanique et cette fois-ci sans remettre en cause les avantages acquis des autres minorités, mais ceux des Anglo-Saxons. Les circonscriptions 1 et 14 appartiennent aux Hispaniques, la circonscription 4 aux Asiatiques, les circonscriptions 8, 9 et 10 aux Noirs.

Le *redistricting* fut, à Los Angeles, un processus qui exigea plus de six ans de négociations au niveau local et fédéral, sous la pression des diverses associations militant en faveur des minorités. Il suscita des tensions entre les diverses communautés en présence qui n'ont pas hésité à faire appel à l'État fédéral pour que leurs exigences soient prises en compte. L'attitude du maire qui, à l'époque, se trouvait en pleine campagne électorale (pour les élections du gouverneur de Californie) fut très ambiguë. Il cherchait à maintenir cette image de représentant de toutes les minorités ethniques face au gouverneur sortant, Deukmedjian, et il a préféré ne pas intervenir. Quant au conseiller municipal hispanique, il avait certes la ferme intention de doter la ville d'un second quartier à majorité hispanique, mais comme, par ailleurs, il cherchait à poursuivre une carrière politique au niveau de l'État de la Californie, il n'osait pas remettre en cause ni la base territoriale des alliés directs du maire (les Noirs) ni celle des élus blancs. En revanche, il n'a pas hésité à s'attaquer à une autre minorité ethnique.

Le *redistricting* de la décennie quatre-vingt soulignait déjà en filigrane que la lutte pour l'accès au pouvoir des minorités ethniques avait, dans un premier temps, tendance à se faire au détriment d'une autre minorité. Tout se déroulait comme si la permanence anglo-saxonne devait se maintenir. Los Angeles a mis six ans pour régler les antagonismes concernant la division territoriale de la ville et elle a réussi, avec beaucoup de chance, à éviter toute forme de violence. A la suite des résultats du recensement de 1990, il était prévu qu'un nouveau découpage soit présenté au cours de l'année 1992, devant le conseil municipal, en vue d'augmenter le nombre de conseillers municipaux hispaniques, d'obtenir un deuxième conseiller municipal asiatique, de maintenir les trois conseillers municipaux noirs et, par conséquent, de diminuer le nombre de conseillers blancs.

Les pratiques racistes du département de la police

L'affaire King, provoquée par la diffusion de la cassette vidéo qui a transmis au monde entier ces images d'un jeune Noir battu par quatre policiers blancs à la suite d'une course effrénée sur l'autoroute, a été l'occasion de soulever, à Los Angeles et aux États-Unis, un large débat sur les pratiques de la police. La police avait-elle le même comportement vis-à-vis des différents groupes ethniques ? Suite à ce tragique événement, Daryl Gates (un homme de soixante-cinq ans), qui règne sur cette organisation de 8 000 policiers, a fait l'objet de pressions de la part de nombreux politiques et du *Los Angeles Times*³, qui lui ont demandé de démissionner. Dans un premier temps, Gates a refusé. Puis il a demandé à une commission indépendante de faire un rapport sur la police. Il s'agissait en quelque sorte de savoir si l'affaire King était une bavure policière exceptionnelle ou si elle correspondait à une pratique courante. Mais au fur et à mesure que se déroulait l'enquête, Gates a accepté de fixer lui-même la date de son départ, juin 1992. A Los Angeles, le maire de la ville n'a aucun pouvoir sur le département de la police, qui se veut un organisme indépendant.

Mais, de son côté le maire, Tom Bradley, avait demandé à un avocat de Los Angeles, Warren Christopher, la responsabilité d'un rapport sur la police. Christopher, qui avait servi dans l'administration du président Johnson et du président Carter et qui avait été reconnu par les politiques et les technocrates pour avoir réussi à négocier la libération des otages américains en Iran, est un homme

3. Le quotidien *Los Angeles Times* a toujours eu une grande influence à Los Angeles ; cf. une analyse remarquablement menée par de nombreux historiens dont Mike DAVIS, *City of Quartz: Excavating the Future in Los Angeles*, Verso, Londres, 1990.

respecté de tous, qui avait fait partie de la commission McCone en 1965, pour établir un rapport sur les émeutes de Watts. Il accepta la proposition du maire et prit l'initiative d'inviter son collègue John Arguelles, chargé de la rédaction du rapport pour Gates, à travailler ensemble. Une proposition qu'Arguelles accepta et les deux équipes fusionnèrent. Cinquante avocats aidés par de nombreux employés ont ainsi eu la responsabilité de la rédaction d'un rapport qui, en fait, dénonçait les pratiques de la police en la qualifiant de raciste. Le LAPD est essentiellement constitué de policiers blancs (67,8 %) alors que les Noirs ne sont que 13,4 % et les Hispaniques, 21 %. Les officiers sont en majorité blancs alors que 80 % des Noirs et des Hispaniques occupent des postes peu payés.

Tout en insistant sur le caractère raciste de la police, le rapport n'a pas manqué de souligner les difficultés des policiers dans leur travail quotidien, en raison de la taille considérable de la ville. De plus, parmi les six plus grandes villes des États-Unis, Los Angeles est celle qui compte le moins de policiers par habitant (2 pour 1 000) alors qu'elle enregistre un fort taux de criminalité. Pour répondre à la demande de la population, la police se doit d'être mobile et il est noté que l'entraînement des policiers se rapproche du modèle des *marines*. Aussi la police, dans l'exercice de ses responsabilités, est-elle isolée de la population, un facteur parmi d'autres qui explique le nombre de plaintes pour abus de pouvoir déposées par les habitants de Los Angeles. En effet, entre 1986 et 1990, plus de 300 procès ont été initiés contre la police et la ville a dû verser 20 millions de dollars pour régler ces différends. Le rapport de la commission, qui fut rendu public à l'automne 1991, recommanda de limiter le mandat et le pouvoir du chef de la police ainsi que les modalités de recrutement. Le choix du chef de la police ne devrait plus se limiter à une sélection interne, mais devrait se faire après avoir sollicité des candidatures extérieures. La commission Warren a fortement recommandé une meilleure représentativité des minorités ethniques habitant Los Angeles et surtout un nouveau mode de relations entre la police et la population.

A la suite du rapport Warren, alors que, par ailleurs, l'affaire King était traitée sur le plan juridique, la ville de Los Angeles s'engagea à entamer une réforme de la police. Le conseil municipal décida de soumettre au référendum local les propositions de changements, notamment celle concernant le principe de l'îlotage (« Proposition F »). Il auditionna des chefs de police potentiels prêts à s'installer à Los Angeles avant de choisir Willie L. Williams, le chef de la police de Philadelphie. Williams avait réussi à mettre en place, dans cette ville de la côte est, un nouveau mode de relations entre la police et les habitants et son expérience correspondait aux recommandations du rapport.

Le choix de Williams au mois d'avril, par la commission, ne fit pas l'unanimité. Les Hispaniques lui reprochent d'appartenir à la communauté afro-

américaine alors que celle-ci ne dépasse pas 13 % et qu'ils auraient souhaité voir un des leurs à la tête de la police. Le syndicat de la police n'était pas non plus favorable à ce choix et estimait en outre que le principe de l'îlotage était difficile à mettre en place dans une ville comme Los Angeles, compte tenu de la superficie de la ville et des faibles moyens financiers dont dispose la police. Les Hispaniques eux-mêmes étaient divisés sur cette question d'îlotage. Il y a ceux qui, sous l'influence du conseiller municipal conservateur, s'y opposaient, alors que d'autres, sous l'influence de Gloria Molina (élue au niveau du comté), y étaient favorables.

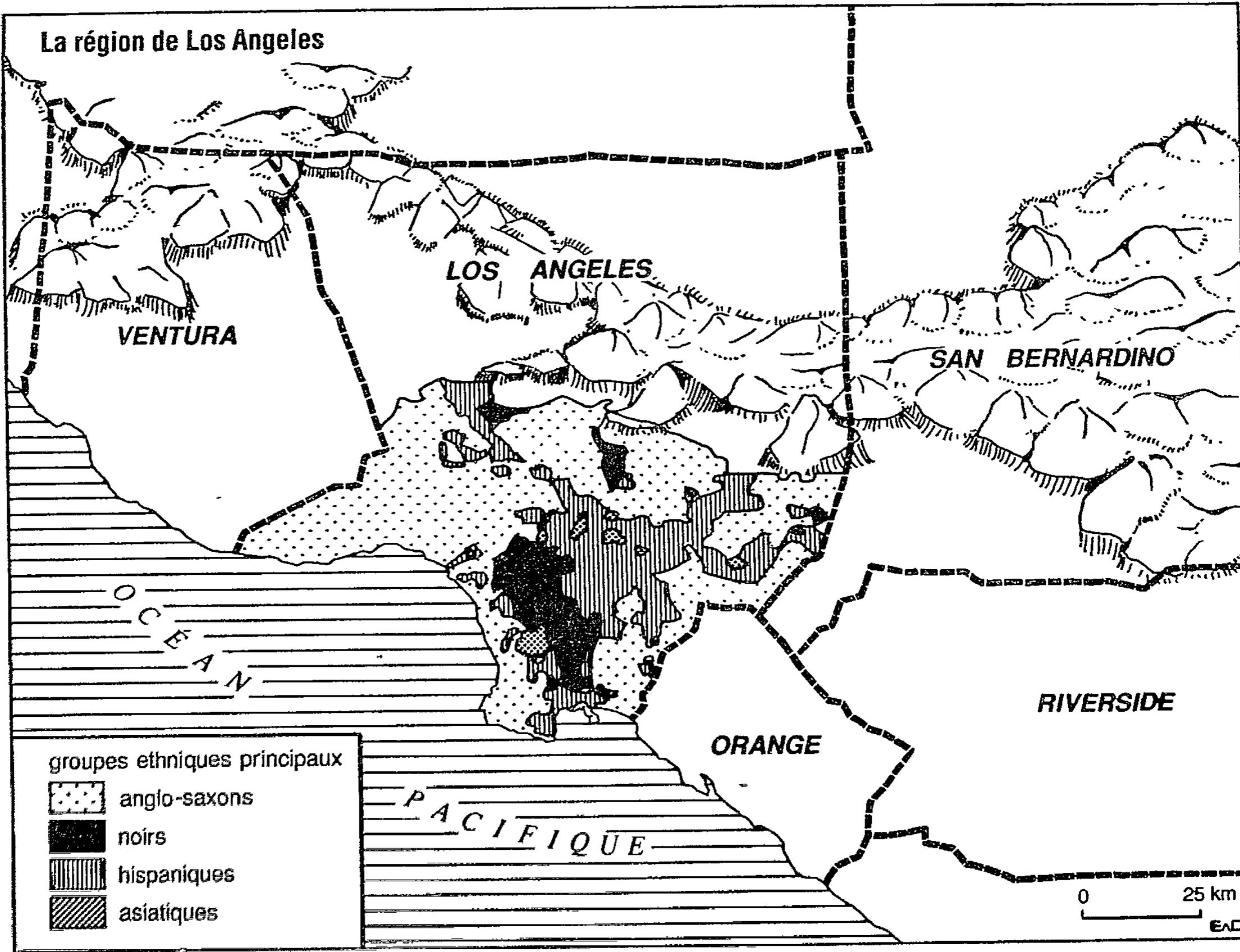
Dans les mois qui ont précédé les émeutes d'avril à Los Angeles une vive tension s'est manifestée entre les élus de la ville et les dirigeants de la police. Nombreux étaient cependant ceux qui pensaient que cette tension s'atténuerait après le départ de Gates et une fois que la « Proposition F » serait votée. Mais le verdict de Simi Valley, l'étincelle qui mit le feu aux poudres, fut prononcé avant le vote de juin et le départ de Gates.

L'environnement socio-économique : un sous-prolétariat multi-ethnique

Los Angeles est certes une ville de la *Sunbelt*, mais c'est une ville qui a des caractéristiques de la *Frostbelt*, comme on appelle aujourd'hui le reste des États-Unis et surtout le Nord-Est. Elle a enregistré un taux de croissance démographique et économique supérieur à la moyenne nationale, mais elle a aussi vu se fermer de nombreuses usines⁴. Au cours des dernières décennies, Los Angeles a créé autant d'emplois dans le secteur de la haute technologie que l'avait fait la Silicon Valley plus tôt, mais elle compte aussi des chômeurs. Et ces chômeurs sont pour une large part situés du côté de South Central. En 1990, 24 % des familles du secteur reçoivent une assistance financière contre 19 % pour l'année 1980. Il est vrai que 1,4 million d'individus dans le comté de Los Angeles reçoivent une aide publique, mais à South Central 30 % des familles sont pauvres, soit trois fois plus que la moyenne nationale. Plus de la moitié des jeunes de plus de 16 ans sont au chômage et n'ont que le choix de faire partie d'un gang. 65 % des adultes de South Central n'ont pas terminé leur scolarité. A South Central, la moitié

4. De nombreux géographes ont travaillé sur la restructuration économique en cours à Los Angeles. Cf. notamment, E. SOJA, A. MORALÈS, G. WOLFF, « Urban Restructuring : An Analysis of Social and Spatial Change in Los Angeles », *Economic Geography*, 59, 1983, p. 195-230 ; ainsi que le dernier ouvrage de E.-W. SOJA qui traite sur le plan plus théorique la question de la spatialité à partir de son travail sur Los Angeles, *PostModern Geographies*, Verso, Londres, 1989.

Carte 1. — Site et situation de Los Angeles



des jeunes sont issus de familles désunies monoparentales, une situation largement soulignée par de nombreux journalistes et politiques⁵. Enfin, Los Angeles — *last but not the least* — compte 700 gangs dont les rivalités sont sanglantes pour se disputer le trafic des drogues et des armes⁶.

Mais ces chiffres, qui montrent bien la concentration de la pauvreté à South Central, ne rendent pas compte des changements d'une autre nature, mais tout aussi importante, subis par le quartier au cours de ces quinze dernières années. En 1965, South Central comptait, comme Watts, 81 % de Noirs. En 1990, alors que la population a doublé pour atteindre 672 416 personnes, les Noirs ne représentent plus que 44,8 %. La population hispanique atteint désormais 50 % et la population coréenne, qui était inexistante il y a vingt ans, 5 %. Une personne sur trois, à South Central, est née à l'étranger. Les familles qui, à la suite des programmes mis en place par le gouvernement fédéral, dans les années soixante et soixante-dix, ont eu la possibilité de s'en sortir, ont préféré aller habiter dans d'autres quartiers. Au fil des ans, South Central n'est plus qu'un quartier habité par un sous-prolétariat noir menacé par l'arrivée d'un sous-prolétariat hispanique dans lequel se sont aventurés des petits commerçants coréens. Les Coréens tiennent les commerces alimentaires dans un quartier à la population éclatée et marginalisée, et que les grandes surfaces ont complètement délaissé.

Le ghetto traditionnellement noir de South Central (limité par le boulevard de Pico au nord, par l'avenue Rosecrans au sud, par l'avenue Van Ness à l'ouest et par la rue Alameda à l'est) s'est transformé en *barrio* mexicain en même temps qu'il subit la pression de Koreatown, situé au nord de Pico. La localisation des principaux incendies et pillages qui se sont produits au moment des émeutes ne relève pas du hasard, mais d'une volonté délibérée de s'attaquer à la minorité rivale jugée menaçante. Si Watts a toujours appartenu aux Noirs, il n'en est pas de même pour le nord de South Central qui, il y a tout juste un siècle, était encore le quartier anglo-saxon toujours bien marqué dans le paysage en raison de la présence de l'architecture victorienne des maisons qui tranche avec celle de la majorité des maisons de Los Angeles.

La guerre que se livraient (avant les émeutes d'avril 1992) les gangs noirs et les gangs hispaniques à Los Angeles — et qui étaient à l'origine de nombreux meurtres — peut être interprétée comme un réflexe de défense territoriale. Certains

5. Les chiffres qui résultent du recensement de 1990 ont fait l'objet d'une sérieuse analyse sociologique dans le *Los Angeles Times* du 11 mai 1992.

6. La notion de violence est un thème qui revient comme un leitmotiv dans les rapports officiels. Cf. C. GHORRA-GOBIN, « Deux exercices de prospective urbaine : Los Angeles et Londres », *Futuribles*, n° 156, p. 81-88.

n'hésitent pas à assimiler les gangs à des milices échappant à toute forme de contrôle.

South Central, ghetto noir et *barrio*, en prise avec Koreatown

La population afro-américaine de Los Angeles ainsi que la population hispanique ne revendiquent pas seulement du travail ou encore une meilleure couverture sociale, mais elles manifestent leur désarroi devant des menaces extérieures sur son territoire. Les émeutes de Watts en 1965 étaient portées par un mouvement de protestation et de revendications de la minorité noire face à une majorité blanche dominante. Elles avaient permis à une fraction de la communauté afro-américaine de jouer un rôle politique au niveau local puisque la ville de Los Angeles avait réussi à se doter d'un maire noir — alors que la population noire n'excédait pas 12 % de la population totale. Elles avaient été à l'origine d'autres émeutes dans d'autres villes qui, à leur tour, ont assuré le développement d'une série de programmes urbains et sociaux initiés par les autorités fédérales à Washington.

Les émeutes de 1992 ne ressemblent guère à celles de 1965 dans la mesure où elles se situent en dehors de tout mouvement de revendications sociales clairement définies. Ce qui, aujourd'hui, est en question, c'est la coexistence territoriale de groupes ethniques divers qui participent de la bipolarisation du marché du travail (lié à la restructuration de l'économie à l'échelle mondiale). Cette coexistence pourra-t-elle se faire dans d'autres violences à venir ? Ce phénomène restera-t-il localisé à Los Angeles ou se produira-t-il dans d'autres villes ? Les politiques, les intellectuels et la population sont pour le moment en plein désarroi. La balkanisation de Los Angeles, qui la place désormais à l'interface entre les villes occidentales et les villes du tiers monde, est un processus qui a commencé depuis plusieurs décennies et dont on commence à peine de saisir l'ampleur.

Juin 1992.

L'agglomération de Los Angeles qui, au dernier recensement de 1990, comprend 14,5 millions d'habitants, s'étend sur cinq comtés : Ventura, Los Angeles, Orange, San Bernardino et Riverside. Le comté de Los Angeles est le plus important avec ses 8,5 millions d'habitants. Quant à la ville de Los Angeles, qui est la ville la plus importante du comté, elle inclut 3,5 millions d'habitants. Les quatre comtés périphériques de Los Angeles sont habités par une population essentiellement « anglo » alors que le comté de Los Angeles comme la ville se caractérisent par la présence de groupes ethniques divers et multiples. Aussi, Los Angeles est aujourd'hui assimilée à une mosaïque d'ethnies.

Les nouvelles ambitions économiques régionales de la Turquie

*Pascal Lorot**

L'apparition sur la scène internationale de républiques musulmanes et turcophones indépendantes, en Asie centrale et dans le Caucase, constitue indéniablement un enjeu politique mais aussi économique de premier plan pour la Turquie.

A l'heure où ce pays clé, véritable charnière entre l'Occident et l'Orient, fait face, d'une part, aux conséquences du désintérêt croissant manifesté par ses partenaires occidentaux à son égard et, d'autre part, à un renforcement militaire et diplomatique de ses voisins du Sud-Est et de l'Est, renforçant par là même les menaces qui pèsent sur l'intégrité de ses frontières orientales, l'existence d'« un monde turc, qui, comme l'a proclamé récemment le Premier ministre Suleyman Demirel, s'étend de l'Adriatique à la muraille de Chine », redonne confiance aux dirigeants d'Ankara et, compte tenu de l'attraction croissante qu'exerce la Turquie auprès des républiques musulmanes et turcophones de l'ancienne URSS, suscite moult interrogations. Assiste-t-on à une renaissance de l'Empire ottoman ? Plus prosaïquement, la Turquie est-elle en train d'acquérir un statut de puissance régionale ? Il est sans doute encore trop tôt pour répondre avec certitude. En revanche, comme l'a noté Olivier Roy dans la précédente livraison d'*Hérodote*¹, si « le panturquisme n'est pas [encore] un thème politique mobilisateur dans l'opinion turcophone d'URSS et ne constitue pas l'axe de la stratégie d'Ankara [...], il est clair que le sentiment d'une communauté culturelle permet à la Turquie de faire une percée, économique et politique, au Caucase et en Asie centrale ».

* Économiste-BERD.

1. « Frontières et ethnies en Asie centrale », *Hérodote*, n° 61, 1^{er} trimestre 1992, p. 181.

D'un point de vue strictement économique, la Turquie a indéniablement marqué des points dans cette région il y a peu encore soviétique.

Afin de répondre aux demandes de soutien que lui ont adressées, sitôt leur indépendance politique acquise, les républiques musulmanes d'Asie centrale et du Caucase, la Turquie, sans attendre, a entrepris un certain nombre d'initiatives bilatérales dans le domaine de la coopération économique. Celles-ci recouvrent trois domaines principaux.

- En premier lieu, elle a accordé un soutien financier destiné à développer les échanges commerciaux. A l'occasion de la récente visite du Premier ministre Suleyman Demirel, fin avril-début mai 1992, dans cinq des six capitales des républiques musulmanes d'Asie centrale et du Caucase, plusieurs accords ont été signés avec les républiques visitées. Ceux-ci incluent notamment, d'une part, la promesse de livraisons de céréales et, d'autre part, l'octroi de crédits par l'Eximbank turque (250 millions de dollars à l'Ouzbékistan, 200 millions de dollars au Kazakhstan, 75 millions de dollars au Turkménistan et 75 millions de dollars à la Kirghizie). Au total, l'aide globale décidée atteindrait près de 1,2 milliard de dollars.

- Les autorités turques ont en outre décidé d'accorder une priorité à la formation des futures élites locales. Aussi ont-elles proposé d'accueillir, dès la prochaine rentrée universitaire d'octobre, au sein d'une dizaine de grandes universités turques, jusqu'à 10 000 étudiants originaires de ces républiques. Parallèlement, plusieurs programmes de formation technique sont en cours de conceptualisation au sein des principales administrations turques, et permettront de former les futures élites musulmanes d'Asie centrale et du Caucase.

- Enfin, autre volet de la coopération économique apportée à court terme à ces républiques, la Turquie, à leur demande, leur a accordé un soutien actif dans le cadre du processus de leur admission au sein des institutions internationales (FMI, Banque mondiale, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, etc.).

Afin de renforcer ses initiatives bilatérales, la Turquie a également décidé de réactiver l'Organisation de coopération économique (ECO), créée à Izmir en 1977. Regroupant la Turquie, l'Iran et le Pakistan, cette structure de coopération régionale, dont la vocation était le soutien aux projets régionaux dans les domaines des infrastructures (transport, communications, etc.) et des échanges, n'a jamais été véritablement opérationnelle, en raison notamment des évolutions politiques intervenues en Iran.

Lors d'une réunion à Ankara, début février 1992, la Turquie, l'Iran et le Pakistan ont proposé d'admettre au sein de l'ECO les républiques musulmanes d'Asie centrale et du Caucase. Une réunion avec les dirigeants desdites républiques, les 16 et 17 février à Téhéran, a entériné la proposition. La réunion des chefs d'État et de gouvernement des républiques musulmanes (sauf l'Azerbaïdjan et le Tadjikistan, en raison des situations politiques internes), tenue à Ashkhabad le 10 mai dernier, a permis d'évoquer plusieurs projets de coopération : l'harmonisation des politiques douanières, le développement des infrastructures routières et ferrovières régionales, la création d'un gazoduc destiné à faciliter l'exportation vers l'Occident du gaz turkmène. Toutefois, ces initiatives semblent devoir buter sur les contraintes budgétaires des différents pays membres. Le détail des modalités de la coopération régionale devrait être traité lors d'une prochaine réunion plénière prévue pour juin. A cette occasion, devrait également être abordé le projet de créer une banque régionale destinée à assurer le financement — au moins partiel — desdits projets. Cependant, sa réalisation pourrait buter sur la différence de perception qu'ont ses futurs fondateurs quant à ses modalités de fonctionnement : l'Iran et le Pakistan souhaitent que la future institution suive la pratique financière islamique tandis que la Turquie milite pour que soient adoptées les règles de la pratique financière internationale.

Qu'elles soient bilatérales ou multilatérales, les récentes initiatives turques s'expliquent à l'analyse des priorités des républiques musulmanes. Ces républiques sont confrontées à trois grandes catégories de besoins, dont la satisfaction se révèle urgente, notamment afin de permettre une stabilisation politique de la région et enrayer la montée du fondamentalisme religieux.

• La priorité la plus urgente a trait aux infrastructures de transport et de communication. Les républiques musulmanes d'Asie centrale et du Caucase sont enclavées. Les seules liaisons — routières, ferroviaires ou téléphoniques — avec le reste du monde passent par Moscou. Afin de favoriser un désenclavement partiel, mais aussi pour répondre à un impératif politique, la compagnie Turkish Airlines a ouvert, voici quelques semaines, des liaisons directes avec les principales capitales de cette région. De même la télévision turque est-elle depuis moins d'un mois captable dans toute la région. Cependant, tout reste à faire dans le domaine des infrastructures physiques pour désenclaver économiquement cette région. A l'occasion de la réunion d'Ashkhabad, le 10 mai dernier, mais aussi lors de la tournée du Premier ministre Suleyman Demirel dans la région, la Turquie a proposé la construction d'un gazoduc reliant le Turkménistan à la Turquie et, au-delà, au réseau européen. Toutefois, la réalisation d'un tel projet bute sur les

moyens financiers disponibles limités ainsi que sur l'incertitude quant au tracé éventuel².

• L'assistance technique à la mise en place des institutions nécessaires au fonctionnement d'une économie de marché apparaît là aussi comme une priorité. On retrouve une catégorie de besoins que l'on recense dans d'autres pays de l'ancien bloc soviétique, mais qui apparaît d'autant plus essentielle en ce qui concerne les républiques musulmanes de l'ex-URSS que ces pays n'ont, à la différence, par exemple, des pays d'Europe centrale, aucun historique en matière de marché.

• Enfin, la formation des hommes est le troisième axe à privilégier. C'est la raison pour laquelle des initiatives importantes ont d'ores et déjà été prises par les autorités d'Ankara en ce domaine.

Au-delà de l'intérêt légitime manifesté à l'égard des républiques musulmanes d'Asie centrale et du Caucase, la Turquie entend également — et peut-être avant tout — renforcer ses liens avec ses autres voisins. C'est tout particulièrement le cas en ce qui concerne la Russie, qui reste son premier partenaire commercial dans la région. Les échanges bilatéraux s'établissent à environ 2 milliards de dollars, et il est envisagé qu'ils dépassent 5 milliards d'ici la fin de la décennie, comme il a été indiqué lors de la visite officielle à Moscou du Premier ministre turc, fin mai 1992. La Turquie importe 100 % de son gaz naturel de Russie, soit environ 4 milliards de mètres cubes en 1991. Compte tenu d'une consommation domestique croissante, ni la signature récente d'un accord avec l'Algérie portant sur la livraison, à partir de 1993, de 2 milliards de mètres cubes, ni même la perspective éventuelle de recevoir, d'ici à quelques années, du gaz du Turkménistan n'hypothèquent le futur des approvisionnements venant de Russie. Ceux-ci devraient bien au contraire s'accroître, pour atteindre 8 milliards de mètres cubes d'ici la prochaine décennie.

La Turquie bénéficie également indirectement des engagements financiers de Bonn en faveur de l'ex-URSS, destinés à financer le relogement des troupes de l'Armée rouge stationnées dans la partie orientale de l'Allemagne. Les entreprises de construction turques auraient ainsi emporté près d'un cinquième des contrats de construction. Il semble que leur succès aurait été bien plus important si des pressions politiques n'étaient intervenues.

Enfin, l'importance des engagements financiers d'Ankara en Russie justifie que

2. L'Iran souhaite que ce gazoduc transite par son territoire, ce que refuse Ankara, favorable à un gazoduc traversant la mer Caspienne, puis le Caucase, avant de rejoindre la Turquie.

ce pays demeure un partenaire régional de choix. L'Eximbank turque aurait une exposition de 350 millions de dollars sur la Russie. Les remboursements arrivant à échéance en 1993, la Turquie ne sait si la Russie pourra honorer ses engagements.

Compte tenu de l'importance des liens économiques liant la Turquie et la Russie, cette dernière ne peut qu'occuper une place privilégiée dans le nouveau schéma de coopération régionale proposé par Ankara à ses voisins du Nord et de l'Ouest : la coopération économique de la mer Noire.

Un accord de principe entre la Turquie, la Bulgarie, la Roumanie et l'URSS est intervenu, en décembre 1990, à Ankara, portant sur la création d'une zone de coopération économique de la mer Noire. Le 25 juin prochain, les chefs d'État ou de gouvernement de la Turquie, la Grèce, la Bulgarie, la Roumanie, la Moldavie, l'Ukraine, la Russie, la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan se réuniront en Turquie pour ratifier une « déclaration sur la coopération économique de la mer Noire ». Les modalités d'opération de ce nouveau schéma de coopération régionale, impulsé par la Turquie, sont encore à l'état d'ébauche et devraient faire l'objet de plusieurs réunions d'experts d'ici à fin juin. Il prévoit la libre circulation dans le bassin de la mer Noire et la réglementation des relations économiques et commerciales. De plus, une priorité semble être donnée à la coopération des secteurs privés naissants des différents pays membres. A court terme, celle-ci pourrait se traduire, par exemple, par la création d'une union des chambres de commerce de la mer Noire, ou encore une union des entrepreneurs privés.

Si la finalité de la coopération économique de la mer Noire est avant tout économique, sa portée politique n'est pas pour autant négligeable. Elle constitue, en effet, le seul forum où tous les dirigeants de la région se retrouvent. Ainsi, par exemple, l'annonce le 29 mai dernier, par les autorités arméniennes, de la participation du président Ter Petrossian à la cérémonie de signature de l'acte final du projet de création de cette zone de coopération constitue à elle seule un événement politique, compte tenu de la situation de belligérance prévalant aujourd'hui entre l'Arménie chrétienne et l'Azerbaïdjan musulman et turcophone.

Au vu de ces développements récents, Ankara entend indubitablement tenir compte de la nouvelle donne géopolitique pour affirmer ses ambitions régionales dans l'ancienne zone communiste, tout en cherchant à contenir les volontés d'influence de l'Iran dans cette région. Cependant, rien n'indique que ces évolutions marquent une rupture avec les grands axes poursuivis jusque-là. La Turquie lorgne toujours vers l'Europe communautaire et la seule réalité de ses liens économiques avec les Douze l'incite à ne pas fragiliser le tissu de relations qu'elle a patiemment développé avec ceux-ci.

La Chine entre l'ouverture et l'éclatement

Fractures méridiennes et dynamiques régionales

*François Gipouloux**

Introduction : mutations et pérennité de l'organisation spatiale

La structuration de l'espace économique chinois a considérablement varié au cours des vingt siècles qui ont fait l'histoire de l'empire unifié. Jusqu'à l'entrée en force des puissances étrangères, au milieu du XIX^e siècle, l'économie chinoise a eu pour matrice l'articulation subtile de macrorégions et du pouvoir centralisateur. Si le concept de zone économique clé, développé par Chi Ch'ao-ting, a permis de rendre compte des rapports complexes qu'entretiennent les macrorégions avec l'administration territoriale et le pouvoir politique depuis l'époque impériale jusqu'à la guerre de l'Opium (1842), c'est que la source de la richesse et de la puissance reste, durant cette période, l'agriculture sur terres irriguées. L'État chinois a construit sa suprématie politique sur trois ruptures majeures qui ont scandé l'histoire économique de la Chine.

La première est intervenue à la fin du III^e siècle. Elle a vu émerger la suprématie économique du Guanzhong, au nord-ouest du territoire. A partir de cette base, le pouvoir centralisateur de Qin Shihuang s'est élancé à la conquête des petits royaumes du pourtour.

La deuxième se produit à une époque encore sujette à controverse, mais que l'on peut situer vers le milieu du XII^e siècle : c'est le basculement du centre de gravité de l'économie chinoise vers le sud du fleuve Bleu. Cette rupture a déterminé un concept géo-économique longtemps pertinent : celui de la fracture de l'espace économique en Chine du Nord, et Chine du Sud.

* Chargé de recherches au CNRS. Pensionnaire à la Maison franco-japonaise, Tokyo.

La troisième, l'ouverture des zones côtières au commerce international, se produit au XIX^e siècle, sous la pression des canonnières. Les conséquences en furent durables. Dès lors, la tâche de l'autorité politique en Chine n'a plus été d'ériger une région en foyer de centralisation, mais d'éviter le démembrement du pays. Les ports ouverts ont créé de nouvelles matrices de division régionale, dont les principes sont radicalement différents de ceux qui gouvernaient l'ancienne division géographique. Pendant plus d'un siècle, seules les zones côtières ont été développées, du fait de leur insertion, même marginale, dans le mouvement de l'économie-monde. Effet des guerres ou des rébellions intérieures, la Chine de l'intérieur fut exclue de la croissance, à de rares exceptions près. Or, cette mutation n'a pas été prise en compte par les différentes politiques centralisatrices qui se sont succédé jusqu'en 1978. Renouant avec le dessein impérial, le Parti communiste a cherché, à partir de 1949, à gérer le pays comme un gigantesque échiquier (*quanguo yi bangi*). Cette logique administrative a déplacé hommes, ressources et capitaux sur l'ensemble du territoire, sans parvenir à corriger durablement les disparités régionales, en termes d'équipement industriel et de revenus.

Cette opposition obstinée à la constitution des zones côtières en pôles de développement est sans doute gouvernée par des préoccupations géostratégiques. Elle témoigne aussi et surtout de la revanche de la Chine paysanne sur la Chine urbaine, de la Chine de l'intérieur sur celle de la frange côtière, d'un Parti communiste recruté essentiellement dans la paysannerie sur l'élite urbaine et intellectuelle.

L'ouverture, depuis dix ans, bouleverse en profondeur les clivages traditionnels entre macrorégions. Et ce pour la première fois peut-être depuis la guerre de l'Opium. La priorité donnée à une stratégie de développement axée sur l'insertion de la Chine dans les échanges internationaux fait apparaître un nouveau découpage régional. Suivant des lignes méridiennes, il ne sépare plus la Chine en nord et sud, mais divise implicitement le pays en trois zones : le littoral, le Centre, et l'Ouest.

Reconnaissant l'impossibilité d'une croissance équilibrée de l'arrière-pays comme des zones côtières, la politique d'ouverture inaugure une conception de la croissance qui privilégie les bases les plus fortes, les plus anciennes, et disposant des meilleurs liens avec l'extérieur. Cette stratégie, conduite par Zhao Ziyang au milieu des années quatre-vingt, est, après la tragédie de Tian Anmen, mise sous le boisseau. Elle semble pourtant la seule praticable à long terme. Si elle induit une division de la Chine en trois grandes zones économiques — la frange côtière, le Centre et le grand Ouest —, elle implique également une nouvelle configuration des relations entre la Chine et ses voisins du pourtour immédiat : les « quatre dragons » et les pays de l'ASEAN en particulier. Elle a le mérite de poser sans

ambages la question des articulations interrégionales et celle de la formation d'un espace économique cohérent en Chine.

La Chine côtière : nouvelle cible des politiques de délocalisation des pays industrialisés d'Asie ?

La frange côtière, qui s'étend sur les provinces du Liaoning, Hebei, Shandong, Zhejiang, Jiangsu, Fujian, Guangdong et Guangxi, couvre 11,1 % de la superficie du territoire national. Là vivent (en 1989) plus de 37 % des Chinois. La densité démographique sur la façade maritime est la plus forte de Chine (343 habitants au kilomètre carré), les densités les plus élevées se trouvant dans le Jiangsu (576,5 habitants au kilomètre carré) et dans le Shandong (483 habitants au kilomètre carré).

De 1952 à 1980, la croissance industrielle des zones côtières a été de l'ordre de 10 %. Mais cette croissance masque des évolutions très contrastées : à l'exception de Pékin, dont la croissance industrielle restait soutenue, Shanghai, Tianjin et la province du Liaoning enregistraient des progressions inférieures à 10 % par an.

Or, il a suffi de dix années d'ouverture pour faire à nouveau apparaître la richesse des potentiels des régions littorales, en termes de croissance et de progression des revenus. Toutefois, le concept géo-économique de zone côtière désigne une entité qui est loin d'être homogène. Du nord au sud, quatre zones à développement rapide sont en train de prendre corps, disposant, dans leur environnement immédiat, de pays à fort potentiel de croissance.

Le delta du fleuve Jaune et le golfe du Bohai

Au carrefour de la Mandchourie et des riches régions agricoles du Sud, cette région occupe sans conteste une position stratégique où agriculture, commerce et industrie sont relativement bien intégrés. Le delta du fleuve Jaune serait aménagé en plusieurs étapes. Après avoir transformé en polders les terres gagnées sur la mer par les rejets à l'embouchure et amélioré l'approvisionnement énergétique d'un arrière-pays industriel très centré sur la pétrochimie, le textile et l'industrie légère¹, le développement devrait s'étendre vers l'ouest et intégrer partiellement

1. La capacité de production du champ pétrolifère de Shengli devrait passer des 30 millions de tonnes actuelles à 50 millions de tonnes en 1990. La construction ou l'aménagement d'infrastructures portuaires est enfin indispensable à une plus grande expansion des exportations. Un port sera construit

les provinces limitrophes du Henan et du Hebei dans un schéma de coopération interrégionale.

La partie occidentale du Shandong appartient en effet, géographiquement parlant, aux plaines de la Hai et de la Huai. L'ambition affichée est de financer le développement agricole de l'ouest de la péninsule grâce aux devises générées sur sa façade orientale, plus ouverte aux échanges extérieurs. En réalisant l'interconnexion de la plaine du fleuve Jaune avec celle de la Hai et de la Huai, le Shandong, relativement pauvre sur le plan agricole (un tiers des terres ne sont pas suffisamment irriguées et manquent d'engrais), intégrerait les autres grandes régions productrices de céréales.

Deuxième province de Chine en termes de production industrielle et agricole (après le Jiangsu), le Shandong était, dès 1987, le quatrième exportateur chinois, après le Guangdong, Shanghai et le Liaoning². Le souci majeur est de faire de la plus grande partie de la péninsule une zone économique spéciale, ouverte aux investissements étrangers. Toute la région du delta deviendrait aussi un pôle de croissance, tourné aussi bien vers le marché intérieur que vers le marché international³. Jinan, Qingdao et Yantai deviendront-ils des centres de sous-traitance internationale ? Les autorités provinciales espèrent, en tout cas, faire de la péninsule la « tête du dragon » qui entraînerait les autres provinces riveraines du fleuve Jaune (Henan, Shaanxi, Qinghai), et redonner au Shandong la vitalité économique qui était la sienne quelque huit cents ans auparavant.

Dernier point fort de cette zone à croissance rapide, la péninsule du Liaodong, au nord du golfe du Bohai, a vocation à devenir la fenêtre de toute la région nord-est de la Chine : Mongolie intérieure, Jilin et Liaoning, en particulier. Partie intégrante de la province la plus industrialisée de Chine — le Liaoning —, situé à proximité des grands courants d'échange de l'Asie du Nord-Est (Corée, Japon, ex-Union soviétique), le Liaodong bénéficie de politiques préférentielles habituellement réservées aux zones économiques spéciales⁴.

à Shenxiangou, à l'embouchure du fleuve Jaune, pour l'exportation de pétrole brut, alors qu'à l'heure actuelle le pétrole doit être acheminé à travers la péninsule du Shandong avant d'être enlevé à Qingdao. Une ligne de chemin de fer de 360 kilomètres reliant Longkou et Dezhou sera construite à travers le delta, ainsi qu'une centrale de 500 mégawatts. Cf. *China Daily* (noté par la suite *CD*), 8 mai 1988.

2. *CD*, 3 février 1988.

3. Une centaine de *joint ventures* avec des partenaires étrangers y ont été approuvées, dont près de la moitié sont opérationnelles. Leur nombre devrait s'élever à 400 d'ici 1993, selon le gouverneur de la province.

4. 250 entreprises à capitaux étrangers, représentant 3 milliards de dollars de 1986 à 1990, et 4 milliards de dollars de 1991 à 1995. Cf. *CD*, 24 mars 1988.

Les péninsules du Shandong et du Liaodong devraient donc, à court terme, accroître leurs échanges avec l'étranger. La proximité de la péninsule coréenne ouvre sans nul doute un large champ de coopération économique. Notons déjà que les échanges directs entre la Chine et la Corée du Sud atteignaient 2,7 milliards de dollars en 1987, et plus de 3 milliards de dollars en 1990. Le chiffre est d'autant plus significatif que les deux pays n'entretiennent pas de relations diplomatiques. L'essentiel de ces transactions se fait par l'intermédiaire de Hong Kong, mais des navires battant pavillon tiers relient régulièrement la côte occidentale de la Corée du Sud aux ports de Tianjin, Qinghuangdao ou Dalian. Complémentarité des économies (dans le domaine énergétique en particulier), facilités de transports expliquent l'ampleur de ces transactions.

Le delta du fleuve Bleu

Frontière traditionnelle entre Chine du Nord et Chine du Sud, ouverte de longue date au commerce international, le delta du fleuve Bleu constitue le second point fort des régions côtières. Il s'étend sur les provinces du Zhejiang et du Jiangsu. Mais c'est surtout de la municipalité de Shanghai, et plus encore des villes moyennes du cours inférieur du fleuve Bleu que la région tire toute sa vitalité économique. En effet, les onze villes du delta (Shanghai, Suzhou, Wuxi, Changzhou, Nantong, Hangzhou, Jiaying, Huzhou, Shaoxing, Ningbo et Zhoushan) connaissent depuis quelques années une croissance explosive. Un vingtième de la population totale vit sur ce territoire exigu (moins de 1 % de la superficie de la Chine) et crée un huitième de la valeur totale de l'industrie et de l'agriculture, un septième du revenu financier, et un sixième des recettes à l'exportation. Le revenu par habitant y est bien supérieur au revenu moyen du pays. Richesse des terres, abondance des moyens d'irrigation, mais aussi facilités de transport expliquent en partie ces succès : le fleuve Bleu, relié au nord par le Grand Canal à la Huai et au sud à la myriade de lacs du Hubei et du Hunan, confère à toute la région une grande facilité de communication qui favorise les transactions. L'ensemble constitue le réseau de voies navigables le plus vaste de Chine, même s'il est encore sous-utilisé. Autre facteur, les liens avec les communautés chinoises d'outre-mer ont accéléré l'ouverture de ces provinces : remarquablement prospère, le Jiangsu comptait, en 1988, 200 *joint ventures* (2,2 milliards de dollars), et 60 % du territoire provincial (40 districts sur 64) étaient ouverts⁵.

5. CD, 25 novembre 1988.

Le delta de la Min et la province du Fujian

Une troisième zone très dynamique se dessine dans le Fujian, autour du delta de la Min. Sa croissance est certes tributaire de la normalisation avec Taiwan, mais la synergie est déjà visible de part et d'autre du détroit ; en 1987, les échanges indirects entre Taiwan et la Chine s'élevaient à 11,7 millions de dollars HK⁶. Aujourd'hui, 0,4 % des exportations du Fujian se font en direction de Taiwan, mais on peut supposer que la proportion est beaucoup plus forte car l'essentiel des échanges passe par Hong Kong, bien que 11 ports du Fujian furent, en 1988, ouverts aux navires taiwanais. Le flux des touristes précède de peu celui des investissements : en 1988, 100 000 touristes taiwanais ont visité le Fujian, et les investissements s'élevaient à 105,37 millions de dollars⁷. La proximité géographique, ethnique et... linguistique joue certainement : on parle le même dialecte, le *minnan hua*, de part et d'autre du détroit de Taiwan.

Canton et le delta de la rivière des Perles

Enfin, c'est sans doute les succès obtenus dans la province du Guangdong qui ont inspiré la réorientation de la stratégie des régions côtières. En 1987, les exportations de la province s'élevaient à 5 milliards de dollars, le double de la performance de 1982. Fait remarquable, les produits industriels constituent 71 % des exportations ; 4,4 milliards de dollars d'investissements étrangers ont été absorbés de 1983 à 1987. La croissance tirée par les exportations ici n'est pas un slogan. Elle a généré une croissance de 10 % par an dans la province, et de plus de 30 % dans certains districts⁸. En 1987, la valeur globale de la production industrielle de la province s'est accrue de 29,7 % (14,9 % pour l'ensemble de la Chine), tandis que ses exportations progressaient de 41,7 %.

Un environnement favorable aux investissements, le développement d'infrastructures (énergie, communication, télécommunications), et, enfin, un système du commerce extérieur relativement autonome du centre mais très sensible à l'évolution de la demande extérieure expliquent, pour l'essentiel, des succès aussi rapides.

Or, c'est surtout aux performances des villes et districts du delta de la rivière des Perles, plus qu'aux zones économiques spéciales de Shenzhen, Shantou et Zhuhai, qu'il faut imputer l'explosion de la croissance dans la région de

6. Cf. *China Newsletter*, juin 1988.

7. *Annuaire du Fujian*, 1987 et *CD*, 25 décembre 1988.

8. *CD*, 11 juillet 1988.

Canton. Les villes de Dongguan et Zhongshan, les districts de Shunde et Nanhai se sont en effet fait une spécialité de la fabrication à partir de matières premières ou d'échantillons fournis par un partenaire étranger, le montage et l'assemblage de pièces importées, et le commerce de compensation⁹.

Des hypothèques politiques pèsent encore sur les relations avec Taiwan et, dans une moindre mesure, la Corée du Sud. Mais les zones côtières constituent le point d'articulation entre les nouveaux pays industriels de la région et les provinces de l'intérieur. Elles vont à coup sûr chercher à maximiser ces avantages et tirer parti de toutes ces synergies d'autant plus que la bataille pour la délocalisation des industries des « petits dragons » a déjà commencé : deux millions de personnes font de la sous-traitance pour Hong Kong dans le delta de la rivière des Perles, et la concurrence entre certaines provinces côtières chinoises et la Thaïlande ou la Malaisie, voire l'Indonésie, pour attirer les investissements coréens ou taiwanais va certainement s'aviver dans les années à venir.

La Chine centrale : structure industrielle inadaptée et enclavement géographique

Le contraste avec la Chine côtière est ici frappant. Objet d'un considérable effort d'industrialisation au cours des années cinquante, les provinces centrales (Shanxi, Anhui, Henan, Hunan, Jiangxi et une partie du Sichuan et du Yunnan) ne manquent pourtant pas de foyers économiques susceptibles de relayer les pôles de développement de la côte : Chongqing, Wuhan, Xi'An, par exemple. Mais la Chine centrale reste très handicapée par la structure de son appareil industriel, déficitaire et obsolète. Aussi son insertion dans un schéma de coopération régionale passe-t-elle par plusieurs objectifs.

L'optimisation de la structure industrielle,

le relèvement de la productivité agricole et le développement forestier

La prépondérance de l'industrie lourde a durablement condamné au sous-développement l'industrie légère et l'agriculture. Dans le Heilongjiang, par exemple, de 1950 à 1980, 63,7 % des investissements sont allés à l'industrie lourde, contre 6,5 % à l'industrie légère et 7 % à l'agriculture. Alors que la plupart des industries vieillissent sans espoir de rénovation, les besoins de la province en biens d'équipement légers et en produits de consommation ne sont pas assurés.

9. *Sanlai yi bu : lai liao jiagong, lai yang zhi zuo, lai jian zhuangpei, buchang maoyi* : les « trois importations et la compensation », selon la formule chinoise.

Ces deux objectifs sont conditionnés par de gigantesques travaux d'aménagement comme l'assèchement des marais et des terres inondées dans la plaine des Trois Fleuves (Heilongjiang) ou le contrôle des crues dans le bassin du Hunan-Hubei, pour ne citer que deux exemples.

La reconversion des industries d'armement

Durant les années soixante et au début des années soixante-dix, un grand nombre d'industries militaires établies dans les régions intérieures — entreprises dites « de la troisième ligne » — bénéficièrent des largesses du gouvernement central en matière d'équipements et de technologies. Longtemps placées sous l'autorité du gouvernement central et reliées de façon ténues au tissu industriel local, les industries d'armement de l'intérieur se montrent aujourd'hui incapables d'amorcer leur reconversion — autrement que sous des formes affairistes — ou d'animer un réseau industriel fait de petites et moyennes entreprises.

Le désenclavement

Privé d'un accès direct aux côtes, les provinces centrales cherchent en revanche à développer leur commerce avec l'Europe de l'Est. Ainsi Zhengzhou, capitale du Henan, pourrait devenir un nœud de communications entre une cinquantaine de villes et de régions de l'intérieur, distribuées le long de l'axe Urumqi-Lianyungang, commerçant avec l'ex-Union soviétique et les pays de l'Est. La ligne de chemin de fer Lianyungang-Lanzhou-Urumqi est en effet le plus grand axe de communication est/ouest du pays. Il compte sur son parcours plusieurs villes très importantes : Xuzhou (Jiangsu), Kaifeng, Zhengzhou et Luoyang (Henan), Xi'an et Baoji (Shaanxi), Lanzhou (Gansu) et Urumqi (Xinjiang). Ces différentes villes et régions, responsables de leurs profits et pertes dans la conduite de leur commerce extérieur, projettent d'échanger des produits semi-ouvrés (acier, bois d'œuvre, etc.) d'Europe de l'Est avec les produits de l'industrie légère chinoise¹⁰.

Le grand Ouest : condamné à un sous-développement durable ?

Le grand Ouest (Qinghai, Guizhou, Shaanxi, Gansu, Xinjiang, Mongolie, Guangxi, Ningxia et Tibet) couvre, ainsi défini, plus de six millions de kilo-

10. Cf. CD, 19 juin 1988.

mètres carrés (64 % du territoire), habités par seulement 28,5 % de la population. C'est le domaine de la Chine nomade et pastorale, peuplée de minorités. Les problèmes de type colonial ne sont pas absents de ces marches de l'Empire ouvertes sur l'Asie centrale.

Il semble évident que l'Ouest ne pourra se développer substantiellement avant le siècle prochain et qu'il est condamné à jouer un rôle subordonné. L'intensification des échanges avec les provinces côtières et une moindre dépendance à l'égard de l'État sont malheureusement entravées par le rendement déplorable des investissements et la très faible efficacité de l'appareil industriel local. La planification centralisée, à l'œuvre pendant près de trente ans, s'est révélée une formidable machine à engendrer du gaspillage et à distraire les ressources financières générées par les provinces côtières pour les dilapider à l'Ouest. La solution semble passer par l'intéressement de l'initiative privée et de celle des investisseurs de l'Est et par l'amélioration de l'approvisionnement énergétique et le développement du réseau de transport.

Dans l'industrie, la difficulté principale est de parvenir à une articulation cohérente entre grandes entreprises d'État — si elle est encore possible — et industries locales. Ces dernières ont joué jusque-là un rôle trop effacé et ont besoin d'une plus grande autonomie. Par ailleurs, une indépendance accrue dans la mise au point des stratégies réformatrices permettrait à l'Ouest de mieux mettre en valeur ses ressources. L'Ouest devrait ainsi encourager le secteur privé, et le réseau des coopératives locales devrait bénéficier d'une plus grande latitude dans la fixation des prix et dans l'organisation du marché, afin de réduire au minimum l'interférence de l'État dans les affaires économiques. En effet, il existe des différences très accusées dans le régime de propriété au sein même des régions occidentales. Dans le Gansu et le Shaanxi, la propriété privée représente seulement 0,004 % de la valeur de toute la production. Y aurait-il une corrélation entre le niveau du PNB par habitant et la vitalité du secteur privé ? La réponse ne fait pas de doute dans le Sud et les provinces côtières, et semble également s'imposer dans certaines régions de l'Ouest. D'autres formules, comme la vente des droits sur les ressources naturelles et énergétiques aux provinces du Centre et de l'Est, leur cession à bail, voire des coopérations avec des sociétés étrangères, tentées au cours des dernières années, pourraient permettre une meilleure valorisation des avantages comparatifs de l'Ouest¹¹.

La constitution de zones économiques spéciales à l'Ouest, faisant transiter leur commerce vers l'ex-Union soviétique, l'Europe de l'Est et le Moyen-Orient par la route de la soie, a même été suggérée, au vu des succès remportés par les zones

11. CD, 2 mai 1988.

côtières. Est-ce réaliste ? Certes, le désenclavement de l'Ouest grâce au chemin de fer est en cours. L'achèvement du tronçon reliant le Xinjiang à la frontière soviétique (224 kilomètres) en 1990 permet de relier le réseau ferré aboutissant au port de Lianyungang, sur la côte orientale, à la frontière soviétique et donc l'interconnexion du réseau chinois et du réseau transsibérien. La liaison entre la façade atlantique de l'Europe et le Pacifique sera assurée, de la façon la plus rapide, de Rotterdam à Lianyungang, *via* Moscou et Ussouli. La réalisation de ce tronçon raccourcira de 2 000 kilomètres la route habituelle du Pacifique à l'Atlantique¹². La nouvelle route, qui représente la moitié de la longueur du trajet maritime (par l'océan Indien), réduirait les coûts de transport de 20 %. Elle favoriserait également le désenclavement des six provinces chinoises traversées (3,6 millions de kilomètres et 200 millions d'habitants).

Mais une urbanisation plus soutenue reste en définitive la prémisse d'un développement ultérieur des régions occidentales. Provinces et régions autonomes dans l'intérieur de la Chine couvrent 70 % de la superficie du territoire national. Or, on n'y trouve que 14 % du total des villes chinoises. Pour l'heure, l'Ouest, qui ne peut participer qu'indirectement aux échanges internationaux, doit se contenter du soutien aux provinces côtières.

Une nouvelle conception de l'interaction entre macrorégions : avantages comparatifs et diversification

La crainte des autorités est d'éviter que ne se creuse un fossé trop vaste entre la Chine côtière et les régions intérieures et occidentales. Comment soutenir, autrement dit, l'économie orientée vers l'exportation de la Chine côtière et faire un meilleur usage des ressources et des capacités industrielles de l'Ouest ? Comment convaincre l'Ouest ou le Centre de fournir leurs ressources aux provinces côtières sans devenir des colonies de l'intérieur ? Les industries lourdes et, en particulier, le secteur de l'énergie et des produits primaires constituent l'essentiel du tissu industriel de la Chine occidentale. Avec leurs riches ressources, ces régions ont alimenté les industries légères de l'Est. Une première transformation des

12. Il subsiste cependant de nombreux problèmes techniques. La Chine utilise des voies standards alors que l'URSS a recours à des voies dont l'écartement est supérieur, ce qui impose un transbordement des marchandises aux frontières. D'autre part, certains experts chinois estiment que le trafic sur la nouvelle ligne ne pourra que surcharger le réseau existant : les récents accidents de chemin de fer ont en effet mis en évidence la vétusté des matériels chinois et les carences de la gestion. Cf. *CD/BW*, 17 avril 1988.

produits dans les régions occidentales favoriserait l'industrie locale, mais abaisserait aussi considérablement les coûts de transport et donc l'engorgement du réseau ferré.

Les zones côtières sont des centres manufacturiers qui dépendent, pour leur énergie et leurs matières premières, des régions centrales et de l'Ouest. Les régions centrales et de l'Ouest craignent de rester confinées dans la fourniture de produits primaires, sans avoir accès aux débouchés de l'exportation.

La difficulté est donc de déceler des avantages comparatifs qui leur permettent de se développer dans le cadre d'une économie marchande, qui suppose d'abord une réelle circulation de marchandises sur le territoire national. Si de fortes perturbations se produisent dans l'arrière-pays, la stratégie de croissance tirée par les exportations des zones côtières court à l'échec.

Comment conjuguer le développement des régions côtières avec celui de l'intérieur ? L'amélioration des infrastructures : accroissement de la densité du réseau ferré, autoroutes, aménagement des capacités portuaires, constitue sans doute un élément de réponse ; elle conditionne les exportations des provinces intérieures. En effet, une grande partie du potentiel des régions intérieures ne peut être mis en valeur ou exporté en raison des insuffisances des capacités portuaires : 5 000 à 6 000 tonnes de viande congelée sont produites chaque année dans le Shanxi, mais la moitié seulement peut être exportée. Dans ce contexte, les initiatives prises par certaines provinces centrales et occidentales sont à suivre avec attention : Henan, Shaanxi, Gansu et Anhui investissent à Lianyungang (Jiangsu), l'un des plus grands ports chinois, relié à la plus longue ligne de chemin de fer est/ouest. A l'écart de ce grand axe, le Shanxi, dont les exportations devraient atteindre 500 millions de dollars en 1990, a choisi pour sa part Tianjin comme « poumon » extérieur. Sa capacité exportatrice en 1987 (345 millions de tonnes) avait déjà doublé par rapport à 1984¹³.

Malgré ces initiatives, le fossé entre l'Est et l'Ouest en termes de capacité de production et de niveau de vie ne cesse de se creuser. Selon Guo Fansheng, directeur du Centre de recherche sur l'Ouest à la commission d'État pour la restructuration de l'économie, la valeur de la production industrielle et agricole de l'Ouest n'était, en 1985, que 38,9 % de celle de l'Est. A l'Ouest, 20 % de la population (60 millions d'habitants) vivent en deçà du seuil de pauvreté (200 yuans par personne et par an, soit environ 200 francs), mais cette proportion constitue 70 % du groupe des plus pauvres en Chine. Au cours des trois dernières années,

13. Les deux lignes du Transsibérien, transmongolienne et transmandchourienne, sont à l'heure actuelle utilisées essentiellement pour le trafic des passagers et le commerce sino-soviétique. Mais le Transsibérien a également servi à transporter 100 000 tonnes de fret vers l'Europe.

le fossé s'est élargi, en raison des traitements préférentiels accordés par l'État aux provinces côtières.

Certes, les relations marchandes entre Est et Ouest commencent à se dessiner : plus de 50 % des produits de l'industrie légère et du textile qui sont vendus dans les provinces occidentales viennent des provinces côtières. Mais cette division du travail est contrariée par un système de prix très pénalisant. En 1985, le taux de profit dans l'industrie minière, qui constitue la principale branche des industries à l'Ouest, était de 10,38 %, alors qu'il était de 20 % environ pour le secteur manufacturier, qui constitue l'essentiel du tissu industriel à l'Est. De même, le taux de profit dans la chimie lourde est de 6,83 % contre 58,42 % dans la transformation des produits et la chimie organique.

Ainsi, avec le flux des produits énergétiques et des matières premières, une valeur considérable a été transférée de l'Ouest à l'Est au cours des dernières années. L'Est gagne ainsi sur les deux tableaux : en amassant un profit considérable, résultant de la transformation des produits primaires de l'Ouest, et en utilisant à bas coût énergie et matières premières. Les provinces de l'Ouest, quant à elles, doivent compter sur les subventions de l'État.

Effet d'entraînement des échanges internationaux et nouvelle conception de l'industrialisation

Phénomène nouveau depuis le milieu des années quatre-vingt, les entreprises des bourgades sont en train de devenir les agents très actifs de la politique exportatrice. Les entreprises de bourgs, réseaux parallèles à celui des grandes entreprises, se montrent souvent beaucoup plus dynamiques, même si leur personnel est moins éduqué. Un bon exemple est celui des bourgades du delta du fleuve Bleu. Dans les provinces côtières, 11 000 entreprises de bourgs travaillent pour l'exportation, de la péninsule du Liaodong au delta de la rivière des Perles. En 1987, ces entreprises ont généré 5 milliards de dollars à l'exportation, un septième du total national. Gérées par des paysans entrepreneurs, la clé de leurs succès tenait essentiellement à leur flexibilité : maîtrisant les délais, travaillant sur des séries très courtes, elles savent se montrer très réceptives aux sollicitations du marché... et faire un usage efficace des fonds des Chinois d'outre-mer.

Ce processus peut-il se prolonger en une véritable industrialisation ? Verra-t-on cette « industrialisation du maquis » encercler progressivement les « citadelles » de la propriété publique au Nord ? Pourra-t-elle se conjuguer avec les filières de sous-traitance qui naissent dans le sillage des *joint ventures* industrielles comme celles de Peugeot à Canton, Volkswagen à Shanghai ou American Motors à Pékin ?

Ce schéma d'industrialisation diffuse repose, dans les zones côtières, sur une constellation de petites unités, fortement territorialisées, et ouvertes à l'apport des *huagiao*, les Chinois d'outre-mer. Verra-t-on alors apparaître une logique d'organisation spatiale construite sur des réseaux différents des emboîtements territoriaux très hiérarchisés qui prévalaient jusqu'alors ? Les régions côtières semblent bien armées pour participer à ce mouvement où frontières nationales et frontières locales semblent s'estomper. Bien qu'incomplètement mis en œuvre, d'autres modes de régulation territoriale sont à l'ordre du jour.

Les freins à l'intégration régionale

L'insuffisance des moyens de communication

La logique économique qui a prévalu jusqu'en juin 1989 tendait à faire des ports côtiers le point de départ d'un réseau de transport en éventail assurant au mieux les tâches du commerce extérieur. Les ports, points de connexion entre le réseau intérieur et les lignes maritimes internationales, avaient vocation à devenir des entités multifonctionnelles, dotées de capacités de transformation et de stockage tout autant que de chargement et de déchargement du fret. Les objectifs fixés alors seront-ils atteints dans le contexte actuel de recentralisation du commerce extérieur ?

S'agissant des routes, le retard et la faible densité du réseau restent un très lourd handicap : 980 000 kilomètres de routes dont 60 % revêtues. 1 200 kilomètres de routes de « première classe », 28 000 kilomètres de routes « de deuxième classe », et deux autoroutes seulement (Shenyang-Dalian, et Pékin-Tangu). Les voies rapides reliant Shanghai-Nankin, Xiamen-Canton et Hangzhou-Ningbo devraient être achevées vers 1995. En outre, sont prévues trois routes pour le transport du fret : Shenzhen-Shantou, Lianyungang-Luoyang, et Lianyungang-Xuzhou. Sont également prévus un anneau routier autour de l'île de Hainan, une voie rapide Qingdao-Yantai, Jinan-Qingdao, Fuzhou-Xiamen, Naning-Beihai.

L'absence d'un réseau urbain

Mais les barrières interprovinciales ne tomberont pas seulement avec l'essor des moyens de communication. Les obstacles bureaucratiques à l'ouverture d'un marché unifié sont encore nombreux. Certains économistes suggèrent de donner davantage de pouvoir et d'autonomie à quelques grandes villes, qui avaient été séparées des provinces et exclues dans le plan d'État, et de les traiter comme des

provinces à part entière. Parmi les cités candidates : Chongqing, Dalian, Wuhan, Shenyang, Canton Harbin et Xi'an, ainsi que Xiamen, Ningbo, Qingdao et Shenzhen¹⁴. Auparavant sous la coupe des provinces, ces villes disposaient de peu de pouvoir et de moyens économiques pour se développer. Centres économiques d'une grande vitalité il y a plusieurs décennies, elles manquent aujourd'hui des infrastructures nécessaires, et une gestion rigide et une planification hautement centralisée ont bridé leur potentiel et les ont isolées les unes des autres. En l'absence d'autorisation à commercer directement avec l'étranger, leurs échanges extérieurs devaient passer sous les fourches caudines des provinces. Chaque province, en édifiant une économie autarcique, n'a abouti qu'à une duplication stérile des industries, un gaspillage des ressources et, dans certains endroits, la création de pénuries.

En s'affranchissant de la tutelle de l'échelon provincial, les grandes villes bénéficieraient d'une plus grande latitude dans l'accès aux financements, aux matières premières ou à l'énergie, et éviteraient des procédures longues et fastidieuses pour entrer dans la sphère de l'activité économique.

Le transfert à la municipalité d'entreprises autrefois sous la tutelle des ministères ou des provinces permettrait d'établir des coopérations horizontales entre entreprises et de construire une base économique. De 1984 à 1988, durée de cette tentative, les exportations de Chongqing ont compté pour 25 % de la production industrielle et agricole (contre 10 % auparavant). Chongqing a noué des liens avec d'autres municipalités dans six provinces, mais beaucoup d'obstacles jalonnent encore la route de sa croissance. Les villes ne jouissent pas de pouvoirs législatifs, qui sont la plupart du temps entre les mains des Congrès du peuple à l'échelon provincial¹⁵.

L'influence des villes grandes et moyennes sur les districts limitrophes, les bourgs et les zones rurales va devenir vitale pour le développement économique régional. Cette interaction économique, que l'on nomme « le gouvernement des districts par les villes » (*cheng zhi xian*), inaugure-t-elle une nouvelle hiérarchie des espaces économiques, le réseau des villes prenant le pas sur celui des régions ?

Un projet de réforme administrative destiné à remodeler les rapports entre villes et campagne a été mis au point en 1983 et 1984. Plusieurs municipalités, dont Chongqing au Sichuan, Zhengzhou (Henan) et Shenyang (Liaoning), ont ainsi vu leur juridiction étendue aux districts alentours (6 pour Zhengzhou, 12 pour Chongqing). Certaines industries urbaines ont été délocalisées, pour disposer de

14. Interview de Zhu Limin, directeur adjoint du département Grandes Villes à la commission d'État pour la restructuration de l'économie ; *CD*, 12 novembre 1988.

15. Cf. *CD*, 12 novembre 1988.

davantage d'espace ou bénéficier d'une main-d'œuvre moins chère, alors que les industries « avancées » resteraient en ville. Faut-il voir ici l'ébauche d'une politique de l'aménagement du territoire ? Certes, de nombreux problèmes continuent à entraver ces échanges : la circulation des capitaux entre ville et campagne et les transferts de personnel se font mal, faute de motivations suffisantes. La bataille pour l'appropriation des capitaux et des matières premières fait rage entre le Chongqing *intra muros* et la conurbation à dominante rurale, les entreprises urbaines refusant de laisser partir les entreprises qu'elles contrôlent pour faire de la sous-traitance¹⁶.

Le Jiangsu pourrait constituer à cet égard un exemple intéressant. A l'inverse de ce qui a souvent prévalu de 1949 à 1978, l'urbanisation s'y fait de concert avec un essor des transports, des communications et du commerce ainsi que des services éducatifs et culturels. Si, à la place des préfectures, traditionnellement fermées, se substituent des villes ouvertes, le changement ne serait pas que nominal. Il induirait de profondes mutations dans la façon de produire, de consommer, de vivre en société, les villes remplaçant et stimulant les villages. Selon l'économiste Jiang Yiwei, le réseau des villes doit constituer le foyer de l'expansion économique et s'étendre sans limites sur le territoire national, s'opposant donc à une théorie qui ferait de la région le centre de l'activité économique.

La logique de l'échiquier ou celle du marché

1. Il est clair aujourd'hui que la cohérence économique de la Chine apparaît moins dans la fracture Nord/Sud que dans une fracture méridienne. Le dualisme que l'on peut observer aujourd'hui en Chine entre une Chine côtière moderniste, échangiste, plus ouverte et plus riche, et une Chine de l'intérieur, plus autarcique et plus pauvre, s'enracine dans une réalité historique perceptible dès le XIX^e siècle et la pénétration étrangère.

Au contraire de ce qui prévalait au début des années cinquante, un tel découpage semble voué à une forte pérennité, en dépit même des soubresauts conservateurs. Ce type de développement accentuera, c'est certain, de fortes disparités de revenus entre les trois Chine. Cette politique pourra-t-elle susciter un réel enrichissement par la création de pôles de développement ou risque-t-elle, au contraire, de provoquer un éclatement de l'unité nationale, des déchirures de l'autorité du centre sur la périphérie ? Les facteurs démographiques, le rapport de forces entre minorités ethniques et majorité han, l'isolement — pour l'instant — des foyers de dissidence potentiels ne semblent pas jouer en ce sens.

16. Cf. CD, 4 mai 1988.

2. Le rééquilibrage du commerce extérieur chinois, très dépendant des marchés américain et japonais, peut passer par des liens plus nourris avec les « quatre dragons ». Et l'on peut imaginer, à plus long terme, un développement qui, tenant compte des spécificités des provinces ou des macrorégions chinoises, s'inspire à la fois de l'exemple coréen et taiwanais.

3. Pour la première fois peut-être dans l'histoire de la Chine, une stratégie de développement a correspondu à la réalité géo-économique telle qu'elle s'est imposée depuis plus d'un siècle et prend acte du caractère inéluctable d'un développement inégal. L'enjeu, c'est bien la logique du marché. Pourra-t-elle prévaloir sur celle de l'échiquier ? Les liens interrégionaux pourront-ils se développer sans graves ingérences du centre, ou fragmentations protectionnistes, et contribuer à unifier l'espace économique chinois ?

Pendant de très longues périodes, les liaisons économiques interrégionales n'ont joué que dans un champ extrêmement limité. Le souci du gouvernement central de couper les liens économiques interrégionaux et de faire converger vers lui, sous des formes non marchandes, l'essentiel des flux économiques a peut-être constitué la matrice de l'économie politique du régime communiste. Il en va différemment aujourd'hui, en dépit de la politique conservatrice mise en œuvre depuis juin 1989.



BULLETIN D'ABONNEMENT

Hérodote : prix en vigueur à compter du 1^{er} septembre 1992

M.

Prénom

Adresse

.....

S'abonne pour 4 numéros à *Hérodote* à partir du n°
au tarif suivant :

France 295 F

Étudiant (France) 260 F
(sur justificatif)

Europe 330 F

Autres pays (par avion) 410 F

Joint Chèque bancaire, libellé à l'ordre de la *Librairie La Découverte*,
9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris

Chèque postal, C.C.P. 6 556 60 E Paris

Mandat lettre

Attention : aucun envoi n'est fait contre remboursement

DERNIERS NUMÉROS D'HÉRODOTE

N^{os} 50-51 : La France, une nation, des citoyens

N° 53 : Géopolitique des diasporas

N^{os} 54-55 : Les marches de la Russie

N° 56 : Églises et géopolitique

N° 57 : De Gibraltar à Panamá

N^{os} 58-59 : A l'Est et au Sud

N^{os} 60-61 : L'Occident et la guerre des Arabes

N° 62 : Les territoires de la Nation

N° 63 : Balkans et balkanisation

N° 64 : Cela s'appelait l'URSS, et après...

Le directeur gérant : Yves LACOSTE
Composition Facompo à Lisieux
Imprimerie SEPC, Saint-Amand (Cher)
Dépôt légal : octobre 1992
N° commission paritaire : 5755
Premier tirage : 4 500 exemplaires
ISSN 0338-487
ISBN 2-7071-2156-8
N° d'impression : 2015